RECUEIL
DE
DIVERSES PIECES
SERVANT
A L'HISTOIRE
DE
HENRY III,
ROY DE FRANCE ET DE POLOGNE;

Augmenté en cette nouvelle edition suivant les titres qui se trouvent à la page suivante.






A COLOGNE,
Chez PIERRE DU MARTEAU.

M. DC. LXVI.

I. *Journal du Regne de Henry III. composé par M. S. A. G. A. P. D. P.*

II. *Le divorce Satyrique, ou les Amours de la Reyne Marguerite de Valois, sous le nom D. R. H. Q. M.*

III. *L'Alcandre, ou les amours du Roy Henry le Grand, par M. L. P. D. C. sur l'impression de Paris de l'an* 1651.

* IV. *Apologie pour le Roy Henry quatre par Madame la Duchesse de Rohan.*

V. *La confession de M. de Sancy par L. S. D. A. auteur du Baron de Feneste.*

VI. *Discours merveilleux de la vie de Catherine de Medicis.*

JOURNAL
DES
Choses Memorables advenuës durant tout le Regne
DE
HENRY III,
Roy de France & de Pologne.

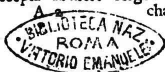


ANNE'E 1574. *May.*

LE Lundy dernier jour du mois de May au matin, la Cour de Parlement s'assembla au Palais, combien qu'il fût feste, & deputa certains Presidents & Conseillers d'icelle pour aller au Chastel de Vincennes, supplier Madame Catherine de Medicis Mere du feu Roy d'accepter la Regence, & entreprendre le gouvernement du Royaume, en l'absence & en attendant la venuë du Roy Henry son fils estant en Pologne.

A mesme effect le dit jour l'apresdinée, les Prevosts des Marchands & Eschevins de Paris, suivis de plusieurs Conseillers & notables Bourgeois de la dicte ville, allerent au dit Chastel de Vincennes faire semblable priere & requeste à la dicte Royne Mere du feu Roy, qui volontairement accepta la dicte Regence &

A 2 charge,



charge, suivant l'intention du feu Roy son fils, qui peu d'heures avant son decès l'avoit ainsi declaré & ordonné.

Cette mesme apres-dinée, le corps du feu Roy, qui par l'espace de vingt-quatre heures avoit demeuré mort en son lit, le visage descouvert, où chacun le pouvoit voir, fut par les Medecins & Chirurgiens ouvert & embaumé, & mis dedans un plomb.

Juin. Le Mécredy deuxiesme jour, la Royne Regente fit murer toutes les portes & entrées du Chastel du Louvre, & n'y laissa autre entrée que celle de la grande porte qui est entre les jeux de Paume, regardant vers l'hostel de Bourbon : de laquelle encores ne laissa-on que le guichet ouvert avec grande garde d'archers par le dedans, & un corps de garde de Suisses par le dehors, mesme fit clorre de murs les deux bouts de la ruë du Louvre, y laissant portes de chaque costé, pareillement gardées de Suisses : & estoit bruit que ce faisoit-elle pour doute des entreprises & conspirations secrettes ja dez les Pasques precedentes descouvertes, & pour raison desquelles dez la fin du mois d'Avril precedent, Tourtel Secretaire, de Grand-Champ, Conconnas Gentil-homme Piémontois, & la Mole Gentil-homme Provençal, avoient esté decapitez & mis en quatre quartiers en la place de Gréve, & les Seigneurs Mareschaux de Montmorency & Cossé, dez le quatriéme jour de May mis prisonniers en la Bastille, & arrestez sous seure garde.

Le Jeudy troisiéme, les lettres de la Regence de la Reyne furent publiées à la Cour en pleine

ne audience, ouï & ce requerant le Procureur General du Roy, enterinées, homologuées, & puis imprimées.

Le Samedy cinquiéme, commiſſion fut decernée aux Seigneurs Vialard Preſident de Rouën & Poiſle Conſeiller de la grand Chambre au Parlement de Paris, pour aller faire le procez au Comte de Mongommery, chef des Huguenots ſouſlevez au païs de Normandie, lequel aprés s'eſtre emparé des villes de S. Lo, Querentan, & autres places de la baſſe Normandie, s'eſtant retiré à Damfront en Piſſaye, le Jeudy vingt-ſeptiéme jour de May avoit eſté par les Seigneurs de Matignon, Fervaques, & autres Capitaines Catholiques, pris priſonnier au dit Château de Damfront, & depuis mené au Château de Caen, & là detenu ſoubs bonne & ſeure garde.

Le Mardy quinziéme, mourut à Paris Meſſire Charles de Gondi Seigneur de la Tour, frere des Comtes de Rets, Mareſchal de France, & de l'Eveſque de Paris, de deſpit & melancholie (comme en fut le bruit tout commun) de ce qu'eſtant Maiſtre de la garderobe du Roy nagueres deffunct, il avoit eſté privé des meubles & accouſtremens du dit deffunct Roy, & autres droits à luy appartenans au dit tiltre, par ſon dit frere aiſné le Comte de Rets, qui avoit voulu avoir la deſpoüille & droits deſſuſdits, comme ayant baillé ou fait bailler au dit la Tour ſon frere, ledit Eſtat de Maiſtre de garderobe, & eſtant cauſe de tout ſon bien & avancement.

Le Samedy vint-cinquiéme, le Comte de Mongommery, par arreſt de la Cour de Parle-

ment de Paris, fut tiré de la Conciergerie du Palais, mis en un tombereau, lès mains liées derriere le dos, avec un Prestre & le Bourreau, & de là mené en la place de Greve, où il fut décapité, & son corps mis en quatre quartiers. Par le dit Arrest il fut condamné, comme atteint & convaincu de crime de leze Majesté, à souffrir en son corps les peines susdictes, ainsi que l'execution en ensuivit, & encores à avoir la question extraordinaire, qu'il eut: Ses enfans (qu'il laissa onze en nombre, neuf fils & deux filles) degradés de noblesse & declarés vilains, intestables, incapables d'Offices; ses biens acquis & confisquez au Roy, & autres ausquels la confiscation en pourroit appartenir. Quand son Arrest luy fut prononcé, & en le menant au supplice, il disoit à haute voix, qu'il mouroit pour sa Religion, qu'il n'avoit oncques faict trahison, ni autre faute à son Prince: combien que la verité fust qu'ayant sa vie, ses moyens, & sa Religion asseurée en Angleterre, où il estoit bien-venu, mesme prés de la Royne, il avoit passé la mer exprez pour venir troubler son pays & l'Estat de son Maistre, dont il s'excusoit sur le commandement, que luy en avoit faict un Grand, sans l'avoir jamais voulu nommer, mesmes à la question, sinon qu'on le tenoit pour la seconde personne de France. Il dict aussi, qu'il n'avoit faict mal ou offence à personne quelconque, qu'il estoit prisonnier de guerre, & qu'on ne luy gardoit pas les promesses, qu'on luy avoit faictes à Damfront, quand il s'y rendit prisonnier entre les mains du Seigneur de Vassé, à charge expresse qu'il auroit vie & bagues sauves. Il ne

ne voulut point se confesser à nostre Maistre Vigor Archevesque de Narbonne, qui s'alla presenter à luy en la Chapelle pour l'admonester, ni prendre ou baiser la croix qu'on a accoustumé de presenter à tous ceux qu'on mene au dernier supplice, ni aucunement escouter le Prestre qu'on avoit mis au tombereau prés de luy : mesmes à un Cordelier, qui le pensant divertir de son erreur, luy commença à parler & dire qu'il avoit esté abusé : le regardant fermement luy respondit, Comment, abusé ? & si je l'ay esté, ç'a esté par ceux de vostre Ordre : car le premier qui me bailla jamais une Bible en François, & qui me la fit lire, ce fut un Cordelier comme vous, & là dedans j'ay appris la Religion que je tiens, qui seule est la vraye, & en laquelle ayant depuis vescu, je veux par la grace de Dieu y mourir aujourd'huy.

Estant venu sur l'eschaffaut il pria le peuple de prier Dieu pour luy, recita tout haut le Symbole, en la confession duquel il protesta de mourir : puis ayant faict sa priere à Dieu à la mode de ceux de la Religion, il eut la teste tranchée. Laquelle le Lundy ensuivant vingt-huictiesme Juin fut mise sur un poteau en la place de Gréve, & la nuict en fut ostée par le commandement de la Reyne Mere, qui assista à l'execution : & fut à la fin vengée comme dés long-temps elle desiroit, de la mort du feu Roy Henry son mary, par le moyen du Seigneur de Vassé, qui usant de la foy du temps, luy mit entre les mains ce pauvre Gentil-homme.

Juillet. Le Mardy sixiéme Juillet, furent en la Cour de Parlement de Paris publiées & re-

giſtrees les lettres patentes du Roy Henry III, portant confirmation, ratification & amplification du pouvoir de la Royne ſa Mere, touchant la Regence & adminiſtration des affaires de France durant ſon abſence, données à Cracovie en Pologne le quinziéme jour de Juin, & depuis imprimées.

Le Jeudy huitiéme, le Cœur du feu Roy Charles fut porté aux Celeſtins de Paris, par Monſieur le Duc ſon frere, & illec inhumé avec les ſolemnitez & ceremonies en tel cas accouſtumées; & le Dimanche enſuivant fut le corps, de S. Antoine des Champs, apporté à noſtre Dame de Paris, & le lendemain porté de noſtre Dame à ſainct Denys en France, où le Mardy enſuivant il fut enterré avec toutes les magnificences d'obſeques & ceremoniales ſolemnitez, qu'on a accouſtumé d'obſerver aux enterremens des Roys de France.

En ces obſeques & en l'ordre de marcher & tenir rang, ſe meurent quelques differens & propos d'altercation, entre Meſſieurs de la Cour de Parlement de Paris, & Meſſire Jacques Amiot Eveſque d'Auxerre, grand Aumoſnier de France, Meſſire Pierre de Gondy Eveſque de Paris, Meſſire Albert de Gondy Comte de Retz Mareſchal de France, le Seigneur de Fontaines, & autres Gentils-hommes de la Chambre du feu Roy, qui revindrent enfin à quelques inſolences, qui furent faites par le ſieur de Fontaines, & à hautes paroles qui furent dites de part & d'autre: toutefois la Cour de Parlement le gagna, & tint à l'accouſtumée les environs & les plus prochains lieux de l'effigie du feu Roy, pour raiſon

son desquels lieux estoit survenue la dite contention.

Novemb. Le Lundy 1, feste de Toussaints, le Roy, le Roy de Navarre, & le Duc d'Alençon firent à Lion leurs Pasques, & receurent ensemble leur Createur: A la dite Communion le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre prosternez à genoux, protesterent devant le Roy de leur fidelité, le suppliants de mettre en oubly tout le passé, & luy jurans sur la part qu'ils pretendoient en Paradis, & par le Dieu qu'ils alloient recevoir, estre fidelles à luy & a son Estat, comme ils avoient tousjours esté, jusques à la derniere goutte de leur sang, & luy rendre service & obeissance inviolable, comme ils reconnoissent luy devoir.

Decemb. En ce mois le Roy estant en Avignon va à la procession des Battus, & se fait confrere de leur confrairie; la Royne Mere comme bonne penitente en voulut estre aussi, & son gendre le Roy de Navarre, que le Roy disoit en riant n'estre gueres propre à cela. Il y en avoit de trois sortes au dit Avignon; de blancs, qui estoient ceux du Roy; de noirs, qui estoient ceux de la Royne Mere; & de bleus, qui estoient ceux du Cardinal d'Armaignac.

Le Dimanche vingt-sixiesme à cinq heures du matin, Charles Cardinal de Lorraine, aagé de cinquante ans, mourut en Avignon d'une fiévre simptomée d'un extréme mal de teste, provenu du serein d'Avignon, qui est fort dangereux, qui luy avoit offensé le cerveau à la procession des batus, où il s'estoit trouvé en grande devotion avec le Crucifix en la main,

les pieds à moitié nuds, & la teste peu couverte, qui est le poison qu'on a depuis voulu faire accroire, qu'on luy avoit donné le jour de sa mort: & la nuit ensuivant s'éleva en Avignon, à Paris, & quasi par toute la France un vent si grand & impetueux, que de memoire d'homme il n'avoit esté ouï un tel foudre & tempeste, dont les Catholiques Lorrains disoient que la vehemence de cest orage portoit indice du courroux de Dieu sur la France, d'un si bon, si grand & si sage Prelat: les Huguenots au contraire disoient que c'estoit le Sabat des Diables, qui s'assembloient pour le venir querir, & qu'il faisoit bon mourir ce jour, pource qu'ils estoient bien empeschés: ses partisans disoient qu'il avoit faict une si belle & Chrestienne fin que rien plus; les Huguenots soutenoient au contraire, que quand on luy pensoit parler de Dieu durant sa maladie, qu'il n'avoit eu en la bouche pour toute responce que des vilainies; dont Monsieur de Rheims son neveu l'estant allé veoir, & le voyant tenir tel langage auroit dict en se riant, qu'il ne voyoit rien en son oncle pour en desesperer, & qu'il avoit encore toutes ses paroles & actions naturelles, invoquant & appellant horriblement les diables sur les derniers souspirs: choses tesmoignées de tous ceux qui luy assistoient, contre ce qu'en escrit le Jesuite Anger, qui le faict parler comme un sainct. Or la verité est, que sa maladie estoit au cerveau, lequel il avoit tellement troublé qu'il ne sçavoit ce qu'il faisoit, ni disoit; en quoy il continua jusques à la fin, mourant en grand trouble & inquietude d'esprit.

Pour

Pour en parler ſans paſſion, c'eſtoit un Prelat que le Cardinal de Lorraine, qui avoit d'auſſi grandes parties & graces de Dieu que la France en ait jamais eu. Mais s'il en a bien uſé ou abuſé le jugement en eſt à celuy devant le troſne duquel il eſt comparu comme nous comparoiſtrons tous. Le bon arbre, dict noſtre Seigneur, ſe connoiſt par le fruict: Ce fruict eſtoit (par les teſmoignages meſme de ſes gens) que pour n'eſtre jamais trompé il faloit croire touſjours tout le contraire de ce qu'il vous diſoit.

Ce jour, la Royne Mere ſe mettant à table dict ces mots: Nous avons à cette heure la paix, puiſque Monſieur le Cardinal de Lorraine eſt mort, qui eſtoit celuy (ce dit-on) qui l'empeſchoit, ce que je ne puis croire, car c'eſtoit un grand & ſage Prelat, & homme de bien, & auquel la France & nous tous perdons beaucoup: Et en derriere diſoit que ce jour eſtoit mort le plus meſchant homme des hommes: puis s'eſtant miſe à diſner ayant demandé à boire, comme on luy eût baillé ſon verre, elle commença tellement à trembler, qu'il luy cuidà tomber des mains, & s'eſcria, Jeſus! Voila Monſieur le Cardinal de Lorraine que je voy: Enfin s'eſtant un peu raſſiſe & raſſurée, elle dit tout haut, C'eſt grand cas de l'apprehenſion! je ſuis bien trompée ſi je n'ay veu ce bon homme paſſer devant moy pour s'en aller en Paradis, & me ſembloit que je l'y voyois monter. Les nuits auſſi elle en avoit des apprehenſions au dire de ſes femmes de chambre, & ſe plaignoit de ce qu'elle le voyoit, & ne le pouvoit oſter & chaſſer de ſa fantaiſie, encores que dés

qu'il fut mort on ne parla non plus du Cardinal de Lorraine, que s'il n'euſt jamais eſté; & en fit-on moins de bruit à la Cour (ce qui eſt digne de remarque) qu'on euſt fait d'un ſimple Protonotaire ou Curé de village : il y en eut ſeulement quelques-uns de la Religion, qui s'en ſouvindrent pour le mal poſſible qu'il leur avoit procuré de ſon vivant.

1575. *Fevrier*. Le Vendredy onziéme, le Roy arriva à Rheims, où il fut ſacré le Dimanche treiziéme du dit mois, l'an revolu de ſon Sacre en Pologne, qui fut à meſme jour & heure. Quand on vint à luy mettre la couronne ſur la teſte, il dit aſſez haut qu'elle luy bleſſoit, & luy roulla par deux fois de la teſte comme ſi elle eût voulu tomber: ce qui fut remarqué, & interpreté à mauvais preſage.

Le Jeudy dix-ſeptiéme, le Roy ayant adviſé Meſſire François de Luxembourg de la maiſon de Brienne venu à ſon Sacre & mariage, & ſçachant qu'il avoit fait l'amour à la Royne ſa femme, pretendant l'eſpouſer, luy dit ces mots; Mon couſin, j'ay eſpouſé voſtre maiſtreſſe; mais je veux en contr'eſchange que vous eſpouſiez la mienne, entendant de Châteauneuf, Damoiſelle Bretonne, de la ſuite de la Royne Mere, qui avoit eſté ſa favorite avant qu'il fuſt Roy & marié. A quoy le dit de Luxembourg luy reſpondit, qu'il eſtoit fort joyeux de ce que ſa maiſtreſſe avoit rencontré tant d'heur & de grandeur, & tant gagné au change: mais qu'il luy pleuſt l'excuſer d'eſpouſer Châteauneuf pour encores, & qu'il luy donnaſt temps pour y penſer: à quoy le Roy luy reſpondit, qu'il vouloit & deſiroit que tout

tout à l'heuré il l'espousast: sur quoy se sentant le dit Luxembourg si fort pressé, supplia le Roy de luy donner la patience de huit jours: laquelle estant moderée par le Roy à trois jours seulement, monta à cheval & se retira de la Cour en diligence.

May. Le Mardy dixiéme May la nuit, fut dérobée la vraye Croix estant en la saincte Chapelle du Palais à Paris, dequoy le peuple & toute la ville furent fort troublez. Et s'esleva incontinent un bruit, qu'elle avoit esté enlevée par les menées des plus grands, & mesmes de la Royne Mere, que le peuple avoit tant en horreur & mauvaise reputation, que tout ce qui arrivoit de malencontre, luy estoit imputé, & disoit-on qu'elle ne faisoit jamais bien que quand elle pensoit faire mal. La commune opinion estoit qu'on l'avoit envoyée en Italie pour gage d'une grande somme de deniers, du consentement tacite de la Royne Mere.

Juillet. Le Mardy cinquiéme Juillet fut pendu à Paris & puis mis en quatre quartiers, un Capitaine nommé la Vergerie, condamné à mort par Biragues Chancelier & quelque Maistres des Requestes nommez par la Royne Mere, qui luy firent son procez bien court dedans l'Hostel de la dicte ville de Paris: toute la charge estoit, que s'estant trouvé en une compagnie où on parloit de la querelle des Escoliers & des Italiens, il avoit dict qu'il faloit se ranger du costé des Escoliers, & saccager & couper la gorge à tous ces bougres Italiens, qui estoient cause de la ruïne de la France, sans avoir autre chose faict ni attenté contre iceux: Le Roy le vid executer, encore qu'au dire d'un

chacun il n'approuvast point cet inique jugement, lequel fut trouvé fort estrange de plusieurs.

Octob. Le Dimanche neufviéme Octobre feste de sainct Denys, le Roy fit faire procession generale & solemnelle à Paris, en laquelle il fit porter les sainctes Reliques de la saincte Chapelle, & assista tout du long disant son chapellet en grande devotion, le corps de la Cour avec celuy de la Ville, & toutes les autres Compagnies s'y trouverent, aussi firent par le commandement de sa Majesté tous les Princes, Seigneurs, Officiers & Gentils-hommes de sa maison, hormis les Dames, que le Roy ne voulut qu' elles s'y trouvassent, disant qu'il n'y avoit de devotion où elles estoient.

Novemb. Au commencement de Novembre le Roy fit mettre sus par les Eglises de Paris les Oratoires, autrement dicts les Paradis, où il alloit tous les jours faire ses aumosnes & prieres en grande devotion, laissant ses chemises à grands goderons, dont il estoit auparavant si curieux, pour en prendre à collet renversé à l'Italienne. Il alloit ordinairement en coche avec la Reine son espouse par les ruës & maisons de Paris, prendre les petits chiens, qui leur plaisoient. Ils alloient aussi par tous les monasteres de femmes aux environs de Paris, faire pareilles questes de petits chiens, au grand regret des Dames qui les avoient. Et se faisoient lire la grammaire, & apprendre à decliner.

1576. *Janvier.* En ce temps le Roy, nonobstant toutes les affaires de la guerre, & de la rebellion qu'il avoit sur les bras, ne laissa pas d'aller

d'aller aux environs de Paris, de costé & d'autre se promener avec la Reine son espouse, visiter les monasteres des Nonains, & les autres lieux de plaisir, & en revenir la nuit, souvent par la fange & le mauvais temps, & mesme le Samedy 7 de ce mois, son coche estant rompu, il marcha bien une lieüe à pied, par le mauvais temps qu'il faisoit, & arriva au Louvres qu'il estoit plus de minuit.

Le Dimanche premier jour de cet an, viennent nouvelles à Paris que Monsieur le Duc, le Seigneur de Thoré & Cimier, le vingt-sixiéme Decemb. avoient beu du vin empoisonné en la collation d'aprés soupper, lequel vin avoit esté apporté par un valet de chambre dudit Seigneur Duc, nommé Blondel ou Blondeau, qui avoit autresfois servy le Chancelier de Biragues, ce qui rendit le fait beaucoup plus suspect. De fait Monsieur le Duc dés le vingt-septiéme Decembre avoit dépesché exprés le Seigneur de Marivaux par devers le Roy, pour l'en advertir & le prier de luy en faire Justice, & un autre Gentil-homme par devers la Royne sa Mere, qui estoit demeurée malade à Châtelleraux d'un catarre, laquelle en fut fort marrie, & prit toute peine d'en purger elle & le Roy son fils: cependant le procés fait au dit Blondeau ayant esté mis par plusieurs fois à la question, n'ayant reconnu aucun empoisonnement par luy ou autre fait ou procuré, & ne s'estant contre luy trouvé aucune autre charge, tant que par contrepoison ceux qui en avoient beu avoient esté incontinent garentis, fut le dit Blondeau relasché, & neantmoins chassé aprés qu'on luy eût fait faire amende

honno-

honnorable, pour n'avoir fait l'essay avant que presenter le vin à mon dit Seigneur, comme on a de coustume de faire aux Princes de cette qualité.

Avril. Le quinziéme Avril jour de Pasques flories, le Roy fit publier aux prosnes de toutes les paroices de Paris, qu'il avoit fait faire une Croix de nouveau, semblable à celle qui souloit estre à la saincte Chapelle de Paris, qui avoit esté dérobée l'année precedente, & qu'en icelle il avoit fait enchasser une partie d'une grand' piece de la vraye Croix de Nostre Seigneur, dés pieça gardée en une autre grande Croix double au thresor de la saincte Chapelle, & que chacun l'allast la Saincte semaine & autres jours de devotion baiser & adorer, comme de coustume: de quoy le peuple de Paris fut fort joyeux & content.

May. Le Lundy septiéme May, furent en la Cour de Parlement en publicque audience, publiées & enterinées les lettres patentes du Roy, contenant l'annullation de l'emprisonnement du Mareschal de Montmorenci & la declaration de son innocence.

Le dit jour les Advocats & Procureurs de Parlement furent par le premier President appellez & assemblez au Palais en la salle sainct Louis, afin de se quotiser & prester au Roy la somme de cent mil livres, qu'il s'estoit promis de tirer de leurs deux Communautez: de fait chacun fit quelques offres, lesquelles ne furent suivies, ains augmentées par les dits taxeurs, lesquels envoyerent tost-apres à chacun des plus apparens & aisez Advocats & Procureurs, un billet de leur taxe signé Pottier, qui estoit

Secre-

Secretaite des finances,à ce commis par le Roy, dont y eut grande plainte & murmure, & toutefois il ne faloit laiſſer de payer, & porta chacun la ſomme de ſa taxe aux coffres du Louvre, & en rapporta quittance pour luy ſervir en temps & lieu ; ſemblables taxes furent faites ſur les autres Officiers Praticiens & notables Bourgeois de Paris. Deſquels le Roy tira en moins d'un mois bonne ſomme de deniers.

Le 14 Juillet le Roy & la Royne arriverent à Paris, revenant de Normandie, dont ils rapporterent grande quantité de Guenons & de Perroquets.

Le Lundy ſeize Juillet, le Roy fut au Palais & fit au Parlement en ſa preſence publier l'Edict de l'alienation des deux cens mil livres de rente, accordées par le Clergé de France, & voulant faire recevoir Guillaume Dauvet Seigneur d'Arennes Preſident en la Chambre Mipartie, le dict Dauvet voyant les difficultez qu'on luy en faiſoit à cauſe de ſa Religion, ſupplia le Roy de ne paſſer outre, luy diſant qu'il aimoit mieux ne l'eſtre point, que d'eſtre receu par contrainte.

Le Lundy vingt-trois le Cardinal de Bourbon, qui eſtoit Archeveſque de Rouën, accompagné de pluſieurs Chanoines de la grande Egliſe du dit Rouën, eſtant precedé de ſa Croix Archiepiſcopale, alla au lieu où les Huguenots faiſoient leur preſche en la dite ville, ſuivant la permiſſion de l'Edict du Roy, pour leur faire quelques ſalutaires remonſtrances: mais le Miniſtre & les auditeurs eſmeus de crainte de pis, en eſtans advertis s'eſcoulerent les uns aprés les autres, & gagnerent le haut.

Le

Le lendemain on en fait le conte au Roy, & comme Monsieur le Cardinal avec le baston de la Croix avoit chassé tous les Huguenots de Rouën ; *Je voudrois*, dit le Roy, *que les autres fussent aussi aisez à chasser, à la charge qu'on y deust porter le benoistier aussi.*

Aoust. En ce temps le Roy alloit à pied par les ruës de Paris gagner les pardons du Jubilé, envoyé en France par Gregoire XIII, accompagné de deux ou trois personnes seulement, tenant en sa main de grosses Patenostres disant & marmotant par les ruës : on disoit qu'il le faisoit par le Conseil de sa mere, afin de faire croire au peuple, qu'il estoit fort devot & Catholique, pour mieux fouiller aux bourses des Bourgeois de Paris, c'est pourquoy on luy donna ces Titres : *Henry par la grace de sa mere inutile Roy de France, & de Pologne imaginaire, Concierge du Louvre, Marguillier de saint Germain de l'Auxerrois, Basteleur des Eglises de Paris, Gendre de Colat, Gauderonneur des collets de sa femme, & Friseur de ses cheveux, Mercier du Palais, Visiteur d'estuves, Gardien des quatre Mandians, Pere conscript des Blancs battus, & protecteur des Capuchins.*

Septemb. Les Dimanches vingt-trois & trentiéme, aux Huguenots de Paris revenans en troupe du Presche qu'ils avoient commencé à faire à Noisy-le-sec suivant l'Edict, furent faites tout plein de bravades & insolences par la populace, les allans voir à leur retour, & furent ruez de part & d'autre quelques coups de pierres & d'espées, dont advint tumulte, & y en eut de tuez & blessez. Et en fut fait plainte au Roy, lequel cependant couroit la bague vestu en Ama-

Amazone, & faiſoit tous les jours balets & feſtins nouveaux, comme ſi ſon eſtat euſt eſté paiſible.

Novemb. Le Samedy dixiéme Novembre arriverent à Paris les triſtes nouvelles du ſac de la ville d'Anvers, & comme le Dimanche quatriéme de ce mois ſur le midy, les Eſpagnols eſtoient ſortis en furie de la Citadelle, avoient chargé les pauvres habitans d'Anvers, & defait trois mille Allemans, qu'ils y avoient fait entrer nonobſtant le ſecours du païs, que le Comte d'Egmont y avoit envoyé. Et comme les Eſpagnols eſtans demeurez les Maiſtres de cette belle ville, avoient bruſlé la maiſon des Oſtrelins, leur hoſtel de ville, & bien huit cens maiſons de bourgeois tuez, & maſſacrés, & bruſlé pour trois ou quatre millions de marchandiſes qu'ils n'avoient peu emporter: dura le ſac environ quinze jours, durant leſquels on faiſoit compte de ſept à huit mille perſonnes de morts, de tous aages, ſexes & qualitez: car l'Eſpagnol victorieux eſt ordinairement inſolent & cruel, & fut ruinée une des plus belles & riches villes du monde.

1577. *Janvier.* Le Mécredy neuviéme Janvier, les obſeques & funerailles de defunt Maximilian d'Auſtriche Empereur, beau-pere du feu Roy Charles IX, furent faites en l'Egliſe de Paris avec grande magnificence & ceremonies en tel cas accouſtumées.

Fevrier. Le Dimanche vingt-quatriéme Fevrier jour de ſaint Mathias, le Roy receut avis que les Huguenots avoient fait une contreligue, en laquelle eſtoient entrez le Roy de Suede & Dannemarc, les Allemans, les Suiſ-

ſes

ſes Proteſtans, & la Royne d'Angleterre: ce qui refroidit beaucoup de gens d'entrer en la dite ligue & la ſigner. Cependant le Roy faiſoit jouſtes, balets & tournois, & force maſcarades, où il ſe trouvoit ordinairement, habillé en femme, ouvroit ſon pourpoint, & deſcouvroit ſa gorge, y portant un collier de perles & trois collets de toile, deux à fraiſer & vn renverſé, ainſi que lors le portoyent le Dames de ſa Cour: & eſtoit bruit que ſans le decés de Meſſire Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont, ſon beau-pere, mort peu auparavant, il auroit deſpenſé au Carnaval aux jeux de Maſcarades deux ou trois cens mil francs.

May. Le Méoredy quinziéme May, le Roy au Pleſſis-lez-Tours fit un feſtin à Monſieur le Duc ſon frere, & aux Seigneurs & Capitaines qui l'avoient accompagné au ſiege & priſe de la Charité: auquel les Dames veſtuës de vert en habits d'hommes firent le ſervice, & y furent tous les aſſiſtans veſtus de vert, & à cet effet fut levé à Paris & ailleurs pour ſoixante mil francs de draps de ſoye verte. La Royne Mere fit aprés ſon banquet à Chenonceau, qui luy revenoit à ce qu'on diſoit à prés de cent mil livres, qu'on leva comme par forme d'emprunt ſur les plus aiſez ſerviteurs du Roy, & meſme de quelques Italiens qui s'en ſceurent bien rembourſer au double. En ce beau banquet les plus belles & honneſtes de la Cour eſtans à moitié nuës, & ayans leurs cheveux eſpars comme eſpouſées, furent employées à faire le ſervice.

Le Dimanche dix-neuviéme les Comediens Italiens ſurnommez *i Geloſi*, commencerent à joüer

joüer leurs comedies en la salle de l'hostel de Bourbon à Paris, ils prenoient de salaire quatre sols pour teste de tous les François, qui les vouloient aller voir joüer, où il y avoit tel concours & affluence de peuple, que les quatre meilleurs Predicateurs de Paris n'en avoient pas ensemble autant quand ils preschoient.

Juin. Le Samedy quinziesme Juin les Monnoyes furent descriées par lettres patentes du Roy, modifiées & corrigées par quelques arests & ordonnances de la Cour de Parlement sur ce par diverses fois assemblée: ce descry apporta grande incommodité au pauvre peuple de France, pource que par toutes les villes du Royaume ne se pouvoient voir ni recouvrer, ni douzains ni carolus, ni autre menuë monnoye, qui toute avoit esté transportée hors du Royaume pour l'eschanger à l'or, estant à haut prix en France, comme l'escu soleil à trois livres douze sols six deniers: le double ducat à deux testes à dix livres, les ducats doubles de Portugal dits sainct Estienne ou Millerays à neuf livres cinq sols, le noble rose à douze livres, l'Imperiale de Flandres d'or double à six livres, les reales d'Espagne d'argent simple à six & sept sols, les Philippus d'argent à cinq livres, le teston de France à vingt & vingt-deux sols, les ducats dicts de Pologne, dont couroit lors un nombre effrené par tout le Royaume de France, & que mesmes on disoit estre forgez en France, à quatre livres quinze sols, qui n'étoient toutesfois que d'or d'escu, & ne pesoient que deux grains plus que l'escu soleil, & neantmoins n'y donnoient le Roy, ni la Cour, ni les generaux des monnoyes, ni tous les au-



tres officiers du Roy aucun ordre ni remede: ainsi vivoit le peuple à sa discretion, pour ce regard; aussi ne furent les dictes ordonnances observées ni gardées, & se mettoit publiquement au premier jour d'Aoust l'escu soleil à la Boucherie & par tout ailleurs en marchandise, à trois livres quinze sols la piece, & les autres especes à l'équipollent.

Juillet. Le Samedy vingt-septiéme Juillet, *li Gelosi* Comediens d'Italie, aprés avoir presenté à la Cour de Parlement les Lettres patentes par eux obtenuës du Roy, afin qu'il leur fust permis de joüer Comedies, nonobstant les deffences de la Cour, furent renvoyez par fin de non recevoir, & deffences à eux faictes de plus obtenir & presenter à la dicte Cour telles lettres, sur peine de dix mil livres parisis d'amende, applicable à la boëte des pauvres: nonobstant lesquelles au commencement de Septembre ensuivant, ils recommencerent à jouër leurs Comedies en l'hostel de Bourbon, comme auparavant, par la permission & jussion expresse du Roy. La corruption du temps estant telle, que les farceurs, bouffons, putains, & mignons avoyent tout le credit auprés du Roy.

Septemb. Au commencement du mois de Septembre, le Seigneur de Villequier Chevalier de l'ordre du Roy, & Capitaine de cinquante hommes d'armes dedans le Chasteau de Poitiers, où lors estoit le Roy, & où ledit Villequier comme favory de sa Majesté estoit aussi logé, tua sa femme sortant de son lit, & la poignarda avec une de ses Damoiselles qui luy tenoit un miroir, & luy aidoit à se pimplocher:

plocher : & ce sur le sujet d'un pacquet que le dit Villequier surprit, duquel il prit asseurance de sa paillardise (que dés pieça toutefois il estoit bien adverty qu'elle exerçoit auec plusieurs personnes): ce pacquet estoit par elle addressé au Seigneur de Barbizi, qui estoit un beau jeune homme Parisien, & qui avoit espousé la veufve de Villemain Maistre des Requestes, avec laquelle il paillardoit du vivant de son mary ; & luy mandoit qu'elle estoit grosse de son fait, combien que son mary plus de dix mois auparavant n'eust couché avec elle : & encores disoit-on, que ledit Villequier avoit descouvert une entreprise que sa femme avoit fait de l'empoisonner, ayant trouvé dans ses coffres la mixtion en paste dont il devoit estre empoisonné, comme le dit Barbizi avoit empoisonné la sienne, afin de se marier ensemble aprés la mort de l'un & de l'autre : ce qu'on avoit trouvé dans le coffre de la Dame.

Ce meurtre fut trouvé cruel, comme commis en une femme grosse de deux enfans, & estrange, comme fait au logis du Roy, sa Majesté y estant : mais l'issuë & la facilité de la grace qu'en obtint le dit Villequier sans aucune difficulté, firent croire qu'il y avoit en ce fait un secret commandement du Roy, qui haïssoit cette Dame, pour un refus en cas pareil.

En ce mois les escus sols, nonobstant l'ordonnance du Roy, se mettoient à Paris pour quatres livres cinq sols, le teston pour vingt-deux sols : à Orleans & autres villes du Royaume l'escu se mettoit pour cinq & six livres, & le teston pour trente & trente-cinq sols ; & ce à cause du peu d'argent & d'or qu'on disoit qu'il

qu'il y avoit en France, mais principalement à cause de la disette de la monnoye, dont on ne pouvoit recouvrer en façon que ce fust.

Le Jeudy septiéme Novembre commença à paroistre une comete vers le Midy, dont la queuë fort longue tiroit vers l'Orient estival; elle se levoit avec la Lune peu aprés le Soleil couché, & s'abaissoit sur l'orizon sur les neuf ou dix heures du soir, & fut veuë quarante jours. Ces sots d'Astrologues disoient, qu'elle presageoit la mort d'une Royne ou de quelque grande Dame, avec quelque remarquable & insigne mal-heur: ce qu'ayant entendu la Royne Mere entra incontinent en frayeur & apprehension que ce fût elle: sur quoy un docte Courtisan composa l'Epigramme qui s'ensuit, qui fut semé & divulgué par tout.

DE COMETA

ANNI 1577.

Ad Reginam Matrem.

Spargeret audaces cùm tristis in æthere crines
Venturique daret signa cometa mali,
Ecce suæ Regina timens male conscia vitæ
Credidit invisum poscere fata caput.
Quid, Regina, times? namque hæc mala siqua minatur,
Longa timenda tua est, non tibi vita brevis.

Le Mardy dixiéme Decembre Claude Marcel n'agueres Orfevre du Pont au change, lors Conseiller du Roy & l'un des Surintendans de

de ses finances, maria l'une de ses filles au Seigneur de Vicourt; la nopce fut faicte en l'Hostel de Guise, où disnerent le Roy, les 3 Roines, Monsieur le Duc, & Messieurs de Guise: aprés souper le Roy y fut luy trentiéme masqué en homme, avec trente que Princesses que Dames de la Cour, masquées en femmes toutes, & toutes vestuës de drap & toile d'argent, & autres soyes blanches, enrichies de perles & pierreries, en grand nombre & de grand prix: les mascarades y apporterent telle confusion pour la grande suite qu'elles avoient, que la pluspart de ceux de la nopce furent contraints de sortir, & les plus sages Dames & Damoiselles se retirerent, & firent sagement: car la confusion y apporta tel desordre & vilainies, que si les tapisseries & les murailles eussent pû parler, elles eussent dict beaucoup de belles choses.

En ce mesme an fut prise & desouverte dans le Convent des Cordeliers de Paris une garce fort belle, desguisée & habillée en homme, qui se faisoit appeller Antoine: elle servoit entre les autres frere Jacques Berson, qu'on appelloit l'enfant de Paris, & le Cordelier aux belles mains, pensant & eux tous (ainsi qu'ils disoient) que ce fût un vray garçon, dont on se rapporta à leur conscience; & quant à ceste fille-garçon elle en fut quitte pour la gehenne & pour le fouet, que je luy vis donner dans le preau de la Conciergerie, sur la grande chasteté de ceste femme, qui se disoit mariée, & par devotion avoit servy bien dix ans les beaux peres sans avoir jamais esté interessée en son honneur.

B 1578. *Jan-*



1578. *Janvier*. Le Lundy sixiéme, jour des Roys, la Damoiselle de Pons de Bretagne Royne de la Feve, par le Roy desesperément brave, frisé & gauderonné, fut menée du Château du Louvre à la Messe en la Chapelle de Bourbon, estant le Roy suivy de ses jeunes mignons, autant ou plus braves que luy. Bussi d'Amboise, le mignon de Monsieur frere du Roy s'y trouva à la suite de Monsieur le Duc son maistre, habillé tout simplement & modestement, mais suivy de six pages vestus de drap d'or frisé, disant tout haut que la saison estoit venuë que les belistres seroient les plus braves: dequoy suivirent les secrettes haines & les mescontentemens & querelles qui parurent bien tost aprés.

Avril. Le Roy pendant ce Caresme alloit deux ou trois fois la semaine faire collation aux bonnes maisons de Paris, avéc ses mignons frisés & fraisés, & les Dames de la Cour & de la ville, entre autres chez la Presidente Boulencourt, où il passoit le temps avec la Damoiselle Bussy sa belle fille.

Le Dimanche vingt-septiéme Avril, pour demesler une querelle née pour fort legere occasion, le jour precedent en la Cour du Louvre entre le Sieur de Quelus, l'un des grands mignons du Roy, & le jeune Antragues, qu'on appelloit Antraguet, favory de la maison de Guise, le dit Quelus avec Maugiron & Livarot, & Antraguet avec Riberac, & le jeune Chomberg se trouverent dés cinq heures du matin au marché aux chevaux, anciennement les Tournelles prés la Bastille saint Anthoine, & là combattirent si furieusement que le beau Mau-

Maugiron & le jeune Chomberg demeurerent morts ſur la place : Riberac des coups qu'il y receut mourut le lendemain à Midy ; Livarot d'un grand coup qu'il y eut ſur la teſte fut ſix ſemaines malade, & enfin reſchapa ; Antraguet s'en alla ſain & ſauf avec un petit coup, qui n'eſtoit qu'une eſgratignure. Quelus autheur & aggreſſeur de la noiſe de dix-neuf coups, qu'il y receut, languit trente trois jours, & mourut le Jeudy vingt-neuviéme May en l'hoſtel de Boiſi, où il fut porté du champ du combat, comme lieu plus amy & plus voiſin, & ne luy profita la grande faveur du Roy qui l'alloit tous les jours voir & ne bougeoit du chevet de ſon lit, & qui avoit promis aux chirurgiens qui le penſoient, cent mille francs, au cas qu'il revint en convaleſcence, & à ce beau mignon cent mille eſcus pour luy faire avoir bon courage de guerir ; nonobſtant leſquelles promeſſes il paſſa de ce monde en l'autre, ayant tousjours en la bouche ces mots, meſmes entre ſes derniers ſoupirs, qu'il jettoit avec grande force & grand regret : Ah mon Roy, mon Roy! ſans parler autrement de Dieu ni de ſa mere : à la verité le Roy portoit à Maugiron & à luy une merveilleuſe amitié, car il les baiſa tous deux morts, fit tondre leurs teſtes & emporter & ſerrer leurs blonds cheveux, oſta à Quelus les pendants de ſes oreilles, que luy meſme auparavant luy avoit donnez & attachez de ſa propre main. On en fit ces deux vers :

Seigneur, reçoy en ton giron
Chomberg, Quelus, & Maugiron.

Telles & ſemblables façons de faire, indi-

gnes à la verité d'un grand Roy, & magnanime comme il estoit, causerent peu à peu le mespris de ce Prince, & le mal qu'on vouloit à ses mignons, qui le possedoient, donna un grand advantage à ceux de Lorraine, & pour corrompre le peuple,& dans le tiers estat créer & former peu à peu entierement leur party, qui estoit la Ligue, de laquelle ils avoient jetté les fondemens dés l'an precedent 1577.

Le Lundy vingt-huitiéme, Messire Charles de Lorraine Duc de Mayenne fut par le premier President installé au siege de la Table de Marbre, en signe de prise de possession de l'Admirauté de France, que le Roy luy avoit donnée à la survivance du Comte de Villars son beau-pere.

May. En ce mois à la faveur des eaux qui lors commencerent, & jusques à la sainct Martin continuerent d'estre fort basses, fut commencé le pont neuf de pierre de taille qui conduit de Nesle à l'escole sainct Germain, sous l'ordonnance du jeune du Cerceau Architecte du Roy, & la surintendance de Messire Christophle de Thou premier President, M. Pierre Seguier Lieutenant civil, M. Jean de la Guesle Procureur general, & M. Claude Marcel Surintendant des Finances: & furent en ce mesme an les quatre piles du canal de la riviere de Seine, fluant entre le quay des Augustins & l'isle du Palais, levées environ une toise chacune par dessus le rez de la chaussée: les deniers furent pris sur le peuple par je ne sçay quelle cruë ou dace extraordinaire; & disoit-on que la toise de l'ouvrage coustoit quatre-vingts cinq livres.

Juil-

Juillet. Le lundy vingt-uniéme Juillet, ſainct Meſgrin jeune Gentil-homme Bourdelois, beau, riche & de bonne-part, l'un des mignons fraiſez du Roy ſortant à onze heures du ſoir du Louvre, où le Roy eſtoit, en la meſme ruë du Louvre, vers la ruë ſainct Honoré, fut chargé de coups de piſtolets, d'eſpées & de coutelas par vingt ou trente hommes inconnus, qui le laiſſerent ſur le pavé pour mort, comme auſſi mourut-il le jour enſuivant, & fut merveille comme il put tant vivre, eſtant attaint de trente quatre ou trente cinq coups mortels: le Roy fit porter ſon corps mort au logis de Boiſy prés la Baſtille, où eſtoit mort Quelus ſon compagnon, & enterrer à ſainct Pol avec ſemblable pompe & ſolemnité qu'avoient eſté auparavant inhumez en la dicte Egliſe, Quelus & Maugiron ſes compagnons. De cet aſſaſſinat n'en fut faict aucune inſtance. Sa Majeſté eſtant bien avertie, que le Duc de Guiſe l'avoit fait faire pour le bruit qu'avoit ce mignon d'entretenir ſa femme, & que celuy, qui avoit faict ce coup, portoit la barbe & la contenance du Duc du Mayne ſon frere. Les Nouvelles venuës au Roy de Navarre, dit, Je ſçay bon-gré au Duc de Guiſe mon Couſin de n'avoir pû ſouffrir, qu'un mignon de couchette, comme ſainct Meſgrin, le fiſt cocu; c'eſt ainſi qu'il faudroit accouſtrer tous les autres petits galands de Cour qui ſe meſlent d'approcher les Princeſſes pour leur faire l'amour.

Septemb. Le Mecredi troiſiéme Septembre en la place Maubert à Paris, par Arreſt de la Cour de Parlement, un jeune enfant laquais

aagé de treize ans seulement fut pendu & estranglé pour avoir donné quelques coups de dague à un marchand de Paris son maistre, dormant la nuict en son lict au pont-Antoni, & s'estre efforcé de le tuër : & fut ceste execution trouvée estrange, tant à cause du bas aage de l'enfant qu'à l'esgard à ce que le marchand estoit gueri de ces coups.

Le jeudi quatriéme le Roy partit de Paris pour aller à Fontaine-bleau, en s'en allant laissa à sa Cour de Parlement vingt-deux Edits nouveaux, & boursaux, pour les voir & homologuer, laquelle le mardi neuviéme par un Arrest notable declara, qu'elle ne pouvoit proceder à la verification d'iceux, pour estre la creation des offices & estats y mentionnez une taille & charge sur le peuple de ce Royaume, qui ne se peut porter, & non necessaire, ni valable, ains subtile, pernicieuse & dommageable au public, & qui pourroit engendrer une émotion & sedition, qui seroit la ruïne de Paris & de l'estat ; & fut l'Advocat du Roy Brisson envoyé par la Cour à Fontaine-bleau porter au Roy le dit Arrest, lequel des vingt-deux Edits n'en verifioit que deux, & renvoyoit les vingts autres, dequoy le Roy malcontent envoya le Signeur de Chavigny & le President de Bellievre, le Mardy vingt-troisiéme en la dite Cour pour les faire publier & verifier, ce que la Cour refusa fort vertueusement, respondant qu'elle ne pouvoit, ni ne devoit : ce que le Roy ayant entendu, dit, Je vois bien que Madame ma Cour me veut donner la peine d'y aller ; j'y iray, mais je leur diray ce que possible ne seront gueres con-

contens d'entendre, dequoy la Cour advertie trouva bon pour appaiser le Roy d'en verifier encores quelques-uns des moins fascheux & meschants. Le Lundy vingt-neuviéme dudit mois de Septembre, jour de saint Michel, Maistre François de Saignes, Sieur de la Garde, Conseiller en la grande Chambre, Beneficier, natif de Thoulouse au Languedoc, aagé de 55 ans, homme ignorant, mais violent, se leva du lit au matin devant jour, où il estoit detenu & affligé d'une retention d'urine avec fievre, & se sentant agité de grandes douleurs, & prés de la fin de sa vie, monta sur son mulet, defendit à ses gens de le suivre, & approchant des bons hommes du costé du pré aux Clercs, où estoit sa maison, aprés estre descendu de dessus son mulet, se precipita en la riviere de Seine, & se noya. Et neantmoins fut solemnellement enterré au chœur des Cordeliers à Paris, avec l'assistance du premier President de Thou, & bon nombre de Presidens, Maistres des Requestes & Conseillers de la Cour de Parlement, sous couleur, qu'il estoit en fievre chaude & frenetique. Aussi qu'il avoit donné son estat, & benefices à Jaques de Thou, fils du dit premier President, lequel il avoit nommé & fait seul executeur de son testament.

1579. *Janvier.* Le Jeudy premier Janvier, le Roy establit & solennisa son nouvel Ordre de Chevaliers du sainct Esprit en l'Eglise des Augustins de Paris, en grande pompe & magnificence, & les deux jours ensuivans traita à disner au dit lieu ses nouveaux Chevaliers, & l'apresdinée tint conseil avec eux. Ils estoient

veſtus d'une barette de velours noir, chauſſes & pourpoint de toile d'argent, ſouliers & fourreau d'eſpée de velours blanc, le grand manteau de velours noir bordé à l'entour de fleurs de Lis d'or & langues de feu, entremeſlées de meſme broderie, & des chiffres du Roy de fil d'argent, tout doublé de ſatin orangé, & un mantelet de drap d'or en lieu de chapperon par deſſus le dit grand manteau, lequel mantelet eſtoit pareillement enrichi de fleurs de Lis, langues de feu & chiffres comme le grand manteau, leur grand collier façonné d'un entrelas de chiffres du Roy, fleurs de Lis & langues de feu, auquel pendoit une grande Colombe denotant le ſainct Eſprit: ils s'appellent Chevaliers Commandeurs du ſainct Eſprit, & journellement ſur leurs cappes & manteaux ils portent une grande Croix de velours orangé, bordée d'un paſſement d'argent, ayant quatre fleurs de Lis d'argent aux quatre coins du croiſon, & le petit Ordre pendu à leur col avec un ruban bleu. On diſoit que le Roy avoit de nouvel inventé cet Ordre, pour adjoindre à ſoy d'un nouvel & plus eſtroit lien ceux qu'il y vouloit nommer, à cauſe de l'effrené nombre des Chevaliers de l'Ordre ſainct Michel, qui eſtoit tellement avili, que l'on n'en faiſoit non plus de conte, que de ſimples aubereaux ou gentillaſtres, & appelloit-on le grand collier de cet Ordre le collier à toutes beſtes. Et pour ſe les rendre plus loyaux & affectionnez ſerviteurs, il les obligeoit à certains ſermens contenus aux articles de l'inſtitution de l'Ordre, & meſmes eſtoit ſon deſſein de leur donner à chacun huict

huict cens escus de pension en forme de Commanderie sur certains Benefices de ce Royaume, & pour ce les fit-il appeller Commandeurs: Et ce faisoit-il (à ce qu'on disoit) pource que beaucoup de ses sujets agitez du vent de la Ligue, qui secrettement & par sous-main ourdissoit tousjours son fuseau, tendoient comme à rebellion, s'y laissans transporter par les nouvelles charges qu'on leur mettoit à sus. A quoy sa Majesté desirant pourvoir, s'estoit advisée de se fortifier desdits nouveaux Chevaliers, qu'elle croyoit avec ses mignons & un Regiment des Gardes, qui journellement l'assistoient, luy estre prompts & fidelles deffenseurs, advenant quelque émotion. On disoit aussi que cette erection de nouvel Ordre avoit esté confortée de ce que le Roy estoit né le jour de la Pentecoste, creé Roy de Pologne & faict Roy de France en semblable jour, lequel sembloit luy estre fatal, pour tout bon-heur & prosperité, comme avoit esté le jour sainct Mathias à l'Empereur Charles V.

Le Vendredy vingt-troisiéme le Roy alla à Olinville se baigner & purger; le semblable fit la Royne sa femme qu'il laissa à Paris: puis alla faire sa feste de Chandeleur en l'Eglise de Chartres, & ses vœux & prieres à la belle Dame, & y prit deux chemises de Nostre Dame de Chartres, l'une pour luy, l'autre pour la Royne sa femme: ce qu'ayant faict il revint à Paris coucher avec elle, en esperance de luy faire un enfant: Dont il estoit incapable pour la verole qui le mangeoit & les lascivetés qui l'avoient enervé.

Le vingt-neuviéme du dit mois, fut donné un Arrest notable en la grande Chambre du plaid, pour le faict des Notaires, par lequel il fut ordonné qu'à peine de nullité & de faux, suivant l'ordonnance de Moulins 1564, qui n'estoit observée par les dits Notaires de Paris, les Notaires seroient tenus faire signer les parties contractantes, & où elles ne pourroient signer, qu'il en seroit fait mention par les contracts. Lequel Arrest le mesme jour fut signifié au Syndic des Notaires, & publié à son de trompe par la ville. En ce mois une bande d'Italiens, advertis par ceux de Paris, que le Roy avoit dressé au Louvre un deduit de jeu de cartes & de dez, vindrent à la Cour, & gaignerent au Roy dans le Louvre trente mille escus, à la prime & aux dez.

Avril. La nuit du Mecredy premier du mois d'Avril, la riviere de saint Marceau, au moyen des pluyes des jours precedens, creut à la hauteur de quatorze à quinze pieds, abbatit plusieurs murailles, moulins & maisons, noya plusieurs personnes de tous sexes & aages, surprises dans leurs maisons & dans leurs lits, ravagea grande quantité de bestial, & fit du mal infiny : le peuple de Paris à milliers le lendemain & jours ensuivans, courut veoir ce desastre avec grande frayeur : l'eau fut si haute qu'elle se respandit par l'Eglise, & jusques au grand Autel des Cordelieres S. Marceau, ravageant par forme de torrent en grande furie, laquelle neantmoins ne dura que trente heures ou un peu plus. La Cour de Parlement en corps le Samedy suivant vint à la grande Eglise Nostre Dame, où fut dite une Messe solennelle,

nelle, avec prieres à Dieu, qu'il luy pleust appaiser son ire, & à mesme fin fut le Lundy ensuivant faite procession generale à Paris.

May. En ce mois le Chapitre General des Cordeliers s'assembla aux Cordeliers de Paris, où se trouverent environ douze cens freres de l'Ordre sainct François, de toutes les nations du monde, & firent leur General Messire Scipion de Gonzagues Cordelier de la case Mantuane: le Roy pour leurs alimens pendant leur sejour à Paris leur donna dix mil francs: Monsieur le Duc son frere quatre mil livres: & les Colleges, Chapitres, Communautez, Abbez, Prieurs, & Prelats de Paris, leur firent tous particulieres aumosnes, comme firent tous les habitans de Paris.

Juin. Le Vendredy vingt-sixiéme Juin les Generaux de la justice des Aydes sont suspendus pour n'avoir voulu publier l'Edit de la suppression de tous les privileges de tous les exempts du huit à vingt, & autres semblables daces, aprés plusieurs expresses & comminatoires jussions du Roy; & pour ce au lieu de Generaux sont appellés genereux, lesquels enfin aprés que le Roy eust declaré qu'il ne s'en vouloit plus aider, & que sa volonté estoit seulement, qu'ils le fissent publier & homologuer pour estre restituez, le firent simplement registrer en leur greffe & non autre chose, dont sa Majesté indignée dit ces mots, qu'il n'avoit eu fascherie il y avoit longtemps, qui luy eust plus touché au cœur que la bravade de ces petits galans de Generaux, mais qu'il la leur feroit sentir. Cependant pource qu'il s'y agissoit en ce fait du public ils

en furent fort loüez, & ceux de la Cour de Parlement blasmez par les deux vers suivans.

Tu generosa Minor Generalis Curia, Major
Tu Parlamenti Curia degeneras?

Aoust. Le Mecredy dix-neuviéme Bussi d'Amboise premier Gentil-homme de Monsieur le Duc, Gouverneur d'Anjou, Abbé de Bourgueil, qui faisoit tant le grand & le hautain à cause de la faveur de son Maistre, & qui tant avoit fait de maux, & pilleriers és païs d'Anjou & du Maine, fut tué par le Seigneur de Montsoreau, ensemble avec luy le Lieutenant criminel de Saumur, en une maison du dit Seigneur de Montsoreau, où la nuict le dit Lieutenant, qui estoit son messager d'amours, l'avoit conduit pour coucher ceste nuict-là avec la femme du dit Montsoreau, à laquelle Bussi dés long-temps faisoit l'amour, & auquel la dicte Dame avoit donné exprés ceste fausse assignation pour le faire surprendre par Montsoreau son mary; à laquelle comparoissant sur la minuict fut aussi-tost investy & assailly par dix ou douze qui accompagnoient le Seigneur de Montsoreau, lesquels de furie se ruerent sur luy pour le massacrer: ce Gentilhomme se voyant si pauvrement trahy, & qu'il estoit seul (comme on ne s'accompagne gueres pour telles executions) ne laissa pourtant de se defendre jusques au bout, monstrant que la peur, comme il disoit souvent, jamais n'avoit trouvé place en son cœur: car tant que luy demeura un morceau d'espée dans la main il combattit tousjours, & jusques à la poignée, & aprés s'aida des tables, bancs, chaises & escabelles, avec lesquels il en blessa trois

trois ou quatre de ses ennemis, jusques à ce qu'estant vaincu par la multitude, & desnué de toutes armes & instrumens pour se deffendre, fut assommé prés une fenestre, par laquelle il se vouloit jetter pour se cuider sauver. Telle fut la fin du Capitaine Bussi, qui estoit d'un courage invincible, haut à la main, fier & audacieux, aussi vaillant que son espée, & pour l'aage qu'il avoit, qui n'estoit que de trente ans, aussi digne de commander à une armée que Capitaine qui fust en France : mais vicieux & peu craignant Dieu : ce qui luy causa son mal-heur, n'estant parvenu à la moitié de ses jours, comme il advient ordinairement aux hommes de sang comme luy : il possedoit tellement Monsieur le Duc son maistre qu'il se vantoit tout haut d'en faire tout ce qu'il vouloit, voire, & avoir la clef de ses coffres & de son argent, & en prendre quand bon luy sembloit, de laquelle vanterie on disoit qu'il se fust aisément passé: il aimoit les lettres, combien qu'il les pratiquast assez mal, se plaisoit à lire des Histoires, & entre autres les vies de Plutarque: Et quand il y lisoit quelque acte signalé & genereux fait par un de ces vieux Capitaines Romains, il n'y a rien en tout cela, disoit-il, que je n'executasse aussi bravement qu'eux à la necessité; ayant accoustumé de dire qu'il n'estoit né que Gentil-homme, mais qu'il portoit dans l'estomac un cœur d'Empereur : si bien qu'enfin pour sa gloire Monsieur le prit à desdain, & de tant plus qu'il l'avoit aimé du commencement, sur la fin il le haït : ayant consenti (suivant le bruit commun) à la partie qu'on luy dressa pour

s'en deffaire : En quoy se verifie un meschant proverbe ancien, parlant des Princes, qui dit, Tres-heureux est qui ne les connoist, malheureux qui les sert, & pire qui les offense.

1580. *Fevrier.* Le Mardy vingt-deuxiéme Fevrier, en la grande sale de l'Evesché de Paris, richement tapissée & accommodée pour cet effet, Messire Christophle de Thou premier President, assisté de Monsieur Violle, Amorant, Longueuil & Chartier, Conseillers en la Cour de Parlement à ce deputez, commencerent à proceder à la reformation & redaction de la Coustume de Paris.

Mars. La nuit du Jeudy 10 de ce mois, de l'ordonnance de l'Evesque de Paris, assisté d'un secret consentement de la Cour de Parlement, fut osté & enlevé du lieu où il estoit, le crucifix, surnommé Macquereau, & par les gens du guet porté à l'Evesque, & ce à cause du tres-scandaleux surnom, que le commun peuple luy avoit donné ; à raison que c'estoit un crucifix de bois plein, de la grandeur de ceux que l'on voit ordinairement aux paroices, lequel estoit plasqué & attaché contre la muraille d'une maison, scize au bout de la vieille ruë du Temple, vers & proche les esgouts en laquelle maison aux environs se tenoit un bordel, ce qui donna occasion de donner à ce crucifix le surnom de Macquereau, pource qu'il servoit de marque & enseigne à ceux, qui alloient chercher les bordeliers repaires.

Aoust. En ce mois d'Aoust M. Barnabé Brisson fut fait President en la grand'Chambre du Parlement de Paris, par la cession de Messire

Messire Pomponne de Bellievre; & Maistre Jacques Faye Advocat du Roy au dit Parlement par la cession du dit Brisson, & Maistre Piere du Rancher fut fait Maistre des Requestes ordinaires du Roy par la cession dudit Faye. On disoit que Brisson avoit payé à Bellievre pour l'estat de President soixante mil livres; Faye à Brisson pour l'estat d'Advocat du Roy quarante mil livres; Et du Rancher à Faye pour l'estat de Maistre des Requestes vingtcinq mil livres. Je laisse à penser comme le peuple de France pouvoit attendre bonne justice d'Officiers pourveus d'estats si cherement acheptez!

Decemb. Au commencement de ce mois, d'Else Alemand Chevalier de l'Ordre, qui avoit en secondes nopces espousé la Thresoriere Allegre, fut pendu & estranglé à Blois, par jugement des Chevaliers de l'Ordre, qui luy firent son procez, par lequel il fut convaincu & atteint d'avoir l'Esté precedent pris argent du Roy pour aller en Alemagne lever quelques cornettes de Reistres pour le service de sa Majesté: neantmoins estant allé à cet effet, fut trouvé qu'il les avoit levées & arrestées des deniers du Roy pour venir au service du Prince de Condé & de ses partisans, tenans la Fere & autres places contre le Roy.

1581. *May.* En ce mois un Conseiller, nommé Jehan la Voix en la Cour de Parlement à Paris, comme il entretenoit publiquement la femme d'un Procureur du Chastellet, nommé Boulanger, advint que ceste femme touchée d'un remors de conscience, declara au dit Conseiller l'envie, qu'elle avoit

de

de se retirer de son peché : lequel entendant ces propos se mocqua, & voulant faire d'elle comme auparavant, elle luy resista vertueusement : le Conseiller entrant en colere luy dit mille injures, l'appella putain & rusée, la menaça de l'accoustrer en femme de son mestier. De fait quelque temps aprés, estant adverty que son mary la menoit jouër aux champs la veille de Pentecoste, monte à cheval & prend avec luy quelques rustiques de Tanchou, qui l'attraperent en un chemin estroit, où en presence de son mary la firent descendre de cheval, & luy demandans le nez pour luy coupper, n'en pouvans venir à bout, luy deschiqueterent & tailladerent toutes les jouës avec un getton qui coupoit comme un rasoir (instrument dont on dit que les ruffiens de Paris se servent ordinirement pour telles executions) ayans faict ce coup s'en reviennent à Paris avec le dit Conseiller, contre lequel la Cour, ayant veu & receu les informations, decerna prise de corps, au moyen de laquelle le dict Conseiller fut contraint de s'absenter, & par amis & par argent fit évoquer la cause au Parlement de Rouën, où il fut plainement absous, & en sortit par la porte dorée, ayant composé avec sa partie à deux mil escus, luy en ayant cousté deux mil autres à corrompre la justice : & encore qu'un tel acte meritast punition, toutesfois s'il eust confessé le fait à Monsieur Augustin de Thou Advocat du Roy, qui le fut trouver jusques en sa maison pour luy en parler, on l'eust fait sortir pour moins de deux mil escus. La mere du dit Conseiller aprés son Arrest justificatif obtenu

tenu au Parlement de Rouën, & son restablissement à la Cour, fut trouver le Roy & la Royne pour les remercier, à laquelle le Roy fit responſe qu'elle ne le remerciast point; mais la mauvaise Justice qui estoit en son Royaume: car si elle eust esté bonne son fils ne luy eust jamais fait de peine.

Juillet. Le Mardy quatriéme Juillet le Roy estant venu à Paris exprés alla au Palais tenir son lit de justice, & en sa presence fit publier neuf Edits bourſaux de la creation de nouveaux officiers & de nouvelles charges & impositions sur le peuple, dont l'Advocat du Roy de Thou consentit la registration & publication, & le Chancellier de Biragues en prononça l'Arrest. A la dite publication assisterent le Cardinal de Bourbon, le Marquis de Conty son neveu, le Prince Dauphin, le Duc de Guise, le Seigneur de Villequier comme Gouverneur de Paris & Isle de France, & le Cardinal de Guise assis en haut, & les mignons Do, d'Arques, la Valette & la Guiche assis en bas: la pluspart des Presidens & Conseillers assistans à la dite publication, dirent au Chancellier de Biragues qui recueilloit les opinions, qu'ils n'avoient autre opinion à dire que celle, qu'ils avoient dite le jour precedent en l'assemblée de toutes les chambres, où il avoit esté resolu d'une commune voix, que les edits ne pouvoient ni ne devoient passer; duquel le Roy adverti sur l'heure par le Chancelier, luy commanda que nonobstant tout cela il passast outre à la publication. Lors le premier President dit tout haut que selon la loy du Roy, qui est son absoluë puissance, les Edits pouvoient passer:

passer: mais que selon la loy du Royau
qui estoit la raison & l'equité, ils ne p
voient, ni ne devoient estre publiez: non
stant lesquelles remonstrances le Chance
Biragues, qui n'estoit pas Chancelier de Fr
ce, mais Chancelier du Roy de France, pa
commandement de sa Majesté les fit publ
incontinent.

Aoust. Le Mardy premier Aoust fut plaid
au privé Conseil à sainct Maur, le Roy pr
sent, la cause d'entre le Duc de Nivernois
les habitans du dit païs, contre Ruscellai R
main fermier des imposts du sel, sur l'exec
tion de l'Edit nagueres par luy obtenu d
Roy, par lequel chaque habitant des villes
villages de France, devoit estre contraint d
prendre par chacun an aux magazins par
Roy establis, telle quantité de sel, qu'il sero
par les Commissaires à ce deputez advisé lu
estre necessaire; fut Marion Advocat au Par
lement de Paris plaidant pour le dit Duc & pa
de Nivernois, blasmé d'avoir trop hautemen
& librement parlé contre les nouvelles daces &
imposts en presence du Roy, & au Roy mes
me; de façon que sa Majesté trouvant ce
propos fort mauvais & piquans, le chassa en
colere de devant luy, & mesmes le vouloit
envoyer à la Bastille, sans quelques Seigneurs
du Conseil qui luy remonstrerent, quelle es-
toit la liberté des Advocats plaidans au Bareau
du Parlement de Paris, ausquels on permet-
toit de dire souvent des propos, qui hors de là
eussent semblé trop hardis, voire punissables:
mais qu'on avoit accoustumé de les tolerer,
pource qu'ils servoient à soustenir & à esclair-

cir

cir le droit de la cauſe, qu'ils plaidoient, dont toutesfois le Roy ne ſe pouvoit contenter, diſant que le lieu de ſon Conſeil, où il eſtoit aſſis, n'eſtoit le Bareau des Advocats du Palais, & qu'on le devoit autrement reſpecter: & ne le put-on jamais tant adoucir, qu'il ne ſuſpendiſt le dit Marion de toute poſtulation pour un an: mais cette ſuſpenſion animeuſe par le moyen du Duc de Nevers & de la Royne mere, qui en prierent le Roy, fut le lendemain levée, demeurant Ruſcellai rudement baffoüé & injurié par le dit Marion, qui en preſence de ſon Conſeil l'avoit fort mal-mené.

Septemb. Le Jeudy ſeptiéme Septembre jour des Arreſts en robbes rouges, le Seigneur d'Argues premier mignon du Roy vint en Parlement en perſonne, & aſſiſté des Ducs de Guiſe, d'Aumale, Villequier & autres Seigneurs, fit en ſa preſence publier les lettres de l'erection du Vicomté de Joyeuſe en Duché & Pairrie, & icelles enteriner & regiſtrer, ouï & ce conſentant le Procureur General du Roy par l'organe de Monſieur Auguſtin de Thou ſon Aduocat, avec la clauſe qu'il precederoit tous autres Pairs (fors les Princes iſſus du ſang Royal, ou de maiſons Souveraines, comme Savoye, Lorraine, Cleves & autres ſemblables); & tout ce en faveur du mariage d'entre luy & Damoiſelle Marguerite de Lorraine fille de Vaudemont, ſœur de la Royne. Ils furent fiancez au Louvre le Lundy dixhuictiéme Septembre en la Chambre de la Royne; & le Dimanche ſuivant vingt-quatrieme du dit mois furent mariez à ſaint Germain de l'Auxerrois à trois heures aprés midy.

Le

Le Roy mena la mariée au monstier, suivie de la Royne, Princesses & Dames de la Cour, tant richement & pompeusement vestuës, qu'il n'est memoire d'avoir veu en France chose si somptueuse: les habillemens du Roy & du marié estient semblables, tant couverts de broderie, perles, & pierreries, qu'il estoit impossible de les estimer: car tel accoustrement y avoit qui coustoit dix mil escus de façon; & toutesfois aux dix-sept festins qui de rang de jour à autre par l'ordonnance du Roy, depuis les nopces, furent faits par les Princes & Seigneurs parens de la mariée, tous les Seigneurs & les Dames changerent d'accoustremens, dont la pluspart estoit de toile & drap d'or & d'argent enrichis de passemens, grimpeures, recameures, & brodures d'or & d'argent & pierreries, & perles en grand nombre & de grand prix: la despense y fut faite si grande, y compris les mascarades, combats à pied & à cheval, joûtes, tournois, musiques, dances d'hommes & femmes, & chevaux, presens & livrées, que le bruit estoit que le Roy n'en seroit point quitte pour douze cens mil escus.

Le Roy donna à Ronsard & Baïf Poëtes, pour lers vers qu'ils firent pour les mascarades, combats, tournois & autres magnificences des nopces, & pour la belle musique par eux ordonnée à chanter avec les instrumens, à chacun deux mil escus, & donna en son nom & de sa bourse les livrées de draps de soye à chacun: mesmes donna & promit payer au marié dans deux ans prochains, la sommé de quatre cens mil escus, pour la dot de la mariée.

Et

Et pource que tout le bien d'elle qui luy pouvoit estre écheu des successions de ses defunts pere & mere, ne pouvoit valoir plus de vingt mil escus au plus, le Roy fit au contract de mariage intervenir le Duc de Mercœur, aisné de la maison de Vaudemont, & faire valoir le bien de la mariée sa sœur cent mil escus, qu'il en promit payer au Duc de Joyeuse, en luy quittant ses droits successifs, dont le Roy s'obligea envers le Duc de Mercœur pour sa décharge & pour l'en acquitter: & disoit-on que quand on remonstroit au Roy la grande despense qu'il faisoit, il respondit qu'il seroit sage & bon mesnager aprés qu'il auroit marié ses trois enfans, par lesquels il entendoit d'Arques, la Valette, & Do, ses trois mignons.

Octob. Le Mardy dixiéme Octobre le Cardinal de Bourbon fit son festin des nopces du Duc de Joyeuse en son Abbaye de sainct Germain des Prez, & fit faire à grands frais sur la riviere de Seine un grand & superbe appareil d'un grand bac accommodé en forme de char triomphant, auquel le Roy, Princes & Princesses, & les Mariez devoient passer du Louvre au pré aux clers en pompes fort solennelles: car ce bac ou char triomphant devoit estre tiré par dessus l'eau par autres batteaux deguisez en chevreux marins, tritons, baleines, sereines, saulmons, dauphins, tortuës, & autres monstres marins jusques au nombre de vingt-quatre, en aucuns desquels estoient portez à couvert au ventre des dits monstres, les trompettes, clairons, hautbois, cornets, violons & autres musiciens d'excellence, mesmes quelques tireurs de feus artifi-

artificiels, qui pendant le traject devoient donner maints passetemps, tant au Roy, qu'à cinquante mille personnes du peuple de Paris qui estoit sur les deux rivages : mais le mistere ne fut pas bien joüé, & ne peut-on faire marcher les animaux ainsi qu'on avoit projecté ; de façon que le Roy ayant aux Tuilleries depuis quatre jusques à sept heures du soir, attendu le mouvement & acheminement de ces animaux aquatiques sans en voir aucun effet, depité & marry, dit qu'il voyoit bien que c'estoient des bestes, qui commandoient à d'autres bestes, & estant monté en coche avec les Roynes & tout le train alla au festin qui fut jugé le plus magnifique de tous, nommément en ce que le dit Cardinal fit representer un jardin artificiel garny de fleurs & de fruits, comme si l'on eust esté en May ou en Aoust.

Le Dimanche quinziéme la Royne fit son festin au Louvre, lequel elle finit par un balet de Cerés & de ses nimphes, le plus beau, le mieux ordonné & executé qu'aucun d'auparavant.

Le Lundy seiziéme en la belle & grande lice, à grands frais & peines, & en pompeuse magnificence dressée & bastie au jardin du Louvre, executa le Roy un combat de quatorze blancs contre quatorze jaunes, à huit heures au soir aux flambeaux ; & le Mardy dix-septiéme un combat à la picque, à l'estoc, au tronçon de la lance, à pied & à cheval : & le Jeudy dix-neuviéme, pour fin des carrousels & balets, fut fait le balet des chevaux, auquel les chevaux d'Espagne, coursiers & autres du combat en combattant s'avançoient & reculoient

loient, & se tournoient au son & à la cadance des trompettes & clairons sonnants, y ayants esté dressez cinq ou six mois auparavant. Tout cela fut beau & plaisant, mais la plus grande excellence, qui se vit les dits jours de Mardy & Jeudy, fut la musique de voix & d'instrumens, la plus harmonieuse & deliée, qu'on ait jamais ouï; furent aussi les feus artificiels, qui brillerent avec incroyable espouvantement & contentement de toutes personnes, sans qu'aucun fust offencé: vray est que le feu prit en une grange, où l'on resserroit ces chariots & autres harnois de galeres & animaux accommodez aux dits combats: mais n'en advint autre dommage que de la dite grange, & de tout ce qui estoit dedans qui fut tout brulé.

Le Mecredy huitiéme, deux Ambassadeurs du grand Turc arriverent à Paris, où ils furent magnifiquement receus & bien traitez, l'un d'eux par commission particuliere vint prier le Roy d'assister à la circoncision du fils aisné du grand Seigneur, qui se devoit solennellement celebrer à Constantinople au mois de May ensuivant, & l'autre venoit pour la confirmation des anciennes confederations entre les Otomans Empereurs des Turcs, & les Roys de France: ils furent logez en la ruë de Seine au fauxbourg sainct Germain, & partirent de Paris pour s'en retourner le dixiéme Decembre chargez de beaux presens.

1582. *Fevrier.* Le Lundy huitiéme Fevrier Monsieur frere du Roy aprés avoir demeuré à Londres trois mois prez la Royne d'Angleterre, de laquelle il avoit receu toutes les cour-

courtoiſies & honneurs qu'il euſt peu deſirer, s'embarqua pour aller à Anvers, où le Prince d'Orange & les Deputez des Eſtats de Flandres l'attendoint pour faire un voyage : la Royne luy continuant ſes faveurs & courtoiſies, luy preſta trois Navires de guerre equipez à l'advantage, & le fit accompagner par les Milords Comte de Liceſtre, de Havard & de Houſedon, & de pluſieurs autres Seigneurs & Gentils-hommes Anglois : il arriva à Anvers le dix-ſeptiéme Fevrier, & le dix-neuviéme luy fut faite une reception & entrée autant ſomptueuſe & magnifique, qu'onques y avoit eſté faite à l'Empereur Charles cinquiéme, & Philippes Roy d'Eſpagne ſon fils ; grands feſtins luy furent faits, feus de joye, quatre jours continuels, monnoye forgée à ſes armes & à ſon nom, d'or & d'argent jettée & eſparſe au peuple par forme de largeſſe, & luy fut donné titre & habit de Duc de Brabant & Marquis du ſaint Empire.

Le Mardy treiziéme Fevrier l'aiſné la Valette frere du Duc d'Eſpernon fut marié au Louvre à Paris avec la Damoiſelle du Bouchage tout ſimplement ſans ſomptuoſité, & ce du commandement du Roy qui voulut qu'on ſe retraignit en publiques parades, pource qu'il luy avoit eſté rapporté que les Ambaſſadeurs Suiſſes venus à Paris demander de l'argent qu'on leur devoit, quand on leur reſpondit que le Roy n'avoit point d'argent, & qu'il faloit avoir patience, dirent tout haut qu'il n'eſtoit pas croyable que le Roy n'euſt ſes coffres pleins d'eſcus, puiſque depuis quatre ou cinq mois, aux nôces du Duc de Joyeuſe, ſim-

ſimple Gentil-homme (avant qu'il l'euſt honoré du titre de mignon de ſa Majeſté,) il avoit deſpendu en maſquarades, habillemens, danſes & autres folies, la ſomme de douze cens mil eſcus, & que s'il n'avoit craint de deſpendre une ſi notable & groſſe ſomme en choſe de neant, qu'il eſtoit bien croyable que pour ſubvenir aux affaires d'importance de ſon Royaume, il en avoit encores bien d'autres qu'il n'y plaindroit pas, ou autrement, qu'il ſeroit Prince mal adviſé, & mal conſeillé, ce qui n'eſtoit pas.

Mars. Le Mardy vingtiéme Mars le Nonce du Pape diſciplina à ſaint Germain des Prez quelques Cordeliers du Convent de Paris, parce qu'ils avoient eſleu un Pere gardien de leur Convent contre la volonté du Pape & du General de l'Ordre, qui eſtoit Mantuan de la maiſon de Gonzagues, qui en vouloit mettre un à ſa poſte & de ſa prive autorité, contre les ordonnances & ſtatuts du dit Ordre: Le Procureur General du Roy s'eſtant porté pour appellant de l'execution de la Bulle du Pape, en vertu de laquelle le dit Nonce s'eſtoit ingeré de faire la dite diſcipline, par Arreſt de la Cour prononcé en publique audience, le Jeudy vingt-neuviéme, fut declaré bien recevable appellant, & ordonné que le dit Nonce ſeroit appellé en la dite Cour pour venir defendre au dit appel comme d'abus, & cependant defences à luy faites d'aucune choſe attenter ou innover contre les ſaints Decrets, autorité du Roy, & privileges de l'Egliſe Gallicane: Sur ce s'ourdit une grande contention au Convent des Cordeliers, qui les diviſa en factions, & vin-

rent aux mains plusieurs fois : mais enfin par les menées de Monsieur de Nevers cousin du General, & autorité de la Royne Mere, cette contention fut appaisée au desir des dits Nonce & General, admonestez toutefois de ne plus faire telles entreprises.

Le Dimanche vingt-cinquiéme vinrent à Paris nouvelles, que le Dimanche precedent le Prince d'Orange à l'issuë de son disner en son logis à Anvers, comme il entroit de sa salle en la chambre avoit esté d'un coup de pistolet atteint à la jouë, au dessous de l'oreille par un Biscaïn serviteur d'un Espagnol banquier d'Anvers, party quelques jours auparavant de la dite ville, & retiré à Tournay vers le Duc de Parme : celuy qui fit le coup avoit nom Jaurigny âgé de vint-cinq ans : lequel, pource que le coup fut grand traversant les deux jouës de part en part (sans avoir offencé toutefois ni les dens, ni la langue, ni le palais), fut sur le champ dagué & tué par le bastard du dit Prince & autres Gentilshommes & archers de ses gardes : grand tumulte s'esmeut incontinent par la ville, & prirent les bourgeois tout aussi-tost les armes par tous les quartiers & dizaines, ignorans le fonds de cette entreprise : mais Jaurigny mort fut trouvé chargé de papiers & memoriaux, par lesquels fut descouvert le dessein de leur entreprise ; mesmes ayant esté le corps mort du dit Jaurigny exposé en lieu public sur un eschaffaut, fut reconnu pour domestique du dit marchand Espagnol banquier, fugitif d'Anvers cinq ou six jours avant le coup ; qui fut cause de faire prendre au

corps

corps un serviteur du dit marchand nommé Anthonio Venero, & un Jacobin desguisé, lesquels interrogez furent trouvez complices de la conjuration par le dit banquier nommé Amiastro faite de la mort du dit Prince d'Orange à la suscitation de Philippes Roy d'Espagne, qui avoit promis au dit Amiastro quatre-vingts ou cent mil escus incontinent aprés l'execution d'icelle, & estoit en propos le dit Amiastro de faire de sa main le dit coup sans Jaurigny, qui de franche volonté se chargea du dit meurtre, persuadé par un Jesuite, que si-tost qu'il auroit fait le coup, soudain seroit porté en Paradis par les Anges, qui luy avoient ja retenu sa place prés Jesus-Christ au dessus de la Vierge Marie : Les dits Jaurigny tout mort, & Venero & Tunermain Jacobin tous vifs (aprés que leur procez leur eust esté fait) furent publiquement executèz, & le Prince d'Orange si bien pensé qu'au bout de trois mois il fut guery de toutes ses playes.

Juillet. Au commencement de ce mois, Monsieur frere du Roy assembla ses forces en Flandres, entre autres quinze cens Reistres, qui passerent au long de la ville de Rheims par le Rhetelois, où ils firent mille maux: arrivez au Païs-bas, coururent, saccagerent & brûlerent l'Artois, le Hesdinois, & païs voisins. Les titres que le dit Seigneur Duc frere du Roy prenoit lors, estoient tels; *François fils de France, frere unique du Roy, par la grace de Dieu Duc de Lauthier, de Brabant, de Luxembourg, de Gueldres, d'Alençon, d'Anjou, de Touraine, de Berry, d'Evreux & de*

Chasteau - Thierry, Comte de Flandres, de Hollande, de Zelande, de Zutphen, du Maine, du Perche, de Mante, Meulan & Beaufort, Marquis du saint Empire, Seigneur de Frize & de Malines, Defenseur de la liberté Belgique.

Aoust. Au commencement du mois d'Aoust, à Bruges en Flandres (où lors Monsieur d'Alençon estoit) furent descouverts environ trente Espagnols,qui sous la conduite d'un Balduin Flaman Italianisé, ayant charge du Prince de Parme, avoient conspiré de faire mourir le dit Duc d'Alençon, dont les uns furent tuez, les autres pendus & brulez, & exemplairement par forme de Justice punis. Balduin se voyant descouvert, & mesme saisi au corps & arresté prisonnier, craignant plus cruel supplice, s'il attendoit l'issuë du procez criminel, qu'on luy vouloit faire, de sa dague se donna quelques coups en l'estomach, dont il mourut tost aprés, neantmoins fut son corps mort exemplairement & publiquement roüé; Salsede le jeune né en France, fils de ce vieil Espagnol Salsede, qui tant avoit fait la guerre au Cardinal de Lorraine, & qui fut tué à Paris 1572, le jour saint Barthelemy, par ceux de Guise, estant trouvé complice de cette entreprise, fut arresté prisonnier, & luy fut commencé a faire son procez criminel en Flandres: par lequel se sentant perdu, on dit qu'il s'advisa de charger de cette cette conjuration ceux de Lorraine & de Guise, & quelques autres grands Seigneurs estans à la Cour auprez du Roy, afin d'estre mené en France pour leur estre confronté, esperant par les chemins

chemins estre recous par le moyen du Duc de Parme. De fait il fut envoyé en France : mais le Seigneur de Belliévre à cet effet exprés envoyé en Flandres, le fit si dextrement & seurement conduire jusques à Paris, qu'il ne put estre recous, & luy fut fait & parfait son procez par la Cour de Parlement : par le quel atteint & convaincu de la conspiration de mort contre le dit Seigneur Duc, & mesmes contre le Roy, & de plusieurs autres enormes crimes & capitaux, ja auparavant dés pieça par luy commis, fut condamné par Arrest de la dite Cour d'estre tiré a quatre chevaux. Ce qui fut executé en la place de Greve à Paris le vint-sixiéme d'Octobre prochainement suivant, où par l'intercession de la Dame de Martigues Duchesse de Mercœur, qui luy estoit parente ou alliée, il ne souffrit qu'une ou deux tirades, puis fut estranglé : sa teste coupée fut envoyée à Anvers, & les quatre quartiers de son corps pendus prés les quatre principales portes de la ville de Paris : le Roy & les Roynes assisterent à l'execution en une chambre de l'Hostel de Ville, exprez accoustrée & parée pour eux, & y firent venir le President Brisson & les Conseillers Chartier, Perrot, Michon, & Angenoust Rapporteur du procez, pour en conferer avec eux. Et quand Tanchou Lieutenant de robbe courte present à l'execution avec ses archers, vint dire au Roy, que sur le bas eschaffaut sur lequel estoit son corps quand il fut tiré, il s'estoit fait deslier les deux mains pour signer sa derniere confession, qui estoit qu'il n'estoit rien de toutes les charges, qu'il avoit mis sus aux plus

C 3 grands

grands de ce Royaume: Le Roy s'escria, ô le meschant homme; voire le plus meschant dont j'aye jamais ouï parler! Ce disoit le Roy, pource qu'à la derniere question qu'on luy avoit baillée, où le Roy avoit assisté caché derriere une tapisserie, il luy avoit ouï jurer & affirmer au milieu des tortures, que tout ce qu'il avoit dit contre eux estoit vray, comme beaucoup aussi l'ont creu & le croyent encores aujourd'huy, veu les tragedies qui se sont jouées en France par les accusez. Bruit fut qu'il estoit atteint & convaincu d'entreprise de faire rendre Calais & Dunquerque entre les mains du Duc de Parme, & par mesme moyen à l'Espagnol, sous les bonnes intelligences qu'il y avoit.

On conte cette mine pour la premiere de la Ligue, qui ne put jouër.

En ce mois d'Aoust vint à Paris un Italien de Boulogne, qui se disoit avoir esté esclave des Turcs par l'espace de huit ans, & y avoit appris plusieurs gentillesses & dexteritez rares & remarquables. Il se fit voir premierement au Roy, aprés à la Cour estant à Fontainebleau; puis vint à Paris, où s'estant fait voir en quelques endroits particuliers, & sentant qu'on prenoit goust à son bastelage, il ouvrit boutique en une carriere au long des murs de la ville, tirant de la porte de Bussi à la porte de Nesle, & y ayant fait dresser une forme de lice avec des paux & des cordes, y receut tous venans à cinq sols pour teste. Ce qu'il sçavoit faire estoit, que sur son cheval courant à toute carriere, il demeuroit debout sur les deux pieds tenant une zagaye en la main, qu'il

dardoit

dardoit assez dextrement au bout de la carriere, & se renfourchoit en selle : en mesme estat & forme il tenoit une masse d'armes en main, qu'il jettoit en l'air & reprenoit en main par plusieurs fois durant la carriere : en une autre carriere ainsi debout sur la selle le cheval courant, il contournoit la dite zagaye, qu'il tenoit en main, autour de sa teste & de ses espaules, fort agilement & subtilement : en une autre carriere assis en selle le cheval tousjours courant sans arrest, mettoit un de ses pieds à terre & ressautoit en selle, cinq ou six fois durant la carriere : en une autre carriere debout sur la selle, d'une lance qu'il tenoit sous le bras comme en arrest, il emportoit un grand pendu au milieu de la carriere, & tiroit un cimeterre pendu à son costé hors du furreau, & l'y remettoit cinq ou six fois durant la dite carriere : assis en selle durant une autre carriere d'un arc Turc, qu'il tenoit en main, le cheval tousjours courant à toute bride, il tiroit fléches en avant & en arriere, à la mode des Tartares : & pour dernier mets de son service, le cheval ainsi courant à toute carriere, il se tenoit des mains à l'arçon de devant, & ayant la teste bas & les pieds en haut, fournissoit en ce point la carriere, au bout de laquelle il se renfourchoit en la selle fort dextrement. La dexterité & souplesse du compagnon, qui autrement estoit petit, rare & maigre, & mieux semblant à un vray Turc qu'à un Italien Turquisé, à la verité estoit rare & grande : car encores voltigeoit-il sur son cheval fort dextrement & agilement, de toutes sorres, & en toutes façons : mais l'hom-

me & le cheval ſe connoiſſans de longue main, & rompus à telles ſoupleſſes, faiſoient paroiſtre les merveilles plus grandes qu'elles n'eſtoient. Il gaigna pour quelques-mois beaucoup d'argent, puis ſe retira quand il ſentit qu'on commençoit à ſe laſſer de luy.

Septemb. Le Mecredi vingt-huitiéme Septembre, un jeune homme nommé Claude Tonart, enfant de l'hoſtellerie de l'eſcu de France d'Eſtampes, ayant eſté condamné par ſentence du Prevoſt de Paris ou ſon Lieutenant Criminel, confirmée par Arreſt de la Cour de Parlement, à eſtre pendu & eſtranglé en la place de Gréve à Paris, fut mené au lieu du ſupplice, où il fut recous par publique force, des mains des Miniſtres de la Juſtice, au moyen de quelques jeunes gens de ſa connoiſſance & amitié, qui de propos deliberé ſe trouverent là garnis d'eſpées, dagues & piſtolets, & commencerent la noiſe; puis ſe mit la pluſpart du peuple avec eux, & en grand tumulte chargerent ſur les Sergens du Chaſtelet, Archers de Tanchou & autres gens du Guet illec aſſiſtans pour tenir main-forte à la Juſtice; dont y eut deux Sergens tuez & pluſieurs autres bleſſez: & fut enfiu Tonart ſauvé. Le peuple pendant ſa cauſe d'appel tumultuoit par toute la ville, de ce que pour avoir fait un enfant à la fille d'un Preſident des Comptes nommé Baillif, homme de mauvais nom & reputation (ſous couleur de mariage) on l'avoit condamné à mourir, & qu'un Conſeiller de la Cour, nommé Poiſle, chargé & convaincu de pluſieurs crimes, ſans comparaiſon plus enormes & plus puniſſables, avoit

avoit esté seulement condamné à une petite amende ; & ores que le dit Tonart lors du delict par luy commis fust Clerc, & consequemment serviteur domestique du dit President, toutefois la fille par luy engrossée avoit tousjours maintenu, qu'elle l'avoit solicité à ce faire, & non luy elle : que c'estoit un vray & legitime mariage contracté entre eux-mesmes avant la copulation charnelle ; aussi avoit la Cour condamné à mort le dit Tonart à la poursuite des parens & alliez de la fille, pour expier la honte faite à leur famille, & aussi pour l'exemple & la consequence : Et telle estoit la voix de tout le peuple, ce qui le poussa à la sedition & à la recousse du criminel : laquelle encore qu'elle ne valust rien, & qu'il ne faille s'arrester au dire d'une populace ignorante & legere, la verité est toutefois que ce jugement estoit inique, & trouvé tel de tous hommes d'esprit : car l'un & l'autre maintenoit, qu'ils estoient mariez ensemble par mutuel consentement. Aprés, le garçon estoit beau & capable de faire quelque chose de bon, pour à quoy s'acheminer ses parens offroient luy fournir jusques à dix ou douze mil livres pour luy achetter un Estat. Quant à la pretenduë inégalité, on ne pouvoit, ni ne devoit y avoir égard : car outre ce que l'offre, que faisoient ses parens, la couvroit (si aucune y en avoit) on sçait que la mere de la fille estoit fille d'un bien mediocre marchand, & son pere fils d'un petit Commissaire du Chastelet, & que la fille n'avoit pas plus de bien, que le jeune homme offroit d'employer en un Estat, joint la bonne affection qu'ils s'estoient tousjours portée, & la

groſſeſſe & enfantement advenus du vivant du pere, qui l'avoit bien ſceu, & n'en avoit jamais fait plainte, ains leur avoit pardonné la faute comme ils diſoient: tellement qu'en conſommant ce mariage en face d'Egliſe & en publique aſſemblée (comme il devoit) le jeune homme en demeuroit beaucoup plus intereſſé que la fille: vray eſt que la forme de la recouſſe eſtoit pernicieuſe à cauſe de la publique deſobeïſſance, auſſi le Roy la trouva fort mauvaiſe, & la Cour de Parlement auſſi, voyant ſes jugemens rendus vains & illuſoires; de fait elle fit tout ce qu'elle put pour deſcouvrir les auteurs de la ſedition; & enfin en fit attraper un qu'on diſoit n'en pouvoir mais: mais toutesfois avoit bien merité la mort d'ailleurs; eſtant un matois diffamé par tout, & archer de Tanchou, lequel fut executé à mort au lieu meſme, le ſeiziéme Octobre enſuivant. Et ainſi fut verifié en luy ce qui eſt dit par le Poëte,

Unum pro multis dabitur caput. —

Novemb. A la ſaint Martin à l'ouverture du Parlement furent faites defences aux Procureurs de paſſer aucuns appointemens en droit, de ne plaider ou faire pourſuite d'aucune cauſe ſur peine de cent livres pariſis, & de priſon, avant qu'ils euſſent payé la dace des procés, remiſe ſus par Edit du Roy, publié en la dite Cour en ſa preſence par le Chancelier de Biragues le vingt-ſixiéme jour de Juillet mil cinq cens quatre-vingts; l'execution du quel Edit avoit touſjours eſté ſurſize par Monſieur le premier Preſident de Thou: mais la mort advenuë il fut executé.

Le

Le Lundy vingt-huitiéme arrivérent à Paris les Deputez des Cantons des Suisses venans jurer la Ligue par eux accordée avec le Roy, nonobstant les brigues & menées du Roy d'Espagne, lequel depuis quatre ou cinq ans estoit à les gaigner, jusques à offrir de leur payer contant les huit cens mille livres que le Roy leur devoit des arrerages de leurs pensions, & leur doubler à l'advenir, & charge encores de se departir par eux de son alliance si bon leur sembloit, dés le premier terme qu'il faudroit à les payer. Le Roy contre la coustume fit aller les Prevost des Marchans & Eschevins de Paris avec leurs robbes my-parties de rouge & tanné, & leurs Archers & officiers au devant d'eux hors la porte saint Antoine, & accompagner jusques à l'Hostel de Ville, d'où leur furent, tous les jours qu'ils demeurerent à Paris, envoyez par les dits Prevosts des Marchans & Eschevins treize pastez de jambons de Mayence, trente quartes d'hippocras blanc & clairet, & quarante flambeaux de cire, & ce par commandement du Roy, qui pour soulager d'autant la Ville de cette despence & du festin qu'elle leur fit, donna quatre mil escus. Le Dimanche quatriéme Decembre vindrent tous & le Roy aussi ouïr la Messe en la grande Eglise de Paris, aprés laquelle les articles de la conference furent jurez de part & d'autre: le Roy ce fait les traita magnifiquement au logis de l'Evesque de Paris, & l'aprésdinée fut chanté le *Te Deum*, & des feux de joye faits en l'Hostel de Ville, & tirez plusieurs coups d'artillerie: les Princes & Seigneurs les traiterent à leur rang; & les dits Suisses le jour saint

Thomas reprindrent leur chemin pour s'en retourner en leur païs, contens de la bonne reception & des beaux presens qu'on leur avoit donnez : car outre une bonne somme de deniers, qu'ils toucherent sur & tant moins des arrerages de leurs pensions, le Roy leur donna à chacun une chaisne d'or pesant la plus haute sept cens escus, & la moindre deux cens escus, au bout de laquelle estoit penduë une medaille d'or à son pourtrait pesant douze escus.

Decemb. En ce mois fut confirmée par Edit du Roy la reformation du Calendrier fait par le Pape du retranchement des dix jours.

1583. *Janvier.* Le vingt-uniéme Janvier le Roy aprés avoir fait ses Pasques, & ses prieres & devotion au Convent des bons-hommes de Nigeon, ausquels il donna cent escus, s'en revint au Louvre, où arrivé il fit tirer à coups d'arquebusades les Lions, Ours, Taureaux & autres semblables qu'il souloit nourrir pour combattre avec les Dogues, & ce à l'occasion d'un songe qui luy estoit advenu, par lequel luy sembla que les Lions, Dogues & Ours le mangeoient & devoroient. Quelques-uns de ses Serviteurs luy dirent sur ce sujet, que ce n'estoient pas ces Lions ou ces animaux-là qui luy en voloient, mais les grands Seigneurs du temps, qui estoient contre son Estat, & contre son service.

Fevrier. Le jour de Caresme-prenant le Roy avec ses mignons furent en masque par les ruës de Paris, & la nuit allerent voir les compagnies, faisant mille insolences & vileines lasciverez avec ses mignons frisés, bardaches

&

& fraiſes, juſques à ſix heures du matin premier jour de Careſme, auquel jour la pluſpart des preſcheurs de Paris en leurs ſermons le manierent ouvertement : ce que le Roy trouva fort mauvais, meſmes de la bouche de Roſe Docteur en Theologie, lequel il manda venir parler à luy, dequoy le dit Roſe fit difficulté, craignant qu'on le vouluſt maltraiter : mais enfin s'eſtant preſenté au Roy, il eut de luy une legere reprimende, mais fort convenable au dit Roſe : car il luy dit, qu'il l'avoit bien enduré de courir dix ans les ruës jour & nuit, ſans jamais ne luy en avoir fait, ne dit aucune choſe, & que pour les avoir couruës ſeulement une nuit, encores au jour de Careſme-prenant, il l'avoit preſché en pleine chaire ; qu'il n'y retournaſt plus, qu'il eſtoit temps qu'il fuſt ſage : dequoy le dit Roſe demanda pardon à ſa Majeſté ; laquelle uſant de ſa bonté accouſtumée non ſeulement luy pardonna, mais quelques jours aprés l'ayant envoyé querir luy donna une aſſignation de quatre cens eſcus, pour acheter (luy dit le Roy) du ſucre & du miel pour ayder à paſſer voſtre Careſme, & adoucir vos trop aſpres & aigres paroles.

Mars. Le Lundy ſeptiéme Mars le Roy alla au Palais accompagné de ſes deux mignons, afin de faire en ſa preſence publier au Parlement de Paris pluſieurs Edits que la Cour avoit refuſez du publier, pource qu'ils eſtoient bourſaux & à l'oppreſſion de peuple. Remonſtra le Roy par ſa harangue, qui fut belle & bien faite, la grande charge d'affaires que les Roys ſes predeceſſeurs luy avoient laiſſé ſur

les bras, pour ausquels ſubvenir il eſtoit contraint de faire beaucoup d'Edits, à la verité durs & faſcheux, & à ſon tres-grand regret; mais qu'il n'avoit trouvé aucun plus aiſé & prompt moyen pour y ſatisfaire ni moins onereux à ſon peuple: partant prioit ſa Cour vouloir conſentir la verification des dits Edits, ſuivant ce que plus amplement leur en remonſtreroit Meſſire René de Biragues ſon Chancelier là preſent, lequel auſſi ſe levant entra bien avant en diſcours, auſſi long & inepte, que celuy du Roy avoit eſté court & à propos, & remonſtra la neceſſité des affaires de ſa Majeſté, ſans toutefois en ſpecifier aucune, fors la crainte & apparence d'une guerre deſenſive de prés imminente. Meſſire Achilles de Harlay premier Preſident remonſtra briefvement, mais vertueuſement la charge qu'apportoit au peuple François le grand nombre d'Edits que le Roy faiſoit de jour à autre, & conclud à ce qu'il pleuſt à ſa Majeſté de ne prendre l'advis de ſa dite Cour, ſur des Edits qui ne luy avoient eſté communiquez. Meſſire Auguſtin de Thou au contraire Advocat du Roy, magnifia la preſence de ſa Majeſté, & l'honneur qu'il faiſoit à la Cour de la venir veoir & ſeoir en ſon lit de Juſtice, concluant à la lecture, publication, & regiſtration des Edits, leſquels furent paſſez au nombre de douze de l'exprez commandement du Roy (luy preſent) oüi & conſentant ſon Procureur General, combien que tous revinſſent à la manifeſte oppreſſion du peuple, & que les deniers revenans de la ferme d'iceux (priſe par les Italiens) tour-

naſſent

nassent au profit des mignons, & encore plus de ceux de Guise qui les poursuivoient eux-mesmes, & toutesfois sous-main animoient le peuple & l'en faisoient crier & tumultuer contre le Roy & ses mignons: la Ligue commençant dés lors à ourdir à bon escient le mystere d'iniquité.

En ce mois le Roy institua & erigea une nouvelle confrairie, qu'il fit nommer des Penitents, de laquelle luy & ses deux mignons se firent confreres, & y fit entrer plusieurs Gentils-hommes & autres de sa Cour, y conviant les plus apparens de son Parlement de Paris, chambre des Comptes, & autres Cours & jurisdiction, avec un bon nombre des plus notables bourgeois de la Ville: mais peu se trouverent qui se voulussent assujettir à la reigle, statuts & ordonnances de la dite confrairie, qu'il fit imprimer en un Livre, le tirant de la Congregation des Penitents d'Annonciation nostre Dame, pource qu'il disoit avoir tousjours eu singuliere devotion envers la Vierge Marie mere de Dieu: de fait il en fit les premiers services & ceremonies le jour de la Feste de l'Annonciation qui estoit le Vendredy vingt-cinquiéme de ce mois, auquel jour fut faite la solennelle procession desdits Confreres Penitents, qui vindrent sur les quatre heures aprés midy du Convent des Augustins en la grande Eglise nostre Dame, deux à deux, vestus de leurs accoustremens tels que les battus de Rome, Avignon, Thoulouze, & semblables, à sçavoir de blanche toile de Hollande, de la forme & façon qu'ils sont desseignez par le Livre des Confrairies. En cette

pro-

procession le Roy marcha sans garde, ni difference aucune des autres Confreres, soit d'habit, de place, ou d'ordre : le Cardinal de Guise portoit la Croix, le Duc de Mayenne son frere estoit Maistre des ceremonies, & frere Emont Auger Jesuite (Basteleur de son premier mestier, dont il gardoit tousjours les bouffonneries) avec un nommé du Peirat Lionnois, conduisoient le demeurant; les Chantres du Roy & autres marchoient en rang vestus de mesme habit en trois distinctes compagnies, chantans melodieusement la Litanie en faux-bourdon. Arrivez en l'Eglise nostre Dame chanterent tous à genoux le *Salve Regina* en tres-harmonieuse musique, & ne les empescha la grosse pluye, qui dura tout le long de ce jour, de faire & achever avec leurs sacs tous perçez & mouillez, leurs mysteres & ceremonies encommencées. Sur quoy on fit ce quadrain :

Aprés avoir pillé la France,
Et tout le peuple despouillé,
N'est-ce pas belle penitence,
De se couvrir d'un sac mouillé?

Le Dimanche vingt-septieme le Roy fit emprisonner le moine Poncet, qui preschoit le Caresme à Nostre Dame, pource que trop librement il avoit presché le Samedy precedent contre cette nouvelle Confrairie, l'appellant la Confrairie des hypocrites & atheïstes, & qu'il ne soit vray (dit-il en ces propres mots) j'ay esté adverty de bon lieu qu'hier au soir, qui estoit le Vendredy de leur procession, la broche tournoit pour le souper de ces gros penitens, & qu'aprés avoir mangé le gras chapon, ils eurent pour collation de nuit la

le petit tendron, qu'on leur tenoit tout prest. Ah! mal-heureux hypocrites, vous vous mocquez donc de Dieu sous le masque, & portez par contenance un fouet à vostre ceinture? ce n'est pas là, de par Dieu, où il le faudroit porter; c'est sur vostre dos & sur vos espaules, & vous en estriller tres-bien, il n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien gagné. Pour lesquelles paroles le Roy sans vouloir autrement parler à luy, disant que c'estoit un vieil fol, le fit conduire dans son coche par le Chevalier du Guet en son Abbaïe de saint Pierre à Melun, sans luy faire autre mal que la peur qu'il eut y allant, qu'on le jettast dans la riviere. Le Duc d'Espernon le voulut veoir, & en riant luy dit, Monsieur nostre Maistre, on dit que vous faites rire les gens à vostre sermon; cela n'est gueres beau: un Predicateur comme vous, doit prescher pour edifier, & non pas pour faire rire. Monsieur, respondit Poncet sans s'estonner autrement, Je veux bien que vous sçachiez, que je ne presche que la parole de Dieu, & qu'il ne vient point de gens à mon sermon pour rire, s'ils ne sont meschans ou atheïstes: & aussi n'en ay-je jamais tant fait rire en ma vie, comme vous en avez fait pleurer. Responsë hardie pour un moine à un Seigneur de la qualité d'Espernon, & qui pour le temps fut trouvée fort à propos.

Le Jeudy Saint, septiéme Avril sur les neuf heures du soir, la procession des Penitens, où le Roy estoit avec tous ses mignons, alla toute la nuit par les ruës & aux Eglises, en grande magnificence de luminaire & musique excellente, & y en eut quelques-uns des mignons

qui se foueterent en cette procession. En la chapelle des battus aux Augustins à Paris, on escrivit ce jour avec du charbon contre la muraille le quadrain suivant :

Les os des pauvres trespassés
Qu'on te peint en croix Bourguignonne,
Monstrent que tes jours sont passés,
Et que tu perdras ta Couronne.

Le lendemain de Pasques onziéme du mois le Roy & la Royne furent à Chartres & à Nostre Dame de Clairy à pied, offrir leurs offrandes à la belle Dame pour avoir lignée.

Le Jeudy quatorziéme Avril sur les deux heures aprés Midy, le Seigneur de Mouy, qui ja long-temps cherchoit tous moyens à luy possibles de trouver le Seigneur de Maurevert à son advantage, pour venger la mort du Seigneur de Mouy son pere, lequel meschamment il avoit tué prés Niort l'an mil cinq cens soixante-neuf, le trouva prés la Croix des petits champs vers sainct Honoré, & le chargeant l'espée au poing, aprés que Maurevert eust tiré son pistolet inutilement, il recula tousjours vers la barriere des Sergens devant sainct Honoré, & pource qu'il estoit manchot il ne peut tirer son espée pour s'en ayder, tellement qu'en reculant estant roidement poursuivi par le dit Mouy, il receut 2 ou 3 grands coups d'espée, & un entre autres dont il fut percé par le bas du ventre jusques à la mamelle gauche, & luy donna le Seigneur de Mouy ce coup, pource qu'il le pensoit armé d'une cuirasse, comme ordinairement il estoit, combien que lors il ne le fust point : & doutant qu'il n'eust à mourir des coups qu'il luy avoit

avoit donnez, pource qu'il estoit tousjours sur les pieds, reculant & parant aux coups incessamment, il le poursuivit jusques au ruisseau de la grande ruë sainct Honoré, où il le joignit de si prés qu'il avoit son espée sous sa gorge pour la luy couper, quand l'un des soldats de Maurevert (car à ce conflit ils se trouverent neuf ou dix de chaque part) mirant de fort prés le dit Seigneur de Mouy d'un poitrinal, luy tira le coup de la mort: car la balle ramée entrant par la bouche luy rompit la machoire inferieure & la langue, & traversant le cerveau sortit par le derriere de la teste & tomba mort dans le ruisseau: le jeune Seigneur de Saucourt combattant pour le Seigneur de Mouy son parent y fut blessé d'un coup de poitrinal à la cuisse, qui luy rompit l'os & la veine avec la balle ramée, & tost aprés mourut. Maurevert mourut la nuit ensuivant.

En ce temps Messire François de Rosieres Archidiacre de Thoul, sujet du Duc de Lorraine, ayant esté envoyé prisonnier à la Bastille par commandement du Roy, pour avoir employé en un Livre par luy composé intitulé *Stemmatum Lotharingiæ, ac Barri Ducum Tomi* VII, plusieurs choses repugnantes à la verité de l'histoire, tant contre l'honneur & reputation des Roys de France predecesseurs de sa Majesté, que mesmes contre l'honneur & la dignité d'icelle, fut ce vingt-sixiéme Avril par le Chevalier du Guet Capitaine de la Bastille, amené pardevant le Roy assisté d'un grand nombre de Princes, Chevaliers & autres Seigneurs de son Conseil privé, où estant il

il ſe mit à deux genoux implorant la grace & bonté de ſa Majeſté ſur la grande offence par luy commiſe, laquelle encores qu'elle ne peuſt eſtre reparée que par punition de la vie, comme luy remonſtra en peu de paroles le Garde des ſeaux de Chiverny : Neantmoins le Roy à la requeſte de la Royne ſa Mere, qui le ſupplia de luy vouloir pour l'amour d'elle & de Monſeigneur de Lorraine pardonner, & uſer de miſericorde en ſon endroit, luy donna la vie, & luy commandant de ſe lever, luy enjoignit de demeurer prés mon dit Seigneur de Lorraine, juſques à ce qu'il euſt ſatisfait à ce qui luy ſeroit declaré touchant le ſus dit Livre, par le Preſident la Gueſle, ſes Advocats & Procureur General. Ce beau Livre fut in folio imprimé à Paris par Guillaume Chaudiere, l'an mil cinq cens quatre-vingts, avec privilege du Roy, ſigné Nicolas, contre la Majeſté duquel toutefois il y avoit des traits injurieux & ſcandaleux ; & principalement au feuillet 369, Tome 5. où il parle ainſi ;

Et abhinc Henricus malè aliquantulum apud nos audiit. Mox enim Remis inunctus à Ludovico Guiſio Cardinale (quod Ludovicus Nepos loci Archiepiſcopus, cui jus inungendi Regem competit, ſacris nondum initiatus eſſet), Lutetiamque profectus jam à publico rerum ſtatu videbatur alienior, domeſticæ privatæque curæ indulgere cœpit, nutare, certóque duci perſuaſu, que ſingula genero ſum regem emolliunt & dejiciunt.

Au reſte le plus inepte & plus impertinent Livre, & le plus mauvais Advocat de la maiſon de Lorraine & de la Ligue qui ait eſté de ce temps.

Le

Le Samedy vingt-cinquiéme l'Evesque de Rimini Nonce du Pape prés sa Majesté, mourut à Paris en l'Hostel de Sens, & fut le Dimanche suivant enterré au chœur de l'Eglise Nostre Dame de Paris, de nuit sans aucune ceremonie, ainsi qu'il l'avoit ordonné exprés par son testament : toutefois le Jeudy ensuivant, par le commandement du Roy, on luy fit obseques solennelles en la dite Eglise de Paris où il estoit inhumé, à chappelle ardente, chœur tendu de drap noir haut & bas, avec une liste de velours noir par le haut sans armairies : au service assisterent Messieurs de la Cour de Parlement & des Aydes, de la chambre des Comptes, Prevosts des Marchans, & Eschevins de la ville, des Ducs de Guise & du Maine, & plusieurs autres Seigneurs : quatre-vingts pauvres habillez de deuil porterent quatre-vingts torches, la ville y envoya vingt-quatre torches, les Cardinaux de Guise, de Biragues & de Vaudemont chacun une douzaine de torches blanches, armoiriées de leurs armoiries, lesquels toutefois n'y assisterent : le Theologien de saint Germain fit le sermon funebre.

Septemb. Le dixiéme Septembre, vinrent à Paris, en forme de procession, huit ou neuf cens qu'hommes que femmes & enfans, tous de la Brie, habillez de toile en penitens.

Octobre. Le cinquiéme Octobre, le Roy ayant passé à Clery & à Chartres, où il fit ses prieres, arriva à Paris, & le lendemain s'en alla à Limours voir le Duc de Joyeuse, qui y estoit malade, & apprendre de luy quelle response il avoit eu du Pape sur les quatre chefs

chefs de ſa demande, qui luy dit: Que pour le regard du premier chef, le Pape luy avoit reſpondu qu'il ne pouvoit accorder aucune alienation du temporel de l'Egliſe, pource que le Roy ne faiſoit de guerre ne autres frais peur l'Egliſe, & que tout ce qu'il en avoit dernierement vendu à ſon grand regret, avoit eſté inutilement deſpendu & employé en preſens, que le Roy avoit fait à deux ou trois de ſes favoris, pour les avancer en biens & en eſtats. Quant au deuxiéme point, qu'il ne pouvoit ni ne devoit excommunier le Duc de Montmorency, Mareſchal de France, comme rebelle à ſon Prince, pource que l'Egliſe n'a pas accouſtumé de s'empeſcher de la rebellion, que font les ſujets à leurs Princes, s'il n'y va du fait de la Religion. Que le Duc de Montmorency eſtoit fils d'un pere & d'une mere notoirement bons Catholiques, Apoſtoliques & Romains, & luy de meſme. Au troiſiéme, qu'il ne pouvoit bailler au Roy la ville d'Avignon, & le Comtat de Veniſſe, pour le Marquiſat de Saluces, qu'il luy offroit en eſchange, pour pluſieurs raiſons à propoſer en temps & lieu. Au quatriéme, qu'il adviſeroit de bailler un chappeau de Cardinal à l'Archeveſque de Narbonne ſon frere, à la premiere opportunité, en la faveur du Roy & de luy qui l'en avoient prié.

Novemb. Le Dimanche treiziéme Novembre le Prevoſt de l'Hoſtel & ſes Archers prirent à Paris cinquante ou ſoixante que Damoiſelles que bourgeoiſes contre-venantes en habits & bagues à l'Edit de la reformation des habits, ſept ou huit mois devant publié, & les conſtitue-

tuerent prisonnieres au For-l'evesque, où elles coucherent, nonobstant remonstrances & offres de les cautionner & payer les amendes encouruës par l'Edit : ce qui fut fort rigoureux, attendu que par l'Edit il n'y avoit peine aucune que pecuniaire. Mais il y avoit en ce fait un tacite commandement du Roy, ce qui ferma la bouche à ceux qui en voulurent parler. Les jours ensuivans, les Commissaires de Paris donnerent assignation à plusieurs personnes contre-venantes à cét Edit, & ce pardevant le Lieutenant Civil, qui en condamna plusieurs en amendes selon la qualité des personnes & de la contravention.

Le 25 advint au disner du Roy, que Monsieur du Perron fit un excellent discours contre les Atheïstes, & comme il avoit un Dieu ; ce qu'il prouva par belles raisons, à quoy le Roy prit grand plaisir & l'en louä : Mais du Perron dit au Roy ; Sire, j'ay prouvé aujourd'huy, qu'il y a un Dieu ; demain, s'il plait à Vostre Majesté me donner encore audiance, je vous prouveray par raisons aussi bonnes, qu'il n'y en a point du tout. Sur quoy le Roy entrant en colere chassa le dit du Perron, & l'appella meschant, luy deffendant de plus se trouver devant luy.

Le Jeudy vingt-quatriéme mourut René de Biragues Cardinal, Chancelier de France, aagé de soixante & seize ans, en la maison priorale du Convent de saincte Catherine du-Val-des-escoliers à Paris : mort il fut mis sur un lit de parement vestu en Cardinal premierement, puis en Evesque ayant la mitre en la teste, & son chapeau de Cardinal à ses pieds d'un

d'un costé, & de l'autre son habillement de penitent, avec la corde, la discipline & le chappelet, où il demeura huit jours visité du peuple de Paris.

Ce Chancelier estoit Italien de nation & de religion, bien entendu aux affaires d'Estat, fort peu en la Justice: de sçavoir n'en avoit point; au reste liberal, voluptueux, homme du temps, serviteur absolu des volontez du Roy, ayant dit souvent qu'il n'estoit pas Chancelier de France, mais Chancelier du Roy de France: il mourut pauvre pour un homme qui avoit long-temps servy les Roys de France, n'estant aucunement ambitieux, & meilleur pour ses amis & serviteurs que pour soy: il disoit peu auparavant son deceds, qu'il mouroit Cardinal sans titre, Prestre sans benefice, & Chancelier sans seaux.

Decemb. Le Mardy sixiéme Decembre, le dit Messire René de Biragues Cardinal fut magnifiquement enterré en sa Chapelle du Convent sainte Catherine: les Princes de la maison de Bourbon & de Guise menoient le deuil, suivis des Cours de Parlement, des Aydes, de la chambre des Comptes, des Esleus & autres, des Prevost des Marchans, Eschevins & Conseillers de la ville, & de l'Université de Paris. Ce fut le premier de la Royale confrairie des Penitens qui mourut, fut enterré & porté par eux; de fait ils assisterent à son convoy, & enterrement en leurs habits & en leur ordre: le Roy mesme costoyé du Duc d'Espernon y assista en son habit de Penitent, Messire Regnault de Beaume Archevesque de Bourges, nagueres Evesque de Mande, & Chancelier de

de Monsieur frere du Roy, fit & prononça l'oraison funebre par le commandement du Roy.

En ce mois, le Pape fit dix-sept Cardinaux, dont l'Archevesque de Narbonne frere du Duc de Joyeuse en fut un.

Fevrier. 1584. Le jour de Caréme-prenant venu, ils allerent de compagnie suivis de leur mignons & favoris par les ruës de Paris à cheval & en masque, desguisez en Marchans, Prestres, Advocats, & toutes autres sortes d'estats, courans à bride avallée, renversans les uns & battans les autres à coups de bastons & de perches, singulierement ceux qu'ils rencontroient masquez comme eux, pource que le Roy seul vouloit avoir ce jour privilege d'aller par les ruës en masque, puis passerent à la foire saint Germain prorogée jusques à ce jour, & toute la nuit jusques au lendemain dix heures, coururent par toutes les bonnes compagnies & assemblées, qu'ils sceurent estre à Paris, où ils firent des insolences inouïes.

Le vingtiéme l'erection de la Chambre Royale & lettres d'icelle, pour faire le procés des Tresoriers, furent publiées & homologuées en la Cour de Parlement de Paris, & commencerent les Commissaires à faire le procés des Tresoriers Habert & Jaupitre.

Mars. Le sixiéme Mars le Roy estant au Conseil en son Château du Louvre, entra en grande colere contre le Chevalier de Sevre grand Prieur de Champagne, jusques à luy donner des coups de pied & de poing, pour

ce que, comme il eſt haut à la main & furieux en ſa colere, il avoit dit à Milon Seigneur de Videville, premier Intendant des finances, qu'il eſtoit un larron & aſſaſſin du peuple de France, d'ailleurs par trop affligé, l'ayant chargé de huit millions d'eſcus, ſous couleur de payer les dettes du Roy, qu'il diſoit monter à la dite ſomme, combien qu'elles ne montaſſent qu'à cinq millions, & par ce moyen ſurchargeoit furtivement le peuple de trois millions : & au Roy ſurvenant ſur ces propos, oſa encores dire ; Sire, vous ſçavez bien ce qui en eſt, & luy ayant reſpondu le Roy qu'il ne s'en ſouvenoit point, fut d'abondant ſi temeraire que d'y repliquer hautement & ſuperbement ; Si vous voulez mettre la main ſur la conſcience, Sire, vous ſçavez ce qui en eſt. Ce que le Roy (ne prenant pas d'ailleurs plaiſir à tels propos) prit pour une forme de démenty & par une prompte colere mit la main ſur le dit Chevalier, l'excedant ainſi que dit eſt, & plus avant euſt paſſé ſon courroux & maltalent, ſans le Duc d'Eſpernon amy du dit Chevalier, qui remonſtra au Roy, qu'il n'eſtoit ſeant à un grand Prince commme luy, d'uſer de main-miſe à l'endroit d'un ſien ſujet, duquel il pouvoit chaſtier les temeritez & forfaitures par la voye de la Juſtice, qui eſtoit en ſa main.

Le Vendredy neuviéme, le Roy partit de Paris pour aller en voyage à Noſtre Dame de Chartres & à Noſtre Dame de Clairy : leſquels voyages il fit à pied, accompagné de quarante ſept freres Penitens, des plus jeunes & diſpos pour bien aller à pied, & tout du long de leur

voyage

voyage porterent tousjours par les champs leurs habits Penitens.

Le Vendredy Saint, par l'indication de l'Abbé de sainte Genevieve au mont de Paris, en une maison à luy appartenante, contiguë de l'Abbaïe, devant le College de Montaigu, furent pris prisonniers & menez en la Conciergerie du Palais un Ministre nommé du Moulin, un Pedagogue & ses Escoliers, & quelques autres Huguenots, qui s'estoient là assemblez pour faire la Cene, & quelque autre exercice de leur Religion, jusques au nombre de vingt ou vingt-cinq au plus; dont le Roy adverty, & mesmes en ayant commandé l'emprisonnement, leur fit faire leur procez: tellement que par Arrest de la Cour du quatorziéme Avril ensuivant, le Ministre & le Pedagogue furent bannis à perpetuité de la Prevosté & Vicomté de Paris, & du Royaume de France pour neuf ans, deux Alemans & quelques estrangers & escoliers qui y estoient, furent bannis seulement à temps de la Prevosté de Paris, & furent traitez ainsi doucement par commandement du Roy.

Juin. Le Jeudy neuviéme Juin, Monsieur de Chiverny Chancelier de France vint au Palais ouvrir la chambre Royale, pour faire le procez aux Tresoriers suivant les lettres patentes du Roy, publiées à cet effet. Elle estoit composée du premier President de Harlay; du President de Morsan, du President Brisson, du premier President des Comptes Nicolaï, de deux Maistres des Comptes, & de quatorze Conseillers de la Cour de Parlement esleus, faisans le nombre de vingt Juges.

Le Dimanche dixiéme environ midy, Monſieur frere du Roy mourut au Chaſteau de Chaſteau-Thierry, d'un flux de ſang accompagné d'une fiévre lente, qui l'avoit petit-à-petit attenué & rendu tout ſec & etique. Il diſoit que depuis qu'il avoit eſté à Paris voir le Roy ſon frere (qui fut à Caréme-prenant) il n'avoit point porté de ſanté, & que cette veuë & la bonne chere, qu'on luy avoit faite à Paris, luy couſtoit bien cher; ce qui fit entrer beaucoup de gens en nouveaux diſcours & apprehenſions.

Le vingt-uniéme ſon corps fut amené à Paris, & mis à ſaint Magloire, au fauxbourg S. Jacques.

Le vingt-quatriéme, jour de la ſaint Jean, le Roy veſtu d'un grand manteau de dix-huit aunes de ſarge de Florence violette, ayant la queuë plus large que longue, portée par huit Gentils-hommes, partit du Louvre l'apreſdinée, pour aller donner de l'eau beniſte ſur le corps du dit deffunt ſon frere, giſant au dit lieu de ſaint Magloire, au fauxbourg ſaint Jacques. Il eſtoit precedé d'un grand nombre de Gentils-hommes, Seigneurs & Princes, Eveſques & Cardinaux, tous veſtus en deuil: C'eſt aſſavoir les Gentils-hommes & Seigneurs montez ſur chevaux blancs & veſtus de robbes de deuil, le chapperon ſur l'eſpaule; les Eveſques de roquets avec le ſcapulaire & mantelet de ſarge de Florence noire, & les Cardinaux de violet à leur mode. Devant luy marchoient les Suiſſes, le tambour couvert de creſpe ſonnant, & les Archers de la garde Eſcoſſoiſe autour de ſa perſonne, & les autres Archers

Archers de la garde devant & aprés luy, tous veſtus de leurs hocquetons de livrée ordinaire, mais de pourpoints, chauſſes, bonnets & chappeaux noirs, & leurs hallebardes creſpées de noir. Il eſtoit ſuivy de la Royne ſa femme ſeant ſeule en un carroſſe, couvert de tanné, & elle auſſi veſtuê de tanné; aprés laquelle ſuivoient huit coches veſtus de noir à leur ordinaire.

Le Lundy vingt-cinquiéme, le corps fut apporté à Noſtre Dame de Paris.

Le vingt-ſixiéme y fut fait ſon ſervice.

Et le vingt-ſeptiéme fut enterré en grande pompe & Royale magnificence, avec toute cire blanche, armoiries de l'eſcu d'Alençon ſeulement, qui ſont les armoiries de France, qui ont un orlet de gueules tout à l'entour.

Le Lundy vingt-cinquiéme, le corps fut apporté en l'Egliſe Noſtre Dame, le Roy veſtu de violet demeura en une feneſtre d'une maiſon faiſant le coin du paruis devant l'Hoſtel-Dieu, viſage deſcouvert, où il eut cinq heures à voir paſſer la pompe funebre, ſe laiſſant voir à tout le monde. Et eſtoit accompagné du Duc de Guiſe (qu'on remarqua fort triſte & melancholique, plus de diſcours comme on croyoit, dont il entretenoit ſes penſées, que d'autre choſe), des Seigneurs de Liancour ſon premier Eſcuyer, & de Villeroy ſon Secretaire d'Eſtat.

Le Mardy enſuivant vingt-ſixiéme, il vit encores paſſer la pompe funebre en une maiſon de la ruë S. Denis, & pource que le jour precedent il avoit trouvé indecent, que l'effigie de ſon frere fuſt accompagnée des Seigneurs

de la Rochepot, de la Ferte-Imbauld & Daurilly ſimples Gentils-hommes ſans le collier de l'Ordre, n'y ayant que la Châtre, qui faiſoit le quatriéme qui en euſt un, comme eſtant ancien Chevalier, le ſoir du Lundy le Roy les envoya querir tous trois & leur donna à chacun un collier du dit Ordre, qu'ils porterent le lendemain ſur leurs robbes de deüil; Meſſire Regnault de Beaune Archeveſque de Bourges fit l'oraiſon funebre: & pource qu'en prononçant la dite harangue, où il ne fit rien qui vaille, il mettoit ſouvent la main a ſa barbe, on ſema ce Diſtique ſuivant de luy:

Quod timet, & patulo promiſſam pectore barbam
Demulcet Biturix, hoc Ciceronis habet.

Juillet. Le onziéme de ce mois, à Paris devant l'Hoſtel de Bourbon furent pendus un nommé Larondelle, & un autre ſien complice, chacun d'eux aagé de ſoixante ans & plus, attaints & convaincus, l'un d'avoir gravé des ſeaux de la Chancellerie du Roy, & l'autre ſeellé pluſieurs lettres d'importance avec les dits faux ſeaux, deſquels ils uſoient avec telle dexterité, que meſme le Chancelier & les Secretaires d'Etat, deſquels ils contrefaiſoient les ſeings & ſeaux y eſtoient abuſez. En ce temps Guillaume, Gentilhomme de Londres, & Docteur és loix, fut executé à mort, pour avoir voulu, à l'inſtigation des Jeſuites, attenter à la vie de la Reyne Eliſabeth.

Septemb. Au meſme temps le Roy s'alla esbatre à Gaillon, où eſtant il parla au Cardinal de Bourbon, & luy demanda s'il luy diroit

roit pas la verité de ce qu'il luy demanderoit, à quoy il respondit qu'ouy, pourveu qu'il la sceust. Alors sa Majesté luy dit, mon Cousin, vous voyez que Dieu ne m'a point donné de lignée jusqu'à cette heure, & qu'il y a apparence que je n'en auray point, si Dieu disposoit de moy aujourd'huy (comme toutes les choses de ce monde sont incertaines) la Couronne tombe de droite ligne en vostre maison; cela advenant, encores que je sçache, que ne le desirez point, est-il pas vray que vous voudriez preceder le Roy de Navarre vostre neveu, & l'emporter par dessus luy, comme le Royaume vous appartenant & non pas à luy? Sire (respondit lors ce bon-homme), je croy que les dents ne me feront pas de mal, quand cela adviendra: aussi je prie Dieu de bon cœur me vouloir appeller devant que je voye un si grand malheur, & est chose à quoy je n'ay jamais pensé pour estre du tout hors d'apparence & contre l'ordre de nature. Ouy mais, dit le Roy, vous voyez comme il est tous les jours interverty, & que Dieu le change comme il luy plaist: Si cela donc advenoit, comme il se peut faire, je desire sçavoir de vous, & vous prie me le dire librement, si vous ne le voudriez pas disputer avec vostre neveu. Alors Monsieur le Cardinal se sentant pressé de respondre, Sire (luy dit-il) puisque vous le voulez & me le commandez, encore que cét accident ne soit jamais tombé en ma pensée pour me sembler esloigné du discours de la raison, toutefois si le malheur m'en vouloit tant que cela advint, je ne vous mentiray point, Sire, que je pense qu'il m'appartien-

droit & non pas à mon neveu, & ferois fort resolu de ne luy pas quitter : lors le Roy se prenant à sousrire & luy frapant sur l'espaule ; Mon bon amy, dit-il, le Chastelet vous le donneroit, mais la Cour vous l'osteroit ; & à l'instant se mocquant de luy s'en alla.

Novemb. Le vingt-cinquiéme, en la Cour de Parlement furent publiées lettres Patentes de la suppression de soixante six Edits, paravant publiez eu la dite Cour. En ce mois un Gentil-homme du païs Chartrain, nommé Pierre d'Esguain sieur de Belevile, Huguenot, aagé de soixante & dix ans, fut par commandement du Roy envoyé prisonnier à la Bastille, pource qu'il avoit esté trouvé saisi de quelques pacquets & vers, diffamans sa Majesté, & qu'il avoit (sur ce interrogé) reconnu les avoir faits. Le Roy luy-mesme le voulut ouïr, & luy demanda si la religion, dont il faisoit profession le dispensoit de mesdire de son Roy, & de son Prince, & si luy ou autres de ceux de sa religion pouvoient prendre juste occasion de ce faire, pour quelque mauvais traitement, qu'ils eussent receu de luy? A quoy le dit Gentil-homme respondit que non : Pourquoy donc, dit le Roy, & sur quel sujet avez-vous escrit ce que vouz avez escrit en mesdisant de moy; de moy, dis-je, qui outre ce que je suis vostre Roy, ne vous en ai jamais donné d'occasion? Alors le Gentil-homme se sentant pressé, au lieu de reconnoistre sa faute & en demander pardon à sa Majesté, s'oublia tant qu'il luy va respondre, qu'il s'estoit dispensé de ce faire sur le bruit tout commun, & qui estoit

la

la voix du peuple : de quoy le Roy indigné dit, Je ſçay quelle eſt la voix de mon peuple, c'eſt qu'on ne fait point de Juſtice, principalement de telles gens que vous : mais on vous la fera, & le r'envoyant en ſa Cour de Parlement, luy enjoignit de luy faire & parfaire ſon procez, par Arreſt de laquelle le premier jour de Decembre ſuivant, il fut mené dans un tombereau en Greve, & là pendu & eſtranglé, puis ſon corps avec ſes libelles diffamatoires bruſlez.

En ce temps, le Duc de Guiſe fut voir Meſſieurs de la Sorbonne, & leur demanda s'ils eſtoient aſſez forts avec la plume, ſinon, qu'il le faloit eſtre avec l'eſpée.

1585 .*Janvier*. Le quinziéme le Roy tira des priſons du Châtelet le fils de la Dame de Grenache, lequel auparavant ſe faiſoit appeller le Duc de Genevois, comme ſoy pretendant fils aiſné du Duc de Nemours, les dettes duquel il paya ou s'obligea de payer, ne pouvant autrement ſortir de-là où il eſtoit.

Le vingt-deuxiéme, le Duc d'Eſpernon accompagné des Marquis de Conty, Comte de Soiſſons, Duc de Montpenſier, Duc de Nevers, d'Aumale, de Joyeuſe, de Rayz & de grand nombre de Seigneurs & Gentilshommes, vint en Parlement & fit le ſerment de Colonel General de l'Infanterie Françoiſe, tant deça que de-là les monts, & en cette qualité d'Officier de la Couronne, aprés le ſerment fait on le fit monter en haut & ſeoir ſur les fleurs de lis au rang des Princes, auec reſtriction toutefois, telle que portent ces mots

expres, Duc d'Espernon montez icy comme Pair de France, & non comme Colonel General, car en cette derniere qualité vous n'avez point icy de seance.

Le vingt-troisiéme arriverent à Paris les Ambassadeurs d'Angleterre, desquels le Comte de Warvich estoit chef, suivis de deux cens chevaux bien en conche, que le Roy fit bien recevoir à ses despens, & disoit-on que leur despence revenoit à prés de cinq cens escus par jour : les chefs furent logez en l'Hostel d'Anjou jadis de Villeroy, prés le Louvre, & la suite aux logis des Bourgeois par Fourriers. Ils apportoient au Roy le Collier de l'Ordre de la Jartiere, que la Royne d'Angleterre envoyoit au Roy, comme à son bon frere, garny de perles & de pierreries, estimé à cent mil escus & mieux ; & sous cette couverture venoient pour exciter sa Majesté à prendre les Flamans en sa protection ; offrans au nom de leur Royne contribuer au tiers des fraiz, qu'il conviendroit faire en cette guerre.

Fevrier. Le Jeudy dernier de ce mois, le Roy en grand pompe & magnificence, vestu d'un habit tel que portent les Chevaliers de l'Ordre Anglois, receut aprés Vespres dans l'Eglise des Augustins à Paris le Collier de la main du Comte de Warvich, & fit entre ses mains le serment de l'Ordre de la Jartiere, & le soir mesme au dit Comte & Ambassadeurs fit un festin magnifique.

Mars. Le troisiéme jour du Dimanche gras, le Roy en faveur des Ambassadeurs Anglois, leur fit un festin magnifique en la grande salle haute de l'Evesché de Paris, auquel il convia

un

un bon nombre des plus belles & braves Dames de tous les quartiers de Paris, & y fut aprés le repas fait un balet, auquel balerent & dancerent six vingts personnes des deux sexes masquées & si somptueusement habillées & diaprées, qu'on le disoit couster prés de vint mille escus.

May. Le quatorziéme, par Arrest du grand Conseil fut devant l'Hostel de Bourbon decapité un Gentil-homme Gascon nommé Montaud, qui estoit penitent favory du Duc d'Espernon, lequel l'avoit donné au Roy, & estoit l'un de ses quarante-cinq appointez à douze cens escus de gage & bouche à Cour, que le Roy avoit mis sus, depuis ces derniers troubles, pour estre toujours prés de luy, comme seures gardes de son corps, se deffiant de chacun & se voyant comme deffié par ceux de la Ligue, par leur desobeïssance, croissant par l'impunité, & par la foiblesse du superieur. Son procés luy fut fait sur ce qu'il avoit dit au Roy, que le Duc d'Elbeuf luy avoit fait offrir dix mille escus pour faire mourir le Roy, & pource que le Roy luy avoit fait response, que s'il verifioit ce qu'il disoit, il luy donneroit vingt mille escus, & se trouvant court, & n'en pouvant monstrer ne preuve ne indice, fut mis à la question, où il confessa, que mensongerement & contre verité il avoit advancé ce propos, afin de tirer de la bourse du Roy quelque bonne somme de deniers, à raison d'un tant important & signalé advertissement.

Iuillet. Le vingt-deuxiéme, Messire Philippes de Lenoncourt Abbé de Barbeau & de Re-

bais, Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat & Commandeur de l'Ordre du saint Esprit, accompagné du President Boulart, du Sieur de Poigny, de Prevost & de Cueilly Theologien de Sorbonne, partit de Paris par le commandament du Roy, pour aller trouver le Roy de Navarre en Gascogne, où il estoit, & tascher à le reduire à la Religion Romaine, afin d'eviter la fureur de la guerre, qui alloit fondre sur luy & sur ceux de son party & religion. On faisoit deja à Paris son Epitaphe, pource qu'on disoit qu'il seroit incontinent bloqué & pris. Toutefois beaucoup trouvoient estrange l'instruction, qu'on luy vouloit donner pour sa conversion, qui estoit avec l'espée sur la gorge. Ainsi Madame d'Uzaiz, voyant qu'à la queuë de ceux qu'on y envoyoit pour cet effet, il y avoit une armée, ne se put tenir de dire au Roy en gaussant à sa maniere accoustumée, en presence de plusieurs Ligueurs, qui estoient là, qu'elle voyoit bien que l'instruction du Bearnois estoit toute faite, & qu'il pouvoit bien disposer de sa conscience, puis qu'à la queuë des confesseurs, qu'on y envoyoit il y avoit un bourreau. En ce temps le Roy commença de porter un bilboquet à la main, dont il se joüoit par les ruës; le Duc d'Espernon & les autres Courtisans firent le semblable, au grand mespris d'eux tous.

Septembre. Sur la fin de ce mois on publia à Paris la Bulle d'excommunication contre le Roy de Navarre & Prince de Condé, donnée à Rome à saint Marc, par le Pape, le neuviéme de ce mois, par laquelle au lieu d'instruction on ne respiroit que destruction, changeant

geant sa houlette pastorale en un flambeau refroyable, pour perdre entierement ceux qu'il doit regaigner au troupeau de l'Eglise, s'ils en sont esgarez.

La Cour de Parlement fit remonstrance au Roy sur icelle, tres-grave & tres-digne, du lieu qu'elle tient, & de l'authorité qu'elle a en ce Royaume, disant pour conclusion que la Cour avoit trouvé & trouvoit le style de cette Bulle si nouveau & si esloigné de la modestie des anciens Papes, qu'elle n'y reconnoissoit aucunement la voix d'un successeur des Apôtres, & d'autant qu'elle ne trouvoit point par les registres, ni par toute l'Antiquité, que les Princes de France eussent jamais esté sujets à la Justice du Pape, qu'elle ne pouvoit deliberer sur icelle, que premierement le Pape n'eût fait apparoir du droit qu'il pretendoit en la translation des Royaumes establis & ordonnez de Dieu avant que le nom de Pape fust au monde. Fut dit par un Conseiller, que la dite Bulle estoit si pernicieuse au bien de toute la Chrestienté & à la souveraineté de cette Couronne, qu'elle ne meritoit autre responce que celle, qu'un de ses predecesseurs Roys avoit fait faire à la Cour, à une pareille Bulle qu'un predecesseur de ce Pape leur avoit envoyée; A sçavoir de la jetter au feu en presence de toute l'Eglise Gallicane, & enjoindre au Procureur General de faire diligente perquisition de ceux, qui en ont poursuivy l'expedition en Cour de Rome, pour en faire si bonne & brefve justice, qu'elle serve d'exemple à toute la posterité.

Octobre. Le dernier de ce mois, le Roy s'en

alla à Vincennes pour passer les festes de Tous-saints & faire les penitences & prieres accoustumées avec ses confreres Hieronimites, ausquels le dernier jour du mois de Septembre precedant, Feste saint Hierosme, il avoit luy-mesme fait, & de sa bouche, le presche ou exhortation en leur Convent du Bois de Vincennes, & quelques jours auparavant auroit fait faire pareille exhortation aux dits confreres & au dit lieu par Philippes des Portes Abbé de Tiron, de Josaphat & d'Aurillac son bien aymé & favory Poëte.

1586. *Janvier.* Le dixiéme le Roy grandement pressé & importuné par le Clergé de France par la Ligue, à laquelle s'estoit joint le Nonce du Pape, de faire publier & recevoir en son Royaume les Decrets & Ordonnances du Concile de Trente, en demanda advis à Monsieur Jacques Faye son Advocat au Parlement de Paris, lequel sieur luy fit une belle & grave remonstrance, luy faisant par icelle entendre le tort qu'il feroit à son Estat, s'il les faisoit publier & recevoir en son Royaume, & alleguant plusieurs belles raisons & histoires à ce Propos, deduisit si bien son fait, que le Roy aprés l'avoir ouï, comme il fit aussi l'Archevesque de Vienne parlant au contraire pour le Clergé, dit à Messiéurs les Ecclesiastiques, qu'ils ne l'en importunassent plus, & qu'il n'en vouloit ouïr parler que la guerre encommencée ne fust finie. Le Clergé là dessus se divise en deux factions, dont l'une favorise le Roy, & l'autre le Pape : Le Roy donne comme devant ies benefices aux Seigneurs & Gentils-hommes & aux Dames, pour en jouïr

jouïr par economat ſans en parler au Pape.

En ce mois, un Medecin nommé de Sylva accuſé de ſodomie, aprés avoir tué en priſon un Gentil-homme, fut renfermé plus eſtroittement en un cachot, où avec du linge arraché de ſa chemiſe fit des pelottes en guiſe de pillules, leſquelles miſes en ſa gorge il ſe ſuffoqua, & fut trouvé le matin ſuivant mort, & fut traiſné à la queuë d'un cheval à la voirie, où il fut pendu par les pieds.

Fevrier. Le dixiéme de ce mois, je vis un homme ſans bras, qui eſcrivoit, lavoit un verre, oſtoit ſon chapeau, joüoit aux quilles, aux cartes & aux dez, tiroit de l'arc, demontoit, chargeoit, bandoit & delaſchoit un piſtolet, il ſe diſoit natif de Nantes en Bretagne aagé de quarante ans.

Mars. Au commencement de ce mois, le Clergé de France forma oppoſition à la Bulle du Pape, par laquelle il avoit permis au Roy d'aliener & vendre pour cent mille eſcus de rente du temperol du Clergé: Ce que le dit Clergé trouvoit fort dur & eſtrange,& en murmuroit, diſant qu'on le vouloit rendre taillable & tributaire, ce qu'on n'avoit jamais veu.

Le ſeptiéme l'Eveſque de Noyon fut ouï en Parlement, ſur les moyens & raiſons de l'oppoſition de ceux du Clergé, leſquelles il deduiſit hautement & longuement ſans rien eſpargner; le premier Preſident l'ayant ouï, luy fit une remonſtrance en forme de reprimande, luy diſant qu'il avoit tenu propos trop hautains & piquans contre le Roy, en ce meſme qu'il avoit voulu dire, que depuis l'an mil cinq cens ſeize l'Egliſe de France eſtoit com-

me

me tributaire à ſon Roy, ayant tousjours eſté depuis ce temps chargée de decimes & autres ſubventions extraordinaires, auparavant non ouïes ni uſitées, & combien que le Clergé ne ſe fuſt jamais eſpargné à ſecourir ſon Roy en ſa neceſſité, meſmes ſous les derniers Roys & en ces derniers troubles, où il y alloit de ſon Eſtat & de la Religion, neantmoins qu'ils avoient eſté fort mal-traitez, que c'eſtoit icy la cinquiéme alienation du temporel de l'Egliſe, & que tout le ſpirituel des Eccleſiaſtiques eſtoit revenu comme à neant, ne faiſant le peuple plus de conte de faire des offrandes, ne payer diſmes, ne donner ou leguer choſe que ce ſoit, & pluſieurs autres choſes ſemblables, que le dit Eveſque avoit alleguées, tendantes à la deſcharge du Clergé, & trop licentieuſement taxantes le Roy à preſent regnant, lequel il avoit blaſmé en mots exprés de faire des exactions effrenées ſur le Clergé, à quoy les Gens du Roy ne dirent mot, dont le Roy adverty fut mal-content, cependant la Cour fit retirer ceux du Clergé ſans rien prononcer.

Le vingt-cinquiéme feſte de l'Annonciation noſtre Dame, le Roy ne fit point aller par la ville la proceſſion des Penitens, comme on avoit accouſtumé & le porte l'inſtitution de la penitence, mais le lendemain matin il partit des Chartreux, accompagné d'environ ſoixante de ſes Confreres Penitens, & avec eux à pied en habit de Penitent s'en alla à noſtre Dame de Chartres, dont il revint à pied, & en meſme habit en deux jours, & arriva à Paris le dernier Mars; la nuit du

Jeudy

Jeudy abſolu fit la proceſſion accouſtumée par les ruës & Egliſes de Paris, accompagné d'environ deux cens des dits penitens; & depuis la veille juſques au Mardy de Paſques ne bougea des Capucins à y faire prieres & penitence.

Avril. En ce mois un garçon aagé de trois ans au Cloiſtre de l'Egliſe de Paris, un Eſcolier aagé de dix-huit ans au College de Boncour, & un Gentil-homme aagé de cinquante ans au faux-bourg ſaint Germain des Prés, ſe pendiret & eſtranglerent miſerablement.

Juin. Le Lundy ſeiziéme le Roy vint en ſa Cour de Parlement tenir ſon lit de Juſtice, & fit en ſa preſence publier vingt-ſept Edits de creation de nouveaux officiers & autres Edits Bourſaux, par ſon Chancelier, qu'il avoit long-temps auparavant envoyez à la dite Cour, laquelle avoit toujours fuy à les homologuer, à cauſe du mauvais temps. Tous ces Edits furent appellez les Edits des Guiſars.

Depuis le dix-huit de ce mois juſques au douziéme de Juillet, les Procureurs de la Cour & du Châtelet s'abſtiennent tous unanimement & comme par une commune communication & intelligence, d'aller au Palais & au Châtelet, à cauſe de l'Edit que le Roy avoit fait publier contre eux: par lequel leur eſtoit deffendu de faire aucun exercice de leurs eſtats de Procureurs, ſinon aprés avoir pris de ſa Majeſté ou de Scipion Sardini, qui en avoit pris le party, lettres de confirmation, en payant cent ou deux cens eſcus de finances.

Le vingt-cinquiéme, le Comte de Soiſſons accompagné du ſieur de Lanſac & d'autres

tres Chevaliers de l'Ordre du ſaint Eſprit, par commandement du Roy alla à la Chambre des Comtes, pour y faire publier l'Edit des ſurvivances, ou ſucceſſion des Offices venaux, en finançant la moitié du prix commun d'iceux; Auquel ceux de la Chambre firent reſponſe, qu'ils ne pouvoient admettre, ni ne devoient conſentir la publication de cét Edit, & le lendemain vingt-ſix revinrent encores en la Chambre les deſſuſdits, par meſme commandement du Roy, & firent entendre que la volonté & la reſolution du Roy eſtoit, que ledit Edit y fuſt (vouluſſent ou non ceux de la Chambre des Comtes) publié & regiſtré. Lors s'eleverent tous les Preſidens, Maiſtres & autres Officiers des Comtes eſtants en la Chambre, & s'en allerent, fors le Preſident Nicolaï, l'Advocat du Roy, Paſquier, & Dannes le Greffier, en la preſence deſquels, le dit Comte de Soiſſons fit publier & regiſtrer le dit Edit. Et le Vendredy vingt-ſept, le Roy par le ſieur de Lanſac & de Roſtain envoya à la dite Chambre une lettre d'interdiction.

Le vingt-huitieme les Procureurs de la Cour aſſemblez aux Auguſtins, aprés avoir veu les lettres patentes du Roy, par leſquelles il declaroit & entendoit, que faiſans & continuans l'exercice de leurs Eſtats, ils ne s'obligeaſſent en rien au contenu de l'Edit, qu'il avoit publié contre eux. Et que de grace il leur donnoit encore un mois de delay, pour opter, ou de prendre de luy lettres de confirmation de leurs eſtats, en payant la finance qu'il entendoit exiger d'eux, ou quitter tout à fait leurs dits eſtats, reſolurent de n'aller plus au Palais

lais & de quitter deslors leurs estats, si le Roy ne leur vouloit permettre d'iceux exercer sans payer aucune finance ; dequoy la Cour de Parlement troublée, pource que les plaidoyés & autres exercices de la Justice defailloient à raison de leur absence, les manda le Lundy ensuivant trentiéme du dit mois, où ils firent la mesme declaration & demanderent acte, lequel la Cour leur permit, & leur promit d'abondant le premier President de tant faire pendant le mois de Juillet qui leur restoit encore. Surquoy l'apresdinée ils s'assemblerent derechef aux Augustins, où par l'advis des plus anciens fut arresté que le lendemain premier Juillet, ils iroient au Palais faire leur charge comme devant : Mais le jour ensuivant ils changerent d'opinion, au moins les jeunes, qui firent retirer comme par force trois ou quatre des anciens, qui le matin vinrent au Palais, & s'estans assemblez l'apresdinée prinrent resolution de n'y plus aller, & d'y molester ceux qui s'y transporteroint pour y faire exercice. Autant en firent ceux du Chastelet, où les anciens Procureurs furent empeschés par les jeunes en l'exercice de leurs estats.

Juillet. Le samedy douzieme, les Procureurs de la Cour, par l'exhortement de quelques-uns des plus grands d'icelle allerent au Louvre en grand nombre se jettert à genoux devant le Roy, & luy demandans (par l'organe de Maistre Louïs Buissan Advocat) pardon de la faute qu'ils avoient faite, delaissant l'exercice de leurs estats, tres-humblement supplierent sa Majesté d'avoir pitié d'eux & de leur pau-

vreté. A quoy le Roy fit reſponſe, que ſi pluſtoſt ils luy euſſent fait entendre ce que lors ils luy remonſtroient, le cours de ſa juſtice ne fuſt pas demeuré ſi long-temps interrompu ; qu'ils ſe levaſſent & s'en allaſſent faire l'exercice de leurs eſtats, comme ils faiſoient auparavant la publication de leur Edit, & qu'ils ſe comportaſſent en gens de bien ; qu'ayant d'eux la pitié dont ils luy avoient fait requeſte, il revoquoit le dit Edit, & qu'ils priaſſent Dieu pour luy : ce que fit le Roy, pource que à l'exemple de Paris le cours de la Juſtice ordinaire avoit ceſſé par tous les ſieges des Juriſdictions du Royaume de France.

Le quatorziéme, fut publié en la Cour de Parlement l'edit de la revocation des Procureurs, auquel le Procureur General la Gueſle ayant conſenty, comme aux autres, & à la publication & à la revocation ; on en fit une riſée au Palais, diſant, que comme mineur il s'en feroit relever, & qu'il pouvoit eſtre reſtitué juſques à l'aage de vingt cinq ans.

Le Mardy quinziéme, le Roy fit venir au Louvre chez le Chancelier, les Preſidents & Conſeillers du grand Conſeil, & leur remonſtra qu'il ſçavoit bien que contre droit & raiſon il avoit fait l'Edit de la creation de deux nouveaux Preſidents, & huit nouveaux Conſeillers en leur compagnie, lequel des pieça il leur avoit envoyé pour le publier, mais qu'à ce faire il avoit eſté forcé par la neceſſité de ſes affaires, dont ils avoient aſſez claire connoiſſance : pour ce les prioit de ne faire plus tant les retifs à publier cet Edit, leur promettant que la neceſſité paſſée, il les reduiroit tous

à

à l'ancien nombre. Louïs Chaudon President du dit Conseil porta la parole, & supplia tres-humblement le Roy de leur pardonner, remonstrant que ce qu'ils avoient si longuement differé de publier cet Edit, n'estoit procedé d'aucun mespris de ses commandemens, car ils luy avoient toujours esté & estoient tres-humbles & obeïssans serviteurs; mais de ce qu'ils ne voyoient aucune apparence d'augmenter leur nombre, veu qu'ils estoient en nombre plus que suffisant pour satisfaire à leur charge, laquelle ils avoient jusques alors toujours faite au plus prés du bien qu'ils avoient pû, & de fait qu'ils ne s'estoient point encores apperceus qu'aucun, ni mesme sa Majesté, eust onques receu mescontentement de faute qu'ils eussent faite, mais que pour assouvir l'ambition de ceux, qui abboyoient comme chiens affamez aprés ces estats de nouveau erigez, librement & liberalement ils remettoient leurs offices entre les mains du Roy, le priant tres-humblement de disposer d'iceux à sa volonté; & ce dit, tous mirent leurs cornettes sur la table: à quoy le Roy fit responce que cette remise ne luy estoit aucunement agreable, & que son intention estoit qu'ils continuassent l'exercice de leurs estats, comme ils avoient accoustumé, qu'il se contentoit bien de leur service.

Decemb. Environ la my-Decembre, le Roy fit saisir tous les revenus temporels des benefices du Cardinal Pelevé, & donner aux pauvres, à cause des mauvais offices, qu'il avoit faits à Rome à sa Majesté envers le Pape & les Cardinaux, dont le Cardinal d'Este l'avoit au-

pa-

paravant adverty : les Huguenots l'appelloient le Cardinal Pelé.

Sur la fin de cet an le ſieur de Belliévre arriva à Londres en Angleterre, où il fut par la Royne bien receu & patiemment ouï, auquel elle meſme de ſa propre bouche ſeante en ſon Conſeil, reſpondit en ces mots, extraits fidellement de l'original envoyé à l'Ambaſſadeur.

Meſſieurs les Ambaſſadeurs, je me fie tant de la bonté du Roy mon bon frere, que je m'aſſeure qu'aprés avoir entendu & connu comme toutes choſes ſe ſont paſſées, il ne prendra en mauvaiſe part la procedure, que j'ay faite contre celle, qui tant de fois a conſpiré contre ma perſonne & mon Eſtat, & ſuis tres-faſchée qu'un tel perſonnage que vous, Monſieur de Belliévre, ayez pris la peine de paſſer en ce Royaume pour un affaire, duquel il n'y a aucun honneur de parler, ayant eu connoiſſance des choſes deſquelles avez reçu toute louänge, meſmes en un ſujet ſi clair, que chacun peut juger mon innocence. J'appelle icy devant vous Dieu à teſmoin, ſi jamais j'ay eu volonté de luy donner aucun meſcontentement, chacun connoiſt aſſez combien de fois elle m'a offencée, & comme je l'ay porté patiemment : on doit peſer combien eſt precieuſe la dignité Royale, & le rang que je tiens, eſtant mon inferieure, puiſqu'elle eſt en mon Royaume. Je luy ay demonſtré beaucoup d'offices d'amitié, ce qui ne l'a divertie de ſa mauvaiſe volonté en mon endroit. Jamais quelques afflictions & faſcheries que j'aye euës, comme de la mort du Roy mon pere,

pere, du Roy mon frere, & de la Royne ma sœur, ne m'ont tant touché au cœur, comme le sujet dont nous traitons maintenant. J'appelle Dieu à tesmoin encores un coup, si j'ay voulu user en cét endroit, comme elle a fait au mien, & prenez-le tout sur ma salvation, ou damnation. J'ay veu beaucoup d'histoires, & leu possible autant que Prince ou Princesse de la Chrestienté : mais je n'y ay jamais trouvé chose semblable à ceste-cy ; il me souvient fort bien de tout vostre discours, Monsieur de Bellievre, je l'ay si bien compris que je n'en ay pas perdu un mot : mais tout céla ne me peut inciter à changer de volonté : car le sang des Princes est trop precieux, & de l'inferieur au superieur n'y a apparence de droit : maintenant je suis tousjours en peine pour n'estre en seureté dans ma maison, & dans mon pauvre Royaume : ains suis assaillie & espiée de toutes parts ; Je ne suis libre, mais captive, je suis sa prisonniere, au lieu qu'elle doit estre la mienne ; elle m'a suscité de toutes parts tant d'ennemis, que je ne sçay de quel costé me tourner : mais j'espere que Dieu me conservera avec mon peuple, & pour iceluy, duquel j'ay juré la protection à Dieu, devant le trosne duquel j'en suis responsable, & n'y manqueray : si je vous accordois ce que me demandez, je me parjurerois, & prendrois son saint nom en vain. Je ne voudrois faire pareille requeste au Roy mon bon frere vostre Maistre, ni à aucun Prince & Potentat de la Chrestienté, là où il iroit de leur Estat, comme il y va du mien en ceste affaire, ains desire qu'ils soient preservez & gardez de tous leurs ennemis;

mis ; & moy qui ne suis qu'une pauvre femme, que je puisse resister à tant d'assauts & d'embusches.

Janvier, 1587. Le Roy demanda à la Ville 600 mille escus, avec encore une autre imposition de 120 mille escus, & 600 mille escus sur tout le Royaume.

Fevrier. Dominique Miraille & sa femme, le vingt-septiéme furent accusez de magie, furent pendus & estranglez, puis bruslez. On trouva ceste execution toute nouvelle à Paris ; pource que ceste vermine y estoit tousjours demeurée libre & sans estre recherchée. Et mesmes du tems du Roy Charles IX estoit provenuë par l'impunité, jusques au nombre de trente mille, comme confessa leur chef, l'an 1572.

Mars. Mort de la Royne d'Ecosse, Princesse du sang d'Angleterre, & de la droite descente de Henry sept, nasquit le septiéme Decembre mil cinq cens quarante deuz, couronnée à dix-huit mois, assavoir le vingt-uniéme Aoust, conduite en France à six ans, mariée à quinze ans au Dauphin de France, aprés sa mort remariée à Henry d'Harlay Gentil-homme, aagé de vingt-deux ans, espousa en troisiémes nopces le Comte de Botheul, fut dix-huit ans prisonniere en Angleterre, puis fut decapitée. Aprés sa mort luy fut fait un solennel service à Paris, où tous les Princes assisterent, & toute la Justice.

May. Le premier jour de ce mois, soixante tant Presidents que Conseillers de la Cour, allerent au Louvre faire remonstrances au Roy, sur ce qu'il avoit deliberé de prendre les

les deniers destinez au payement des rentes de la Ville, pour le quartier escheant le dernier jour de Juin mil cinq cens quatre-vingts sept, & luy firent entendre librement que les pauvres vefves & orphelins, qui avoient tout leur bien sur la Ville, crieroient contre luy, & demanderoient vengeance à Dieu, de ce qu'il leur retiendroit les moyens de vivre & avoir du pain en un temps si sec & miserable. Que pour payer les cinq cens mil escus qu'il vouloit prendre, il y avoit bon moyen de les recouvrer ailleurs, & ce, en prenant le quart du bien de quelquels-uns qui n'avoient du commencement valant cinq sols, & maintenant se trouvoient riches de cinq & six cens mille escus: qu'il y avoit à craindre une sedition, criant le peuple tout haut, qu'on luy voloit son bien pour le donner à je ne sçay quels mignons, vrais sangsuës & pestes du Royaume; qu'il se trouveroit, que luy seul avoit levé plus de deniers en France depuis qu'il estoit Roy, que n'avoient fait en deux cens ans auparavant, les Roys ses predecesseurs: & qui estoit le pis, qu'on ne sçavoit où tout estoit allé, le peuple ne s'en estant senty soulagé ni amendé, au contraire beaucoup pis & en plus piteux & pauvre estat, qu'il n'avoit jamais esté. Que si les finances estoient bien deuëment & loyalement administrées, il y auroit assez & trop, pour subvenir à la necessité de ses affaires Que ceux qui luy donnoient conseil de prendre les deniers des payemens des rentes de la Ville, estoient gens meschans, sans foy, sans loy, non vrais François, mais ennemis jurez de son

Estat, & de la France: & plusieurs autres raisons qu'ils deduisoient hautement à sa Majesté, avec beaucoup d'eloquence, gravité & liberté. Nonobstant lesquelles, le Roy, aprés les avoir fort patiemment ouïs, leur respondit avec une grande Majesté, entremeslée toutefois de colere, comme il parut à son visage, Qu'il sçavoit & connoissoit aussi bien, & mieux qu'eux, la necessité de son peuple, l'estat de ses affaires & finances, & qu'il y sçavoit donner bon ordre, sans qu'ils s'en empeschassent plus avant. Qu'ils rendissent la Justice à son peuple, qui estoit ce dequoy il crioit & se plaignoit le plus, n'ayant les oreilles battuës d'autres choses que de leurs injustices; du reste, qu'il y sçauroit bien pourvoir au contentement de son peuple. Que s'ils sçavoient quelques moyens prompts pour toucher les cinq cens mil escus, dont il avoit necessairement affaire, qu'il ne toucheroit point à leurs rentes: mais sinon, sa resolution estoit de les prendre, bien qu'avec regret, pour n'avoir aucuns moyens d'en recouvrer d'ailleurs.

Le trentiéme, certain nombre de Presidents & Conseillers de la Cour furent au Louvre faire au Roy remonstrances sur la saisie des deniers destinez au payement des rentes de la Ville, & arrest de leurs gages, & luy dire que s'il n'en bailloit mainlevée, ils estoient resolus de n'aller plus au Palais: à quoy le Roy tout fasché leur dit, qu'ils fissent ce qu'ils voudroient, qu'ils luy fissent bailler mainlevée de la guerre, qu'il leur feroit raison sur l'un & l'autre des points de leur requeste: mais qu'il

qu'il voyoit bien que c'estoit qu'ils marchandoient de se faire jetter dans un sac en la riviere ; ce qu'il dit, pource qu'un jour de la feste Dieu, la plus'part des Predicaturs avoient declamé contre ceux de la Justice, jusques à avoir dit qu'il les faloit tous jetter dans un sac en l'eau.

Venuë des Feuillans de Thoulouse.

Juillet. Le Mardy vingt-uniéme, le Cardinal de Bourbon Abbé de saint Germain des Prez, fit faire une procession solennelle, à laquelle il fit marcher tous les enfans, fils & filles du fauxbourg saint Germain, pour la pluspart vestus de blanc, & pieds nuds : portans les garçons un chapeau de fleurs sur la teste nuë, & tous tant masles que femelles un cierge de cire blanche en la main, les Capucins, les Augustins, les Penitens blancs, les Prestres de saint Sulpice, & les Religieux de saint Germain portoient les reliques, & y avoit une musique tres-harmonieuse, mesmes y estoient portées les sept Chasses de saint Germain par hommes nuds en chemise, assistez d'autres qui portoient flambeaux ardens en grande devotion : à icelle assista le Roy vestu en penitent blanc, marchant en la troupe des autres, & les Cardinaux de Bourbon, & Vendosme en leurs habits rouges, suivis d'une grande multitude de peuple de l'un & l'autre sexe : le Roy à son disner loüa ceste procession, & dit qu'il n'en avoit veu de longtemps une mieux ordonnée ni plus devote que celle-là, & que son cousin le Cardinal y avoit honneur. A quoy chacun qui estoit prés de luy, va respondre que c'estoit la devotion mesme que Monsieur le Cardinal : oui, dit le

Roy, c'eſt un bon homme, je deſirerois que tous les Catholiques de mon Royaume luy reſſemblaſſent, nous ne ſerions en peine de monter à cheval pour combattre les Reiſtres.

Aouſt. Le vingt-troiſiéme, Jean Louïs de Nogaret Duc d'Eſpernon premier mignon du Roy, & qu'il appelloit ſon fils aiſné; fut marié à petit bruit au Chaſteau de Vincennes; le bruit eſtoit que le Roy luy avoit donné en faveur de mariage la ſomme de quatre cens mille eſcus.

Le trentiéme, le feſtin de la nopce du Duc d'Eſpernon & de la Comteſſe de Candales fut fait tres-magnifique en l'Hoſtel de Montmorency, où le Roy & toutes les Dames aſſiſterent, & y bala le Roy en grande allegreſſe, portant neantmoins ſon chapelet de teſtes de mort attaché & pendu à ſa ceinture tant que le bal dura: donna ce jour à la mariée un colier de cent perles eſtimé à cent mille eſcus.

Septemb. Le vingt-ſixiéme à la Croix du tiroir fut rompu & mis ſur la rouë à Paris un Normand nommé Chantepie, qui avoit envoyé au Seigneur de Millan d'Allegre, par un laquais, une boëte artificieuſement par luy compoſée, dans laquelle eſtoient arrangez trente-ſix canons de piſtolets, chargez chacun de deux bales, & y eſtoit un reſſort accommodé de façon qu'ouvrant la boëte ce reſſort laſchant faiſoit feu, lequel prenant à l'amorce à ce preparée, faiſoit à l'inſtant jouer les trente-ſix canons, & jetter ſoixante & douze bales, dont à peine ſe pouvoient ſauver ceux qui ſe trouvoient à l'environ: cette boëte fut par ce laquais envoyée ſous le nom de

de la Damoiselle de Compagny, sœur du dit Millan, avec une lettre, par laquelle elle luy mandoit qu'elle luy envoyoit une boëte de rare & esmerveillable artifice, afin qu'il la vist. Or avoit Chantepie monstré au laquais, comme il faloit ouvrir la dite boete, lequel de fait l'ouvrit en la presence du dit sieur de Millan, & soudain se lascherent tous les dits canons, desquels neantmoins ne fut le dit Millan que peu ou point offencé; deux ou trois bales donnerent dans les cuisses du laquais & n'en mourut. Chantepie fut apprehendé, confessa avoir fait l'instrument, & fut executé.

Octob. Au commencement de ce mois le Duc d'Espernon en la presence du Roy fit un rude affront à Monsieur de Villeroy, Secretaire d'Estat, l'appellant petit coquin, & le menaça de luy donner des coups d'esperons, comme à un cheval retif, mesme luy reprochant certaine intelligence, qu'il disoit avoir avec la Ligue, & le Roy d'Espagne, auquel il reveloit tous les secrets du Roy, sous ombre d'une pension de doubles pistoles qu'il en tiroit.

En ce mois jour vingtiéme fut la bataille de Coutras; avant qu'entrer au combat le Roy de Navarre & ceux de la religion s'estans prosternés en terre pour prier Dieu, le Duc de Joyeuse les regardant comme gens qui paroissent ja tout humiliez & abbatus, dit à Monsieur de Laverdin, ils sont à nous, voyez vous pas comme ils sont à demy battus & defaits? à voir leur contenance, ce sont gens qui tremblent: Ne le prenez pas là, luy respondit Monsieur de Laverdin, je les connois mieux

que vous, ils font bien les doux & les chattemites ; mais que se vienne à la charge vous les trouverez diables & lions, & vous souvenez que je vous l'ay dit

Le Cardinal de Bourbon ayant ouï la mort du Duc de Joyeuse, dit qu'il eust voulu que le Roy de Navarre eust esté en sa place, & qu'il n'y eust eu tant de perte de luy que du dit Duc: ce qu'ayant esté raporté au Roy, il dit, que cette parole estoit digne de ce qu'il estoit.

Le 3 Monsieur Maillard Maistre des Requestes fut condamné par contumace d'avoir la teste tranchée,

Decemb. En ce mois le Roy fit une capitulation avec les Reistres, ce que les Ligueurs trouverent fort mauvais : les Prèdicateurs crioient que sans la Prouësse & constance du Duc de Guise, l'Arche fust tombée entre les mains des Philistins, & que l'heresie eust triomphé de la Religion. Et là dessus la Sorbonne fit un resultat secret, qu'on pouvoit oster le Gouvernement aux Princes, qu'on ne trouvoit pas tels qu'il faloit, comme l'administration au tuteur qu'on avoit pour suspect. Ce sont les propres termes de l'arresté de la Sorbonne, fait en leur College le Mecredy seizieme du present mois.

Le trentiéme, le Roy manda venir au Louvre sa Cour de Parlement, & la Faculté de Theologie, & fit une aspre & forte reprimende aux Docteurs Theologiens, en la presence de la Cour, sur leur insolente & effrenée licence de prescher contre luy & contre toutes ses actions, mesmes touchant les affaires de son Estat ; & s'addressant particulierement à Boucher

cher Curé de S. Benoist, l'appella meschant, luy dit que deffunt Poisle son oncle, qui avoit esté indignement Conseiller de la Cour, estoit un meschant homme, mais qu'il estoit encore pire que luy, & que ses compagnons ne valoient gueres mieux : mais qu'il s'addressoit particulierement à luy, pource qu'il avoit esté si impudent que de prescher, qu'il avoit fait jetter en un sac en l'eau Burlat Theologal d'Orleans, combien que le dit Burlat fust tous les jours avec luy, beuvant, mangeant & se gaussant ; leur disant davantage, qu'ils ne pouvoyent nier qu'ils ne fussent notoirement malheureux & damnez par deux moyens, l'un pour avoir en la chaire de verité, detracté contre luy, leur Roy naturel & legitime, & avancé plusieurs calomnies contre son honneur : ce qui leur est defendu par toute l'Escriture sainte. L'autre, que sortant de la chaire, aprés avoir bien menty & mesdit de luy, ils s'en alloyent droit à l'Autel dire la Messe, sans se reconcilier & confesser des dits mensonges & mesdisances, combien que tous les jours ils preschent, que quand on a menty ou parlé mal de quelqu'un que ce soit, suivant le texte de l'Evangile, se faut aller reconcilier avec luy avant que se presenter à l'Autel. Sçait aussi la belle resolution de la Sorbonne du seiziéme de ce mois, à laquelle il a esté prié de n'avoir esgard, pource que c'estoit aprés desjeuner. Que l'ayant outragé en toutes ces façons, il ne s'en vouloit neantmoins venger, comme il en avoit la puissance,& comme avoit fait le Pape Sixte V, à present regnant, lequel avoit envoyé aux

Galeres certains Prestres Cordeliers, qui en leurs sermons avoient osé mesdire de luy, qu'il n'y en avoit aucun d'entre eux qui n'en meritast autant, ou davantage, mais qu'il vouloit le tout oublier, & leur pardonnoit, à la charge de n'y retourner plus; que s'il leur advenoit jamais, il prieroit sa Cour de Parlement cy-presente, de luy en faire la raison, & en faire faire une si bonne justice, que les seditieux (comme luy) y peussent prendre exemple, pour se contenir en leur devoir.

En ce mesme temps vinrent à Paris nouvelles de la mort du Capitaine Sacremore, tué à Dijon par les mains du Duc de Mayenne son Maistre, à cause de quelques fascheux propos, que le dit Sacremore avoit esté si temeraire de luy tenir à sa barbe, touchant le mariage d'entre le dit Sacremore & Mademoiselle de Villars, fille aisnée de Madame du Mayne, laquelle le dit Sacremore maintenoit luy avoir esté promise par le Duc de Mayenne & sa femme, & bien davantage, la dite fille s'estre obligée de l'espouser: sur quoy le dit Duc le tua.

Sur la fin de cet an, le Roy fut adverty que le Duc de Guise avoit fait un voyage à Rome luy sixiéme, tellement desguisé qu'il n'avoit pû estre reconnu : & qu'ayant esté à Rome trois jours seulement, il s'estoit descouvert au seul Cardinal de Pelevé, avec lequel il avoit communiqué jour & nuit.

Sa Majesté aussi en mesme temps eut advis que le Pape avoit envoyé au Duc de Guise l'espée gravée de flammes, & que le Prince de Parme luy avoit envoyé ses armes, & mandé, Qu'entre tous les Princes de l'Europe, il n'ap-

n'appartenoit qu'à Henry de Lorraine porter les armes & estre chef de l'Eglise.

1588. *Janvier.* Le douziéme, le Duc d'Espernon fut en la Cour de Parlement receu Admiral de France, & par le premier President de Harlay installé au siege de la table de Marbre : l'Advocat Marion le presenta & harangua en sa faveur, avec magnifiques loüanges. Faye Advocat du Roy harangua hautement & un peu flateusement à la loüange du Roy : car il l'appella le Saint des Saints, disant qu'il meritoit d'estre canonisé, autant ou plus, qu'un de ses predecesseurs Roys de France, que nous adorons pour Saint ; & loüant le Duc d'Espernon, dit que le feu Admiral de Chastillon avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour ruïner l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine : mais que cestuy-cy la maintiendroit & restabliroit en sa propre splendeur & dignité. Sur ce nouveau Saint de Roy de Monsieur Faye, on sema ce jour au Palais ce distique suivant.

Quis neget Henricum miracula prodere mundo,
Qui fecit montem, qui modo vallis erat?

Le Dimanche vingt-quatriéme, s'esleva sur cette ville de Paris & aux environs, un si espais brouillard, principalement depuis midy jusques au lendemain, qu'il ne s'en est veu de memoire d'homme un si grand : car il estoit tellement noir & espais que deux personnes cheminans ensemble par les ruës, ne se pouvoient veoir, & estoit-on contraint de se pourveoir de torches pour se reconnoistre, encore qu'il ne fust pas trois heures : furent

trouvées tout plein d'oyes sauvages & autres animaux volans en l'air, qui estoient tombez en des cours des maisons tous estourdis, qui volans s'estoient frappez contre les maisons & cheminées, & en a esté pris plusieurs en ceste ville de Paris de ceste façon.

Mars. Le Jeudy troisiéme, un jeune Normand aagé de dix-neuf à vingt ans, ayant esté surpris coupant à l'entrée du parquet de l'audience la monstre d'un Gentil-homme, qu'il portoit penduë au col, representé devant Messieurs en la grande Chambre, ayant advoüé le fait, fut sur l'heure condamné à estre pendu & estranglé en la cour du Palais, ce qui fut executé sur le champ.

Le cinquiéme de ce mois, mourut à saint Jean d'Angely Henry de Bourbon Prince de Condé, le second jour de sa maladie, ayant esté empoisonné, comme on disoit, par un page, à la suscitation de sa femme, de la maison de la Trimoville, laquelle fut constituée prisonniere, se trouvant grosse du fait du dit page, sans que le mary y eût aucunement part. Lequel se sauva des premiers & fut defait en effigie & comdamné par contumace, & un nommé Brilland domestique du dit Prince en personne, ayant esté tiré à quatre chevaux en la place publique de Saint Jean d'Angely, & plusieurs autres emprisonnez, ausquels on commença à faire le procés. Monsieur le Cardinal de Bourbon son oncle en ayant entendu les nouvelles vint trouver le Roy, auquel avec une grande exclamation il dit, Voilà, Sire, que c'est d'estre excommunié ! quant à moy je n'attribuë sa mort à autre chose

chose qu'au foudre d'excommunication, dont il a esté frapé : auquel le Roy en riant respondit, il est vray, mon cousin, que ce foudre-là est dangereux : Mais si n'est-il pas besoin que tous ceux qui en sont frapez en meurent, il en mourroit beaucoup ; je croy que cela ne luy a pas servy : mais autre chose luy a bien aydé.

May. Tout ce mois le Duc de Guise en passant par les ruës, on crioit, vive Guise.

Les Barricades le vingt-deuxiéme.

Le Dimanche quinziéme fut semé le suivant quadrain, qu'on trouva bien rencontré sur le jeu de Prime, auquel le Duc de Guise joüoit fort souvent.

La fortune a jouant le Guisard bien traité,
Car ayant un valet & un Roy escarté,
Une & une autre Royne en sa main retenue.
O trois fois heureux sort! Prime luy est venue.

Le Jeudy dixneuviéme, le President de la Guesle, le Procureur general son fils, & les Conseillers de la Cour, qui le Dimanche precedant deputez par icelle estoient allez trouver le Roy à Chartres, pour sçavoir son intention & recevoir ses commandemens, revinrent à Paris, & rapporterent que l'intention de sa Majesté estoit, que la dite Cour & toutes autres Jurisdictions continuassent l'exercice de la justice : entre autres propos notables que le Roy leur tint, il leur dit ; Il y en a qui en ce fait s'arment du manteau de la Religion, mais meschamment & faussement ; ils eussent mieux fait de prendre un autre chemin, ma vie & mes actions les dementent assez, & veux bien qu'ils entendent qu'il n'y a au monde Prince plus Catholique, ni qui desire tant

l'extirpation de l'heresie que moy, & voudrois qu'il m'eust cousté un bras, & que le dernier heretique fust en peinture dans cette chambre. Au President de Nully, lequel deputé de la Cour des Aydes, faisant la harangue pleuroit, & s'excusoit de ce qui estoit advenu, il dit ces mots, Hé pauvre homme, pensez-vous que si j'eusse eu quelque volonté envers vous & les autres de vostre faction, que je ne l'eusse pas bien pû executer ? qui m'en eust gardé si j'en eusse eu envie ? Non, non, j'ayme les Parisiens en despit d'eux, combien qu'ils m'en donnent fort peu d'occasion, retournez-vous-en, faites vostre estat comme de coustume, vous & les autres, & vous monstrez aussi bons sujets comme je me suis monstré bon Roy, en quoy je desire continuer, pourveu que vous vous en monstriez dignes. Le mesme jour on escrivit sur la porte de la Presidente Seguier, avec laquelle logeoit l'Advocat du Roy son fils (*Valet à louer.*)

Aoust. Le Mardy deuxiéme Aoust, sa Majesté entretenue du Duc de Guise pendant son disner, luy demanda à boire, puis en riant luy demanda, à qui ils boiroient : A qui il vous plaira, Sire, respondit le Duc, c'est à vostre Majesté d'en ordonner : Mon Cousin, dit le Roy, beuvons à nos bons amys les Huguenots : C'est bien dit, Sire, respondit Monsieur de Guise : Et à tous nos bons barricadeurs de Paris, va dire le Roy aussi-tost, beuvons aussi à eux & ne les oublions pas. A quoy le Duc de Guise se prit à sous-rire, mais d'un ris qui ne passoit point le nœud de la gorge, mal content de cette nouvelle union, que le Roy

Roy vouloit faire des Huguenots avec les barricadeurs.

Le sixiéme Septembre le Prevost des Marchans & les Eschevins de Paris envoyerent prier l'Advocat du Roy Seguier, lequel on avoit chassé de Paris le jour de saint Barthelemy, par des Placards attachez à sa porte fort seditieux & comminatoires, de revenir à Paris exercer sa charge, & qu'ils le tiendroyent en leur protection & sauvegarde. Et de fait il y revint, & assista à la prononciation des Arrests le Mecredy septiéme de Septembre : & on disoit à Paris, que le dit Seguier leur avoit promis de faire publier & recevoir au Parlement le Concile de Trente, & que à cette occasion ils l'avoient r'appellé.

Octob. Le seiziéme de ce mois fut l'ouverture des Estats de Blois.

Novemb. Le trentiéme de ce mois, un de mes amis s'estant addressé à Pericart Secretaire du Duc de Guise, pour avoir un passeport, Pericart luy dit qu'il patientast encores un peu, & que bien-tost ils changeroient de qualité.

Decemb. On fit le quatriéme de ce mois promettre & jurer au Roy sur le S. Sacrement de l'Autel, parfaite reconciliation & amitié avec le Duc de Guise ; & oubliance de toutes querelles & simultés passées, ce que sa Majesté fit fort librement en apparence : mesme pour ce contenter & amuser, declara qu'il s'estoit resolu de remettre sur son cousin de Guise & la Royne sa Mere, le gouvernement & conduite des affaires de son Royaume, ne se voulant plus empescher, que de prier Dieu & faire penitence.

Le vingt-troisiéme Decembre est la mort du Duc de Guise ; & lors qu'on le tuoit, il disoit, Mon dieu, je suis mort, ayez pitié de moy, ce sont mes pechez qui en sont cause ! & fut la son corps jetté sur un tapis, & là laissé quelque temps exposé aux mocqueries des courtisans, qui l'appelloient le beau Roy de Paris: Nom que le Roy luy avoit donné. Estant en son Cabinet, demanda s'ils l'avoient fait sortir, & donna un coup de pied au visage de ce pauvre mort, ainsi que le Duc de Guise en avoit donné au feu Admiral de Chastillon. Chose veritable & remarquable. Le Roy l'ayant un peu contemplé, dit, Mon Dieu, qu'il est grand ! il paroist un corps plus grand mort, que vif.

Le vingt-quatriéme, la mort du Cardinal de Guise.

Le soir de ce jour, les corps du Duc & Cardinal de Guise furent mis en pieces par le commandement du Roy, en une salle basse du Chasteau, puis bruslez & mis en cendres, lesquelles aprés furent jettées au vent; affin qu'il n'en restast ni relique ni memoire.

1589. *Janvier*. Le Premier jour de l'an, Lincestre aprés le sermon qu'il fit à saint Barthelemy, exigea de tous les assistans le serment (en leur faisant lever la main pour signe de consentement) d'y employer jusques au dernier denier de leur bourse, & jusques à la derniere goutte de leur sang, pour venger la mort des Princes Lorrains Catholiques, assavoir le Duc de Guise & le Cardinal son frere, massacrez dans le Chasteau de Blois, à la face des Estats, & du premier President de Harlay, qui

qui assis à l'œuvre devant luy avoit ouï sa predication ; exigea serment particulier, de luy dis-je, qui avoit accoustumé le recevoir des autres, l'interpellant par deux diverses fois, en ces mots, Levez la main, Monsieur le President, levez-la bien haut, s'ils vous plaist, afin que tout le monde le voye. Ce qu'il fut contraint de faire, non sans scandale & danger du peuple, auquel on avoit fait entendre que le dit President avoit sceu & consenty la mort de ces deux Princes Lorrains, que Paris adoroit comme ses Dieux tutelaires.

Le deuxiéme, le peuple continuant les furies & insolences, ausquelles les animoient leurs Curez & Predicateurs, abatit & demolit les sepulchres & figures de marbre que le Roy avoit fait eriger auprez du grand Autel à l'Eglise saint Paul à Paris, de deffunt saint Maigrin, Quelus & Maugiron ses mignons, disans qu'il n'appartenoit pas à ces meschans, morts en reniant Dieu, sangsuës du peuple & mignons du tyran, d'avoir si braves monumens & si superbes en l'Eglise de Dieu, & que leurs corps n'estoient dignes d'autre monument que d'un gibet.

Le septiéme, arriverent les nouvelles de la mort de la Royne Mere du Roy, decédée au Chasteau de Blois, le Lundy precedent cinquieme de ce mois. Elle estoit aagée de soixante & un an, & portoit bien l'aage pour une femme pleine & grasse comme elle estoit : elle mangeoit bien & se nourrissoit bien, & n'apprehendoit pas fort les affaires, combien que depuis trente ans que son mary estoit mort, elle en eust eu d'aussi grandes & importantes qu'onques-

ques eut Royne du monde : elle mourut endettée de quatre cens mille escus, estant prodigue & par-de-là la liberalité, plus que Prince ni Princesse de la Chrestienté; ce qu'elle tenoit de ceux de sa maison.

Ceux qui l'approcherent de prés en sa maladie, eurent opinion que le desplaisir qu'elle avoit pris de ce que son fils avoit fait, luy avoit advancé ses jours, non pour l'amitié qu'elle portast aux deux Princes occis, lesquels elle aimoit à la Florentine, c'est à dire pour s'en servir, mais pource que par-là elle voyoit le Roy de Navarre son gendre estably, qui estoit tout ce qu'elle craignoit plus au monde, comme celle qui avoit juré sa ruïne par quelque moyen que ce fust. Toutefois le peuple de Paris eut opinion qu'elle avoit donné consentement & occasion à la mort des deux Princes Lorrains, & disoient les Guisards, que si on apportoit le corps à Paris pour l'aller enterrer à saint Denis au sepulchre magnifique, que de son vivant elle avoit basty à elle & au feu Roy Henry son mary, qu'ils le traineroient à la voyrie ou le jetteroient dans la riviere. Voilà pour le regard de Paris. Pour le regard de Blois, où elle estoit adorée & reverée comme la Junon de la Cour, elle n'eust plustost rendu le dernier souspir, qu'on n'en fit non plus d'estat que d'une chevre morte. Quant au particulier de sa mort, le desespoir & la violence y ont esté remarquez, comme en une fin tres-miserable, conforme à sa vie.

Le Dimanche huitiéme, le petit Feuillan en son sermon faisant une apostrophe au feu

Duc

Duc de Guiſe, dit ces mots, en ſe retournant vers Madame de Nemours ſa mere, qui eſtoit vis à vis de luy : O ſaint & glorieux martyr de Dieu, benit eſt le ventre qui t'a porté & les mammelles qui t'ont allaité.

Le Lundy ſeiziéme Janvier, Maiſtre Jean le Clerc nagueres Procureur en la Cour de Parlement, lors Capitaine de ſon quartier & Gouverneur de la Baſtille de Paris, accompagné de vingt-cinq ou trente coquins, tous comme luy, armez de leurs cuiraſſes, ayans le piſtolet à la main, dit haut & clair, Vous tels & tels qu'il nomme, ſuivez moy, venez en l'hoſtel de la Ville, où lon a quelque choſe à vous dire. Et au premier Preſident & autres, qui luy voulurent demander de par qui & en quelle puiſſance il vouloit faire cet exploit, il reſpondit qu'ils ſe haſtaſſent ſeulement & ſe contentaſſent d'aller avec luy, & que s'ils le contraignoient d'uſer de ſa puiſſance, quelqu'un d'eux s'en pourroit mal trouver. Lors le premier Preſident, le Preſident Potier & le Preſident de Thou s'acheminerent pour le ſuivre, & aprés eux marchoient volontairement, juſques au nombre de cinquante ou ſoixante Conſeillers de toutes les chambres de Parlement, meſmes des Requeſtes du Palais ; & pluſieurs qui ne ſe trouverent point ſur le billet du Clerc, ne laiſſerent de marcher & accompagner les autres, diſans qu'ils ne pouvoient moins faire que de ſuivre leurs Capitaines.

Marchant le premier, il les mena ſur les dix heures du matin par le pont au change, comme en monte & triomphe, juſques en la place

ce de Greve, où se voulans arrester pour entrer en l'hostel de Ville, suivant la proposition de maistre Jean le Clerc, en furent empeschez, & contraints par luy de passer outre, & menez en la Bastille Saint Antoine, tout au travers des ruës pleines de peuple, qui espandu par icelles les armes au poing & les boutiques fermées pour les veoir, les lardoient de mille brocards & vilenies. Il alla encores prendre quelques-uns ce jour-là en leurs maisons, qui ne s'estoient pas trouvez en la Cour, & mesmes de la Cour des Aydes, Chambre des Comptes & autres Compagnies, dont il y en eut quelques-uns serrez en la Conciergerie & aux autres prisons de la ville: mais les uns furent eslargis dés l'apresdinée; les autres, les deux ou trois jours ensuivans, pource qu'ils ne se trouvoient sur la liste du Clerc, & qu'ils estoient estimez bons Catholiques: & à la verité la face de Paris estoit miserable, car l'on eust veu un Clerc, un Louschard, un Senault & un Morliere, un Olivier & autres, qui avec main armée fourrageoient les meilleures maisons de la ville, principalement où ils sçavoient qu'il y avoit des escus, & ce sous un masque digne de voleurs, pource qu'ils estoient (disoient-ils) Royaux, & pourtant de bonne prise: mais par dessus tous les autres avoit Monsieur Bussi le Clerc, ainsi se faisoit-il appeller, grande puissance: car encores que par la ville, ou par le conseil, quelques-uns de ces prisonniers eussent ordonnance de sortir, ne sortoient point toutefois, que quand il plaisoit à Monsieur de Bussi, auquel outre les trois, quatre, & cinq escus qu'il exigeoit de chaque teste

teste pour sa journaliere despence, il faloit encore faire quelques presens de perles, ou de chaisnes d'or à Madame, de vaisselle d'argent, de deniers contans à Monsieur, avant qu'en pouvoir sortir.

Le Mardy dix-septiéme, on plaide à la grand-Chambre à huis ouverts, nonobstant l'emprisonnement des plus saines & meilleures parties de la Cour & fut tenuë l'audience par le President Brisson, qui combien qu'il fust des plus suspects par quelque promesse aux seize, qui disoient tout haut qu'il leur avoit promis d'estre homme de bien, se garantit & sauva des prisons, & demeura tousjours depuis en la Cour, exerçant de fait l'Estat de premier President.

Le Samedy vint-uniéme, furent nommez par la Cour Monsieur Molé Conseiller en icelle, pour exercer l'Estat de Procureur General, lequel il accepta enfin à son grand regret, estant vaincu de la voix & multitude de ce peuple eschauffé qui crioit, Molé, Molé, & aussi d'une vive apprehension de la mort, ou, pour le meilleur marché, d'une prison, venant de sortir d'une Bastille, où il s'asseuroit bien d'y rentrer au cas qu'il le refusât. Furent aussi nommez & esleus pour Advocats du Roy, Maistre Jean le Maistre & Louïs d'Orleans Advocats en Parlement: le matin du dit jour, les Commissaires Louchart & Esmonnet avoient esté chez Monsieur Molé, le prier d'en raporter luy-mesme la requeste, & le consolans sur sa prison, luy dirent que c'estoient des probations que nostre Seigneur envoyoit souvent aux siens.

Ce jour, Messire Barnabé Brisson premier President de la Ligue, craignant une catastrophe de tragedie à la ruïne de luy & de sa maison, pour estre forcé en son ame à faire & passer tous les jours choses iniques & injustes contre le service du Roy, desirant qu'à l'advenir il ne luy en fust rien imputé, comme ayant tousjours esté bon serviteur du Roy, & qu'on conneust, que ce qu'il faisoit au contraire estoit contre son gré & volonté, y estant induit par la terreur des armes & la violence d'un peuple mutiné, qui le tenoit prisonnier sans pouvoir sortir, & aussi pour garantir sa vie & celle des siens de leur fureus, fit la protestation suivante, qu'il escrivit & signa de sa main, & la fit reconnoïstre le lendemain pardevant deux Notaires en forme disposition & ordonnance de derniere volonté, de laquelle la teneur s'ensuit, extraite fidellement de mot à mot de l'original.

Je sous-signé declare, qu'ayant consulté & tenté tous les moyens à moy possibles pour sortir de ceste ville, afin de m'exempter de faire ou dire chose qui peût offencer mon Roy & souverain Seigneur, lequel je veux servir, obeïr, respecter & reconnoistre toute ma vie, & perseverer en la fidelité que je luy dois, detestant toute rebellion contre luy, il m'a esté impossible de me pouvoir retirer & sauver pour estre mes pas observés de toutes personnes, guettez, gardés, & que plusieurs qui en habit desguisé ont tasché de sortir, ont esté surpris & emprisonnez, & d'ailleurs on a emprisonné le General le Comte, mon gendre, saisi sa maison, & desnié l'entrée d'icelle à ma fille,

fille, qui a esté contrainte de se refugier chez ses amis, à raison de quoy estant contrainct de demeurer en ceste ville & adherer és deliberations ausquelles le peuple nous force d'entrer, je proteste devant Dieu que tout ce que j'ay fait, dit & deliberé en la Cour de Parlement, & ce que je feray, diray & delibereray, jugeray & signeray cy-aprés, a esté & sera contre mon gré & volonté & par force & contrainte, y estant violenté par la terreur des armes & licence populaire qui regne à present en ceste ville, & aussi par le Conseil des gens de bien & d'honneur, bons & fidelles serviteurs du Roy, exposez à mesmes perils & injures, qui me conseillent & exhortent de temporiser & m'accommoder aux desirs & vouloirs d'un peuple, quoy qu'ils soient injustes & desraisonnables, & contre le devoir de sujets, & ce tant pour sauver ma vie & à ma femme & enfans, qui seroient en peril & danger indubitable & nos biens en proye, que pour tascher avec le temps, à profiter quelque chose pour la reconciliation & reduction du dit peuple avec le Roy, quand l'occasion se pourra presenter d'en parler, dont à present on n'oseroit ouvrir la bouche, à peine de hazarder sa vie: & afin qu'à l'advenir ma demeure & residence en ceste ville & mes actions & deportements ne me soient imputez à blasme, dont j'appelle Dieu à tesmoin, qui connoist l'interieur de mon cœur, & la candeur, pureté & sincerité de ma conscience, j'ay escrit & signé la presente protestation en continuant la precedente, ja par moy faite, voulant que la presente serve une fois pour toutes, pour tout le temps futur.

futur. Fait à Paris ce vingt-uniéme Ja
mil cinq cens quatre-vingt-neuf, ſigné Br

Aujourd'huy Meſſire Barnabé Briſſon
de Gravelle Conſeiller du Roy & Pre
en ſa Cour de Parlement a reconnu & de
avoir eſcrit & ſigné de ſa main, la diſpo
& ordonnance de derniere volonté cy-c
& de l'autre part contenuë, qu'il veut &
tend ſortir ſon plein & entier effet, ſel
forme & teneur, dont il a requis le pr
acte à luy delivré. Ce fut fait aprés midy
maiſon du dit ſieur Preſident, l'an mil
cens quatre-vingts & neuf, le vingt-deux
jour de Janvier, & a ſigné Briſſon, ſigné
Luſſon & le Noir.

Le Jeudy vingt-ſixiéme, le Heraut
nommé Auvergne envoyé de la part du F
arriva à Paris, portant au Duc d'Au
(qui s'en diſoit Gouverneur) mandement
vuider, & interdiction à la Cour de Parlem
à la Chambre des Comptes, à la Cour des
des, au Prevoſt de Paris & à tous les autres
ficiers & Juges Royaux de plus exercer a
ne juriſdiction : il ne fut ouï, ni ſon
quet veu, ains empriſonné, en danger d'
pendu & eſtranglé, finalement r'envoyé
reſponce avec injure & contumeli : Tant
toient les Pariſiens animez contre leur R
duquel le nom eſtoit ſi odieux entre le peu
que, qui l'euſt proferé ſeulement, eſtoi
grand danger de ſa vie.

Furent faites à Paris force images de
qu'ils tenoient ſur l'Autel, & les picquo
à chacune des quarante Meſſes, qu'ils
ſoient dire durant les quarante heures
pluſie

plusieurs paroices de Paris, & à la quarantiéme picquoient l'image à lendroit du cœur, disans à chaque picqueure quelque parole de Magie, pour essayer à faire mourir le Roy.

Aux processions pareillement, & pour le mesme effet, ils portoient certains cierges magiques qu'ils appelloient par mocquerie cierges benits, qu'ils faisoient esteindre au lieu où ils alloient, renversans la lumiere contre bas, disans je ne sçay quelles paroles, que des sorciers leurs avoient aprises.

En ce mesme tems, la Sorbonne & faculté de Theologie comme trompettes de la sedition, declarerent & publierent à Paris, tout le peuple de ce Royaume; absous du serment de fidelité & obeïssance, qu'ils avoient jurez à Henry de Valois, nagueres leur Roy, rayerent son nom des prieres de l'Eglise, firent entendre au peuple qu'en saine conscience, ils pouvoient s'unir, s'armer & contribuer deniers pour luy faire la guerre, comme à un tyran execrable, qui avoit violé la foy publique, au notoire prejudice & contemnement de leur sainte foy Catholique, Apostolique & Romaine, & de l'assemblée des Estats du Royaume.

Le Chevalier d'Aumale, faisoit ces jours grandes processions nocturnes, qui se faisoient à Paris, s'y trouvoit ordinairement, & mesmes aux grandes ruës & aux Eglises jettoit au travers d'une sarbatane des dragées musquées aux Damoiselles qu'il connoissoit, & aprés rechauffées & refectionnées par les collations qu'il leur apprestoit, tantost sur le pont aux changes, autres fois sur le pont nos-

tre Dame, & ailleurs, & y en avoit de couvertes ſeulement d'une fine toile avec un point coupé à la gorge. [La Sainte Beuve qu'il entretenoit] ſe laiſſant mener par deſſous les bras à travers des Egliſes, au grand ſcandale de pluſieurs.

Le Mecredy jour des cendres, Linceſtre dit en ſon ſermon, qu'il ne leur preſcheroit point l'Evangile ce Careſme, pource qu'elle eſtoit commune, & que chacun la ſçavoit : mais qu'il leur preſcheroit la vie, geſtes, & faits abominables de ce perfide tyran Henry de Valois, contre lequel il deſgorgea une infinité de vilenies & injures, diſant qu'il invoquoit les diables; Et pour le faire ainſi croire à ce ſot peuple, tiroit de ſa manche un des chandeliers du Roy, que les ſeize avoient deſrobé aux Capucins, auquel il y avoit des ſatyres engravez, comme il y en a en beaucoup de chandeliers, leſquels il affirmoit eſtre les demons du Roy, que ce miſerable tyran (diſoit-il au peuple) adoroit pour ſes Dieux, & s'en ſervoit en ſes incantations.

Mars. Le Lundy trezième le Duc de Mayenne fit le ſerment à la Cour de Lieutenant General de l'Eſtat Royal & Couronne de France, laquelle qualité ridicule luy ayant eſté deferée par ſeize faquins, luy fut confirmée par ce Parlement imaginaire, le vray Parlement captif en diverſes priſons de la Ville; & eſt à remarquer que par ces letters de Lieutenant General, octroyées au Duc de Mayenne, il fut ordonné, qu'il y auroit deux nouveaux ſceaux aux armes de France, differens en grandeur: le grand pour le Conſeil, & le petit pour les Parlemens

Parlement & Chancelleries, desquels l'inscription seroit le scel du Royaume de France.

Un Sire de Paris, fit peindre en ce temps le Duc de Mayenne avec une Couronne Imperiale sur la teste.

Le vendredy vingt-troisiéme, le Roy fit faire un Edit, par lequel il transporta en la ville de Tours l'exercice de la Justice, qui se souloit rendre en la Cour de Parlement de Paris, & là fut fait Advocat du Roy Maistre Louïs Servin, par demission de Maistre Jacques Faye, que le Roy honora de l'Estat de President en la Cour.

Lincestre, le Vendredy Saint, dit à un des premiers de l'Union, qui faisoit scrupule de faire ses Pasques pour la vengeance, qu'il avoit empreinte dans le cœur contre Henry de Valois, qu'il s'arrestoit en beau chemin, & qu'il faisoit conscience de rien, attendu qu'eux tous, & luy-mesme le premier, qui consacroit chacun jour en la Messe le corps de Nostre Seigneur, n'eust fait conscience de le tuër, ores qu'il eust esté à l'Autel tenant en main le precieux corps Dieu.

Avril. Accord & entreveuë du Roy avec le Roy de Navarre à Tours, qui fut faite avec une grande liesse & joye de part & d'autre: & le Roy de Navarre se retirant le soir, dit ces mots: Je mourray content dés aujourd'hui de quelque mort que ce soit, puisque Dieu m'a fait la grace de voir la face de mon Roy: & au passage de la riviere, dit à un des siens qui luy vouloit mettre quelque ombrage à ce qu'il alloit faire, Dieu me dit que je passe & que je voise, il n'est en la puissance de

F l'hom-

l'homme de m'en garder, car Dieu me guide & passe avec moy; je suis asseuré de cela, & si me fera voir mon Roy avec contentement, & trouveray grace devant luy: comme il advint.

En ce temps, le Roy ayant receu nouvelle que le Pape le vouloit excommunier, & en ayant eu advis de Rome, assembla son Conseil & y proposa tous moyens possibles & faisables pour rompre ce coup, & divertir l'orage qui le menaçoit, disant, que qui voudroit se mocqueroit de ses foudres, mais quant à luy qu'il les avoit tousjours craints & craignoit plus qu'il ne faisoit toutes les forces & canons de la Ligue.

Le Roy ne voulut poursuivre davantage le Duc de Mayenne, aprés avoir fait une échauffourée dans un des fauxbourgs de Tours, ni que le Roy de Navarre y allast, disant, qu'il n'estoit raisonnable de hazarder un double Henry contre un Carolus.

Aprés la prise de ce fauxbourg, le Duc d'Aumale fit plusieurs crüautez & voleries, & plusieurs femmes & filles furent forcées: aprés se transporterent à l'Eglise, où couperent la corde qui tenoit le Ciboire, pensans qu'il fust d'argent: mais le trouvant de cuivre, le jetterent par terre, & ayant trouvé deux Calices, l'un d'estain & l'autre d'argent, laisserent celuy d'estain, pource qu'ils disoient qu'il estoit de la Ligue, & prirent celuy d'argent qui estoit Heretique & royal, & pourtant de bonne prise. Le Chevalier d'Aumale eut pour butin une fille de Tours aagée de douze ans, qu'il força dans un grenier le poignard sous la gorge: & le Duc de Mayenne eut

eut le corps mort, ſelon les memoires de l'Union, de ſaint Mallin, qu'on diſoit avoir donné le premier coup de poignard au feu Duc de Guiſe ſon frere, à l'occaſion dequoy par Arreſt de ſon grand Prevoſt, il eut le poing & la teſte coupée & pendu par les pieds, & pour ſervir de teſmoignage de ſa trahiſon un eſcriteau attaché au deſſus, contenant, que pour la punition exemplaire de ſa damnable execution, la teſte ſeroit portée a Montfaucon, attendant qu'elle fuſt accompagnée de celle de Henry de Valois, auteur de ſi laſche trahiſon. Ce ſont les propres mots, extraits du livre imprimé à Paris par Nivelle Thierry, intitulé, diſcours ample & veritable de la défaite obtenuë au Fauxbourg de Tours ſur les troupes de Henry de Valois.

Et eſt à noter, que lors que les Eſcharpes blanches parurent en l'Iſle, pour le ſecours du Roy, le Duc de Mayenne & ſes trouppes leur commencerent à crier, retirez-vous, eſcharpes blanches; retirez-vous, Chaſtillon, ce n'eſt pas à vous à qui nous en voulons, c'eſt aux meurtriers de voſtre Pere: voulant par-là donner à entendre, qu'ils n'en vouloient qu'au Roy, & non pas aux Huguenots, & que la vengeance & l'attentat à la Couronne eſtoit le vray ſujet de leurs armes: mais Chaſtillon entre autres leur reſpondit, qu'ils eſtoient tous des traitres à leur patrie, & qu'où il y alloit du ſervice de ſon Prince & de l'Eſtat, qu'il mettoit ſous le pied toute vengeanca & intereſt particulier, ce qu'il prononça ſi haut, que ſa Majeſté meſme l'entendit, qui l'en loüa & l'en ayma.

Le Mardy vingtieme, fut faite à Paris u
solennelle procession, en laquelle fur
portés par les Evesques, les corps de saint D
nis, de saint Rustic, & de saint Eleuther
& la Chasse saint Louïs; son chef, & le ch
saint Denis furent portez par des Conseill
de la cour de Parlement, vestus de leurs r
bes rouges.

Juin. En ce mois, deux honnestes Dar
de Paris de la Religion, lesquelles pour
faire ouverte profession, & n'avoir obeï a
Edits du Roy, estoient depuis les barrica
tousjours demeurées cachées, qui çà qui
tantost en un endroit, tantost en l'aut
ayans esté finalement descouvertes, tom
rent entre les mains du peuple, qui sans
tre forme ny figure de procez, les vouloi
saccager & traisner en la riviere, estants
conneuës de tout le monde pour Huguen
tes, qui n'alloient point à la Messe: c
elles furent recouvrées & garanties mira
leusement par Lincestre, un des Docteur
rans gages de Madame de Montpensier p
mesdire du Roy & des plus seditieux & f
dans Predicateurs de Paris, qui ne prescho
que le sang & le meurtre, principalem
contre telles gens, au logis duquel à ceste
casion ces deux Dames furent trainées
ceste populace furieuse, afin d'avoir plu
couverture de les faire mourir, aprés a
parlé à ce Docteur, qu'ils croyoient leur
voir servir de guide & port'enseigne à l'
cution qu'ils se preparoient d'en faire, con
aussi ces deux bonnes Dames ne s'attendo
à gueres mieux, attendu la renommée
qu

qualité du perſonnage, & le temps & la Religion dont elles faiſoient profeſſion: & toutefois comme ſi de Loup en un inſtant ceſt homme euſt eſté transformé en Agneau, & devenu tout un autre homme, elles trouverent en luy tant de douceur & d'humanité, qu'apres avoir conferé amiablement avec elles, remonſtré & diſputé ſur les points de leur Religion, les ayant trouvées fermes & reſoluës d'y perſiſter, & meſme ayant trouvé à une des dites Dames une Meditation de Th. de Beze ſur le Pſeaume 80, aprés la luy avoir renduë non ſeulement les conduiſit luy-meſme en lieu de ſeureté, les tirant des mains de ceſte populace enragée, à laquelle il fit accroire qu'elles eſtoient toutes reduittes & converties à retourner à la Meſſe, encores qu'elles n'en euſſent rien promis; mais auſſi leur donna moyen d'evader & ſortir de la ville, & leur ayda en ce qu'il put, Dieu les retirant du gouffre de la mort, par les mains de cét homme, leur capital ennemy; & ſe ſervant de luy en cét œuvre pour les conſerver & mettre en liberté. Ce qui ſeroit mal-aiſé à croire s'il n'avoit eſté teſmoigné par la bouche de ces honneſtes Dames, leſquelles avec exaltation & loüanges à Dieu le conterent à une honneſte Damoiſelle de mes amies, de laquelle je l'ay apris.

Le Roy eſtant à Eſtampes receut les nouvelles de ſon excommunication, qui le faſcherent fort, & le dit au Roy de Navarre ſon beau frere, qui luy reſpondit, qu'il n'y avoit qu'un remede en cela, qui eſtoit de vaincre: car il ſeroit incontinent abſous, qu'il n'en dou-

tast point : mais s'ils estoient vaincus &
tus, qu'ils demeureroient excommuniez,
re aggravez & raggravez plus que jamais.

Ce jour les Cordeliers osterent la teste
representation de la figure du Roy, qui e
peint à genoux priant Dieu aupres de la R
sa femme, au dessus du Maistre Autel de
Eglise ; & aux Jacobins estant peint de
façon en leurs cloistres, ils barbouillere
luy chauffourent tout le visage : Belle c
pation & amusement de gens qui n'ont
faire, & ouvrage, disoit-on, de moines.

Mort du Roy Henry III. Au mesme
au logis mesme, à l'heure mesme, le Ro
venant de la garde-robbe, comme il f
quand il fut tué, le massacre de la Saint
thelemy avoit esté conclu : le pauvre
qu'on appelloit, Monsieur, alors pres
au Conseil le premier jour d'Aoust 1572,
la mesme chambre, à la mesme heure,
estoit huit heures du matin, le desjune
estoit de trois broches de perdreaux atten
les conspirateurs de cette maudite action.

Aoust. Le corps mort du Jacobin fut t
quatre chevaux, & mis en quatre quart
puis bruslé en la place, qui est devant l'E
du dit Bourg saint Cloud, par le comma
ment de Henry de Bourbon quatriém
nom, Roy de France & de Navarre ; d
le regne commença ce Mercredi deux
Aoust mil cinq cens quatre-vingts n
& prit fin celuy des Valois, qui avoient r
en France depuis l'an mil cinq cens qui
par la mort de Henry III, Roy de Fran
de Pologne, dernier de la dite race des V

CERTIFICAT

de plusieurs Seigneurs de qualité, qui assisterent le Roy, depuis qu'il fut blessé jusques à sa mort.

NOus soussignez, aprés avoir consideré qu'il est tres-veritable que Dieu est seul scrutateur des cœurs, & qu'il connoist l'interieur d'iceux, s'estant reservé cela comme chose à luy propre & particuliere, & qu'au contraire les hommes jugent par l'apparence du bien ou du mal d'autruy. A ceste occasion avons bien voulu faire la presente attestation, & si besoin estoit la signer de nostre propre sang, à vous Monsieur l'Illustrissime & Reverendissime Cardinal de Gondy, comme Evesque & Pasteur de ce Diocese, & à tous autres à qui il appartiendra, sur le decez & trespas de Tres-haut, Tres-puissant, Tres-Magnanime & Tres-Chrestien Prince Henry III. Roy de France & de Pologne, qui passa en une meilleure vie, ce jour d'hier en son camp de S. Cloud, au tres-grand regret de tous ses bons, fideles & affectionnez sujets, d'une blessure par luy receuë avec toute la felonnie & acte plus que barbare & si detestable, qu'à peine la posterité le pourra croire, attendu la profession du malfaiteur, & la bonté & pieté de sa Majesté envers ceux de son Ordre. Laissans doncques à d'autres personnes pour attester comme durant le temps de sa vie il a employé les meilleures heures aux exercices de la Religion Ca-

tholique, Apoſtolique & Romaine, pour ſ
vir d'exemple & miroir à ſes ſucceſſeurs, n
ſuffira de repreſenter les divers actes de ſa v
à commencer de l'heure de ſa bleſſure,
fut ſur les ſept à huit heures du jour de Mar
premier de ce mois, eſtant en ſa chamb
juſques à l'inſtant de ſon trépas. Comm
ſe ſentit bleſſé il ſe recommanda tout auſſi-
à Dieu, comme au ſouverain medecin.
aprés le premier appareil, il auroit en nos p
ſences demandé à ſon premier Chirurg
quel jugement il faiſoit de ſa playe, & q
luy commandoit de ne luy celer le mal,
qu'il ne fuſt prevenu de la mort, ſans av
recours aux remedes de l'ame, qui ſont les
cremens de l'Egliſe Catholique, Apoſtoli
& Romaine, à ſçavoir, la Sainte Confeſſio
Sacrement de Penitence, la Sainte Comr
nion du Corps & Sang de Jeſus-Chriſt & Ex
me-Onction : qui luy auroit reſpondu ave
jugement des autres Chirurgiens ſes Com
gnons, qu'on ne connoiſſoit pas qu'il fuſ
danger, & qu'ils eſperoient avec l'aide
Dieu, que dans dix jours au plus tard il m
teroit à cheval. Ce qui donna à ſa Majeſté
grande aſſeurance. Quelque temps a
ayant demandé ſon Chapelain pour ouï
Sainte Meſſe, il auroit eſté dreſſé un Aute
à vis de ſon lit dans ſa chambre, laquel
auroit ouïe avec toute l'attention & de
qu'on ſçauroit deſirer : & au temps de l'
vation du Saint Sacrement & precieux C
& Sang de Jeſus-Chriſt, ayant ſa Majeſ
larme à l'œil, auroit à haute voix proferé
les paroles : Seigneur Dieu, ſi tu connois

ma vie soit utile & profitable à mon peuple & à mon Estat, que tu m'as mis en charge, conserve moy, & me prolonge mes jours: sinon, Mon Dieu, pren mon corps & sauve mon ame, & la mets en ton Paradis, ta volonté soit faite: y adjoustant ces beaux mots, que l'Eglise chante à telle action, *O salutaris hostia, &c.* Et la Messe finie, il prit quelque rafraischissement pour pouvoir reposer, & tout le reste du jour il ne parla que de Dieu, & combien il estimoit heureux ceux qui mouroient en sa grace, & qu'il desiroit sur tout de s'y disposer pour estre plus asseuré, encores qu'il n'y n'avoit que dix jours qu'il avoit receu son Createur, qui fut le jour de Dimanche vingtiéme du mois dernier, estant en son Camp de Pontoise. Il est venu à nostre connoissance comme son Confesseur signa avec nous, que luy ayant dit, que le bruit estoit que nostre Saint Pere le Pape avoit envoyé une monition contre sa Majesté, sur ce qui s'estoit passé dernierement aux Estats à Blois: toutefois qu'il ne sçavoit pas les clauses de la dite monition, mais qu'il ne pouvoit, sans manquer à son devoir, faillir de l'exhorter de satisfaire à ce que sa Sainteté demandoit de luy, & qu'autrement il ne luy pouvoit donner l'absolution des fautes qu'il venoit de luy confesser: A quoy il auroit respondu, qu'il estoit premier fils de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & qu'il vouloit vivre & mourir tel, & qu'il contenteroit sa Sainteté en ce qu'elle desiroit de luy. Quoy oyant le Confesseur, il luy en donna absolution, suivant le pouvoir qu'il en avoit. Sur le soir du mesme jour du Mar-

F 5 dy,

dy, sa Majesté commença à sentir quelques douleurs & grandes tranchées pour avoir esté blessé au petit ventre, lesquelles douleurs s'accreurent sur les onze heures, & se sentant foible envoya querir son-dit Chapelain pour l'ouyr en confession, & esperant que les douleurs s'appaiseroient par les remedes que l'on appliqueroit, il desiroit se confesser. Sur les deux heures aprés minuit son mal rengregea si fort, que luy-mesme commanda au dit Chapelain d'aller prendre le precieux corps de Jesus-Christ, afin qu'estant confessé, je le puisse adorer & recevoir pour viatique; car je juge que l'heure est venuë que Dieu veut faire sa volonté de moy, qui fut cause que nous tous presens, commençâmes à luy donner courage, & de vouloir prendre la mort en pátience, qu'il reconneust que Dieu luy pardonneroit ses pechez, pour le merite de la mort & passion de Jesus-Christ son fils. Ce qu'il confessa fort librement & fort asseurément. Un autre d'entre nous luy dit: Sire, Monstrez nous à ce coup que vous estes vray Catholique, & reconnoissez la puissance de Dieu, & monstrez nous, que les actes de pieté & de Religion qui ont esté faits par vous, que vous les avez faits franchement & sans contrainte, parce que vous y avés tousjours creu. Ouy, dit-il, Je veux mourir en la Religion Catholipue, Apostolique & Romaine: Mon Dieu, ayez pitié de moy, & me pardonnez mes pechez, disant, *In manus tuas, &c.* & ce Pseaume, *Miserere mei deus, &c.* Lequel il ne put tout achever, pour estre interrompu de l'un de nous, qui luy dit, Sire, puisque desirez que Dieu

Dieu vous pardonne, il faut premierement pardonner à vos ennemis; ſur quoy il reſpondit, Ouy, Je leur pardonne de bien bon cœur; mais, Sire, luy fut-il dit, pardonnez-vous à ceux qui vous ont pourchaſſé voſtre bleſſure? Je leur pardonne auſſi, & prie Dieu leur vouloir pardonner leurs fautes, comme je deſire qu'il pardonne les miennes. Du depuis il fit approcher ſon Chapelain, qui à la verité luy trouva la parole fort foible, & ne put faire la confeſſion ſi longue qu'il euſt bien deſiré, lequel luy donna l'abſolution, & ayant perdu la parole, bien toſt apres, il rendit l'ame à Dieu, faiſant par deux fois le ſigne de la croix, au regret de tous nous autres ſes ſerviteurs. Et du depuis à la façon qu'on a accouſtumé de faire prier Dieu pour les Roys, l'on y a procedé le mieux qu'il a eſté poſſible; & ne luy avons pas pû rendre les honneurs derniers, que la grandeur de ſa Majeſté meritoit, pour la neceſſité du temps. Ce que nous certifions, & diſons tout ce que deſſus eſtre veritable, & l'avons ſigné de nos mains au Camp de Saint Cloud, le troiſiéme jour d'Aouſt, en l'année quatre-vints & neuf. Ainſi ſigné, Charles d'Orleans, grand Prieur de France. I. Louïs de la Valette, Duc d'Eſpernon, qui l'a aſſiſté juſques au dernier ſouſpir, & a ouï ce que deſſus de ſes oreilles. Biron pere l'ayant ouï & aſſuré par gens d'honneur. Rogier de Belle-garde, grand Eſcuyer de France, qui luy ay entendu dire de ſa propre bouche tout ce qui eſt porté ci-deſſus. François d'O, Gouverneur de Paris & Iſle de France, qui luy ay aſſiſté juſques à la fin, certifie luy avoir ouï

dire ce que dessus. De Chasteau-vieux, premier Capitaine des Gardes du corps de sa Majesté, qui luy ay assisté depuis qu'il a esté blessé, jusques à ce qu'il a rendu l'esprit, certifie luy avoir ouï dire ce que dessus. Charles de Balsac, Capitaine des Gardes du corps de sa Majesté, qui luy ay assisté depuis l'heure de sa blessure jusques à la fin, certifie luy avoir ouï dire ce que dessus. M: Lanon, Capitaine des Gardes du corps de sa Majesté, certifie ce que dessus estre veritable. Ruzé, premier Secretaire d'Estat du feu Roy, certifie ce que dessus estre veritable. Charles du Plessis, premier Escuyer de sa Majesté, certifie ce que dessus estre veritable. Louïs des Parades, Aumoisnier ordinaire du Roy, certifie ce que dessus estre veritable. Estienne Bollogne, Chapelain ordinaire du feu Roy en son cabinet, certifie ce que dessus estre veritable, & l'ay confessé.

Collationné à l'original, par moy Conseiller, Notaire & Secretaire du Roy.

Signé,

BEAUCLERC.

LET-

LETTRE

d'un des Premiers Officiers de la Cour de Parlement, escrite à un de ses amis sur le sujet de la mort du Roy.

MOnsieur, j'ay veu par vostre lettre le desir extréme qu'avez de sçavoir le triste & pitoyable discours de l'accident advenu au feu Roy nostre Maistre, & estimez qu'il n'y a personne qui le vous puisse faire entendre plus particulierement, & plus au vray que moy, d'autant que le commandement de sa Majesté & mon extréme mal-heur m'en ont rendu partie. Et combien que mon ame refuye d'y entrer, & ait horreur de s'en souvenir; neantmoins pour le desir que j'ay de vous contenter, & aussi que j'estime estre necessaire qu'un chacun sçache comme le tout s'est passé, afin de connoistre la barbare cruauté des ennemis de la France, je vous diray (non sans larmes qui par plusieurs fois effaceront ce que j'escriray), Que le dernier de Juillet de ceste mal-heureuse année mil cinq cens quatre-vingt & neuf, retournant avec quelques-uns de mes amis de devers Paris au Bourg de Saint Cloud, où le Roy estoit logé, j'eus pour ma rencontre un Religieux Jacobin, de l'aage, comme il apparoissoit par l'inspection de sa personne, de vingt-sept à vingt-huit ans, qui estoit parmy deux soldats du Regiment de Comblanc, estimant qu'ils le tinssent prisonnier, & sçachant l'intention du Roy estre, que telles personnes de-

meuraſſent ſaines, ſauves & libres, combien que pour la plus-part ce fuſſent les trompettes de ceſte ſanglante ſedition, je leur demanday, s'il eſtoit leur priſonnier; leur reſponſe fut, que non, mais que c'eſtoit un Religieux, qui apportoit à ſa Majeſté lettres & nouvelles de quelques ſerviteurs qu'il avoit dans Paris, & qu'à ceſte fin ils le conduiſoient vers ſon quartier, & que m'ayant rencontré à popos ils me ſupplioient de luy mener. Ce que je fis, penſant que ce fût quelque advertiſſement qui pourroit ſervir aux affaires. Arrivé en mon logis, je l'interrogeai fort-particulierement de ce qui le menoit, & aprés pluſieurs difficultez & refus, comme ſi c'euſt eſté choſe qu'il ne pouvoit faire entendre qu'à ſa Majeſté, il me dit qu'il venoit de la part de Monſieur le premier Preſident, pour dire à ſa Maieſté, que luy & tous les ſerviteurs qu'elle avoit dans Paris, eſtoient merveilleuſement affligez de ne pouvoir entendre aucunes nouvelles de ſon armée; combien qu'ils ſceuſſent qu'elle fût fort prés. Que ceux qui reſtoient dans la ville de ſes ſerviteurs eſtoient fort-tourmentez, comme en ayant eſté le jour precedent emprisonnez mil ou douze cens; Que tous ces rudes traitemens augmentoient bien leur douleur, mais ne diminuoient point leur vertu, & que le meſme conſentement & la meſme volonté de la ſervir demeuroit en leurs cœurs, qu'ils eſtoient en tel nombre, qu'aiſément ils pouvoient faire un bon ſervice, & que partant le dit ſieur premier Preſident, qui encores qu'il fût priſonnier, ne laiſſoit pas de ſçavoir leurs intentions, & le

moyen

moyen qu'ils avoient de servir, l'envoyoit vers sa Majesté, pour luy dire de sa part, qu'ils estoient prests de se saisir d'une porte, & luy donner entrée dans la ville: disoit davantage, avoir charge luy faire entendre quelque autre chose plus particuliere. Sur lequel propos j'insistay fort-long-temps, l'interrogeant plus avant sur la façon & sur les paroles du dit sieur President, s'il estoit seul ou en compagnie, lors qu'il luy tint les dits propos; il me dit que de Rivault Abbé de Lagny estoit avec luy, par quelle façon & par quel moyen il entroit dans la Bastille, que c'estoit faisant semblant d'aller voir un Conseiller de la Cour, qui y estoit prisonnier nommé Portail, fils de Portail Chirurgien du Roy, avec lequel il avoit familiarité & habitude, recevant de luy & de sa mere plusieurs biens & commoditez, & qu'il alloit souvent en la dite Bastille. Je luy demanday s'il avoit lettre du dit sieur premier President ou quelque autre signe ou marque, lequel monstrant, il pouvoit estre creu. Sur quoy, il me monstra un petit billet escrit en lettre Italienne, qu'il disoit estre de la main du sieur President; & de fait il en approchoit bien fort, comme la lettre Italienne est fort aisée à imiter & contrefaire, & contenoit à peu prés ces paroles: Sire, ce present porteur vous fera entendre l'estat de vos serviteurs, & la façon de laquelle ils sont traitez, qui ne leur oste neantmoins la volonté & le moyen de vous faire tres-humble service, & sont en plus grand nombre que vostre Majeste peut-estre n'estime. Il se presente une belle

occa-

occaſion, ſur la quelle il vous plaira faire entendre voſtre volonté, ſuppliant tres-humblement voſtre Majeſté croire ce preſent porteur en tout ce qu'il dira. Aprés ces paroles il y avoit une croix enfermée dans un O. Ayant leû ce billet, & luy ayant demande quel moyen il avoit tenu à ſortir de Paris, il reſpondit, qu'il avoit fait entendre qu'il s'en alloit à Orleans, & que ſous ce pretexte il avoit demandé un paſſe-port au Comte de Brienne, priſonnier au Louvre, lequel à l'inſtant il m'exhiba: Ce diſcours fut fort long entre nous deux, taſchant par tous moyens à deſcouvrir quel il eſtoit, me doutant que ce fuſt quelque eſpion, ſans neantmoins jamais penſer qu'il couvaſt en ſon ame une ſi deſeſperée & enorme trahiſon: Meſme je luy dis, que peut-eſtre il eſtoit ſuſcité de la part des ennemis, pour ſous ces belles paroles & promeſſes, nous faire donner en quelque embuſche: mais je le trouvay ferme & reſolu, en ce que premierement il m'avoit dit, & meſme reſpondant pertinement ſur mon doute, à ſçavoir qu'aprés qu'il auroit fait entendre à ceux de Paris la volonté du Roy, il viendroit retrouver ſa Majeſté pour l'advertir du jour & heure, & qu'on le pourroit mettre entre les mains de qui elle adviſeroit, juſques à ce que l'entrepriſe eut reüſſi; pour reſpondre ſur ſa vie de la faute qu'il auroit commiſe, ſi aucune y en avoit de ſa part. Lors ne pouvant tirer autre choſe de luy, je le delaiſſay parmy les miens & m'en allay trouver le Roy, lequel n'eſtoit encores revenu de devers Paris, où il eſtoit allé. Je l'attends en un logis

logis d'un de mes amis, prochain du sien, chez lequel ayant souppé, & sçachant sa Majesté estre de retour, je luy fis entendre tout ce que dessus; de quoy estant extrémement aise, pour le moyen qu'il se voyoit ouvert, sans plus grande ruïne de ses sujets, laquelle il deploroit, de tirer ses bons serviteurs qu'il avoit dans là ville, de la sanglante & cruelle tyrannie sous laquelle ils languissoient, me commanda de le luy amener le lendemain de bon matin sur les six à sept heures, nonobstant que je luy disse que s'il luy plaisoit, par son commandement, je luy demanderois s'il avoit quelque autre chose à luy faire entendre, outre ce qu'il m'avoit ja dit. Cependant (comme depuis j'ay appris) le méchant & miserable demeuré en mon logis souppa gayement avec les miens, taillant ses morceaux du funeste cousteau meuble ordinaire de tels oyseaux : mesme l'un d'eux luy disant, qu'il y en avoit de son Ordre six qui avoient (à ce qu'on disoit) entrepris de tuer le Roy, luy froidement, sans changer de couleur, respondit qu'il y en avoit par tout & de bons & de mauvais. Le lendemain au matin, premier jour d'Aoust, jour à jamais lamentable pour la France, m'estant levé pour aller trouver sa Majesté suivant son commandement, je le fis esveiller ayant paisiblement dormy toute la nuit ; & devant qu'entrer au logis du Roy, je le fis parler à Portail, auquel il donna des remarques fort particulieres de sa femme, de son fils, & de sa maison. Entré au logis & peu de temps aprés appellé par du Halde, qui fit pareillement

ment entrer par le commandement du R
ce mal-heureux, je le trouvay assis su
chaise tout debraillé, qui fut cause que j
fis arrester à la porte, & pris de luy les bille
passe-port, & les presentay à sa Majesté,
les ayant leus, deceuë de la similitude d
lettre, estima que ce billet venoit du dit s
premier President, lequel parce qu'il ne
toit que creance il fit approcher ce m
pour entendre de luy ce qu'il avoit à dire;
quel approché, m'estant mis entre le Ro
luy, & de l'autre costé estant Monsieu
Grand Escuyer, qui lors estoit en la chamb
il luy dit, qu'il venoit de la part du dit s
President, & des autres serviteurs que sa
jesté avoit dans Paris, pour luy dire ch
d'importance, & qui concernoient gra
ment son service, lesquelles il ne pouvoit
qu'à luy seul, sur quoy, je ne sçay par
instinct, ou si quelque esprit aymant la F
ce me poussoit, je pris la parole, luy
sant qu'il eust à parler haut, & qu'il n'y a
dans la chambre autres que serviteurs
fidelles de sa Majesté. Ce que luy insistan
parler en secret, je repetay une autre fois
enfin m'adressant au Roy mesme, luy dis,
n'estoit besoin qu'il approchast de si prés:
lors le mal-heur de la France estant trop
sant, le Roy suivant sa benignité & facilit
coustumée le fit passer du lieu où il estoit
place du dit sieur le Grand, & luy ten
l'oreille, nous deux reculez, nous fu
tout estonnez que nous le vismes s'escrier
disant hâ malheureux! que t'avois-je fait
m'assassiner ainsi? & se lever le sang luy

tant du ventre, duquel il tira le cousteau, qui incontinent fut suivy des boyaux, & d'iceluy frappa ce mal-heureux assasin sur le front, lequel se tenant ferme vis à vis de luy, j'eux crainte qu'il eust encore quelques armes & dessein d'offencer sa Majesté, qui me fit sacquer l'espée au poing, & luy baillant des gardes contre l'estomac, je le poussay & jettay dans la ruelle. Sur ce bruit arrivent les ordinaires, desquels l'un tirant l'assassin de la ruelle où il estoit, incontinent fut tué par les autres : nonobstant que je leur criasse par plusieurs fois qu'ils n'eussent à le tuer; mais leur juste colere ne put permettre que mon advertissement servist d'aucune chose. Vous pouvez juger, Monsieur, quel estoit ce piteux & miserable spectacle, de voir d'un costé le Roy ensanglanté, tenant ses boyaux entre ses mains, de l'autre ses bons serviteurs qui arrivoyent à la file, pleurans, crians, se desconfortans extremement, remplissans l'air de regrets, & l'eschauffans de leurs ardans souspirs & gemissemens. Quant à moy, ce tres-grand & non preveu mal-heur me toucha de telle sorte, que la force m'abandonna, le sens se troubla, & mon ame estant ja sur le bord de mes levres, ne s'arrestoit que sur un seul point, qui estoit un desir merveilleux de la mort, que je priois un chacun me donner; & mon œil (fenestre de mon ame) devint pierre immobile, insensible, sans que pour lors les larmes en coulassent, le mal estant trop grand, trop fraischement & vivement empreint en icelle, pour se pouvoir repaistre de larmes, comme cest ancien Psammenitus

Roy

Roy d'Egypte, aprés la prise de luy, des siens, & de sa ville, estant par son cruel victorieux mis en un fauxbourg pour le combler d'injure & fâcherie, voyant sa fille avec les filles des autres Princes & Seigneurs d'Egypte, qui en habit d'esclave alloit tirer de l'eau, & son fils avec deux mil autres Gentils-hommes, les mains liées, la bouche bridée, tirans à la mort tous ceux qui estoient avec luy, pleurans & se lamentans, il ne jetta ni souspir ni larmes, ni ne fit autre signe de douleur, sinon qu'il baissoit le visage: mais lors qu'il vit un de ses familiers chargé d'ans & de pauvreté allant par le Camp demander l'aumosne, il se mit fort à pleurer & à se frapper la teste, & faire autres signes d'homme tres-affligé; dequoy son ennemy estonné, & luy en ayant demandé la raison, il respondit, que les miseres & calamitez des siens estoient trop grandes pour estre plorées, celles de ses amis, comme luy touchans moins au cœur, estre dignes de larmes & pleurs. Tel estoit lors le mal que je sentois: mais incontinent aprés ce premier estonnement & stupeur, les larmes en sont coulées en grand nombre; larmes qui sont perpetuelles & desquelles au souvenir de mon mal-heur, ou plustost du mal-heur public, je laveray à jamais mon visage. Le Roy blessé s'estant mis sur son lit fut visité par ses Medecins & Chirurgiens, qui asseurerent qu'avec l'ayde de Dieu ils le gueriroient; ce qui diminua de beaucoup la douleur de toute l'armée, & nous donna à tous esperance que cest effort, puisqu'il n'avoit reüssi, seroit le dernier de la rage ennemie.

LE

LE

PROCEZ VERBAL

D'UN NOMME'

NICOLAS POULAIN,

Lieutenant de la Prevosté de l'Isle de France, qui contient l'histoire de la Ligue, depuis le second Janvier 1585, jusques au jour des Barricades, escheues le 12 May 1588.

L'An 1585 le 2 jour de Janvier, furent a moy Nicolas Poulain Lieutenant de la Prevosté de l'Isle de France, natif de saint Denis en France, envoyez de la part du party de Messieurs de la Ligue de Paris : Maistre Jean le Clerc Procureur en la Cour de Parlement, & Georges Michelet, Sergent à verge au Chastelet de Paris, qui me connoissoient de vingt ans & plus, & avec lesquels j'avois ordinairement frequenté. Et aprés m'avoir parlé de plusieurs affaires, me firent entendre, qu'il se presentoit une belle occasion, où si je voulois il y avoit moyen de gaigner une bonne somme de deniérs pour se mettre à son aise, avec la faveur de plusieurs grands Seigneurs & personnages de la ville de Paris : & d'ailleurs, qui avoient moyen de me faire advancer, pourveu que je leur fusse fidelle en ce qui me seroit donné par eux en charge, qui n'estoit sinon pour la conser-

vation

vation de la foy Catholique, Apoſtoliqu
Romaine. Ce que je leur juray & promis
re. Et ſur cette aſſeurance il me fut do
jour par le dit le Clerc le lendemain en ſo
gis. Et le dit jour du lendemain 3 du dit m
ſur les 8 heures du matin, me ſerois tranſ
té au logis du dit le Clerc, où eſtoient au
des habitans de la dite ville, qui eſtoient
party, & avec eux un Gentil-homme n
mé le Seigneur de Mayneville, qui leur
toit envoyé (comme ils diſoient) par le
de Guiſe, pour leur communiquer de l
affaires & entrepriſes: en la preſence du
me fut dit par le dit le Clerc, que la Relig
Catholique eſtoit perduë, ſi on n'y don
ordre & prompt ſecours, pour empeſche
qui ſe preparoit pour la ruïner, & qu
avoit plus de dix mil Huguenots au fauxbo
ſaint Germain, qui vouloient coupe
gorge aux Catholiques, pour faire avoi
Couronne au Roy de Navarre, & qu'il
avoit pluſieurs tant au fauxbourg, que
la ville, atitrez, qui tenoient ſon party, n
tié Huguenots, moitié Politiques: que
ſieurs du Conſeil & de la Cour de Parlem
favoriſoient le Roy de Navarre, à quo
eſtoit beſoin de pourvoir: mais auſſi
eſtoit tres-neceſſaire que les bons Catholi
priſſent les armes ſecrettement, pour ſe
dre les plus forts & empeſcher telles entre
ſes: qu'ils avoient de bons Princes & gr
Seigneurs pour les ſouſtenir, aſſavoir le
de Guiſe, de Mayenne, d'Aumale, & t
la maiſon de Lorraine, & qu'en leur fave
Pape, Cardinaux, Eveſques, Abbés, & to
Cle

Clergé, joint avec Messieurs de la Sorbonne, les assisteroient, pour estre portez & soustenus par le Roy d'Espagne, le Prince de Parme, & le Duc de Savoye, qu'ils connoissoient qu'à la verité le Roy favorisoit le Roy de Navarre: & qu'à cest effet il luy avoit envoyé d'Espernon pour luy faire toucher par prest ou autrement, la somme de deux cent mil escus, pour faire sous-main la guerre aux Catholiques, mais qu'il y avoit déja un bon nombre d'hommes secrettement pratiquez dans Paris, qui avoient tous juré de mourir plustost que de l'endurer: ce qui leur seroit facile, car ils n'avoient affaire qu'à rompre & ruïner les forces que le Roy avoit dans Paris, qui estoient foibles & en petit nombre, à sçavoir deux ou trois cent de ses Gardes, qu'on mettoit en garde au Louvre, le Prevost de l'Hostel & ses archers, & le Prevost Hardy, qui estoient toutes les forces dont le Roy se pouvoit ayder dans Paris. Et quant au Prevost Hardy qui estoit vieil; ils sçavoient qu'il ne faisoit les executions des mandemens qui luy estoient donnez, & qu'il les renvoyoit à moy: & que si je voulois estre de leur party, auquel je pouvois beaucoup servir, je ne manquerois de moyens. Ce que je leur juray & promis. Eux aussi me jurerent que le premier d'entre-eux, fust-ce moy ou un autre, qui seroit mis prisonnier pour ceste querelle, qu'on employeroit la vie & les moyens pour le secourir, mesmes par les armes, si autrement faire ne se pouvoit, & qu'il ne faloit rien craindre: car à la premiere occasion le Duc de Guise seroit prest pour les secourir, qui avoit des forces levées

levées fecrettement en Champagne &
die, jusques au nombre de quatre mil
mes soudoyez par beaucoup de gens de
ce qu'ils me firent confirmer par le Sie
Mayneville, & remirent au lendemain
me faire connoistre aux principaux de
qui avoient ceste affaire en main.

Le lendemain 4 Janvier me trasport
logis du dit le Clerc, où estoit Michelet,
il avoit prié me mener au logis de la Ch
Marteau, où il y avoit plusieurs des p
paux de la Ligue, pour me presenter à
& leur faire entendre que j'estois le Li
nant du Prevost Hardy, dont il leur ayoi
lé : Ce que le dit Michelet auroit fai
m'auroit mené au logis du dit de la Cha
où estoient assemblez les Sieurs de Bray,
temau, qui estoit Receveur de Monsie
Paris, le Turc, Rolland General des
noyes, le pere la Bruyere, de Santeüil,
Saint Gervais, Droüart Advocat, C
Procureur au Chastelet, Michel Proc
en Parlement, & plusieurs autres. Et
dit le dit Michelet qui j'estois, & l'asseu
que le Clerc luy donnoit de moy : &
me firent entendre ce que le dit le Cl
eux m'avoient le jour precedent pro
avec le Seigneur de Mayneville, aprés
quels le propos fut conclu entre eux,
faloit que les armes fussent achetées par
afin qu'ils ne fussent descouverts : d'a
que le Roy avoit fait defenses à tous C
qualliers & Armuriers de Paris de vendr
cunes armes ou cuirasses, sans sçavoir à
& me donnerent un pretexte pour ach

les dites armes : à ſçavoir, de dire, au cas que je vinſſe à eſtre deſcouvert, Que c'eſtoit pour aller en une Commiſſion ſecrette en une maiſon forte, où il eſtoit beſoin de mener quantité d'hommes : & me donnerent des memoires, où eux-meſmes ſçavoient qu'il y avoit des armes & gens atitrez par eux, qui faiſoient ſemblant de les vendre ſecrettement. Et toutesfois je faiſois le prix des dites armes ſans diſpute, & les faiſois payer ſous main par un autre, & les faiſois porter la nuit en certaines maiſons, qui eſtoient l'Hoſtel de Guiſe, du Clerc, Compan, Commiſſaire de Bar, Rolland, Crucé, & autres lieux en tous les quartiers de la ville. Et en fut par moy acheté en ſix mois pour ſix mil eſcus, ſuivant l'arreſt qu'ils en avoient fait : & comme je m'enquerois un jour du dit le Clerc, qui bailleroit l'argent pour payer les dites armes ; il me reſpondit, que c'eſtoient tous gens de bien, qui ne ſe vouloient declarer qu'au beſoin, crainte d'eſtre deſcouverts : & toutesfois il m'en nomma pluſieurs, & entre autres un Seigneur de Paris, duquel je tairay le nom, qui avoit baillé des premiers dix mil livres, avec d'autres encores qu'il ne voulut declarer : Pendant lequel temps & achapt des dites armes, je ſerois entré plus avant en connoiſſance de leur affaire, voyant tous les jours practiquer pluſieurs perſonnes à leur devotion ſous les pretextes deſſus declarez : & ſe practiquoient de la façon ſuivante. Ceux de la Chambre des Comptes, par la Chappelle Marteau. Ceux de la Cour, par le Preſident le Maiſtre. Les Procureurs d'icelle, par le Clerc & Michel Procureurs.

Les Clercs du Greffe de la Cour, par Se
Les Huissiers, par le Leu, Huissier en l
Cour, voisin de Louchart. La Cour de
des, par le President de Nully. Les C
par Choulier, voisin du Clerc. Les G
raux des Monnoyes, par Rolland. Les C
missaires ont aussi practiqué la plus grand
des Sergens à cheval & à verge, comme
la plusspart des voisins, & habitans de
quartiers, sur lesquels ils avoient quelque
sance. Le Lieutenant Particulier la Bru
avoit charge de practiquer ce qu'il pou
des Conseillers du Siege du Chastelet, co
aussi Crucé, qui a practiqué la plusspart
Procureurs, & une grande partie de l'Uni
sité de Paris. De Bar & Michelet ont
practiqué tous les Mariniers & garçons d
viere du costé de deça, qui sont nomb
plus de 500, tous mauvais garçons. Tous
Poccart potier d'ostain, avec un nommé
beert, Chaircuitier, ont practiqué tous les
chers & Chaircuitiers de la ville & fauxbo
qui sont nombre de plus de 1500 Hom
Louchart Commissaire a practiqué tou
Marchans & Courtiers de chevaux, qui n
tent à plus de six cents hommes, à tous
quels l'on faisoit entendre que les Hugue
vouloient couper la gorge aux Catholique
faire venir le Roy de Navarre à la Couro
Ce qu'il estoit besoin d'empescher, & s'ils
voient des armes, que l'on leur en fourni
Ce qu'ils avoient tous juré, & promis se
prests quand l'occasion se presenteroit.

Quelque temps aprés, le Clerc m'au
mené au logis de Hotteman, qui estoit c

voit esté Receveur de Monsieur de Paris, demeurant ruë Michel le Compte, devant les estuves Saint Martin, qui estoit celuy qui avoit la bourse des deniers de la Ligue, qu'ils tenoient fort homme de bien, & fort zelé au party, où estant, seroit venu la Chapelle, la Bruiere, le pere Droüard Advocat au Chastelet, Ameline, & Santeuil, lesquels furent d'advis que suivant la lettre, qu'ils avoient receüe du Duc de Guise, qu'il estoit necessaire de prattiquer le plus qu'ils pourroient les meilleures villes de ce Royaume, & leur faire entendre ce que dessus, afin de se ranger de leur party. Et pour ce faire prierent le dit Ameline de vouloir prendre ceste charge, & aller par la Beausse, Touraine, Aujou, & le Maine, & autres Provinces dont il luy fut baillé memoire, avec les noms de ceux à qui il se devoit adresser, afin de leur faire entendre, mais principalement aux plus zelez, sous le pretexte dessus declaré, la volonte & intention du Duc de Guise, & la grande diligence qu'il avoit faite d'assembler des forces secrettement, tant en Picardie qu'en Champagne, & ailleurs, avec la grande provision de grains qu'il avoit fait pour nourrir la dite armée qu'il promettoit mettre sus, jusques au nombre de quatre-vingt mil hommes & plus, pour l'execution de ceste entreprise, que le Duc de Guise avoit juré & promis que dans trois ans il n'y auroit qu'une Religion en France: sur laquelle promesse il avoit tiré de Messieurs de Paris 300 mil escus par plusieurs fois, fut baillé par le dit Hotteman trois mille escus au dit Ameline, & deux bons chevaux pour faire

ſon voyage : luy firent auſſi entendre que ſi-toſt qu'il auroit eſté en quelques villes, qu'il leur mandaſt incontinent ce qu'il y auroit fait, & le diſpoſition en laquelle il auroit trouvé les affaires : & quant aux lettres qu'il eſcriroit, qu'il les fiſt tenir en mon logis, de moy, dis-je qui parle : ce que fit le dit Ameline, & s'en alla de Paris droit à Chartres, où il ſe ſeroit addreſſé au Receveur Bon-homme, Receveur du Domaine, & qui avoit eſté Commis de Monſieur de Bray, parent de Madame de Grand-ruë : & de Chartres ſeroit allé droit à Orleans, Blois, Tours, & pluſieurs autres villes, où ſi-toſt qu'il avoit fait les prattiques il eſcrivoit incontinent à Paris, & addreſſoit ſes lettres en mon logis, leſquelles je portois incontinent à Meſſieurs de la Ligue, au lieu où ils tenoient le Conſeil, lequel j'apprenois d'un nommé Merigot, Graveur, tenant ſa boutique aux pieds dés degrez du Palais, qui ſçavoit tousjours le lieu où ſe tenoit le Conſeil : où ſi toſt que j'eſtois entré, faiſoient en ma preſence lecture des dites lettres, par leſquelles il leur manda en ſomme qu'il avoit practiqué pour le party tous ceux qu'il avoit pû, & qu'ayant parlé aux plus zelés il les avoit trouvez en diſpoſition & reſolution de ſuivre ceux de Paris en tout & par tout, & d'eſtre tousjours preſts de bien faire quand ils le ſeroient.

Le dit Ameline eſtoit homme d'affaires & grand negotiateur.

Pendant ces menées je me trouvay un jour aux Jeſuites prés ſainct Paul, où ſe tenoit le Conſeil. Et là un d'entre eux fit une ouverture pour la ville de Boulogne, qu'ils diſoient leur eſtre

estre fort necessaire, pour faire aborder & descendre l'armée qu'ils attendoient d'Espagne ; & de fait leur fit entendre que le Prevost Vetus avoit accoustumé d'aller de trois mois en trois mois à Boulogne pour faire sa chevauchée, & qu'en y allant il pourroit avec cinquante bons hommes se saisir de l'une des portes, attendant que Monsieur d'Aumale, qui avoit des forces prés la ville, & qui seroit adverty du fait, luy donnast secours. Et que par ce moyen ils se pourroient rendré maistres de la ville de Boulogne, qui ne se doutoit en rien du dit Prevost Vetus : lequel advis fut trouvé fort bon de Messieurs du conseil, tellement qu'au mesme instant fut escrite une lettre au dit Prevost, narrative de tout leur fait : ce qu'estant par moy entendu, j'en avertis aussi-tost sa Majesté, qui en escrivit incontinent au sieur de Barnay Gouverneur de la ville, qui estant averty se tint si bien preparé, qu'il receut fort honorablement ledit Prevost Vetus entre les deux portes, & le fit mettre prisonnier avec une bonne partie des siens. Cependant le Duc d'Aumale qui pensoit que le dit Prevost eust gagné l'une des portes, s'avança assez prés de la ville pour soustenir le dit Prevost : mais il fut salüé de coups de canon qu'on luy tira tout à travers de ses troupes, ce qui fut cause de les faire escarter, & faillit le dit d'Aumale à estre prisonnier par une embuscade d'arquebuziers que luy avoit dressée le sieur de Bernay, qui tailla en sa presence quelques-uns de ses gens : & demeura le dit Prevost Vetus prisonnier au dit Boulogne quatre mois & plus, & n'en sor-

tit que par la priere qu'en fit le Duc de G
au Roy. Au sortir de la prison il vint à
où il fut bien receu & caressé de tous ceu
la Ligue, & me fut commandé de le m
par les meilleures maisons, & les plus h
rables de la Ligue. Ce que je fis, & den
rasmes huit jours à faire nos visites : car
sieurs estoient bien-aises de le recevoir,
l'apprehension qu'ils avoit conceue de
suë de la prison.

Cependant une infinité de menu pe
qui avoient envie de mener les mains, &
piller sous ce beau pretexte qu'on luy a
fait entendre, estant impatient de la long
de cette entreprise murmuroit fort, tant
falut aller par les quartiers, leur remon
qu'ils eussent patience, autrement qu'i
perdroient tous : que les chefs n'estoien
cores prests, & que ceste entreprise estoi
grande consequence : Nonobstant lesqu
raisons, desquelles ils ne se payoient gu
ils disoient qu'ils craignoient d'estre des
verts si on ne se hastoit, & que le Roy les f
tous pendre (ce qu'ils m'ont dit à
mesme), & qu'il s'entendoit avec les Hu
nots : & là dessus bastissoient eux-mesme
entreprises pour commencer le jeu de
faire du Roy, sans parler ni à Prince,
Chef, ni à Conseil, qu'à eux-mesmes
uns disoient qu'il se faloit jetter sur luy
tuer ; les autres disoient que non, & qu
faloit seulement prendre & le mettre e
Monastere. De fait, ils furent un jour, q
se peut cotter, en deliberation de le surp
dre en la ruë Saint Antoine, revenant de

de Vincennes, & n'avoit lors avec luy que deux hommes de cheval & quatre laquais, proposerent de tuër son cocher & quelques-uns d'autour de luy, & incontinent devoient crier au Roy, Sire, ce sont les Huguenots qui vous veulent prendre. A laquelle parole il seroit tellement effrayé, qu'il sortiroit de son carosse, & lors ils s'en saisiroient & le meneroient où bon leur sembleroit, que s'il ne vouloit sortir, ils l'en tireroient de force, & le meneroient en l'Eglise Saint Antoine en une petite tour qui est fort prés du clocher, en attendant que le commun Peuple s'assemblast pour y venir. Mais sur l'execution de ceste entreprise leur fut remonstré par un plus sage qu'eux, qu'un Roy ne se prenoit pas ainsi, que cela ne se pouvoit faire sans murmure: & quand il se fust pû faire, qu'il eust falu avoir un Prince de marque pour la conduite: ce qu'ils n'avoient pas, & n'estoient asseurez d'estre secourus, au cas qu'ils se trouvassent foibles. Bref, que telles enteprises estoient trop grandes pour eux, & trop hazardeuses, dont ils demeurerent tous refroidis, & ne fut executée la dite entreprise. Or attendoient-ils tousjours le Duc de Guise, qui promettoit les venir voir de jour à autre: mais sur ces entrefaites arriva le Duc de Mayenne de son voyage de Guyenne, où ils disoient qu'il avoit fait de grands faits d'armes contre les Heretiques, & n'estoit aucun bien-venu envers la Ligue, s'il ne tenoit ce langage. Estant arrivé à Paris, les principaux de la Ligue le furent trouver à dix heures du soir en l'Hostel de Saint Denis, où il estoit logé, mais en petite

compagnie, luy communiquerent leurs de-
ſeins, & comme le Duc de Guiſe ſon fre
leur avoit promis de les aſſiſter & ne les aba
donner point : mais qu'ils craignoient en ce
la longueur, & d'eſtre deſcouverts par le Ro
qui les pourroit ſurprendre ſi on n'y donno
ordre promptement. Lequel Duc de Maye
ne trouva bon, & leur promit aſſiſtance de
vie & de ſes moyens meſmes, ſur la plain
qu'ils luy firent d'un des leurs nommé
Morliere, priſonnier en l'Hoſtel de Vil
par le commandement du Roy, pour av
uſé de quelques menaces, & fut luy-meſr
chez le Prevoſt des Marchans Perreuſe,& l'i
timida tellement qu'il fut contraint le meſr
jour mettre la Morliere en liberté. Depuis
temps fut adviſé entre eux du moyen, qu'
devoient tenir pour ſe ſaiſir des places for
de la ville : En premier lieu, pour avoir
Baſtille, ils devoient aller ſur la minuit au l
gis du Chevalier du Guet, à la Couſtu
Sainte Catherine, lieu fort eſcarté, & là fai
heurter un homme à la porte, qui demand
roit à parler à luy de la part du Roy, ce c
luy ſeroit rapporté par un de ſes Archers, pr
tiqué de leur intelligence, qui luy diroit q
le Roy le mandoit, comme il faiſoit ſouve
& leur feroit ouvrir la porte, où eſtans entı
au nombre de cent ou ſix vingts, monteroie
& ſe la feroient ouvrir ſous eſperance de gra
de recompenſe, & d'avoir la vie ſauve :
qu'eſtant accomply, ils luy couperoient
gorge. Autant en devoient-ils faire à Mo
ſieur le premier Preſident, au Chancelier,
Procureur General, à Meſſieurs de la Gueſl

d'Eſpeſ

d'Espesses & plusieurs autres, lesquels ils devoient faire mourir & piller tout leur bien. Pour le regard de l'Arsenal, ils s'en asseuroient par le moyen d'un fondeur qui estoit dedans, & quelques autres pour eux. Touchant le grand & petit Chastelet qui leur estoit necessaire, ils les devoient surprende par des Commissaires & Sergens qui feindroient y mener de nuit des prisonniers. Quant au Palais, ils trouvoient aisé de le prendre à l'ouverture d'iceluy. Le Temple & l'Hostel de Ville de mesme façon. Mais quant au Louvre, qu'il trouvoient un peu plus mal-aisé, ils le devoient assieger & bloquer par les avenuës des ruës; puis défaire les Gardes du Roy, ou les affamer, afin de se saisir de sa Majesté, & de ceux qui seroient dedans le Louvre. Sur quoy il leur fut remonstré qu'il y avoit dans la ville une grande quantité de voleurs & gens mechaniques, qui passoient le nombre de six, voire de sept mille, qui n'estoient advertis de l'entreprise, lesquels il seroit mal-aisé de retenir, s'estans une fois mis à piller, que leur bande seroit une pelote de neige, qui grossiroit tousjours, & apporteroit enfin ruïne & confusion totale à l'entreprise & aux entrepreneurs. Sur cet advis, qui sembla considerable, & tres-pertinent, fut proposée l'invention des Barricades, suivies & approuvées, finalement concluës; assavoir que joignant chacune chaine, il seroit mis des tonneaux pleins de terre pour empescher le passage : & que si tost que le mot seroit donné, nul ne pourroit passer par les ruës, que ceux qui auroient le mot & la marque pour passer. Et que chacun en

son quartier feroit la Barricade suivant les m
moires qu'on leur envoyeroit. Seulem
quatre mil hommes passeroient par les di
Barricades, tant pour aller au Louvre rom
les Gardes du Roy, qu'és autres lieux où i
auroit des forces pour sa Majesté, par le moy
desquelles Barricades ils empescheroient a
que la Noblesse, qui estoit logée en div
quartiers ne luy pourroient donner secou
ausquels on devoit couper la gorge, & à to
les Politiques qui tenoient le party du Ro
specialement aux suspects de la Religion. C
fait, on devoit crier par les ruës, *vive la M*
se; & ce, afin d'inviter tous les bons Catho
ques à prendre les armes: Aussi qu'au m
me jour toutes les villes du party seroient
verties de faire le semblable. Qu'aussi-t
qu'ils se seroient rendus maistres du Roy &
Louvre, ils tuëroient son Conseil, & luy
donneroient un autre à leur devotion, s
vant sa personne, à la charge qu'il ne se mes
roit d'aucunes affaires. Et quant à l'armée
venoit d'Espagne, elle seroit envoyée avec
tres forces en Gascogne, pour faire la gue
au Roy de Navarre & aux Heretiques, jusq
à ce qu'ils les eussent ruïnez & exterminez
tout. Bref, chacun se deliberoit de meurtr
piller, & se vanger à toutes restes, & s'
richir du bien de son voisin. Les principa
se promettoient les premiers Estats & dig
tez de la Republique, au moyen des co
scations qui proviendroient des massacres
premiers Officiers du Roy.

Mais aprés avoir longuement consid
ceste meschante & damnable entreprise (je
n

moy qui parle), & que ce n'estoit qu'une pure volerie : aussi que les Princes & les Grands faisoient jouër ce jeu par le petit peuple, pour deposseder le Roy de sa Couronne, & en investir ceux de Lorraine, aprés avoir coupé la gorge aux vrais heritiers d'icelle, & aux principaux membres & officiers de ceste Couronne: L'horreur de ceste entreprise m'estonna, & tant de sang qui se devoit espandre se representant continuellement à mes yeux, & mesmes quand je pensois prendre mon repos, m'effraya tellement & me donna une si grande apprehension, inquietude, & remors de conscience, que je pensois deslors à bon escient de me tirer de la Ligue & compagnie conjurée de tels meschans : me proposant en moy-mesme que si je pouvois avec la grace de Dieu estre cause d'empescher un si grand carnage de gens de bien, qui estoit la ruïne & dissipation de cest Estat, je ferois une bonne œuvre; aussi bien que les grandes richesses qui m'estoient promises par tels voleurs & rebelles, ne profiteroient en rien; que je pouvois mourir, & au partir de là aller droit en enfer, qui estoit le grand chemin de la Ligue. Je me remettois aprés devant les yeux, que moy qui estois François naturel, de la premiere ville de France, où mon Roy souverain avoit pris sa Couronne, & que je luy avois presté le serment de fidelité, mesmes lors que je fus receu en l'Estat de Lieutenant General en la Prevosté de l'Isle de France. Tellement que s'il se brassoit quelque chose contre son Estat, j'estois tenu sous peine de crime de leze Majesté l'en

advertir. Joint que je vivois des gages & profits que me donnoit sa Majesté. Toutes ces considerations, dis-je, jointes ensemble, me toucherent tellement le cœur, qu'aprez avoir invoqué Dieu à mon ayde, je pris resolution d'en advertir le Roy : mais m'en proposant la maniere, je me trouvay si fort perplex & troublé sur les difficultez qui s'y presentoient, outre la peur que j'avois d'estre descouvert par les conspirateurs, que je demeuray tout court : Car premierement je n'avois personne auquel je peusse ou osasse me descouvrir. Je n'avois jamais parlé au Roy & il ne me connoissoit aucunement, sinon peut-estre par l'advis que je luy avois fait donner de Boulogne par Monsieur le Chancelier : depuis lequel s'estoit passé beaucoup de choses de grandes consequences, dont je ne l'avois averty; qui seroit cause qu'il ne me croiroit pas de ce que je luy dirois. Il me souvenoit d'ailleurs, qu'on en avoit fait mourir tout plein pour avoir dit la verité, & que j'avois affaire à des Princes & à une maison de Guise, contre laquelle les plus Grands n'osoient parler. Et ainsi je demeurois entre deux selles le cul à terre, ne sçachant à quoy me resoudre : mais enfin une nuit que je me mis à prier Dieu, le priant de me vouloir bien conseiller & fortifier, je me sentis tellement resolu en mon esprit, qu'il me tardoit grandement qu'il ne fust jour, pour en advertir sa Majesté. Le jour donc venu, je fus trouver Monsieur le Chancelier, auquel je fis entendre que j'avois affaire de consequence à luy dire, qui concernoit l'Estat, & la personne du Roy, la vie de luy

luy & de tous les siens & de plusieurs autres: lequel ne pouvant lors m'entendre secretement, pource qu'il luy faloit aller au Conseil, me donna heure au lendemain matin. Mais le jour mesme comme je revenois de son logis, il me survint un accident à la suscitation d'un nommé Ratier, & d'un autre nommé Faizelier, & fus mené prisonnier au grand Chastelet, ce qui me fit penser qu'il y avoit quelque malin esprit qui vouloit empescher mon déssein: toutefois je me resolus de passer outre & faire entendre par escrit à Monsieur le Chancelier, ce dont je luy avois fait ouverture le jour precedent, lequel auroit incontinent commandé à Monsieur le Lieutenant Civil Seguier me venir prendre en la prison & me mener le soir en son logis, & m'auroit mis entre les mains du Commissaire Chambon, qui m'auroit mené avec cinq ou six Sergens à Monsieur le Chancelier, où estant, comme il me vouloit tirer à part je luy fis entendre, que je ne pouvois parler seurement devant le dit Chambon, que je ne fusse descouvert. Lors il me fit entrer dans son cabinet, où je luy fis entendre bien au long tout ce qui se passoit, & afin de n'estre descouvert, je le priay que me remettant és mains du dit Chambon il me donnast devant luy quelques reprimendes: Ce qu'il trouva bon, & me dit en sa presence, que j'avois fait une grande faute en mon estat, & que je devois informer du fait de la Commission qui m'avoit esté baillée, ou bien faire bons & suffisans procez verbaux: que le Roy estoit courroucé contre moy, & que resoluément il faloit que

 je

je me desiſſe de mon office, ou autrem
qu'on me le feroit perdre. Auquel je fis r
ponſe qu'il me faloit faire premierem
mon procez, & à l'inſtant (ce jeu ayant e
aſſez bien joüé) commanda au dit Chamb
de me remener priſonnier, ce qu'il auroit fa
Le lendemain le Clerc, la Chapelle & qu
quesautres vinrent au Chaſtelet me viſiter
ſçavoir les cauſes de mon empriſonnemen
& pourquoy on m'avoit mené au logis
Chancelier, dont ils eſtoient fort eſtonnez
bien empeſchez : Mais la grace de Dieu qui
me laiſſa jamais deſpourveu de reſponſe,
leur fis entendre que le Commiſſaire Cha
bon m'auroit mené au dit Chancelier, q
m'auroit bien crié, meſmes en preſence
dit Chambon, juſques à me vouloir contrai
dre de reſigner mon eſtat, & qu'il en avo
charge du Roy, qui me vouloit beaucoup
mal. Auquel j'avois fait reſponſe qu'il me f
loit faire devant mon procez. Ce qui leur f
confirmé par le dit Chambon, duquel ils fure
ſçavoir la verité, & adjouſtant foy à ces par
les, me dirent qu'il faloit patienter & avo
courage, & que devant qu'il fuſt quatre
cinq jours qu'ils l'en empeſcheroient bien,
me viendroient querir en bonne compagni
voulant parler de l'execution de leur entrepr
ſe. Ce qu'incontinent je fis entendre par u
lettre à Monſieur le Chancelier, dont aya
eſté incontinent advertie ſa Majeſté, il m'a
roit envoyé querir derechef par le Commi
ſaire Colletet, qui m'avoit mené au ſoir bi
tard au logis de Monſieur le Chancelier, où
fis entendre incontinent au Roy tout ce q

ſe paſſoit, & les places deſqelles ils pretendoient ſe ſaiſir pour effectuër leur entrepriſe : & commanda ſa Majeſté à Monſieur le Chancelier m'envoyer au logis de Monſieur de Villeroy. Ce qu'il fit ; & m'y mena Colletet, entre les mains duquel le dit Chancelier me mettant (tousjours pour couvrir cet affaire) dit tout haut, qu'il ne faloit point faire le retif, qu'il y faloit aller, & me diſoit que c'eſtoit pour mon Eſtat, lequel il faloit reſigner, & qu'on n'en parlaſt plus. Eſtant arrivé au logis de Monſieur de Villeroy, le dit Seigneur me tira tout auſſi-toſt à part, auquel je diſcourus ſommairement de toute l'entrepriſe, laquelle il redigea par eſcrit : & quant & quant me demanda ſi je voulois ſortir de priſon, & qu'il m'en tireroit de puiſſance abſoluë. Auquel je fis reſponſe que ſi je ſortois par la puiſſance du Roy, que je ſerois deſouvert : mais qu'il y avoit autre bon moyen, dont je luy ſerois ouverture quand il ſeroit temps.

Cependant le Roy ſur mes advis commande la garde eſtroite des portes de la ville, mit des forces au grand Chaſtelet & au petit: A ſçavoir Monſieur Lugoli & Monſieur Rapin, au Temple; pareillement à l'Arſenac, pont Saint Cloud, Charanton & Saint Denis. Et ſi fit venir forces troupes, dont ceux de la Ligue ſe trouverent eſtonnez, & craignoient fort que le Roy ne les fiſt prendre & punir : ne ſçachans le moyen par lequel ils avoient eſté deſcouverts : Or avoient-ils opinion ſur la Bruyere le pere, pource que le Roy l'avoit envoyé querir.

Sur ces entrefaites je ſortis de priſon, ſur une

une ſimple requeſte que je preſentay à Monſieur le Lieutenant Civil, pour eſtre mené par la Ville à mes affaires, à la charge de retourner coucher chacun jour à la priſon; & par ce moyen je demeuray libre juſques à ce que je ſortis de Paris.

Or Monſieur de Mayenne voyant cette entrepriſe deſcouverte, fut au Louvre voir le Roy, où il n'avoit eſté qu'une fois depuis un mois ou ſix ſemaines, qu'il eſtoit arrivé de Caſtillon, & prenant congé de ſa Majeſté, le Roy luy dit ces mots, Comment; Couſin, quittez vous le parti de la Ligue? Auquel il fit reſponſe qu'il ne ſçavoit que c'eſtoit, comme luy meſme le conta à Meſſieurs de la Ligue: deſquels prenant congé, leur promit de voir le Duc de Guiſe ſon frere & luy communiquer de leurs affaires: leur promettant cependant de ne les abandonner point, au cas que le Roy, ou autre quel qu'il fuſt s'en vouluſt faſcher: & pour cet effet qu'il ne s'eſloigneroit pas fort loin d'eux: dont ils le remercierent. Et ne pouvans faire pis, ſemerent force Paſquils & autres libelles diffamatoires contre ſa Majeſté, deſquels ils remplirent Paris, pour de plus en plus le rendre odieux au peuple.

Le Duc de Mayenne d'autre coſté, qui ne dormoit pas, baſtit une autre entrepriſe, qui tourna à neant comme les precedentes; à ſçavoir à ſoixante Capitaines, tant à luy qu'au Cardinal de Guiſe ſon frere, qu'à ſon depart il laiſſa, & logea au fauxbourg S. Germain, eſperant ſurprendre le Roy à la foire, auquel on devoit donner à diſner pour cét effet en l'Abbaye:

l'Abbaye : Mais sa Majesté en fut par moy advertie, & ne fut ni à l'Abbaye ni à la foire. mais y envoya le Duc d'Espernon, où on luy dressa une querelle d'Aleman, qui commença par les Escoliers : Ce que voyant le dit Duc se retira.

Les conspirateurs se sentans frustrez furent contraints de r'envoyer leurs Capitaines : ausquels fut à chacun d'eux baillé argent pour se retirer secretement & à petit bruit : & fut la levée faite sur les plus affectionnez, de certaines grandes sommes de deniers, & un roole fait d'iceux, qui estoit intitulé *pour bouës:* Ceux qui estoient taxez à trente sols, c'estoit trente escus ; & ceux de six sols, six escus : de laquelle invention ils tirerent une bonne somme de deniers de toutes les paroices, tant de la ville que des fauxbourgs.

Monsieur de Guise estant averty de l'entreprise du Duc de Mayenne, en fut fort courroucé contre ceux de la Ligue : de fait il leur envoya le Sieur de Mayneville, pour sçavoir qui les avoit meus de ce faire, s'ils avoient esté pressez du Roy en quelque chose, & pourquoy ils ne luy avoient fait entendre ; qu'ils sçavoient ce qu'il leur avoit promis, s'ils ne s'asseuroient pas assez sur sa foy : & finalement qu'ils eussent à dire, s'ils estoient entrez en quelque soupçon & defiance de luy. A quoy ceux de la Ligue en sçavoient bonnement que respondre, ni comment s'excuser, sinon qu'ils avoient eû peur que le Roy leur joüast un mauvais tour, voyant qu'il avoit fait emprisonner la Morliere ; supplians le dit de Maineville de prier pour eux le Duc de Guise, de

de ne le trouver mauvais, & l'asseurer qu
avoient plus d'esperance en luy que jama
qu'ils n'y retourneroient plus. Et pour fa
leur accord, donnerent à Maineville u
chaisne d'or de quatre ou cinq cens escus.

En l'an 1587, sa Majesté partit de Paris po
aller au devant des Reistres, & laissa à Paris
Royne sa Mere & la Royne sa femme, po
gouverner en son absence. Et lors Messie
de la Ligue furent en deliberation de se sai
de la ville de Paris en l'absence du Roy, sel
les memoires que leur en avoit dressé le D
de Guise, qui pensoit se saisir de la personne
Roy en la campagne. De fait ils envoyere
le Commissaire Louchart avec dix ou dou
Courtiers de chevaux à Estampes, où estoit
gé le Duc de Guise, pour sçavoir si cette
treprise reüssiroit. Estoit venu aussi à Paris
Chevalier d'Aumale, & s'estoit logé à la ro
rouge prés Saint Germain de l'Auxerrois,
attendoit les nouvelles de Louchart, que
furent pas telles qu'il desiroit, ni la Lig
aussi: car le Duc de Guise ne trouva pas ce
entreprise seure, voyant une si grosse & fo
armée prés la ville, tellement qu'il la rompi

En ce mesme temps, Monsieurs de Villequ
m'envoya querir pour parler à luy, où est
il me demanda, si j'avois parlé au Roy, &
quelles affaires je l'avois entretenu: Je luy
response que je n'avois point veu le Roy, &
sçavois de quoy il me vouloit parler: mai
me repliqua en reniant Dieu, & blasphemar
qu'il sçavoit le contraire, & que je luy av
rapporté des mensonges: Mais que s'il m'
venoit jamais plus, qu'il m'apprendroit à
me

mesler de mes affaires & non de celles de l'Estat. Et me fit toutes les dites menaces en la presence d'un nommé la Croix, Capitaine de ses Gardes: lesquelles toutefois m'estonnerent si peu, que je ne laissay, suivant le commandement que m'en avoit laissé le Roy, d'advertir journellement Monsieur le Chancelier de tout ce qui se passoit à Paris en l'absence de sa Majesté, laquelle estant de retour à Paris, m'en fit remercier avec grandes promesses de recompense.

S'ENSUIVENT LES PREPARATIFS de la Ligue pour les Barricades, afin de tuer ou prendre le Roy.

MESSIEURS de la Ligue continuans leurs mauvais desseins, escrivirent au Duc de Guise, le prians de leur tenir promesse: & qu'ils estoient en bon nombre pour executer leur entreprise. Ausquels il fit responce, qu'ils regardassent de s'accroistre en plus grand nombre d'hommes qu'ils pourroient, & du surplus qu'ils l'en laissassent faire. Qu'il faloit attendre la commodité, laquelle il ne lairroit passer quand elle se presenteroit. Ceste lettre fut apportée par le Sieur de Mayneville, & fut leuë en ma presence au logis de Hotteman, ruë Michel le Comte, où il y avoit plusieurs du parti: & lors ils commencerent à practiquer le plus de peuple qu'ils peurent, sous le pretexte de la Religion, & les Predicateurs se chargerent en leurs Sermons de parler fort & ferme contre le Roy, & le denigrer envers

envers le peuple plus qu'ils n'avoient jam
fait, & ce pour provoquer le Roy à fa
prendre quelqu'un d'eux, afin d'avoir fu
de s'eslever contre luy. Ce qui advint en
par la seditieuse Predication d'un des leur
S. Severin, auquel ils firent vomir en cha
tant de vilaines injures contre le Roy, que
Majesté fut contrainte de l'envoyer que
pour parler à luy. Incontinent ils firent cou
le bruit qu'on le vouloit prendre & se saisir
tous les bons Predicateurs, & là-dessus
Clerc avec sa compagnie s'arme secretem
& se met en embuscade au logis d'un Notai
prés Saint Severin, nommé Hatte, pour e
pescher le dit Predicateur d'estre pris. De qu
le Roy averty envoya le Lieutenant Civil
guier au logis du dit Hatte, pour sçavoir c
vouloient faire ces gens armez là-dedan
mais ils ne le voulurent laisser entrer, & ret
rent un valet de chambre du Roy qu'il l
avoit envoyé, sans vouloir parler à luy.
donc le Lieutenant Civil envoya querir fo
Sergens & commissaires pour la forcer : m
voyant que la commune s'eslevoit & que
pluspart de ceux qu'il avoit envoyé querir
toient gagnez du costé des mutins, fut co
traint de se retirer, pour aller le tout faire
tendre à Messieurs le Chancelier & de Vi
roy : que si lors sa Majesté eust suivy leur co
seil & celuy du Duc d'Espernon, le Clerc
ses complices eussent esté prisonniers,
ayant rien plus aisé, & le mesme jour euss
esté pendus & estranglez, qui eust esté
grand coup d'Estat. Mais il en fut empesc
par Villequier & autres, qui luy firent cro

c

que le peuple de Paris l'aimoit trop, pour attenter jamais quelque chose contre sa Majesté. Et par ainsi le Clerc & ses complices advertis par luy & quelques autres du Conseil s'absenterent pour quelque temps. Continuans donc en leur rebelllion ils dresserent une nouvelle entreprise, que si sa Majesté le jour de Caresme-prenant alloit en masque par la ville comme de coustume, ils se jetteroient sur luy & sur le Duc d'Espernon & sa troupe: ce qu'ils trouvoient plus aisé en un tel jour qu'en un autre. Dequoy je fis avertir incontinent sa Majesté (pource qu'il ne m'estoit possible ce jour-là d'aller au Louvre), qu'il ne sortit point ce jour-là.

Voyans à la fin que toutes leurs entreprises ne pouvoient sortir à effet, & craignans d'estre prevenus par le Roy, Messieurs les Cardinaux de Bourbon estans allez à Soissons par commandement de sa Maiesté, ils penserent se servir de cette occasion, pour executer leur entreprise, laquelle ils resolurent mettre à fin à quelque prix que ce fust, soit que le Duc de Guise le trouvast bon ou non (estans extremement ennuyés de sa longueur), & toutefois, crainte de l'offenser, ils luy escrivirent une lettre, par laquelle ils le prioient de leur tenir promesse, & ne differer davantage; que leurs gens estoient prests, forts & en bon nombre, & que rien ne leur manquoit que sa presence. A laquelle lettre le dit Duc de Guise fit respondre, qu'ils eussent à establir secrettement leur quartier, & voir quel nombre ils pourroient faire: Qu'ils luy mandassent, & ne se souciassent du demeurant, car

tout

tout iroit bien. Suivant laquelle respon
assemblée fut faite entre eux au logis de S
teuil, devant Saint Gervais, où estoien
Bruyere, la Chapelle, Rolland, le Cle
Crucé, Compan, & plusieurs autres; &
estois aussi. Aprés la lecture bien au long
la lettre du dit de Guise, & des belles offre
favorables recommandations qu'il faisoit,
Chapelle auroit pris la parole, & remon
que suivant l'advis du Duc de Guise, il es
necessaire d'establir les quartiers; assavoir
crettement, quel nombre ils pourroient e
en chacun quartier, y establir un Colon
& sous chaque Colonel quatre Capitaines, a
qu'en l'execution de leur entreprise il
eust aucune confusion: Et à l'instant le di
Chapelle auroit desployé une grande c
de gros papier, où estoit peinte la ville de
ris, & ses fauxbourgs: qui fut tout aussi-t
au lieu de seize quartiers qu'il y avoit à Pa
partie & separée en cinq quartiers, & à c
cun quartier estably un Colonel: depuis f
chacun des dits Colonels furent establis no
bre de Capitaines, à chacun d'eux baillé
memoire de ce qu'ils avoient à faire, & le l
où devoient trouver des armes ceux qui n
avoient point.

Aprés le dit establissement ils firent la rev
secrette de leurs forces, selon le mandem
du Duc de Guise, & trouverent qu'ils faiso
le nombre de trente-mil hommes. Ce qu
firent entendre au dit Duc, qui leur ma
là-dessus ce qu'ils avoient à faire.

Le quinziéme jour d'Avril 1588, estant
logis du Clerc, il me commença à dire

n

vouvelles qui estoient venues de la part du Duc de Guise, qui estoit en bonne deliberation de les assister bien-tost : & que c'estoit à ce coup qu'il faloit combattre pour la Foy Catholique ; qu'avant qu'il fust le jour de Quasimodo, il y auroit bien de la besogne, que Monsieur de Guise avoit desja envoyé un nombre de Capitaines bien experimentez à la guerre, logez en tous les quartiers de Paris, dont sa Majesté ne sçavoit rien, & qu'il y en devoit venir encores un plus grand nombre : Toutefois qu'il connoissoit bien que Monsieur de Guise se vouloit asseurer, premier que de venir à Paris, & qu'il y vouloit avoir des forces à sa devotion, pource qu'il ne s'asseuroit du tout sur les Parisiens & sur leurs gens : qui estoit la cause qu'il leur avoit mandé qu'il envoyeroit cinquante cheuaux qui seroient conduits par Monsieur d'Aumale, qui devoit loger à Aubervilliers, Saint Denis, la Villette, Saint Oüin, & autres lieux : qu'ils devoient entrer la nuit du Dimanche de Quasimodo en la ville, & qu'ils tenoient déja les clefs de la porte Saint Denis : mais de Saint Martin que le Comte l'Eschevin ne les leur avoit voulu bailler, & que c'estoit un meschant homme. Toutefois qu'ils ne lairroient de faire entrer leurs forces par la porte Saint Denis qui estoit à leur devotion : qu'estans entrez, ils devoient défaire le Duc d'Espernon, qui faisoit la ronde à Paris depuis dix heures du soir, jusques à quatre heures du matin ; & qu'ils avoient gagné deux hommes des siens qui le devoient tuër : qu'ils estoient bien asseurez que si-tost qu'il entendroit le bruit des chevaux il ne faudroit

droit d'y courir, & que c'estoit là où ils se vouloient avoir; que de là ils iroient droit au Louvre rompre les Gardes du Roy, & se saisir du dit Louvre, & que les Capitaines de la ville se tiendroient chacun en son quartier à garder & faire Barricades, horsmis trois mil hommes que le dit le Clerc devoit mener par la ville pour aller aux bonnes & fortes maisons: & me pria de tenir la compagnie preste que je leur avois promise, pour marcher avec luy, & que je le suivrois par tout où il iroit. Que la promesse qu'il m'avoit faite ne manqueroit point, & qu'il auroit le moyen par la grace de Dieu de l'effectuër: car il me feroit gagner ce jour-là pour ma part vingt mil escus. Et aprés avoir esté si longuement avec luy, où il me tardoit beaucoup, je pris congé, sans toutefois oublier rien de tout ce qu'il m'avoit dit.

Estant retourné à mon logis, songeant aux moyens que je pourrois tenir pour empescher cét abominable dessein, & comme je pourrois parler au Roy secretement, sans estre apperceu & descouvert. Aprés avoir fait ma priere à Dieu, sortant de ma maison, je trouvay un mien amy nommé Pinguer, à present Huissier du Conseil, que je connoissois pour Politique, auquel je demandai s'il sçavoit point quelqu'un qui me pust faire parler au Roy secretement. Il me fit response que ouy, & fut incontinent trouver le Seigneur de Petremol (qui a depuis esté Gouverneur d'Estampes, où il fut pris prisonnier par la Ligue & amené à Paris aux prisons, où ils le firent mourir), lequel Petremol fut le Jeudy douziéme

ziéme Avril aprés disner trouver le Roy, pour luy dire que je voulois parler à luy. Si tost qu'il en eût ouvert la bouche, le Roy luy demanda où j'estois, & me faisoit chercher, commandant au dit Petremol de me mener le lendemain matin en son cabinet à cinq heures du matin.

Le Vendredy donc vingt-deuxiéme Avril 1588, je fus trouver de grand matin le dit Petremol, qui m'attendoit en la sale du Louvre, & me fit entrer au cabinet de sa Majesté par une petite montée, où je ne fus veu de personne. Si-tost que le Roy m'apperceut il appella Monsieur d'O, & luy dit: Voilà celuy qui m'a donné tous les advis, de ce que ceux de la Ligue font contre moy, & mesmes lorsque Monsieur de Mayenne me voulut surprendre revenant de Castillon. Le dit Sieur d'O luy fit response: Vrayement, SIRE, il merite bien une bonne recompense. Le Roy luy dit qu'il m'avoit promis vingt mil escus, & qu'il me les feroit bailler avec le temps; puis me demanda ce qui se passoit: Incontinent je luy fis entendre tout ce que le Clerc m'avoit dit, & qu'il n'y avoit rien de plus certain. Aprés luy avoir fait tout entendre, il me commanda de le rediger par escrit, & le bailler à Monsieur d'O, le plus promptement qu'il me seroit possible. Commanda au Sieur de Petremol de sçavoir mon logis. Et aprés m'avoir licencié, je sortis du dit cabinet, sans estre apperceu d'aucun: Mais estant dans la Cour du Louvre, je trouvay cinq ou six espions de la Ligue, qui me demanderent d'où je venois. Je leur fis response que je venois

de voir ſi je pourrois donner une requeſte à cet homme de bien d'O, pour preſenter au Conſeil; afin d'avoir mes gages, qu'on avoit ſaiſi, comme on avoit fait tous ceux des Prevoſts des Mareſchaux. Laquelle requeſte j'avois toute preſte en main pour excuſe, leur diſant, que ledit d'O eſtoit entré au cabinet, & qu'il me faudroit retourner aprés diſner ce que j'aurois fait, & aurois baillé le memoire à Monſieur d'O, que le Roy m'avoit commandé le matin, en la preſence de quatre ou cinq de la Ligue, qui eſtoient là: Ce que j'avois fait tout exprés; car baillant le dit memoire ils penſoient que ce fuſt ma requeſte. Auſſi je dis à Monſieur d'O (qui entendit incontinent mon jargon), que c'eſtoit une petite requeſte pour avoir mes gages: & que je le ſupplîois d'avoir pitié da moy. Il me fit reſponſe qu'on me feroit juſtice.

Le lendemain, qui eſtoit le Samedy vingt-troiſiéme Avril, ſa Majeſté envoya querir cent ou ſix vingt cuiraſſes au Louvre, à la veuë d'un chacun: car elles furent apportées dans des paniers & hottes. Ce qui eſtonna fort ceux de la Ligue, & incontinent j'envoiay un des dits eſpions, que j'avois trouvé le jour precedent au Louvre, dire à Monſieur le Clerc, que j'avois veu porter des cuiraſſes, & que j'eſtois demeuré pour prendre langue. De fait je demeuray au dit Louvre juſques à ſix heures du ſoir, que le Clerc y vint, & me trouva encores aux eſcoutes, faiſant bien l'empeſché. Il me demanda ſi j'avois veu entrer les dites cuiraſſes. Je luy dis qui oui, & qu'il y avoit encores autres nouvelles par les champs,

champs, que j'estois aprés à descouvrir. Aprés nous estre promenez environ demie heure, arriva le Sieur de la Chapelle, qui nous dit qu'il avoit entendu du Conseil, que l'entreprise estoit descouverte, & que le Roy avoit envoyé querir ses quatre-mil Suisses à Lagny, & qu'il les faisoit loger le lendemain, qui estoit le Dimanche de Quasimodo, aux fauxbourgs Saint Martin & Saint Denis: Mais il ne sçavoit rien des cuirasses. Aprés ces propos il se retira, & le Clerc incontinent aprés, que j'accompagnay jusques à son logis, où il me voulut faire souper, & m'en estant excusé me fit promettre de l'aller voir le lendemain de grand matin.

Ce que je fis, & ne l'ayant trouvé chés luy, je fus au petit Saint Antoine, où il oyoit la Messe. Il me dit que tout estoit descouvert, & qu'il y avoit quelque traitre qui avoit tout decelé, qu'il n'en pouvoit soupçonner que le Comte, lequel avoit refusé les clefs de la porte Saint Martin, qu'il s'en alloit au Conseil au logis de la Chapelle adviser ce qu'ils auroient à faire, & qu'il me prioit le vouloir venir voir aprés disner. Ils furent au Conseil depuis onze heures du matin jusques à trois heures aprés midy; de quoy j'advertis sa Majesté, esperant que là elle les feroit prendre, comme elle pouvoit faire aisément, & l'eust fait si elle eust esté bien conseillée: Toutefois elle m'envoya dire que j'eusse à descouvrir seulement ce qu'ils auroient arresté en leur conseil; ce que je pourrois apprendre aisément du Clerc, & que je luy en donnasse promptement advis. Ce que je fis, attendant

que le Clerc fust sorty du dit lieu, & me promenant tousjours là auprés, afin qu'au sortir il m'y trouvast, & ses compagnons m'y vissent: Car s'ils me voyoient par les ruës proche où ils s'estoient assemblez, ils croiroient que c'estoit pour eux, & m'en porteroient davantage d'amitié, pource qu'ils croiroient que je me rendrois sujet & affectionné à leur party; ce qu'il faloit faire pour n'estre descouuert.

Le dit le Clerc donc estant sorty du conseil, comme je le conduisois en son logis, me dit que tout estoit descouvert, & que ce pauvre Prince estoit venu jusques à Gonnesse, & ses troupes jusques à S. Denis & la Villette, jusques là mesme qu'il y en avoit de logez aux fauxbourgs Saint Laurens & S. Denis: mais qu'il les avoit fait retirer, & que de-là il s'en estoit allé à Dampmartin: me dit davantage qu'ils avoient advisé de luy envoyer la Chapelle, & devoit partir à cinq heures pour l'aller trouver en poste, & qu'il alloit monter à la porte Saint Martin: que le Roy faisoit venir quatre mil Suisses, qui arriverent incontinent, & que de tout il alloit advertir le Duc de Guise, pour le supplier de ne les abandonner au besoin: car ils sçavoient que le Roy estoit grandement animé contre eux.

Estant retiré d'avec le Clerc j'entray au soir bien tard au cabinet du Roy, pour luy faire entendre ce que j'avois apris, & sur ce que je luy dis que la Chapelle s'en alloit vers le Duc de Guise, il me respondit qu'il avoit bien fait & qu'il le vouloit envoyer voir cette nuit.

Le Lundy vingt-cinquiéme Avril, la Chapelle

pelle revint de son voyage sur les quatre à cinq heures du soir, que le dit le Clerc fut incontinent voir, & m'y mena avec luy : il nous dit qu'il avoit trouvé & laissé Monsieur de Guise en bonne deliberation de bien faire, que si l'affaire n'eust esté descouverte il nous eust ja fait paroistre des effets de sa promesse & bonne volonté : mais que pour cela il ne nous abandonneroit point, qu'il estoit trop homme de bien pour nous faillir. Mesmes qu'il nous verroit plustost que nous ne pensions : & pour vous en asseurer, me dit-il, j'envoye avec vous Chamois & Boisdauphin, qui vous assisteront & ne manqueront a leur devoir, si on vous veut forcer. Et d'ailleurs je ne seray loin de vous, & me verrez possible plustost que ne pensez.

Or les Seigneurs de Chamois & Boisdauphin furent passer au bas des Tuilleries, & vindrent loger au fauxbourg Saint Gemain à l'Arbaleste, où je les fus voir le lendemain avec le Clerc, qui y alla faire la cour.

Le lendemain vingt-sixiéme Avril, sa Majesté m'envoya querir par le Sieur Petremol, environ sur les deux heures aprés midy en son cabinet, où estoient lors Messieurs d'Espernon, d'O, & de la Guiche, & fis entendre à sa Majesté ce que la Chapelle avoit exploité vers le Duc de Guise, & comme il avoit envoyé à Paris les Sieurs de Boisdauphin & Chamois, pour asseurer ses amis de sa bonne volonté, luy faisant entendre particulierement tout ce qui a esté cy-devant declaré. Je vis lors sa Majesté comme estonnée & quasi en doute de ce qu'on luy faisoit voir à l'œil ; car il

me demanda si je luy pourrois fournir memoires asseurez de ce que je luy avois baillé par escrit, si je n'estois point de la Religion, persuadé par quelques-uns d'eux, de me mettre entre les mains les dits memoires. Ce qu'ayant entendu, je suppliay sa Majesté de me faire prisonnier & envoyer querir quatre des principaux de la Ligue, que je luy nommerois, dont je m'asseurois qu'il sçauroit la verité, & que je verifierois mes memoires, voire plus que je n'en avois escrit, à peine de ma vie : suppliant sa Majesté de croire que je n'avois dit, ni escrit, que la pure verité sans aucun fard ni dissimulation : que je n'avois jamais hanté la Cour, & estois un tresmauvais Courtisan, n'ayant jamais eu cét honneur de parler à sa Majesté : que le seul zele de son service & l'asseurance, que j'avois de la parole veritable que je portois, m'avoit donné la hardiesse de comparoistre devant sa Majesté: que je n'estois ni n'avois jamais esté de la Religion, ni persuadé par aucunes personnes d'icelle.

Lors sa Majesté me fit response qu'elle n'estoit en doute de ce que je luy avois dit : mais la preuve qu'il en desiroit estoit pour y besogner d'autre façon que je ne pensois, & cependant me pria de continuer, usant de ce mot & me disant, que bien-tost il me desgageroit d'où j'estois engagé, qu'il s'en alloit à Saint Germain en Laye ; où il seroit sept ou huit jours. Ce qui se passeroit pendant son absence que j'en advertisse Monsieur d'O, & que je n'y faillisse pas, & quant à ce qu'il m'avoit promis, qu'il estoit tout asseuré, & qu'il n'y manqeroit point, & ce mesme jour sortit

tit de Paris pour aller à Saint Germain conduire Monsieur d'Espernon. Je croy qu'il avoit bonne envie pour lors, de ce que j'en pouvois juger, de donner ordre à ses affaires, & que pour cela en partie le Duc d'Espernon sortit de Paris. Mais quand il fut de retour, en ayant communiqué avec la Royne sa mere, & Villequier, il fut intimidé d'un costé & destourné de l'autre, si que son intention demeura d'estre executée lors qu'il le pouvoit faire: & depuis quand il l'a voulu il n'a pas pû.

Le Mécredy vingt-septiéme Avril, je me trouvay au logis du Clerc, où plusieurs estoient assemblez, entr'autres y estoit le Commissaire de Bar, Santueil, tous estonnez d'où estoit party cét advertissement, qu'on avoit donné au Roy de leur entreprise. Les uns en soupçonnoient Compan, pour ce qu'autrefois il avoit esté heretique: les autres le Comte Eschevin, les autres le pere de la Bruyere, & estoient fort divisez en opinion, s'en empeschans fort, pour ce qu'ils disoient que jamais ils ne ponrroient rien faire qui valust, tant qu'ils eussent descouvert les traitres de leur compagnie.

Sur ces entrefaites Madame de Montpensier leur donna advis que le Roy leur en vouloit fort, & qu'ils y pensassent s'ils vouloient, voire plustost que plus tard, qu'elle avoit parlé à luy pour le Duc de Guise son frere, & supplié tres-humblement sa Majesté luy permettre de venir à Paris, pour se justifier des faux bruits & calomnies qu'on luy avoit mis à sus, qu'il y viendroit en pourpoint, tout seul pour y perdre la vie, au cas qu'il se trou-

vaſt en rien coupable de ce qu'on l'accuſoit Mais qu'il n'avoit pas fait grand conte de toutes ces paroles,& avoit bien deſcouvert parlant à luy, qu'il avoit du deſſein contre eux, qu'il faloit prevenir s'il eſtoit poſſible. Ce qui donna un grand courage à la Ligue d'executer à tous hazards leurs entrepiſes. De fait ils envoyerent incontinent un homme en diligence vers le Duc de Guiſe, avec lettres, par leſquelles ils luy mandoient, que s'il ne venoit à ce coup les ſecourir à leur beſoin, qu'ils ne le tenoient plus pour Prince de foy: Laquelle lettre fut cauſe que le dit Duc envoya en diligence ſous main pluſieurs Capitaines à Paris, que la Ligue logea en divers quartiers de la ville, avec charge de leur dire qu'il venoit aprés: Dequoy je donnay advis à ſa Majeſté, qui me fit reſponſe qu'elle avoit envoyé Bellievre luy dire, qu'il vint à Paris pour eſmouvoir ſon peuple.

Le Jeudy cinquiéme May huit jours avant les Barricades, ſe dreſſa une entrepriſe contre le Roy, de Madame de Montpenſier, qui donna ce jour à diſner à cinq ou ſix cuiraſſes en une maiſon nommée Bel-esbat hors la porte Saint Antoine à main gauche, qui devoient ſurprendre le Roy venant du bois de Vincennes accompagné ſeulement de quatre ou cinq grands laquais & un Gentil-homme ou deux; ils devoient faire rebrouſſer ſon caroſſe en toute diligence vers Soiſſons, & incontinent donner l'alarme à Paris & par tout, que les Huguenots avoient pris le Roy & l'avoient emmené, & luy vouloient couper la gorge, afin d'avoir occaſion de ſe ruër chaudement

ſur

ſur les politiques, comme ils euſſent fait, les maſſacrans & tous ceux du Party du Roy, non ſeulement à Paris, mais par toutes les villes liguées, auſquelles on avoit donné le mot: Mais le Clerc m'ayant revelé en grand ſecret cette entrepriſe, je fus trouver ſa Majeſté au bois de Vincennes, qui en eſtant adverty, envoya incontinent querir cent ou ſix vingt chevaux à Paris, qui l'accompagnerent, qui fut le Vendredy au ſoir, auparavant les Barricades, & ſi-toſt qu'ils virent partir les dites troupes pour aller querir le Roy, chacun des dits hommes, qui eſtoient en la dite maiſon de Bel-esbat, ſe retirerent tout doucement chacun en ſon quartier.

Le Samedy enſuivant je fus advertir ſa Majeſté, que Monſieur de Guiſe venoit, laquelle me fit reſponſe, qu'il y avoit envoyé le Sieur de la Guiche luy dire, qu'il ne vint pas.

Le Dimanche enſuivant je fus adverty que la Royne Mere & Villequier me faiſoient chercher pour parler à moy; mais je n'y voulus aller, craignant eſtre deſcouvert, & n'attendois que quelque mauvaiſe recompenſe de mes ſervices.

Le Jeudy neuviéme May, le Duc de Guiſe arriva à Paris, & auſſi-toſt m'envoya querir le Prevoſt Hardy, qui eſtoit fait de la main de Villequier; me voyant, il me demanda ſi j'eſtois encore à Paris, & que je ſerois pendu devant qu'il fuſt trois jours, que Monſieur de Guiſe eſtoit venu pour ſe juſtifier, & qu'on avoit trouvé mes memoires: mais je vis bien qu'il parloit à la traverſe & par la pouche de Villequier, qui luy faiſoit tenir ce langage

afin de me faire prendre la fuite, ce qu'estant
le dit de Villequier diroit au Roy que celu
qui luy avoit baillé les memoires s'en esto
fuy dés qu'il auroit sceu la venuë de Monsieu
de Guise; laquelle faute je ne voulois fair
Au contraire je niay le tout asseurément, apr
je fus trouver le Sieur de Petremol, auquel j
fis entendre que je voulois parler au Roy,
me dit que Monsieur de Guise y estoit, &
qu'il me faloit attendre, comme je fis jusqu
à cinq heures du soir que le dit Petremol m
fit entrer dans son cabinet. Incontinent sa M
jesté me demanda ce qu'il y avoit. Je luy di
SIRE, j'ay esté averty que Monsieur de Gu
se est venu icy se justifier, s'il plaist à vost
Majesté me faire mettre prisonnier, & en e
voyer querir quatre ou cinq que je vous nom
meray, ils vous confirmeront ce que je vo
ay dit, & le soustiendray à peine de ma vi
devant qui il vous plaira: Lors il me deman
si j'estois descouvert; auquel je respondis q
je ne sçavois. Il me dit que je me tinsse sur m
gardes. Pour m'en retourner chés moy,
trouvay que l'on mettoit les Suisses en batai
devant la Chapelle de Bourbon. Ce jour
le lendemain je ne fus point voir le Cler
mais le Mardy au soir sur les six à sept heu
je trouvay un memoire, par lequel il me ma
doit, que je ne fisse faute le lendemain au so
que estoit le Mécredy, veille des Barricades,
le venir trouver avec la compagnie, que je le
avois promise.

Ce mesme jour, comme je revenois
Louvre, je trouvay la Chapelle qui me vo
lut mener faire la reverence au Duc de Gui
dequ

dequoy je m'excusay fort bien, craignant un coup de poignard : Et le lendemain voyant que je ne pouvois satisfaire à la demande du Clerc,. & par ce moyen je demeurois tout à fait descouvert, je fus trouver Monsieurs d'O, auquel je fis sçavoir tout ce que je sçavois, qui me fit responsequ'il y donneroit bon ordre: Aprés laquelle response je sortis de la ville, & gagnay les champs, attendant les nouvelles qui demeureroit le plus fort.

Les Barricades achevées, qui reüssirent à la fin que chacun sçait, ceux de la Ligue voyans que je n'avois satisfait à ma promesse, ils se douterent que je les avois descouverts, & furent à mon logis saisir mes papiers, & y pillerent ce que bon leur sembla: Mais ils ne trouverent rien des memoires qu'ils cherchoient: En vengeance de quoy ils mirent ma femme prisonniere: De sorte que depuis mon depart de la ville de Paris, j'ay tousjours suivy sa Majesté selon son commandement.

Mais je loüe Dieu, & luy rends graces, de ce qu'il m'a tousjours assisté en une si bonne œuvre, preservé des mains de tous ces meurtriers & voleurs, & m'a fait la grace d'avoir donné des advis si à propos à sa Majesté, qu'ils ont sauvé la vie à beaucoup de gens de bien de ses serviteurs & sujets, m'estimant plus heureux d'estre povre pour le service de mon Roy & du public, que le premier & le plus riche de la terre en donnant contentement à une si mal-heureuse entreprise: & ne desespere point que quelque jour mes services ne soient reconnus par le Roy & les gens de bien.

Le Samedi d'aprés les Barricades, aya
sceu les nouvelles que sa Majesté estoit sor
de Paris, & qu'elle avoit pris le chemim
Chartres, je commençay à suivre sa piste,
l'y fus trouver le Lundy ensuivant, où je
presentay à luy. Il me demanda quel jo
j'estois sorty, je luy dis que ç'avoit esté la ve
le des Barricades, suppliant sa Majesté av
pitié de moy, que j'estois le premier de
serviteurs, qui pour son service avoit esté co
traint d'abandonner Paris, que je n'avois
un sol, & cependant avois esté forcé de lais
à l'abandon de la Ligue ma femme & mes e
fans. Sa Majesté dit lors tout haut qu'il est
fasché de ce qu'il n'avoit mieux creu mes
vis & plustost, & qu'il en avoit reconnu la
rité, mais trop tard; que les traitres l'avoi
abusé. Je luy fis response que c'estoit à m
grand regret, & qu'il n'avoit tenu à mo
il me commanda lors de le suivre, & d'av
l'œil sur ceux que je verrois autour de lu
qu'ils ne fussent du party de la Ligue, & co
manda à Richelieu de me donner for
quand je luy en demanderois, pour les pr
dre prisonniers, & ay tousjours suivy sa M
jesté jusqu'à ce qu'il plut à Dieu l'appell
qui a esté trop tost pour moy & pour plusie
pour quoy je prie la divine bonté luy fa
paix, Amen.

Il y en a beaucoup qui quitterent le pa
de la Ligue, lors qu'ils virent qu'on avoit f
ly à prendre sa Majesté le jour des Barricad
qui estoit le premier & principal dessein
Ligueurs, & une de leurs fautes remarquab
qu'ils penserent recouvrer aux Estats de Bl

mais ils firent encores plus mal leurs affaires.

Je ne mettray icy les autres signalez services que j'ay faits à sa Majesté depuis son départ de Paris, tant à Blois, Tours, qu'autres lieux, pource que je ne puis escrire au vray sans en toucher quelques-uns qui n'en seroient pas contens, d'ailleurs que j'ay assez d'ennemis pour avoir servy fidellement le Roy, au contentement des gens de bien, & grand mescontentement des ennemis de cette Couronne.



LE DIVORCE SATYRIQUE, OU LES AMOURS DE LA REYNE MARGUERITE

C'Est aux Roys à faire les loix disent les Tyrans, & ceux dont l force & non pas l'amour regn sur les peuples : Mais je ne loü point, ni appreuve cet axiome, encore qu les armes & la violence m'ont rendu l'heritag & le sceptre de mes peres. Dieu benit la dou ceur, & fait prosperer les desseins de ceu dont les actions sont autant aymées que re doutées, & sera mon tesmoin si vos cœur ingrats s'en rendent mesconnoissans, que j'a pardonné à plus d'ennemis, que vengé d'in jures, aux yeux de tout le monde, comm à la France, à Paris, ma clemence & ma de bonnaire benignité, n'ayant pas absous seu lement les perturbateurs de l'Estat, de leur crimes, mais aussi remis mon particulie interest à ceux qui temerairement ont os attaquer mon nom. J'ay cette obligatio au bonheur, d'avoir glorieusement veu l fin des troubles de mon Royaume, d'avoi experimenté la foy de mes bons sujets, d'a voir estably pour long-temps une heureus

pai

paix avec mes voisins, & d'avoir esteint mes ennuis plus particuliers par le moyen d'un divorce, qui separe de ma maison, ainsi que du cœur, celle dont l'infamie a longuement obscurcy ma reputation. Je sçay que plusieurs Estrangers, & plusieurs François mal affectionnez, trouvent fort estrange, qu'apres vingt-huit ans de mariage, un pretexte de parentage ait délié ce qu'un sacrement si digne avoit conjoint: les uns m'en appellent voluptueux, les autres Athée, & tous ensemble mesconnoissant : il faut que j'esclaire à leur ignorance, & que je confonde leur caute malice, cachant ma juste douleur, & déployant les dignes raisons, que j'avois par honneur voulu déguiser à la renommée, avec des paroles exquises, ambiguës & recherchées: Ma grandeur m'expose, & me met en veuë, & l'integrité de ma conscience fait trouver bon qu'un chacun lise dans mes œuvres, afin que les malins & mal informez n'attribuent à tort aux delices, à la Religion, ni à l'ingratitude, encore qu'elle soit des dependances de la Couronne, ce que des causes plus pregnantes & recevables excusent.

Une pluye de sang au mont Aventin durant la Romaine superstition, presagea la défaite de Cannes ; & un torrent de sang respandu par toute la France à mes tristes nopces, predit la défaite de mon honneur : le Ciel qui voit clair à nos adventures en donne souvent quelque connoissance avant le succez, & les sages evitent le peril par la prevoyance. Je voyois le jour au travers de mon infortune, & toutes choses taschoient à m'en esclaircir: mais je n'ay

n'ay pû fuir mon dommage , encore que l
Roy Charles pour lors regnant,à qui l'humeu
de ſa ſœur eſtoit prou connuë , m'en donn
quelque ſentiment deſſous cet oracle, lor
qu'aſſeurant les Huguenots, pour les attrape
& les allecher d'une feinte paix, il proteſtoi
ſous mille ſermens, qu'il ne donnoit pas ſa
Margot ſeulement pour femme au Roy de
Navarre, mais à tous les heretiques de ſon
Royaume. O Prophetie trop veritable, &
digne d'une ſainte & divine inſpiration ! s'il
euſt mis le general & non le particulier, &
qu'au lieu des Huguenots ſeuls, il euſt compris
tous les hommes : car il n'y a ſorte ou qualité
d'iceux en toute la France avec qui cette depravée n'ait exercé ſa lubricité ; tout eſt indifferent à ſes voluptez, & ne luy chaut d'aage, de grandeur, ni d'extraction, pourveu qu'elle ſoule & ſatisfaſſe à ſes appetis, & n'en à juſques icy depuis l'aage d'onze ans deſdit à perſonne, auquel aage Antragues, & Charins (car tous deux ont creu avoir obtenu les premiers cette gloire) eurent les premices de ſa chaleur, qui augmentant tous les jours, & eux n'eſtans point ſuffiſans à l'eſteindre, encore que Antragues y fiſt un effort, qui luy a depuis abregé la vie, elle jetta l'œil ſur Martigues, & l'y arreſta ſi long-temps, qu'elle l'enroolla ſous ſon Enſeigne, & en donnerent l'un & l'autre tant de connoiſſance, que c'eſtoit le diſcours & l'entretien commun de tous les ſoldats dans les armées, où l'on connoiſſoit le dit Martigues outre ſa valeur pour Colonel de l'Infanterie. Pluſieurs d'entre vous, vous ſouvenez bien d'une eſcharpe de broderie, &

d'un

d'un petit chien qu'il portoit ordinairement aux sieges & aux escarmouches plus dangereuses, & n'ignorez pas d'où partoient ses amoureuses faveurs, qui continuerent jusques à la mort, aprez laquelle il falut que par l'entremise de Madame de Carnavalet, Monsieur de Guise en passat les mains, jeune Prince, brave & ambitieux, lequel commençant desja de construire cette machine qui trop-tost esbranslée luy chêra dessus, songeoit de parvenir de ses impudiques baisers aux nopces, & d'en fortifier ses pretextes & ses desseins, ayant rompu dextrement le traité de mariage d'elle & du Roy de Portugal desja fort advancé & en tous termes, par le moyen du Cardinal de Guise son oncle, envoyé l'an mil cinq cens soixante huit en Espagne, pour se condouloir de la part du Roy tres-Chrestien avec le Roy Catholique de la mort de la Reyne Isabeau de Valois sa femme, Princesse autant vertueuse & sage, que cette sienne sœur vitieuse & folle; & de laquelle les inconstances sont si frequentes, que l'examen de sa memoire mesme erreroit à compter ses fautes : celles-cy sçay-je bien toutefois qu'elle adjousta tost aprés à ses sales conquestes ses jeunes freres, dont l'un, à sçavoir François, continua cet inceste toute sa vie ; & Henry l'en desestima tellement que depuis il ne la peut aymer ayant mesmes à la longue apperceu, que les ans au lieu d'arrester ses desirs augmentoient leurs furies, & qu'aussi mouvante que le Mercure elle bransloit pour le moindre object qui l'approchoit. Voila la pucelle que mes proches, & le bien commun, me firent prendre pour belle

belle & bonne, à son grand mescontentement & de ses favoris, entre lesquels Antragues, comme le Mareschal de Retz m'a autrefois dit, qui faillit à mourir de regret, ou d'un lâchement de sang que la violence de la douleur de nous voir mariez luy provoquoit par divers endroits : Mais le temps qui guerit toutes choses, le guerit aussi, & le pourveut pour plusieurs années, d'une moins belle, mais plus constante Maistresse ; & elle de divers serviteurs, dont l'un toutefois, à sçavoir la Molle, s'en trouva marry, car sous pretexte de tremper en quelque conspiration, dont furent accusez les Mareschaux de Montmorency & de Cossé, en laissa la teste à Saint Jean en Greve, accompagnée de celle de Coconas, où elles ne moisirent ni ne furent pas longuement exposées à la veuë du peupla, car la nuit venant ma preude femme, & Madame de Nevers sa compagne, fidele amante de Coconas, les ayant fait enlever, les porterent dans leurs carosses enterrer de leurs propres mains dans la Chapelle Sainct Martin, qui est sous Montmartre, laissant cette mort de la Molle maintes larmes à sa Maistresse, qui sous le nom d'Hiacinte, a longuement fait souspirer & chanter ses regrets, nonobstant les frequentes & nocturnes consolations de Saint Luc, que nous avons veu depuis arriver par fois inconnu & desguisé à Nerac, jusques à ce que Bussi luy en fit oublier la perte, qui a esté par elle descouverte, quelque reputation qu'il eût d'estre brave parmy les hommes, & de ne l'estre gueres parmy les femmes, à cause de quelque colique, qui le prenoit

prenoit ordinairement à minuit; cette degoustée déguisant en quelque façon son appetit de diverses sauces, s'en prit à Monsieur de Mayenne, bon compagnon gros & gras, & voluptueux comme elle, & sont tousjours depuis demeurez bons amis en toutes leurs rencontres; bien furent-ils quelque temps broüillez pour une lettre escritte à la Vitry, où il promettoit de preferer le Soeil à la Lune: mais toutes choses pacifiées le maltalent en demeura seulement sur la Vitry, qui pour cela ne laissa pas de trouver party, non plus que cette pleine Lune, dont je n'ay jusques ici deduit que les vertus, ni par modestie compté la disme de ceux que la renommée rend participans de ses secrettes faveurs, me contentant de ceux seulement, que je sçay fort bien qu'elle ne voudroit ni ne sçauroit desadvouer. A ses premiers Amants succederent doncques en divers temps (car le nombre m'excusera si je faus à les bien ranger), ce grand dégousté de Vicomte de Turenne, que comme les precedens, elle envoya bien-tost au change, trouvant sa taille disproportionnée en quelque endroit, l'accomparant aux nuages vuides qui n'ont que l'apparence dehors; dont le triste amoureux au desespoir, aprés un adieu plein de larmes, s'en alloit perdre en quelque lointaine region, si moy qui sçavois ce secret, & qui pour le bien des Eglises feignois pourtant de n'en rien sçavoir, n'eusse tres-expressement enjoint à ma chaste femme de le rappeller: ce qu'elle fit tresmal-volontiers, desirant de tout temps pour la vanité, que quelque lourdaut se rompist le col à son occasion;

ſion: mais il n'eſt gueres plus de ces ſots depuis qu'on s'en mocque; car de manger de rage les plumes de ſon chapeau, comme la Bole, & caſſer en colere une bouteille d'encre aux yeux des Dames, comme Clermont d'Amboiſe, ce ſont petites rages & jalouſies, qui n'eſtoient que trop ordinaires chez nous, & que conſentant à mon des-honneur, je ſçavois & voyois clairement, donnant par cette tolerance aux uns & aux autres ſouvent le courage, & les commoditez de faillir; elle le ſçait bien, & pluſieurs de vous qui tenez la main à ſes gentilleſſes, auſſi je ne ſuis point tellement aveuglé moy-meſme en un fait ſi ſenſible & ſi apparent, que je n'apperceuſſe, comme les autres, que Clermont maintefois la baiſoit toute en juppe ſur la porte de ſa chambre, tandis que le ſoir, pour luy donner loiſir de ſe mettre au lit, je joüois ou me promenois avec ma nobleſſe dans la ſalle. Que direz vous, fâcheux maris, de cette ſouffrance? n'aurez vous point de peur, que vos femmes vous laiſſent pour venir à moy, puiſque je ſuis ainſi amy de nature? ou n'eſtimerez vous point pluſtoſt que ce fût quelque lâcheté? vous aurez raiſon de le croire, & moy de vous l'avoüer, ſi conſiderant que j'avois pour lors plus de nez que de Royaume, & plus de paroles que d'argent, vous m'approuvez, que j'avois beſoin de toutes mes pieces, & principalement de faire & conſerver des amis, ou bien les perdre & n'en point acquerir: la conſideration de cette Dame, telle qu'elle eſt, flechiſſoit ſes freres & la Reyne ſa mere aigrie contre moy; ſa beauté m'attiroit force Gentils-hom-

hommes, & son bon naturel les y retenoit; car il n'estoit point fils de bon lieu, ni gentil compagnon, qui n'avoit une fois en sa vie esté serviteur de la Reyne de Navarre, qui ne refusoit personne, acceptant ainsi que le tronc public les offrandes de tous venans: il est vray que de quelques-uns elle se mocquoit, comme vous direz de ce vieux rufien de Pibrac, que l'amour avoit fait devenir son Chancelier, duquel pour en rire elle me monstroit les lettres. Je connois à vos yeux, ennemis de societé, que si vos femmes vivoient ainsi, vous seriez en peine & paraventure iriez vous au Conseil de Chaune ou de Villeclaire, pour sçavoir comme on s'y gouverne: mais je n'eus jamais cette volonté, quoy qu'on me conseillat, quoy quelle craignit, ni quoy que les Astronomes plus entendus vissent, & conneussent au Ciel, & au point de son horoscope: je sçavois fort bien que dés le 21, jusques au 28 de Mars de l'an 1560 sa nativité le jugeoit mourir de ma main pour raison d'honneur; mais une certaine prescience de nostre future separation, ou, pour mieux dire, une certaine prudence humaine, me fit divertir les effets des affections & impressions des Astres, continuans tous deux comme devant, moy ma bonté naturelle, & elle son opiniastre inclination à sa volupté, laquelle pour exercer avec plus de delices, & hors des rudesses de la toille, cette impudique a d'autrefois couché avec son seigneur dans un lit esclairé de divers flambeaux, entre deux linceuls de taffetas noir, accompagnez de tant d'autres petites voluptez que je laisse à dire: ce fut lors qu'el-

les

les conçuret de ces mignardises non pas une Lyna comme Uranie, dont à tort elle usurpe le nom : mais bien cet Esplandian, qui vit encores, & qui sous des parens putatifs promet de reüssir quelque chose de bon un jour. Ne vous estonnez plus, si poudreux & suänt au retour de la guerre, de la chasse, ou de mes autres violens exercices, elle avoit mal au cour de me caresser, jusques à changer les draps; où nous n'avions seulement demeuré qu'un quart d'heure ensemble, puisque son desir se paissoit de ces friandises, & ne l'attribuez plus comme vous souliez à cette fascheuse senteur de l'aisle & du pied dont elle m'accuse, ni au desdain de nostre disparité, bien que vous ayez apperceu quelquefois qu'elle mesprisat & desestimat les miens, jusques à me respondre un jour, que je voulois que Madame de Tirans mangeat à sa table (car c'estoit le privilege de mes parens), qu'il faloit plustost doncqucs qu'auec un bassin remply d'eau, & une serviette ou tablier devant elle, ils se laissassent laver les pieds, voulant inferer que c'estoient des gueux, & qu'elle s'en alloit faire la Cene, ne se souvenant pas (avec supportation de mes nouveaux alliez), qu'à Florence elle a cent Mercadans qui luy sont plus proches de vingt degrez, que pas un allié des illustres maisons de Foix ou d'Albret n'est proche de Bourbon : elle a bien depuis ravallé dé gloire, & changé de devise, ainsi que vous orrez de fil en esguille, s'il ne vous ennuye de m'escouter & d'entendre une partie de ses fortunes.

Depuis qu'elle fut honteusement sortie de Paris,

Paris, d'où un Capitaine des Gardes la fit partir, apres avoir fouillé jusques dans sa littiere, & regardé qui l'accompagnoit, & si Madame de Duras, & de Bethune, Secretaires de son Cabinet, y estoient, pour les en chasser : cet affront luy fit peur, & luy fit tellement craindre pis, qu'elle fut quelque temps vivante avec la vergogne de ses pechez : mais estant mal-aisé que le poisson ne revienne à l'hameçon, & le corbeau à la charogne, ce haut-de-chausse à trois culs se laisse derechef emporter à la lubricité & débordée sensualité, me quittant sans mot dire & s'en allant à Agen, ville contraire à mon party, pour y establir son commerce, & avec plus de liberté continuër ses ordures, mais les habitans presageans d'une vie insolente d'insolens succez, luy donnerent occasion de partir avec tant de haste, qu'à peine se put-il trouver un cheval de croupe pour l'emporter, ni des chevaux de louäge ni de poste pour la moitié de ses filles, dont plusieurs la suivoient à la file, qui sans masque, qui sans devantier, & telle sans tous les deux, avec un desaroy si pitoiable, qu'elles ressembloient mieux à des garces de Lansquenetz à la route d'un Camp, qu'à des filles de bonne maison ; accompagnée de quelque noblesse aharnachée, qui moitié sans bottes, moitié à pied, la conduisirent sous la garde de Lignerac aux monts d'Auvergne dans Carlat, d'où Marze son frere estoit Chastelain, place forte, mais ressentant plus sa tanniere de larrons que la demeure d'une Princesse, fille, sœur & femme de Roy.

Je rougis, & rememore à regret tant d'indigni-

dignitez, sçachant bien que les faits des grand ne meurent jamais, & qu'aprés mille siecles un siecle moins vicieux s'esmerveillera, que le nostre ait produit un monstre au lieu d'un femme, & le vitupere d'un si beau sexe de la semence des Oincts de Dieu.

J'esperois avant cette derniere boutade ayant tant de preuves de son naturel inconstant qui se lasse de tout, qu'enfin elle se deust lasser d'une si continuë dissolution, & que le gré de me voir oublier le present comme le passé la deust gagner & vaincre d'obligation. J'en ay perdu, comme vous voyez, & ma douceur & ma peine, & ne m'en rest que le regret d'avoir veu ma maison souillée & l'apprehension de servir de sujet à ceux, qu gravent nos noms à l'Eternité, outre l'ennu d'estre desja vieux, & de voir à son occasio cette petite famille dont Dieu a beni nostr separation, en un si bas aage, qu'elle ne puiss regir aprez moy sans crainte cette Monarchie ni recueillir en repos ce que j'ay semé avec grands labeurs. Dieu qui m'a fait cette grac qu'il fit à Jonas en me delivrant du vent famelique de cette baleine, sçait combien volontiers je voudrois avec des paroles plus douces pouvoir exposer l'article secret de nostr divorce, & n'estre pas contraint d'esventer c que je voudrois ensevelir: mais le murmu public & la calomnie m'y forcent, & l'asseurance que j'ay d'avoir plus de tesmoins de se malefices, qu'il ne se trouveroit de voix pou l'exaucer, m'y convie.

Le Roy son frere oyant cette sienne fuite & ma pleinte, m'escrivit que si j'eusse cre

so

son Conseil au retour de Paris, & traité sa sœur comme elle le meritoit, & comme l'information qu'il m'en avoit envoyé le consentoit, je serois hors de peine, & luy sans soucy de ses impertinences; & dit tout haut en presence de ceux qui le voyoient disner, Les Cadets de Gascogne n'ont peu souler la Royne de Navarre; elle est allé trouver les Muletiers & Chauderoniers d'Auvergne. Je vous jure (car nous avons desormais la perruque tonduë & blanche esgalement) que le respect qu'on doit au poil blanc me retient, & que je laisse à dire plus de choses que je n'en dis, me contentant de celles qui sont voir, que je ne parle pas par cœur, ni en homme qui paye mal ses advertisseurs. Chauni qui luy a souvent parfumé son devant de storax, outre qu'il m'a servi de tesmoin que c'est le plus puant & le plns infect trou dc tous ceux qui pissent, m'en a autrefois tant dit & de tant de sortes, qu'il n'y a que les ignorans qui m'en puissent desavouër; à qui j'apprens que cette perduë estant arivée à Carlat, où elle fut long-temps non seulement sans daiz & lit de parade, mais aussi sans chemises pour tous les jours, elle commença de voir & de regarder sur lequel de ceux-cy courroit l'honneur de son nom, elle jetta l'œil sur son Cuisinier, pour ne chaumer point, se faschant d'attendre Duras qu'elle avoit envoyé vers le Roy d'Espagne querir de l'argent, encore que sa femme sa confidente craignant qu'elle ne luy enlevat son Causaquet, luy preschat la constance & le merite de cet absent: Mais son desir insatiable esgal à la

I faim

faim d'un limier qui cause une defaillance à qui ne se soule tousjours, ne peut endurer cette attente ni celle de Saint Vincent, qui pour éviter la depense estoit allé jusques à sa maison. Elle s'en prit au triste Aubiac, comme au mieux peigné de ses domestiques, qu'elle enleva de l'Escurie en la Chambre, & s'en fit tellement picquer, que son ventre heureux en telle rencontre en devint rond & enflé comme un balon, vomissant en son terme un petit garçon, avec le secours d'une femme sage que la mere de ce picqueur pour l'amour de son fils y avoit conduitte, assistée du Medecin du May, lequel outre sa profession, & de luy penser quelque apostume sur son derriere, luy servit à ce coup de porter ce jeune Prince nouveau Lysandre mal emmailloté en nourrice au village d'Escoubiac là auprés, si fraichement nay, que neantmoins pour le froid enduré du long chemin il en demeura pour tousjours privé de l'ouïe & de la parole, & pour ces imperfections, abandonné de l'amour & du soin de sa propre mere, qui ayant oublié les plaisirs de la conception, a long-temps permis qu'il ait gardé les Oisons en Gascogne, où Mademoiselle d'Aubiac son Ayeule l'a (tant qu'elle a vescu) preservé de mourir de faim, & depuis elle Gesilax de Firmaçon son beau-fils, qui monstre encore aujourd'huy par grande rareté ce gage de la Couronne à ceux, qui le vont voir à Birac, où il l'entretient moyenant deux cens escus de pension, que Goute Raquette luy va depuis quelque temps chercher à Usson & à Paris.

Plusieurs de ceux qui sçauront sa fecondité s'es-

s'esmerveilleront avec raison qu'elle n'ait aussi tost retenu de moy que d'un autre, & feront divers jugemens de mon impuissance, au lieu d'attibuer ce secret à celuy qui ne permet point que la maison paillarde prospere : je m'en suis quelquefois esbahy moy-mesme, qui, Dieu mercy, ne suis pas des plus refroidis, & qu'il n'en deplaise à cette preude femme, ay autant d'adulterins mal semez comme elle en divers endroits : mais je n'ay sceu onques deviner la cause de nostre compagnie sterile & infructueuse, ni pû l'attribuer aux raisons communes, bien que je sçache qu'à regret elle a souvent consenty à la force de mes desirs pour se donner volontairement en proye à mille, qui n'en eussent osé pretendre ni esperer aucune faveur, si luxurieusement effrontée elle ne les eût, pour parler intelligiblement, mis dessus ; entre lesquels on peut bien mettre Aubiac, Escuyer chetif, rousseau & plus tavelé qu'une truitte, dont le nez teint en escarlatte ne s'estoit jamais promis au mirouër d'estre un jour trouvé dans le lit avec une fille de France, ainsi qu'il le fut à Carlat par Madame de Marie, qui trop matineuse fit ce beau rencontre, allant donner le bon jour suivant sa coustume à la Reyne, payant neantmoins cet officieux devoir avec la mort de son mary, que cette vertueuse Princesse entenduë au boucon du païs maternel fit empoisonner, esperant delivrée de cet obstacle & fortifiée des soldats, que Romes cousin d'Aubiac estoit allé lever en Gascogne, se rendre Maistresse absoluë de la place, & en tirer ingratement ceux qui l'avoient liberalement receuë &

mise à couvert : mais l'exemple de Duras les avoit fait sages, qui revenu d'Espagne tout mutiné de trouver sa Dame pourveuë & avoir ignominieusement esté jetté par les espaules en danger de pis, si Missélac ne fût tout à propos arrivé au secours, sous pretexte d'avoir prodigalement employé ce que cette nouvelle Amazone avoit destiné pour me guerroyer, en gans parfumez, chevaux d'Espagne, & autres babioles du païs d'où il venoit : si bien que la garde renforcée, & son secours Gascon découvert, on luy conseilla familierement de trouver autre giste, & de vuider promptement le logis. Ce qu'elle (peureuse & apprehensive) execute sur l'heure, partant avec la mesme confusion & desaroy qu'elle y estoit venue, & parvenant par ses journées à Ivoy, maison de la Royne sa Mere ; où à peine arrivée elle fut du commandement du Roy par le Marquis de Canillac assiegée & prise avec son amant, lequel on trouva vilainement caché sous quelques ordures, sans barbe & sans poil ; l'ayant sa Maistresse ainsi deguisé de ses ciseaux mesmes pour le sauver. Et aprés que mille belles & persuasives paroles n'eurent pû gagner qu'il se fist mourir avant que tomber entre les mains de ses ennemis ; offrant luy montrer le chemin de cette genereuse & peu Chrestienne resolution, s'il avoit le courage de la suivre. Je vous vois tous esmeuz d'une si miserable fortune, & connois que sa qualité vous incite à compassion, vous souvenans du nombre des Roys de son nom, sous lesquels vous avez heureusement estendu les bornes de ce Royaume, & valeureusement rabattu l'orgueil

l'orgueil de vos voisins : & me deuil comme à vous de voir leur memoire offensée, & que cette ennemie de la vertu diminue & obscurcisse ainsi leur reputation : Mais il n'est point de race tant illustre, ni de famille tant renommée, qui ne puisse à la fin abastardir ; ni rien de si pur ni de si parfait, qui souvent refondu, ne laisse à la fin quelque ordure. L'amour pourroit causer quelque erreur : mais infinies amours sont indignes d'excuses, lors mesmement qu'elles sont conceues par un sale desir, guidé par l'effronterie, entretenue par la volupté, ainsi que ces deshonnestes plasirs, dont la diversité vous estonne, & le vice augmente mon deshonneur, à la confusion de cette autre Alcine, qui pleurante, & à peine hors des bras du dernier amant, songe & invente d'autres moyens de prendre celuy qui l'a prise. J'excuse Canillac, quoy que vilainement il trahit celuy, qui fioit sa sœur sur sa preudhommie, & je confesse (moy de qui la fragilité se laisse souvent emporter aux femmes) qu'il est tresdifficile de parer aux yeux & à la voix qui consulte nostre ruïne. Ce Marquis témoigne mon dire & plus né pour les affaires que pour l'amour, qui preferant à la foy qu'il devoit à son Maistre, un chetif plaisir, se laissa piper aux artificesde sa prisonniere, oubliant son devoir, & quittant tout ce qu'il pouvoit pretendre de sa fortune, pour se rendre amoureux de cette amoureuse, & tellement jaloux, qu'il en sacrifia le pauvre Aubiac au soupçon ; luy faisant faire son procez par Lugoly, & puis pendre & estrangler à Agueperse, tandis qu'au lieu de se souvenir

de son ame & de son salut, il baisoit un manchon de velous raz bleu, qui luy restoit des bien-faits de sa Dame. J'admire qu'en ce genre de mort fut accomplie une prophetie; car plusieurs qui s'en souviennent encore fort bien, vous tesmoigneront qu'Aubiac accompagnant le Commandant de Saint Luc, lors qu'il vit cette Royne premierement, dit tout haut en la regardant attentivement, Je voudrois avoir couché avec elle à peine d'estre pendu quelque temps aprés. Il n'est pas toujours bon de deviner, ces oracles ainsi exprez sont à craindre, & m'estonne que ceux qui ont herité depuis eux d'une si specieuse & rare fortune, n'en ayent apprehendé pour le moins autant: mais on voit bien que les gibets sont pour les mal-heureux & non pas pour tous les coupables. Canillac pour ce criminel, sur qui il exerça plustost sa jalousie que ma vengeance, ne laissa pas de faire les doux yeux, & de soigner sa petite taille outre l'ordinaire, devenant en peu de temps d'aussi mal propre que je pourrois estre, coint & poli comme un beau petit amoureux de village: mais de quoy luy servit à la longue sa bienseance? Cette inconstante, dont il cuidoit retenir la legereté sous la clef & sous l'inexpugnable forteresse d'Usson, se fâche de son ordinaire & coustumiere façon de commander, & d'approcher de son ratelier ores l'un, ores l'autre, & souvent plusieurs à la fois, voulut devenir Maistresse & chercher à l'accoustumé dans le change, la pointe & l'esguillon de son appetit; pour à quoy parvenir & sçachant par experience combien peut le desir sur la volupté

volupté, feint d'aimer, de se voir aimée; & consentant à l'importunité de quelques prieres, elle esmeut & allume si bien son gardien, qu'enfin ses artificieuses caresses obtiennent sa liberté, sous promesses que ce qui sembloit estre seulement accordé pour lors chichement à la force, seroit prodigalement departi par la volonté, lorsque libre & Maistresse d'Usson absoluë, elle pourroit sans apprehension vaquer à l'amour, & le tromperent en cette façon; car à peine eust elle obtenu que la garnison vuideroit, qu'elle remplaceroit des gens à sa devotion, & que son facile Marquis cependant se retireroit à Saint Cirque cueillir ses pommes; qu'ingrate de ce serviteur, elle ne peut plus ouïr seulement proferer son nom; & rassurée d'une bonne troupe d'hommes qui luy fut envoyée d'Orleans, qui faillirent tost aprés à la traitter en fille de bonne maison; elle se resoud de n'obeïr qu'à ses volontez, & d'establir dans ce Roc l'Empire de ses delices, où clause de trois enceintes & tous les grands portaux murez, Dieu sçait & toute la France les beaux jeux qui en vingt ans se sont jouëz & mis en usage. La Nanna de l'Aretin ni sa Sainte ne sont rien auprés. Il est vray qu'au lieu des galands qui souloient adoucir sa vie passée, elle y a esté reduitte à faute de mieux, à ses domestiques, Secretaires, Chantres & Metis de Noblesse, qu'à force de dons elle y attiroit, dont la race & les noms inconnus à leurs voisins mesmes, sont indignes de ma memoire, horsmis celuy tant celebré de Pominy, fils d'un Chauderonier d'Auvergne, lequel tiré de l'Eglise Cathedrale de

la ville, d'enfant de Cœur parvint, par le moyen d'une assez belle voix qui le discernoit d'avec ses semblables, à la musique de cette Royne, s'introduisant enfin de la Chapelle à la Chambre, & de la Chambre au Cabinet pour Secretaire; où louguement il a tenu diverses parties, & fait diverses dépesches: c'est pour luy que ses folies se sont si fort augmentées, qu'on en pourroit fournir des justes volumes: c'est de luy qu'elle dit qu'il change de corps, de voix, de visage, & de poil, comme il luy semble; & qu'il entre à huis clos où il luy plaist: C'est pour luy qu'elle fit faire les lits de ses Dames d'Usson, si hauts qu'on y voyoit dessous sans se courber, afin de ne s'escorcher plus comme elle souloit les espaules, ni le fessier, en s'y fourrant à quatre pieds toute nuë pour le chercher: c'est pour luy qu'on l'a veue souvent tastonner la tapisserie pensant l'y trouver, & celuy pour qui bien souvent en le cheschant de trop d'affection, elle s'est marquée le visage contre les portes & les parois: c'est pour luy que vous avez tant ouï chanter à nos belles voix de Cour, ces vers faits par elle mesme:

A ces bois, ces prez, & ces antres
Offrons les yeux, les pleurs, les sons,
La plume, les yeux, les chansons,
D'un Poete, d'un Amant, d'un Chantre.

Et c'est luy qu'elle nomme mainteantn ce méchant homme, qu'elle dit luy gaster tout ses serviteurs, & pour qui son œil droit luy bat sans y faillir, lorsque contre elle il brasse quelque malice. Qui d'entre vous peut ignorer ces mysteres tant apperceus des moins clairvoyans,

voyans, ni s'esbahir desormais de nostre divorce, ayant tant de justes raisons de nostre separation? Je suis un peu long-temps en ce discours contre ma coustume, & connois que je fasche peut-estre quelqu'un à qui la continuation de ma honte estoit agreable : mais le fait me touche, & faut que pour un coup je me soule aux dépens de vostre patience & de mon loisir. Ce Manifeste qui peut-estre vivra plusieurs siecles, apprendra quelque jour aux esprits amis de verité, ce que j'ai voulu taire tant par modestie à nostre Saint Pere, & au Cardinal de Joyeuse Commissaire par luy deputé pour m'ouïr sur les causes de nostre repudiation; n'ayant sur vingt & deux chefs en son interrogatoire respondu chose qui luy puisse apporter deshonneur ni blasme, si ce n'est peut-estre sur celuy qu'il s'enquist de moy, si jamais durant le mariage nous avions eu communication ensemble; où je respondis contraint par la verité, que nous estions tous deux jeunes au jour de nos nopces, & l'un & l'autre si paillards, qu'il estoit plus qu'impossible de nous en empescher. La description particuliere de sa vie ne me dément point, je m'en rapporte à ses amis mesmes, si tant est que son vice luy en ait encore laissé quelqu'un, & me soumets à leur jugement, quoy que fort suspect, si j'adjoute ou diminue au conte, aimant beaucoup mieux en dire trop peu, que m'obliger à déduire tout. Tant & si diversifiées sont & ont esté jusques icy ses affections, ou plustost ses foibles (car ainsi faut-il baptiser ses jalousies & dernieres fureurs amoureuses) qui commencerent à

Bonivet & qui ont toujours continué depui
c'est bien loin de ce que sa boune fortune l
promettoit, l'ayant fait naistre d'un des pl
grands & Mognanimes Roys de la terre,
la voir aujourd'huy valeter de la sorte, & tell
ment reduitte du trot au pas, que de Roy
elle soit venuë Duchesse, & de legitime E
pouse du Roy de France, amante passionn
de ses valets. Partant on ne sçauroit justeme
s'offenser pour elle contre Madame de Guis
qui discourant une fois du ravalement de
gloire, chanta fort à propos une vieille cha
son de son temps, dont le refrein estoit :

Margot Margueritte en haut,
Margot Margueritte en bas,
Margot Margueritte.

Tellement on l'avoit des honnorée, & de gra
de qu'elle souloit estre, d'un chacun mespris
& rangée au petit pied, Dieu le causant, do
irreligieuse elle souille les sacrés mystere
osant impudemment depuis plusieurs anné
trois fois la semaine faire sa Pasque dans u
bouche aussi fardée que le cœur, la face pl
trée & couverte de rouge, avec une gran
gorge descouverte qui ressembloit mieux
plus proprement à un cul, que non pas à
sein. J'ay horreur de me scandaliser, moy q
ne suis pas des plus entendus du Royaume
fait de ma Religion, de voir ainsi prophar
cette sainte reconciliation avec son Dieu, &
recevoir si souvent le Sauveur du monde
un corps si pollu de paillardes voluptez, si ta
est (car les contemplatifs en doutent), q
l'hostie que hypocritement elle feint recevo
soit consacrée ; ne pouvant quelquefois p

mi la pitié que j'en ay m'empeſcher de rire des extravagantes jalouſies, & fortes paſſions qu'on raconte de ſes amours, qui la tranſportent plus ſouvent à meſpriſer ce qu'elle voit, & à croire ce qui n'eſt point, ores cherchant furieuſe & chaude ſes Rufiens en tous les endroits les plus cachez de ſa maiſon, bien qu'elle ne puiſſe ignorer qu'ils ſont autrepart; & ores les voyant & oyant, & toutefois ſe perſuadant que ſous leur image ce ſoient d'autres qui taſchent à la decevoir, & à luy méfaire. Vous ſçavez les particularitez mieux que moy qui n'en ſçay que trop: mais peut-eſtre vous ignorez que l'enorme laideur, & le peu de merite, & la qualité de ce Pominy, a fait croire à pluſieurs qu'il y ait eu du charme, quoy qu'elle ait eſté pluſieurs fois charmée de meſme, s'arreſtant ſur ce qu'à Uſſon, on luy voyoit ordinairement pendu au col entre la chemiſe & la chair, une bourſe de ſoye bleuë, en laquelle ſes plus privez avoient deſcouvert une boîte d'argent, dont la ſuperficie gravée repreſentoit naïvement (outre pluſieurs differens, & inconnus caracteres) d'un coſté ſon portrait, & de l'autre ſon chauderonier, qui l'avoit par un ſi ſolemnel ſerment obligée à ne l'ouvrir de certain temps, ni à s'en deſſaiſir, qu'elle confeſſoit la larme à l'œil, ni l'oſer, ni le pouvoir faire.. On m'a dit que le Roy ſon pere fut par Madame de Valentinois enſorcelé de meſme: & je n'ignore pas qu'en niant la magie, on refute en un meſme temps, non ſeulement la proprieté des herbes, des plantes, des mineraux, des corps celeſtes, & des paroles; mais auſſi la prope puiſſance

de Dieu en la vertu des ſubſtances ſeparées. Que ce ſoit charme ou non, à d'autres en ſoit la diſpute, ſi faudra-t-il que l'on avoüe qu'il ſe trouve pour enſorceler, des matieres bien-aiſées & diſpoſées, & une ame fort attachée au corps, & un corps fort ſubject au charnel plaiſir: dont le frequent uſage l'a reduitte à ne pouvoir plus ouïr proferer ſans rougir ni penſer qu'on ſe mocque d'elle, ces mots (honneur & vertu) qui ſont ennemis & directement oppoſés à ſa profeſſion. Il n'eſt point de juge meilleur que la conſcience, elle nous eſveille & nous poind ordinairement en la partie la plus dolente: auſſi cette Dame a beau avoir demeuré enfermée, & n'avoir veu que petites gens dans Uſſon; elle a eſté pourtant trompettée par tout le monde, & s'eſt rendue ſubjette à ne pouvoir plus tolerer qu'on touſſe, rie, ou parle bas en ſa preſence, tant le ſoupçon & le mesfy d'elle meſme luy fait apprehender le diſcours de ſes actions. Je ſuis maintenant à peu prez exempt de ſa honte, & delivré deſormais de m'en ſouvenir, & ſuis aſſez bon compagnon, pourveu qu'elle en valut la peine, pour luy en dire par humeur encore deux mots auſſi bien que les autres.

Juſques icy ſes fautes n'eſtoient que fleurs, quoy qu'aſſez mal couvertes; l'aage, le temps, & ſa volontaire priſon d'Uſſon en faiſoit tolerer & cacher quelques-unes: ſon habitude au mal avoit desja laſſé les langues plus babillardes, & ſa longue abſence avoit desja fait oublier ſon nom parmy les Grands: mais pour couronner ſon œuvre & donner la derniere main à ce beau diſcours de ſa vie, elle a voulu venir

venir revoir la France, & n'a pas voulu moins choisir que Paris & les yeux de la Cour, pour servir de Theatre & de tesmoin à son histoire qu'elle promet d'escrire cy-aprez. Vous y voyez aussi clair que moy : mais oyez en quelle façon un fourrier bien instruit luy marque l'Hostel de l'Evesque de Sens, lors qu'aprez son arrivée en cette ville elle y alla premierement loger :

Comme Roine elle devoit estre
Dedans la Royale maison:
Mais comme putain c'est raison,
Qu'elle soit au logis d'un prestre.

Je ne croy point que si on peut avoir quelque ressentiment d'honneur, qu'elle n'ait d'estranges eslancemens dans son ame autant de fois qu'elle tourne ses yeux vers le Louvre, se representant qu'elle en a perdu la demeure pour un sujet dont une plus chaste qu'elle ne se sçauroit souvenir sans rougir. O insigne impudence, & manifeste effronterie ! à huis ouverts, aux yeux de tous, & faisant gloire de son amy, exercer publiquement sa lubricité, & ayant depuis son enfance fait banqueroutte à la renommée, il ne luy chaut que l'on l'estime, pourveu qu'on satisface à ses ords desirs. Elle tint bon à Paris, & au bois de Boulogne environ six semaines: mais ne se pouvant plus passer du mâle, plaignant le temps, & ne voulant plus demeurer oisive; elle envoya chercher un petit valet en Provence, qu'avec six aunes d'estoffe elle avoit annobli dans Usson en l'absence de Pominy depuis quelques années, dont l'éloignement luy causoit tant d'impatience, qu'à son arrivée

pour luy faire payer le chaume, ils demeu
roient souvent ensemble enfermez dans u
cabinet des sept & huit jours, avec les nui
entieres, sans se laisser voir qu'à Madame d
Chastillon, qui cependant rongeoit son frei
à leur porte, & aydoit seule à tenir secret c
que tout le monde sçavoit assez. Cet Amar
est ce datte pour qui vous voyez encore tar
de palmes en ses tapisseries; C'est ce petit ch
chon tant reclamé en ses voluptez; C'est c
fils d'un Charpentier d'Arles jadis laquais d
Garnier, l'un des Maistres de ma Chapelle
C'est ce mignon que le Jeune Vermond lu
tua deux mois aprés qu'il fut arrivé à Par
devant la portiere de son carosse; C'est celu
dont la perte luy fit changer le quartie
Saint Antoine avec Saint Germain; Celu
pour qui depuis elle a fait escrire & chant
tant de vers; & celuy pour qui l'on ne peu
seicher ni tarir ses larmes, quoy que le bier
disant Beaujemont en ait entrepris la cure
secouru des plus fortes persuasions que
Mayne son assistant peut tirer dans tout
les fleurs de bien dire. Que vous ensemble
ne devoit elle pas bien venir à Paris pour te
moigner ce bel amandement de vie passée
& elle la plus difforme femme de France
n'estoit-ce point à elle à faire venir des mo
nes reformez? qui sera celuy qui lira ses act
heroïques (car ils ne manqueront pas d'e
crivains), qui n'admire son inclination a
putanisme, & qui n'approuve qu'ils meriter
d'estre enregistrez au bordel? Ceux qui so
cette esperance de liberalité la louënt en leu
presches, luy adressent des livres, ou qui escr

ve

vent à sa louange, ont beau luy attribuer des qualitez qui ne luy sont pas deües; car la veritable traditive, que malgré eux les siecles futurs conserveront de pere en fils immemorialement, faisant fort qu'ils sont des menteurs autant pleins d'avarice, & de flatterie, comme elle est ennemie de la vertu. Et qu'il ne soit vray, lequel d'entre vous l'a jamais veu faire une bonne œuvre, qui ne se puisse aussi-tost refuter avec une mauvaise? Avez vous veu jamais personne qui se loüe de ses bien-faits, vous qui oyez ordinairement reprocher ses ingratitudes? Avez vous jamais veu ses amans, excepté quelques-uns, enrichis de ses mains, vous qui voyez les prisons pleines de ceux qu'elle appauvrit? l'avez vous jamais veu au sermon sans dormir, à vespre sans parler, & à la Messe sans son Rufien? Je croy que plusieurs, luy peuvent bien avoir veu maintesfois prodiguer des aumosnes : mais lequel est-ce qui luy a jamais veu payer de bon cœur une dette; Elle donne, je le sçay bien, & à mes despens, la disme de toutes ses ventes & pensions aux Convents & Monasteres tous les quartiers : mais aussi elle retient, dont j'ay grand pitié, le salaire de ses Domestiques, & de ceux qui le long de l'année luy ont fourny leurs denrées, & leur labeur. En somme tout son fait n'est qu'apparence & ostentation, sans aucune estincele de devotion ni de pieté : Je la connois de longue main. Si ces raisons de nostre divorce ne satisfont à ceux qui blasment nostre separation, & qu'il n'y ait point en son vilain corps prou de sujet pour l'abandonner, je vous

vous deduiray une autre fois à loisir les monstruositez de son esprit, où vous n'aurez pas moins occasion de rire que de vous esmerveiller; le sujet m'emporte, & plus je parle, & plus je trouve à parler : car quoy que j'eusse resolu de faire, en cet endroit, ma pensée est de n'aigrir point davantage mon Manifeste. J'ay toutesfois Beaujemont avec son bec jaune qui me semond de luy donner place, & de luy faire joüer son personnage sur cet eschafaut. Ce Beaujemont metz nouveau de cette affamée, Idole de son temple, le veau d'or de ses sacrifices, & le plus parfait sot qui soit jamais arrivé dans la Cour, lequel introduit de la main de Madame d'Anglure, instruit par Madame Roland, civilisé par le Mayne, & nagueres guery de deux poulains par Penna le Medecin, & depuis souffleté par Delain, maintenant en possession de cette pecunieuse fortune, sans laquelle la pauvreté luy alloit saffraner tout ainsi que la barbe le reste du corps: Je n'ay que faire de vous conter leurs privautez, elles sont prou conneuës,ni rechercher dans la memoire, pour vous particulariser leurs amours, aucuns termes de mignardises & de douceurs: car ce seroit tout autant comme d'appeller des gros mâtins de boucherie Marjolaine ou bien Romarin. Je vous diray seulement en passant, que cette Dame ayant depuis long-temps deux loups aux jambes, elle a voulu que son amant ait des caustiques aux bras, afin qu'en leurs embrassemens, & lorsque gouluement elle le revoit à jambes ouvertes, il y puisse venir pareillement à bras ouverts; & cecy soit dit comme seulement en passant & par parenthese du dit

dit Beaujement, attendant de voir la fin de leur insolence, & si ce cheval felon luy fera point enfin comme aux autres perdre l'arçon. Pour elle vous n'ignorez ce que je luy suis & la memoire du passé m'oblige à n'en dire point davantage : mais à luy souhaitter quelque amandement & à prier Dieu qui seul peut toucher le cœur, de luy départir quelque goutte de repentance, sans laquelle l'eau de cire & de chair qu'elle alambicque pour son visage, ne peut cacher ses imperfections; l'huile de jassemin dont elle oinct chaque nuit son corps ; empescher la puante odeur de sa reputation ; ni l'eresipele qui si souvent luy pele les membres, changer & depouiller sa mauvaise peau.



HISTOI-

HISTOIRE DES AMOURS DU GRAND ALCANDRE.

LE grand Alcandre venu à ſon tour à la ſuceſſion du Royaume de ſes Anceſtres, ne trouva pas peu de difficulté à s'en mettre en poſſeſſion, tant parce qu'il eſtoit de la nouvelle Religion, que pour la reſiſtance qu'il rencontra en pluſieurs des plus grands de ſes ſujets, qui ne le vouloient pas reconnoiſtre. La pluſpart des grandes villes tenoient leur party; ſi bien que ce fut à luy de travailler à bon eſcient pour un intereſt ſi illuſtre. Les premieres armes qu'il entreprit furent en Neuſtrie. Ce qui ſe paſſa à Serquas & à Pedipe, eſtant eſcrit par tous les Hiſtoriens du temps, je me contenteray de raporter icy ce que j'ay appris & leu s'eſtre paſſé dans ſa Cour. Je diray donc qu'eſtant venu trouver le Roy ſon predeceſſeur, il y avoit dans la Vigenne [1] une Comteſſe, dont il eſtoit tres-amoureux, & qui avoit acquis beaucoup d'empire ſur ſes volontés. Il aymoit tous ceux qu'elle luy avoit recommandez, & entr'autres Philemon, qui avoit ſa ſœur auprés de cette Dame. Se promenant prés des frontieres de la Neuſtrie, il

il passa par la maison [2] d'une Dame veuve, & qui tenoit grand rang : Elle estoit encore jeune, & parut si belle aux yeux de ce grand Roy, qu'il oublia aisément celle à qui il avoit fait tant de protestations contraires. Aussi veritablement celle-cy avoit des appas qui ne se rencontroient pas en la premiere ; toutes deux estoient de condition égale : mais Scilinde (c'est le nom de la derniere) avoit esté nourrie dans la Cour la plus belle & la plus polie de ce temps-là, c'estoit celle de Pariandre, le Prince du monde qui sçavoit mieux faire le Roy, & qui sçavoit mieux regler les hommes & toutes les choses qui appartinnent à la Royauté.

Ce nouveau conquerant, qui servoit à toute heure de conqueste à l'amour, se donna entierement à Scilinde, & oublia de telle sorte [3] Corisande, qu'il ne luy estoit resté que la seule memoire de son nom. Philemon ne put faire autre chose que luy dire qu'il luy devoit au moins conserver de l'amitié : ce qu'il a fait toute sa vie. Son affection le porta si avant qu'il parla du mariage de Scilinde, voyant qu'elle ne le vouloit point escouter autrement.

Estant en cét estat, il fit plusieurs progrés sur les ennemis, qui finalement par leurs bons succés luy firent entreprendre le siege de la grand'ville de Lutecie, qui dura assez pour luy faire voir une belle & jeune [4] Abesse du Mont de Mars, qui luy fit oublier & Corisande & Scilinde pour se donner à cette nouvelle beauté.

N'ayant pas reüssi à l'entreprise de Lutecie, il tira sa Maistresse du Mont de Mars, & l'ayant fait conduire à Elise, ville de son obeïssance ; elle demeura Maistresse de son cœur pour
un

un peu de temps ; cependant il pratiqua le mariage de Scilinde avec un illustre Chevalier qui avoit grande charge en la Cour, & luy escrivit en faveur de ce nouvel amant, comme peu avant il avoit fait par luy mesme.

Cette vertueuse Dame qui l'avoit escouté sans rien hazarder qui luy pût estre honteux accorda bien-tost ce mariage, demeuraut en fort bonne estime auprés d'Alcandre ; ce qu'il luy tesmoigna, comme je diray en son lieu. Nostre grand Roy allant par tout establir son autorité, vint enfin en la ville de Tiane, où toutes les Dames de la Province s'estoient retirées, & faisoient une espece de Cour. Il prit tres-grand plaisir à voir cette belle compagnie de Dames & de Filles de qualité, qu'il avoit conneues, les unes à la Cour des Roy ses predecesseurs, & les autres dans la sienne, ayant eu à son service les maris ou les freres, n'estant que Prince de la Couronne. Il les traitta toutes avec tres-grande civilité, & receut aussi de leur part tout le respect qui luy estoit deu.

Un peu auparavant qu'il arrivast à Tiane, un jeune Seigneur qui avoit esté favory du feu Roy, & qu'il estimoit fort, luy avoit parlé de la beauté d'une fille, dont il estoit extremement amoureux ; & comme elle estoit admirablement belle, il ne pouvoit s'empescher de la louer : elle n'estoit pas alors à Tiane, & il fit naistre au Roy la curiosité de la voir. Ses affaires pourtant ne luy permirent pas pour l'heure, & il partit pour Elise, où ayant trouvé la belle Abbesse du Mont de Mars, l'envie qu'il avoit eue de voir Crisante (tel estoit le nom de la Maistresse de Florian) luy passa

paſſa pour cette fois : il fit à Eliſe toutes les galanteries dont le temps luy donna loiſir pour plaire à celle qu'il voyoit ; & en eſtant party aprés beaucoup d'autre voyages, il revint à Tiane, où Florian luy ayant demandé congé pour aller voir Criſante, le Roy voulut eſtre de la partie ; le pauvre Florian fut à ce coup l'ouvrier de ſon malheur, puiſqu'il perdit par cette veuë la liberté de vivre avec ſa Maiſtreſſe, & hazarda l'amitié de ſon Maiſtre & le bon-heur de ſa fortune: tant il eſt vray que nous avons plus à nous garder de nous meſmes que de nos propres ennemis. Ce Chevalier avoit fait un long voyage à Tiane, où il avoit eſté extremement malade, les Dames qui y eſtoient luy avoient rendu toutes les aſſiſtances & toutes les courtoiſies poſſibles : Et l'une d'elles nommée Eliane, jeune & fort belle, s'eſtoit reſoluë d'en eſtre ſervie, tant pour la reputation qu'il avoit d'eſtre un des plus galans de ſon ſiecle, que pour eſtre fort bien fait de ſa perſonne. Cela luy avoit reüſſi, pource que Florian avoit eſté heureux de rencontrer une ſi bonne fortune, qu'il euſt cherchée long-temps, & il la trouva d'abord.

Eliane de ſon coſté eſtoit contente que ſon deſir luy euſt bien reüſſi : mais cette douceur ne luy dura gueres ; Car Florian eſtant allé voir le pere de Criſante, fut pris à la premiere veue de cette merveille. Il ne fut pas aiſé de la reſoudre à ſouffrir la recherche de Florian, aymant & eſtant aymée de Scevole Chevalier de grand merite & fort aymable. Cette belle pourtant ne fut pas long-temps cruelle ; car elle ayma paſſionnément Florian, dont Scevole

vole qui voyit fort clair en ce qui le touchoit, luy fit mille reproches, qui ne ſervirent qu'à advancer les affaires de ſon rival : qui de ſon coſté commença à negliger tellement Eliane, qu'elle en eſtoit au deſeſpoir.

Comme les choſes eſtoient en cet eſtat Alcandre devint amoureux de Criſante, qu'il ne put voir pour ce voyage qu'une ſeule fois, l'importance de ſes affaires l'appellant ailleurs; toutefois il emporta dans ſon cœur le feu que cette belle luy avoit allumé, & ne ſe ſoucia plus que d'elle. Durant ſon voyage, qui fut aſſez long, le Prince Lindemart vint à Tiane, où trouvant Criſante il perdit ſa liberté, cette belle n'en laiſſant point à ceux qui la regardoient.

Ce Prince avoit auparavant aymé Eliane, laquelle ayant perdu Florian s'eſtoit embarquée avec luy, qui ne laiſſa pas pour cette nouvelle amour de la conſerver; auſſi eſtoit il ſi peu aſſeuré au choix qu'il faiſoit, qu'il aymoit tout ce qui lui eſtoit preſenté; & Eliane, qui ne vouloit eſtre ſans party, aydoit à ſe contenter elle meſme. Cette prattique de Lindamart & de Criſante dura autant que le voyage d'Alcandre : mais à ſon retour il ſe picqua ſi fort qu'il devint extremement jaloux : ce fut alors qu'il commença à ne faire plus tant de cas de Florian, qu'il luy teſmoigna qu'il ne vouloit plus de compagnon en ſon amour, diſant qu'il ne plaignoit aucun travail pour n'en avoir point en la Royauté, & que ſa paſſion luy eſtoit plus chere que toutes les choſes du monde. Florian fut fort troublé du langage & de l'action avec laquelle il eſtoit proferé, & pro-

promit à ſon Maiſtre tout ce qui luy plut : mais Criſante qui n'aymoit point le Roy, & qui avoit donné toutes ſes affections à Florian, ſe mit en une extreme colere contre Alcandre, luy proteſta de ne l'aymer jamais, & luy reprocha qu'il luy vouloit empeſcher ſon bien d'eſpouſer Florian, dont la recherche avoit cette fin, & là-deſſus elle partit de Tiane & ſe retira en la maiſon de ſon pere. 7.

Le Roy, à qui ſes ennemis n'avoient jamais donné d'eſtonnement, en receut un ſi grand par la colere de Criſante, qu'il ne ſçavoit à quoy ſe reſoudre. Enfin il crut que la voyant le lendemain il la pourroit au moins adoucir : mais ce voyage ne luy plaiſoit pas en compagnie : d'y aller ſeul, la guerre eſtoit allumée de tous coſtés, & deux garniſons d'ennemis ſur ſon chemin, qui eſtoit à travers d'une grande foreſt, luy eſtoient de merveilleuſes difficultés, qu'il ne pouvoit reſoudre avec perſonne, & c'eſtoit un conſeil qu'on ne pouvoit luy donner : mais ſa paſſion par deſſus tout luy fit entreprendre ce chemin de ſept lieuës, dont il en fit quatre à cheval accompagné de cinq de ſes plus confidens ſerviteurs, & eſtant arrivé à trois lieuës du ſejour de la Dame, prit les habits d'un païſan, mit un ſac plein de paille ſur ſa teſte, & à pied ſe rendit à la maiſon où elle eſtoit : il l'avoit fait avertir le jour d'auparavant qu'il la verroit, & la trouva dans une galerie ſeule avec ſa ſœur, nommé Dalinde.

Criſante fut ſi ſurpriſe de voir ce grand Prince en cet equipage, & fut ſi mal ſatisfaite de ce changement, qui luy ſembla ridicule, qu'elle

qu'elle le receut fort froidement : & plustost comme son habit le monstroit, que selon ce qu'il estoit : elle ne voulut demeurer qu'un moment avec luy, & encore ce fut pour luy dire, qu'il estoit si mal qu'elle ne le pouvoit regarder; & se retira là-dessus. Sa sœur plus civile luy fit des excuses de cette froideur, luy voulut persuader que la crainte de son pere l'avoit fait retirer, & fit tout ce qu'elle put pour adoucir ce grand mécontentement ; ce qui luy fut aisé, puisque ce Prince estoit si espris que rien ne pouvoit rompre ses chaisnes. Voila comment ce perilleux voyage fut de fort peu de fruit, & mit en peine tout le monde, qui ne sçavoit ce que le Roy estoit devenu.

A son retour il rasseura tout ; & cependant, pour n'estre plus en cette peine, il pratiqua le pere de Crisante, & sous ombre de s'en servir dans son Conseil, pource que ce viellard estoit Gouverneur de la Province, [9] le fit venir demeurer à Tiane. Il eust esté assez satisfait ayant le moyen de voir sa Maistresse tous les jours, si la necessité de ses affaires ne l'eust tiré ailleurs. Je ne peux cependant passer sous silence l'aventure arrivée à un jeune Seigneur, nommé Napoleon, [10] qui à l'âge de vingt ans avoit deffendu la ville d'Elise durant la rigueur d'un grand siege, s'y estoit jetté tres-hazardeusement, & avoit soustenu deux assauts contre l'opinion de tous ceux qui estoient dedans & du Gouverneur mesme, n'ayant jamais voulu capituler. Cette courageuse opiniastreté donna loisir aux serviteurs du Roy de secourir cette place & d'y gagner une memorable Bataille [11] qui avançoit fort les

les affaires d'Alcandre, qui eſtoit encore alors au delà de la riviere Riole : la plus-part des Chefs qui ſe trouverent en cette bataille eſtoient tous proches parens de Napoleon qu'ils ne vouloient perdre, & cela les fit haſter de le ſecourir.

Ce brave guerrier avoit en ce jeune âge rendu mille preuves de ſa valeur, & n'avoit eu juſqu'à cette heure-là d'autres penſées que pour ſa gloire : mais comme il fut ſorti de ce ſiege ſi glorieuſement, qu'il traiſna la plus-part des canons des ennemis dans la ville, & encloüa le reſte ; il voulut donner quelque choſe à ſon plaiſir. Il vint à Tiane, où il vit la belle Dioclée, dont il devint paſſionnément amoureux. Cette Dame outre ſa beauté, eſtoit ſi agreable, & avoit tant d'appas, qu'elle mit Napoleon en eſtat de n'avoir des yeux ni des penſées que pour elle: cela dura quelque temps ſans qu'on s'en apperceut, & le mary de cette Dame, nommé Polidor, fut le dernier à le connoiſtre : Mais l'ayant découvert, il fit contre ſa femme toutes les enrageries qu'il put adviſer. Il l'emmena de Tiane la nuit dans un Chaſteau plus propre à enfermer des lions que cette belle, & parmy tout cela ne diſoit rien, dont Napoleon ſe pût offencer, n'ayant nulle envie de ſe prendre à un ſi rude ennemy. Luy cependant deſeſperé du traittement qu'y recevoit ſa Dame, ne ſçavoit quel remede y apporter : le temps luy en fournit un qui ne le contenta pas du tout, mais qui tira à tout le moins ſa Maiſtreſſe de ſa priſon : Car le Roy eſtant revenu de Tiane aſſiegea & prit la ville de Lariſſe, dont il donna le gouvernement à

Polidor, qui s'y retira avec sa femme. Ce lieu plus beau & plus commode, donna aussi commodité à Napoleon d'avoir des nouvelles de Dioclée : ils userent de tous les artifices imaginables pour continuer leurs prattiques, & Napoleon mesme ayant trouvé moyen de faire un Baptesme à Tiane, Polidor & sa femme y furent priez, & il y falut venir, pource que c'estoient des personnes de qualité qui les en prioient. Ce fut alors que Napoleon & Dioclée ravis de se voir, ne purent estre assez discrets pour empescher la jalousie de Polidor d'éclater. Il pensa tuër sa femme, la ramena à son gouvernement, luy osta tous ses gens & l'enferma dans une chambre. Napoleon adverty de ce desordre fit tout ce qui luy fit possible pour y remedier : mais comme il ne le pouvoit faire ouvertement sans justifier toutes les jalousies de Polidor, qui eût sans doute tué Dioclée ; il n'eut recours qu'à chercher les moyens de mourir. Il se retira en une de ses maisons, où aussi-tost qu'il y fut arivé, toute la Noblesse qui estoit dans le païs le vint trouver. Les voyant assemblés jusques au nombre de quarante ou cinquante, il leur proposa d'àller en plein jour petarder une petite ville où il y avoit garnison d'ennemis ; tous resisterent au commencement à cette proposition, cette entreprise leur semblant trop hazardeuse en plein jour : mais il leur persuada si fortement que chacun s'y accorda. Il y envoya donc quelque infanterie, & y vint à une telle heure qu'il força les portes de la ville : mais la garnison estant sortie & les habitans reprenant ... cœur, firent une salve de mousquetades, dont une

une balle ayant donné dans la teste de ce genereux Guerrier finit par ce coup sa gloire & son amour, n'ayant que vingt ans : [12] le Roy le regretta extremement, en ayant receu & en attendant de tres-grands services. Je me suis trouvé obligé de dire au plus genereux de tous les hommes quelque chose d'un des plus vaillans de son siecle.

Dioclée porta fort impatiemment cette mort : mais comme elle se prenoit aisément, elle se consola en l'amour de quelque autre.

Crisante cependant continuoit d'aimer Florian, & ne laissoit pas d'escouter Lindamart ; de luy escrire & d'en recevoir des lettres : luy qui ne vouloit pas hazarder les bonnes graces d'Alcandre pour conserver celles de Crisante, qu'il luy estoit assez facile de regagner, voyant revenir le Roy la pria de luy rendre ses lettres, qu'il en feroit de mesme des siennes, & qu'il ne delaisseroit de luy conserver son affection ; bref il la sceut si bien cajoler, qu'elle luy permit de luy rapporter toutes celles qu'il luy avoit escrittes, en un lieu où il se devoit trouver avec toutes les lettres qu'il avoit receuës d'elle : y estant arrivé, & ayant eu de Crisante toutes ses lettres, il fit semblant d'avoir oublié la moitié de celles que Crisante luy avoit envoyées, & encore c'estoient celles qui parloient plus clair, si bien qu'ils se separerent, luy tres-satisfait s'imaginant qu'il conserveroit par crainte quelque pouvoir sur elle, & celle-cy mortellement offensée de cette fourbe, qui depuis cousta la vie à Lindamart. Car elle ne cessa depuis ce temps-là de luy rendre de si mauvais offices auprés

d'Alcandre, que ne pouvant souffrir tous les déplaisirs qu'il en recevoit, il fut reduit à prendre le party couvert qui se fit quelque temps aprés contre Alcandre, ce qui fit croire à tout le monde qu'elle avoit trouvé moyen de s'en défaire par un coup de mousquet qu'il receut dans la teste à l'entrée d'une ville. Ainsi finit Lindamart pour avoir esté trop fin. Cependant l'amour d'Alcandre croissant tous les jours, & le pere de Crisante s'en sentant importuné ; elle voulut sortir de cette tyrannie : Et pour en trouver un plus raisonnable sujet, elle desira d'estre mariée. Il se presenta un Gentil-homme du païs tout propre à cette alliance, [13] il avoit du bien & estoit d'assez bonne condition : mais pour le regard de sa personne & son esprit, ils estoient aussi mal-faits l'un que l'autre. Crisante fait jurer au Roy que le jour de ses nopces il arriveroit & la meneroit en un lieu, où elle ne verroit son mary que quand il luy plairoit, luy ayant persuadé, qu'elle ne vouloit consentir à luy faire une infidelité : mais ce jour estant passé, sans qu'Alcandre eut pû abandonner une entreprise tres-importante qu'il avoit ; elle jura cent fois de s'en venger, & toutefois elle ne voulut jamais coucher avec luy ; si bien que son mary pensant estre plus autorisé chez luy, que dans la ville où il avoit esté marié, & dont le pere de Crisante estoit Gouverneur, il l'emmena : mais elle se fit si bien accompagner de Dames ses parentes, qui s'estoient trouvées à ses nopces, qu'il n'osa vouloir que ce qu'il luy plût.

Le Roy estant arrivé là-dessus à la plus prochaine ville, manda le mary qui amena sa femme,

me, presumant d'en tirer à tout le moins quelque avantage à la Cour : Partant de-là Alcandre la mena avec luy, & afin qu'elle ne fust pas seule, mena sa sœur, une Dame sa cousine, & s'en alla de ce pas attaquer la ville de Carnutes. Ce siege fut assez long, si bien qu'une des Tantes de Crisante l'y vint trouver. Cette Dame fine, s'il en fut jamais, luy donna de si bons preceptes, que le Roy fut fout soûmis aux volontez de Crisante, & le mary de Lydie [14] (c'estoit le nom de cette Tante) eut pat cette faveur le gouvernement de cette bonne ville aussi-tost qu'Alcandre l'eut prise.

Devaut que le Roy fût amoureux de Crisante, il poursuivoit de faire trouver bou à Melisse de se démarier d'avec luy : c'estoit une tres-grande Princesse, fille & sœur de Rois, mais qui estoit moins chaste que Lucresse, aussi estoient-ils separés il y avoit long-temps, & elle l'avoit quitté & s'estoit fait conduire dans un chasteau extremenent fort, [16] pour estre situé sur une haute montagne en un païs tres-aspre, qu'elle avoit fait fortifier outre cela autant qu'il luy avoit esté possible. Elle avoit monstre de vouloir consentir à cette separation sous de certaines conditions, & en estoit comme d'accord : mais cette nouvelle amour éloigna fort ce traitté ; d'autant qu'Alcandre avoit peur qu'estant libre, ses plus affectionnés serviteurs le pressassent de se marier, ce qu'il n'eût voulu pour quoy que ce fût, ne voulant ni ne pouvant aimer que Crisante, qu'il eust faschée de luy parler de cela. Elle estoit aussi mariée de son costé ; si bien qu'il ne parloit que d'amours sans nopces. Cependant la

Princesse Graffinde sœur d'Alcandre vouloit se marier avec le Prince Palamede, [16] jeune & beau & à qui le Roy l'avoit fait esperer : mais ayant changé d'opinion il manda à la Princesse de le venir trouver, & alla au devant d'elle par de-là la riviere de la Riole, ayant resolu de la donner au Duc de Micene, [17] jeune Prince, mais à la verité moins aimable que Palamede ; aussi dés que Graffinde le vit, il luy fut si desagreable qu'elle dit tout haut qu'elle n'en vouloit point ; le Duc pourtant voyant le Roy entierement de son costé, ne laissoit pas de luy rendre tous les devoirs imaginables. Palamede d'autre costé offensé de cette recherche que le Roy avoit embarquée se retira en sa maison ; cependant Graffinde arriva en la ville de Larisse, [18] où elle trouva Crisante qui luy sembla digne de l'amour du Roy son frere pour son extreme beauté, qui luy donnoit contr'elle une envie si forte, que si elle luy faisoit bonne mine, c'estoit avec tant de contrainte que cela estoit aisé à voir. Crisante de sa part ne pouvoit souffrir la grandeur de cette Princesse, à laquelle il faloit qu'elle deferast en tout, & reprochoit souvent au Roy son arrivée : mais il n'y avoit point d'autre remede que de l'eloigner ; ce qui luy fut aisé, les affaires d'Alcandre l'appellant en divers lieux où il menoit tousjours Crisante, qui commençoit à se mesler à bon escient d'affaires, & cela luy fut rendu facile par Lydie, de qui le principal du Conseil d'Alcandre [19] devint amoureux ; tant il est vray que'exemple du maistre a de pouvoir sur l'esprit de ses serviteurs. Cet homme dans une

une charge si serieuse & si eminente ne cachoit point sa passion ; & le Roy, qui eust voulu que tout le monde eust esté aussi pris que luy, estoit bien-aise qu'un tel personage se trouvast embarassé du mesme mal que le sien. En ce temps-là mourut fort tragiquement la mere de Crisante, [20] & comme elle avoit assez mal vescu, il estoit juste qu'elle receust quelque punition de ses crimes. Crisante continuoit à aimer Florian, dont le Roy avoit quelque soupçon : mais à la moindre caresse qu'elle luy faisoit, il condamnoit ses pensées comme criminelles & s'en repentoit. Il arriva un petit accident qui faillit à luy en apprendre davantage ; ce fut qu'estant en une de ses maisons pour quelque entreprise qu'il avoit de ce costé-là, & estant allé à trois ou quatre lieuës pour cet effet ; Crisante estoit demeurée au lit, disant qu'elle se trouvoit mal, & Florian avoit feint d'aller à Tiane, qui n'estoit pas fort éloignée : si-tost que le Roy fut parti, Arsure la plus confidente des femmes de Crisante, [21] & en qui elle avoit une entiere confiance, fait entrer Florian dans un petit cabinet, dont elle seule avoit la clef ; & comme Crisante se fût defaite de tout ce qui estoit dans la chambre, son amant y fut receu. Alcandre qui n'avoit pas trouvé ce qu'il avoit esté chercher, revint plustost qu'on ne croyoit, & pensa rencontrer ce qu'il ne cherchoit pas ; & tout ce que put faire Florian, fut d'entrer promptement dans le cabinet d'Arsure, dont la port se trouvoit au chevet du lit de Crisante, & où il y avoit une fenestre qui avoit veuë sur un jardin. Le Roy ne fut

pas plustost entré qu'il demanda Arsure pour avoir des confitures ; que si Arsure ne se trouve, que quelqu'un vienne pour ouvrir cette porte, ou qu'on la rompe ; & luy mesme commença à luy donner des coups. Dieu sçait en quelle allarme estoient ces deux personnes si proches d'estre découvertes. Crisante feignoit que ce bruit l'incommodoit fort: mais pour cette fois Alcandre fut sourd & continuoit à vouloir rompre cette porte. Florian voyant qu'il n'y avoit point d'autre remede se jetta par la fenestre dans le jardin, & fut si heureux que bien qu'elle fût assez haute, il se fit fort peu de mal. Arsure qui s'estoit cachée pour n'ouvrir pas cette porte, entra aussi-tost bien échauffée, s'en excusant sur ce qu'elle ne pensoit pas qu'on eust affaire d'elle, elle alla donc querir ce que le Roy avoit si impatiemment demandé, & Crisante voyant qu'elle n'estoit pas découverte, reprocha mille fois à Alcandre cette facon ; je vois bien (luy dit-elle) que vous me voulez traitter comme les autres que vous avez aimées, & que vostre humeur changeante veut chercher quelque sujet de rompre avec moy, qui vous previendrai me retirant avec mon mary que vous m'avez fait laisser d'autorité. Je confesse que depuis, l'extreme passion que j'ay euë pour vous m'a fait oublier mon devoir & mon honneur, que vous payéz d'inconstance, sous ombre de soupçon, dont je ne vous ay jamais donné de sujet par pensée seulement : là-dessus les larmes ne manquoient pas, qui mirent Alcandre en un tel desordre, qu'il luy demanda mille fois pardon, qu'il confessa avoir failly,

ly, & fut long-temps depuis ſans teſmoigner aucune jalouſie.

Cependant la grande ville de Lutecie eſtoit toujours occupée par les ennemis d'Alcandre, & comme il y avoit force Princes & Princeſſes, & quantité de perſonnes de qualité, cela faiſoit une Cour, où il ſe paſſoit pluſieurs choſes.

La Ducheſſe Poliniſſe, qui eſtoit veuve d'un des Princes du ſang d'Alcandre, & ſœur du Prince de la Suziane, Chef de ce party, y tenoit le premier rang, & n'oublioit rien de ce qu'elle pouvoit mettre en pratique pour advancer les affaires de ſon neveu fils de ſon frere, [22] jeune Prince de qui on avoit bonne opinion, & s'y portoit avec beaucoup plus de ſoin qu'à advancer celle de ſon autre frere, [23] quoy qu'elle travaillaſt beaucoup pour cet effet.

Cette femme aymoit un Chevalier du party d'Alcandre [24] qui avoit la reputation d'eſtre tres grand homme, & qui l'eſtoit veritablement, qui luy monſtroit toute l'amour qui luy eſtoit poſſible, quoy qu'il ne l'aymaſt point : mais bien ſa niepce Milagarde fille auſſi de ſon frere aiſné, belle, de bonne grace & l'une des plus aymables de ſon temps. Cette jeune Princeſſe, à qui Alcandre avoit donné quelque eſperance qu'il la pourroit eſpouſer lors qu'il ſeroit libre, & cela avant qu'il aymaſt Criſante, luy avoit donné quelque vanité, ce qui luy faiſoit deſdaigner tous les autres hommes, dont Almidor (c'eſtoit le nom de ce Chevalier) s'apperceut à la premiere veuë : car ayant favoriſé autant qu'il avoit pû ce

qu'il penſoit eſtre agreable à Milagarde, & ayant meſme fait paſſer des vivres dans Lutecie [25] qui en eſtoit ſouvent en neceſſité; il receut d'elle un ſi mauvais viſage & apparent meſpris que cela rabatoit beaucoup de la vanité dont il faiſoit profeſſion. Tous les honneſtes gens du party de Sertorius (c'eſtoit le nom du Chef des ennemis d'Alcandre) avoient de la paſſion pour Milagarde, & neantmoins parmy tout cela elle ſe conſervoit fort libre. Sa mere nommée Dorinde tenoit ſa maiſon à part avec cette belle fille, & cet Hoſtel ſe pouvoit dire la Cour de ce party, tant la beauté de Milagarde attiroit de monde. Elle portoit une extreme envie à Criſante, en partie pource que veritablement elle eſtoit plus belle, & en effet pource qu'elle croyoit qu'elle luy avoit oſté Alcandre; & cherchoit avec ſoin le moyen de s'en vanger.

Cependant Alcandre vint aſſieger Lutecie, où il ſe faiſoit tous les jours des entrepriſes de part & d'autre, les aſſiegés faiſant bien ſouvent des ſorties, qui eſtoient preſque tousjours repouſſées par les aſſiegeans. Milagarde ſe trouvoit ſur le rempart, d'où Almidor luy diſoit ou faiſoit tousjours dire quelque choſe qui ſe reſſentoit de la paſſion qu'il avoit pour elle: à quoy elle faiſoit ſemblant de ne rien entendre, voulant paroiſtre tres-dédaigneuſe, & particulierement en ce temps qu'Alcandre, qui n'eſtoit pas tout à fait embarqué avec Criſante, avoit envoyé demander ſon portrait, & ſembloit que faiſant la paix, ce mariage ſe pourroit pratiquer: Si bien que Milagarde toute glorieuſe de cette eſperance meſpriſoit

Almidor & tous les autres Chevaliers. Or un jour que pour quelque occasion on avoit accordé une petite tréve de six heures, la Princesse Dorinde & Milagarde accompagnée de plusieurs Dames vinrent sur le rempart, & aussi-tost tous les galands de l'armée se trouverent au pied de la muraille pour parler à quelques-uns de leur reconnoissance, & tous presque pour voir Milagarde. Florian s'y trouva qui arresta si fort sa veuë sur les beautez de cette Princesse, qu'oubliant Crisante & les sermens qu'il luy avoit faits de n'aymer jamais personne qu'elle, il se donna à cet objet present.

Milagarde qui mesprisoit tout le monde sentit à la veuë de Florian qu'elle pouvoit aymer autre chose qu'un Roy, & dés lors ces deux personnes eurent de l'amour l'une pour l'autre. Estrange effet des passions ausquelles on ne resiste point! Florian estoit allé là pour s'excuser d'avoir, comme l'on disoit, trempé à la mort du Prince Cleandre, pere de Milagarde, & la mere l'avoit creu coupable & avoit protesté de s'en vanger. Il s'estoit donc trouvé là pour s'en justifier à la mere & à la fille, & la premiere devint amoureuse de luy, & il devint amoureux de la derniere qui ne luy fut pas insensible: ils tinrent ce feu assez caché, Milagarde pour n'en point donner de soupçon à sa mere, & Florian pour ne pas fascher Crisante, qu'il ne vouloit perdre, comme estant alors l'appuy de sa fortune.

Durant si peu de temps il ne put faire qu'employer ses amis, afin de dire de sa part à ces Dames qu'il estoit du tout innocent de la mort

de Cleandre ; & sa justification fut si bien receuë, que la mere de Milagarde dit qu'elle n'en croyoit plus rien, & dit à sa fille qu'il ne l'en faloit plus accuser, qu'elle croyoit en ses paroles, & qu'il en avoit fait des sermens execrables à ceux, qu'il avoit employez pour leur faire perdre cette opinion. Voilà comme l'amour justifie les crimes.

Milagarde ne fut pas mal-aisée à persuader, sentant bien que s'il estoit coupable d'avoir fait mal à son pere, elle n'estoit pas assez libre pour le haïr, & qu'il valoit mieux estre credule pour cette fois. Chacun se retira aprés que la tréve fut expirée, & Florian remporta mille pensées en son ame, tantost plaisantes & tantost fascheuses. Il ne vouloit ni ne pouvoit quitter Crisante : sa nouvelle passion luy donnoit des inquietudes : mais il n'y vouloit pas resister. Enfin il se resolut d'aymer Milagarde, de conserver Crisante, & de les garder toutes deux. Il commença dés l'heure à chercher les moyens de servir la Princesse Dorinde, qui recevoit si bien ses messagers & ses lettres, qu'en moins de rien il y eut entr'eux beaucoup d'intelligence. En ce temps le frere de Milagarde sortit de prison, où il avoit tousjours esté depuis la mort de leur pere. [26] Florian qui le connoissoit, prit occasion de luy envoyer un trompette pour le visiter. Il avoit des lettres pour sa mere qui furent tres-bien receuës, & il fut assez fin pour en donner à Milagarde sans estre veu de personne: elle ne luy put parler pour cette fois ; mais elle luy fit signe que ses lettres ne luy estoient pas desagreables, dont Florian fut extremément content l'ayant appris. Ce-

Cependant la guerre continuoit tousjours, & Dorinde mere de Milagarde rechercha d'avoir un passeport pour aller en une de ses maisons ; & Alcandre le luy accorda aisément, & mesmes de passer par le lieu où il estoit avec toute la Cour.

Milagarde estoit tres-aise de ce voyage, tant pource qu'elle esperoit que Florian auroit moyen de parler à elle, que pour voir si Crisante estoit aussi belle que l'on disoit.

Il ne fut pas mal-aisé à Florian de persuader à Alcandre tres-courtois de son naturel, d'envoyer au devant des Princesses, & luy mesme en eut la commission à cause du lieu qu'il avoit en la Cour.

A l'arrivée, Dorinde & sa fille receurent mille caresses d'Alcandre, & la premiere ne pouvoit se lasser de louër la beauté de Crisante, qui trouva Milagarde trop aimable à son gré, & cette-cy fut surprise de tant de beautez qu'elle vit en Crisante : mais toutes deux sans faire semblant du jugement qu'elles faisoient l'une de l'autre, demeurerent avec toute la froideur que la civilité put souffrir. Dés que Milagarde l'eut veuë, se tournant vers Florian qui n'estoit pas loin d'elle, l'ayant conduite jusques-là, luy dit, Je la croyois plus belle : à quoy il ne respondit point, pour estre trop prés de Crisante.

Ce Roy qui se connoissoit fort bien en passions, & sçavoit celle de Dorinde, ne douta point que Florian ne l'amusast afin d'avoir moyen de voir sa fille, de laquelle il jugea qu'il estoit amoureux; & cette opinion fit deux effets; l'un qu'il assoupit le soupçon qu'avoit

tousjours Alcandre, que Florian aimoit sa Maistresse; & l'autre luy fit perdre tout à fait le dessein qu'il avoit eu pour Milagarde.

Crisante qui estimoit plus l'affection de Florian que tous ces petits interests, espia de si prés toutes les actions de son amant, qu'elle reconnut qu'il aimoit Milagarde, & qu'il n'en estoit pas haï, dont elle eut un tel despit & une si forte jalousie qu'elle eut bien de la peine à la cacher.

Milagarde qui estoit bien-aise de luy donner martel en teste, & qui croioit avoir gagné beaucoup de rendre cette belle jalouse, faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour augmenter son soupçon, s'imaginant que si elle partoit de la Cour sans avoir rien gagné sur le Roy, elle triompheroit au moins de sa Maistresse.

Le lendemain Dorinde partit ayant obtenu neutralité d'Alcandre pour la maison où elle alloit, à quoy Florian avoit contribué tout ce qu'il avoit pû, estant si enflammé des attraits de Milagarde, qu'Alcandre accorda tout ce qu'il voulut pour luy faire abandonner Crisante, qui outrée de colere ne voulut dire Adieu, ni à la mere, ni à la fille, feignant de se trouver fort mal, & ne se laissant voir de tout le jour à personne, Florian & toute la Cour conduisirent ces Dames assez loin, & revindrent le lendemain que Crisante fit si mauvaise mine à ce Chevalier, que cela commença à l'inquieter. Car ne voyant plus Milagarde, l'objet present le reprenoit, & outre toutes ces choses il avoit si peur de la perdre, pour les interests de sa fortune, qu'il maudissoit son inconstance & son indiscretion. Cependant

Dorinde

Dorinde qui ne pouvoit vivre ſans eſtre aimée de Florian, trouva moyen d'embarquer ſon fils à quelque traité avec le Roy, & pour acheminer envoya à la Cour pour en donner advis à Alcandre; qui ne deſirant que de ramener tous ſes ſujets à leur devoir, & particulierement ce jeune Prince, l'un des premiers du party contraire, & de qui il avoit fort bonne opinion, dépeſcha auſſi-toſt Florian vers elle: à quoy Criſante s'oppoſa de tout ſon pouvoir, diſant qu'il n'eſtoit pas homme d'affaire, & que peut-eſtre Floridor (c'eſtoit le nom du Prince) n'auroit pas ſon entremiſe ſi agreable que ſa mere. Mais Antenor lors premier Conſeiller d'Alcandre l'emporta pour faire plaiſir à Florian qu'il aymoit extremement, & fit meſme qu'il porta force bonne eſperance pour Floridor, qui n'eut jamais obtenu les advantages qu'Alcandre luy accorda ſans les ſoins d'Antenor, qui faiſoit tout ce que Florian deſiroit: & avec tant de chaleur, que tout le monde s'eſtonna qu'une affaire ſi grande fuſt ſi-toſt & ſi advantageuſement terminée. Voilà comme les affaires de la Cour ſe font par des perſonnes auſquelles on penſe le moins, & il y a peu qui les ſçachent, quoy que pluſieurs en diſcourent. Floridor receut du Roy à ſon arrivée tout le bon traittement qu'il pouvoit deſirer. Et la Princeſſe Graſſinde ſœur d'Alcandre luy fit ſi bon viſage que dés le meſme jour il s'embarqua à la ſervir. En ce temps le Roy eſtant allé aſſieger une ville [27] qui tenoit encore le party de Sertorius, Criſante accoucha d'un fils, [28] dont Alcandre receut une telle joye qu'il

luy fit à l'inſtant quitter le nom de ſon mary, luy bailla le titre de Marquiſe [29] & commença non pas à l'aimer davantage (car ſon amour eſtoit ſi extreme qu'il ne pouvoit recevoir d'augmentation), mais à en faire beaucoup plus de cas, & à la faire honorer.

Se voyant en cét eſtat elle commença à chercher tous les moyens poſſibles de ſe deſmarier, & à prendre de plus grandes eſperances: le Conſeil de ſa tante Lydie luy inſpirant qu'elle pourroit arriver à une plus grande fortune, & le vieil amoureux de cette femme, [30] tres-habile homme (fors en cela ſeulement qu'il aymoit Lydie) luy donnoit des advis tres-utiles pour ce deſſein. Elle commença donc d'y travailler à bon eſcient, pratiquant du ſupport, faiſant des amis & eſtabliſſant ceux qui dependoient d'elle: elle avoit auſſi gagné des gens pour porter la Reine, lors femme d'Alcandre, [31] de rompre leur mariage, qui ne luy pouvoit produire qu'une fortune tres-malheureuſe & pleine de mesfiance: mais pour l'heure elle ne put rien obtenir ſur ſon eſprit. Florian cependant s'eſtoit un peu remis avec elle, qui avoit une ſi forte inclination à l'aimer, qu'elle s'aidoit à ſe tromper elle-meſme lors qu'il la flattoit, à quoy il apportoit toute ſon induſtrie, la voyant plus puiſſante que jamais.

Graſſinde & Floridor ne cachoient pas auſſi leur amour, & ce Prince commençoit à trouver mauvais les viſites trop ordinaires de Florian en ſon logis; ſi bien que Milagarde qui craignoit que ſon frere ne fit quelque rumeur, en advertit ce Chevalier, qui y ayant bien pen-

ſé

ſé conſulta Antenor, qui luy promit de faire en ſorte qu'on luy donneroit le Gouvernement de la province des Romains. Ce qui s'y paſſa eſt pour les Hiſtoriens.

Graſſinde s'en prit à tout le monde; mais elle s'appaiſa par un autre objet, qui fut Damon, [32] desja aſſez advancé en âge: mais tres-galand homme, & qui avoit acquis avec les bonnes graces du dernier Roy de grandes dignitez & de belles charges. Cela dura juſques à ce que Graſſinde fut mariée, qui fut peu de temps aprés avec le Prince de la Suziane, & fut conduite au païs de ſon Mary, ſi bien que Criſante demeura ſeule Maiſtreſſe de la Cour.

Florian craignant qu'à la fin l'amour qu'il avoit pour Milagarde ne luy fit perdre Criſante, ſe reſolut de mettre bien enſemble ſes deux Maiſtreſſes: & voyant qu'il pouuoit ce qu'il vouloit ſur l'eſprit de celle-cy, il luy perſuada que puiſqu'elle eſtoit dans le chemin d'eſtre Reine, il auroit plus d'eſtabliſſement & de moyen de la ſervir s'il pouvoit eſpouſer Milagarde: que ſi elle ne vouloit pas ce mariage, le pretexte leur ſeroit fort plauſible vers Alcandre, & le deſtourneroit des ſoupçons qu'il pourroit avoir d'eux, où il luy ſembloit qu'il pourroit retomber en reconnoiſſant desja quelque choſe: que ce ſoupçon nuiroit extremement à ſa grandeur, & qu'elle ſçauroit bien que quoy qu'il teſmoignaſt en apparence, en effet ſon cœur eſtoit à elle. Bref, il la ſceut ſi bien cajoler, qu'elle luy promit de faire bonne mine à Milagarde, qui fut tres-aiſe d'eſtre bien avec cette puiſſance, & la ſceut ſi adroitement entretenir, que Criſante

la favorisoit plus que nulle autre. Et il y eut entr'elles une si estroite intelligence, qu'elles estoient tousjours habillées l'une comme l'autre, & ne bougeoient d'ensemble. Cela ébloüit pour un temps Alcandre, & guerit son esprit d'un soupçon qu'il recommençoit d'avoir de Florian : mais un de ses valets de chambre [33] luy ayant fait voir une lettre que ce Chevalier escrivoit à Crisante, qu'il avoit trouvée un matin qu'elle faisoit la malade, sur la toilette où Arsure l'avoit laissée, ne pensant que l'on deust venir de si bonne heure dans la chambre ; le Roy commanda à cét homme d'avoir l'œil sur eux. Luy qui craignoit comme bon serviteur que son Maistre n'épousast cette femme, les épia de si prés, qu'il crût un soir avoir veu entrer Florian chez sa Dame; il alla aussi-tost en donner avis au Roy, qui commanda au Capitaine des Gardes [34] d'aller tuër ce Seigneur en la chambre de Crisante.

Licidan (c'estoit le nom de ce Capitaine) fut tres-surpris de ce commandement, aymant fort ces deux personnes, & toutesfois il falut marcher. Il prit des Archers, passant dans la sale & le plus long chemin, fit tant de bruit qu'il ne trouva personne que Crisante toute seule estant entré dans sa chambre, à qui il dit sa commission. Elle qui vit bien qu'il ne l'avoit pas voulu surprendre, luy promit de n'oublier jamais ce bon office ; ce qu'elle luy témoigna depuis, faisant pour luy tout ce qu'elle pouvoit : & Milagarde qui sceut l'affaire, luy en sceut si bon gré qu'elle luy ayda fort à venir aux grandes dignités qu'il avoit lors

lors qu'il mourut. [35] Criſante cependant fit de grandes plaintes à Alcandre des ſoupçons qu'il prenoit d'elle. Il fit ſemblant à l'heure d'avoir tort,& ne voulut pour cela eſtre mal avec elle; mais la lettre qu'il avoit veuë que Florain luy eſcrivoit, luy fut un peu repochée. Elle jura ne l'avoir jamais veuë, & ſe juſtifia aſſez bien, tout luy eſtant aiſé avec le Roy: mais Florian en fut ſi mal qu'il falut qu'il s'en allaſt, avec deffences de ne revenir point qu'il ne fuſt marié, & qu'il n'amenaſt ſa femme. [36] Antenor qui le maintenoit eſtoit mort, & Criſante euſt eſté mal receuë à parler pour luy; de façon que ce fut le plus court pour Florian de partir & de faire ce qui luy eſtoit commandé, bien que ce fut avec un extremé regret.

Durant ſon voyage la belle Leonide arriva à la Cour. Elle eſtoit femme du Duc de Moravie premier officier de la Couronne,& de tres-illuſtre maiſon. [34] Ce vieux Seigneur eſtoit depuis peu marié avec cette belle Dame, qui attira à ſon arrivée les yeux & le cœur de tous les hommes; mais ſon naturel hautain, & le rang où elle ſe trouvoit, luy oſtoient tout ſoucy, & luy faiſoient meſpriſer la haine des Dames, comme elle faiſoit bien ſouvent l'amour des hommes.

Alcandre en fut un peu touché, & Dieu ſçait ſi Criſante le luy pardonna; mais cela ne l'empeſcha pas de teſmoigner à toutes les occaſions de l'amour à Leonide, qui le ſouffroit plus pour faire deſpit à Griſante, que pour plaiſir qu'elle y priſt, n'eſtant pas ſeulemunt aymée, mais adorée du brave Eteocle, qui

avoit

avoit acquis plu de reputation aux armes qu'aucun autre de son temps. Cette belle Dame à peine parut elle au monde ; car elle mourut incontinent d'une couche, & laissa un fils & une fille, [18] le premier si bien fait, & elle si belle, que c'estoient deux miracles. J'en parleray davantage ailleurs, voulant achever l'Histoire de Crisante, qui eut une fille durant que tout cela se passoit, [39] & bientost aprés un fils, [40] dont elle accoucha aprés avoir esté démariée. Cela luy haussa le courage de telle sorte, qu'elle commença de chercher à bon escient tout les moyens dont elle se peut adviser pour parvenir au mariage d'Alcandre. Luy plus amoureux que jamais depuis la naissance de ces deux fils, se resolut à ce qu'elle desiroit, & chassa un des principaux de son conseil, [41] qui luy en avoit donné un coutraire à ce dessein. Il sçavoit qu'il auroit le consentement de la Reine Melisse sa femme quand il voudroit ; & il ne restoit plus sinon que le Pape voulut la dissolution de ce mariage. Il envoya pour cet effet à Rome un tres-habile homme de son Conseil, [42] qui ne desiroit que luy complaire & obliger sa Maistresse, qu'il avoit fait Duchesse [43] quelque-temps auparavant. Se voyant en une si grande dignité, & avec si hautes esperances, elle se rendit si courtoise & si officieuse, que ceux qui ne la vouloient pas aymer ne la pouvoient pas haïr ; elle commandoit à toute la Cour avec une grande douceur, obligeant le plus qu'elle pouvoit de personnes. En ce temps-la elle devint grosse. Cela fit resoudre tout à fait le Roy l'espouser. Elle vivoit avec tant de gravité & de

de retenue, qu'il sembloit qu'elle n'eust jamais bougé d'avec les Vestales, ses habits & toutes ses actions ne representant qu'une parfaite modestie; de façon que le Roy avoit regret d'en avoir eu jamais aucun soupçon.

Un homme qui estoit à la Cour il y avoit long-temps, se maria pour lors avec une femme qui avoit de grands enfans de luy, à dessein d'obliger Crisante,[44] pource que cet homme estoit bien avec Alcandre, à qui il parloit fort librement, luy donnant le Conseil qu'il avoit pris pour luy, qui servit de quelque chose; pource qu'ordinairement on est bien-aise d'avoir des exemples aux choses qu'en soy-mesme on n'estime pas trop bien faites: Voilà donc le commandement donné à l'Ambassadeur qui estoit à Rome de poursuivre la dissolution du mariage du Roy & de la Reine sa femme, sollicitée d'y consentir. Tout cela toutefois tiroit en longueur, & Crisante preste d'accoucher pressoit, afin qu'il n'y eût rien à redire à la naissance de l'enfant dont elle estoit grosse. Elle vint à Lutecie pour y faire ses Pasques en public, afin de se faire voir bonne Catholique au peuple qui ne la croioit pas telle. Elle se logea dans le Cloistre des Chanoines de la Paroice du Palais Royal:[43] & le Mecredy saint estant arrivé, elle alla en une Eglise à un des bouts de la ville[46] pour y ouïr les Tenebres qui s'y disoient avec une grande Musique. Crisante y alla en litiere, & toutes les Princesses en carosse, & il y avoit à costé de la litiere un Capitaine des Gardes. On luy avoit gardé une Chapelle, où elle entra pour n'estre pressée ni trop en veüe.

Milagarde

Milagarde estoit avec elle, & tout le long de l'office, elle luy monstra des lettres de Rome, où l'on l'asseuroit que ce qu'elle desiroit seroit bien-tost achevé. Elle luy fit aussi voir deux lettres qu'elle avoit receuës le mesme jour d'Alcandre, si passionnées & si pleines d'impatience de la voir Reine, qu'il luy mandoit qu'il depescheroit le lendemain un de ses Secretaires d'estat [47], & qui estoit tout à elle, pour avoir épousé une de ses parentes, [48] pour presser sa Sainteté de luy permettre ce qu'aussi-bien il estoit resolu de faire. Toute l'heure de la devotion se passa en semblables prieres: & quand le service fut achevé, elle dit à Milagarde qu'elle s'alloit mettre au lit, & que puisqu'elle estoit là, qu'elle la prioit de l'aller entretenir: là-dessus elle monta en litiere, & Milagarde en carosse, se plaignant d'un grand mal de teste, & soudain il luy prit une convulsion dont elle ne revint qu'à force de remedes. Elle voulut escrire au Roy; mais une autre convulsion l'empescha: & voulant lire une lettre qu'elle avoit receuë d'Alcandre, comme elle fut revenuë de la seconde, une troisiesme la reprit, qui augmentant tousjours, luy dura jusqu'à la mort. Ce mal la prit le Mecredy, elle accoucha le Vendredy par force de remedes, & mourut le Samedy matin, veille de Pasques, sans avoir eu aucune connoissance, au moins à ce qu'on en pouvoit juger. Le Roy qui estoit en une de ses maisons, [49] fut aussi-tost averty de son mal, & presumant que c'estoit un accident de la grossesse, il ne se hasta point de partir; mais le troisiéme courrier, qui luy rapporta que

que le mal continuoit, le fit mettre en chemin & le fit venir jusques à six lieuës de Lutecie, [50] où il trouva toute sa Cour, & il connut bien par la tristresse, qui paroissoit sur le visage de ses Seigneurs, que Crisante estoit morte. [51] Il jetta une grande abondance de larmes, & renvoya tout le monde, disant qu'il vouloit estre seul, & ne retint avec luy que celuy que j'ay dit, qui s'estoit marié pour luy en donner envie, & le Duc de Ponti, qui estoit de tres-bonne compagnie, [52] qui aprés luy avoir laissé faire quelques regrets, luy dit, quasi en riant, qu'il estoit bien-heureux, & que songeant à ce qu'il alloit faire sans cette mort, il jugeroit que Dieu luy avoit fait une grande grace. Aprés avoir un peu resvé, il l'avoua, & levant les mains & les yeux au Ciel, en rendit mille graces à celuy qui luy en avoit fait tant d'autres, & se consola si bien, que trois semaines aprés il devint amoureux d'une fort belle fille & de bon lieu, nommée Ismene. Celle-cy luy fit oublier tout à fait Crisante, bien qu'elle ne fust pas si belle: mais elle estoit plus jeune de beaucoup & plus gaye. Les Ministres de son Estat, voyant de quel mal-heur Dieu l'avoit délivré, & reconnoissant l'esprit hardi d'Ismene, qui n'avoit pas moins d'ambition que l'autre, l'embarquerent le plus viste qu'ils pûrent à se marier, & celuy qui estoit allé à Rome pour faire agréer le mariage de Crisante, [53] en traitta un autre avec la Princesse Olimpe. Le Pape donna tout le consentement necessaire, & la Reine Melisse tout ce qui dependoit d'elle: de sorte que l'affaire fut concluë plustost mesme que le

Roy

Roy ne pensoit ; & sans qu'Ismene en eut aucun avis. Elle estoit grosse & alla faire ses couches en l'une des belles maisons d'Alcandre, [54] où il la mena luy-mesme avec force belles esperances : mais elle se blessa & accoucha d'un fils mort. Ismene fut fort malade : & fut si bien assistée par le Roy, & on luy appliqua tant de remedes, qu'elle revint en santé ; & ce fut à cette heure-là qu'elle apprit l'accord du mariage de son amant, dont elle fit tant de vacarme, & gourmanda tant ce Roy amoureux, qu'il eut bien de la peine à la mettre en bonne humeur. Elle s'en prit à Florian qui l'avoit voulu cajoler, & qu'elle n'avoit gueres écouté ; si bien qu'elle trouva moyen de faire que Filizel, jeune Prince & de bonne grace, & qui estoit amoureux d'elle, entreprist sur sa vie, un soir que le Roy souppoit à la ville, [55] & qu'ils se trouverent tous deux à la porte du logis où souppoit Alcandre : Florian fut blessé : mais ses gens voyant cela poursuivirent si bien Filizel, qu'ils l'eussent tué sans un jeune Chevalier de bonne maison, nommé Lucile, qui le secourut, & fut si griefvement blessé qu'on croyoit qu'il en deust mourir.

Alcandre fut si outré de colere de cette action, qu'il vouloit faire punir Filizel, & ne vouloit en façon quelconque que l'on prit soin de Lucile, qui fut neantmoins si bien pensé qu'il en échappa, & la Princesse de la Suziane mere de Filizel, & sa sœur Milagarde, firent son appointement avec le Roy, bien qu'elles fussent & l'une & l'autre extremement faschées contre Filizel, soupçonnant

qu'il

qu'il n'avoit pas ainsi traitté Florian pour le seul amour d'Ismene. Tout cela se passa à la fin, & il fut question d'aller faire la guerre au Duc des Allobroges. Ce Prince estoit venu trouver Alcandre pour s'accommoder avec luy d'un petit Estat, [56] qu'il avoit pris sur le feu Roy durant les grandes affaires de ce Prince. Son successeur, qui avoit recouvré presque tout son Royaume à coups d'espée, & qui ne pouvoit souffrir que ce petit Prince au prix de luy, eust entrepris de garder sa prise, l'avoit souvent fait avertir qu'il vouloit avoir ce qui luy appartenoit. Le Duc croyant qu'il gagneroit quelque chose s'il y venoit luy-mesme, vint trouver Alcandre, qui le receut fort courtoisement. Mais sa principale esperance avoit esté l'intelligence qu'il avoit euë avec la Duchesse Crisante, du vivant de laquelle il avoit asseuré le Roy de le venir trouver. De façon que quand il sceut sa mort, il estoit si engagé, de parole & par lettre, à faire ce voyage, qu'il ne s'en pût dédire. A son arrivée ce ne furent que festins, il fit des presens à toutes les plus belles Dames & aux principaux de la Cour, trop pour le profit de quelques-uns. Les disputes pour la presseance entre les Dames ne manquerent pas. Alcandre y prenoit plaisir, & ne les terminoit point. Ismene en passoit son temps. Le Duc s'en retourna sans rien faire, si bien que le Roy se resolut de luy faire la guerre, & c'estoit aussi son chemin pour aller recevoir la Princesse d'Etrurie. Il avoit envoyé sa procuration au Duc son oncle [57] pour l'épouser, & Florian en fut le porteur; ce qui augmenta

ta bien fort la haine qu'Iſmene luy portoit. Le Roy conquit en moins de rien tout l'Eſtat du Duc des Allobroges, & la paix s'eſtant faite par l'entremiſe du Pape, Alcandre eut ſon compte. Cependant Olimpe arriva à la ville des Maſſiliens pour venir trouver le Roy, & y fut conduite par la Ducheſſe d'Etrurie femme de ſon Oncle, & par la Ducheſſe d'Achaïe ſa ſœur, par le Duc de Velitre ſon couſin germain, [58] & quelques autres Seigneurs. Elle fut receuë par deux Cardinaux, [59] par le Duc de Moravie premier Officier de la Couronne, par le Chancelier, [60] par le Prince de la Suziane, Gouverneur de la Province,[61] par les Princeſſes des Armoriques[62] & de la Suziane, par la belle Milagarde ſa fille, & de pluſieurs Dames, & entr'autres de Scilinde, que le Roy avoit aimée, & l'ayant trouvée plus vertueuſe qu'il n'euſt voulu, luy dit, que puiſque veritablement elle eſtoit Dame d'honneur, elle le ſeroit de la Reine ſa femme: parole qu'il luy tint au bout de dix ans, car il y avoit autant de temps qu'il l'avoit aimée.

Olimpe fut conduite avec toute ſorte de magnificence juſques à la ville où Alcandre la vint trouver, [63] & les ceremonies des nopces s'y acheverent; deux filles du Duc de Moravie s'y trouverent, toutes deux mariées à des Ducs: l'aiſnée eſtoit nommée Armiſe, & l'autre Licine; toutes deux fort belles: & celle-cy qui eſtoit la plus jeune, donna de l'amour au Duc de Velitre; mais cela paſſa comme luy qui ne ſejourna pas long-temps à la Cour. Le Prince de la Suziane n'en fit pas de meſme,

ni

ni le Duc de Medoc, qui en eurent une querelle qui mipartit toute la Cour. Enfin le Roy les accorda, qui n'eſtoit pas ſans quelque intention pour Licine, qui avoit eu grande diſpute à la ceremonie du mariage pour ſa preſſéance avec Milagarde : mais on y avoit trouvé quelque expedient, non pas à les rendre amies : car elles ne le pouvoient eſtre, ayant les plus grands intereſts des Dames à demeſler, toutes trois eſtant fort belles. Le Roy cependant ne laiſſoit pas d'aimer Iſmene, & de luy envoyer tous les jours des Courriers, & elle ſe diſpenſoit de parler un peu trop librement d'Olimpe, à qui on ne manquoit pas de rapporter tout ce qu'elle diſoit : & cela fit des l'heure meſme une broüillerie dans la Cour, où tout le monde eſtoit embaraſſé ; les uns rapportant tout à la Reyne, & gagnant par ce moyen, ſinon ſes bonnes graces, au moins ſa familiarité; les autres l'obligeant, en l'advertiſſant de tout : & Dieu ſçait combien il y en avoit qui joüoient les deux perſonnages.

Ces embaras ne parurent pas ſi-toſt, & il y eut une autre intrigue qui amuſa la Cour durant tout le voyage que fit la Reyne pour venir à Lutecie. Le Roy avoit envoyé à la Reine la Ducheſſe des Armoriques & la Marquiſe Scilinde, pour eſtre Dames d'honneur, & une autre Dame pour eſtre Dame d'atour, nommée Leriane. [64] La Reine ne voulut point recevoir cette derniere, diſant qu'elle vouloit qu'Argie euſt cette charge, qui l'avoit touſjours ſervie, & qu'elle avoit amenée pour cela. Le Roy diſoit que l'ayant donnée a Leriane, il vouloit qu'elle ſerviſt : ſi bien que ce-

la éloigna la Reyne de la Marquise, & tout le train qu'on luy avoit donné fut renvoyé, dont elle se fascha amerement contre ces Dames, & leur faisoit tres-mauvaise mine. Milagarde tres-adroite, sceut bien profiter de cette occasion, prenant incontinent le party de la Reyne, ce qui luy donna part en ses bonnes graces, & plus de privauté avec elle que n'avoient toutes les autres. Le mesme jour qu'Olimpe arriva à Paris, le Roy commanda à la Duchesse des Armoriques, surintendante de la maison de la Reyne, d'aller querir Ismene, & de la luy presenter. Cette vieille Princesse [65] s'en voulut excuser, disant que cela luy osteroit toute creance auprés de sa Maistresse: mais le Roy le voulut, & le luy commanda assez rudement, contre sa coustume, qui estoit d'estre fort courtois. Elle la mena donc à la Reyne, qui extremement surprise de cette veuë se trouva estonnée, & la receut assez froidement: mais Ismene fort hardie de son naturel, luy parla tant, & se rendit si familiere avec elle, qu'enfin elle s'en fit entretenir. Cependant le Roy sceut peu de gré à cette vieille Duchesse de cette conduite, & Olimpe luy fit un tres-mauvais visage qui dura tousjours depuis. Argie voyant qu'il n'estoit au pouvoir d'Olimpe de faire que le Roy voulust qu'elle la servist en la charge de Dame d'atour, eut recours à Ismene, & luy fit parler, luy promettant, que si elle faisoit son affaire, elle la mettroit au point qu'elle voudroit avec Olimpe. Elle l'entreprit & en vint à bout; si bien que la Reine estoit radoucie, & commença à luy faire bonne chere:

Le

Le Roy laſſé d'aller tous les jours deux ou trois fois chez Iſmene, la fit venir loger dans ſon Palais ; où il luy fit faire ſa chambre. Au bout de quelque temps cela ralluma la jalouſie d'Olimpe ; qui eſtoit d'ailleurs entretenuë par pluſieurs perſonnes des diſcours d'Iſmene, qui eſtoient à la verité un peu libres, & elle en parloit avec peu de reſpect : ſi bien que la bonne intelligence qui eſtoit entre elles, commençoit fort à ſe perdre. Elles eſtoient toutes deux groſſes, & Alcandre bien empeſché d'eſtre bien avec elles : il portoit le reſpect à Olimpe, auquel le lieu qu'elle tenoit l'obligeoit : mais il ſe plaiſoit davantage en la compagnie d'Iſmene. Ce qui faiſoit que chacun, pour ne luy pas déplaire l'alloit viſiter ; ce qu'Olimpe trouvoit fort mauvais. Elles eſtoient logées ſi prés l'une de l'autre, que l'on ne s'en pouvoit cacher, & que c'eſtoit une broüillerie perpetuelle. Argie cependant ſe maintenoit avec Iſmene à force de preſens, eſtant bien aſſurée que ſa Maiſtreſſe trouvoit tout bon d'elle.

Il eſtoit venu avec le train de la Reine un Gentil-homme Etrurien qui faiſoit l'amour à Argie. Je ne dis pas qu'il en fuſt amoureux, eſtant telle qu'on ne pouvoit ſeulement la regarder : mais l'entiere faveur qu'elle avoit auprés d'Olimpe la faiſoit deſirer de pluſieurs. Celuy-cy nommé Piſandre fut en cela le plus heureux, pource qu'il luy plut davantage, & qu'elle ſe le choiſit pour mary, croyant que cela luy fuſt avantageux (eſtant quaſi née de la lie du peuple) d'eſpouſer Piſandre, qui veritablement eſtoit Gentil-homme en

ſon païs : mais il y avoit bien de la difficulté de parvenir à ces nopces, le Roy ne l'aimant pas & eſtant haï de tous ceux de la Maiſon de la Reine, & Olimpe ne ſe voulant pas hazarder d'en parler,de peur d'eſtre refuſée. Piſandre & Argie ayans donc conſulté enſemble cette affaire, ils reſolurent que Piſandre feroit la Cour à la Marquiſe Iſmene, [66] à qui le Roy avoit donné cette qualité dés ſa premiere groſſeſſe : & cela luy reüſſit ſi bien qu'il pouvoit aller chez elle quand bon luy ſembloit. Elle luy faiſoit bonne mine, & en effet elle n'eſtoit pas marrie d'obliger Argie, afin d'empeſcher Olimpe d'éclatter contre elle. Aprés qu'il eut pris aſſez d'accez aupres d'elle, il la ſupplia de faire trouver bon au Roy qu'il eſpouſaſt Argie. Elle y fit quelque difficulté au commencement, connoiſſant l'averſion qu'avoit Alcandre pour ces deux perſonnes : mais enfin Argie l'en ayant prié, & promis que la Reine luy en parleroit ; elle ſe reſolut de faire reüſſir ce mariage. Ce fut alors que la Reine envoya tous les jours à ſa chambre, pour ſçavoir de ſes nouvelles, & qu'elle luy fit part de tous les preſens qu'elle recevoit. Elle la traittoit mieux qu'aucune des Princeſſes, & tout cela alloit fort bien au gré d'Alcandre : mais il faloit attendre que la Reyne & la Marquiſe fuſſent accouchées devant que faire ces nopces. Olimpe accoucha la premiere de ce grand & heureux Prince, [67] que nous avons veu regner ſi glorieuſement, & la Marquiſe un mois aprés du Prince Arnede. Ces couches faites, il fut queſtion de ſe rejoüir l'hyver. La Reine fit un balet

qu'elle

qu'elle eſtudia deux ou trois mois : la Marquiſe en eſtoit, dont Alcandre fut ſi aiſe qu'il accorda le mariage de Piſandre, & permit que la Reyne luy donnaſt beaucoup. Cette bonne intelligence dura tout l'hyver & une partie de l'Eſté : mais les gens de la Cour ne pouvoient pas ſi long-temps demeurer dans le calme, chacun penſant tousjours profiter du changement & des troubles.

Alcandre avoit autrefois un peu regardé une ſœur de la Ducheſſe Criſante, qui n'avoit pourtant d'autre beauté que la jeuneſſe & les cheveux. Celle-cy, nommée Mirtille, portoit une extreme envie à Iſmene, qui luy avoit, à ſon opinion, oſté la faveur d'Alcandre, ce qui la fit reſoudre de la ruïner. Et comme elle eſtoit fort malicieuſe, elle commença mettre en prattique tout ce qu'elle peut pour parvenir à ſon deſſein, & en parla à Olimpe ; qui laſſée de voir vivre Iſmene ſi audacieuſement auprés d'elle, fut bien-aiſe d'entretenir Mirtille en cette humeur. Argie, qui n'eſtoit pas tousjours pres la Reyne, ne deſcouvrit rien de toute cette intrigue, & Piſandre ne ſe vouloit point meſler parmy tout cela ; ſe contentant de ſa fortune preſente. J'ay dit ailleurs qu'il y avoit long-temps que Filizel eſtoit amoureux d'Iſmene, & il le devint alors de Mirtille, qui le ſceut ſi bien cajoler, qu'elle tira de luy des lettres qu'Iſmene luy avoit eſcrites, où elle ſe mocquoit d'Alcandre & d'Olimpe & le traitoit fort favorablement. Quand Mirtille eut ſes lettres en ſa puiſſance, elle les montra à la Riene, qui en fut ſi aiſe qu'elle ne le pouvoit diſſimuler : elle

fit des presens à Mirtille, & luy persuada de faire voir ces lettres à Alcandre. Au commencement elle n'y pouvoit consentir, voyant le grand credit d'Ismene & craignant son esprit : mais enfin les persuasions d'Olimpe l'y firent resoudre. Milagarde qui avoit introduit Mirtille chez la Reyne, ne put d'abord descouvrir, quoy qu'elle eust tres-bon esprit, d'où venoit ce bon visage qu'Olimpe, qui estoit assez froide a tout le monde, faisoit à Mirtille : aussi on se cachoit d'elle parce que cela ruïnoit son frere.

Aprés que cette affaire eût traisné quelques jours, Mirtille trouvant le Roy à propos, le supplia qu'elle luy pust parler en particulier : ce qu'il trouva bon, & elle prenant sujet de luy parler d'affaires, le fut trouver dans une Eglise,& comme elle fut entrée dans la Chapelle où il estoit, il fit sortir tout le monde. Là elle luy montra ce qu'il n'eust pas voulu voir, qui estoit ces belles lettres qui luy tesmoignoient l'infidelité & le mespris d'Ismene. Elle luy dit en suitte, que les obligations qu'elle avoit à sa bonté, & l'amonr qu'elle avoit tousjours eu pour sa personne, n'avoient pû permettre qu'on luy celast l'outrage qu'on luy faisoit, luy qui estoit le maistre des autres, & veritablement le plus honneste homme du monde.

Ce bon Prince qui se laissoit aisément flatter, & particulierement quand on luy parloit de son merite, remercia cette femme de son bon avis, & impatient de faire esclatter sa colere, envoya par un de ses confidens dire des injures à Ismene ; luy réprochant sa perfidie, & protestant de ne la voir jamais.

A

A cette heure-là elle n'eſtoit pas logée dans le Palais ; mais dans la ville. Elle fut fort ſurpriſe de cette nouveauté, & neantmoins conſervant aſſez d'eſprit dans ce deſordre, elle reſpondit froidement : Comme je ſuis aſſeurée de n'avoir jamais rien fait qui puiſſe offencer Alcandre, auſſi je ne puis deviner ce qui l'oblige à me traitter ſi mal. J'eſpere que la verité & mon innocence me vangeront aſſez de ceux qui luy ont donné de fauſſes impreſſions de moy : & ſans luy dire autre choſe, ſe retira dans ſon cabinet, beaucoup plus troublée qu'elle n'avoit fait paroiſtre.

Cependant Florian ayant appris toute cette affaire, en avertit auſſi-toſt Milagarde, & bien qu'il n'aimaſt Filizel, il prevoyoit le déplaiſir qu'en auroit ſa ſœur, ſi on n'y remedioit : ils en trouverent donc un moyen qui fut tel :

* Floridor Prince de la Suſiane, avoit un Secretaire qui contrefaiſoit parfaitement toute ſorte d'eſcriture. L'on reſolut que Filizel ſouſtiendroit que cet homme ayant recouvré de l'eſcriture d'Iſmene, l'avoit ſi bien contrefaite, que Filizel qui eſtoit amoureux de Mirtille, & celle-cy haiſſant mortellement Iſmene, avoit reſolu avec elle de faire les lettres qu'elle avoit monſtrées au Roy. Iſmene ayant ſceu tout cet expedient, envoya ſupplier Alcandre de permettre qu'elle ſe juſtifiaſt : à quoy il fit quelque peu de difficulté au commencement, ne pouvant tenir ſa colere, ni quitter ſon amour : il alla luy-meſme entendre ſes raiſons, qu'elle ſceut ſi bien déduire qu'il s'appaiſa entierement contre elle. Mais Filizel fut contraint d'aller en Hongrie, où le Turc faiſoit la guer-

re, Mirtille chez elle, & le Secretaire en prison. Voilà comme il est dangereux de donner des avis à son Maistre, lorsqu'il ne les demande pas : & Mirtille eut ce deplaisir de se voir privée de son amant qu'elle aimoit, & renvoyée chez elle avec honte, quand elle y vouloit le moins aller : & outre cela elle se fit une grande & puissante ennemie.

La haine que la Reine portoit à Ismene avoit fort paru durant cette brouillerie ; car la tenant presque ruïnée, elle n'avoit pas manqué de travailler pour l'achever : aussi furent elles depuis tousjours tres-mal ensemble, & Ismene luy rendoit tous les mauvais offices dont elle se pouvoit aviser ; ce qui faisoit quelquesfois tant de rumeur dans la Cour, que cela la rendoit fascheuse ; Olimpe ne pouvant souffrir ceux qui voyoient Ismene, & elle faisant tout le mal qu'elle pouvoit aux affidez d'Olimpe : mais enfin il survint encore un autre desordre. Le Roy eut avis qu'Ismene avoit quelque intelligence avec le Roy des Asturies, & la chose passa si avant qu'elle fut arrestée avec quelques-uns de ses plus proches parens ; [68] mais pource que cela est de l'histoire, je n'en diray pas davantage, sinon que Mirtille fut rappellée, & Filizel revint.

Ce fut en ce temps-là qu'Alcandre devint amoureux d'une jeune fille, qu'il maria aussi tost aprés : & puis d'une autre bien plus belle, [69] qu'il maria aussi, pour la retirer d'un lieu où elle estoit, estant d'accord avec le mary qu'il la quitteroit dés le soir des nopces, comme il fit [70].

...uant Isme... Cependant Ismene eut sa grace, & fut renvoyée

voyée en sa maison,[71] & cette nouvelle Maistresse amusoit Alcandre, & la Cour estoit fort calme.

Le Roy maria Milagarde avec un Prince de la Maison Royale.[72] Olimpe contribua beaucoup à ce mariage, Alcandre avoit reveu Ismene, pour qui il avoit une grande inclination, & cela s'estoit passé si secretement qu'Olimpe ne l'avoit point sceu ; mais comme elle l'eut appris, ce fut un estrange trouble, & tel qu'elle dit tout haut qu'elle deffendoit à toutes celles qui voudroient entrer en son cabinet, de voir Ismene, sur peine d'en estre bannies avec affront : ce qu'Alcandre ne trouva pas bon ; mais il faloit souffrir. Quelque temps aprés le Roy, tousjours galant, devint amoureux de la Duchesse de Silesie, Princesse d'une tres-grande vertu, & qui honoroit fort sa personne ; mais qui faisoit fort peu de cas de sa passion. La saison fut assez commode aux desirs d'Alcandre, pource qu'il vouloit faire baptiser les Princes ses enfans, & faisoit venir la Duchesse d'Athenes pour estre Maraine de l'aisné.

Cette Princesse estoit sœur d'Olimpe, & le Duc son mary proche parent du Duc de Silesie,[73] si bien que cela obligea la Duchesse de Silesie de demeurer plus qu'elle n'avoit accoûtumé à le Cour. Alcandre cherchoit tousjours l'occasion de luy pouvoir parler, & elle l'évitoit autant qu'il luy estoit possible ; mais bien souvent elle ne pouvoit l'empescher, pour le respect qui luy estoit deû. Enfin les ceremonies estant achevées, dont je ne dirai rien, cela estant assez connu, dés le lendemain le Duc

de Silesie & sa femme se retirereut, quasi sans dire adieu, & elle ne voulut plus revenir à la Cour. Il se presenta un voyage à Rome, où ce Duc fut envoyé, & sa femme le suivit; si bien qu'il faloit qu'Alcandre oubliast cette fantaisie, qui luy avoit esté tres-inutile, & tres-fascheuse, n'ayant accoustumé de trouver tant de difficulté. Le voyage du Duc & de la Duchesse dura plus d'un an, & estant de retour elle vint faire la reverence à la Reine, où estoit Alcandre, qui luy fit fort mauvaise mine, & dit assez haut qu'il estoit vangé, & que la Duchesse estoit extremément, changée. Elle n'en fit aucun semblant, & vescut tout le reste de sa vie de mesme façon, & avec toute la modestie que peut avoir une tres-honneste femme.

Le Roy estoit alors entierement raccommodé avec Ismene, & Olimpe la souffroit si impatiemment, qu'ils avoient de grandes querelles: & quelque peine que les plus puissans & plus autorisez du Conseil pussent prendre, & quelque soin qu'ils eussent de leur remontrer, que ces façons n'estoient pas seantes à la Majesté de leurs personnes, il se presenta une occasion qui causa bien du bruit, & qui veritablement fut estrange. Ce fut qu'Alcandre & Olimpe estant allez en une maison [74] proche de Lutecie, & separée par la riviere, il faloit passer un bac: [75] comme le carosse où ils estoient tous deux, accompagnez seulement de Milagarde & du Duc de Micene, voulut passer, il versa dans la riviere. Le Roy ni le Duc de Micene n'en furent point mouillez, & assez à temps sauté par dessus les por-

portieres du carrosse; mais les Dames beurent un peu sans soif, & coururent fortune. Quelques jours aprés Alcandre estant allé voir Ismene, elle luy dit qu'elle avoit esté en peine, craignant pour luy en cette cheute, & si elle y eust esté, le voyant sauvé, pour le reste elle eust crié, *La Reine boit.*

Olimpe ayant appris ce discours, se mit en une telle colere, qu'Alcandre & elle furent plus de quinze jours sans se parler, & falut que les plus sages, de ceux qui avoient plus de credit auprés du Roy, l'appaisassent. Enfin cet accord fut fait, & il falut faire un balet pour se rejoüir, dont Olimpe se voulut donner le plaisir, en estant elle-mesme. Cependant qu'on le proposoit, Alcandre, qui faisoit fort bonne chere à Alcmene à cette heure-là, (c'estoit cette Dame qu'il avoit fait quitter à son mary, comme j'ay desja dit) vouloit qu'elle fust du balet, & Olimpe ne le voulant pas, il fut rompu pour cette fois.

Alcmene estoit cependant aimée de Filizel, qu'elle ne traittoit pas mal; & leur mal-heur fut qu'Alcandre en eut avis, qui alla aussi-tost chez Alcmene, pour luy reprocher sa perfidie. Elle, qui ne sçavoit comme s'excuser, luy dit que Filizel luy avoit promis mariage: il retourna aussi-tost au Palais, envoya querir la Princesse, mere de Filizel, se plaignit de luy, le menaça, & dit qu'il le feroit punir rigoureusement, qu'il retomboit trop souvent dans ses fautes, & qu'il ne luy pouvoit pardonner, s'il ne tenoit ce qu'il avoit promis à Alcmene, qui estoit de l'espouser. Qu'il pouvoit bien consentir que l'on espousast ses

Maistresses, mais d'en faire les Galands, c'est ce
qu'il ne souffriroit pas, & que c'estoit encore à
sa consideration, qu'elle estoit sa parente,
76 qu'il faisoit grace à son fils. Cette vieille
Princesse, glorieuse & en colere, luy répondit
tant de choses, que cela acheva de l'irriter ; de
sorte qu'il envoya des Gardes pour prendre Filizel,
qui s'estoit retiré, & l'affaire alla si avant
que tout ce que purent obtenir ses parens,
fut qu'il sortiroit du Royaume pour n'y revenir
jamais, & aussi ne fut-il rappellé qu'aprés
la mort d'Alcandre. Le Duc de Micene estant
mort un peu auparavant toutes ces choses, le
Roy se resolut de faire les doux yeux à sa veuve,
ayant opinion que s'il estoit aimé d'une
Princesse, cela luy seroit plus avantageux,
que se donner à toute heure à des femmes,
qui n'estoient pas de mesme condition, &
qui le trompoient. Il se voulut servir en cette
occasion d'un Seigneur de sa Cour, aussi accompli
que nul autre de son temps, & dont
l'esprit & le courage surpassoit de beaucoup
tous ceux de son siecle, son nom estoit Dorclas.
Il descouvrit donc son dessein à ce Chevalier,
qui jugea la chose difficile, & toutesfois
il promit à Alcandre de luy en dire des
nouvelles. Le voisinage de sa maison, proche
de celle où demeuroit la Duchesse, &
son adresse firent qu'Alcandre luy donna cette
commission, & il s'y resolut pour s'en prevaloir
luy mesme, si la Duchesse vouloit escouter,
ce qu'il ne croyoit pas ; il fit pourtant si
bien que contre le dessein qu'elle avoit fait, il
la fit venir à la Cour, où Alcandre apprit luy
mesme que cette entreprise n'estoit pas facile ;
aussi

aussi ne la poursuivit-il pas davantage. Floridor estoit si amoureux d'Ismene, qu'il luy promit de l'espouser, & elle se voulant prevaloir de sa passion, ou pour renflammer Alcandre, qui la negligeoit, ou pour parvenir à ce mariage, fit proclamer des bancs de Floridor & d'elle, changeant un peu ces noms. Cela estant venu à la connoissance d'Alcandre, il se mit en grande colere contre tous les deux; mais plus contre Floridor, de qui les parens firent tant de bruit, accusant Ismene d'avoir fait cette action d'elle-mesme sans son consentement, & pour le brouiller avec le Roy, que la chose ne passa plus avant, & Floridor s'en alla en son gouvermement: ce qui assoupit cette rumeur. Mais comme Alcandre ne pouvoit vivre sans quelque amour nouvelle, Olimpe ayant repris la volonté de faire le balet desja proposé, entre les Dames nommées pour en estre, l'incomparable Florise en fut l'une. Elle estoit si jeune alors qu'elle ne faisoit que sortir de l'enfance; sa beauté estoit miraculeuse, & toutes ses actions si agreables, qu'il y avoit de la merveille par tout. Alcandre la voyant danser un dard à la main (comme par figure de balet) se sentit percer le cœur si violemment, que cette blessure luy dura aussi long-temps que la vie. Il faudroit un volume entier [77] pour raconter tous les accidens de cet amour, que la mort de ce Prince termina, quand elle le ravit parmi les siens, dont il estoit aimé jusqu'à l'adoration.

ANNO-

ANNOTATIONS
SUR L'HISTOIRE
DES AMOURS
DU GRAND
ALCANDRE.

[1] VNe Comteſſe dont il eſtoit tres-amoureux.] *C'eſtoit Madame de Grammont, autrement de Guiche, mere du feu Comte de Grammont, appellée plus bas Coriſande. Elle étoit veuve alors de Philibert Comte de Grammont, qui ayant eu un bras emporté d'un coup de Canon au ſiege de la Fere, où commandoit le Mareſchal de Matignon pour Henry III. Roy de France en* 1580. *mourut quelques jours aprés de ſes bleſſures, & fut fort regretté de tout le monde. Voyez de Thou en ſon Hiſtoire Tome III. Livre LXXII. p.* 457.

[2] Par la maiſon d'une Dame veuve, & qui tenoit grand rang.] *Il veut dire la Marquiſe de Guiercheville, qui eſtoit alors jeune veuve de Henry de Sily Comte de la Rocheguyon, dont elle avoit des enfans.*

[3] Et oublia de telle ſorte Coriſande.] *C'eſt la Comteſſe de Guiche ou de Grammont, de laquelle il a fait mention cy-deſſus. Voicy en quels termes en parle M. de Thou, en ſon Hiſtoire, Tome V. Liv. CI. p.* 158. Coriſanda Andoina Philiberti Grammontani Comitis, ad Faram Veromanduorum ante XII annos interfecti, vidua,

vidua, olim Regi prædilecta, cùm se spretam indignaretur, ultionem quærens, inter Carolum Suessionem, Regis patruelem, & Catharinam Regis sororem, de quibus matrimonio jungendis mentio olim injecta fuerat, amores pene intermortuos secretis literis & plenis blanditiarum nunciis rursus accendit, ita ut passim jactaretur, ne omnino rumor vanus repertus esset, ipsos ignaro Rege, vel etiam invito, nuptias contracturos. Quod ad contemptum suum pertinere cùm judicaret Rex, & talia audere quasi deploratis rebus suis cerneret, eo magis sibi enitendum existimabat, ut aliquo ingenti successu fortunæ suæ jacentis famam erigeret. *Voicy ce qu'en dit Maximilian de Bethune Duc de Sully, Tome I. Chapitre* 18. *pag.* 39. *de ses Memoires. Ce Prince (c'est Henry IV, Roy de France, & alors seul Roy de Navarre) estoit lors au plus chaud de ses passions amoureuses vers la Comtesse de Guiche, laquelle estant allé voir en un lieu nommé Agemau, il receut nouvelles d'un Espagnol, nommé Don Bernadin de Mendosse, &c.*

4 Une belle & jeune Abbesse du Mont de Mars.] *Elle s'appelloit Marie de Beauvilliers, Abbesse de Montmartre prés de Paris. Elle estoit fille de Claude de Beauvilliers, Comte de sainct Aignan, Gouverneur d'Anjou, & de Marie Babou, fille de Jean Babou Seigneur de la Bourdaisiere, & de Françoise Robertet. Elle eut pour frere Honorat de Beauvilliers, Comte de saint Aignan, pere du Comte de saint Aignan d'apresent, & pour sœurs Anne de Beauvilliers, femme de Pierre Forget Seigneur de Fresne, Secretaire d'estat sous Henry IV. & N. de Beauvilliers Abesse du Pont aux Dames.*

5 Avec

5 Avec un illustre Chevalier qui avoit grande charge en Cour.] *Nommé Charles du Plessis Seigneur de Liencour, Comte de Beaumont, premier Escuyer & Gouverneur de Paris, qui espousa la Marquise de Guiercheville veuve du Comte de la Rocheguion, laquelle a laissé des enfans de ses deux maris.*

6 Le pere de Crisante.] *Jean Antoine d'Estrée, Marquis de Cœuvres, & avoit espousé Françoise Babou de la Bourdaisiere, mere de Crisante.*

7 Se retira en la maison de son pere.] *A Cœuvres prés les Villes de Soissons & Laon.*

8 Sa sœur nommée Dalinde.] *On la nommoit Juliette Hippolite d'Estrée, femme de Georges de Brancas, Marquis de Villars.*

9 Ce vieillard estoit Gouverneur de la Province.] *Je croy que c'estoit de l'Isle de France.*

10 Un jeune Seigneur nommé Napoleon.] *Il s'appelloit en son veritable nom Gilles de Conflans, Seigneur d'Armentieres, fils du Vicomte d'Auchi: c'est pourquoy il faut corriger dans l'histoire de M. de Thou, Tom. IV. liv. XCV. pag.* 440. Ægidius Auxius Armenterius, *au lieu de* Ægidius Ursinus Armenterius.

11 Une memorable bataille.] *Ce fut la bataille de Senlis, où le Duc d'Aumale & les Parisiens qui assiegeoient cette place, furent défaits par le Duc de Longueville, la Noüe, Humieres, Givry, & autres Seigneurs du party du Roy Henry III. qui estoient accourus au secours, le* 17 *de May de l'an* 1589.

12 Une mousquetade qu'il receut dans la teste à l'entrée d'une Ville.] *Cet estrange accident arriva en l'an* 1595. *à l'entrée que ce Prince fit à*

à Dourlens, où il fut tué d'une mousquetade en un salve d'honneur, qui luy fut fait par la garnison. Voyez M. de Thou en son Histoire, Tom. V. Liv. CXII. *pag.* 540. *il avoit espousé Catherine de Gonzague, fille de Ludovic de Gonzague Duc de Nevers, duquel mariage est issu Henry d'Orleans Duc de Longueville encore vivant.*

[13] Il se presenta un Gentil-homme du païs tout propre à cette alliance.] *Il s'appelloit Nicolas d'Amerval, Seigneur de Liencour.*

[14] Le mary de Lydie.] *Son nom estoit François d'Escoubleau, Marquis de Sourdis.*

[15] Dans un Chasteau extremément fort.] *Usson fort chasteau en Auvergne.*

[16] Cependant la Princesse Grassinde, sœur d'Alcandre, vouloit se marier avec le Prince Palamede, jeune & beau, &c. *De l'origine des amours entre Charles Comte de Soissons, & Catherine Princesse de Navarre, sœur de Henry IV, Roy de France & de Navarre, Mons. de Thou en son Histoire, Tom. IV. Liv.* LXXXVII. *pag.* 180. *en parle en ces termes*: Interea (*A.* 1587.) Navarrus ad Monsorellum copias, & Carolum Borbonium Suessionum Comitem, Condæi fratrem, ad se venturum opperiebatur. Is magni animi juvenis, cum Regis, & eorum, qui circa Regem erant, sive dissimulatione, sive patientia, regiam Majestatem sensim labefactari, regii sanguinis Principum nomen apud omnes ordines vilescere, contra indies Guisianorum gratiam ac potentiam augeri cerneret, quanquam majorum religioni addictus, cum regni, non religionis causam in hoc bello agi crederet, facile sibi persuaderi passus fuerat, ut ad Navarri partes pro regni salute

ſalute & regio nomine tuendo tranſiret, præſertim conditionibus perhonorificis à Petro Delbenio Abbate oblatis, qui ſpem fecerat ut Catharinam Navarri ſororem in uxorem pro præmio acciperet. *Le meſme Auteur, au meſme Tome, Liv.XCII. pag.* 344. Ad dolorem tantum acceſſit atrox Sueſſionis injuria, quæ ad contemptum Regis pertinebat. Is ſuperiore anno (*A.* 1588.) ſpe de Catharinæ Navarri Sororis nuptiis facta, ad ipſum inconſulto Rege tranſierat, & Cutracenæ pugnæ ac nuper expeditioni ad Maranum recipiendum ſuſceptæ, interfuerat. Inde cum ſpe illarum nuptiarum excidiſſet, repulſam ad animum revocans, relicto Navarro ad Regem paulo ante redierat, qui venia petenti conceſſa, ejus excuſationes, cur ad Navarrum tranſiiſſet, in bonam partem accipere viſus eſt. *Au Tom. V. Livre CV. pag.* 314. *&* 315. Cùm & Rex (*A.* 1593.) in Turones excurriſſet, ut Catharinam Sororem è Benearni pago venientem honorificentius exciperet, martimonium inter eam & Carolum Borbonium, Sueſſionum Comitem, patruelem, ante ſeptennium injecta mentio, cum ille, deſerto Rege, ad Navarram ſe contulit, poſtea non ſine occulta ejus offenſione abrupta, ab eo tempore per occultos nuncios renovata, ac ſemper repetita eſt ſine fratris permiſſu, nec tamen eo omnino ignaro. Coriſanda Andoina Guichia. Philiberti Grammontani Comitis, ante XIII annos ad Faram Veromanduorum interfecti vidua; quod à Regis gratia in qua olim floruerat, excidiſſet, ſpretæ formæ ultionem quærens, igniculos inter tanto locorum ſpatio diſſitos in arcano

cano alebat, & superiore anno Suessionensi persuaserat, dum Rex ad Rotomagi obsidionem hæreret, ut captata ex matris morbo, quæ Cæsaroduni erat, ocasione, in Turones propere revolaret, & inde quam citissimè, antequam Rex de ipsius profectione posset cognoscere, Benearni pagum veniret : quod cum ille fecisset, res parum ab exitu absuit. Secretis pollicitationibus inter utrumque initis, & utriusque manu subscriptis. Sed antequam nuptiæ celebrarentur, supervenêre qui à Rege missi erant, qui Senatus Provinciæ intercedente auctoritate eas diremerunt, & Suessionem Podio excedere coëgerunt. Rex propterea Sororem ad se evocaverat, cui & obviam Salmuriam usque exeunte Februario profectus est, evocato pariter ex Armorica Henrico Borbonio Monpenserio, quem maritum Sorori destinabat. *De ces mesmes amours, M. de Sully en ses Memoires, Tome I. Chap. 24. pag 61, escrit de cette façon. M. le Comte de Soissons d'autre costé, qui estoit venu trouver le Roy de Navarre, plustost pour espouser sa sœur que ses affections, ni son party qu'il tenoit, ne pouvoit pas avoir longue subsistance, fondant ses opinions sur ce qu'il voyoit le Pape, l'Empereur, le Roy d'Espagne & quasi toute la France buttez à l'entiere destruction des Huguenots; & qu'ayant espousé Madame Catherine, il se retireroit de la Cour, & s'approprieroit tous les grands biens, que cette Maison de Navarre avoit deça la riviere de Loire, & sur ce projet faisoit de continuelles instances & sollicitations, afin que le Roy de Navarre le voulust mener voir sa Maistresse en Bearn; esquelles instances rencontrant pour*

complices de telles passions dans l'esprit du Roy, l'amour qu'il portoit lors à la Comtesse de Guiche, & la vanité de presenter luy-mesme à cette Dame les Enseignes, Cornettes & autres despouilles des ennemis, qu'il avoit fait mettre à part pour luy estre envoyées; il prit pour pretexte de ce voyage, l'affection qu'il portoit a sa sœur & au Comte de Soissons: tellement qu'au bout de huit jours tous les fruits esperez d'une si grande & signalée victoire, s'en allerent au vent & en fumée, & au lieu de conquerir, l'on vid toutes les choses deperir; le Roy de Navarre & le Comte de Soissons se mettant si mal ensemble par rapports & soupçons, que depuis ils se separerent quasi comme ennemis. Le mesme Monf. de Sully en ses memoires, *Tome I. chap.* 34. *pag.* 98. & 99. *Vous vous souviendrez que le Roy dés l'année* 1585, *se voyant tomber sur les bras cette grande guerre de la Ligue, & ne se voyant en estat de pouvoir avoir des enfans, à cause de ce qui se passoit entre luy & sa femme, ni aussi de se pouvoir démarier, à cause qu'il luy eust falu passer par les mains du Pape; il se mit à regarder sa sœur comme sa certaine & unique heritiere, & se resolut de la marier comme telle à quelque Prince dont l'humeur luy revinst, & en pust faire estat comme d'un fils: & ne voyant nul Prince en France, ni dehors d'icelle, qui apparemment pust avoir les conditions plus sortables à ses desirs, que Monsieur le Comte Soissons, il luy fit proposer ce dessein, lequel comme luy estant honorable & utile tout ensemble, il tesmoigna aussi-tost de le vouloir embrasser; tellement qu'aprés plusieurs entremises il se vint ranger auprés de luy, comme il a esté dit cy-devant, & aprés la bataille de Coutras s'en allerent en Bearn voir Mad. Catherine, où il s'engendra des amours reciproques;*

mais

mais quelques langages, ou procedures dont usa Monsieur le Comte de Soissons, ou quelques advis, soit vrais ou faux, que le Roy receut de la Cour; que M. le Comte en estoit party par concert fait avec ses ennemis de venir espouser sa sœur, & puis le quitter la, & se prevaloir de ce mariage, pour joüir de tous les biens qu'il avoit, où il estoit en puissance, sans se soucier que devinst sa fortune, sa personne, & sa vie (car ce sont les mesmes propos que vous nous avez dit avoir esté tenus par le Roy, lorsque sur le sujet de la mort de Messieurs de Guise, & les longueurs qui s'interposoient a l'accomplissement de son mariage, il quitta tout a fait le Roy de Navarre) avec de mauvaises paroles de toutes parts, & peu d'esperance de reconcilier jamais bien ces deux esprits. Or nonobstant cette separation, l'amour ne laissa pas de se continuer entre Madame & Monsieur le Comte de Soissons, & telles intelligences basties entr'eux, qu'ils resolurent de se marier a la premiere commodité, sans attendre ni requerir le consentement du Roy, lequel estoit embarqué en ce grand & long siege de Rouen. Les deux amoureux jugerent que c'estoit le temps le plus propre pour executer ce qu'ils avoient projetté ensemble par lettres, messages & l'intelligence de plusieurs des hommes & femmes qui estoient prés de Madame. Et pour cet effet ayant preparé des chevaux par relais, faisant semblant de s'en aller seulement jusqu'a Nogeant, il passa jusqu'en Bearn; mais ils ne purent estre si fins, ni leurs affaires maniées si secretement, que le Roy n'en eust quelque vent; ni luy faire si bonne diligence qu'à son arrivée il ne trouvast le Sieur de Pangeas, & plusieurs autres, avec pouvoir du Roy pour s'opposer a tous leurs desseins: de telle sorte que M. le Comte fut chassé du pais, & contraint de s'en

revenir

revenir sans rien faire. Le mesme M. le Duc de Sully en ses Memoires, *Tome I. chap.* 44. *p.*126. *Nous reprendrons succinctement ce qui a esté cy-devant dit du voyage de M. le Comte de Soissons en Bearn, pour espouser Madame sœur du Roy malgré luy, & quoy que sa Majesté y eust pourveu, comme il a esté dit, neantmoins si ne put il empescher que par le moyen de la Comtesse de Guiche (laquelle estoit irritée contre luy, & se plaisoit à le fascher, pour ce que l'ayant aimée, non seulement il ne l'aimoit plus & en aimoit d'autres; mais mesme encore avoit honte, à cause de la laideur où elle estoit venuë, que l'on dist qu'il l'eust aimée) ils ne se vissent & ne s'entre-donnassent des promesses de mariage; lesquelles le Roy desiroit non seulement retirer, mais aussi leur faire bailler une declaration qu'ils se quittoient l'un l'autre, & révoquoient toutes les promesses qu'ils s'estoient faites, tant de bouche que par escrit: & avoit le Roy une telle passion à cette affaire, pource que quelques malins luy avoient mis en teste, que ce mariage mettroit sa vie en danger, s'il en venoit des enfans, que vous ne l'aviez jamais veu parler d'affaires avec telle violence.*

[17] Ayant resolu de la donner au Duc de Micene.] *Voyez le Chapitre* 64. *pag.* 311. 312. 313. 314. 315, *jusques à* 321, *& le Chapitre* 65, *du I. Tome des Memoires de Monsieur de Sully, touchant le dessein du Roy, & l'achemimement d'iceluy pour le mariage de Madame sa sœur avec de Montpensier.*

[18] Graffinde arriva en la ville de Larisse.] *Je croy que c'est Mante, que Monsieur de Sully. Tom. I. Ch.* 40. *pag.* 104, *de ses Memoires, dit*

dit avoir esté comme le Paris du Roy alors. M. de Thou en son Histoire Tom. V. Liv. CV. p. 315, asseure qu'il y laissa sa sœur. Rex ubi de Novioduni obsidione cognovit, cum Catharina sorore ex Turonibus profectus, in Carnutes redit, & cum omni aulæ commitatu Medontam tendit, eoque loco relicta sorore, in Picardiam excurrit.

[19] Le principal du Conseil d'Alcandre.] *Il veut dire le Chancelier de Chiverny, qui par sa Charge & d'ancienneté est Chef ordinaire du Conseil du Roy, au defaut, ou en l'absence du Connestable.*

[20] En ce temps-là mourut fort tragiquement la mere de Crisante.] *Elle fut tuée à Issoire en Auvergne, où le peuple s'émut contr'elle, en haine du Marquis d'Alegre qui l'entretenoit. Elle estoit de la maison de Babou de la Bourdaisiere, & s'appelloit Françoise de Babou de la Bourdaisiere.*

[21] Arfure la plus confidente des femmes de Crisante.] *C'estoit la Rousse, de laquelle M. de Sully fait mention en ses Memoires, Tome I. Ch. 90. p. 421. & 422. Si nous voulions vous ramentevoir, non pas tout ce qu'une certaine femme nommée la Rousse & son mary, lesquels avoient long-temps servi cette Dame, & que vous avez gardez six ans prisonniers à la Bastille, pour avoir parlé trop librement des actions & vie d'icelle, vous en avoient dit (car vous le teniez secret), mais seulement ce qu'elle en contoit à nous autres, lorsque nous luy voulions donner audience (car c'estoit toute sa delectation que de pouvoir trouver qui la voulust escouter là-dessus): mais le respect de cette Da-*

me, de ses enfans & parens, la memoire de l'amitié que le Roy luy a portée, & l'animosité que cette Rousse & son mary tesmoignoient contr'elle, qui nous rend suspect de fausseté la plusspart de ce qu'ils en disoient, nous impose silence & nous fait contenter de vous ramentevoir, &c.

[22] De son neveu, fils de son frere.] *C'estoit Charles Duc de Guise, fils aisné de celuy qui fut tué à Blois en* 1588.

[23] De son autre frere] *Qui estoit Charles Duc de Mayenne ou Maine, Chef de la Ligue, aprés la mort de son frere, appellé cy-dessus Sertorius.*

[24] Un Chevalier du party d'Alcandre.] *Ie soupçonne fort que ce fut M. de Givry, à cause de ce qui est remarqué plus bas, qu'il faisoit passer des vivres dans Lutecie, pour plaire à Polinisse & à Milagarde.*

[25] Ayant mesme fait passer des vivres dans Lutecie.] *Monsieur de Thou en son Histoire Tome V. Liv. XCVIII. pag.* 68. Charentonio & Confluentiæ, qui vicus est ad quem Matrona in Sequanam exoneratur, impositus Annas Anglurius Givrius, cum valido equitum & peditum præsidio, ex omni natione attributis delectis copiis ac aliquot tormentis, ut justi exercitus speciem præsidium illud referret, munitis circum castris & strato pontibus fluvio. Ipse vero, amœno juxta & eleganti vir ingenio, qui imperator dici gauderet, dum comitatis officiis cum Caietano, Nemorosia, Monpenseria, Guisia, viduis, aliisque belli ducibus, qui in urbe erant, certat & pane, carnibus aliisque bellariis crebro summissis extremam necessitatem inscio Rege moratur, obsi-

obſidionem in longum extraxiſſe creditus eſt, ejuſque exemplo pleriſque eadem humanitate erga obſeſſos uſis, poſtremo Regis conatum irritum reddiderunt.

[26] Le frere de Milagarde ſortit de priſon, où il avoit tousjours eſté depuis la mort de ſon pere.] *Charles de Lorraine, Duc de Guiſe par la mort de ſon pere, tué a Blois par le commandement du Roy Henry III, en 1588, fut empriſonné à l'inſtant meſme, & conduit dans le Chaſteau de Tours, duquel il ſe ſauva depuis, le 15 d'Aouſt. 1591, par un gentil ſtratageme, & ſe rendit à Paris, où il fut receu avec grande joye.*

[27] Pour aller en une de ſes maiſons. Eſtant allé aſſieger une ville.] *C'eſtoit Laon en Picardie, qui fut aſſiegée le 25 de May, & renduë le 22 de Iuillet 1544.*

[28] Criſante accoucha d'un fils] *Il fut nommé Ceſar, & portoit le titre de Monſieur, & depuis a eſté fait Duc de Vendoſme, & vit encores à preſent.*

[29] Luy fit quitter le nom de ſon mary, luy bailla le titre de Marquiſe.] *Au lieu de Madame de Liancourt, il la fit appeller la Marquiſe de Monceaux.*

[30] Le vïeil amoureux de cette femme.] *Qui eſtoit le Chancelier de Chiverny.*

[31] La Reyne, lors femme d'Alcandre.] *C'eſtoit Marguerite de France., ſœur des trois derniers Rois de la Branche de Valois, & premiere femme du Roy Henry IV, de France & de Navarre.*

[32] Qui fut Damon.] *I'ay conjecturé par beaucoup de raiſons, que c'eſtoit le Duc d'Eſ-*

pernon, grand favory du Roy Henry III, & pere du Duc d'Espernon d'aujourd'huy.

33 Un de ses valets de Chambre.] *Ce fut Armagnac, ou Pierre Beringhen premier valet de Chambre.*

34 Commanda au Capitaine de ses gardes.] *Je suis en peine de sçavoir qui il estoit; je soupçonne que ce soit Charles de Choiseul sieur de Praslin, qui depuis a esté Mareschal de France.*

35 Aux grandes dignitez qu'il avoit lors qu'il mourut.] *Ces mots me persuadent clairement, que ce n'estoit ni Monsieur de Vitry, ni M. de la Force, alors Capitaines des Gardes de sa Majesté, parce qu'ils ne sont morts que long-temps aprés le Roy Henry IV.*

36 De ne revenir point qu'il ne fust marié, & qu'il n'amenast sa femme.] *Elle s'appelloit Anne de Bueil, & estoit fille & unique heritiere de Honoré de Bueil sieur de Fontaine, tué à Saint Malo, quand la ville se declara pour la Ligue. De Thou Livre III. pag.* 502 *&* 509.

37 Et de tres-Illustre Maison.] *De la maison de Budos. Elle estoit fille de Jacques de Budos Vicomte des portes, & de Catherine de Clermont.*

38 Laissa un fils & une fille.] *L'un s'appelloit Henry II, du nom, Duc de Montmorency, Pair & Mareschal de France, qui fut décapité à Toulouse par Arrest du Parlement en Octobre* 1632, *l'autre nommée Charlotte Marguerite de Montmorency, espousa Henry de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang, decedé en* 1646 *duquel sont sortis les Princes de Condé & de Conty, & la Duchesse de Longueville, qui sont pleins de vie.*

39 Qui eut une fille durant tout cela.] *Catherine*

therine Henriette legitimée de France, qui fut mariée en 1619. *avec Charles de Lorraine Duc d'Elbœuf, Pair de France, duquel mariage sont issus plusieurs enfans, vivans à present aussi bien que le pere & la mere.*

[40] Bien-toſt apres un fils.] *Depuis appellé Alexandre de Vendosme, grand Prieur de France, mort prisonnier au Chasteau de Vincennes durant le regne de Louis XIII.*

[41] Chaſſa un des principaux de ſon conſeil.] *Nicolas de Neuville, Seigneur de Villeroy, Secretaire d'estat, sous les Rois Charles IX, Henry III, Henry IV, & Louis XIII.*

[42] Un tres-habile homme de ſon Conſeil.] *Nicolas Brulart, Conseiller du Roy en ses Conseils, President en la Cour de Parlement, & depuis Chancelier de France sous les Rois Henry IV, & Louis XIII, qu'on appelloit communément Monsieur de Sillery. Voyez M. de Sully en ses Memoires Tom. I. chap.* 81. *pag.* 392.

[43] Qu'il avoit fait Ducheſſe.] *Du nom de Beaufort.*

[44] Un homme, qui eſtoit à la Cour il y avoit long-temps, ſe maria pour lors avec une femme, qui avoit de grands enfans de luy.] *Cet homme estoit Antoine de Roquelaure, Mareschal de France.*

[45] Le Cloiſtre des Chanoines de la Paroice du Palais Royal.] *Le Cloistre de saint Germain de l'Auxerrois.*

[46] Une Egliſe à un des bouts de la ville.] *Eglise du petit Saint Antoine, size en la ruë Saint Antoine à Paris.*

[47] Un de ſes Secretaires d'Eſtat.] *Pierre Forget, Sieur de Fresne, Secretaire d'estat.*

[48] Pour avoir espousé une de ses parentes.] *Sçavoir Anne de Beauvilliers, dont la mere, Marie de Babou, estoit de la mesme maison que celle de la Duchesse de Beaufort, & avoit espousé Claude de Beauvilliers Comte de saint Aignan.*

[49] En une de ses maisons.] *A Fontainebleau.*

[50] Jusques à six lieuës de Lutecie.] *A Essone: M. de Thou livre* 122, *dit qu'il vint jusques à Ville-juive. Les Memoires du Chancelier de Chiverny, à Ville-neuve S. George.*

[51] Que Crisante estoit morte.] *De la mort de la Duchesse de Beaufort, voyez ce qu'en escrit le President de Thou en son Histoire, livre CXXII. pag.* 865. *Le Chancelier de Chiverny en ses memoires depuis la pag.* 322, *jusques à* 330. *M. de Sully en ses memoires Tom. I. chap.* 90. *pag.* 420. *jusques à* 425. *où il en rapporte des particularitez fort curieuses & fort notables.*

[52] Le Duc de Ponti, qui estoit de tres-bonne compagnie.] *Je ne sçaurois deviner qui c'estoit. M. de Sully dit seulement au chap. sus allegué pag.* 424, *que le Roy, ayant receu la seconde lettre, qu'on luy escrivoit sur cét accident, à my-chemin, il s'estoit arresté tout court disputant en luy-mesme, s'il iroit voir cette femme que l'on luy mandoit estre morte, ou s'il s'en retourneroit à Fontainebleau. Sur quoy aprés que Messieurs d'Ornano, de Roquelaure, de Fontenac, & autres particuliers serviteurs lui eurent persuadé de s'en retourner: Il avoit appellé au milieu de la campagne & commande à la Varenne de le venir trouver, & dire ce qu'il*

qu'il avoit entendu de luy. Ce pourroit estre Monsieur d'Ornano.

[53] Celuy qui estoit allé à Rome pour faire agréer le mariage de Crisante.] *Monsieur de Sillery, Ambassadeur à Rome pour le Roy Henry IV. Nous avons veu les dépesches & instructions du Sieur de Sillery-Brulart envoyé pour estre Ambassadeur à Rome, à l'instante sollicitation de Madame la Duchesse de Beaufort, à laquelle il s'estoit engagé de parole, de faciliter en bref la dissolution du mariage du Roy, son mariage avec elle, & la legitimation des enfans qui luy estoient desja nez, pour estre estimez enfans de France; & elle à luy en ce cas de luy faire avoir les Sceaux à son retour, nonobstant les interests de sa bonne tante de Sourdis, & l'office de Chancelier lorsqu'il viendroit à vacquer. Sully en ses Mem. chap.* 31. *pag.* 392. *Tom. I.*

[54] En l'une des belles maisons d'Alcandre.] *Au chasteau de Saint Germain en Laye.*

[55] Le Roy soupoit à la Ville.] *Proche l'Arsenal, au logis du Sieur Sebastien Zamet, que le Roy par familiarité appelloit Bastien.*

[56] D'un petit Estat.] *Du Marquisat de Saluces qu'il avoit usurpé sur la France par surprise, durant la tenuë des Estats de Blois, du vivant du Roy Henry III, en l'an* 1588.

[57] Au Duc son oncle.] *A Ferdinand de Medicis, Grand Duc de Toscane, oncle paternel de la Princesse.*

[58] Le Duc de Velitres, son cousin Germain.] *Virginio de gl'Ursini, ou Ursin, estoit fils de Paul-Jourdain Ursin, Duc de Bracciano, & d'Elisabeth ou Isabel de Medicis, sœur de Fran-*

François & Ferdinand de Medicis Grands Ducs de Toscane, & partant cousin germain de Marie de Medicis Reine de France, qui estoit fille du grand Duc François de Medicis.

59 Elle fut receuë par deux Cardinaux.] *L'Histoire du temps en met quatre, sçavoir, François de Joyeuse, Pierre de Gondy, Anne d'Escars, C. de Givry; François d'Escoubleau, C. de Sourdis.*

60 Par le Chancelier.] *Pompone de Bellievre, qui avoit succedé depuis un an en cette charge au Chancelier de Chiverny.*

61 Prince de la Susiane, Gouverneur de la Province.] *Charles de Lorraine, Duc de Guise, Gouverneur de Provence.*

62 Par les Princesses des Armoriques.] *Elles estoient trois sœurs, sçavoir Henriette de Rohan, Catherine de Rohan, mariée depuis à Jean de Baviere Duc de Deux-ponts, Comte Palatin du Rhin, & Anne de Rohan; & ont eu pour freres Henry Duc de Rohan mort en 1638, & Benjamin de Rohan Duc de Soubise, decedé en Angleterre durant le regne de Louis XIII.*

63 Jusques à la ville où Alcandre la vint trouver.] *La ville de Lion.*

64 Dame d'atour, nommée Leriane.] *Il faut sçavoir des Courtisans de ce temps-là qui elle estoit, ne l'ayant pû apprendre de l'Histoire.*

66 Cette vieille Princesse.] *Il veut parler de Madame de Nemours, qui venoit de la Fille de Louis XII, Madame Renée; & d'Anne d'Est. Quelle apparence que le Roy eust mis auprés de la Reine une Dame de la religion?*

66 A la Marquise Ismene, à qui le Roy avoit donné cette qualité.] *Mademoiselle d'Entragues,*

gues, Marquise de Verneüil. Voyez ce qu'en dit le Duc de Sully en ses Memoires, Tom. I. chap. 92.

67 De ce grand & heureux Prince.] *Louis Dauphin, & puis XIII du nom, Roy de France & de Navarre.*

68 Qu'elle fut arrestée avec quelques-uns de ses plus proches parens.] *Qui estoient François de Balsac Seigneur d'Entragues son Pere, & Charles de Valois Comte d'Auvergne, & depuis Duc d'Angoulesme, fils naturel du Roy Charles IX, & frere uterin de la Marquise de Verneüil, estant tous deux enfans de Marie Toucher natifve d'Orleans. Voyez l'Histoire du President de Thou. Liv.CXXXII. pag.* 1134. *& au Liv. CXXXIV. pag.* 1182. *&* 1183.

69 D'une autre bien plus belle.] *Qui estoit la Comtesse de Moret.*

70 Estant d'accord avec le mary, qu'il la quitteroit dés le soir de ses nopces.] *Ce mary pretendu estoit Philippes de Harlay Comte de Cesi, qui a esté long-temps Ambassadeur pour le Roy à Constantinople, & est mort âgé de* 71 *an, au mois de May de la presente année* 1652.

71 Fut renvoyée en sa maison.] *A Verneüil.*

72 Maria Milagarde avec un Prince de la maison Royale.] *Il veut dire François de Bourbon Prince du sang & de Conty.*

73 Cette Princesse estoit sœur d'Olimpe, & le Duc son mary proche parent du Duc de Silesie.] *Elle estoit sœur aisnée de Marie de Medicis Reine de France, & mariée à Vincent I. Duc de Mantoüe & de Montferat, cousin germain de Charles de Gonzague Duc de Nevers, & depuis Duc de Mantoüe, mort en l'an* 1637.

74 Allez en une maison proche de Lute-

cie.] *A ſaint Germain en Laye, maiſon de plaiſance des Rois de France.*

75 Il falloit paſſer en un bac.] *Le bac de Nully. Cet accident fut cauſe qu'on y baſtit quelque temps aprés un pont de bois pour y paſſer la riviere de Seine.*

76 Que c'eſtoit encore à ſa conſideration qu'elle eſtoit ſa parente.] *Elle eſtoit ſa couſine germaine, & fille de Marguerite de Bourbon ſa tante paternelle, qui de ſon mariage avec François de Cleves Duc de Nivernois, eut entr'autres enfans cette-cy nommée Catherine de Cleves, premierement mariée à Antoine de Croy Prince de Porcian, puis à Henry de Loraine Duc de Guiſe tué à Blois en* 1588.

77 Il faudroit un volume entier.] *Voy celuy qu'en a eſcrit le Cardinal Bentivoglio en Italien, intitulé* Relatione della fuga del Principe di Condé.

Apolo-

Apologie pour le Roy Henry quatre envers ceux, qui le blasment, de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs.

Faite en l'année mil cinq cent quatrevingt seize.

Par Madame la Duchesse de Rohan la douairiere Mere du grand duc de Rohan.

IL n'est rien qui passionne tant un fidelle sujet, que d'ouïr mesdire de son Prince, rien ne luy fait plustost rompre silence que le desir de s'y opposer, son devoir s'y oblige & son inclination l'y pousse. Voilà pourquoy recognoissant les rares obligations, que j'ay au treshumble service de Henry quatre mon Prince naturel, à qui de long-temps j'ay une obligation particuliere, & aussi peu commune comme ses merites & les biens faits en mon endroit sont peu communs; je ne puis plus tenir ma langue qu'elle ne parle, n'y ma plume qu'elle ne replique a une infinité de malcontans, qui par faulte de cognoistre les parties non vulgaires de ce genereux Prince, blasment souvent certaines siennes actions, lesquelles bien peut-estre blasmables en d'autres, doivent estre estimables en luy.

Chacun murmure, chacun se mal contente, l'air resonne des plaintes contre cette sacrée

Majesté, l'un dit, ce Prince se perd & nous tous avec luy, il enrichit ses ennemis & ruine ses serviteurs; l'autre dira, il ne croit aucun conseil, il ne faict rien pour personne, il vault mieux le desservir que le servir. Allez vous voir quelque honneste homme en son logis, le premier langage qu'il vous tiendra sera, je m'en vay de cette cour malcontent, il y a si longtemps que j'y despence le mien sans en avoir la moindre recompense, non pas mesme payement d'une telle partie qui m'est due. Allez par les ruës, vous oyrez chacun crier, nous perdons tous les jours & ny a que les ligueurs qui gaignent, ils sont remis en leurs charges, on leur donnent tous privileges & immunitez, & les serviteurs du Roy sont molestez & oppressez, il n'est que de luy faire la guerre, entrez dans la basse court du Chasteau vous oyrez les officiers crier, il y a vingtcinq & trente ans que je fais service au Roy sans pouvoir estre payé de mes gages, en voila un qui luy faisoit la guerre il ny a que trois jours qu'il vient de recevoir une telle gratification.

Montez les degrez, entrez jusques dans son antichambre vous oyrez les gentils-hommes qui diront, quelle esperance y a il à servir ce Prince, j'ay mis ma vie tant de fois pour son service, je l'ay tant de temps suivy, j'ay esté blessé, j'ay esté prisonnier, j'y ay perdu mon fils, mon frere, ou mon parent, au partir de la il ne me cognoist plus, il me rabrouë si je luy demande la moindre recompense. Entrez jusques dedans sa chambre, vous oyrez a deux pas de luy & jusques derriere sa chaire des seigneurs de qualité qui diront, quelle pitié de

ce

ce Prince, quelle misere de luy faire service, il m'a refusé ce que le feu Roy n'eust pas voulu refuser a un valet, il ny a que les larrons qui puissent gaigner a son service, nul n'y peut faire ses affaires qu'en le desrobant, qu'il est imprudent, qu'il est chiche, qu'il est mauvais maistre, qu'il est de mauvais naturel. Tout beau Messieurs, aurez vous tantost tout dit, escoutez moy un peu à mon tour? & je m'asseure que si vous voulez prendre la peine d'esplucher les choses de pres, que vous trouverez que le tort vient de vous & non pas de luy.

Vous confessez desia qu'il faict pour quelques uns, qu'il en gratifie aucuns liberalement, & mesme prodigalement, cognoissez donc que si vous ne recevez les mesmes gratifications que ceux-la reçoivent, c'est pour n'avoir suivy les mesmes voyes qu'ils ont suivies, si vous n'avez acquis sa bonne grace, c'est pour n'avoir praticqué les moyens par lesquelles elle s'acquiert, vous voulez mesurer ce Prince à l'aulne des autres, vous presuppofez, qu'il ayt l'ame commune & ordinaire, qu'il doive aimer ses proches, gratifier ses serviteurs, rendre bien pour bien, & mal pour mal, & quels effects sont-ce la, sinon effects d'une ame vulgaire, le moindre homme s'il a une ame raisonnable, la moindre femmelette en fera bien autant, & vous voulez que ce Prince inimitable, ce Prince qui n'est rien moins que humain ne se gouverne point d'autre façon? ha pauvres ignorans qui ne sçavez admirer ny cognoistre un si rare homme que le Ciel vous a donné!

Sçachez, Messieurs, sçachez que ce Prince

eſt doüé de vertus ſupernaturelles, que le ſens humain ne peut comprendre, ſa façon de proceder eſt toute autre qu'ordinaire; il ne tient rien du vulgaire, & a l'entendement peu commun, ſon jugement eſt ſi vif, que nous ne le pouvons appercevoir, les bonnes parties ſont rares, je dis rariſſimes; Bref il eſt ſi divin, qu'en certaines choſes l'on ne cognoiſt en luy comme point d'humanité, & puis vous penſez le gaigner par moyens ordinaires, vous vous plaignez quand vous n'y pouvez parvenir par les voyes communes. Vous avez tort Meſſieurs, c'eſt à nous à nous accommoder à ſon humeur, & non luy à la noſtre, vous recognoiſſez, qu'il aime ſes ennemis, mettez vous de ce nombre, il fait pour ceux qui luy font la guerre, contraignez vous de la luy faire pour quelque temps, vous ne ſçauriez aprés faire ſi maigre capitulation, qu'elle ne vaille mieux que tout ce que vous tirerez jamais par vos laſches ſoubmiſſions tant meſpriſées de luy, il careſſe ceux qui le deſrobent, n'y oubliez rien, je dis ceux qui ont l'honneur de foüiller en ſes finances, comme je croy qu'il y a d'honneſtes hommes, qui y font le debvoir, il gratifie ceux qui l'offençent, offencez le. Je ſçay bien que ces moyens vous ſembleront du commencement un peu rudes, mais quoy? eſtimez vous ſi peu ſa bonne grace que vous ne veüillez contraindre voſtre nature pour l'acquerir? c'eſt le ſeul moyen d'y parvenir, il vous en advertit, il vous en fait voir l'eſpreuve tous les jours & vous y reculez. Eſtes vous pas dignes d'en eſtre privez? ſes effets parlent & diſent en bon langage, ..ençez mes amis offençez moy je vous aymeray, ſervez

vez moy, je vous hayray, il ne vous cache point le secret, il le vous enseigne par toutes ses actions, il n'est point jaloux de vostre bonheur, pour vous vouloir celer le moyen de l'acquerir. Regardez à tous ces deportements, il ny en a pas un, qui ne nous y conduise. Si vous demandez pourquoy est il gratifié, pourquoy luy donne t-on les cent ou les deux cent mil escus? On vous dira soudain, pource qu'il est de la ligue, pource qu'il tient telles & telles villes contre le Roy; pourquoy fait on si bon recueil a une telle dame? pource que son Mary, son frere, ou son fils portent les armes contre le Roy; si au contraire on s'enquert, pourquoy ne fait on cas de cestuy-cy, pourquoy est il reculé des charges? pource qu'il est du party du Roy: Pourquoy un autre est plus desdaigné ou indignement traicté? pource qu'il est de ses anciens serviteurs, ou (qui est le pis) pource qu'il est son parent: Que mauditte soit la parantée, car cestuy la est un mal sans remede! On peut laisser à luy estre serviteur pour avoir sa bonne grace, on peut laisser à luy faire service pour estre gratifié de luy, mais de laisser à estre son parent quand on a ce malheur de l'estre, cela est impossible. Malheureux donc deux ou trois fois ceux qui sont naiz soubs une si infortunée constellation; mais ceux qui ont l'heur d'estre issus de quelque autre race, ou desquels & pour le moins la proximité ou l'obligation n'est point si grande, qu'ils ne soient capables de rechercher sa bonne grace par quelque offence, s'ils desdaignent ce moyen tant assuré, meritent ils pas d'en estre privez? je croy que vous m'advoüerez qu'ouy. Ne vous plaignez

donc

donc plus Meſſieurs, recognoiſſez, que la faute n'eſt pas venuë de ſon coſté, mais du noſtre, & puiſque vous voyez deſormais quelle voye il faut tenir pour recevoir des faveurs de luy, ſuivez la, & je croy que vous en recevrez contentement.

Mais quoy diſent aucuns cela eſt eſtrange qu'il faille avoir ce Prince de cette façon, j'aimerois mieux (dira quelque opiniaſtre) n'eſtre point favoriſé de luy que de l'eſtre par tels moyens. Pauvres creatures, eſtce à vous à luy preſcrire autres voyes, que celle qu'il vous ordonne s'il banniſſoit chacun de ſa bonne grace, vous pourriez dire, qu'il vous met au deſeſpoir, mais il vous en donne les moyens faciles & aſſeurez, je dis ſi aſſeurez que jamais aucun ne les a tantez, qu'il ne s'en ſoit bien trouvé, & vous le refuſez, ne vous plaignez donc pas ſi vous perdez le ſalaire, qui ne ſe peut acquerir que par la.

Mais diſent les autres, ces procedures ſont elles point injuſtes, il n'y pas ce ſemble grande raiſon de faire pour ſes ennemis, & ne faire rien pour ſes ſerviteurs. O eſprits foibles qui ne jugez des choſes que par l'apparence, qui n'avez la veuë aſſez aiguë pour penetrer juſques au ſecret cabinet des intentions de Prince, ny le ſens aſſez femme pour appercevoir les juſtes cauſes de ſes actions.

Vous le blaſmez de ce qu'il fait pour ceux, qui luy ont fait la guerre, & à qui eſt il plus obligé qu'à ceux la? qu'euſt-ce eſté de ce grand Prince s'il n'eut en ſon Royaume à debattre; en qu'elle eſtime fut il tombé envers

vers son peuple, s'il eust esté obligé d'estre assidu au conseil, comme le feu Roy de rendre justice à ses subjets, de respondre des place, d'estre importuné de requestes, luy qui a bien l'esprit ailleurs & qui s'occupe à des choses bien diverses, quels mescontements des sujets s'il n'eust eu à tours propos cette excuse, c'est la guerre, j'ay affaire ailleurs, il faut que je monte à cheval, s'il n'eust eu à respondre à ceux qui poursuivoient leurs payements, ou quelque salaires meritées, il faut payer ma gendarmerie, il faut de l'argent pour mes suisses, il faut que je sorte de l'hospital avant que d'en tirer les autres, combien pensez vous que ces deffaites luy soient commodes, combien il luy a esté souvent agreable que son bien ait esté pris par ses ennemis plustost que d'avoir le desplaisir de le donner, ou la peine de le refuser, & puis n'est il point redevable à ceux qui luy font naistre de si gentils. expediens & si agreables à son humeur.

Mais quoy disent les autres, il sembleroit selon cela qu'il fut enclin à la lascheté. vice indigne d'un grand Prince, helas que vous vous abusez, comment seroit il chiche de son bien, qu'il ne l'est pas du bien d'autruy, n'a-t-il pas esté à qui un gouvernement, à qui une charge, à qui un benefice & tout pour les donner, sont cela traicts de chicheté d'estre liberal outre la raison, outre le devoir, dites plustost qu'il sçait donner à ceux qui l'ont sçeu estimer comme il merite, à ceux qui ne le mesurant à l'aulne du vulgaire, ont sçeu recognoistre les moyens de gagner sa bonne grace, qui

n'ont

n'ont efpargné ny leur confcience, ny la reputation, ny la vie de cent mille ames pour rechercher fa faveur par les moyens, par lefquels elle s'acquiert, ce font ceuxla qui feuls l'ont pû obliger à les aimer, non pas fes amis foibles qui penfent gaigner un tel Prince par fubmiffions, par recherche, par fervice comme l'on feroit quelqu'un d'entre le commun. O valeureux Prince & genereux courage, qui ne fe rend qu'aux genereux, qui ne fe laiffe forcer, que par la feule force, qui careffe pluftoft celuy qui genereufement fe prefente à fa Majefté les armes au poing, que ceux qui auront toute leur vie demeurez lafchement profternez à fes pieds; qui fait plus d'eftat d'un brave ennemy qui luy fait la guerre, que d'un Prince de fon fang foubmis à fes volontés. Prince inimitable, que n'aisje la langue auffi diferte, que la volonté affectionnée pour le pouvoir loüer felon fes merites.

C'eft tout un encore ne voy-je point ce mefcontentement ceffer, j'en voy qui grondent, j'en voy qui mefprifent ce valeureux Prince, l'un avec rifée, l'autre avec defpit fe mocque de luy, chacun le defdaigne, & voudroit tourner à fon defavantage fes plus louables actions, c'eft pourquoy il m'eft force de parler un peu de fes merites, pour faire cognoiftre qu'il ny a efpece de vertu, dont ce rare Prince ne foit richement orné.

Premierement s'il eft queftion de la prudence, il ny a Prince qui jette plus l'œil que luy fur le futur. Qu'ainfi ne foit, fi quelqu'un luy vient demander un don, il ne s'amufera pas à fonger comme ces autres Princes vulgaires, cettuy-

cettuy-cy m'a t'il fait service, mais m'en pourra-t-il faire; n'estce pas regarder à l'advenir que cela, n'est-ce pas estre prevoyant, & la prevoyance n'est-ce pas une des principales parties de la prudence? Une ame commune fera gloire de se ressouvenir d'un service passé, de le vouloir recognoistre, de ne l'oublier point; ce grand Prince tout au contraire, quittera toujours la souvenance de tous les services faicts pour un qui est à faire, la souvenance du passé n'est qu'un effet de la memoire, la prevoyance de l'advenir tient de la Prophetie & participe de la divinité. O donc Prince divin, Prince prudent & prevoyant, bien qu'a grand tort la plupart l'accusent d'imprudence.

Quand à la force, ou est le Prince qui deffere plus à cette vertu que luy, qui l'honore plus en ses ennemis mesme; vous l'avez veu tels fois imploiable aux requestes, aux persuasions, & quelquefois à la raison mesme, mais ploiable à la force; il a veu ses serviteurs, ses conseillers, les Princes mesmes de son sang pleins de volonté, de fidelité & d'affection à son service, il les a mesprisez; il a veu ses ennemis forts, il les a caressez, les a honorez, les a fait hommage de ses biens, de sa conscience, & d'une partie de son Royaume: n'est-ce pas honorer la force que cela, & honorer la vertu, n'est-ce pas estre vertueux?

Pour le Regard de la temperance, ce Prince sçait commander à ses passions si Prince au monde le sçait faire; y a t'il passions plus naturelles que l'affection des proches, & cependant voyez vous que cela le touche en

en ſorte quelconque, ny que ſeulement il la face paroiſtre par le moindre effect : voyez vous d'ailleurs qu'il flechiſſe à l'amitié, à la pitié, ny à toutes ces paſſions qui ont accouſtumé de vaincre les ames vulgaires? On a veu ſouvent une centaine de pauvres gens le venir ſupplier les genoux en terre, les larmes aux yeux, de les deſlivrer de l'oppreſſion de ſes gens de guerre, de leur faire raiſon de ſes ſoldats, qui les auroient pilléz & rençonnez. Penſez vous que cette ame genereuſe en ait eſté eſmeüe? auſſi peu certes comme un rocher par le frayement des flots. Luy avez vous jamais veu une ſemblable marque de tendreſſe par le recit de la foulle de ſon peuple, ny par la conſideration du mal d'aucun particulier meſme, par les larmes de ſa ſœur capables quelquefois d'amollir un rocher? & toutefois ce diamant de fermeté, ce marbre bearois y a faict reſiſtance ſans jamais monſtrer ſigne d'alteration de douleur ny de pitié? O conſtance admirable! O Prince vrayement temperant! ains la temperance meſme, Prince qui ne ſe laiſſe vaincre à aucune paſſion d'amours, paſſion divine, paſſion qui a ſurmonté les plus braves heros & qui le rend encore aujourdhuy digne imitateur du grand Hercule, qui empoigne la quenouille & le fuzeau pour complaire à ſa maiſtreſſe.

Il reſte la vertu de juſtice, à laquelle je voy bien que vous m'attendez à ce paſſage, & vous entends deſia me dire; & bien voulez vous dire que voſtre Roy ſoit orné de cette vertu, luy qui ne faict point de juſtice, qui ne l'ayme & ne s'en ſoucie nullement. Ayez patience Meſſieurs, prenez un peu la choſe comme il faut, & puis

puis vous verrez, que je ne me trompe pas: vous appelez justice, ces effects de rendre à chacun ce qui luy appartient, de soulager l'innocent, de punir l'oppresseur, & autres telles procedurez pratiquées par les ames vulgaires. J'advoüe que de cette justice commune mon tres-honoré Prince n'en fait point. Mais quoy est-ce par tels effets actuels & materiels qu'il faut juger de la vertu de ce Prince ? ne sçavez vous pas bien qu'il est tout esprit, tout intellect, que ses vertus sont spirituelles & invisibles. Voyez donc qu'il est Prince tresjuste, mais d'une justice d'autant plus pure, que la visible, que le feu elementaire qui ne se voit point, est plus pur que le materiel qui se voit. Mais quoy dira quelque soupçonneux, qui vous le fera ainsi croire ? O Ame grossiere qui ne croyez que ce que vous voyez, prenez les yeux de la foy, & vous verrez sa justice, avec beaucoup d'autres siennes vertus, qui vous sont cachées, car la foy est des choses qu'on ne voit point, c'est un trait de huguenotterie, qu'il vous faut apprendre pour le bien cognoistre,& m'asseure qu'il ny a huguenot en France qui ne cognoisse tres bien, quelle est sa justice, pour l'avoir de long-temps esprouvée.

Au reste combien pensez vous que ce Prince ait de rares parties. Il est Religieux si jamais Prince le fut: les autres Roys ont pensé faire beaucoup de bien tenant une Religion, cettuy-cy en tient deux tout à la fois, les advoüe toutes deux esgallement, les observe aussi bien l'une que l'autre, n'est il pas doublement digne du nom de tres Chrestien.

D'ailleurs c'est le Prince du monde qui sçait

sçait autant faire beaucoup de peu : en voulez vous une preuve ? il n'a qu'une sœur, il en a desia fait une douzaine d'amis, & en fera mille, s'il trouve autant de Princes dociles, qui veulent suivre ses enseignements.

Mais avec quel jugement pensez vous qu'il ait conduict tous ces Mariages, qu'elle proportion y a-t-il tenue, pour garder que pas un de tous ces Princes n'eut advantage l'un sur l'autre, & les rendre à la fin esgallement contents.

Ne l'a-t-il pas offerte à cinq ou six en mesme temps, à peine, que je ne die en mesme jour, en mandant à l'un venez moy trouver, je vous donneray ma sœur, à l'autre faittes faire la paix par ceux de vostre party, je vous donneray ma sœur, à l'autre gardez moy vostre province favorable, je vous donneray ma sœur ; & n'estoit il pas des lors pourveu de difficultez, qui luy devoient faire trouver à l'un la diversité de la langue du pays, à l'autre la difference de la Religion, à l'autre le parentage, à l'autre la volonté de sa sœur, à fin que par cet esgal contentement il leur osta tout subjet de dispute ou querelle à l'advenir. O Prince vrayment politique ! Et puis direz vous que ce soit la des effets d'une ame commune, d'une ame qui ne sçache autre chose, sinon cette vieille routine de promettre & puis tenir? d'observer une parole, quand elle est donnée ! O artifice d'estat beaucoup plus delié, leçons du docte Machiavel dextrement praticquées, digne observation des maximes de la Reyne Mere du feu Roy, qui ne faisoit jamais la paix avec les Huguenots, qu'elle n'eust desia resolu le moyen [illegible] rompre ! Mais

Mais quoy, disent la dessus quelque ceremonieux, n'y va t-il point de la conscience de promettre ainsi & ne tenir point : ne vaudroit il pas mieux faire un peu moins bien ses affaires; Et puis n'est-ce point faire tort à sa sœur, que de se servir ainsi d'elle, comme d'un appas pour tromper tous les Princes de la Chrestienté. O pauvres ignorans & oublieux de ce que je vous ay dit tant de fois, ne vous ais-je point assez adverty, que ce Prince se gouverne d'une façon rare & extraordinaire, que ses vertus different autant de celles des autres Princes vertueux, comme sont les choses invisibles des visibles, les intellectuelles des materielles, & cependant vous le voulez tousjours mesurer à l'aulne desautres, comme si vous aviez affaire icy a un Roy Louis douziéme, ou à un grand Roy François premier; Princes vrayment vertueux, mais non de la façon de cettuy-cy; leurs vertus estoient grossieres & palpables, les vertus de celuy-cy sont deliées & subtiles; ils faisoient cas des paroles données, cettuy-cy fait cas des effets. Ne sçavez vous point que les paroles sont femelles, & que les effects sont masles, & vous voudriez que ce cœur genereux, ce courage viril déferat à quelque chose de feminin, que ce brave Prince qui ne se rend qu'a la seule force, se peut forcer par un esprit, par un son, par un vent, luy qui va plus viste que le vent & qui en a la teste toute plaine. Il n'est pas raisonnable, Messieurs, ce n'est pas une ame qui se lie de cette façon, il est nay libre & a toutes ses actions libres, il sçait quand il fault promettre, & quand il faut tenir, & puis il ne fait rien practiquer à sa sœur, qu'il n'ait praticqué

ticqué le premier, il la traitte en cét endroit comme sa propre personne, n'est-ce pas luy tesmoigner qu'il l'aime comme soy mesme.

Ouy bien disent les autres, si aprés cela il faisoit quelque chose pour elle, mais il semble qu'il ne s'en soucie point, qu'il cherche seulement par ces moyens de luy faire passer la fleur de son aage sans estre mariée, il luy desnie toute authorité ! il ne luy donne rien, & mesme luy diminue en tout ce qu'il peut ce qui luy appartient, ce ne sont pas la ce me semble de grandes marques de son amitié. O Esprits grossiers & Ames terrestres, qui appellez biens ces choses corporelles & sensibles, comme les richesses, les honneurs & le contentement, qui ne sçavez pas gouster que le seul sage est heureux, que le souverain bien gist en l'ame, & la parfaite felicité consiste en la seule vertu. O que si vous aviez des yeux spirituels pour cognoistre les invisibles effects par lesquels, il oblige cette sœur bien aymée, combien vous la jugeriez sa redevable : Les autres Roys ont gratifié leurs sœurs, leurs filles, leurs parentes de dons d'appanages de grandeurs, & d'authorités. Cettuy-cy fait bien de plus riches presens a sa sœur, il l'enrichit de vertu, d'honneur & de reputation, il l'instruit a la patience & a la tolerance de toute sorte d'incommoditez, il luy enseigne la frugalité & la luy faict practiquer tous les jours, il luy apprend à se contenter de peu, & quelque fois de rien du tout ; n'est-ce point l'obliger que cela ? & non content encores, il luy faict acquerir la reputation (aux despens de la sienne propre) d'estre la plus pleine de patien-

ce,

ce, respect & obeissance, que nul autre qui soit sur la terre, & enfin d'estre la Princesse qui sçait le mieux ployer soubz les volontez du plus rigoureux frere du monde, & puis vous direz que ses bien-faicts soient communs, qu'ils se puissent comparer a ceux des autres Roys qui ont aymez leurs sœurs & leurs proches. O effects trop differens ! & qui sortent bien d'une autre ame ! O Rares obligations, marques d'amitié inouyes & dignes seulement du rare naturel de Henry quatriesme !

De m'amuser icy à vous representer mille autres gentillesses qui sont en ce Prince, ce ne seroit jamais fait, chacun le cognoist, chacun les esprouve, il ny a nul qui n'admire la legerité de son esprit, qui ne ressente les pointes de sa langue, qui ne recognoisse la fertilité de ses inventions, qu'il fault confesser estre plustost admirables, que imitables. Les plus rares esprits n'ont peu apporter tant d'artifice à leurs escrits, ny à leurs discours, qu'ils n'ayent emprunté quelque chose du labeur d'autruy, ce Prince ne produit rien que du sien, il vous donnera des advis, il vous fera des Recits tous entiers des choses qu'il ne vit ny n'ouyt jamais, & qui ne sont que de sa pure invention. O subtil esprit, Prince inventif s'il en fut jamais & digne d'estre loüé par toutes especes de louanges inventées!

Or donc Messieurs vous voyez quel est ce Prince, vous cognoissez ses vertus, sa valeur & ses meritez, la façon de gagner sa bonne grace ne vous est plus cachée, elle vous est offerte tous les jours, le moyen en est prompt & facile, ne le mesprisez, point, les recompenses

sont toutes prestes, vous voyez ce qui ont gaigné ces braves seigneurs, qui y ont acquis les Mareschaussées, les Admirautez, les gouvernements, les cinquante & soixante mil escus, croyez qu'il ne vous arrivera pas plus mal qu'eux. S'il y a donc quelque genereux courage parmy vous, qui desirez acquerir ce precieux thresor de sa faveur & bonne grace, qu'il tienne le mesme chemin, qu'ils ont tenu. Si vous n'avez moyen de l'offencer, autant qu'eux, faittes au moins ce que vous pourez & prennez que la recompense en sera plus petite, pour le moins la devez vous esperer à la proportion de ce que vous ferez. Courage donc Messieurs, sa bonne grace est trop desirable pour ne la rechercher par les moyens, par lesquels elle s'acquiert, vous n'avez que cettuy-la seul, cherchez de tous costez, faittes tant de services que vous voudrez, usez de soubmissions, de requestes, de persuasions, employez vos amis, consommez y vos biens, vostre argent, & vostre aage, vous n'advancerez rien, vous en voyez les preuves tous les jours, au contraire suivez cét heureux chemin, qu'on vous propose, vous voyez comme on s'en trouve bien, & devez croire que ce grand Prince toujours un & semblable à soy mesme, ne vous recompensera pas moins qu'il a desia recompensé ceux, qui ont commencé à monstrer ce bel exemple. Dieu luy doint de continuer envers vous, & tous ceux qui ont mesme volonté, luy rendre le bien qu'il fait à ses proches, & leur donne heureuse longue vie.

CLEF

CLEF
OU
EXPLICATION

Des noms propres deguisez dans l'Histoire des Amours d'Alcandre.

A.



Alcandre. Henry de Bourbon Roy de France, IV du nom, & de Navarre.

Alcmene. Jacqueline de Bueil Comtesse de Moret, que le Roy Henry IV maria à Monsieur de Cesi, qui s'appelloit Philippes de Harlay, mort âgé de 71 an en 1652.

Almidor. Anne d'Anglure Seigneur de Givry, qui espousa depuis Marguerite Hurault, Fille du Chancelier de Chiverny.

Antenor. Philippes Hurault, Comte de Chiverny, Chancelier en France sous les Rois Henry III & IV.

Arsure. . . . . la Rousse, de laquelle M. de Sully parle en ses Memoires.

Argie. Leonora Galigaï, depuis femme de Conchini, Mareschal d'Aucre.

Armise. Charlote de Montmorency, femme de Charles de Valois, Comte d'Auvergne, & depuis Duc d'Angoulesme.

Arnede. Henry de Bourbon, Evesque de Metz, fils naturel du Roy de France Henry IV, & Henriette de Balsac d'Entragues, Marquise de Verneuil.

C.

Cleandre. Henry de Lorraine, Duc de Guiſe, tué aux Eſtats de Blois en l'an 1588.

Coriſande . . . . veuve de Philibert Comte de Grammont, tué à la Fere quelques années auparavant.

Criſante. Gabrielle d'Eſtrée, Marquiſe de Monceaux, & depuis Ducheſſe de Beaufort, morte en l'an 1599.

D.

Dalınde. La Marquiſe de Ceriſay ou Ducheſſe de Villars; elle s'appelloit Juliette Hippolyte d'Eſtrée, & eſt nommée Mirtille ailleurs.

Damon. Je croy que c'eſt le Duc d'Eſpernon, grand favory de Henry III, Roy de France & de Pologne. Son nom eſtoit Jean Louïs de Nogaret de la Valette, Duc d'Eſpernon.

Dioclée. C'eſt Madame de Roſny, dont le mary (qui s'appelloit Maximilian de Bethune Baron de Roſny, depuis erigé en Marquis) eſtoit Gouverneur de Mantes, depuis Duc de Sully.

Dorclas. Le Comte de Cramail.

Dorinde. Catherine de Cleve, veuve de Henry de Lorraine, Duc de Guiſe, tué à Blois en 1588.

Duc des Allobroges. Charles Emanuël, Duc de Savoye, mort en 1630.

Duc de Medoc. Jean Louïs de Nogaret Duc d'Eſpernon, appellé cy-deſſus, comme je croy, Damon.

Duc de Micene. Henry de Bourbon, Prince du ſang, dernier Duc de Montpenſier, mort en 1608.

Duc

Duc de Moravie, premier officier de la Couronne. Henry Duc de Montmorency, Conneſtable de France ſous les Rois Henry IV, & Louïs XIII.

Duc de Ponti..........................

Duc de Silefie. Charles de Gonzague, Duc de Nevers, & depuis de Mantoüe, mort en 1637.

Duc de Velitres. Virginio de gli Orſini, Duc de Braciano.

Ducheſſe d'Achaie. Eleonor de Medicis, femme de Vincent premier, Duc de Mantoüe, & ſœur de Marie Reine de France.

Ducheſſe des Armoriques. C'eſt Madame la Ducheſſe de Nemours qu'il entend.

Ducheſſe d'Athenes. Madame la Ducheſſe de Mantoüe, appellée cy-devant Ducheſſe d'Achaïe.

Ducheſſe d'Etrurie. Chreſtienne de Lorraine, femme de Ferdinand de Medicis, grand Duc de Toſcane, oncle paternel de Marie de Medicis Reine de France.

Ducheſſe de Silefie. Catherine de Lorraine, fille de Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, Chef de la Ligue, & femme de Charles Duc de Nevers & de Mantoüe.

E.

Eliane..............................

Eliſe. Senlis, ville du gouvernement de l'Iſle de France.

Eteocle. Charles de Gontaut de Biron, Mareſchal, Duc & Pair de France, qui fut decapité dans la Baſtille à Paris en 1602.

F.

Filizel. Claude de Lorraine, appellé premierement Prince de Joinville, & depuis

Duc de Chevreuſe, qui eſt encore vivant, & a eſpouſé Marie de Rohan, Ducheſſe de Chevreuſe, fille de Hercules de Rohan, Duc de Montbaſon, & Pair de France.

Florian. Roger Duc de Bellegarde, grand Eſcuyer de France.

Floridor, frere de Milagarde. Charles de Lorraine, Duc de Guiſe, fils aiſné de Henry tué à Blois en 1588. Il eſt mort en Italie à Cona dans le Sienois, âgé de 70 ans, le trentiéme Septembre de l'an 1640.

Floriſe. Charlote Marguerite de Montmorency, femme de feu Henry de Bourbon Prince de Condé, decedé en l'an 1640, & elle en 1650.

G.

Graſſinde. Catherine de Bourbon, Princeſſe de Navare, ſœur de Henry IV, Roy de France & de Navarre, & femme de Henry de Lorraine Duc de Bar, decedée en la ville de Nancy l'an 1604.

I.

Iſmene. Henriette de Balſac d'Entragues, Marquiſe de Verneüil, ſœur uterine de Charles de Valois, Comte d'Auvergne, & depuis Duc d'Angouleſme, fils naturel de Charles IX, Roy de France, decedée en 1651.

L.

Lariſſe velle. Je croy que c'eſt Mantes.

La veuve du Duc de Micene. Henriette Catherine de Joyeuſe, veuve de Henry de Bourbon, Duc de Montpenſier, Prince du ſang, & depuis encore veuve de Charles de Lorraine Duc de Guiſe, mort en Italie en 1640.

La ville des Maſſiliens. Marſeille, ville maritime,

:, & fort renommée, de la Provence-
nide. Louïſe de Budos, ſeconde femme
ɛnry Duc de Montmorency, Conneſtable
:ance ſous les Rois Henry IV, & Louïs
, decedée en l'an.

riane. . . . .

e Roy des Aſturies. Philippes III, Roy
ſpagne.

acidan Capitaine des Gardes d'Alcandre,
. . . .

Lucine. Marguerite de Montmorency, fem-
: d'Anne de Levi Duc de Ventadour.

Lindamart. Henry d'Orleans, Duc de
ɔngueville, tué en une ſalve d'honneur, à
n entrée à Dourlans en l'an 1595. Il avoit
ſpouſé Catherine de Gonzague, fille du Duc
e Nevers.

Lucile. Nicolas d'Angennes, Marquis de
Rambouillet.

Lutecie. Paris, ville capitale de la France.

Lydie. Iſabelle de Babou, Marquiſe de Sour-
dis, qui fut depuis Maiſtreſſe du Chancelier de
Chiverny.

M.

Meliſe. Marguerite de France, ſœur des
trois derniers Rois de France, de la branche
de Valois, & femme repudiée de Henty IV,
Roy de France & de Navarre, appellée vul-
gairement la Reine Marguerite, morte en
l'an 1615.

Milagarde. Louïſe Marguerite de Lorrai-
ne, fille de Henry de Lorraine, Duc de Gui-
ſe, tué à Blois, & de Catherine de Cleves ſa
femme, mariée à François de Bourbon Prin-
ce du Sang & de Conty, mort en 1614.

Mirtille sœur de Crisante. Juliette Hippolyte d'Estrée, Marquise de Cerisay, ou Duchesse de Villars.

Mont de Mars. Montmartre.

N.

Napoleon. Gilles de Conflans, Seigneur d'Armentieres fils du Comte d'Auchi.

Neustrie. Normandie.

O.

Olimpe. Marie de Medicis, fille de François de Medicis, grand Duc de Toscane, & de Jeanne Archiduchesse d'Austriche, & femme de Henry IV, Roy de France & de Navarre.

P.

Palamede. Charles de Bourbon, Comte de Soissons, Prince du Sang, mort en 1612, & Pere de Louïs de Bourbon, dernier Comte de Soissons, tué à la bataille de Sedan en mil six cens quarante un.

Pedipe. Dieppe, ville de Normandie.

Periandre. Henry III, Roy de France & de Pologne.

Philemon.............................

Pisandre. Conchino Conchini Màrquis d'Ancre, depuis Mareschal de France, tué à Paris en 1617.

Polidor. Monsieur de Rosny, Gouverneur de Mantes, depuis Duc de Sully, son nom Maximilian de Bethune.

Polinisse. Catherine de Lorraine, fille de François de Lorraine, Duc de Guise, & d'Anne d'Est sa femme, mariée à Louïs de Bourbon, Prince du Sang, Duc de Monpensier, mort en 1582, & elle en 1596.

Prestresse du Mont de Mars. Marie de Beauvilliers,

ers, fille du Comte de Saint Aignan, Abbe de Montmartre.

rince de la Suziane, Chef de ce party. Henry de raine, Duc de Guise, Chef de la Ligue, tué lois en 1588, & appellé plus bas *Cleandre.*

Prince de la Suziane. Charles Duc de Guise, du precedent, Gouverneur de Provence is les Rois Henry IV, & Louïs XIII.

Prince de la Suziane. Henry de Lorraine nc de Bar, & depuis de Lorraine, marié a atherine de Bourbon, Princesse de Navarre, eur de Henry quatriéme Roy de France & Navarre.

Princesse d'Etrurie, Marie de Florence.

Princesse de la Suziane ; c'est la mesme que Dormde. Madame la Duchesse Doüairiere de Guise.

Princesses des Armoriques. Voy les Annotations.

Province des Romains. La Provence, Province de France.

R.

Riole. Loire, riviere de France, grande & celebre.

Roy des Asturies. Philippes III, d'Espagne, pere d'Anne d'Austriche, Reine de France, veuve de Louïs XIII, & mere de Louïs XIV, Rois de France.

S.

Sylinde. Antoinette de Pons, Marquise de Guiercheville, femme en premieres nopces de Henry de Sully, Comte de la Roche-Guion, & en secondes nopces de Charles du Plessis, Seigneur de Liencour, premier Escuyer & Gouverneur de Paris.

Serquas. Arques, ville de Normandie.

Sertorius. Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, Chef de la Ligue.

Scevole. . . . .

T.

Tiane. Compiegne.

V.

Vigenne. Guyenne, Province du Royaume de France.

Veuve du Duc de Mucene. Henriette Catherine de Joyeuſe, veuve du dernier Duc de Montpenſier, & depuis du Duc de Guiſe, mort en Italie en 1640.

Ville des Carnutes. Chartres.

Ville des Maſſiliens. Marſeille.



Obſervations ſur Alcandre & ſa Clef, & ſur les Annotations, imprimées & manuſcrites.

ALcandre avoit donné promeſſe de mariage à Coriſande (quelques-uns la nomment Diane) eſcrite & ſignée de ſon ſang. Cette Dame avoit fait la guerre pour Alcandre à ſes deſpens, & luy envoyoit des levées de 23 & 24 mille Gaſcons; mais elle devint graſſe & groſſiere, & ſi rouge de viſage, qu'Alcandre s'en dégouſta, & ſe donna à d'autres. Il offrit pourtant à Antonin, ſon fils, de l'advouër pour ſien; lequel repartit, qu'il aimoit mieux eſtre gentil-homme,

me, que baſtard d'un Roy. Et cecy je le ſçay de la bouche d'un des enfans d'Antonin. C'eſtoit feu M. le Comte de Grammont, pere de M. le Mareſchal de Grammont d'à preſent. M. le Duc d'Orleans diſoit au dit Comte de Grammont, qu'il eſtoit ſon frere, puiſque ſon pere (Henry IV) avoit couché avec ſa mere. Le dit Comte diſoit qu'il eſtoit vray, que le Roy avoit couché avec ſa mere; mais qu'il y avoit une buche entre eux deux; c'eſt pourquoy d'ordinaire M le Duc d'Orleans l'appelloit ſon frere buche. C'eſt M. d'O, qui m'a fait ce conte.

Aprés la bataille d'Ivry le Roy donnant la chaſſe à l'ennemy, prit la ville de Mante par un ſeul homme, ainſi que je diray cy-apres, & cependandt alla coucher à Roſny, ſelon M. de Thou (mais un Vieillard de ce temps-là, & du païs, homme illuſtre, m'a dit, à la Rocheguyon.) Quoy que c'en ſoit, il fut frappé à la Roche des beaux yeux d'Antoinette, & luy offrit promeſſe de mariage, ſignée de ſon ſang, & Antoine de Lomenie de ſon coſté fut feru d'Anne d'Aubourg Porcheux, Damoiſelle de la Comteſſe, & l'eſpouſa: mais Antoinette ne voulut jamais eſcouter Alcandre.

Antoinette, eſpouſant Charles du Pleſſis, Seigneur de Liancourt, poſa pour condition, qu'elle ne porteroit jamais le nom de Liancourt, puiſqu'une putain pourtoit meſme nom. C'eſtoit Criſante, mariée à Nicolas Damerval, Sieur de Liancourt, pres Neſle en Picardie: c'eſt pourquoy le Roy la fit nommer Marquiſe de Guercheville.

Antoine d'Eſtrée Seigneur du-dit lieu (dit auparavant Wally en Santerre) & Marquis

de Cœuvres pres Soissons, grand Maistre de l'artillerie, avoit espousé Françoise Babou de la Bourdaisiere, & disoit de sa femme à ses familiers, voyés-vous cette femme, elle me fera un clapier de putains de ma maison. Je tiens ce discours de la bouche de Jean Lievin: Sieur de Beaulieu, homme illustrebui le tenoit du dit Sieur d'Estrée, dans la confidence duquel il avoit esté long-temps: Il le me racontoit en 1619.

Dioclée ne peut estre Rachel de Cochefilet, ni pendant son premier mariage avec Fr. Huraut Sieur de Chasteau pres & du Marais, qui mourut 1590, au temps que l'on veut poser ses amours, & n'eut point de gouvernement, estant de robbe, & Maistre des Requestes, ni pendant le deuxiéme avec Maximilian de Bethune, qui n'espousa Rachel que le 18 May 1592, en la ville de Mante, de laquelle encore il n'eut le gouvernement qu'en 1597, (apres la mort de Salomon de Bethune son frere puisné), & qui d'ailleurs ne fut jamais jaloux: mais bien tout le contraire. Et ainsi, si cette annotation avoit lieu, M. d'Armentieres auroit fait l'amour apres sa mort, & auroit donné de la jalousie à un homme qui n'en eut jamais, ni n'en estoit capable.

Environ le temps que le Duc de Longueville fut tué, le Comte de Chaunes & le Marquis de Humieres se desfirent de leurs femmes. L'une fut estranglée avec ses propres cheveux, par de gens masqués; & l'autre à la promenade dans un parc fut poussée par son mary dans l'eau, où elle se noya. Le Duc estoit le sujet de la jalousie, qui luy causa la mort à la salve de Dourlens en Picardie.

Le

Le Roy ne donna pas, mais rendit le gouvernement de Chartres au Sieur de S. qui en avoit esté chassé par la Ligue.

Ce bon homme, surprenant une fois les amans dans le lit, se plaignoit qu'il ne fermoient pas leur porte, leur remonstrant la honte qu'ils encouroient, si un autre que luy les eut surpris: & comme à Chartres on portoit en ceremonie au baptesme un enfant d'Isabeau duquel le Chancelier estoit parrain, passant entre deux haies des gardes d'Alcandre, les soldats disoient tout haut, Il est pere & parrain, es tu sourd, dit il. Et il est constant que la Dame à l'article de la mort declara, que Henry n'estoit pas fils de son mary. Celuy qui le portoit au baptesme dit que cet enfant estoit bien pesant. On luy repartit; ne vous en estonnés pas, il porte les Sceaux.

Le mariage de Palamede, & de la sœur d'Alcandre vint à tel point que Pierre Cayer, Ministre de Grassinde, fut commandé de le benir presentement, dont il s'excusa: & sur ce que Palamede menaça de le tuer, le Ministre dit à Palamede, qu'il aimoit mieux mourir de la main d'un Prince que de celle d'un Bourreau.

Grassinde à tousjours aimé Palamede, & son refrain ordinaire parmy ses familiers estoit, je n'ay pas mon comte: equivocant sur le titre que portoit Palamede.

Larisse ne peut estre la ville de Mante, que le Roy n'a jamais assiegée: elle se rendit sans siege en l'an 1590. Voicy comment Mante fut prise, & je le sçay de la bouche du preneur, qui me le raconta à Saucourt, pres Gisors, en 1622,

en presence de plusieurs gentils hommes qualifiés du pays, dont quelques-uns luy pouvoient contredire, s'ils ne l'eussent sceu tres-veritable. Alcandre, ayant gagné la bataille d'Ivry en Normandie, poursuivit Monsieur de Mayenne jusques aux portes de Mante, où le Duc crioit, Mes amis, sauvez moy, j'ay perdu la bataille; mais le Bearnois est mort; & enfin y entra par le guichet. Villeneuve, gentil-homme de Guienne, qui portoit l'escharpe blanche, & qui estoit emporté par un cheval fort en bouche à cette chasse, marchoit lors assez involontairement sur les talons du Duc de Mayenne, & se trouvoit tout seul de sa bande de tous les plus hastés de l'armée du Roy, & veritablement fut un temps qu'il s'estimoit perdu, à cause de son escharpe. Enfin il s'advisa d'une ruse qui luy succeda envers ce peuple, tout en desordre dans l'estonnement où l'avoit jetté la fuite & frayeur du Duc. D'abord Villeneuve fit signe qu'il vouloit parler, pour les empescher de tirer sur luy, puis fit aux premiers qui se presenterent, & en suitte aux commandants & aux principaux, une jolie & hardie harangue. Que le Roy ayant eu pleine victoire de la bataille, comme ils le voyoient par la fuite du General & chef du party, venoit avec toutes ses forces, & le reste de celles de l'ennemy, qui avoient passé à sa solde, teste baissée droit à eux: mais qu'auparavant les menacer, & leur faire sentir les effets de sa juste colere, il leur faisoit offre de sa clemence, &c. De cette harange Villeneuve en rapporta au Roy la resolution d'une entiere obeïssance & submission, & dés le lendemain Mante fut à Alcan-

candre. Ce discours me fut fait en la presence de Philippes de Chaumont, Marquis de Guitry, d'Emanuël de Nonant le Conte, Sieur de Saucourt, Pierre du Pertuis, Sieur d'Eragny sur Ette, Monsieur de Beuveray, surnomme le Cat, Monsieur de Losles la Touche, Monsieur d'Abancourt, & plusieurs autres, qui estoient assemblés pour une affaire qui concernoit de prés le-dit Sieur de Villeneuve, habitué lors au Vexin, au sujet qu'il y avoit pris femme, proche parente du dit Seigneur de Guitry. De plus ce ne fut pas. Maximilien de Bethune; mais le Baron de Rosny, Salomon, son frere puisné, qui eut le gouvernement de Mante apres sa reddition Maximilien ne l'eut qu'apres sa mort, avenuë en la ville de Beauvais 1597, au retour du siege d'Amiens.

Françoise B. fut trouvée, lorsque le peuple d'Issoire se souleva contre elle, & la massacra, ayant le poil honteux distingué & tresse de petits rubans de soye de toutes coûleurs, au rapport d'un homme d'honneur, amy tres-confident de la maison d'Estrée, qui me l'a raconté il y a 36 ou 37 ans.

Il y avoit en ce temps-là plusieurs Marquis d'Alegre. Le 1 Christophle d'Alegre Baron de Saint Just, l'aisné de la maison. Le 2 Ives 4 Baron de Meillau, son neveu. Et le 3 Gabriel du Quesnel, Sieur de Coupigny en Normandie, lequel & ses descendants ont pris le nom de Marquis d'Alegre, à cause d'Isabelle d'Alegre Meillau, Dame de Coupigny femme de Gabriel. Celuy qui entretenoit Françoise, estoit Ives 4, Marquis d'Alegre Meillau.

Da-

Damon n'est pas le Duc, qu'a marqué l'annotateur, qui fut en ce temps-là bien loin de la Cour, & fit trois ans la guerre 1593, 94, 95, en Provence. Aussi l'Auteur de sa vie ne l'auroit pas oublié, puisqu'il a bien osé dire, qu'Alcandre auparavant l'an 1585 fit avancer au Duc quelques propositions de mariage avec cette Princesse, pag. 35 de son Histoire: ce que j'ai peine à croire, Alcandre ayant de tout temps declaré à un de ses plus confidens serviteurs, qu'il n'avoit jamais haï que deux personnes: mais qu'il les avoit tousjours haïes: C'estoit Catherine de Medicis, & ce Duc. Puis ce Duc estoit marié dés le 7 Aoust 1587, & ne fut veuf qu'en 1593, à la fin de l'année. Mais me souvient qu'en 1654 Mademoiselle de Boma dit, que Graffinde eut de la bonne volonté pour Henry de la Tour, Vicomte de Turenne, Duc de Bouillon, & que le mariage se fust fait, si Henry en ce temps-là n'eût point esté Officier du Roy, que Graffinde ne se pouvoit resoudre à espouser un Prince Officier d'un autre Prince. Si cela est vray, faudroit entendre par le dernier Roy Alcandre luy-mesme, n'y ayant eu qu'Alcandre qui ait avancé en charges & dignités Henry de la Tour, & encore faudroit que cette insigne faveur eût esté pendant son veuvage, qui dura pres d'un an. Ou plustost Damon, c'est Florian le Duc de Bellegarde, contre qui pour cela est remarqué que Floridor avoit jalousie, & qui par le moyen d'Antenor Chancelier fit envoier Floridor en Provence, & n'est pas inconvenient qu'un mesme personnage ait deux noms icy, aussi-bien

que

que Dalinde & Mirtille, donnés tous deux à Juliette Hippolyte d'Estrée. Floridor & Prince de Susiane à Monsieur de Guise, & la Duchesse de Guise sa mere y a aussi deux noms de mesme, Dorinde & Pr. de la Susiane.

Entre ceux que Crisante avança ne faut oublier Maximilian de Bethune. Il fut voir Crisante dans le rencontre de l'aversion qu'avoit Monsieur de Sancy pour son mariage, & luy demanda sa faveur pour la surintendance, avec promesse de se donner tout entier à ses volontés, & l'emporta, & mesmement la charge de grand maistre de l'artillerie, par la demission que Crisante en fit faire à son pere, Antoine d'Estrée. Polidor n'est point Maximilian.

Le Duc de Ponti est, comme j'estime, Guillaume de Hautemer, Sieur de Fervaques, Duc (en brevet) de Grancé, & Mareschal de France.

Dans les brouilleries des amours de Floridor & Filizel avec les mignonnes d'Alcandre, il fut dit en jurant, Alcandre a bien couché avec non meres & nos sœurs, & il voudra nous interdire ses garces.

Alcandre aima Catherine de Rohan, depuis Duchesse de Deux-ponts, sa cousine, tres-belle & tres-sage, qui luy respondit, qu'elle estoit trop pauvre pour estre sa femme, & de trop bonne maison pour estre se garce.

Il aima encore Charlotte des Essars fille naturelle du Baron de Sautour en Champagne, & de la Dame de Cheny, dont il eut deux filles. Elle avoit esté suivante de la Comtesse de Beaumont Harlay en son Ambassade d'Angleterre

terre ; depuis elle fut au Cardinal de Guise, qui en eut plusieurs enfans, le Comte de Romorantin, l'Abbé de Chailly le Chevalier, Madame de Rhodes, &c. apres elle fut à Monsieur de Vic, Archevesque d'Ausch, trois ans : puis espousa Fr. de l'Hospital, Comte de Rosnay, Baron de Beine, Mareschal de France.

Alcandre aima encore la Vicomtesse d'Estauges, de la maison de Babou Bourdaisiere, la Comtesse de L......... & la Damoiselle d'Haraucourt, Cousines de Crisante, qui luy furent livrées par une de ses bonnes parentes : & ce fut là en cette derniere occasion qu'il fut frappé de froideur & d'impuissance. Il en eut encore plusieurs autres, comme le Chevalier bannal de son Royaume.

Une de ces belles mignonnes, paravant qu'estre à Alcandre, avoit este publique pour une pistole, puis fut au Duc de Mayenne, qui la mena à l'armée. Elle eut entr'autres encore pour mignon le Sieur d'Estavayé, Gentilhomme Picard, issu des Seigneurs d'Estavayé au païs de Vaux, terre de Savoye anciennement, & à present de Berne. Marie Glutin Marquise de Clermont Galerande, (vulg. dit d'Amboise) sœur uterine du vieil Mareschal de Schomberg, Surintendant des Finances, visitant Crisante le matin assez souvent, trouvoit maintefois Estavayé, s'habillant familierement à la ruelle du lit de la Dame. C'estoit un beau & puissant Gentil-homme, blond & le nez aquilin.

Quant à la mort d'une de ces belles, c'est la Duchesse de Beaufort, la Damoiselle de la Bretonniere du païs d'Anjou, l'une de ses sui-

suivantes, & très-confidente, jusques à coucher ordinairement dans sa chambre, rapportoit à Dame Magdelaine de Pas de Feuquieres, Dame de Heucourt & Rolieres, sa seconde Maistresse, que la premiere, la veille de sa mort, commanda à la Bretonniere de ne bouger de son lit, quelque bruit qu'il put arriver pendant la nuit prochaine. Cette fille couchée entendit quelque temps aprés un assez rude estrif & dialogue importun de sa Maistresse avec un inconnu & invisible, lequel se termina en plus rude coup, tant que l'entreparleur prit la Dame par les cheveux, & luy tordant le col, laissa le corps exposé nude au travers du lit, la teste & les cheveux pendants vers le plancher & sortit de la chambre. La dite Dame de Heucourt, sœur de defunt Monsieur de Feuquieres, Gouverneur de Verdun, & mere de Monsieur de Rosiers, Gouverneur de Marsal, m'a recité cette histoire en 1633, & depuis jusques en 1637, à plusieurs autres à diverses fois, en ma presence.

Quant à l'affaire, pour laquelle Monsieur de Villeneuve nous assembla à Saucour, elle merite peut-estre d'estre sceüe. Il en fit rapport en tierce personne, & nous demanda advis là-dessus. Ce Gentil-homme, qui paroissoit lors âgé de 60 ans estoit allé seul en la maison d'un païsan pour le chastier, l'ayant fasché. Ce païsan collete Monsieur de Villeneuve (ou ce tiers si vous voulez) le met sous luy, & jure de luy oster la vie, à moins que le Gentilhomme luy promist & jurast; de ne s'en ressentir jamais, ni par soy mesme, ni par

par autruy. Ce qui fut juré par mon Gentil-homme. La queſtion qu'il nous propoſoit fut, s'il devoit tenir ſa parole au païſan. Nous allaſmes tous d'une voix, dix ou douze que nous eſtions, à l'affirmative, avec avertiſſement pris & donné pour tous, de n'attaquer jamais par un Gentil-homme telles gens que ſeurement. Et fut allegué un exemple pareil & pire, tout frais & tout nouveau en ce temps-là d'un certain Marquis, (*De Marquis de la Broſſe, fils aiſné de feu Monſieur le Marquis de Vardes.*) frere aiſné de deux autres, dont l'un a eſpouſé une de ces belles mentionnées en l'hiſtoire d'Alcandre. Cet aiſné n'en fut pas quitte à ſi bon marché, puiſqu'en pareil exploit il y laiſſa la vie entre les mains d'un païſan. Le vieil Marquis leur pere venerable vieillard & riche de 50 ou 60 mil livres de rente, pour cacher cette mort faſcheuſe fit partir le train de ſon fils aprés ſa mort, pour prendre le chemin de Lion & d'Italie; puis à quelques jours de là ſe fit eſcrire lettres, comme quoy il eſtoit mort en chemin de mort ſubite.

CON-

CONFESSION CATHOLIQUE DU SIEUR DE SANCY,

ET

Declaration des caufes, tant d'Eftat que de Religion, qui l'ont meu à fe remettre au giron de l'Eglife Romaine.



A MON SEIGNEUR

Le Reverendissime

EVESQUE D'EVREUX.

ONSIEUR,

Ayant deliberé de mettre en lumiere ma confession (œuvre que je puis vanter n'estre pas publici saporis) *je n'ay pas voulu faire comme ces ignorants, lesquels ayans quelque œuvre douteux à mettre au vent, cherchent pour la défense de leurs escrits, les uns le Roy, qui a tant d'autres choses à defendre: les autres quelque Prince; comme un des traducteurs du Tasse, qui a choisi pour son apologue le Prince de Conty. Les autres y employent des gouveneurs, plus soigneux de rescriptions que de rimes: ou les financiers, occupés à l'exercice de leur fidelité.*

Enfin

Enfin la folie des dedications est venuë jusques au Capitaine d'Argoulets & coupejarets. Le secours de telle gens sert aussi peu à la defense de ces mauvais petits livres, que si on peignoit des bastions aux coins de chaque page, ou si l'on faisoit la couverture à l'espreuve du pistolet. Ces precautions ne defendent pas une mauvaise cause des censures. Mais c'est en vostre sein, capable de toutes choses, Monsieur mon Confesseur, que j'ay voulu jetter ce petit avorton, vous ayant oüi (par maniere de passe-temps) defendre l'Alcoran de Mahomet, & le Talmud des Juifs, avec telle dexterité, que les esprits des auditeurs furent mipartis, voulans, sans le long voyage qui les faschoit, ou la pauvreté qui les estonnoit, les uns coiffer un turban, les autres un bonnet orangé. Il me souvient aussi, que le Roy vous ayant un jour commandé de prouver par discours la divinité, vous ravissiez les dames en admiration, & vous offristes quant & quant à la preuve de l'antipatique; ce qui eust esté plaisant: mais

mais le Roy vous fit taire. Nous vous ouïsmes une autrefois, avec estonnement, faire une homelie à la loüange de l'amour Sacré & Philosophique. A la catastrophe vous cheustes sur les regrets de Hyacinthe Catamite, l'un de vos Mecenas. La France a ouï resonner par vos vers, chantés à la musique de sainte Cecile, les Antiphones de Quailus & ses compagnons. Et depuis c'est vous, qui par vostre eloquence ramenez à la grande & spatieuse voye tant de gens de bonne maison; le zele desquels, & leur conservation, ayant touché les ames en perplexité, vous a rendu force disciples, & acquis le nom de grand convertisseur. Pour ces raisons je vous ay dedié mon livre, soit qu'ayant resolu de quitter cette voye espineuse, je fis election de vous pour le Sacrement de ma conversion. Je dis Sacrement, parce que vous m'avés promis de le faire compter doresnavant pour le huitiesme, & de le faire mettre au devant de la Confirmation. Les signes seront une charge de livres; la chose signi-

fiée, l'esperance de parvenir. De toutes ces choses je veux faire une ample & publique declaration: de quoy je faisois une grande difficulté, n'appartenant qu'à personnes publiques de mettre en avant des escrits manifestes; mais feu Monsieur de Sponde m'a appris à vaincre cette difficulté, encore qu'il n'eust rien de public que sa femme. Or pource que ses derniers escrits ont servy de pretexte à la conversion de force honnestes gens, & ont donné quelque couverture à la mienne; je reproche, comme en passant, à ceux qui luy avoyent fait de si hautes promesses, qu'ils devoyent pour le moins retenir ce saint personnage par une honneste prison en l'Abbaïe de saint Mathurin, comme autrefois Postel, & maintenant Cahier, doctes & fols; ou plustost au for l'Evesque, comme Maistre Pierre: que de le laisser, ayant encore l'esprit troublé, aller par despit machiner la prise de Bayonne, & faire rompre sur la rouë ses compagnons. Encore le mal estant fait, y avoit-il bien moyen de payer la grosseße de la fille

de M. de Guerres, son hoste, sans le laisser courir à la cruelle resolution, qu'il luy falut prendre de l'espouser, avec dispense de sa Sainteté, & un decret du Conseil de conscience, que Pere Alexandre eut favorablement despesché, il pourroit commedement empoisonner sa femme pour sa Catholique luxure exercée en Broüage. Mais encore, pourquoy ne punit-on pas la boiteuse Rollette de la Rochelle, qui fit deux grandes meschancetés : l'une de s'offrir au pauvre de Sponde, pour empoisonner sa Maistresse, de laquelle elle luy conta les pechés les plus descouverts, suivant la conspiration faite par eux-deux dés Broüage. Et l'autre malice fut de changer de potage, & luy donner le contre-temps de poison? Je dis ces choses en passant, contre l'opinion des Huguenots, qui le croyent avoir esté empoisonné par Monsieur Raymond, pour avoir esté reconnu en ce nouveau converty quelque trouble de conscience, & sa volonté d'aller faire sa repentance à la Rochelle. Voilà pour l'apologie de sa mort, & de la hardiesse

diesse que je prens, en faisant ma declaration publique, laquelle je suis prest de signer de mon sang, à mes premieres hemorroïdes. Vous protestant, Monsieur mon Confesseur, que je tiens vos conseils δυνάμενα σοφίσαι εἰς σωτηρίαν· *ce que je n'interprete pas comme ce pauvre Ministre de Montauban; mais je l'entens selon vostre Dispute de Mantes, & le beau livre que vous avez fait imprimer, qui porte pour titre De l'insuffisance des Escritures. Je l'entens donc comme vous dites d'elles, que vos conseils sont suffisans pour me faire devenir sage, non pas entierement à salut; mais pour me faire parvenir à ce que je desire. Je les suivray donc* objectivè *&* subjectivè, *comme fit Morlas, jusques à une heure devant la mort.*

CON-

CONFESSION CATHOLIQUE DU SIEUR DE SANCY,

ET

Declaration des causes, tant d'Estat que de Religion, qui l'ont meu à se remettre au giron de l'Eglise Romaine.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

De l'autorité de l'Eglise & de son Chef.

ON n'a que trop debattu en ce temps, si l'Estat est en l'Eglise, ou si l'Eglise est en l'Estat. De ceux qui veulent que l'Estat soit en l'Eglise, les uns disent qu'elle ne seroit pas Universelle, si elle estoit circonscritte dans l'Estat, qui n'est pas universel. Les autres prenans mesmes choses pour exemples. Ne voyez-vous pas, disent-ils, comme l'Estat se soumet à l'Eglise, que ce brave Roy, apres tant d'armées défaites, tant de sujets soumis, tant de grands Princes ses ennemis abbatus à ses pieds, il a falu que luy, se prosternant au pied du Pape, ait receu les gaulades en la personne de M. le Convertisseur, & du Cardinal d'Ossat? lesquels deux furent couchés de ventre à bechenez, comme une paire de maquereaux

ſur la grille depuis *miſerere* juſqu'à *vitulos*. Encore dit on qu'il a falu depuis jouër le meſme jeu entre la perſonne de ſa Majeſté & M. le Legat, toutesfois ç'a eſté doucement & ſous la cuſtode. Ceux qui veulent annichiler le S. Siege, alleguent la hardieſſe de la Cour, laquelle fugitive à Tours, oſa faire bruſler les bulles de S. Sainteté par un bourreau. Ils alleguent aprés cela une ſeconde hardieſſe de la Cour unie enſemble, au banniſſement des Jeſuites de France, qui eſt un grand meſpris du Saint Siege. Mais je reſpons contre cela, qu'on n'eſt pas à s'en repentir : Teſmoin la bonne Catholique de Tournon, & à ſon imitation le Parlement de Toulouſe & de Bordeaux, qui replanterent, malgré tous, ces grands defenſeurs de l'Egliſe Catholique. Voilà des preuves d'une part & d'autre par les effets. Maintenant j'en veux chercher par les cauſes, & que nul ne trouve eſtrange cette façon de proceder. Il y a longtemps que nous conſiderons en France les choſes par les conſequences, & non pas par les raiſons. Et puis j'advertis le lecteur que j'aurois pluſtoſt fait une ſouſtraction de cent mil eſcus, que de vuider des affaires ſi difficiles. Je me contente de dire que je crois le Pape eſtre plus, que tout le reſte du monde enſemble, que tous les Saints, & que tous les Anges: Voicy les paſſages que m'a donné M. le Convertiſſeur, pour m'aſſeurer de cette opinion nouvelle. Bernard de Sens, liv. 3, l'appelle Prince des Eveſques, heritier des Apoſtres: En primauté Abel, en primauté Noé, en patriarchat Abraham, en ordre Melchiſedec, en dignité Aaron, en titre Moyſe, en jugement

ment Samuël, en puiſſance Pierre, en autorité Chriſt. J'ay leu ce qu'en dit Clemeut V I, en ſa bulle *diſt.* 19, *in Can.* le proëme des Clementines, & la gloſ. *Papa admirabilis eſt. Item Papa ſtupor mundi.* Puis apres: *Nec Deus, nec homo, ſed quaſi neuter inter utrumque.* M'a auſſi monſtré la gloſ. ſur q. ſect. 1. chap 17, où il dit que le Pape n'eſt pas homme. Et pour abreger, j'ay leu la diſtinct. *Canon propoſuit. de Con. præ.* 19. *Cap. ſi humanorum.* où il eſt notamment dit du Pape que *ſecundum plenitudinem poteſtatis poteſt de jure contra jus diſpenſare.* Et 5. *tranſ. ep.* 5. *in. gloſ.* il eſt dit en expliquant, qu'il peut *ex injuſtitia juſtitiam facere.* M. le Convertiſſeur, ne vous eſtonnez-vous pas de ces derniers paſſages, les renforçant d'un troiſiéme, où il eſt dit, que le Pape peut *facere infecta facta?* Par une ſeule Hiſtoire, dit-il, je vous prouveray que le Pape peut diſpenſer du droit contre tout droit, faire d'injuſtice juſtice, & que les choſes faites ne le ſoient point. Ce grand Pontife Sixte V, qui fit trancher en ſa vie quatre mille teſtes, & portoit envie à la Reine d'Angleterre, d'avoir fait *ſaltar una teſta Coronata,* celuy-meſme qui oſta les bourdeaux des femmes & des garçons, faute d'avoir leu le livre de M. Cahier, car ceux-cy les remettent, & par conſequent quatre-vingts mille ducats de rente à l'Egliſe. Celuy qui diſoit, *non ſi chiava in queſta religione, non durera*, & que le Roy appelloit Maiſtre Sixte, qui fut fait Pape pour avoir perdu un pourceau. Ce grand perſonnage eſtant donc par malheur entré en pacte avec le diable, & ayant leu comment Alexan-

dre VI, pource qu'il avoit pris la chaire par force, fut trompé sur les douze ans & six, cettuy-cy fit son marché à regner sept ans, & son contract fut fort simple, pour se garder des ruses d'un tel Notaire. Apres qu'il eust regné cinq ans fort redouté, il tomba malade le dernier jour du cinquiéme an, & à la veuë de son Camerier maggior vint à son lit un Romipete, avec lequel le Pape entra en de grandes altercations. Les assistans entendirent comment le Pape appelloit l'autre perfide, l'interrogeant s'il n'avoit pas promis sept ans absolus, & s'il y en avoit plus de cinq passez. L'ambassadeur d'enfer respondit à claire voix ; Il est vray que je t'ay promis sept ans, & n'en as regne que cinq, & si pour cela je ne suis point perfide. Souvienne toy, que l'an passé voulant faire mourir le fils de......... pour avoir........ la justice te remonstrant que par les loix elle ne le pouvoit faire mourir devant seize ans, tu le fis pourtant mourir, & respondis que tu luy en donnois deux des tiens. Or cinq & deux sont sept, il s'en faut venir; & s'en alla avec une façon estrange, comme je l'ay sceu par M. de Vic, qui lors du siege de Paris estant Gouverneur de Saint Denis, me monstra le courrier, & les lettres prises par ses gens. Il falut avoir Chorin pour les deschiffrer, & par ce malheur les Huguenots ont sceu l'Histoire, laquelle il eust bien cachée sans cela: Car il est Catholique zelé. Mais puis qu'elle est descouverte il en faut tirer ce profit, de monstrer la grande & absoluë puissance du Pape, qui en cet acte seul a prouvé ce que promettoyent les trois Canons alleguez. Il a dispensé du droit contre le droit, faisant mourir cet enfant contre

le

le droit. C'est justice que l'enfant eschappe, il a rendu cela injustice. Le diable & luy ont achevé le troisiéme point; car le marché, qui estoit à sept ans, s'est trouvé n'estre point fait, par la vertu du diable & du Pape trouvé parfait, pour faire aller l'un d'eux à la mort & l'autre avec son maistre. Et pourtant ce boufon de prevost de Beaulieu, selon sa Matheologie, quand le Pape eust excommunié la Messe, où le Roy fut sacré, avec ceux qui y assistoyent, n'avoit pas trop de tort de dire, qu'une assemblée, qui se fit d'Ecclesiastiques, estoit pour estre un Dieu, le Chancelier le reprenant: par le corps B. Monsieur, dit le rustre, vous m'advouërez que Dieu estoit à cette Messe-là; le Chancelier ne l'osant nier, l'autre demande s'il y avoit là quelque heretique, qui voulust borner la puissance de sa Sainteté, chacun baussa les espaules, aimant mieux conceder l'excommunication du Dieu du Ciel, que borner la puissance du Dieu en terre.

CHAP. II.

Des traditions.

On fait bien fascher les Huguenots, quand on leur monstre que l'autorité de l'Eglise & les traditions nous apprennent à reconnoistre les Escritures, encore que les Escritures Canoniques ne nous apprennent pas à reconnoistre ni l'autorité de l'Eglise Rom. ni les tradititions. De fait il se faut tenir aux livres de l'Eglise & non aux Canoniques, autrement les heretiques diffameroyent nos affaires avec leurs passages de Bible. Mais pour avoir plus-

toſt fait, je ſerois d'advis, qu'on ne contaſt point pour traditions ces anciens docteurs des ſix premiers ſiecles, pendant leſquels l'Egliſe n'eſtoit pas encore annoblie : ces beaux temples n'eſtoient point baſtis : les Papes de Rome tenoient leur ſiege dans des cavernes, & pour dire en un mot, les Papes pouvoyent paſſer comme miniſtres des premiers troubles, & l'Egliſe ſentoit la Huguenotte, ou pour mieux dire le fagot. Je dis qu'ils n'eſcrivoyent point hardiment en ces premiers temps, & pourtant j'advoue pour traditions les livres corrigés par le Sacre-ſaint concile de Trente. Depuis quelque temps nous avons veu à la Cour, & avons encore quelques docteurs, qui pour contrefaire les conſciencieux font les demy Huguenots, & les appointeurs de religion. Ce devoit eſtre un bel exemple à M. Benoiſt, & à ſes compagnons; Berenger & Chauveau en ſont morts de melancolie, ou de poiſon. Ces galands vouloyent perſuader la ſuppreſſion d'un livre nommé *index expurgatorius*; C'eſt un reſultat du Concile de Trente, ſelon lequel eſtoit commandé à tous imprimeurs de corriger les plus rudes paſſages, par leſquels les Saints Peres ont barboüillé la creance de l'Egliſe, avec un catalogue des ſentences qu'il eſt bon d'eſtouffer, ou reſtituer, afin que les heretiques ne s'en ſervent. Ces ſages mondains ſe croyans plus ſages que le Saint Concile, ont voulu ſupprimer cet indice expurgatoire, pour cacher, comme ils diſoyent, la honte de l'Egliſe, qui ne devoit plaider ſur des titres falſifiés. Mais ils en ont deſcouvert la honte en la penſant cacher; Car
ce

ce livre tomba il y a 18 ou 20 ans (je dis une copie ſignée du Concile) entre les mains de la maiſon de Ville d'Anvers, & eſt aujourd'huy gardé ſoigneuſement aux Archives de l'El. Palatin. qui pis eſt, quelques docteurs, entr'autres Baronius, qui furent choiſis pour cette reformation, ſe ſont reformés eux-meſmes, & ont cônfeſſé par eſcrits imprimés, que l'un d'eux en avoit changé pour ſa part ſoixante & tant de paſſages. Ainſi le deſſein du Concile eſtant deſcouvert, en voulant ſupprimer ce livre, on ſupprimeroit l'autorité de l'Egliſe, & on feroit douter s'il eſt permis de changer les gloſes des Docteurs, & quelque peu du texte des anciens. Il faut maintenir que oui, & que l'Egliſe doit changer le vieil & nouveau Teſtament, ſans s'arreſter non plus à la traduction des Septante, qu'à celle des quinze-vingts, ſi on veut que les principes ſoyent tous de noſtre coſté. Les Primats de Bourges & de Lion ont auſſi voulu oſter du nombre des traditions les conformités de Saint François, le doctrinal de ſapience, le jardin des ames deſolées, le Marial, les Sermons de Menot, le *Maniplus Curatorum*, *Stella*, *Lavacrum conſcientiæ*, *Summa peccatorum*, dedié à la Vierge Marie. La Legende dorée, le livre des taxes, & le *Vita Chriſti*. Un précheur, nommé *Chriſti* preſchoit à Nantes en ces termes aux dames: Mes dames les affettées, ſi je trouve entre vos mains une Bible, ou un nouveau Teſtament, je vous bailleray de mon foüet; mais ayez moy au poing le bon *Vita Chriſti*, le *Vita Chriſti*, qui fit Veſpaſian & Tite Chreſtiens, & le deſſein du Siege de Jeruſalem

pour vanger la mort de Christ;& il faisoit condamner toutes les Histoires pour establir la verité de ce livre. Mais l'un de ces Prelats sus allegués auroit aussi-tost appris à croire en Dieu, que nous de croire de luy, & est aussi mal-aisé de nous faire quitter l'amour de ces livres qu'à l'autre l'amour de sa sœur. Ce sont livres qui sont l'unique fondement de nostre creance. Il n'approuve pas aussi la desfaite de M. Cayer. Il dit que les contes de Saint François furent faits a Geneve. Cela est bon pour l'Alcoran de Saint François. Mais ces affettés de Ministres ont leurs bibliotheques pleines de livres de l'ancienne impression : il vaut bien mieux les defendre, & dire qu'ils sont faits à bonne intention : comme quand on lit, Saint François habitant avec sa femme de neige, il faut dire que c'estoit un antidote contre sa chaleur naturelle, & pour celle qui paroist en sa posterité. Quand il a presché aux poissons; c'est que quand sa posterité presche, elle auroit besoin d'auditeurs muëts. Quand il leur prescha pour miracle, que Dieu les empescha d'estre noyés au deluge ; c'est que les miracles de l'Eglise R. selon Richeome, doivent estre de causes naturelles. Quand il appelle les loups ses freres, & les fait toucher à la main ; c'est en predisant que les Cordeliers seroient pattes pelues, & taschans de surprendre les innocentes brebis. Il appelle les hirondeles ses sœurs, parce que leurs freres, comme elles, se nichent au temps des matines chez les villageois. Quand en priant, l'Ange dit à Saint François, que de son Ordre devoit naistre l'antechrist ; c'estoit afin qu'on ne desdaignast point

point de faire les Cordeliers Papes. Et quand il met chemise à part pour s'arborer devant les dames tout nud en la place du Crucifix, c'estoit pour monstrer les beautés de nature, comme n'ayant point mangé du fruit de l'arbre de Science, & representer, si non la Science, au moins la nudité du pere Adam. Quand Saint Germain ressuscite un asne mort, pourquoy par charité fraternelle & onopathie ne put il, estant en vie, donner la vie aux asnes, qui la reçoivent de luy mort en tant de lieux, comme à Saint Germain des Prez, & de l'Auxerrois ? Blaise d'Anjou, qui menaçoit son fils d'excommunication, s'il sçavoit qu'il leût une ligne de la Sainte Escriture, notammenc des Commandements, enfin par l'intercession de l'Aubraye, bon Catholique, il luy fut permis de lire les Machabées. Frere Jacopon porta deux ans un bas d'asne, la croupiere à la bouche, ne pouvant chevaucher sans croupiere & en asne desbaté. Quand j'estois Huguenot je ne trouvois rien qui me fist tant rire que la legende de ce bon saint. Il y a encore un livre chez nous, où j'ay fait de belles annotations. Comme sur ce qu'il faisoit confesser à un sien frere ses pechés par signes. Madame de Villeroy s'enquerant comment il confessoit sa paillardise : de mesme curiosité elle s'enqueroit comment s'appelloit en Grec cette huile legere, que saint Dominique sema entre les cuisses d'une nonnain, l'appellant huile d'amour. Ces choses semblent absurdes ; mais elles font ce bien au peuple, qu'apres elles, il ne trouve absurde aucune absurdité. Et c'est pourquoy Saint Paul ap-

pelle la predication de telle choses la folie de la predication: de quoy M. Cayer tire ce brave syllogisme. Il a pleu à Dieu sauver les croyans par la folie de la predication, la predication de la legende est folie. *Ergo* Dieu a voulu sauver les croyans par la predication de la legende. Si quelqu'un demande la note de l'universalité, & dit qu'on ne conclud rien *ex puris particularibus*, cela est bon pour les Scholastiques; mais cecy est une logique de financier, où tout se conclud par purs particuliers. La legende des Saints est le jardin de l'ame. Les images le livre des ignorants. Dans ce jardin se trouvent des herbes, qui pour le moins endorment si elles ne guerissent pas. Un galand homme qui s'accommode en ce temps, sçait ce que les païsans appellent voler. S'il se trouve, que son ame desolée ne puisse changer de vie, il y a dans la legende, au chap. de l'annonciation, l'exemple d'un chevalier, qui voloit sans pitié pauvres & riches, & estoit quitte pour dire tous les jours une fois, *ave Maria*; & pour les soldats de ce temps c'est ce qu'ils pratiquent. Si une Dame de la Cour sent en son ame desolée qu'elle ne se puisse passer d'une grande, Catholique & universelle luxure, n'a-t-elle pas pour se consoler S. Marie Egiptienne, qui depuis douze ans jusques à l'âge du mespris ne refusa homme? Et n'avons-nous pas l'exemple de Sainte Madelene, tant celebre par les chroniques anciennes? Les poëtes de la legende nous ont depuis enseigné comme elle fit par allechéments, que force gens de bonne maison vendirent leur bien pour elle, plusieurs coura-

geux

geux se couperent la gorge pour les jalousies de son amour, & puis elle ne fut pas si-tost lasse que la voila canonisée. Si quelque pauvre prestre ne se peut garder en chasteté, & ne se peut servir du Canon, *si quis presbyter concubinam non habuerit*, qu'il soit aussi honteux que l'Abbé Ephraïm, qui vouloit, comme Diogene, planter un homme en plein marché: autorité du chap. *inter opera caritatis*: où il est dit, que qui s'est couplé avec une Magdelene, *multum profuit in remissionem peccatorum.* Si quelque Evesque ou Cardinal devient amoureux de son page, qu'il se console à l'imitation de Saint François, qui appelle ses amours avec *frater Maceus* sacrées. Et de fait ils tesmoignerent leur fureur jusqu'à l'autel. Quant à ce que dit le dit livre, que S. François demeuroit tout en feu regardant frere Macée, & s'escrioit souvent, mesme un jour comme il tenoit le calice & l'autre les cannettes, il s'escria transporté de fureur, *præbe mihi teipsum.* Je diray en passant où se fonde M. le Convertisseur, quand il nomme les amours de Quailus & de son Maistre sacrées, & depuis ce titre a demeuré. Un jour que je l'en enquis, il me monstra un passage dans l'Histoire Ethiopique. Il y a un autre livre lequel ceux dont j'ay tantost parlé, ont fort voulu extirper: mais le Saint Siege ne le permettroit jamais. De Sponde le premier le demanda en ces termes, *habeat jam Roma pudorem, ejusmodi mores toti mundo prostituere desinat.* C'est le livre des taxes, où un bon Catholique voit les pechés à bon marché, & sçait en un coup, pour combien il en doit

estre

estre quitte. Celuy qui aura deflorée une vierge, doit six gros. Quiconque aura connu charnellement, & toutesfois de gré à gré, sa propre mere, sa sœur, sa cousine germaine, ou sa commere de baptesme, il en est quitte pour cinq gros. Toutesfois si cela est connu en l'Eglise, il en faut six. Pour avoir tué son pere ou sa mere, il faut un ducat & cinq cartins. Je vous en descrirois bien davantage; mais j'ayme mieux vous dire que ces choses sont escrites au chapitre des dispenses perpetuelles. Le livre est imprimé à Paris l'an 1570. par Toussaint Denis, ruë Saint Jaques, à la croix de bois, & a pour titre *Cancellaria Apostolica*. Un Poitevin me demandoit un jour, si je sçaurois luy resoudre une gaillarde question, pourquoy les bougres sont plus zelés contre les Huguenots que les autres Catholiques. Je me pris à rire de cette question au commencement; mais là-dessus il me souvient d'avoir autrefois ouï dire au bon homme Mareschal d'Aumont: Mais Dieu! il n'y a que ces bougres qui nous menacent du tiers party, & qui veulent chasser les Huguenots. Cette souvenance me represente aussi, que le Roy n'avoit point eu de si violents soliciteurs pour sa conversion que ceux qui en estoyent soupçonnés. Cela fit, car j'estois encore Huguenot, que je voulus entendre quel estoit l'interest de M. les bougres en tels affaires. Vous sçavez, dit le Poitevin, qu'il y a force gens entachés de ce peccadillo, lesquels encore qu'ils ne soyent pas bien asseurés qu'il y ait un paradis & un enfer, ils en ont pourtant peur, & voudroyent bien, comme disent les decreta-

listes,

listes, *uti absolutione ad cautelam.* S'ils vont demander à un Ministre, par quels moyens un pecheur execrable peut estre sauvé, le Ministre répond, qu'il faut embrasser la mort de Christ avec la foy, prier d'un cœur contrit & d'une ame penitente, s'asseurer en la misericorde de Dieu, & puis avec le regret du passé avoir desir & resolution de vivre mieux. Voila pour tout potage ce que vous dira un Ministre, & le malheur est que les honnestes gens de ce siecle ne fournissent pas aisément, ni de cette foy, ni de cette penitence. Le S. Siege composé de gens de bonne maison, qui ont interest à l'affaire, ayant jugé que tel remede n'estoit pas viande à galands hommes, & ne voulans pas qu'un belistre aille braver un Prince, ou autres grands avec des vertus Theologales en l'autre monde, comme le pauvre Lazare, qui morguoit un homme de bonne maison. Les peres, dis-je, y ont remedié bravement. Car un Jesuite, interrogé sur la perplexité d'un Sodomite, vous accommodera bien mieux qu'un Ministre. Il vous envoyera au Cardinal de Sourdis, qui par sa bulle seule pourroit remettre la Sodomie & l'inceste. Il vous mettra dans le col un chappelet des derniers impetrés par Maistre Jaques David, Evesque d'Evreux. Si vous estes François il vous baillera des grains benits, qui sont cottés au 19 art. & vous fera dire des paroles qui sont portées par le 7. comme, *Domine Jesu, suscipe,* & autres telles paroles, qui sont imprimées à Paris par............... Et cette application, comme il est porté par là, vous donne indulgence pleniere & remission de tous vos

pechés,

pechés, tant de la coulpe que de la peine. Ce qui eſt cotté exprés par M. le Convertiſſeur, comme choſe nouvelle. En quoy il faut advoüer que l'antiquité ne fut pas aſſez hardie. Trouvez vous donc eſtrange, ſi la religion des Huguenots, de laquelle, par faute de telles drogues, je veux dire ce que diſoit du Chriſtianiſme ce ſçavant Empereur Julian, ſçavoir que c'eſtoit la religion des gueux & des beliſtres: Trouvez vous, dis-je, eſtrange, ſi les Princes, ſi les grands, les financiers, qui aiment leurs voluptés, haïſſent de bon cœur la Huguenotterie & les Huguenots, & embraſſent une religion favorable, par les preceptes de laquelle ils ont la graine de Paradis à la bourſer: Une religion, dis-je, où ils trouvent remedes à leurs maladies naturelles & deſnaturées: *in Eſpaña los Cavalleros, in Francia los grandes y los pedantes, in Alamania pocos, in Italia todos?*

Chap. III.

De l'interceſſion des Saints & des Saintes.

A Faute d'arguments nos docteurs prouvent la pluſpart des points, qui ſont en controverſe par gaillardes ſimilitudes & comparaiſons: & voicy comment nous prouvons l'interceſſion des Saints & des Saintes. Toutes perſonnes ne vont pas indifferemment preſenter leur requeſte au Roy, mais par mediateurs, comme Princes, Princeſſes, Conſeillers d'Eſtat & Maiſtres des Requeſtes. *Ergo,* il faut que les Saints & Saintes faſſent les affaires du Ciel, comme nous faiſons celles de la Cour.

Cour. J'entreprendrois bien de prouver par mesme comparaison, que Dieu ne se mesle gueres des affaires du monde, pource que nous faisons passer au Roy toutes les affaires comme il nous plaist : de la plusparts il n'en sent que le vent. Il est vray que cet heretique de Rosny luy veut faire prendre un autre chemin, & veut faire du financier & de l'homme de bien ensemble, contre les preceptes que deux choses contraires ne peuvent subsister en un mesme sujet. J'espere que l'un d'eux succombera par l'aide de ma conversion & de l'intercession des Saints. Qui doutera de la vertu de leur intercession ? Considerez que nuls crimes n'ont esté si grands depuis 15 ans que la peine & la coulpe n'ayent esté abolies par leurs prieres. Nuls services n'ont esté si recommandables, que ceux qui ont cuidé les faire recompenser sans l'intercession de ces personnes Sacrées, n'y ayant esté trompés, ayant perdu leur temps & la reconnoissance qu'ils meritoyent. C'est ce qu'a escrit Hottoman en son livre de *regno Vulvarum*. Je n'aurois gueres de peine à persuader ce point à ceux qui ont eu des affaires en Cour depuis mon regne. Le general de la Ligue n'ayant plus que deux places de son party eschappé, ne se pouvoit reconcilier avec ce Prince, comme il fit auec l'autre pour se le faire irrumer. On gagne plus à cettuy-cy qu'à se faire enrheumer aux tranchées. La Sainte qui regne luy à donné le pardon general, & l'a mis au plus haut du paradis terrestre. Madame de Montpensier, que nous voulons crucifier en peinture, a expié par mesme voye l'assassinat du feu Roy.

Roy. Villeroy a fait sa paix de mesme heureusement. L'oncle Sourdis a recouvert Chartres, & la teste, qui luy bransloit pour avoir trahy son Gouverneur, mais on ne luy donna pas l'escurie, car les pages ne se pouvoyent plus tenir à cheval, dont il fut escrit :

Pourquoy l'ont-ils cassé aux gages
Sourdis, faisoit-il tant de maux ;
C'est parce qu'il piquoit les pages
Au lieu de piquer les chevaux.

Sans elle estoit aussi chassé le Grand, & pour mesme crime : mais il porta la chandelle à cette Sainte plûtost qu'à ses merites. J'ay osté mes enfants de la Rochelle, & ne veux plus qu'ils estudient Grec ni Hebreu : mais qu'ils apprennent les sciences de Monsieur de Lignerac, la Varenne, Bachat, & la Bastide, qu'ils apprennent à dire de bonne grace leur *Ora pro nobis*. Qu'ils sçachent bien leurs heures à l'usage de Chartres : dire ouï, & puis demander que c'est ; & pour feindre la beste, l'estre à bon escient. S'ils voyent des ordures à la Cour, je veux qu'ils soyent punais pour ne les sentir point. Qu'ils apprennent, comme Monsieur d'Espernon, à porter au col les petites images de la Cour, & aider à leur torcher le derriere, tressaillir de joye quand ils se sont salis de bonne matiere, offrir en un besoin la langue, quand le linge demeure trop à venir. Par telle voye ils gagneront une intercession : cette intercession sert de suffisance. Lignerac ne sçait rien que rire, celuy qui est algame des maisons d'Estrée & de Lorraine. Cachas ne sçait pas seulement parler François. C'est luy qui a fait la paix de Provence.

La

La Varenne n'a commencé que cet hiver d'apprendre à lire, & en mesme temps a fait la paix d'Espagne. Par ainsi les intercessions donnent le merite aussi-bien que la recompense. Et c'est pourquoy il y a dans nos heures, *da nobis ut mereamur fieri participes. &c.* Et les Huguenots, qui se sont mocqués de cette façon de parler, ne l'entendent pas.

CHAP. IV.

Du Purgatoire.

PUisque nous avons constitué le purgatoire à la Cour, Galands hommes, si faut-il trouver quelque lieu où nous confessions que soit le purgatoire, sans l'aller chercher jusques au trou S. Patrice, selon qu'Henry Estienne en discourt en l'apologie d'Herodote. Je trouve ce qu'il en dit bien agreable ; mais il n'est pas approuvé de la Sorbonne. Si je voulois traitter cette matiere en Theologien, je me mettrois en grand peine. J'ay consulté M. le Convertisseur, qui se prit à rire de ma curiosité. Je luy demanday où il estoit parlé du Purgatoire en la Sainte Escriture, il ne m'allegua que des apocryphes & des passages fort douteux. Je m'enquis des Peres, il me dit que S. Augustin en parloit Livre 12 du Genese ; sur l'Evangile de S. Jean, traitté 47. Au Livre de la Cité de Dieu, chap. 8 ; & en plusieurs autres endroits, où je resolus ne faire jamais plus le Theologien en matiere de purgatoire. J'en ay pourtant trouvé un en ma Theologie, & je baille à deviner à toute la Sorbonne où il est ; je demande aussi où est le tiers

party,

party, duquel on a tant parlé en France, & la crainte duquel a frappé un plus grand coup à la converſion du Roy, que celle du purgatoire. Or je maintiens que je trouve le purgatoire & le tiers party bien logés enſemble à Nogent. Quelques-une l'avoient voulu mettre en Auvergne, & y confiner le Comte d'Auuergne : mais il eſt deſpeſché de ſon purgatoire deambulatoire, en cette heureuſe ſaiſon, où les beaux ſieges des paradis ſont tapiſſés pour les fils de putain. Il n'a fait que rire de ſon chartier verſé, & eſt preſt de reſtablir en ce ſacré lieu les amours, dont il fut inſtruit en ſon abſence. Il y a en France quelques autres petits purgatoires : mais ils ne ſont pas grande fumée, parce que les pardons y ſon à trop bon marché. Le grand purgatoire eſt donc à Nogent, où le Comte de Soiſſons ſe purge au feu de ſa Veſtale avec ſon train ; qui eſt le tiers party, là où il oit parler des joyes du paradis de la Cour, & en rit à la mode de S. Medart. Quelques Anges, ou Mercures, comme la Varenne, le vont viſiter en paſſant, & dit-on qu'il ira dire adieu à ſa bonne dame, pour s'en retourner parachever ſes peines ; les complices imaginaires du tiers party errant par-là, comme eſtant ames vagabondes, par faute de terre & de baſtions pour s'enterrer. On dit pourtant que Nogent eſt fort propre à jouër des couſteaux, & que le tiers party, qui contraignit le Roy à ſa converſion, le contraindra bien-toſt à la perſecution des Huguenots, ou à faire ſon eſtat alternatif. Le Comte du Lude m'ayant loüé il y a quelque temps ſon chef, me demanda ſi je ne trou-

vois

vois pas sa fortune bonne. Quand vous courez la poste, luy dis-je, prenez vous plaisir à vous embarquer sur un cheval qui a les genoux escorchés ? Il me respond que non. Considerez donc que quand ce grand capitaine quitta le feu Roy, pour aller faire le Huguenot, & les Huguenots parce qu'ils luy avoient veu tourner le cul à la mangeoire à Coutras, quand il s'est mutiné à toutes les apparences de batailles, à toutes les avenuës du Duc de Parme, quand il ravit Madame invisiblement, à tous ces accidens il y a remedié, pour avoir mis sept fois les genoux en terre. Monsieur le Comte mon amy, voudriez-vous mettre vostre coussinet sur une haquenée qu'on a chevauché à dos, & qui a les genoux tout escorchez; Par tels propos j'ay debauché le Connestable du tiers party du purgatoire de Nogent. Laverdin y voulut mettre le nez: mais on luy demanda la passade : il me dit qu'il avoit mis telle police à la premiere armée du tiers parti, qu'elle ne fouleroit point le peuple. De fait je voy que les generaux des finances & des vivres ont eu beau loisir d'y jouër dés le matin au here & au mal content. Il me souvient à ce propos de la response que fit le Roy, quand le Comte luy escrivit qu'il estoit là pour prier Dieu. Ce Prince pour le rembourser luy manda, que pour rendre ses oraisons parfaites il mettroit ordre qu'elles fussent accompagnées de jeûnes. Le foudre de Saint Denis se trouva un peu violent, pour feu de purgatoire, & fit surseoir la deliberation de joutonante. Le Cul de Bourbon, j'entens celuy que les Huguenots appelloient teste de Marotte, & que Maistre

tre Guillaume ne tenoit pas pour un homme, mais pour une ressemblance, ce petit prestre tira avec un fer d'eguillette dans son breviaire, & rencontra pour sa bonne fortune cet Evangile, *Non habet filius hominis ubi requiescat caput*, & là-dessus dit à Bellozane (celuy pour lequel on disoit que ma femme estoit belle aux Asnes) c'est à dire que mon frere n'a aucune place qui tienne pour nous. Maistre Guillaume s'y oppose, & dit qu'ils avoient quatre places pour le tiers party, places fort deffenduës du feu du ciel, Sodome, Gomorrhe, Adma, Iseboin. L'auteur des Visions du dit Maistre Guillaume traitte cette matiere fort amplement. Je concluray ce chapitre par une remonstrance aux auteurs du tiers party & habitants du tiers lieu : Sçachez zelez Catholiques, que ce party n'a esté condamné ni absous, pour n'avoir fait ni bien ni mal, & pourtant reduit seulement au purgatoire. Vostre malheur est de n'estre autorisés des gens de guerre; mais de ceux qui appelloient la poltronnerie patience. Le Pape n'a pas estably le purgatoire par paroles. Vostre party n'avoit que faire de tant de discours sur le droit des Princes du Sang; le Pape a mis le purgatoire par fulminations, il faloit à vostre dessein une armée fulminante: luy fait monstre des clefs de S. Pierre,comme des passe-par-tout aux bourses des Idiots. Il faloit à l'autre les peines de S. Paul, pour surmonter les opposans des Decretales, & pour establir le tiers lieu il faloit à coups de canon establir le tiers party, & quand les Lutheriens ont voulu disputer, on a prouvé le feu de purgatoire en bruslant ceux qui

qui le mescroioient. Quand les Huguenots ont attaqué les canons spirituels, on s'est servy des temporels : ainsi par occasion j'ay comparé le tiers party au purgatoire, lequel a esté seulement *in potentia*. L'autre ne fut jamais *in actu*, & de fait la question n'est pas de peu d'importance, tesmoin.............. qui à l'âge de soixante ans espousa une fille de vingt ans, dont il devint jaloux comme un tigre ou deux, & de jaloux catholiquement cocu, à quoy il apporta toutes les receptes de Hans Carvel. Ses amys un jour luy demandoient comment il avoit fait cette folie : apres s'estre frotté les oreilles, essuié le front, il dit en se grattant *l'occiput* & se retroussant les C...... les ; ce sont par la vertu bieu les Huguenots qui sont cause de ses malheurs. Car au temps passé nos peres avoient une repeüe de quelque sejour pour aller en Paradis, maintenant que ces paillards ont demantelé le purgatoire, il faut y aller d'une traitte ; c'est pourquoy j'avois pris cette haquenée pour soulager mon... sans penser qu'elle deût broncher si souvent.

CHAP. V.

De la Justification par les œuvres, & des œuvres meritoires.

SUivant cette Sainte Methode de traitter les points Theologiques par similitudes, il n'est pas besoin que tous les Chrestiens se fiënt aux intercessions des Saints : il y a des gens de bien & des honnestes gens qui ont gagné place au Paradis de la France par braves

& bonnes œuvres, comme par la prise d'un Rouën, pour s'estre faits chefs de Toulouse, & de Narbonne, & de Carcassonne & païs adjacents. Un autre, d'Orleans, de Bourges & dependances: un autre, de Poictiers & quelques menus suffrages: un autre de trois Frontieres de Bretagne : ce sont œuvres de par Dieu, lesquelles ont esté justifiées; & sans dire, *ut mereamur*, elles ont merité, ou pour le moins acquis graces & pardon general, les operateurs ont chastré les finances du Roy, & ont esté justifiés par icelles. Que les heretiques avec leur S. Paul preschent la grace, la foy & la fidelité tant qu'ils voudront, ceux-cy avec leur S. Jaques F . . . . . S. Jaques d'Espagne ont prouvé leur foy par leurs œuvres. C'est icy, Huguenots, qu'il faut advouër nulle justification d'œuvre estre difficile apres telles œuvres estre justifiées. Ceux-cy ont obtenu une loy, & cette loy leur a esté loy de grace, & quand ce sera à vous d'obtenir une loy vous l'aurez si pauvres & avec tant de peine, que vous m'avouërez qu'il faloit *impetus* par œuvres non par foy & fidelité, vous ne croyez pas aux indulgences du Pape. Voicy quelles sont les indulgences du Roy, qui n'est pas du Pape, nous trouverons bien plus, que ces bonnes œuvres que vous tenez difficiles à justifier, sont devenuës meritoires, & ont merité ou pour le moins gagné au pauvre Villars une admirauté, & de beaux gouvernements aux autres Mareschaux de France sans forge, dont ils forgent monnoye à leur volonté; & au lieu que les bigots s'amusent à gagner pardons pour milliers d'années, ceux-cy ont ga-
gnê

gné les efcus par milliers, fi bien que calculant les payements des merites de la Ligue, la fomme verifiée à Rouëlle, fe monte à fept millions fept cens foixante & tant de mil efcus. Il y a plus, ces œuvres font venuës de fupererogations & bien-faits pour les autres exacteurs fubalternes, qui avoient pris villes & chafteaux à leur nombre, ces fuivants ont efté canonifés par la fuperabondance du merite de leurs chefs. Je ne mets point en ce rang ni Mercœur ni Efpernon, ils font apres à fentir que c'eft de s'eftre fié aux œuvres. Or voyons que font devenus ceux qui fe font amufés à garder la foy au Roy & à l'Eftat, qui ont voulu eftre juftes, penfans que le jufte doit vivre de fa foy. Ceux-là ont fait œuvres dignes de repentance, & non pas bonnes œuvres, & ont fort bien fenty que la foy fans les œuvres à la mode, eft morte, auffi meurent-ils de faim, & font par la baffecour du Louvre, Capitaines defchirés, Maiftres de camp morfondus, chevau-legers eftropiés, canonniers jambes-de-Bois, petardiers defvifagés, Efpions pied-nus, tout cela entre à troupes par les degrés en la Sale des Suiffes, apres avoir difcouru, *In genere petitorio, non fuaforio*, à declamer contre Madame l'Ingratitude. Les Capitaines portans la hotte, & les pauvres foldats le hoyau. exalter leur fidelité, monftrer leurs playes, conter leurs combats, leurs eftats perdus, faire de mauvais pafquins, crier contre moy & les autres financiers, difcourir fur un ordre nouveau, menacer de fe faire croquan, & fur la monnoye de fa reputation mandier quelque pauvre repas. Mai-

quelqu'un dira, tous ces pauvres diables, que vous contés, n'ont-ils pas aſſez travaillé, que ne contés-vous leurs œuvres ? Je reſpons que c'eſtoient œuvres d'iniquité, pource qu'il eſt inique de ſervir les Ingrats: & de plus la Limaille reprochant un jour au Roy la longueur de ſes ſervices & ſa patience, & qu'il s'eſtoit rendu irreconciliable à ſes voiſins, pour avoir executé fidelement les commandements de ſa Majeſté; la cheute du diſcours fut, qu'il n'avoit pas dequoy diſner. Ventre S. Gri, dit le Roy, qui lors ne juroit pas à la Romaine, il y a tant d'années que mon Royaume eſt au pillage, pourquoy n'avez vous rien volé ? volez comme les autres, le rien monſtre que les œuvres de telle nature ne ſont point œuvres, par conſequent indignes de recompenſe. Le pauvre homme continua juſques à la mort, & emporta pour ſa condition la pluſpart de l'honneur du ſiege d'Amiens, & mourut dans les mines du foſſé, & cela s'appelle en rien faiſant. Qui veut voir diſputer cette matiere plus doctement, qu'il liſe l'apologie du Roy, compoſée par M. Cahier, eſtant lors Miniſtre de Madame; le Roy me la monſtra comme ſtyle de Madame de Rohan; c'eſt une Apologie en prevarication, laquelle Roquelaure oyant lire s'eſcria, ô mort bieu ! que ceux qui ont eſcrit cela ſçavent de nos nouvelles! Quelques-uns en accuſent la Ruffie; parce qu'apres avoir diſcouru de l'humeur du Roy, qui eſt de punir les ſervices & de recompenſer les offenſes, il dit à ceux qui ſe plaignent de ſa Majeſté, vous devés vous plaindre de vous, non de luy: car ayant connu ſon naturel,

turel, si vous vouliez des recompenses il faloit les meriter par œuvres dignes, comme il a esté dit cy-dessus. De-là il parle à ceux qui ont l'honneur d'estre parents de sa Majesté, lesquels ils rendent encore plus mal-traittés que les simples serviteurs, & c'est ce qui me feroit soupçonner la Ruffie d'estre auteur de cet escrit; car il se dit parent du Roy: tesmoin une harangue que feuë sa mere fit à Madame estant à Bergerac. Madame, luy dit-elle: *Jo varromendy lou pouvret Gillot* la Ruffie. *Vou avé plo raeson de l'aima ma que lou autre, per amo que you ho connagut lou Roy vostre pere.* Si ont bien d'autres, mamie, repliqua Madame. La Perigourdine repliqua, Madame, *Jo vostra gratia you intendy, so l'honor de Dio garde & de la compania, carnaument.* Depuis la Ruffie, pour ne composer plus, fut honoré d'un estat d'espion à Chastellerault, où il fit œuvre meritoire, car il desroba quelques papiers & fut fait Conseiller d'Estat, & cocu major en payement. Qui voudra encore voir histoire à propos, il faudroit lire le Testament de Salbeuf, gentil-homme de Gascogne, qui bien qu'il fût fort Catholique, servit le Roy dés sa fuitte de Paris, jusques au siege, vendit en suitte sept chevaux, qu'il avoit de son train, remonstrant tous les jours au Roy sa diminution. Enfin la honte le chassa de la Cour du Roy; mais le desir de mourir à son service le retint dans l'armée, & il en vint là qu'il se rendit soldat d'une compagnie de ses gardes, commandée par son jeune frere. Il advint que quand on eut ruïné les boutiques qui sont sous la porte S. Honoré, à coups de canon, cettui-cy avoit

demandé d'estre mis en sentinelle perduë dedans ces ruïnes. Le Roy visitant la nuit ses gardes & ses approches, le Capitaine luy monstra du coin d'une maison avancée son frere aisné, en lieu duquel on avoit desja retiré deux sentinelles par les pieds: le Roy voyant ses reproches sans parler sortit de-là. Ce pauvre gentil-homme apres quelques jours, ayant de nouveau tasté le cœur de son Prince, enfin vaincu de passion d'esprit, & de fatigues du corps mourut, & en mourant, quoy qu'il fût homme sans lettres, voulut dicter son testament; par lequel il demandoit premierement pardon à Dieu, & puis au Roy son maistre, d'avoir servy aux infames amours de ce Prince avec Catherine du Luc d'Agen, qui depuis mourut de faim, elle & l'Enfant qu'elle avoit du Roy. De la Damoiselle de Montagu, que le Chevalier Montluc avoit livré entre les mains de ce Prince par les mains du dit Salbeuf, à quoy il eut beaucoup de peine: l'une, qu'elle aymoit le dit Chevalier jusques au point, qu'elle avoit couru jusques à Rome apres luy; & aussi pour le mespris qu'elle avoit conceu de ce Prince, pour lors plein de morpions, gagnés pour coucher avec Arnaudine, garce du Veneur la Brosse. Ces poux Espagnols, las de posseder les parties basses, ou estans trop pressez de logis, avoient pris un domicile eminent dans les usses, & dans les sourcils, & le rond des cheveux, siege de la Couronne. Il alleguoit encore pour preuve une chaudepisse qu'il luy fit prendre dans l'estable de Tignonville à Agen, luy aydant à surprendre la putain du Palfrenier. Il avoit aussi

auſſi aidé aux amours de la petite Tignonville, qui fut imprenable avant eſtre mariée. Il l'avoit accompagné allant voir de nuit la garce de Goliath, & meſme luy avoit ſauvé un coup de volant, que le goujat luy tira du lit, en ſortant d'avec elle. Puis ſe fit l'entrepriſe ſur Rebours, à laquelle il ne fit rien que de prendre pour ſerviteur l'Amiral d'Anville, qui l'aimoit plus honneſtement. Il avoit encore aſſiſté aux amours de Dayel, Foſſeuſe, fleurette fille du Jardinier de Nerac, de Martine femme d'un docteur de la Princeſſe de Condé, de la femme de Sponde, d'Eſter Imbert, qui mourut, auſſi-bien que le fils qu'elle avoit eu de luy, de pauvreté, auſſi-bien que le Pere d'Eſter, mort de faim à S. Denys, pourſuivant la penſion de ſa fille. Il contoit de plus l'hiſtoire de maroquin & l'avanture de Billebaud, telle qu'elle eſt deſcrite au ſecond livre de Feneſte. Apres venoient les amours d'une boulangere de S. Jean, de Madame de Petonville, de la Bavereſſe, nommée ainſi pour avoir ſué, de Madamoiſelle de Duras, de la fille du Concierge, de Picotin Pancouſſaire à Pau, de la Comteſſe de S. Maigrin, de la nourice de Caſtel-jaloux, qui luy voulut donner un coup de couſteau, parce que d'un eſcu qu'il luy faiſoit bailler par cette dame, il en retrancha 15 ſols pour la maquerelle, & puis des deux ſœurs de l'Epſée. Tous ces maquerellages deduits en ce teſtament; pour monſtrer qu'en ce regne on paye mal & qu'on ſe mocque des maqueraux. Aprés ces contes le teſtateur continua ſon ſtile, laiſſant pour dernier preſent à ſes enfans une remonſ-

 trance,

trance, pour faire leur profit de sa perte, les faisant souvenir des morts miserables, pareilles à luy, comme du Sieur de Hadrits, Gentil-homme de Bearn, fort vaillant homme, qui se consomme tout de mesme luy; du Capitaine Belle-Hache, vaillant & docte, pour lequel les Chirurgiens luy remonstroient, qu'ils le traitteroient de deux arquebusades (qu'il avoit euës en un assaut) pour l'honneur de Dieu; mais qu'ils ne le pouvoient plus nourrir. Cestui-cy guerit des arquebusades, mais il mourut de faim dans le lit du Capitaine La Porte, exempt des gardes, qui avoit sauvé la vie à son maistre, & à la troupe de retraitte, par un coup valeureux qui est descrit dans l'Histoire liv. 4. du 2 Tome, chap. penultiesme, fut depuis pris en haine, cassé, mort de misere à Paris. Il est vray que l'on le pouvoit excuser sur ce qu'il s'estoit fait Huguenot. Apres tels exemples, il contoit les resjouïssances qu'il avoit veuës à ce Prince, quand il voyoit mourir quelqu'un des siens qui avoit bon equipage: combien il estoit habile à succeder pour en payer, comme il disoit, ses dettes: les brusques responses qu'il faisoit aux veuves & orphelins, qui demandoient les manteaux de leurs maris & peres, le testateur n'oubliant les noms des particuliers, comme d'Arbilly. S. Gilles, & autres morts à la Rochelle. Mon Frere m'a dit, qu'il fit tenir un conseil, pour se delivrer de toutes importunités, & fit debattre si les Capitaines n'estoient pas heritiers de l'equipage de leurs soldats. Les Huguenots rudes & fascheux, declarerent cette loy inique, & n'avoir jamais esté partiquée
que

que par des Albanois, qui eſtoient ſans ſucceſſeurs. Mais pour revenir au teſtament, ce pauvre le finiſſoit par injures, qui ne ſeroient pas belles à dire, envoya ſes recommandations particulierement à un de ſes compagnons, lequel trouvant un jour par les ruës un vieux chien, nommé citron, qui avoit accouſtumé de coucher ſur le lit du Roy, ſe mourant de faim & chaſſé de trois coſtés, il faiſoit ſouvenir ce ſien compagnon, d'un ſonnet qui fut attaché au col de cette pauvre beſte, au point que le Roy arrivoit à Agen ; ſi bien qu'il ſe preſenta luy & ſon ſonnet que vous verrez ailleurs. Ce ſonnet eſt à la fin de ce volume. Il fit ſouvenir l'auteur, qu'apres avoir commandé long-temps un regiment de huit compagnies, gagné un gouvernement avec grands & hazardeux combats ; il luy arriva d'eſtre porté par terre, & pris en une embuſcade. Eſtant entre les mains des ennemis, le Roy & la Reine firent telle depeſche qu'il faloit pour le faire mourir, en haine de 18 ans de fidele ſervice, de pluſieurs playes, & notamment accuſé d'avoir ſauvé ſon maiſtre de la priſon de Paris, lequel importuné du priſonnier de le ſauver, vendit aux ennemis ſon gouvernement. Il y avoit d'autres points plus aigres au Teſtament de Salbeuf, lequel mourut damné, s'il n'y a autre Paradis que la Cour. Il y eut en ce temps un autre Teſtament, fait par le petit fils du Chancelier de l'Hoſpital, lequel ayant quitté tous ſes eſtats, pour ſuivre les miſeres de ſon Maiſtre, & la foy à ſon party & Religion, pour jurer aux paroles du meſme Prince, penſant avoir trouvé un port

de ses erreurs à Quillebœuf, que de bourg il avoit traduit en ville de guerre; ce miserable receut par le S. du Plessis la sentence de refus & de disgrace. Il prononça de sa bouche celle de sa mort, demanda une main de papier, & fit un Testament de stile plus relevé & de mesme argument que celuy de Salbeuf: mais les valets du testateur violerent sa derniere volonté, & rendirent l'original, lequel, à ce qn'on dit, justifioit mon opinion, sur la justification des œuvers.

CHAP. VI.

Des Miracles & Voyager.

FEu M. le Cardinal, de bonne memoire par excellence, c'est à dire de Lorraine, ayant sceu que le Mareschal de Fervaqnes de bonne memoire aussi, avoit descouvert une garce, que le prestre de Belovet, autrement dit le Saint Homme, instruisoit à faire la Demoniaque pour en tirer un miracle notable à la Pentecoste prochain; ce grand Prelat prononça contre l'impieté du dit Fervaques, disant, combien que ces miracles fussent faux, ils estoient pourtant utiles *ad pias fraudes*, fraudes pieuses: & de fait, il se fit une grande place au païs; car en lieu inhabité il s'estoit basti en trois ans quatre-vingts maisons & cinquante hostelleries, qui ne pouvoient fournir à recevoir les pelerins de toutes parts. Et mesme des grands Seigneurs hors de France: & quand il n'y eût eu autre miracle que ce bastiment de maisons, l'estenduë & la durée d'une opinion convertie en creance sans fondement, il n'y a schismati-

que

que qui n'advouë que cela est monstreux : & c'est ce qui fait enrager les heretiques, quand ils voyent que le peuple brusle de bonnes intentions. Vray est que je voudrois admonester les bons peres, qui conduisent les choses, de couvrir un peu mieux le jeu. Celuy qui conduisoit la demoniaqne de Laon, fit le sot de luy apprendre à dire qu'il faloit exstirper les Huguenots ; car comme remarque Postel, que cela sonneroit que le Diable fust Seigneur de nostre bien. Quand donc les Prelats voyent de telles inventions, qui ne sont pas assez bien composées & colorées, ils les doivent racoutrer, polir, & faire valoir, non pas s'opposer, comme fit l'Evesque d'Angers, quand deux jeunes religieux, pleins de zele, luy amenerent une jeune Dame instruite de Demonologie, qui joüoit aussi-bien que feu Monsieur François Villon en la Diablerie Saint Maixant. L'Evesque se fit amener la Demoniaque, sur laquelle il fit une tres-curieuse inquisition, il demanda à quels signes plus violens on avoit conjecturé qu'elle fut farcie de Diables : un des protocoles luy respond qu'à deux choses on connoissoit la violence de ses tourments : l'une quand on luy touchoit la peau de quelque Croix, où il y eut du bois de la vraye Croix ; l'autre preuve se voyoit clairement, à ses tressauts & mugissemens qu'elle rendoit, quand on lisoit quelque texte de l'Evangile. L'Evesque avoit dans le col une de ces croix dont nous parlerons au chapitre des reliques ; car son pere, de qui j'ay sceu les plus secrets articles de la vie du feu Roy, avoit receu mesmes joyaux que les

autres, & les gueriſſoit habilement de leurs chancres (cela ſoit dit en paſſant): le conducteur de la demoniaque, qui voyoit cette croix au col de l'Eveſque, trouſſa la gallante, qui eſtoit couchée à terre juſques au jaret, & fit ſigne au Prelat qu'il la touchaſt de la croix ſubtilement: mais ce mauvais homme arracha bien la croix de ſon col, & avec l'autre main il tira bien ſubtilement une clef de ſa pochette, & la bonne Dame ne ſentit pas pluſtoſt la froidure de la clef à la cuiſſe, qu'elle affraya les aſſiſtans de ſes gambades. Il falut pour la ſeconde preuve lire l'Evangile devant elle. L'Eveſque tira de ſa pochette un Petronius Arbiter, qu'il portoit au lieu de Breviaire, & commença à lire *matrona quædam Epheſi, &c.* & la dite d'eſcumer, & faire miracle: & quand ce fut à *Placitone etiam pugnabis amori?* lors elle tomba evanouïe. Ce Prelat à demy Lutherien dit, qu'il ne peut fomenter ces fauſſetez: mais il n'a bien leu un Docteur ancien, qui dit, qu'il vaut mieux laiſſer les ſuperſtitions, pour n'oſter les devotions. On luy en a fait de bonnes reprimendes: Si bien qu'il ne s'eſt pas monſtré tout contraire à la ſeconde Demoniaque, qu'on luy preſenta dernierement, nommée Marthe, inſtruite & conduite par un honneſte Capucin. Cette-cy a deux Diables, l'un nommé Belzebub, l'autre Aſtarot. Le premier eſt un rude Diable, fort ennemy des Huguenots, qui frappe tout le monde, & eut frappé Monſieur Matras d'Angers, s'il n'euſt pris un baſton, en luy diſant, Belzebub, Maiſtre Mouche, ſi vous vous jouëz à moy, je vous battray en Diable. Aſtarot eſt

un

un honneſte Diable, jeune & galland, qui veut que Marthe ſoit bien traittée & bien veſtuë; cet equipage fut preſenté devant la juſtice & devant le Clergé d'Angers. Le Clergé voulut que ces deux Diables de bon lieu fuſſent examinés premierement par l'Egliſe. Un des Juges de la ville dit, qu'il y alloit de leur honneur; & pour examiner ces eſprits, commença à Latiner, Matras à dire du Grec. Voilà Belzebub en colere qui dit, que s'il vouloit, il reſpondroit auſſi-bien au Grec qu'au Latin. Le Capucin, pour luy fournir d'excuſe, dit, Belzebub mon amy, il y a icy des heretiques, c'eſt pourquoy vous ne voulez pas parler. On ſe mit à Latiner avec Aſtarot, qui s'excuſa ſur ſa jeuneſſe; Belzebub s'excuſa diſant, qu'il eſtoit pauvre Diable. Là il y eut grande diſpute entre ceux de la Juſtice, ſi les Diables eſtoient tenus d'aller à l'eſcole; les Juriſconſultes maintindrent que c'eſtoit le *proprium in quarto modo* des Demoniaques de parler toutes langues, comme celuy de Cartigny en Savoye, qui fut eſprouvé en 16 langues; aux enſeignes que les Miniſtres de Geneve n'oſerent eſſayer de l'exorciſer: ceux d'Angers furent plus hardis entre autres, qui commencerent en cette façon: *Commando tibi ut exeas, Belzebub & Aſtarot, aut ego augmentabo veſtras pœnas & vobis dabo acriores.* A la ſeconde fois il redoubla: *Jubeo exeatis ſuper pœnam excommunicationis majoris & minoris.* Enfin tout en colere, il ajouſta, *niſi vos exeatis, vos relego & confino in infernum centum annos magis quam Deus ordinavit.* Les Conſeillers en voulurent rire & deſcouvrir la meſche, mais le

peuple ſe mutina, & l'Eveſque pour faire ſa paix allegua, qu'il avoit empeſché un imprimeur Catholique par excommunication, qui vouloit imprimer un livre de du Pleſſis; & que ſi l'on vouloit, il excommunieroit Hauttain de la Rochelle. Ce qui faſche le plus de ces diableries mal joüées; c'eſt que l'affront en eſt à Noſtre Dame des Ardilliers; car il faloit que ſon Curé jettaſt hors les demons, par la puiſſance & au nom de la bonne Dame, ayans refuſé de ſortir au nom de Dieu, cela eut fort accru la devotion, & le nombre des pelerins; quelques-uns diſoient que ce miracle ſe reſervoit à frere Ange par preference. Lugolis Lieutenant du grand Prevoſt eſtoit fort contraire à ces faiſeurs de fables, qui nous feront tous devenir heretiques, & ſi j'eſtois crû on en pendroit: & comme je luy dis, qu'il ne faloit pas parler ainſi, il repliqua qu'il y avoit deux mil ames au Ciel, & autant en la terre qui reſpondroient pour luy, qu'il n'eſtoit point Huguenot, & que la S. Barthelemy en pouvoit parler: on ſe mocqua de luy, & on n'a pas laiſſé de faire enrager les Huguenots, voyants arriver aux Ardilliers de toutes parts de la France boiteux, aveugles, ſourds, ladres d'eſprit & de corps, & de voir cette levée, pleine d'allants & retournans de meſme, leſquels s'ils ne gueriſſent, c'eſt pour le certain faute de foy, comme diſoit le Preſtre de Belovet à ſes pelerins. Il ne faut donc point ſe ſcandaliſer de voir retourner les malades comme ils ſont venus; car l'operation du miracle ne ſe fait qu'apres la croyance; pourtant cet homme inſtruiſoit les aveugles à dire qu'ils voyoient,

voyoient, les ſourds à dire qu'ils oyoient ; il n'y avoit que les boiteux qui ne pouvans tromper autruy de leur tromperie, diſoient qu'ils ne marchoient point de tout auparavant. *Juxta illud, obedientiam expoſtulat Eccleſia* ; Ou comme dit Bernardo Ochino, *che i miraculi della miſſa ſono inviſibili.* Qui ne ſçait ſon meſtier ferme la boutique, ſi les heretiques euſſent pû convertir en miracles les gueriſons qui ſe font aux eaux chaudes, ils auroient beau jeu, & nos gens ont donné habilement des noms de Saints aux fondations de Bougues, & par tout ailleurs eſtably de bons miracles naturels. Il faut donner un eſchantillon aux meſchans, des miracles de la bonne Dame, qui ſoit approuvé juſques à la reſurrection, par l'Hiſtoire notable qui s'enſuit. Madame de la Chaſtre eſtant devenuë fort jalouſe de ſon mary, & de l'une de ſes filles, ſe raccommoda avec le Seigneur de Montigni, contre lequel elle avoit exercé de grandes inimitiés devant ces guerres : il falut peu de ſemonces pour rappeller cet homme, parce qu'il eſtoit fort amoureux de la Marcouſſi. Le premier office de reconciliation fut de tuër la Barthelemy, meſſagere des amours du pere & de la fille. Ce meurtre eut de l'apparence, parce qu'en effet elle s'eſtoit bandée contre Montigni. Aprés le cœur content de cette execution, vint à elle ſur un cheval de poſte, jambe deça, jambe delà, Madame Avoye de S. Laurens des eaux, laquelle commença par un ſigne de croix, la harangue de Nathan & de David. Ces deux belles dames, apres s'eſtre confeſſées reſolurent d'aller faire penitence aux

aux Ardilliers. Madame Avoye fit preparer un habillement, un batteau, prit les habillements de Madame de la Chaſtre, elle ceux de Madame Avoye. La Maiſtreſſe ſe nomma Mademoiſelle S. Laurens, la Sourdaine prit le nom de Celeſtine. Arrivées aux Ardilliers, le Curé du lieu ouït la Confeſſion du meurtre avec ſanglots & ſoupirs ; premierement de la part du Curé, & puis de Celeſtine, ſi fut d'avis le Pere confeſſeur que Noſtre Dame priſt pluſtoſt la peine de reparer ce malheur par une reſurrection, que par une interceſſion ; dont advint que la pauvre alcahuëte, qu'on penſoit avoir eſté enterrée, ſe trouva reſſuſcitée par le merite du Curé. Ce fut une belle viſion, quand apres la neuvaine, Madame Celeſtine eſtant proſternée en terre devant l'autel, ſa Maiſtreſſe Mademoiſelle Saint Laurens tenant la queuë du Curé, pour monſtrer l'hoſtie (car il n'y avoit pas plus de teſmoins), ſortit la groſſe Barthelemy de derriere l'autel, laquelle ayant jetté ſon ſuaire par terre, vint pardonner à ſa Maiſtreſſe, lors habillée en ſœur penitente, laquelle s'agenoüilla promptement devant cette ame nuë, qu'elle prenoit au commencement comme un phantoſme ; mais elle luy monſtra toutes les pieces qu'il faut au corps d'une femme. Madame Avoye la court embraſſer ; Mademoiſelle la Chaſtre la baiſer ; elles s'entrebaiſant l'une l'autre, & le Curé les baiſa toutes trois. La peine fut de couvrir la nudité de la reſſuſcitée ; car déja il y avoit des pelerins, laſſés de voir ſi long-temps la chappelle fermée. Madame de la Chaſtre & Madame

Avoye

Avoye luy partagerent leurs veftements. Madame de Saint Laurens luy donna fon cottillon : Celeftine fa cappe, & l'amenerent, criant miracle, au logis du Curé, où eftoit caché Montigni. Qui voudra fçavoir le refte de l'hiftoire, le procés en eft au grand Confeil, & ne put eftre vuidé à ce dernier quaréme-prenant, je croy que l'on le garde pour l'autre. Les heretiques difent là-deffus, que c'eftoit un mouton, que Montigni avoit tué. La Barthelemy elle-mefme l'avoit enfeveli dans un galetas, & puis Madame de la Chaftre, apres avoir danfé une Canarie fur le fang, & chanté, Je fuis vangée, elle aida à traifner le corps mort au retrait. Ils difent auffi que ce fut Montigni, qui fit prendre la pofte à Madame Avoye, pour amener par frayeur cette femme enragée, afin que durant fon abfence on fift fortir la Barthelemy de Boijanci, & l'amener à Saumur, pour apres fa refurrection s'employer aux amours du bienfaicteur. Ils dirent plus, que le Curé des Ardilliers fut payé en chair, que la Barthelemy avoit fait la neuvaine avec luy ; parce qu'il trouva Madame de S. Laurens & Celeftine fi vieilles & fi maigres, qu'il n'en voulut qu'une fois. Je vous conterois tout cela, les prifons rompuës, les batailles entre les gardes du Marefchal de la Chaftre, les valets de la Dame, les preparatifs de Marcouffi pour empoifonner fa femme ; mais le Secretaire du Molier de Poictou en a fait un traitté, pour celebrer le miracle, & puis je me fuis avifé que cela paffoit un peu les bornes de Theologie. Je finiray ce Chapitre par le tombeau de la pauvre Barthelemy, & cet Epitaphe compofé

posé aux Ardillieres par Madame Avoye en ſtile de S. Innocent :

Cy giſt & ne giſt pas icy,
Un mouton y fut mis pour elle,
La Barthelemy macquerelle
De la femme de Marcouſſi :
Montigni ne la tua pas ;
Et le Curé des Ardillieres
La reſſuſcita ſans prieres,
Quinze mois apres ſon treſpas.

Si vous trouvez ce tombeau ailleurs, le traité des miracles le demande.

Chap. VII.

Des Reliques & devotions du feu Roy.

UNne des choſes qui m'eſmeut le plus à deſdaigner l'Egliſe, fut la lecture de quelques livres, qui ſont, Dieu mercy, comme abolis aujourd'huy, à ſçavoir le livre des marchands, le chevalier Chreſtien, ſac & pieces entre le Pape & Chriſt : mais ſur tout l'Inventaire des reliques, & autres que je ne veux pas nommer, de peur d'y envoyer les eſprits trop curieux de leur ſalut, & trop diſpoſés à rejetter les œuvres autentiques. Un jour je treuvay un Auguſtin avec un biſſac ſur le col, criant paradis à vendre. Un Huguenot me vit ſcandaliſé de ce mot, & prit ce temps pour me faire voir tous ces petits livres, leſquels je deffends à tout homme qui voudra vivre à ſon aiſe en bon Catholique Romain, pour le repos de ſa conſcience. On ſçait que j'ay eſté treize fois Ambaſſadeur ; par ce moyen en voyageant au deſpens d'autry, j'ay

esté si mal avisé que de vouloir verifier cet inventaire de reliques, & un autre livre intitule: *Le cose mariavigliose del alma città di Roma*, imprimé au mesme lieu l'an 1545, *con licentia di superiori per Giouanni Osmarina Gigliolo.* Ce livre confirme l'inventaire que fait Calvin. Ce que j'en trouvay à mon voyage, & la lecture de tels escrits, m'apprirent à mespriser les reliques des Saints, voyant 15 ou 16 corps à Saint Pierre, 18 à Saint Paul, sept ou huit corps à chacun Saint, dix mille martyrs enterrés en la grandeur d'un coffre, les traces des pieds de nostre Seigneur & des Anges, des marques des fesses de Saint Fiacre en Brie sur une pierre. A Jossé en Auvergne, en Catalogne & ailleurs, un linge salle de la Vierge ayant ses fleurs, des plumes de l'ange Gabriel, une hache de Saint Joseph fendant une buche, les pierres de la fenestre par où l'Ange entra, du laict de la vierge; à Maillezais *in una parva bursa satini rubri* les rognures de ses ongles: plusieurs chefs de Saint Denys & de Saint Jean, en plusieurs lieux; du sang du mesme, qu'on dit bouillir le jour de sa feste, & un esternuëment du Saint Esprit. Comme heretique je me moquois de telles choses, & trouvois estrange cette dissipation des membres des Martyrs, veu que nous reprochons aux Huguenots, qu'ils les ont ostés de leurs repos. J'ay encores à demander pardon à Monsieur le Convertisseur, car je me veux confesser à bon escient en ce chapitre, de m'estre moqué de ses grains benits, qu'il fit imprimer l'an passé, pour les raisons que le lecteur amassera de ce qui s'ensuit. J'ay des contes un

peu

peu estranges à faire, pour prouver la vertu des reliques. Je proteste que j'aymerois mieux voir les Huguenots se mocquer de la vertu de S. Goyaux, que de mettre telles Histoires au vent, si elles n'estoient communes aux pages & laquais; car nous devons cacher les vices de nos Princes, mais puisqu'ils sont découverts, il en faut autoriser les statuts du Saint Siege. Saint Luc fut le premier qui descouvrit le pot aux roses; car il s'enfuit à Brouâge quand la Sarbatane & l'Ange, qu'il avoit contrefait, pour donner frayeur à son maistre, & treves à sa personne, furent descouverts par son compagnon le Duc de Joyeuse. Rochepot eut tort de faire l'anagramme de Sainct Luc, Cats in cul. Ce pauvre garçon avoit en horreur cette vilenie, & fut forcé la premiere fois. Le Roy luy faisant prendre un livre dans un coffre, duquel le grand Prieur & Carmille luy passerent le couvercle sur les reins, & cela s'appelloit parmy eux prendre le lievre au collet. Tant y a que cet honneste homme fut mis par force au mestier, & donna si grande frayeur à son Maistre, qu'il se fust repenti ou mort sans le Duc de Joyeuse, qui descouvrit l'entreprise pour ne ruïner pas sa fortune. Je ne suis pas coupable de descouvrir le conte du tapissier; car le Roy le voyant au haut de ses deux eschelles, pour racoustrer des chandeliers de la sale, en devint si amoureux, qu'il se mit à pleurer avant que d'en sortir, & cria qu'on luy amenast M. le Grand, qui a luy-mesme descouvert l'amour du borgne Reveillon, capitaine des guides, qui fut empoigné par impatience d'attendre un jeune guide,

guide, qu'il avoit promis; & ceux du Duc d'Eſpernon & de luy; quand le jour de la mort du feu Roy il ſe mit à genoux à la chambre, entre le Roy mort & celuy qui eſt vivant, devant deux cens gentils-hommes, & qui pis eſt, la pluſpart Huguenots; Il s'eſcria le viſage couvert de larmes, Mon couſin, pardonnez moy; car le Roy me le fit par force au commencement, & je n'ay pris voſtre place pour vous faire tort. Eſpernon honteux & plus aviſé, repliqua. Vous parlez comme une femme, je ne ſçay que c'eſt. Siblot en une audiance publique, le Roy l'ayant fait approcher pour rire; & luy inſtruit de Maiſtre...... qui pour luy faire remettre un cheval de livrée, faillit en ſon baragoüin à reprocher le violement de ſon Gouverneur, & parce qu'il ne s'expliqua pas bien, je n'en diray pas davantage: mais Loignac s'en alla criant & pleurant juſques à Poitiers, où eſtant viſité par les principaux de la ville, qui le croyoient encore en faveur, il leur fit des plaintes de ſon honneur perdu, d'eſtre abandonné & non payé, preſque en meſme temps. On vit depuis celles de la femme de Salettes, en une lettre priſe au bagage de Monſieur de Joyeuſe à Coutras. Saint Severin, depuis appellé pour cet acte le poulain farouche, s'eſtant ſauvé du Cabinet du Roy par le renverſement de Duhalde & de Soupitre, qui gardoient les portes des deux hautes chambres, s'enfuit parmy les gardes conter au Mareſchal d'Aumont, que le Roy l'avoit envoyé querir par Montigni, que luy bien glorieux d'eſtre admis au Cabinet, apres que le Roy luy eut demandé, qui

eſtoit

estoit cette Maistresse pour l'amour de laquelle on ne pouvoit jouïr de luy : Ayant respondu à demy François, *se io non havesse miga de patrona, ny voy servir altro que vostra Maestà.* Le Roy luy respondit, je vois bien que vous tenez le party des femmes : mais je vois que vous n'estes pas ignorant de l'amour Philosophique & sacré ; moy, dit Saint Severin, *Io son soldato, & non migo Philosopho.* Ce fut assez disputé ; car en mesme temps le Maistre luy porte la main à la braguette, Montigny au collet, & Monsieur d'O aux esguillettes : or ils coururent apres ce sire dans la salle pour appaiser les gardes scandalisées du chapeau & du manteau ; le pis fut que ce vieux François, le Mareschal d'Aumont faillit à tuer ce pauvre homme, quand il luy conta les choses ; Mort bieu, dit il, je voudrois estre mort si cela estoit vray. Il vous faut mettre en prison. Cette prison servit pour achever la tragedie, il fut un mois enfermé, & dit-on pis, la verité est qu'il se rendit apres entre les mains du Duc de Mayenne ; les seize de Paris ne pouvans croire cette Histoire, le prirent pour un Zopire, & pourtant luy baillerent à garder Saint Germain des Prez, & fut tué, avec deux ou trois cens hommes, quelques mois apres voulant regagner la ville. Telles choses & autres comme le Courrier du Duc de Longueville, à qui le Roy demanda l'autre pacquet auparavant que de voir celuy du Papier, puis s'en recourt avec son postillon, rapporter en Picardie leurs infames actions. Le Courrier du Connestable fit les mesmes plaintes jusques au Languedoc, se pleignant sur tout

da

du Comte de Maulevrier qui l'avoit produit: mais ſon Maiſtre luy reprocha, qu'il s'eſtonnoit de peu, le renvoya avec ſes pacquets. N'eſt-ce pas aſſez pour me juſtifier que ces ſecrets ne ſont pas divulgués par moy ? Si je contois ce que m'a dit en ſecret le Prince de Condé, quand ils furent toute une nuit trescontents en l'apprentiſſage du Comte d'Auvergne à ſon nombril : ou ſi je contois le banniſſement du jeune Roſny pour eſtre mal garni : de Noailles pour avoir eſcrit ſur ſon lit ces vers.

Nul heur, nul bien ne me contente,
Abſent de ma divinité.

Le Roy lors de Navarre y avoit apoſtillé de ſa main.

N'appellés pas ainſi ma tante,
Elle aime trop humanité.

On connut par là qu'il aymoit les femmes, contre les regles de l'amour ſacré ; cela le fit chaſſer à coups de pied, comme le Duc de Longueville, pour avoir demandé au Roy ſes couleurs en une lettre de papier illuminé. Si je contois les eſpouſailles de Quelus, l'autre contract ſigné du ſang du Roy, & du ſang de d'O pour teſmoin, par lequel il eſpouſoit Monſieur le Grand ; de plus ſi je rediſois les paroles de ce Prince, agenouillé ſur Maugiron mort, ayant la bouche collée entre les deux parties honteuſes, je ferois deſplaiſir au Comte de Caravas, qui leur ayant preſté ſa Chambre, les eſpia par le trou de ſon cabinet. Si je deſcouvrois encore la porte que le Conneſtable fit faire a Folembray, pour aller coucher avec le Grand, en contant ces choſes qui

ſont

ſont encore un peu ſecretes, on blaſmeroit mon humeur ſatyrique. Si je contois ce que m'a conté le Pont, comment il fut pris au collet, par impatience d'attendre Monſieur le Grand, lequel n'oſoit paſſer, pource que le Duc d'Eſpernon ſe promenoit dans le chemin, le chapeau enfoncé, & l'eſpée hors des pendants, jurant ſon Pauſardious, nul Maiſtre que moy n'y paſſera pour ce jour. Les jeunes deputez des Eſtats de Blois ne ſe ſont-ils point plaints aux provinces, qui les avoient envoyés, de ce que l'on corrompit leur chaſteté, & leur corps, pour corrompre leur fidelité & leurs voix, ſans les oſer nommer, ſous le nom de Mirepoix, le Baron de Coze, de Monac, & le jeune Baron Miron. Mais pour tirer profit de ces choſes divulguées, je dis, & je le ſçay (car mes ſervices me donnoient accez aux choſes) que le Roy ayant pris une merveilleuſe frayeur de ces choſes, dés le temps de la Sarbatane, devint enfin ſi peureux, qu'il trembloit à la veuë du moindre eſclair, & à l'ouïe du moindre tonnerre. Monſieur Rocz luy oſta la pluſpart de cette frayeur par un *Agnus Dei*, benit de la main de ſa Sainteté: mais depuis lors il changea ſa fantaiſie d'agent en celle de patient, il devint ſi timide qu'il craignoit meſme les vents, & lors le bon Prince eut beſoin de remedes plus violens, & par le conſeil de frere Ange, qui ſe repentit & luy monſtra qu'il avoit commis inceſte maſculin, parce qu'il eſtoit frere du Duc de Joyeuſe, ils ne firent pas grande devotion; les fondations des Capucins, Jeroſolimites & Feuillans, où vous avez veu le Duc de Joyeuſe d'aujourdduy en ſon luſtre, & là où l'on dit, qu'il

qu'il retournera quelque jour, quand il ſera ſoul des plaiſirs de ce monde. Pour toutes ces choſes, ce devotieux Prince n'ayant perdu la peur, furent dreſſées les confrairies des Penitens & autres, qu'on a veu par la France. La frayeur croiſſoit avec les artifices exquis des voluptés, quand Monſieur le Convertiſſeur y mit la main avec des amuletes plus puiſſantes, il fit venir de Rome des chapelets, des grains benits, deſquels le Roy fit preſent à tous les Confreres du Cabinet, & fut aviſé, que leurs voluptés s'exerceroient à travers les dits chapelets; ce qui ſe pratique depuis aux Bordels de Paris, pour ſe garentir de la verole. Monſieur Pinars m'a dit, qu'un Jeſuite luy a advoüé s'en eſtre bien trouvé, & parce que quelqu'un de la bande ſacrée eut des chancres en mauvais endroits, fut adjouſté la Meſſe, qu'un Aumonier diſoit en un plancher dérobé ſur le lit du Cabinet: Meſſe ſacrée, de laquelle les ornemens eſtoient accommodez à ce peché, l'application ſur les eſpaules d'une Croix pleine de Saint Bois, les lavements d'eſchine & les cliſteres d'eau benite, avec grains qu'on appelloit benits & autrement quiriquenaudes. On a ouï parler comment le feu du ciel embraſa, il y a environ vingt ans, les Cordeliers de Paris; mais on n'a pas deſcouvert que le Roy ayant ouï conter qu'ils ſe meſloient de ces amours ſacrées, fut averty que les reliques de Saint François & de Frere Macé leur ſervoient de laurier contre les foudres. Le Roy fit le Gardien ſon Confeſſeur & Predicateur, à la charge de dérober ces reliques, leſquelles ne furent pas long-temps au Cabinet du Roy que le feu ſe mit aux Cordeliers,

liers, *juxta illud l. 2. titulo 7. fulgura de sursum depellit*. Le mesme Cardien luy apprit aussi, que ce peché n'estoit point peché sous l'habit d'un Cordelier, & en bonne intention de se rendre conforme à Saint François, & à Frere Macé son mignon; c'est pourquoy ceux qui ont herité des heures du feu Roy, ont monstré à leurs familiers, tous ceux qui sont nommés en ce chapitre, & enluminés en Cordeliers, aux enseignes qu'à la fin des dites heures sont aussi peints ceux sur lesquels il n'a peu exercer son entreprise, comme Chastillon, & Chambret; le Premier avec ses manches troussées, pour monstrer ses bras gras & blancs, & un *non per amor, mà per vendetta*. Cela est encore un peu secret, mais qui n'a point sceu le coup de tonnerre, qui en temps tres-serain, parmy cinq cens gentils-hommes, & autant de Suisses, à une heure apres midy donna, sans redoubler, en la chambre basse du Comte de Soissons, où Monsieur le Grand & luy prenoient leurs esbats sur un lit, deux autres sur un autre lit, le cinquiesme estoit à la fenestre? Le foudre les partagea, car ils en tua deux, & laissa le troisiéme à demy mort, à tous trois le coup entroit dans le trou de la verge, & sortoit par celuy du derriere. Or voicy dequoy faire dresser les cheveux d'un reformé, car les deux qui n'eurent point de mal avoient chacun un chapelet, il n'en fut point trouvé sur les deux morts. Je presuppose que la .... qui n'estoit qu'à demy mort pendant deux mois, avoit perdu la moitié du sien. Voila pour autoriser les reliques, & prenez garde que vous verrez, Agnus, Croix,

Croix, & chapelets aux bras de tous les freres de la sacrée societé. A propos de reliques, ce meschant Comte de la Rochefoucaut, disnant un jour avec les filles de la Reyne, qui le picotoient par ordre exprés, & luy demandoient de ces belles reliques qu'il avoit pillées à Tours, aux premieres guerres; il dit s'en estre defait, comme de bagatelles. Enfin estant importuné, il le leur accorda, à la charge qu'elles le viendroient toutes baiser, & qu'il leur donneroit des brassieres de Sainte Catherine, qui leur feroit à toutes revenir les tettons aussi durs, que quand elles estoient pucelles. C'est pour achever ses horreurs en riant; car on fait ainsi à la Cour. Pour moy si je ne fais tel cas des reliques, & seulement je fais semblant de les adorer, excusez moy; car estant allé un soir à Bosny, deux lieües d'Orleans, qui est le siege de Messieurs de Saint Lazare, je fus tout ebahy, en me levant au matin d'ouïr force clochettes à l'entour de la maison, voir entrer la baniere & la Croix & force Chanoines de Saint Aignan d'Orleans: mais autant de voix & de bannieres qu'il en peut entrer dans une petite gallerie qui va aux privés. Le fait estoit, qu'une garce du Chevalier Salviati, lors grand Prieur de l'Ordre, avoit trouvé quelque coffres qu'en temps de guerre on avoit jetté dans le privé; en les crochetant pour derober, elle vit dans un des coffres une boite seule, sur laquelle il y avoit escrit *R. d. Coti.* Le Commandeur averti y courut, & son secretaire nommé Valderie, qui prirent le R. avec le point, pour le Pere de S. Catherine: là-dessus f t defendu d'y tou-

cher, & son maistre & luy allerent trouver l'Evesque d'Orleans; les docteurs, & entre autres Picard, appellez en consultation, resolurent que cette boiste se devoit ouvrir par les mains sacrées de l'Evesque, assisté des processions voisines. Les voila donc arrivés au matin, & apres une Messe du Saint Esprit, on luy lave les doits d'eau benite, il fait trois pas à genoux vers le coffre, ouvre la boiste, qui se trouva une boiste de bon Cotignac d'Orleans, & ainsi que les Propheties ne se connoissent qu'apres leur effet, il se trouva que le R. signifioit Reste, & *d. Coti*, de Cotignac.

CHAP. V.

Des Vœux.

MAistre Pierre Poncet, gentilhomme prescheur, celuy à qui Monsieur d'Espernon reprochoit, qu'il faisoit rire les gens, & qui luy respondit, qu'il les faisoit assez pleurer. Ce bon homme preschant un jour aux Mathurin, fit un grand discours des miseres des Chartreux, qui ne mangent que du poisson; des Bons Hommes qui ne mangent rien qui ait eu vie; des Capucins qui n'ont rien sur leurs pieds; des Feuillans qui sont si mal vestus & *vivunt in diem; di Frati ignoranti* d'Italie, qui n'oseroient rien sçavoir; des Pourceaux Saint Antoine d'aupres de Roanne, de Penitens qui se foüettent. Ce prescheur fit pleurer beaucoup de bonnes personnes, & de toutes ces devotions & ces vœux austeres tira cet argument, que si la religion Romaine estoit fausse, on n'y ver-

roit point accomplir des vœux si durs & si difficiles. Je donnay le lendemain à disner au dit Poncet & à Renardiere de Bretagne, nous mettons les raisons susdites sur le bureau, & Maistre Fol de Renardiere mit l'autre en grande colere, luy disant que ces austerités de vœux & de vies, estoient plustost marques d'une fausse religion, que d'une vraye; tesmoin, disoit-il, que les sacrifices des hommes estoieut defendus aux Israëlites, & observés parmy les Gentils, comme leur est reproché à la pag. 105. & puis il alla conter qu'il avoit veu en Turquie leur enragés de Caloyers, n'ayant toute l'année pour couverture qu'un retz: mais en la main droite un grand rasoir duquel ils se font faire une playe nouvelle quand la precedente acheve de guerir; & quant à leurs jeûnes & abstinences, celle du vin qui est enjointe à toutes personnes, est plus dure que toute autre. Quand ils jeusnent, ils nel boivent ni mangent. Quant aux pelerinages, où trouvez vous une si violente devotion, que celle des pelerins de la Mécque, desquels plusieurs, apres les incommodités du voyage & la veuë du sepulcre de Mahomet, se font crever les yeux, pour apres chose tant sacrée n'en voir jamais une prophane? Apres il allegua l'estrange zele des Calignois, & comment on trouva au grand temple de Mexique, les parois frottées du sang des enfans immolés au Diable par leurs peres & par leurs meres, & ce sang par tout l'épaisseur de deux doits; à la verité j'ay ouï confirmer cela par le Gardien des Cordeliers de Mexico, & par deux autres de ses

compagnons. Renardiere concluoit par-là que telles inventions eſtoient de gens fanatiques, ou des Diables meſmes, qui ſe font par commandement ſervir ainſi. Là-deſſus ce Maiſtre Fol ſe mit ſur les antiquités, & je ne ſçay où Diable il en avoit tant appris; ſçavez vous pas, diſoit-il, que les Druïdes François, les Anglois auſſi, ſacrifioient à certains jours, & tenoient les ſacrifices les plus ſaints quand ils faiſoient mourir les hommes le plus cruellement? Ceux de Carthage prenoient les enfants des meilleures maiſons, les habilloient à la Royale, & n'eſtoit permis aux parens d'en arracher un; ſi bien qu'eſtants vaincus par Agatocles, ſur l'opinion qu'ils eurent que leurs Dieux eſtoient courroucés par la diſcontinuation de tels ſacrifices, ils aſſommerent tout d'un coup ſur leurs autels 200 jeunes gentils-hommes. Ceux de Rhodes & de Crete faiſoient enivrer leurs hoſties, avant que de les immoler. En Chio & Salamine ils déchiroient les hommes pour les immoler à Diomedes. Les Arcadiens fouëttoient les pucelles juſques à ce qu'elles fuſſent mortes. Ceux de Sparte en faiſoient autant des enfans à l'autel de Mercure & de Diane, quelques-uns faiſoient un grand monceau d'eſcliſſes, l'empliſſoient d'hommes, deſquels Theopompe eſtoit l'un. Les Thraces tuoient leurs hoſties humaines à coups de lances à l'autel de Tamolus. Quelques Alemans & Bourguignons faiſoient carrouſſe du ſang des ſacrifices. Les Perſes, les Grecs, & quelques Anglois enterroient toutes vives leurs hoſties. Je ne veux pas dire les autres vilenies qui ſe fai-

ſoient

ſoient des filles & des garçons, & autres folies exercées par les Corintiens & Bretons. Je dis donc que ces vœux auſteres & cruels ont eſté de tout temps ſervices de diables. Là deſſus la Renardiere ſe mit ſur la Theologie, allegua de S. Mathieu chap. 16 les paroles, Mon joug eſt doux, & autres, & nous dit; Meſſieurs le meilleur vœu que nous puiſſions faire, c'eſt à S. Mathurin; car je vous aſſeure que le plus ſage d'entre nous eſt tenu pour fol. Tout le monde n'a pas connu Renardiere; c'eſtoit un diſeur de verités au feu Roy, qui deſirant eſtre defrayé par ſes Mareſchaux de camp, il luy dit un jour, qu'il faiſoit plus que Dieu, qui dit, du labeur de tes mains tu vivras commodement: & luy faiſoit ſes Mareſchaux de camp vivre tres commodement, du labeur & du meſtier où ils n'entendoient rien. A la fin Poncet ſe mit en colere, & luy repliqua que c'eſtoient des diſcours d'un Huguenot: l'autre pourſuivit en ſouſriant, & commença à cauſer ſur les Pythagoriciements des Chartreux & Bons hommes, entre leſquels on ne laiſſe pas de voir bien ſouvent...... Il nous conta comment Mr. du Bouchage eſtant las d'eſtre feſſé par le Roy, & mis en priſon entre quatre eſcrans, ſe confeſſa à un de ſes compagnons de Piquepuce, lequel ayant oüi les violences du cabinet, luy enjoignit de ſortir du monde, & luy revela que s'il vouloit faire quelque temps la vie des Capucins, il le verroit un jour Pape: ce que l'enchanteur Raoul luy a confirmé, & vous verrez, dit Renardiere, que d'icy à quelque temps il y retournera, & diſoit que les fols prophetiſoient. Nous nous mocquaſmes

de luy, Poncet & moy, & le bon homme en colere commença à dire, vous estes aussi meschants que le Mareschal de Biron, qui se moqua du pauvre frere Ange, quand il alla joüer la passion devant le Roy à Chartres, se faisant foüetter, & portant une croix, de poids insupportable. Là estoit Monsieur de Monpensier s'enquerant qui estoit le maistre de la moralité. Ce n'estoit pas celuy qui fit couper le douzil de son vin de Gascogne ; ayant ouï de Babelot, qu'il estoit digne de faire le sang de Christ. C'estoit celuy qui pour faire une *bona bocca* vouloit ouïr vespres aux Augustins. Ce Mareschal donc le tirant à part luy dit, par le corps B. Mr, ce fat en a bien dans le cul, si d'aventure il n'y a point de Paradis. Le Duc luy respond par St. Picaud, mon maistre, voicy qui est encore assez bien joüé, horsmis que la musique est un peu aigre. C'estoit un cornet de terre qu'il avoit pris au four de Palaiseau en passant, sans oublier le fournier pour en sonner. Telles gens que vous, furent ces beaux Evesques du Lionnois, qui assemblerent un Sinode pour reformer la coustume de St. Antoine de ce Païs-là ; les religieux du lieu s'appellent Pourceaux de de S[r]. Antoine par humilité ; ils sont obligés des faire huit repas, comme monstrant la fragilité du genre humain. Il y eut quelques Jesuites, Freres Mineurs, & quelques jeunes Evesques, qui firent de belles & longues harangues, pour monstrer que telles constitutions peuvent changer, *habitâ ratione temporum.* Et que ce que nos peres avoient fait à bonne intention, estoit aujourd'huy ri-

ridicule. Mais à toutes ces raisons le souſprieur de S^t. Antoine, qui ronfloit, ne respondit qu'une grave ſentence & remarquable; en nos jours gardons nous des novalitez. On recommença de plus belle contre les mocqueurs de ce ſiecle comme vous autres, & ce ſouſprieur à quatre mentons commença gar, gar, gar, gar, gardons nous, &c, ouï mais vous dites que ſous ombre de devotion il s'y fait de grandes folies. Par S^t. Jean, je le ſçay bien, mais l'Egliſe n'en peut mais: qui a plus crié contre le Roy & ſes mignons que moy, qui ay preſque conté en chaire l'Hiſtoire qui s'enſuit? Le Roy eſtant amoureux à Lion de la femme du ſire.........
Le marché fait par le Comte de Maulevrier avec la galande, il ne reſtoit que de prattiquer l'abſence du mary, ſi jaloux qu'il refuſa un bel employ honnorable, & une commiſſion ſur le ſel de Peccais profitable, pour y joindre. Il pratiqua un Cordelier, confeſſeur du jaloux, luy remonſtrant que les plus apparents de Lion avoyent l'œil ſur ce pauvre homme, & le ſoupçonnoient d'hereſie; parce qu'il n'eſtoit pas confrere des pentitents. Le Cordelier reſpond: à d'autres, Meſſieurs; je ſuis trop matois pour vous ſoupçonner de devotion. Parlés moy S^t. François, & vous trouverez que les Cordeliers ſont bons compagnons. Par la vertu, dit le Comte, c'eſt que nous voulons chevaucher ſa femme, & il y a trente eſcus pour toy. Le Cordelier replique: allez vous en, Meſſieurs, & me laiſſez faire: De-là à ſix jours, qui fut un Jeudy, voila le pauvre ſire au reveſtiaire, qui ſe prepare à

porter la croix, comme dernier novice. Le Roy, le Comte, & Clermont d'Entragues vont joüer leur jeu, & peu de temps apres virent par la vitre de la chambre venir la proceſſion, & le portecroix, lequel *dentro del ſacer* ſe mit à reſver & à fantaſtiquer en ſon cerveau ce qui en eſtoit, ſi bien qu'à la porte de ſon logis il luy prit une pamoiſon. La proceſſion s'y arreſta pour changer de portecroix. Il falut ouvrir la porte, cacher les trois compagnons dans un comptoir, où ils eſtoient en grand danger, ſans le Cordelier & un confrere, qui vindrent perſuader au ſire, que c'eſtoit ſon devoir de rapporter l'habit au reveſtiaire. Qui a plus crié que moy contre le feu Roy, qui portoit ſes mignons en ſes heures, enluminés, comme il eſt dit ailleurs, en Cordeliers ? N'ay-je pas connu la Ducheſſe de Guiſe & de Nevers, qui protoyent Roquemont & le Baron de Fumel peints en crucifix en leurs heures & cabinets; & eux leurs Maiſtreſſes tout de meſme en N. Dame? Mais vous autres heretiques, vous avés tort de blaſmer l'Egliſe pour cela. Je rompis le propos de M. Poncet, diſant, l'invention des habits & des heures n'eſt pas coupable du mauvais uſage. Mais pour vous rembourſer tous deux de vos mauvais contes, je vous en donneray un tout nouveau, Qui penſez-vous qui ait fait quitter le monde au Comte de la Chappelle ? C'eſt, dit Renardiere, le Cardinal de Florence, qui luy fit je ne ſçay quoy, & luy promit qu'il deviendroit Pape. Je me pris à ſecoüer ... teſte. Pourquoy non, dit Poncet, auſſy ... n que le Pape...... qui fut pris à la porte

te pauvre garçon, parce que la ſingeſſe du Cardinal... le prit en amour ? Quelques-uns diſent, qu'elle l'aimoit pour la grande quantité de poux qui eſtoyent ſur luy. Tant y a, qu'eſtant desbarbouillé il fut agreable à ſon maiſtre, avancé depuis, & nommé le Cardinal *della Simia*, & enfin Pere Saint. Aux enſeignes que le College luy remonſtrant, qu'il avoit fait Cardinal un gueux & un ignorant, il reſpondit, c'eſt ce que vous trouvaſtes en moy, & s'il devient vieux, c'eſt ce qui le fera Pape. Tout cela, dis-je, n'y touche point. C'eſt que ſa Mere eſtant laſſe de luy, partie parce qu'il tombe du haut mal, & qu'elle le trouvoit fort ſot, mais principalement par ce que ſon frere virginal entroit en ſervice, elle luy fit faire le voyage d'Italie, & luy ſuſcita un confeſſeur, nommé *fra. Jeronimo.* Cettuy-cy tira ſi bien les vers du nez de ce jeune veau, qu'il luy confeſſa des pechés, que j'ay honte de dire ; pour leſquels il fit croire, qu'il n'y avoit aucune expiation que de quitter le monde, & ſe vouër à l'Egliſe. Je ſçay bien, dit Renardiere, ce que vous n'avez oſé dire. J'oüis à la feneſtre de l'eſcurie à S. Denis, un qui importunant ſon compagnon de luy dire, ſi le Comte de la Chapelle devoit venir ; la reſponſe fut : je ne ſçaurois non plus dire cela, que deviner qui a eu ſon pucelage, le pere, la mere, l'oncle, ou la ſœur. Mais à ce propos; ce vœu eſtoit auſſy rude, que l'expiation de ſes forfaits, comme celuy que deſcrit l'Aretin en la perſonne de Meſſer.... Sa pauvre mere penſant mourir en douleur d'enfantement, le voüa à eſtre Cardinal par humilité. C'eſt de luy

que le Pasquin prononça : *C'ha fatto il Cardinale, la lasciato il suo Elemosinario al lospitale.* Enfin M. Poncet se fascha de ce discours, & nous dit ; si vous autres Huguenots ne fussiez venus à la traverse, on eust bien appris au feu Roy des vestements, des tonsures & des vœux secrets. Car on l'eust mis à la grande Chartreuse, bien fortifiée de bastions au lieu de raisons. On l'eût habillé comme l'estoient les bardaches dans ses heures. On eust changé sa Couronne en couronne de tonsure, & pour vous dire Adieu, & finir nos discours, on eût payé sa devise, *manet ultima cælo*, de ce distique, qui fut trouvé affiché sur l'horloge du Palais :

Qui dedit ante duas, unam abstulit, altera nutat :

Tertia tonsoris nunc facienda manu.

C'est à dire, celuy qui devant en a donné deux, en oste l'une, & l'autre bransle, & la troisiéme se fera maintenant par la main d'un barbier. Adieu, Messieurs, je suis marry de voir si mal user des œuvres piës : mais Poncet passa la porte, & Renardiere m'acheva son conte. C'est, dit-il, que l'Evesque de Xaintes est un des meilleurs compagnons qui se puisse trouver. Il y a aussi une Abbesse aux fauxbourgs, le Convent de laquelle est plustost une Cour qu'un Monastere. Car n'en desplaise à Maubuisson, où durant le siege de Pontoise il y demeura huit religieuses, que la verole retenoit, & cinq qui estoyent en couche. N'en desplaise à Lonchamp, ni à Montmartre, que l'on appelloit le magazin des engins de l'armée. N'en desplaise aussi à la Trinité

nité de Poictiers, à Vilmur d'Albigeois, au Lis, vray ſeminaire des Enfants rouges, au S. Eſprit, à .... où Sureſne mena ces jours Fervaques, & dit à l'Abbeſſe, qui eſt ſa fille, qu'elle fiſt l'honneur de la maiſon à M. le nouveau Duc & Païr, pendant qu'il luy alloit desbaucher une Religieuſe fort belle, & ſeule cauſe de leur voyage. Dans demy heure Sureſne revint dire à l'oreille de ſon compagnon, allez, morbieu, la galande m'a donné de la peine, mais voſtre cas eſt preſt. Non eſt, par le corps bieu, dit Fervaques, car j'ay cependant joüé deux actes avec l'Abbeſſe. Comment? c'eſt ma fille. L'autre dit, je ſuis donc ton gendre. Soit dit à propos en paſſant. L'Abbeſſe de Xaintes ne cede à aucune autre en galanteries & maſcarades, & en un mot, il s'y fait tout ce qu'on fait à la Cour. Mais quelques-fois l'Eveſque & l'Abbeſſe ſe deſrobent en quelques lieux eſcartés, & accommodés exprés, & lors tout le Convent eſt en devotion, parce que Monſieur & Madame ſont allés aux œuvres piës. Chacun eſtoit en peine quelles œuvres c'eſtoyent: mais le Prieur du Pont l'Abbé, les ayant un jour deſcouverts, eſcrivit à M. de Potonville ce que c'eſtoit en ces termes:

L'Eveſque & l'Abbeſſe de Xaintes,
Pour faire œuvres piës & ſaintes,
Vont au ſilence fort ſouvent.
La plus finette du Convent
Y fait un trou, & les eſpië,
Puis voyant preſſer flanc à flanc,
Le Roquet noir le ſurcot blanc,
Vit bien que c'eſtoit œuvre pië.

Il conclud par la responſe de Verville ſur tant de baſtiments, pour la reception des Cordeliers, Capucins, & autres tels; à ſçavoir pour empeſcher que les fols ne vous crevent les yeux, ou bien par ce petit epigramme :

Huguenots faſcheux & auſteres,
Qui blaſmez tant les Monaſteres,
A la pareille, dites nous,
Où l'on pourroit loger les Fous.

CHAP. IX.

Des diverſes manieres de peſcher les hommes.

LA Naſſelle de S.Pierre & ſes ſucceſſeurs ont maintenant changé de maniere de peſcher. Car tant que les tenebres ont duré, l'Egliſe R. a peſché au feu: le bois n'y a pas eſté eſpargné, par lequel on a conſumé les corps de ceux qui apprehendoyent par trop le feu des ames. Les Convertiſſeurs de ce temps-là ne failloyent point de convertir l'ame par la terreur du feu, ou de faire converſion des corps en cendres. La lumiere eſtant venuë, & le feu n'ayant plus de vogue, il falut peſcher en eau trouble, & cela ſe fit durant les troubles, où pluſieurs par l'exil de leurs maiſons entrerent dans les filets des peſcheurs. Quand l'eau n'eſtoit plus trouble, on peſcha à l'endormie, à quoy ne fut pas eſpargnée la coque de Levant, qui eſt fournie par les droguiſtes d'Italie. A cela furent pris les plus peſants comme les Mareſchaux de Montmorancy & de Coſſé. Apres on guetta le gros poiſſon au fray; à quoy fut pris Antoine Roy

Roy de Navarre par Roüet, Louïs de Bourbon par Limeul : mais ce dernier, pour estre vigoureux, se sentant pris, rompit les mailles, & se sauva. Quelques poissons se perdent en la suitte des Dauphins, comme font les chiens, les barbuës, les maquereaux, & tout le menu des suivants de la Cour, qui entrent à la suitte de leur maistre dans cette grande & profonde baleine de l'Eglise Romaine. Le menu peuple est deceu au travail, ou on le fait sortir de ses cachettes à force de fouler. Pour cela il n'y a petite paroice aujourd'huy en France, où par bonne & sainte intelligence, les Huguenots, plus foulés que les autres, ne soyent contraints d'entrer aux filets de S. Pierre, de mesme que les gelées font courir le poisson morfondu aux fontaines. Les hivers d'afflictions en font courir plusieurs aux grandes sources d'honneurs & de biens, comme la Cour de Rome, celle de l'Empereur, celle des Rois de France & d'Espagne. C'est à ce jeu que nous avons pris en ces dernieres saisons plusieurs esprits relevés, impatiens de petitesse & de pauvreté, & entre ceux-là Morlas, qui ne pouvant mettre d'accord la bassesse de sa naissance & l'elevation de son esprit, accourut aux sources alleguées, lorsque les Huguenots estoyent plus bas. Et mesme pour tirer profit des autres, il se servit d'un artifice nouveau; tenant en cela quelque chose du Dauphin, hormis l'issuë. Il amenoit ses credules à la dispute contre M. le Convertisseur. Les advertissoit premierement de se donner garde de luy, comme d'un imposteur dangereux, & les exhortoit à tenir bon, & puis se laissoit prendre avec

avec eux. Je luy vis un jour amener au bord de la naſſe le petit Baron de Courtemer, auquel il donnoit de la main par le coſté, au milieu de la diſpute, & dit, Courage, mon petit Baron; & toutefois il faut conſiderer ce que dit M. du Perron. Là-deſſus avec une artificieuſe & ſacrée prevarication il ſe laiſſoit vaincre d'une violence bien ſimulée. Ce petit Baron de Sauva: auſſi eſt-il du païs de ſapience. Je me ſuis deſpeſtré pluſieurs fois du meſme filet. M. de Chaſtillon fut adverty par les vieux ſerviteurs de ſon pere, que l'entrepriſe eſtoit pour l'amener au Cabinet, & autant ſur ſon corps que ſur ſa conſcience: mais il en eſt parlé ailleurs. M. le Convertiſſeur, un des plus grands peſcheurs qui ait eſté en l'Egliſe, a plus heureuſement que les autres eſpié en ces ſaiſons les manieres de peſcher à la ligne, fait haïe en cela par luy-meſme, qui fut apaſté d'un bon Eveſché; mais il eſt de l'humeur de ceux qui tirent l'eſchelle apres eux. Car il a trouvé l'invention de mettre les appas ſi avant dans l'hameçon, que le poiſſon eſt pris, ſans que l'appas ſoit avalé. Teſmoin le pauvre de Sponde, duquel l'appas a eſté pour un autre, & qui ayant ſacrifié ſon ame pour l'Egliſe, a tellement eſté pipé, qu'il a veu devant que mourir, ſes enfans aux portes, ſa femme au bordel, & ſa perſonne à l'hoſpital. Teſmoin le pauvre Cahier, qui a abbayé apres l'abbaïe promiſe, & n'en voit que l'image & le clocher. Les bonnes gens du temps paſſé faiſoient leur peſcherie par preſcherie, & peſchoyent avec le ſalut; mais en ce temps, nous laiſſons roüiller les ſaluts, parce que le poiſſon eſt trop eſveillé,

&

& on ne le peut tromper en leſchant la bouë. Dandelot ne couta gueres ; car il fut pris à belles mains, & cela fut pour enigme aux bons compagnons. Je diray encore ce mot de la prudence de M. le Convertiſſeur, que là où il triomphe le plus, c'eſt aux eaux dormantes. Ce ne ſont pas celles que de Sponde faiſoit enfler chez M. de Guerres ; c'eſt qu'il eſpie ceux de qui la maiſon s'en eſt allée par les feneſtres, comme quand l'eſtang ſort par la bonde, & ſont demeurés à ſec, comme eſtoit le Baron de Salignac quand ſa femme le convertiſſoit. Les autres ſont pris par la prevoyance de tels accidents, comme moy. Pour peſcher encore ſur les eaux dormantes, M. le Convertiſſeur a pris la peine de venir preſcher & peſcher à S. Merry ; à la barbe du peuple, là où il prend les grenouilles en dormant, là il preſche à diacre, à ſouſdiacre ; ſon frere & quelques autres de ſes apoſtres ont un banc chargé de beaux livres devant ſa chaire. Ils les ouvrent à la citation des paſſages, ils les ferment le plus fort qu'ils peuvent, pour reſveiller l'aſſiſtance : mais tant eſt douce la polylogie de ce perſonnage, que la pluſpart y dorment trois heures, & comme à la peſcherie y gaignent force rheumes. En quoy la faculté de Tgeologie apporte des commodités nouvelles à la faculté de Medecine.

CHAP. X.

De la Tranſſubſtantiation.

NOus ne pouvons pas dire beaucoup ſur le point de la Tranſſubſtantiation ; car elle eſt

eſt plus malaiſée à prouver qu'à prononcer, quoy que le mot ſoit bien long. Mais, comme dit M. le Convertiſſeur, apres avoir confeſſé que c'eſtoit un point abſurde, encore le faut-il debattre pour l'honneur de l'Egliſe, & pour n'eſplucher en cela la volonté de Dieu, il me defendit de lire la pluſpart des anciens, notamment S. Auguſtin : *lib. de agone Chriſtiano, cap.* 25. *De præſentia Dei ad Dardanum, cap.* 17. *In Pſalmos* 33. & 34. *In Evangelium Joannis, tract.* 27. *Ad Bonifacium epiſt.* 23. *In ſermone ad Infant. lib.* 3. *de doctr. Chriſt. c.* 9. & 16. il m'a defendu auſſy de lire tous les autres, ſinon corrigez par l'indice expurgatoire, & m'apprit ſur cette diſpute à ne prouver rien que la toute-puiſſance. Or voicy les arguments que j'ay cherchés de mon invention. Pourquoy ſous le nom de Dieu ne peut-on changer les ſubſtances de toutes choſes, veu que ſous le nom du Roy on en a fait & fait-on tous les jours de ſi eſtranges metamorphoſes & transſubſtantiations? La ſueur d'un miſerable laboureur, en la graiſſe d'un proſperant partiſan & treſorier: La moüelle des doigts d'un vigneron de Gaſcogne, qui rejoüit le cœur d'un chacun, & remplit le ventre du paraſite; les pleurs de la veuve ruïnée en Bretagne ſont avoir du fard à la femme de Santory; le ſang d'un ſoldat perdu à chaſſer Eſpernon de Provence, ſe change en hipocras: Pour l'hoſte de la Roſe de Blois, on le voit aujourduy tranſſubſtantié en M. de Buſſy-Guibert. Les impoſts de la France ont tranſſubſtantié les champs du laboureur en paturages; les vignes en friche; les laboureurs,

en

en mendians ; les soldats, en voleurs, avec peu de miracle. Les vilains, en gentils-hommes ; les valets, en maistres ; les maistres, en valets ; les argoulets, en hauberaux ; les Princes, en Carbins ; les partisans, en momie, s'il plait à Dieu, notifiee au gibet ; & en nos jours, des insolens, en des souverains, & des Princes à la mode, *in partibus infidelium*. Quelle alteration a souffert le domaine du Roy ; Qui est-ce qui ne s'escrie en passant, *o domus antiqua, quam dispari domino dominaris !* Les putains des Princes sont transsubstantiées en femmes ; & les femmes en putains. Les maquereaux s'en vont Marquis. La Varenne a transsubstantié les potages de cuisine en hipotages d'Estat, & les poulets de papier, en poulets de chair humaine. Pardonnez à Morlas, s'il a fait semblant de croire la transsubstantiation, luy qui s'est veu dans le berceau, changé d'un bastard de Sallette, en fils d'un cousturier ; de là nourry par les aumosnes des Eglises de Pau, puis escolier aux despens de la Reine, d'escolier devenu Ministre, espion des Huguenots à Paris, d'espion gendarme, de gendarme disciple de du Perron ; de là Courtisan ; de Courtisan traistre, & enfin general des vivres. Qui pourroit dire les changements notables de Lansac, de Laverdin, du Marquis de Bell'isle (Monluc), & de Protasius (Balagny) ? Le feu Evesque de Valence, qui ne croyoit point la Transsubstantiation, qu'eust il dit de voir son fils de Champis Capitaine ; de Capitaine Prince souverain ; de Prince poltron ; de poltron, banny ; de banny, Mareschal ; de Mareschal, Cocu, & Mareschal aussy cocu

que

que le Mareſchal Vulcain? Mais ce qui m'a confirme davantage en la créance de la Transſubſtantiation,ç'a eſté le,Connoy toy toy-meſme, en voyant combien j'ay changé & augmenté mes ſubſtances. Je me ſuis veu d'eſcolier Conſeiller; de Conſeiller Ambaſſadeur, d'Ambaſſadeur ſaffranier; de ſaffranier matois; de matois financier; de financier Colonel, Capitaine & Chaſtelain du petit Chalons. C'euſt eſté encore un bel atgument de transſubſtantiation eſtrange, ſi le Comte Maurice euſt eſté auſſy prompt à contribuer les 400 m. eſcus, que furent ceux de Berne & Geneve les 10 m. eſcus ſur les gages de ma troiſiéme converſion. A propos je ne conte point mes quatre commiſſions entre mes notables changements. Mais laiſſons cela, & diſons, que ſi je me fuſſe veu Comte de Bourgogne, j'euſſe payé mes Suiſſes en ſel. Rolan euſt gaigné le cœur des peuples comme primat du Païs, & on y euſt accommodé les religions. Je ſçay bien où j'euſſe marié mes enfants. Mais je change trop de diſcours en parlant du changement de conſcience. Nous avons veu la ſalle baſſe du Louvre changée en ſalle de comedie; de ſalle de comedie, en ſalle de tragedie; de Palais de Rois, en gibet, quand le preſident Briſſon & ſes compagnons y furent pendus: & depuis reconciliée au Dieu de paix, par la predication de ſa parole. A quoy je n'adjouſteray plus que l'exemple de M. de Mercueur; qui de petit Prince morfondu, ſe vit beaufrere du Roy; de là, gouverneur de Bretagne; de gouverneur, tyran; de tyran, Duc; & par fantaiſie la frayeur de la France, & l'eſperan-

rance de l'Espagne. Il est tellement transsubstantié que c'est aujourduy le proverbe des Espagnols, le mespris des François, la honte de Lorraine, le desdain de la Bretagne. Il n'est ni Duc, ni tyran, ni gouverneur, & luy qui avoit gaigné des batailles, a laissé ruïner cette belle grande fortune, sans tirer un coup de pistolet, hormis apres la paix faite, un pauvre pet qu'il fit l'autre jour de sang froid en la presence du Roy.

LIVRE SECOND,

CHAP. I.

Dialogue de Mathurine, & du jeune du Perron.



N m'a donné une piece nouvelle de Theologie moderne, digne, à mon advis, de tenir place en cette honneste marqueterie. C'êt une honneste conference, entre les conferences que le siecle a conferées: & vous verrez par là combien la bonne mesnagere S. Mere Eglise R. employe de gens à ramener le monde à la grande voye. Mathurine sortoit de faire leçon à Vignoles, chez Madame de Monluc: du Perron alloit faire la sienne; qui changea de couleur à la veuë de Mathurine, passa la main sur son front chauve, puis commença: Et à vous, belle dame: on m'a dit que vous vous vantez par tout que vous avez converty S. Marie du Mont. *Math.* Et qui seroit-ce donc, mon bel amy? *Per.* Par ma foy il y auroit bien de l'apparence,

ce, vous eſtes une belle Theologienne. *M.* Oui, comme s'il faloit convertir les gens par la Troulogie. C'eſtoit du vieux temps, quand on faiſoit à la pareille. Hé pauvre Job, te ſouvient-il pas qu'il me le promit la nuit, & que j'en allay donner la bonne nouvelle à ton frere, ſi matin, que je trouvay là la De la Cour, qui ſortoit de ſa chambre ? *P.* Tout beau, Madame la galande, parlez vous ainſi d'un tel Prelat ? *M.* O mon amy, cela n'empeſche point la converſion, teſmoin la Cheſnaye, qui pour eſtre venu trop matin, vit un chaperon dans les ſacrées beſognes de ton frere. *P.* Laiſſons là les ſottiſes ; car je me faſcherois, en continuant propos ; je ne dis pas que S. Marie ne t'euſt promis la nuit ; mais le jour precedent, j'avois precedé à l'inſtruction, teſmoin trois charges de livres, qui furent portées chez Madame la Marquiſe. *M.* Et penſes tu, que je ne ſçache pas à quel jeu vous joüaſtes, au lieu de diſputer ? Mon amy, ce fut moy qui entray par tout, & qui entray la premiere en familiarité avec luy : je luy appris le pont du coil, le coil du pont : je luy mis la main à la braguette, auſſi privément que je fis à toy à noſtre premiere connoiſſance. Tu ne l'as accoſté de deux mois aprés moy : pour le moins ay-je l'honneur de t'y avoir appellé, pauvre pelé. *P.* Vrayement elles ſont belles, tes entrées. Et penſes-tu, que pour avoir hurlé un air de la façon de Guedron, tu ayes accés à venir parler de choſes ſi difficiles que la converſion? *M.* Et penſes-tu, que l'invention que tu as trouvée de traduire les epiſtres familieres de Ciceron, pour te rendre familier, ſoit quelque choſe de bien

ferial ?

ferial; J'ay ouï dire à la Broſſe, que quand il eſtoit regent de la troiſiéme en Bourgogne, il euſt foüetté ſes grimaux, s'ils n'euſſent mieux fait. *P.* Penſes-tu que je ne luy aye rien appris que cela? il eſtoit tout brutal & barbare, je luy ay appris à parler des Peres, ſans les avoir leus; des Conciles meſmes, & luy ay fait part, non ſeulement de la Matheologie, mais à parler de l'Eſtat, à admirer ce grand corps d'Eſpagne, à regler tout au conſeil de Rome, & m'a falu luy monſtrer juſques aux termes: au lieu de dire le Pape, je luy ay appris à dire ſa Sainteté; au lieu de Roy, ſa M. il diſoit le petit la Roche, Zamet, la Varenne; comme s'ils eſtoient encore nains, valets de garderobbe & cuiſiniers, & luy ay appris à dire, Monſieur de la Varenne; & l'r bien ſonnée; ainſi des autres: il ſe prit à rire quand je luy dis, que parler autrement, c'eſtoit un eſpece de leſe Majeſté. Mais je luy fis voir que ce crime avoit bien plus de poids au temps paſſé, & qu'honnorer à demy les creatures de ſa M. eſtoit manque de reſpect au createur. Je luy appris encore à dire ſouvent, maxime d'Eſtat, maladie d'Eſtat, periode d'affaires; intereſſer, prendre la garantie, faire fortune, courir riſque, ſimboliſer, jalouſer, ambitionner, un eſprit poly, & mille autres termes en cette façon, à quoy on connoit aujourdhuy une belle ame. *M.* Bel aſne, mon amy, je ne luy ay point appris toutes ces pedanteries; mais bien ſes contenances: il marchoit droit comme Gaillars, faiſoit les reverences pardevant, il ne rioit point s'il n'y avoit de quoy rire. Je luy donnay de la tablature de M. le Grand

Grand. Je luy appris à tourner les talons en dedans, à cheminer en oye, & de pareille gravité, à escrimer des deux bras, à s'amonceler le ventre, à reculer la teste, à la bordeliner de bonne grace, à faire les reverences en quan, & en revers, à rire du coin des dents, ou comme un chien à qui on presente de *l'ail*, à parler de la gorge, à peigner ses cheveux, au moins aux pauses des Discours, à dire Ma foy hay, au lieu de dire Ma foy. Il a bien appris à dire toutes les admirations, comme, *Jesus*: le plus du monde, oh, oh, oh, : il y a de l'excés: c'est pour en mourir. Quand il rencontre un des fardés de la Cour : *Ho* ! que vous estes bien aujourduy espanoüi comme une rose, & là-dessus parler des couleurs selon la nouveauté, & comme elles sont deduites dans ce meschant Feneſtre. Je luy ay appris à mettre des roses par tous les coins, où le Marquis de quatre sols en porte ; à relever sa ceinture à la fosse de l'estomac, comme le petit Auger, barbier de Paris ; à faire accroupir le chapeau à ses perruques, quoy qu'il portoit son rabat sans empois, comme du temps des hausse-cols ; je luy en ay donné six, qui viennent jusques à la moitié de l'eschine, & des manchettes jusques aux coudes. *P.* Vrayement il t'est bien obligé. Il estoit allé disner chez le Marquis de Beuvron, comme ils lavoyent, le Marquis d'Arly, qui tournoit la teste à ses visions, prit une de ses manchettes pour la serviette, & s'en essuya les mains. Mais moy, je luy ay appris des choses serieuses : comme à deviner des premiers ceux qui entrent en faveur ; entre vingt paroles dire dix fois. Monsieur:

ſieur : feindre le bizarre, ſe retirer en un coin, courtiſer les valets de ceux à qui on voit un beau commencement, non ſeulement des Princes & Cavaliers, mais auſſy de gens de robbe longue courtiſans ; comme les preſidents d'Aubeville & de Caumartin, doctes en juriſprudence moderne, & qui ſçavent bien faire un procés à la mode, ſe trouver à leur diſner, & ſe faire careſſer chez M. le Chancelier pour ſa reduction *M.* Et n'appelles-tu rien le branlement de la main, à faire enfler les plis de ſon collet, à la mode de Gratiane, & enfin tout le petit dictionnaire de la mode, contrefaire toutes les douces mines de Fecan, ſi bien que le Mareſchal d'Ancre l'a nommé le bel Egyptien, & le compte entre les beaux ? Enfin je luy donnay une entrée, de laquelle il ſe ſent tant mon obligé, que c'eſt pour l'amour de moy qu'il porte cette corne de cheveux. *P.* Allez morbieu, vous eſtes une maquerelle, pour tout potage ; & qu'on die à Rome, que c'eſt vous qui avez converty S. Marie ? Les Huguenots diroient bien que pour amener les paillards à la grande putain de Rome, que les maquerelles ſeroyent nos docteurs. *M.* Et depuis quand, frere, dis-tu mal du meſtier ? A quoy as-tu gaigné chauſſes & pourpoint, avant que ton frere fuſt Eveſque, qu'à produire à l'univerſité la controleuſe, la libraireſſe, & la femme du chandelier ; je t'en nommeray vingt, qui t'ont bien contenté d'un pauvre quart d'eſcu. Mais quand ton frere t'euſt donné ce manteau doublé de mizane, tu pris credit aux conſeilleres, & depuis aux preſidentes, & tu fus lors

le maquereau de la Cour du Parlement, & puis de la Cour. Tu ne devois point venir oster les pratiques à la pauvre M.du Tillet,& à moy. Elle ne produit que pour avoir credit,& moy, qui suis pauvre fille, j'ay besoin de toutes mes pieces. Escoute, si la du Tillet te peut faire bailler sur les jarrets, il y paroitra. Et puis la Reine a desja dit à la Marquise de Guercheville : *Io ho inteso che questo Perro si diletta della ruffaneria*. *P*. Par Dieu, tu es une meschante langue. Je ne crains ni la du Tillet ni la Tignonville. Et pour toy, comment oses-tu parler, qui couches avec les laquais, pages & Suisses ? Tu as donné un chancre au Pont du Courlay, & à Engoulevent la verole. Enfin au Baron de Vignoles, en traittant de nos conversions. Le pis est que tu es bougresse ; car tu as gaigné le cheval & ta robbe de velours verd figuré, en payement du pucelage de ton petit....... à M. le Grand, sans rien nommer. Tu es laide comme un diable : la teste molle comme feu sibilot, tonduë, puante par les aisselles, & par les pieds. Va au diables, tu me feras rendre gorge. *M*. Teste pelée, teste de S. Innocent, bougre agent, bougre patient au temps passé : me feras-tu dire que ton frere te vendit à l'Abbé Tiron ; veux-tu que je conte de toy, & de ce beau parain d'amour sacré, autant de sodomies, bestialités, sorcelleries & empoisonnements, qu'il y en a en l'abolition de La Fin, & en la Legende de S. Nicaise ? *P*.Ho,vertu bien, je te feray taire, maraude.*M* Aux mains coquin. Voila Flamberge, qui en fera raison. Ne te jouës pas à moy. Ne sçais tu pas que j'ay une ar-

arquebuſade au travers de la cuiſſe, & que je ſuis ſoldate; *P.* Je ſçay bien que tu as eſté goujate,& que tu as couru le regiment de Picardie. Mais ne faiſons point icy la comedie, ne reprochons point nos ordures, & te contente, que c'eſt moy qui ay converty Ste Marie, par argument de la viſibilité, & de la ſucceſſion perſonnelle.*M.* Tu as menty: il te reſpondit, que s'il faloit à l'Egliſe un conducteur viſible, il faudroit un viſible S. Eſprit. Et quant à la ſucceſſion perſonnelle, il dit, que nous ſerions tous fils de putains, puiſque les preſtres ne ſont pas mariés. Mais je l'eſtonnay moy, qui avois couché deux ou trois nuits à S. Martin, pour apprendre les arguments de Cahier: je luy appris comment Caïn avoit chanté la Meſſe, & commis le ſacrifice de l'autel, en la perſonne de ſon frere Abel. *P* Ho! voila un ſot argument, Cahier ne paye-t-il point ſon hoſteſſe de meilleure marchandiſe? Avez-vous point fait le petit homme? *M.* Ha ma foy nenny, il faut qu'il ſue encore une fois. *P.* Ho! que pour cettuy-là, pour des pois tu luy rendrois des feves: ce n'eſt pas ce que je veux dire. As-tu point aydé à ſouffler le feu lent ſous la coque d'œuf où eſt le germe, la ſoye cramoiſie, & cela de quoy les magiciens faiſoyent leur paſque avec la petite mandragore &c, *M.* Il m'a bien monſtré dans un cabinet ce qu'ils appellent l'œuvre de creation; mais de verole, attens que les cheveux te ſoyent revenus, & puis nous en parlerons. *P.*En ma viſite chez la Princeſſe tu me ſçaurois nuire par ta meſdiſance. Pour ton argument, s'il eſtoit ainſi, Judas, les Juifs, & les bourreaux

feroient les predeceſſeurs de nos preſtres: Mais je l'arreſtai là tout court, par un ſophiſme bien mieux trouſſé. Croyez vous, dis-je, que le Pape eſt l'Antechriſt ? Oui, dit-il, il n'eſt pas Chreſtien qui ne le croit. Je replique. Or cet Antechriſt doit s'aſſeoir au temple de Dieu, qui eſt l'Egliſe: le lieu donc où eſt le Pape eſt l'Egliſe, & l'Egliſe ſans faillir. *M.* Je ſçay bien que tu luy dis cela, & qu'il ne reſpondit rien : Mais il me dit au ſoir, que cela luy avoit fait peur, qu'il n'y euſt point moyen de prouver l'Egliſe de Chriſt, que par le regne de l'Antechriſt. Là-deſſus je le relevay d'un autre argument, de l'invention de Bonniere, ou du moins de Guedron, & du Couroy, qui l'ont converti. *P.* Ha, de cettuy-là je l'advoüe : car il a mieux aymé chanter la palinodie, que de prendre la ſurintendance des Chartreux. *M.* Laiſſez moy achever. Vous dites, Meſſieurs les Huguenots, que ceux qui aujourd'huy tiennent les premiers rangs en l'Egliſe R. ſont brigans & voleurs, qui pillent le bien des pauvres. Or il eſt dit : Ma maiſon eſt une maiſon d'Oraiſon, mais ils en font une caverne de brigans: Or donc puiſque nos gens d'Egliſe ſont brigans, noſtre Egliſe, qui leur ſert de caverne, eſt par conſequent, & de neceſſité, maiſon d'Oraiſon. *P.* Par le corps bieu ! Il faut que j'advoüe que tu es une bonne vilaine. Ce trait eſt bon & delicat. Et tout de meſme ſur ces mots : *Et ſederunt Scribæ & Phariſæi ſupra Cathedram Moſis.* Nous maintiendrons, que tenons la chaire de Moïſe. Qu'il faut faire tout ce que nos Eveſques diſent ; car il ne faut pas faire leurs œuvres,

leſ-

lesquelles, auſſy bien que leur doctrine, les monſtrent en tout & par tout Scribes & Phariſiens. Mais pour te rembourſer, je t'en apprens un autre, que je garde pour Vignoles. Quand il faut prouver que S. Pierre a eſté à Rome, nous alleguons l'epiſtre de S. Pierre; là où il fait des recommandations de ceux qui eſtoient avec luy à Babylone. Nous ne pouvions nier aux Huguenots, que Rome n'euſt ainſy nom, & particulierement en l'Apocalypſe, puis donc que Babylone eſtoit Rome, S. Pierre a eſcrit de Rome. *M.* Celle-là pourra ſervir avec les gages que luy donne Monluc. Converti de ton coſté, & moy du mien. J'eſpere faire parler de moy. J'eſpere desbaucher quelques-uns des apoſtres de ton frere, comme j'ay fait de ſes trompettes la Broſſe & Beaulieu. Je leur changeray de tant de viandes, qu'ils parleront de mes converſions, comme ils ont commencé chez la Conneſtable à un diſner, où ils dirent, que j'avois plus porté S. Marie à la converſion, que ton frere le Convertiſſeur. Vois-tu, ils ſont las d'attendre. Ton frere parvint par les louänges de l'Abbé Tiron; perſonne ne s'avance par celles de ton frere. Ils m'ont fort bien dit, qu'ils ne le louëroient plus. Pourquoy ne les a-t-il contentés, puiſqu'ils eſtoient loüés pour louër? *P.* Quant à Duret, on connoît ſa langue. Il fut bien ſi impudent à l'Arſenal, de dire devant moy, qu'il ne venoit point diſner, quand mon frere & l'Abbé Tiron y ſeroyent, ſi on ne marquoit leurs verres, & que l'un eſtoit pourry de verole, & l'autre de lepre. Si ces emiſſaires cherche-diſners ſe veulent eſgaler à mon frere, on leur

leur respondra ce que fit le Comte de Tonnerre à Beaulieu, lequel parlant d'une mascarade, disoit à tous propos, les Comtes de Soissons, d'Auvergne, & moy. Tonnerre luy fit souvenir de la fable des estrons, *etiam nos poma natamus*. Mon frere n'est plus de leurs amis, & ne leur aidera pas à demesler cette fusée. Or ils ne nagerent plus ensemble, parce que M. le Comte a commandé au Capitaine de ses gardes de luy couper les mains, & le jetter dans la riviere, & là-dessus il alla demander graces au Roy à genoux, pour commettre ce meurtre, qui devoit estre daté du jour du commandement. Est-ce pas une grande impudence, d'avoir osé dire & escrire en assés mauvaises rimes, que le Roy & M.de Rosny, pour l'Espargne, à laquelle ils estoyent si attachés, devoyent congedier les comediens; encore que le Roy, par une prudence à luy particuliere, ayant defendu l'autre hiver sept testons (il est vray qu'ils estoyent rongés, car il les avoit tirés au jeu, & encore trois testons & demy); celuy-cy pour ouïr les comedies, a trouvé une belle invention: c'est qu'il a menacé les comediens de les interdire, s'ils ne vouloyent recevoir sa personne, sans payer, & depuis encore a eu le mesme privilege pour Mad. la Marquise; & si on dit qu'ils avoyent tous les mois quelque comedie au soir, qui ne leur coustoit rien. Tout cela n'a pas empesché que ce Duret, je ne sçay s'il pense devenir tresorier de l'Espargne, ne luy ait conseillé de chasser les comediens, allegant qu'il avoit dans sa Cour la comedie toute complette. Qu'il avoit pour capitaine Upance Vitry,

qui

qui eſt devenu zbizé. Le Comte de Soiſſons, qui joüe le docteur, quand à voir ſa mine de magiſter de claſſe, il fait ſes leçons de guerre à la porte du cabinet. Il commence par concluſion en ſes comedies. Il dit auſſi que le Roy a pourveu à ſes perſonnages, que les Italiens repreſentent *Rempino forca impica* .... qui ſont tous deſchirés, il a en ſa baſſe cour force Maiſtres de Camp & Capitaines, comme Gourdeau, qui joüent ce perſonnage. *M.* Ma fay, auſſi ton frere veut eſtre le premier de trop loin. Il avoit bien à faire de meſcontenter Sallette, & un autre de ſes apoſtres, pour cette garce de Condel? Il ne peut endurer de compagnon, & ne peut s'endurer ſoy-meſme. Et toy, à cauſe que tu as appris le Latin par eſcalade, tu ne voulois pas tantoſt m'endurer pour ta compagne à la converſion de Ste Marie. *P.* Pour le moins ſi quelqu'un de nous deux eſt le ſecond en merite, il faut que le plus jenne & le plus nouveau ait apris du plus vieil, & ſoit ſon imitateur, par tout droit de nature. *M.* Garde toy bien d'eſtablir cette maxime, & en donner advis à ton frere: car les Huguenots en feroyent trop leur profit. Sçais-tu pas bien que toutes les ceremonies des Catholiques de Calicut, où l'Egliſe adore viſiblement le Diable, ſont toutes ſemblables aux ceremonies de l'Egliſe Romaine, en diverſité de moines & de moinettes, de jeûnes, confeſſions auriculaires, comme il eſt dit plus au long ailleurs, juſques au nom de leur ſouverain Pontife, qui s'appelle Pape, & a la tiare du Pape, qui n'a pas un clou moins que celle du S. Pere? Les Jeſuites diſent là-deſſus

que c'est le diable, qui est singe du bon Dieu en terre : & les Huguenots au contraire maintiennent, que ce sont les Papes, qui ont esté en tout & par tout les singes du Diable, par la mesme raison que tu as dit, c'est que le Diable est le plus vieux. Or regarde par où tu te lairras emporter, pour l'ambition que tu as contre moy. *P.* Parle bas. Le Diable la folle. Voila le Baron de Salignac qui passe. *M.* C'est tout un : c'est un de mes peres d'eslite. *P.* Tu veux dire proselytes, fausse vesse que tu es. Attens, le voila passé. Voy-tu ! il a des heures qu'il maugrée de s'estre converty, & des autres qu'il n'y pense pas. Je ne voudrois pas pour beaucoup qu'il nous eust escoutés, ou quelque autre, qui ne fust pas bien resolu. Tu m'as appellé maquereau, Je t'ay appellée paillarde, qui t'est encore plus honorable. Qui croiroit que telles gens sont propres à retirer de l'heresie, & à sauver les ames qui sont en danger ? *M.* Pour toy, maquereau major, cela est sans exemple; mais non pas pour moy, qui suis pauvre paillarde, comme estoit Rahab. Sçais-tu pas bien que Rahab paillarde retira & sauva les Espies d'Israël ? Et ainsi moy, & force autres paillardes à la Cour avons retiré S. Marie, qui n'estoit pas espie pour Israël, mais il servoit d'espion au Roy parmy les Israëlites Huguenots. *P.* Touche-là. Je suis ton serviteur, & si j'oy plus dire que tu as donné la verole à S. Marie, je diray bien que non, & que tu l'as encore par devers toy. *M.* Dis que tu as trouvé ta maistresse. Bonjour. Je m'en vay conter nostre dispute à Guedron.

CHAP.

Chap. II.
De la reünion de la religion.

EStant chose tres-malaisée de destruire l'opinion des Huguenots par disputes, ni par persecutions, nous avions tres-bien designé d'y proceder par reünion de religions, par les ouvertures & intelligences des Ministres gaignés : mais de six qu'ils estoyent, il y en a cinq de morts, & l'autre chassé. Pour certain il n'y avoit point de danger de leur quitter force points Theologaux, pourveu que l'autorité de l'Eglise & du Pape demeurassent entiers. La raison en est prompte ; qu'eux estans sousmis à l'autorité, eussent apres facilement perdu les raisons par elle. Et quand nos Jesuites se sont opposés à plusieurs articles, que l'on leur vouloit conceder, ils ignoroient le dessein ; & quelques-uns avoient pour but la guerre civile, plustost que la paix de conscience. Or voicy ce que nous autres honnestes gens voulions que l'Eglise Romaine laissast aller. Premierement que le service fust en François, pourveu que l'on ostast quelques drolleries, qui eussent fait rire les gens : comme de commencer la Messe par un *&*, & autres absurdités, qui sont proprement & subtilement escrites par Bernard Ochino, au traitté *della nativitá della Missa*. Quant aux ornements, en oster les plus ridicules, & pour le reste, respondre à ce que dit le dit Ochino, que c'est la Cene du Seigneur desguisée, & qui s'est faite religieuse, *per parer più Santa*. Qu'il fust permis aux prestres de se marier, & quitter

leurs femmes, quand elles feroyent fascheuses. En tout cas user du S. Decret, & de ses libertés, comme il est porté au Canon, qui porte, *is qui non habet uxorem, loco illius*, &c. Il est dit notamment *in rubrica decreti*, QUOD *qui non habet uxorem, loco illius debet concubinam habere. Ita nefas Episcopum creari, nisi saltem unius concubinæ dominum.* Distinct. 34. qu. 9. per de Var. Stud. vol. lib. 4. §. 5. Villavinceni ibid. c. 4. Si ces privileges estoient bien establis, fils de putain qui ne seroit d'Eglise. Apres nous voulions oster tous les jeusnes; sinon aux pauvres & aux malades. Eviter cette frayeur de purgatoire imaginaire; sans toutefois gaster la priere des Saints, de peur de ruïner l'Eglise. Je ne dis pas sans raison, oster le purgatoire. Il n'y a rien qui aye fait tant d'esprits curieux de leur salut vers la fin, que ce qui s'ensuit. Un prestre consolant son malade, enseigne que les angoisses de la mort sont les entrées aux gehennes du purgatoire. Un Ministre, qu'elles sont comme angoisses d'enfantement, pour entrer en la vie bien heureuse, & se fonde sur ce texte: Tu seras aujourduy avec moy. Je diray hardiment que l'Indice expurgatoire devoit donner une touche à ce passage. Or le goust de ces deux differences de mourir a fait renier le purgatoire à beaucoup de bons Catholiques au lit de la mort, où les esperances & les craintes de ce monde font place à celles de l'autre. Nous leur eussions donné par le marché le vendredy & samedy, le quaresme & les vigiles; sinon que la police en eût autrement ordonné, comme en Angleterre, & par ce moyen nous eussions

ſions fait paix avec S. Paul, au 4 de la premiere à Timothée. C'eſt encore une oubliance à l'Indice, il faloit oſter ces marques de la revolte de la foy, des abuſeurs, des docteurs de menſonge, d'hypocriſie & de doctrine des Diables. Calvin n'euſt pas ſceu dire pis. Que nul liſe S. Paul juſques à l'accord fait, & bien ſigné, & le fonds des penſions des Miniſtres conſentans bien aſſigné. En meſme temps l'autre Egliſe devoit reprendre les pompes, la muſique, les danſes, force feſtes, & beaux & grands revenus d'Egliſe. Ces Miniſtres euſſent eſté en caroſſe, force chiens & oyſeaux à leur ſuitte. Nous euſſions eſtably le franc arbitre: ſur tout chaſſer cette faſcheuſe diſcipline, qui leur a fait perdre tant d'honneſtes gens. Nous n'euſſions point tenu entre les pechés la ſimple fornication, ni l'adultere par amour, ſuivant le cahier de Cahyer en ſon docte livre du reſtabliſſement des Bourdeaux, & ſa docte diſpute ſur le 7 Commandement. Je dis le 7, parce que nous avons remis le ſecond, que le Concile de Trente a voulu oſter: mais il n'y a pas moyen de couvrir cette honte. Ce 7 Commandement, qui eſt, *Non mœchaberis*, defend ſeulement le peché des enfants d'Onan, car μοιχᾶν derive ſelon cette Theologie moderne ἀπὸ τοῦ μοίχου & χέειν, *quod eſt humidum fundere.* C'euſt eſté une brave religion, qui euſt rejetté les incommodités des deux, & euſt eſtably ce qui eſt plauſible à l'une & à l'autre. Chacun y euſt eſté receu & content; nul dechaſſé. Je ſçay que des Ariſtarques controlleront mon bon deſir; mais je dis contr'eux: Pre-

mierement que S.Eglise doit avoir les bras ouverts à toutes sortes de gens. Or ce n'est pas les recevoir; que de chasser leurs vices ou incommodités. Ce sont les Huguenots, qui disent que l'Eglise n'est que des esleus. Et à ce propos nous les renvoyons icy à un Sonnet,qui prouve bien cttte matiere, ce me semble. Il se trouve en son lieu, & commence ainsi: *Huguenots, vous voyez qu'au doux sein de l'Eglise*, &c. Secondement je demande à ces sourcilleux, s'ils veulent estre plus sages que les Apostres; qui voulurent enterrer le Judaisme avec honneur? Vous voyez dans l'epistre aux Galates, comment M.S. Pierre s'accommodoit en galand homme aux humeurs & aux infirmités des Juifs. S. Paul l'en reprend; mais,comme disoit frere Gilles,il se feroit bien passé de dire beaucoup de choses qui sentent le fagot. Mais esplusohons aussi ce que firent nos S. Peres, quand ils voulurent enterrer le Paganisme avec honneur. Ils nous ont apris à peindre nostre Dame à l'ancien modele de Veste, tenant en son sein Jupiter Bambino: la Trinité comme Medius-fidius. Ils ont mis la Guillan-neuf en la place des Saturnales, les Roys pour les Lupercales, le Mardy-gras pour le jour de la feste de Baccus & des fous. Ils nous ont laissé le premier jour de May pour l'amour de Cloris, en la place de laquelle est canonisée S. Thaïs: les Perveils, autrefois appellés *pervigilia*, se font encore à Beaucaire le jour de la Magdelene, en commemoration de sa premiere vie. Les putains ont une messe à part, apres laquelle elles vont courir le prix qui leur est ordonné.La chandeleur, qu'est-ce

autre

autre chose que le *Februaria* des anciens, avec leurs chandelles allumées ; *arvalia*, ce quel'on fait au temps des moissons ? & la veille de la S. Jean n'est autre chose que *palilia*, feste de Pales Deesse des troupeaux, que l'on croyoit garantir de tous maux, en les faisant passer pres des feux, que l'on allumoit durant la nuit. Ce que les anciens appelloient supplications, nous le retenons en nos processions ; notamment à Poitiers, où l'on fait processions, pour demander de l'eau aux Naïades, & à Paris la Descente de la chasse de S. Genevieve est à mesme fin. Nous avons encore de la gentile antiquité l'eau lustrale, & le pain & le vin que l'on porte aujourduy sur la fosse des morts : dequoy il eschappa un jour au bon homme Benoist de dire, *ista paganismum sentiunt*. Mesmemenr les instituteurs de nos ceremonies n'ont pas eu honte des plus anciennes pieces de l'antiquité, puisque l'on a adoré le Dieu des jardins en tant d'endroits de la France : Tesmoin S. Foutin de Varailles en Provence, auquel sont dediées les parties honteuses de l'un & de l'autre sexe formées en cire. Le plancher de la chapelle en est fort garny, & quand le vent les fait entrebattre, cela desbauche un peu les devotions à l'honneur de ce Saint. Je fus fort scandalisé, quand j'y passay, d'ouïr force hommes qui avoient nom Foutin, la fille de mon hostesse avoit pour sa maraine une damoiselle, nommée M. Foutine. Quand les Huguenots prirent Embrun, ils trouverent entre les reliques de la principale Eglise un Priape de trois pieces, à l'antique, qui avoit le bout rougy, à

force d'eſtre lavé de vin. Les femmes en faiſoyent le S. Vinaigre, pour eſtre appliqué à un uſage aſſez eſtrange. Quand ceux d'Orenge ruïnerent le temple de S. Eutropy, on trouva une meſme piece, mais plus groſſe, enrichie de peau & de bourre. Il fut bruſlé publiquement en la place par les heretiques, qui cuiderent tous crever de puanteur, & le tout par miracle & punition du Saint. Il y a un autre S. Foutin à la ville d'Auxerre. Un autre en un bourg nommé Verdre, aux marches de Bourbonnois. Il y a un autre S. Foutin au bas Languedoc, dioceſe de Viviers, appellé S. Foutin de Cives: & un autre à Porigny, où les femmes ont recours en leurs groſſeſſes, & pour avoir des enfants. Voila comme nos docteurs ont appointé le paganiſme avec nous. Il faloit de par Dieu ou de par l'autre, deſcoudre, & ne deſchirer pas, comme ont fait ces Miniſtres faſcheux, qui ont voulu ſervir Dieu avec trop de pureté. Je trouve la Riviere, premier Medecin, de meilleure humeur que ces gens-là. Il eſt bon Galeniſte, & tres-bon Paracelſiſte. Il dit que la Doctrine de Galien eſt honnorable, & non meſpriſable pour la pathologie, & profitable pour les boutiques. L'autre, pourveu que ce ſoit de vrais preceptes de Paracelſe, eſt bonne à ſuivre pour la verité, pour la ſubtilité, pour l'eſpargne; en ſomme pour la Therapeutique. Partant il fait de ſon ame comme de ſon corps: eſtant Romain pour le profit, & Huguenot pour la gueriſon de ſon ame. M. Gervais, Philoſophe de Magné, le prend plus haut. Car ſans paradoxe il maintient, que toutes les guerres

res ne ſont nées que faute de grammaire. Si nous euſſions ſuivy *Grandem matrem*, nous euſſions bien parlé, parlant bien nous nous fuſſions entendus. *Ergo* d'accord; car les diſcords ne s'eſmeuvent que faute de s'entendre, Sa premiere regle eſtoit, que l'on fiſt un grand retranchement de treſoriers, qui ſont les participes; d'interjections, pour oſter les exclamations aux preſcheurs; de quelques noms & de pluſieurs adverbes, comme corporellement, tranſſubſtantiellement, charnellement, & autres tels. Ce gaillard ſe vantoit de ſçavoir plus d'Eſtat que Biſouze, ni que ſon baſque, ni que M. de Royan, Ambaſſadenr en Canada. Mais pour fortifier encore mon bon œuvre par exemple, Roquelaure diſoit, que qui ne voudroit juger de differents à trois coups de dez, comme Bridoye, il faloit enfermer une douzaine de Docteurs & autant de Miniſtres avec vivres pour un jour, & ne leur en bailler plus, qu'ils n'euſſent devalé par une feneſtre leur accord bien eſcrit & ſigné. Le Curé des Eſchillets diſoit pourtant, que ce ſeroit ſupercherie, parce que les Miniſtres ſont accouſtumées de vivre petitement. Quant à luy, pour ne tomber point en ces peines, il mit les religions d'accord en ſa paroice, & quand on luy apportoit un enfant à baptiſer, il demandoit de quelle religion eſtoyent les peres & meres. S'ils diſoyent, Nous ſommes de la religion de nos peres, lors il couroit à l'autel & à l'eſtole, & demy veſtu commençoit *adjutorium*, *Adjutorinm noſtrum in nomine Domini.* S'ils diſoyent qu'ils avoyent la connoiſſance de Dieu par ſa grace, il tour-

noit

noit une chaiſe devant derriere, & mettant les mains ſur le haut, il commençoit apres l'interrogation : Noſtre Seigneur nous monſtre en quelle pauvreté nous naiſſons tous, &c. Si c'eſtoit un mariage, apres pareilles queſtions, Il ſe mettoit ſur *Adjutorium*, ou Noſtre aide ſoit au nom de Dieu, &c. Puis, Dieu noſtre Pere, apres avoir formé l'homme, &c. Voila un habile homme cettuy-là, & non pas ce paſſionné frere Jean Bonhomme, qui peta ſenſiblement de colere en la chaire, en criant ſur la converſion du Roy : Courage, mes paroiciens, les heretiques ſont bien eſtonnés ; ils n'oſent plus nous appeller papiſtes, ni manger la chair en quareſme devant les gens, ils chommeront les feſtes, quelques Miniſtres s'y accordent, ils ſont devenus mols comme couilles de Lorraine, & nos bons Catholiques ſe roidiſſent comme beaux vits d'aſes de Mirebeau. Or voila en diſcourant de l'accord des religions une deſcription de la mienne.

Chap. III.

Des cauſes qui me pouſſerent à ma deuxiéme reformation, qui fut ma troiſiéme converſion.

Daniel, comme dit ſon livre, preſchoit à feneſtres ouvertes, ayant la face tournée vers l'Orient. O que je vis un jour triompher M. le Convertiſſeur ſur ce texte. C'eſt un merveilleux homme, quand il trouve un point de Matheologie propre pour ſes allegories. C'eſt, diſoit-il, que comme Daniel, pour faire ſa priere, tournoit ſa face vers le ſoleil levant, il

faut

faut toujours qu'un galant homme adreſſe toujours ſes devotions vers le ſoleil levant, aux grandeurs naiſſantes, & tourne le dos à celles qui vont en decadence. Je ne fis pas grand cas du feu Roy depuis la feſte des Barricades, mais ayant promptement jugé les proſperités de cettuy-cy, j'ay tourné mes devotions aux rayons de ce beau ſoleil levant, lequel apres avoir diſſipé tous les nuages, mettoit entre ſes mains toutes les forces du feu Roy, à ſes pieds celles de la Ligue. Je revenois d'Auvergne, & des confins d'Italie, où j'avois apris qu'à Rome les diſputes publiques avoyent pour theſes ordinaires la comparaiſon du Roy d'Eſpagne, & de celuy de France. Les devineurs de-là trouvoyent par figure de Geomance, par oracles, par le nom fatal de Bourbon, que ce Prince doit convertir les hierarchies à l'Empire, la chaire en throne, & les clefs en eſpées, qu'il doit mourir Empereur des Chreſtiens. Les Venetiens adoroyent le ſoleil levant avec telle devotion, que quand il paſſoit par leur ville un gentil-homme François, ils couroyent apres luy de meſme ferveur, que les forcenés papimanes apres le Pape de Rabelais; crians l'avez-vous veu? Sur l'adveu du gentil-homme les meilleurs de leurs peintres contrefaiſoyent ſon portait, & ſi-toſt qu'il ſe trouvoit un tableau reconnu pour ſemblable au Roy, le paſſant eſtoit traitté publiquement. Et apres que les pantalons avoyent demeuré demy heure la bouche beante de quatre doigts, comme ravis en admiration, le peintre, outre le prix ordinaire, en recevoit un preſent & honneur public, & le tableau

bleau estoit logé en lieu sacré. A la Cour de l'Empereur & en Pologne on oyoit vœux publics, pour mettre l'Empire en ses heureuses mains, avec dispute pour la reünion des religions, ou la tolerance de toutes. Force discours d'amener l'Italie à cette raison, & de rendre le titre de Roy des Romains efficacieux, & nonpoint titres vains. Pour la reduction du Pape à son Evesché. Le Duc de Saxe faisoit faire en sa presence des homelies sur les similitudes de David & de ce Prince, honnoroit & guerdonnoit ceux qui trouvoyent plus de grace au dernier qu'au premier, envoya jusqu'à Zurich une chaisne d'or de recompense à l'auteur du livre, intulé *Carolus Magnus redivivus*. Ce grand lustre de reputation, secondé de tant d'exploits de guerre, que promettoit-il de ce Prince? se servant des divisions desja creées entre les Moscovites, Polonois & Suedois, les Transilvains & l'Empereur, & autres affaires du Septentrion; connoissant les infirmités du Roy d'Escosse, les desseins divers sur la vieillesse de la Reine Elisabeth, les revoltes de l'Irlande, la vieillesse & mort certaine du Roy d'Espagne, l'ambition & la subtilité de sa fille, la pauvre reputation pour lors de son fils, les machinations des Princes d'Italie, pour parvenir à leur liberté, sur la decadence des ans & affaires de leur tyran. La Cour du Grand Duc ouverte au Roy. Don Cesar de Ferrare cherchant appuy en France pour la succession qu'il voyoit bransler. Le Duc de Savoye en dispute pour l'accomplissement des points de son mariage. La Bresse perduë; le reste bien enfoncé par Lesdiguieres, mal secouru par les siens.

siens. Sur toutes choses les appareils des Turcs faisoyent une merveilleuse distraction des esprits & forces de la Chrestienté. Toutes ces occurrences designoyent le Roy pour seul chef de la Chrestienté; lesquels estimans en leurs cœurs, que cette personne estoit agreable à Dieu, par la pureté de sa religion, tous se preparoient à la souffrir, ou à la suivre. Je m'advisay en mesme temps de secouër le joug du Pape, & mettre au thresor de la guerre tous les benefices sans cures, changer l'ordre Ecclesiastique en ordre equestre. C'estoit mettre quatre fois le Perou entre les mains du Prince, sans la despense & les hasards des convois. Je m'en vins à la Cour, gros de ces ouvertures, pleines de tant d'avantages, pour estre compagnon de tant de belles esperances, maistre de tant de Finances, & bon serviteur de ma conscience par mesme moyen: qui estoit la derniere consideration. Jugez, Messieurs, si cette mutation n'estoit pas soustenable. En verité je ne connoissois pas assés la cabale du monde, les infirmités des Princes, & encore moins les grands interests des Conseillers de l'Estat à maintenir la Diane des Ephesiens.

CHAP. IV.

Apologetique pour ma longue demeure entre les heretiques.

ASsés amples sont les considerations, par lesquelles je fus alleché à une religion desja une autrefois goustée & suivie, de laquelle j'avois esté jetté hors par les miseres qui l'ac-

l'accompagnoyent, lesquelles miseres sembloyent estre lassées d'affliger cette pauvre Eglise, laquelle de militante prenoit le chemin de triomphante. Quelque jour de salut m'y allechoit : & quiconque aura autrefois essayé tels combats d'esprit, m'excusera facilement, d'avoir quelque temps balancé avant que me resoudre. Mais aussi ayant veu de loin, qu'il faudroit faire le sault, je me resolus en moy d'obliger le party Catholique, aydant premierement à mon Maistre de faire la gambade, afin que le valet la pust faire apres, sans honte. Il fut donc question d'affoiblir le party Huguenot; pour à quoy parvenir il falut sapper deux des principales colomnes : La premiere, cette distinction d'Estat, par laquelle sous la loy de treves ils estoient separés de nostre police. L'autre colomne estoit cette difference des religions; qu'il faloit rendre moindre, pour puis apres l'annuler. Nous touchâmes à la premiere de ces differences lorsque les Huguenots se virent le cœur en joye, lorsque mal à propos ils concluoyent, qu'ayans un Roy & un Protecteur en une personne, ces deux qualités estoyent inseparables, sans perte de la chose, *absque rei interitu*. Sur ce point nous despeschâmes ce Maistre Aliborum du Fay, justement trompeur & trompé, comme il a paru par son testament, auquel il a confessé avoir trahi le party de Dieu, pour faire sa fortune. Mais il y a defense de parler de ce testament. Cettuy-cy ayant quelque caquet à la bouche, & sur le front assez d'impudence, mit en un mois la Messe où il vouloit, cassa toutes les chambres de justice, leur fit quitter toutes

toutes

toutes leurs finances, apprit à leurs gens de guerre à parler d'Estats, ne reconnoistre que le Roy, lequel ayant ce point, mit tôt apres le Protecteur derriere : & puis quand ce nom de Protecteur luy pesa sur les espaules, il l'ensevelist aupres des Roys à la porte du temple de S. Denis. Pour faire toutes ces belles preparations à tous ceux qui demandoyent au Fay sa commission particuliere, du Fay leur monstroit la Clef des poulets de Mad. Martine, qu'il disoit estre la Clef des seaux de nature. Quelques Huguenots malicieux voulurent s'opposer à cette menée : les autres Huguenots, ou simples ou gaignés, les appellent Corne-guerre, les accusent vers le Roy. Si bien que voila tout au pouvoir d'un seul : *Omnia penes unum*. Leur justice & leurs finances tombent entre les mains de Mad. Formalité, par laquelle nous leur soustrayons en peu de temps les places de Clermont, Joinville, Chasteau Dun, & en Lorraine Stenay, Ville-Franche, Dun & Beaumont, Chavigny, Aubena, & plusieurs autres. Voila la Huguenotaille à gronder, chacun à part, sans pouvoir dire Nous. Or je me puis vanter d'avoir frappé les plus grands coups à sapper le rempart de cette difference. Pour le deuxiéme : Dieu ait l'ame de feu Morlas, mais si luy & ses compagnons eussent aussi bien joüé pour le fait de la Religion, comme fit pour l'Estat du Fay, il n'y auroit aujourduy d'Huguenots en France, que les consistoriaux & les bruslables : les Huguenots d'Estat ou d'espée, comme je les appelle, eussent fait leur paquet. Encore avons-nous entrepris, pour estonner les plus Saints, d'avoir

d'avoir gaigné les ſix plus huppés de leurs Miniſtres ; leſquels avoyent juré, qu'eſtans choiſis pour la diſpute, apres avoir fait les mauvais, ils uſeroient d'une ſacrée prevarication. Qu'ainſi ne ſoit, mon Mr. Rotan allant à la diſpute de Mantes, me dit à l'oreille, qu'il vouloit comme Ottho, quand il ſe tua, quitter à la Chreſtienté ſon dernier eſchet, c'eſt à dire donner & quitter à la Chreſtienté ſes intereſts particuliers, pour la ſauver de ſa derniere ruïne. *Remittere Reip. Chriſtianæ noviſſimum caſum :* mais le mal de ventre le prit, & l'empeſcha. Celuy qui le ſeconda n'eſtoit pas ſi honneſte homme que luy. Il avoit gaigné parmy les Huguenots, qu'on l'eſliſoit ou en toutes affaires, & preſidoit preſque tousjours. La moitié de la Rochelle eſtoit bandée contre l'autre pour luy. Il avoit poſé pour queſtion parmy les Synodes, ſi l'Egliſe Romaine n'eſtoit pas l'Egliſe de Chriſt ἁπλῶς pour le moins κατά τι ..... ſi l'on n'y pouvoit pas faire ſon ſalut. Et voila la breche par où le Roy & d'autres ſe ſont rendus. Il fit oſter de leurs prieres le mot de Papiſtes entre les infidelles, & apprit à leurs jeunes Miniſtres à parler doucement. Juge tout de bon, Catholique, ſi durant ces Saints exercices j'ay eſté inutile à noſtre religion. Salvaiſons diſoit, qu'il aimoit mieux trois hommes dans une ville qu'il vouloit prendre, que trois mille dehors. Si j'euſſe eſté impatient comme Cahier, ou ſolliciteur d'aſſignations, comme Serres, je n'euſſe pas fait au nom des Huguenots l'Election de la Chambre. Je n'euſſe pas eu le credit de renvoyer Choupes, ſans recuſer les Parlemens ; car ce vieil-

vieillard estoit invincible, s'il ne m'eust pensé zelé. Je ne sçay qui en ce temps-là alla barbouiller le dialogue de Rosne & de Revel: je mourois de peur en le lisant d'y voir mon nom; car si j'eusse esté descouvert par ce devin, aussi bien que Morlas, j'eusse perdu mon credit. Ce fut de mon invention, durant les assemblées des Huguenots, d'en faire despescher dix en leurs dix provinces, pour faire semer la zizanie; qui a ainsi multiplié. Ils furent despeschés de ma main, & presque tous furent poussés à cette entreprise, en me croyant de mesme religion qu'eux: notamment Source, ancien; De la Cour, qui a fait de si beaux sermons; & Marmet de Nerac. Cettuy-cy, encore que nous l'eussions mortifié par une longue famine, me protesta qu'il n'eust pris ni mon argent, ni mes instructions, sans l'assurance de ma pieté en ce temps-là. J'ay apris aux plus fringants Huguenots cette sentence dorée: Ce qu'on demande pour le public, vient tard; gaigne les bonnes graces aussi-tost. Fay tes affaires particulieres, & laisse les publiques. *Tarda sunt quæ in publicum postulantur. Privatam gratiam citò mereare, citò accipies.* Je ne vous conte point les aphorismes d'estat, desquels j'ay instruit le petit Bisouse, son petit lacquais, Lomenie, Mainville, & M. de Royan. Tant y a que j'ay fait le pis que j'ay pû, comme ceux qui ont peur dans un siege de ville: avant sauter la muraille ils espouventent le plus qu'ils peuvent leurs compagnons, & quand ils l'ont sautée, menés devant le general qui assiege, ils disent & font le pis qu'ils peuvent, pour n'estre pas seuls deshonnorés. Et de plus

il n'y a point de Catholiques plus renforcés, ni qui fassent plus de mal aux Huguenots que les nouveaux convertis. Pour preuve de quoy je me vais rendre solliciteur des Jesuites, pour lesquels je veux faire une Apologie contre ce qu'on les accuse de faire jouër le cousteau par tout. Par cela mesme ils monstrent qu'ils sont imitateurs de J. C, venus, comme luy, mettre la guerre entre le pere & le fils: non porteurs de la paix, mais du glaive: & ce sont ces petits glaives qui sortent des manches de lenrs apostres, pour se desfaire des Princes peu complaisans à leurs maximes. Il faut que les proselytes signent leur zele par le sang de leurs anciens compagnons. Et Fougasse, Gouverneur du Prince de Condé, m'a promis, qu'il rendroit son nourrisson le plus infidele & le plus sanglant ennemy de ceux qui ont suivy son grand pere, & son pere, en toutes occasions, ou-il pourra tuer, sans estre tué.

CHAP. IV.

Des miseres des Huguenots.

VOyant que j'ay ouvert un beau champ aux freres, pour discourir de ma conversion, j'ay deliberé en ce Chapitre contenter mieux les esprits curieux, que je n'ay fait les consciences serieuses. Chacun s'enquiert qui a induit Sancy à sa revolte? je demande, qui a contraint le Roy à cela mesme? S'ils respondeut, Pour sauver un Estat; & moy le mien, diray-je. Oui: mais cela est honteux. La pauvreté l'est davantage. La miserable pauvreté n'a rien de plus dur, que ce qu'elle rend les hommes

hommes ridicules & contemtibles : tendant au port proposé par navigation...... Mais changeant de route & de vent, Philosophons un peu sur cette question. Ce n'est pas changer que de suivre tousjours le mesme but. J'ay eu pour but, sans changer, le profit, l'honneur l'aise & la seureté. Tant que le dessein des Huguenots a esté conforme à ces quatre fins, je l'ay suivy sans changer. Quand au contraire j'eus dommage, honte, peine & danger, c'eust esté inconstance de changer de desseins si diametralement opposés. J'ay donc suivy mon but. Je n'ay changé que de moyens. *Ad constitutum portum tendens eadem prorsus navigatione, sed velificatione mutata.* Or pour reprendre le premier de nos quatre points, qui est l'utilité ; quel moyen a de s'avancer un pauvre Huguenot en temps de paix ? S'il est roturier, nous avons commandé qu'on fist les assoyeurs & receveurs Catholiques, & les collecteurs Huguenots. S'il a des procés civils, nos Juges les changeront en criminels. S'il est gentil-homme, & qu'il espere quelque chose du Roy, nous n'avons laissé en sa puissance de disposer d'aucun bien-fait. Si M. le Huguenot pretend quelque benefice, nous avons fait prester serment à tous les Ecclesiastiques, de retirer leurs noms, & rompre leur foy, suivant l'article du Concile de Constance. Leurs titres leur serviront autant que firent ceux de Cheradame. C'estoit un Huguenot de la simplicité ancienne. Je luy demandois un jour s'il jouïssoit paisiblement du benefice de Bandouille, que le Roy luy avoit donné. Oui, dit-il, car ce sont les benefices dont tu seras jouïs-

ſant. Item, mais les benins heriteront la terre. Je repliquay: Oui, mais quel titre avez-vous pour monſtrer qu'elle vous appartient? Bon titre: La terre au Seigneur appartient. Je le preſſay encore: n'eſtes vous point mieux fondé que cela? Car tout cela ne parle point de Bandouille. Il conclud: comment puis-je eſtre mieux fondé, que ſur ces paroles Saintes, Sur mer fondement luy donnas? Et pour vous monſtrer, ſi vous avez eſté à Bandouille, qu'il parle de ce lieu-là ſans autre, voyez la clauſe, l'enrichit & l'environna de mainte riviere tres-belle. Toutes les raiſons que les Huguenots allegueront, ſerviront autant à nos Juges, que celles de Cheradame. Quant à l'honneur, ceux qui auront à ſe faire recevoir en la Cour, apres l'Edit receu m'en diront des nouvelles. Et cela ſoit ſecret entre nous. Quelle joye peut-il y avoir entre gens, qui n'oſeroyent s'eſtre rejoüis, ni avoir raillé avec un de leurs voiſins, qu'il n'ayent auſſi-toſt un ſurveillant au coſté, comme un eſcarcelle? Quelle ſeureté à gens à qui on fait le procés apres eſtre pendus? Si c'eſt en temps de guerre (ce que la paix d'Eſpagne & le Jubilé prochain nous fait apprehender), que peut eſperer un homme de mon eſtat en leurs affaires? Peut-on grignotter en leurs fideles & bizarres formalités? On me conta un jour, que durant ces dernieres guerres, il y avoit en Poitou deux financiers, qui ſeuls exerçoyent tous les Eſtats des Preſidents & des Eleus de cinq Elections, des receveurs generaux & particuliers, & de leurs commis & controlleurs, mais payeurs à bon-eſcient: car c'eſtoit à la ban-

banque une à un. Ceux-là aſſiſtoyent aux jugemens criminels & civils, & avoient la moitié du temps à ſe jouër. Les Capitaines ne les pouvoyent tromper d'un paſſe-volant. Il paſſa, deux millions d'argent par les mains d'eux deux. Quand il falut ſuivre le Roy deça Loire, il falut auſſi qu'un d'eux empruntaſt cent eſcus. Oyant ce conte il me ſouvient auſſi d'un Eſpagnol, qui avoit ſervy dixhuit ans M. le Conneſtable ; & luy voyant renoüer ſon eſguillette,le galand la prit & la baiſa, & ne l'euſt pas ſi-toſt remiſe en ſa place par le commandement de ſon Maiſtre, qu'il luy dit pour adieu, *bezo las manos*. Auſſi j'en dis autant à Meſſieurs les Huguenots, entre leſquels il ſe voit des financiers pauvres. Quant à l'honneur il ne ſe gaigne avec eux qu'à coups d'eſpée : choſe que je deſdaigne fort ; encore que l'on m'ait fait Colonel des Suiſſes. Mais quel aiſe peuvent ſentir les Huguenots couſus dans leurs cuiraſſes, comme tortuës dans leurs coquilles ? Pour leur ſeureté ils n'ont que Dieu pour tout potage, où un homme de mon humeur ne ſe fie que mediocrement. Mais pour traitter cette matiere un peu plus generalement : Je vis que la meſme violence qui avoit esbranſlé le Roy, devoit esbranler les teſtes plus relevées. Je vis en France qu'ils avoyent une ame agitée au gré de leurs ennemis. Qu'ils cherchoyent leurs ſeuretés ailleurs que chez eux & en eux-meſmes : prenoyent leurs reſolutions chez leurs ennemis, & non pas chez eux-meſmes, comme font les Suiſſes : tenoyent la paix parfaite, avant qu'elle fuſt bien commencée à traiter, & ſe deſ-

poüilloyent de leurs advantages & distinctions premier qu'elle fust executée. Qui pis est, nous avions gaigné trois ou quatre de leurs principaux, qui les faisoyent traitter comme desja cousus dans le party du Roy ; non en guerre, car ils portoyent les armes pour luy; non en paix, puisqu'il faloit traitter ; non en treve, car ils avoyent abandonné leurs distinctions. Leur justice, leur finances, & leurs forces separées : par ainsi n'estans ni en guerre, ni en paix, ni en treve, ils s'imaginoyent un quatriéme estat, qui ne fut jamais, & bransloyent un pied en l'air, qui n'est pas pour faire une bonne démarche. Il y en avoit parmy eux, qui crioyent haut] ces choses. Les autres n'y vouloyent pas rémedier, que les grands, qui estoyent gaignés par le Roy, ne rentrassent avec eux, pour enfler leur party de pieces heterogenées, l'aymans mieux gros que sain. Ils apprehenderent leur foiblesse, sans considerer les distinctions des affaires de l'Estat : de là ils commencerent de traitter avec respect, pour conclure sans seureté. Ils en faisoyent assés pour offense, non pour defense. Voyant ces pauvres gens en leur simple fidelité, condamnés a estre le jouët des plus grands: advisés aux affaires du Roy, divisés aux leurs, avoir pitié de la France, quand la France n'en avoit point d'eux, la vouloir garder, & n'y avoir rien, la fortifier quand on les en chasse. Je dis *Bezo las manos* de l'Espagnol de M. le Connestable, jugeant qu'à celuy qui a les mains liées de la crainte de Dieu, & le front bas du respect de son Prince, sa paix ne sera jamais paix, mais accord de servitude : *sed pactio servitutis*.

CHAP.

CHAP. X.

Examen de quelques livres de ce temps.

QUand M. le Convertiſſeur vint a mon logis il y fit apporter trois charges de livres, pour faire la ceremonie de ma converſion. Quelques cenſeurs de ce temps ont deſcouvert que nous n'en feuilletaſmes pas un, mais que l'apreſdiſnée fut paſſée à jouër au Cent, & à la depeſche. Je veux monſtrer à ceux qui prirent la peine d'eſpier cette journée, que j'en ay bien employé d'autres en Theologie moderne, pour autoriſer mon deſſein. J'ay leu les réponſes que l'on a faites au livre de du Pleſſis Mornay. C'eſt grand dommage que M. le Convertiſſeur n'a eu le loiſir d'y travailler, comme il y commença il y a dix-huit ans: mais lors il avoit ſur les bras tant d'affaires d'eſtat, tant d'autroité à ſouſtenir, une ſi grande famille à conduire, qui'l n'a encore rien paru de luy. Le Theologal de Xaintes, voyant tous nos dogues abbayer cet ours, ſans mordre, ne l'oſant prendre à l'oreille, a fait pour le moins une gambade par deſſus. Que chacun en faſſe autant: Car encore qu'il n'ait reſpondu que par elevation; ce qui ne ſert en detail & à part, ſert en gros: *quæ non proſunt ſingula, plura juvant.* Il a falu uſer de meſme dexterité contre cet orthodoxe, & aſſeurer les matieres, ſans deſmeſler à bon eſcient les argumentations ſerrées, qui prouveroyent toute l'orthodoxée. Quant à Richeome, les heretiques ſont contraints d'advouër, que c'eſt le ſtile le puls courtiſan, qui ſoit ſorty en lumiere

de ce temps ; pour le moins la preface : & si on dit qu'elle n'est pas de luy, si est-elle sienne ou par don ou par achapt. Si le corps de l'œuvre est grossier ; ne voit-on pas la jeunesse de ce temps porter le Linon empesé au colet & aux poignets, bien que le corps de la chemise soit de grosse toile & pourrie, & aussi peu cousuë aux extremités, comme ce livre à ses prolegomenes, Ne fait-il pas bon voir ces trois bataillons, que l'on amene devant le Roy, Pour luy faire recevoir les Jesuites ; Car à la verité trois bataillons, de huit mille chacun, accompagnés de cinquante Canons & leur suitte, seroyent bien autant persuasifs pour le moins, & feroyent mieux faire l'Advocat Arnauld, que le livre de la verité defenduë. Or pour suivre mon propos, je pris mes lunettes, comme quand je jouë aux dez, & voyant de prez ces trois bataillons, dés le premier rang, je ne vis que des croquans, qui portoyent morions dorés d'or de feuille. Mais tout sert aux guerres civiles. A la teste je vis un bel argument, pour prouver les miracles : La nature peut cecy ou cela. Contre son ordre sont advenuës autrefois telles & telles choses. *Ergo* les miracles des Ardilliers ne sont point faux. Les enseignes estoient de beau taffetas, & bien neuves. Celuy qui protoit la Colonele, en voulut faire des tourdions à la mode de Paris, & la passer sous la jambe à la façon des badauts, mais il l'embrena toute : car là il se trouva une pierre, qui le fit broncher. C'est la confession du defunt Beze, qui donne tout à sa femme, & le reste aux Cordeliers, meurt bon Catholique Rom, & ce qui s'ensuit. On

m'a

n'a dit qu'un vieux heresiarque à leu ce traité avec beaucoup de plaisir. J'y veux faire respondre Passavant; mais peut-estre qu'il crevera d'en rire,& ce seroit un bel argument, pour prouver les miracles, qui est le sujet de ce Livre. Je sçay que force Catholiques ont trouvé monstrueuse la supposition de cette mort. Mais en un livre qui traitte des merveilles, faut il pas un discours merveilleux? Moy je tiens & maintiens aussy vray que les autres miracles, que Beze est mort. Premierement par l'argument par lequel nous prouvons la Transsubstantiation. Dieu peut faire qu'il est mort. *Ergo* il est mort. Puis apres, ce livre, qui est au rang des traditions, doit estre mieux crû que la Bible, comme prescha ces jours le Curé de S. Gervais: les traditions sont plus croyables que le Vieil & Nouveau Testament; attendu qu'ils sont autorisés par les traditions, & non pas les traditions par eux. Et puis Beze est mort de mort civile, à sçavoir par bannissement, & de mort spirituelle. *Morte civili, utpote exilio, & morte spirituali*, à sçavoir par l'excommunication. Mais prenons qu'il ne soit pas mort: cette nouvelle a tousjours servy d'une peau de vautour à l'estomach de quelque Catholique debile, à fraudes pieuses du bon homme Cardinal, suivant ce livre, *& juxta illud* de la feüe bonne Reine sa compagne, qu'une nouvelle fausse creuë trois jours pouvoit sauver un Estat. Pensez-vous que ce livre de Saint Clement, que Capil Venitien trouva en l'Isle de Crete, n'ait pas fait grand bien à l'establissement des Messes privées; car tout le monde n'a pas l'esprit penetrant, en

voyant la lettre par laquelle S. Clement advertit S. Jaques de la mort de S. Pierre, de sçavoir que S. Jaques estoit mort sept ans devant l'autre, & aussy le mesme conte S. Pierre de la mort de S. Jaques. C'est bien à un honneste homme à sçavoir lequel dit vray, ou Anaclet, qui se dit successeur de S. Clement, ou Irenée & Eusebe, qui disent que Clement fut successeur d'Anaclet, lequel escrivit pourtant une belle lettre au dit Clement apres qu'il fut mort. Il parle du temple de S. Pierre, mais cent ans avant que les Chrestiens eussent aucun temple. J'allegue ces choses, comme aussi ce bon pere, qui estoit trois cens ans avant Constantin, & ne laisse pas d'appeller Byzance Constantinople. Pour faire que l'on ne se mocque pas de la lettre que ..... escrit à la Vierge Marie, luy dediant son livre, de celle que J. C. escrit à trois bons Catholiques trouvés sous la croix d'Azé en Poictou par un Mareschal, prosnée par les curés des Paroices. Mais pour ne faire point tort au Chapitre des miracles, & pour vous monstrer que je ne suis pas converty sans science; j'ay seu presque tout Bellarmin, & me suis bien gardé, estant resolu de me convertir, de lire Witaker, Labert ni Reinoldus. J'ay leu les belles declamations & fictions de Campanus, où j'ay veu tant de Martirs de la nouvelle Eglise Catholique. Il fait bon lire ce livre sans l'examiner. J'ay plus fait; car j'ay bouché mes oreilles, comme l'aspic contre les enchantemens, oyant un heretique, qui me vouloit monstrer tous ces martirs estre faux, & m'allegant, qu'il faloit deux marques aux martirs, l'une la pure que-

relle

relle de la religion, l'autre qu'il soit absolument à son choix de vivre ou de mourir; *penes quem sit liberum suæ vitæ necisque arbitrium*, usques à la mort. Je me mis à jurer que la Reine d'Escosse estoit vraye martire. Ah, dit l'heretique, miserable religion, qui n'a point de martire plus pure qu'une homicide, ni plus chaste qu'une putain! Je faillis à le frapper, mais c'estoit un homme d'espée. J'ay leu les sermons amoureux de M. S. Panigarole, & ne voy point ce que les heretiques disent de son bardache. Quant à sa maitresse, pour laquelle il commença son sermon ainsy : C'est pour vous, belle, que je meurs: Je ne reprouve point cette galanterie; car il adjousta quelques paroles aprés, disoit J. C. à son Eglise. ç'a esté un hardy prescheur, & toutefois il n'a pas esté si hardy, que je n'aye leu en ses leçons faites à Turin, qu'encore que les Saints soyent canonisés, il ne tient pas pourtant qu'ils soyent en Paradis. Et luy sage de ne respondre pour personne. J'ay leu les braves sermons de l'Evesque de Bizonte, qui m'ont preparé le cœur au prochain massacre. Qui a jamais leu une si belle clause que celle-cy : *Che la crudeltà loro ra pietosa!* J'ay leu les escrits de Reboul, qui a bien dit les secrets de l'escole, pour y avoir esté fouetté : & ce livre est bon pour servir de farce apres ces matieres tragiques, qui affligent la conscience en suspens d'un nouveau converty. J'ay leu le Docteur Boulanger, qui a escrit en Diable, promptement & sans y songer; qui ne me voudra croire, le lise. Il sçait bien mieux maintenant la Logique, que quand il disputa à Niort, & s'il avoit

encore à faire à cet aveugle, il le rembarreroit bien mieux qu'il ne fit. Car il a respondu à la preface de du Plessis; pour le moins il parle bien à luy: toujours resolu comme les chefs du S. Party, qui és grandes affaires c'est assés d'avoir bonne volonté. *In magnis voluisse sat est.* Si ne me suis-je pû tenir de rire en lisant le Jambonicum de Michau contre luy. On sçait que la Sorbonne luy a defendu d'escrire sur une lettre de M. le Convertisseur. Mais par tout il y a de l'envie. Mais je blasme en la replique de Michau ce qu'il dit, que les Boulangers sont de Troye en Champagne. Michau ne sçavoit pas qu'ils estoyent venus de Lion, où ils n'avoyent pû demeurer, pour estre trop prés de la Provence, qui avoyent veu M. Auguste sur l'eschaffaut ou à l'eschelle. J'ay leu l'entrée de Doxemel, mais il m'ennuya dés le commencement. J'ay pris plaisir aux façons d'argumenter du jeune Sponde. Car nous avons Sponde le jeune, comme nous avons le jeune Nostradamus. On dit aussi que la veuve escrit. Il y en aura bien d'estonnés, car on pensoit qu'elle eust desja mis tout en public. Je n'ay point parlé des traittés de son mary, parce que les premiers gastent les derniers, lesquels ne semblent point fait de si bonne humeur, ni de si bon cœur que les autres. Ceux-cy sont pleins de discours agencés seulement pour l'apparence; *Oratione in speciem compositâ*; les autres pour persuader, *ad fidem faciendum.* Mais le jeune, traittant des cemetieres sacrés, tire de l'estenduë de son livre cet argument consequentieux. Les Juifs, dit-il, ont esté curieux des sepulcres;

comme

comme il paroit par plusieurs Histoires alléguées à ce propos. Les Turcs tiennent les sepulcres sacrés, & vont en voyage au tombeau de Mahomet. Les Payens ont fait de si belles pyramides, ont canonisé leurs morts, & leur ont ordonné des supplications. *Ergo* les Chrestiens doivent faire de mesme, pour ressembler aux Juifs, aux Turcs & aux Payens. Mais pour n'oster à personne l'honneur qui luy est deu ; nous avons bien sceu, que ce labeur est de M. Raymond, ou, pour mieux dire, de son hoste, auquel on attribuë aussi l'epistre liminaire de Richeome. Quoy que ce soit, tous deux ensemble m'ont appris de belles choses. Comme le premier, qu'il faut porter le Pape sur les espaules. Les Romains, dit-il, eslevoyent leurs Empereurs sur le bouclier, & les portoyent sur les espaules. Les Payens le faisoyent aux Druïdes & aux Vestales. Les Romains faisoyent porter leurs lictieres par des esclaves. Ceux de Tunquin, en la Chine, portent aussi leurs religieux : & les païsans de Xaintonge se font porter le jour de leurs nopces, comme aussi font les espousées en Lorraine. *Ergo* on doit aussi porter les Papes, Cardinaux, & Evesques : pour ressembler en religion aux Chinois & aux Payens : se monstrer esclaves, comme ceux qui portoyent les lictieres des Romains, & faire ce qu'on dit que font les mariées, principalement les païsans & païsanes à leurs nôces. Le mesme auteur dit, que Madame Simonite, voulant dire la Sunamite, baisa les pieds d'Elisée : *ergo* les Rois, qui sont Simonites, doivent baiser les pieds du Pape. Ce M. Raymond, & ses compagnons, ont

bien parlé aux Huguenots, & à leurs plaintes imprimées; en leur monſtrant qu'ils ſe plaignent de teſte ſaine. Car, comme dit Raymond à Rabeſne, briguant ſa voix, pour faire perdre à une Damoiſelle Huguenotte la garde de ſes enfants: Les loix ne ſe doivent point obſerver aux jugements des proſcrits. Et depuis ſolicitant pour faire mourir un Huguenot, pour un meurtre qu'un bon Catholique avoit commis: il ne faut pas, dit-il, faire difficulté de faire perdre les biens de ceux deſquels la vie eſt condamnée, ni de condamner à mort les particuliers, deſquels le corps general eſt condamné entre nous. Il n'a pas mis cela en ſon livre; parce que l'Ediƈt n'eſtoit pas encore modifié. J'ay leu de plus un livre de ſa façon, pour effacer la memoire de la Papeſſe Jeanne. Et pour vous monſtrer que j'ay eſtudié, & de plus que j'ay intelligence avec les doƈtes, je luy ay envoyé un epigramme ſur ce ſujet. Il commence: *Fœmina quod mentita virum*. Vous la trouverez en ſon lieu au livre des epigrammes. Elle eſt bien de ma façon, & attens la reſponſe.

CHAP. VII.

De l'impudence des Huguenots.

TOut Prince qui voudra regner ſans qu'on le barbouille par l'equité, & ſans eſtre controllé par la parole de Dieu, il faut qu'il extermine les Huguenots. Car ils ſont gens qui pour la gloire de Dieu foulent aux pieds toute gloire des hommes, meſmes des Princes. Il eſt vray que ceux de ce temps ſont un peu plus reſpeƈtueux.

ſtueux. Chacun a leu ce que des les premiers
troubles ils ont fait courir contre la feüe Rei-
ne Mere du Roy : l'accuſans de paillardiſe avec
le Cardinal de Lorraine, bien que ce ſoit le
moindre de ſes crimes, comme celle qui pre-
nant le ſoucy des hommes, avoit deſpouillé les
vices des femmes : *quæ virilibus curis muliebria
exuerat vitia*. En ce temps-là ils firent des vers
contre ce Cardinal pour un benefice de ventre
que luy moyenna le Prince de Porcian. Mais
S. Nicaiſe, baſtard du dit Cardinal, en empoi-
ſonna hautement le dit Prince. Ces paillards
firent impudemment courir par toute la Fran-
ce les nouvelles du tableau, où le Cardinal, la
Reine d'Eſcoſſe ſa niepce, & autres perſonnes
eſtoient embraſſés d'un eſtrange artifice, &
tous ces contes imprimés deux mois apres les
grandes batailles & juſtice de la S. Barthele-
my. En meſme temps ils furent ſi impudents
de demander à Millaud, & ſe faire ordonner
une paix, lorſqu'ils n'avoient que quatre ou
cinq places, plus advantageuſe pour eux que
la derniere paix, que leur a concedé la Cour
de Parlement. On ne ſçauroit croire combien
peu de reſpect ils portoyent à la Reine, & aux
Conſeillers d'Eſtat qui l'accompagnoyent :
M. de Pibrac avoit uſé deux paires de topiques,
pour conſtruire une oraiſon, laquelle il adreſ-
ſa aux deputés des Huguenots en la preſence
de la Reine, ſe frottoit d'un mouchoir, le Duc
de Montpenſier pleuroit, Richelieu ſouſpi-
roit, Gadaigne ne monſtroit que le blanc des
yeux. Quand on fut au *dixi*, la Reine de-
manda, & bien mes amis, que pouvez vous di-
re à cela ? voicy la reſponſe du boiteux la

Meauſſe. Madame, ſi Monſieur que voila a bien eſtudié, eſt-ce à dire que nous mourions pourtant ? Le meſme boiteux paſſant par la chambre des filles, ouït Altri, qui diſoit, faut-il que nous ſoyons confinés en cette maudite Gaſcogne, pour quatre eſpées roüillées des deputés ? Mademoiſelle, reſpondit le boiteux, elles ne ſont pas ſi ſouvent fourbies que vos engins. La pauvre Altri ſe plaignit de l'effronterie des Huguenots, y adjouſtant la reſponſe du Comte de la Rochefoucault ; à qui comme elle demanda de ſes reliques, qu'il avoit deſrobées à S. Martin de Tours. Le Comte reſpondit, ouy mamie, je t'en donneray qui feront miracle, ſi elles te font revenir les tettons durs, comme quand tu eſtois pucelle. Or je dis & maintiens que ces gens eſtoyent moins honteux que putains, puiſqu'ils faiſoient rougir ces dames. C'eſt un grand cas de leur hardieſſe effrontée, de leurs reſponſes hardies, & n'eſt pas croyable comment ils ont tenu teſte aux plus grands Princes, par reſponſes bruſques, comme celle du P. de Condé à la Reine Mere, laquelle voyant paſſer une troupe de caſaques blanches, luy reprocha que ſes gens eſtoyent meuſniers. Ouï, dit le Prince, Madame, pour toucher vos aſnes. Le conte eſt vieux, comme auſſi l'interpretation que le Comte ſuſdit donnoit du mot de Catholique Romain, en bougre univerſel. Le meſme, le Roy l'enquerant pourquoy il ne reconnoiſſoit pas la Vierge Marie pour Reine du Ciel, pource, dit le Comte, qu'un ſi beau Royaume ne doit pas tomber en quenouille. Pour marques plus fraiſches de

leur

leur audace, le Roy, pour lors R. de Navarre, ayant envoyé Aubigny vers le Roy Henry III, pour luy remettre entre les mains l'honneur de son alliance, avant qu'il fist justice ou de la sœur, ou des affronts qu'elle avoit receus; le Roy tout en furie dit à Aubigny. Que vostre Maistre, puisque vous l'appellez ainsi, regarde ce qu'il fera, s'il mesconnoit que je suis son Roy, je luy mettray sur les bras un fardeau, qui feroit ployer les espaules au grand Seigneur. Ce Huguenot replique impudemment, Sire, le Roy de Navarre mon maistre, a esté à son grand regret, eslevé sous ce grand fardeau, sans menaces, il hommagera toujours sous V. Majesté sa vie & ses conditions, mais de son honneur il n'en rendra hommage à Prince du Monde, tant qu'il aura une goute de sang & un pied d'espée. Mais sans conter les hardiesses de ceux qui en font profession, que direz-vous du pauvre Potier M. Bernard, à qui le mesme Roy parla un jour en cette sorte: Mon bon homme, il y a quarante cinq ans que vous estes au service de la Reine ma mere & de moy, nous avons enduré que vous ayez vescu en vostre religion, parmy les feux & les massacres; maintenant je suis tellement pressé par ceux de Guise & mon peuple, qu'il m'a falu malgré moy mettre en prison ces deux pauvres femmes & vous: elles seront demain bruslées & vous aussi, si vous ne vous convertissez. Sire, respond Bernard, le Comte de Maulevrier vint hier de vostre part pour promettre la vie à ces deux sœurs, si elles vouloyent vous donner chacune une nuict. Elles ont respondu qu'encore elles seroyent mar-

tires

tires de leur honneur, comme de celuy de Dieu. Vous m'avez dit plusieurs fois que vous aviez pitié de moy, mais moy j'ay pitié de vous, qui avez prononcé ces mots, J'y suis contraint : ce n'est pas parler en Roy. Ces filles & moy, qui avons part au Royaume des Cieux, nous vous apprendrons ce langage Royal, que les Guisarts, tout vostre peuple, ni vous ne sçauriez contraindre un Potier à fleschir les genoux devant des statuës. Voyez l'impudence de ce belistre. Vous diriez qu'il auroit leu ces vers de Seneque, On ne peut contraindre celuy qui sçait mourir. *Qui mori scit, cogi nescit.* Or il a paru encore plus d'effronterie à ces gens au dernier traitté de paix, & aux assemblées qui ont duré quatre ans, où ces opiniastres ont impudemment resisté, non seulement aux plus honnestes deputés que le Roy pust choisir en son Conseil d'Estat, mais aussi aux plus grands Seigneurs de leurs party, lorsque considerans les affaires du Royaume, ils le vouloyent ployer à quelques honnestetés. Vous voyez paroistre d'entre eux un au front d'airain qui respondoit franchement ; ces propositions ne respondent pas à la bonne opinion, qu'ont prise de nous ceux qui nous on envoyez. On demande l'explication de cela : la Valiere s'avance, & dit en expliquant, cela s'appelle, Messieurs, trahir les Eglises de Dieu. J'ouïs ces jours M. de Villeroy, qui contoit comment luy avec Messieurs de Rosny & de Thou, & autres, s'estans abouchés avec quatre de ces mal-honnestes gens, cependant que Calignon de la part du Roy vouloit adoucir ces esprits par son bien dire, le gros Chamier,

Chamier, ayant mis son manteau sous ses fesses, avoit le coude gauche avancé jusqu'au milieu de la table, de l'autre main faisoit ses ongles avec des ciseaux, les coupeaux voloyent à la moustache & à la bouche de l'orateur : un donna dans l'œil de Rosny, & cette contenance reprouvoit tout ce que l'on pouvoit dire de luy. Choupes a esté si effronté, que d'avoir porté jusqu'au Conseil privé la recusation de tous les Parlemens de France, & fut à peine retiré de la porte par les honnestes Huguenots de la Cour. Aubigné fut si desvergogné, que le Roy luy faisant une honneste reception à Senlis, & luy ayant demandé familierement ce qu'il disoit de ce coup de cousteau que Jean Chastel luy avoit donné dans la levre, ce rustre respondit, Je dis Sire, que le Dieu, que vous n'avez renoncé que des levres, ne vous a percé que les levres, mais si-tost que le cœur renoncera, il vous transpercera le cœur. On ne m'a encore pû nommer qui fut un autre vieux deputé, lequel estant un jour assis avec ses compagnons sur un bahut de l'antichambre, prit garde que M. d'O, le jeune Rosny, & quatre ou cinq autres, des galands de la Cour, se rioyent de voir ces deputés habillés à la vieille mode : ces courtisans s'estant dit plusieurs fois l'un à l'autre, frere, je te tiendrois pour brave si tu voulois aller demander le nom de ce vieux heresiarque. D'O, qui se voulut monstrer plus impudent que les impudents, s'en va dire de caprice au plus vieux : Mon gentilhomme, ces honnestes gens & moy sommes en peine de sçavoir vostre nom. Si je sçavois, dit le vieillard, comment vous appeller,

ler, je vous respondrois. Je suis bien gentilhomme, mais non pas vostre. L'autre respond, on m'appellé d'O. Or adonc dit le deputé, si vous aviez esté aux batailles, vous me connoistriez. Pour O, il est mieux connu a la chambre des Comptes, que là où je vous dis. Je le connois pour un zero, qui fait compte avec tous les autres, & tout seul ne vaut rien. Voila les compagnons du cabinet, qui s'esclattent de rire, & le messager fort estonné; auquel le deputé adjousta. Allez, mon amy, allez tuer quelqu'un, afin que le Roy vous donne une grace, autrement vous n'en avez point. Le Seigneur de Bellievre, despesché par le Roy vers le Roy de Navarre au Mont de Marsan, voyoit tous les matins par la fenestre de son logis la Comtesse de la Guiche, lors garce en quartier, qui alloit à la Messe, accompagnée d'Esprit, de la petite Lambert, d'un Maure, d'un basque, avec une robbe verte, du magot Bertrand, d'un page Anglois, d'un barbet & d'un laquais, ce senateur remonstroit à un Huguenot leur desaut en ces termes : J'ay veu plusieurs fois de mon temps quelques amies de nos Rois, mais les plus grands, voire les Princes mesmes estoyent bien-heureux de guetter l'heure qu'elles sortoyent de leur logis, pour leur faire honneur. Je vois cette femme, qui est de bonne maison, qui tourne & remuë ce Prince comme elle veut, la voila qui va à la Messe un jour de feste, accompagnée pour tout potage d'un singe, d'un barbet & d'un bouffon. Monsieur, repliqua le Huguenot, c'est qu'en toute cette Cour il n'y a singe, ni barbet, ni bouffon, que ce que vous voyez. Le bon hom-

homme fut estonné, mais il le fut bien davantage, quand il sceut la frizarde de S. Maixant sur la jouë de Madame de Duras.

CHAP. VIII.
Des Martirs à la Romaine.

DE tous les livres, qui peuvent faire un heretique, ou au moins duquel un bon Cath. Rom. se doit garder, je n'en trouve point un si dangereux, apres la Bible, que ce gros livre des Martirs. Car c'est grand cas, de voir cinq, six ou sept mille morts, qui ont toutes les marques d'un vray martire, à sçavoir la probité de la vie, la pureté de la cause de la religion, non meslée d'autres forfaits, les disputes, les solicitations, & pour derniere marque, c'est d'avoir ou le choix de la vie ou de la mort, jusques à l'extremité. Cela nous a osté beaucoup de gens, qui ont veu autrefois ces prescheurs, ayans pour chaire l'eschaffaut, ou l'eschelle, ou le bucher. C'est en ces glorieux rencontres, où l'on dit que les vaines esperances font place au zele & à la vertu. On se conduit bien plus prudemment aujourduy en Espagne & en Italie. Il ne se passe année, qu'il n'en meure tousjours quelque centaine; mais leur constance n'a de tesmoins que les geoliers & les bourreaux, qui ne descouvriront pas le secret, comme les gruës de Pirrus. Il y a trente ans que l'on laissoit desrober des greffes des Cours de Parlement tous les procés desquels ce dangereux livre est plein, & verifié. Mais aussi bien n'y a-t-il pas moyen d'en estoufer la memoire, & faire conter telles choses pour fables, tant que

que les tesmoins oculaires vivent. Que faut-il donc faire ? je suis d'advis qu'on choisisse quelque stile bien fleury, comme celuy du Comte de Permission, que nous luy facions faire un livre, duquel le titre soit, Les martirs à la Romaine, où nous ne coucherons point les martirs de l'Eglise primitive, parce qu'ils sont en debat entre les autres & nous ; & puis ces beaux reformés disent, que l'Eglise a esté reformée aussi long-temps que persecutée : suivant ce que dit le Pape Silvestre, quand on l'arracha des rochers de Siracte, Adieu la pauvreté, Adieu la pureté. Il leur faudra donc monstrer, que nous avons des martirs de ce siecle d'aussi bonne maison que les leurs. Le premier de la Litanie sera le Curé de S. Medard de Paris, qui fut blessé en sonnant le Tocsin. Celuy de S. Crespin en Touraine, pendu aux cordes des cloches, en faisant de mesme : tous deux prenans la peine d'esmouvoir le peuple pour faire d'autres martirs. De là, pour desguiser l'histoire, nous ferons une course au Japon, où les Jesuites disent qu'ils ont esté crucifiés, & ont fait de grands miracles, qui ne se peuvent faire qu'au Japon, parce que les autres nations sont incredules. Il faudroit condamner tous les Huguenots de France à aller voir s'il est vray. Nos peres Jesuites prevoyans la necessité de ce livre, & qu'il se trouveroit plus de confesseurs que de martirs: D'autre part les Huguenots, au lieu de faire mourir les hommes pour la foy, s'amusoyent à prier Dieu pour eux, de les vouloir convertir. Les habiles hommes y ont pourveu, ayans dressé à Rome & à Rheims deux Colleges

;es de jeune gens Anglois, qu'ils ont choisis
l'humeur melancolique, la plus-part bannis,
oleurs & affamés,& quand on les met dans, ce
:ollege (comme escrit Marius Navarrus au
; livre des Conciles); cela, dit-il, est estably
›our une Constitution papale, que qui veut
:ntrer en ce college, est tenu de jurer, qu'apres certaines années il ira en Angleterre, pour y publier ce qu'on luy dira. Et comme on a veu qu'il en estoit sorty quelques esclats, tesmoin le Cardinal Alain en son Apologie pour les Seminaires, le Pape a redoublé la pension. Mais il ne faloit pas que Baronius en son martirologe Romain dist ces mots: Que les tres-saints Prestres, comme agneaux innocents, engraissés dans les sacrées cloisons par la sainte Societé de Jesus, par saintes instructions au martire, sacrifices agreables à Dieu, és sacrés colleges de Rome & de Rheims, ont esté mis à mort, parce qu'ils tenoyent & preschoyent en Angleterre la doctrine de la S. Eglise Romaine. Je voudrois qu'il n'y eust point là, comment ils sont envoyés de la Societé des Jesuites, pource qu'on les accuse assés d'estre liberaux du sang d'autruy, & que se convier au martire est chose loüable, mais non pas d'y envoyer les autres. Puis les nourrir comme hosties à Dieu, il sembleroit que nous les sacrifiassions: Cela sentiroit un peu le Bahalpheor: apres, ce mot de Cloison sentiroit la prison, pour leur faire tenir leur serment, & là-dessus les heretiques diroyent, du Dieu à qui nous les sacrifions, que ce seroit au Dieu de ce siecle, ou bien au Dieu de la Terre; car celuy du ciel ne veut plus de sacrifice sanglant, &

n'a jamais voulu des humains. Mais ce qui gaſte tout, c'eſt ce mot d'engraiſſés. Je demanday à l'archeveſque Valgrand, que c'eſtoit à dire, il m'alla querir les Saturnales de Lipſe, au chap. 14 du 1 livre. Là j'appris que ce terme eſtoit particulier pour les gladiateurs, qu'on amaſſoit à Rome d'entre les condamnés ou eſclaves miſerables, & puis on les nourriſſoit dans les colleges ſacrés, pour le moins execrables, & les nourriſſoit-on avec cet engraiſſement, afin qu'ils achettaſſent leur graiſſe par leur mort; dont dit Properce :

Qui dabit immundæ venalia fata ſaginæ : Bellarmin ſe fut bien paſſé de nous faire ſouvenir de ces neuf vingts, pris dans Menerbé, qui aymerent mieux eſtre bruſlés, que de renoncer à un petit point de leur religion. Et Antonin, duquel cetui-cy l'a pris, ſe fuſt bien paſſé d'eſcrire, comme on bailloit aux priſonniers le choix, que quiconque abjureroit l'hereſie ſeroit mis en liberté. Cent quatre-vingts d'entre eux choiſirent pluſtoſt d'eſtre bruſlés. *Cumque capitis daretur optio, ut quicumque hæreſim abjuraret liber recederet ; centum octoginta ex iis potius comburi elegerunt.* Voilà pourquoy je voudrois que celuy qui ſera noſtre livre des martirs n'allaſt point chercher ce Latin friand, pour lequel faire valoir nos affettés eſcrivent choſes nuiſibles, & deſcouvrent les affaires. Il ſe faut contenter de ce gros Latin de Vicaire, duquel uſe M. le Convertiſſeur en diſputant. Et pour ſuivre noſtre propos, il faudroit gaigner en Angleterre quelques juſticiers, ou quelques Miniſtres, leſquels quand on pend nos gens, leur

par-

arlassent tout haut de quelques point de reli-
ion, & non pas d'entreprise de guerre, de se-
ition, de petars, de saussisses, de mines à faire
auter tant de gens, & de ces subtils poisons,
ue leur fournit l'apoticaire du Pape. Apres
faudroit qu'on leur donnast à l'eschelle le
hoix de sauver leurs vies en se revoltant. Car
es heretiques ne comptent pour martirs, que
eux qui ont eu tel choix, & desquels le procés
monstre, qu'il n'y a que le seul point de la
reance qui les face mourir. Suivant cette re-
le ils n'ont pas voulu dans le gros livre de
eurs martirs mettre ceux qui sont morts pour
eur religion, ayans le sang eschauffé à la de-
ense, mais seulement ceux qui n'avoyent au-
tres armes que la priere; comme les 17 mil Al-
bigeois esgorgés en un jour, & trente ou qua-
rante mil ames despeschées à la feste & aux fe-
tes, ou furies de la S. Barthelemy. Pour nous,
qui avons meilleure veuë, je ne suis point d'a-
vis que nous y regardions de si prés, mais que
nous enrollions, par faute d'autres, en nostre
martirologe tous ceux qui sont morts aux ba-
tailles, aux sieges, aux escarmouches, & aux
duëls, si ç'a esté contre les heretiques, & puis
tous ces Irlandois, leurs femmes & leurs en-
fans, qui meurent de faim par les ruës de nos
villes. Et ceux-là sont victimes du grand sacri-
ficateur Sandoras, & autres docteurs, qui apres
& nonobstant plusieurs pardons, leur ont fait
pratiquer la Bulle du S. Pere Pie V, comme
recite Bellarmin, & selon cela n'ont pas fait
difficulté de rompre la Foy à leur Reine. Et
quant à ceux-là, qui se logeoyent dans les ni-
ches du pont neuf, lors non achevé, & qui au
soir

soir & la nuit prenoyent par un pied ceux qui passoyent sur le pont, & les ayant precipités & despouillés les jettoyent dans l'eau, & ceux-là si on a fait quelque difficulté de les sanctifier, il faut avoir esgard s'ils presupposoyent, ne faire mal qu'à des heretiques. Il y en a qui croyent, que les Evesques les devroyent nourrir; mais je croy que la pluspart ne leur donne rien à bonne intention, pour en faire des sacrifices de bonne odeur, à remplir ce livre: & de ce rang pourroyent bien estre tant de pauvres, que fit brusler l'Evesque de Mayence, à bonne intention aussi, pour espargner les bleds. Si les Huguenots refusent ceux-cy à la monstre, si ferons nous passer malgré eux pour martirs ceux que nous avons allegués morts à la guerre. Nous en avons bons titres; car les peres de la Société de Bourdeaux s'en sont tres-doctement advisés, & escrit par le menu au traitté qu'ils firent du massacre de Coutras, & desquels escrits Paris fut remply. Toutes les bonnes personnes ont crû que les Huguenots estans forcés à la bataille, l'ont gagnée par trahison, parce qu'ils avoyent caché leur canon sous terre, & ainsi firent sauter vos gens en l'air. Par cette eschelle nous montons à des martirs bien plus nobles que ceux des Heretiques. Sainte-Foy a esté fait Evesque de Senlis, pour avoir mis le Roy Charles au rang des Martirs. Il me faudroit bien quelque Evesché pour tant de martirs que j'enrolle icy. Suivant mon propos, le Roy, dit le bon prescheur, eut tant de peine à massacrer les Huguenots, qu'il en mourut de desplaisir, pour ne les pouvoir tous achever; &

eux

eux disent qu'il mourut blasphemant de rage. C'est une gentille phrase que nos docteurs prattiquent aujourduy : pour le pont aux meusniers envers quelques-uns, je dis mesmes Catholiques bigots, qui croyent que Dieu ait abismé ce pont, commençant par les deux maisons qui touchoyent à la vallée de misere, lesquelles estoyent l'eschaffaut de la tuerie, le jour propre que les enfants des deux Maisons se marioyent ensemble ; & que cela a esté une notable vengeance du ciel. Nous disons au contraire, que ce n'est pas pour les cruautés exercées, mais parce qu'on n'y en exerce plus, & là nous renforçons de sept ou huit cens martirs d'eau douce. Mais faut-il chercher de ceux, qui sont morts de sang froid, l'astre le plus luisant de nos martirs c'est la Reine d'Escosse, qui avoit fait sauter son mary, constamment resoluë à ce faire, contre toutes les mignardises & humilités d'amour, qu'il luy monstroit. Je ne puis passer sous silence ce que me respondit un heretique, à qui j'allegois cette saincte : malheureuse religion, dit-il, qui n'a point de martire ni plus chaste que celle-là, ni plus pure qu'une parricide! C'est tout un : à la verité elle s'entendoit un peu aux artifices du feu. Mais elle est canonisée, & sera dans l'Almanac, à la barbe des heretiques, logée aupres de S. Marie Egyptienne, & pour la distinguer elle sera appellée Ste Marie de la saucisse. Nous mettons à ses pieds Pierre Edmond &...... avec leur compagnie, de cent & dix, selon le compte de Baronius. La plus-part de ceux-cy estoyent braves soldats, bons petardiers du seminare de Maure-

vel & de l'ancien de le Montagne, qui pour une legere somme vous desfaisoyent d'un homme qui vous faschoit, ayans tousjours l'intention contre l'heresie. De ceux-là il faut croire que leurs ames sont sauvées, car ils les ont voulu perdre, & vous sçavez ce qui est dit de ceux qui veulent perdre leurs ames. Maurevel fut Catholique si zelé, qu'en haine des mescreans, avec un peu d'argent que la Reine luy avoit promis, ayant manqué à Montcontour de tuer l'Admiral, il fit pourtant un sacrifice sanglant, & de bonne odeur à la dite Reine, en tuant à ses affaires Mosny; qui de long-temps le nourissoit, le montoit, & luy donnoit des chausses. Il fut martirisé par Mosny le fils, qui y mourut aussi. Quant au vieillard de la Montagne, c'estoit un habile homme, & soit dit en passant, qu'il fut le patriarche des Jesuites: car enfermant dans son paradis contrefait les assassins zelez, il les envoyoit apres, tout joyeux de mourir, tuër les chefs des Chrestiens. Ce paradis fut le prototype de la chambre des meditations. Pour la varieté & marquetterie de cet ouvrage, nous ferons un article de tant de crucifix, de Saints & de Saintes, encore qu'ils fussent de pierre ou de bois, à qui les Huguenots, comme dit Bellarmin, ont craché au visage, les ont foulé aux pieds en la bouë, arraché les yeux; je dis les yeux, parce que nous avons veu qu'ils les remuoyent comme des personnes, coupé le nez & les oreilles. Mais il y a encore plus d'apparence des corps Saints, qu'ils ont martirisés, comme S. Claude, qui fut bruslé avec l'abbaïe l'an 1564. Il est vray qu'un bon Chres-

tien

tien du lieu mit en ſa place un corps, qu'on avoit pendu à Dortail,& voila une bonne compagnie de martirs. Apres entre les ſenſibles marcheront ſervant, le pituyable Montferrat, duquel les ſœurs prenoyent la peine d'en forger, & quelquefois gehenner les priſonniers Huguenots. Nous avons des plus nouveaux Cheſſé & Maillé Benchardе, Vendoſme, & cette autre belle liſte de Pleſſis de Cone, Fontenelle. Si ne faut-il pas oublier nos martirs de Blois, de qui le pere fut auſſi martir canoniſé à Rome, ſous le nom de Saint François le piſtolier lez Orleans. Leur poſterité ſera canoniſée de meſme; ſçavoir S. Henry des barricades, & S. Denis Capitaine & Cardinal. D'une autre bande nous mettrons M. S. Clement, & M. S. Sponde; l'un martiriſé par le procureur general, l'autre par ſa femme. Ces deux zelés perſonnages, que je mets enſemble par dépit des Huguenots, leſquels jaloux dequoy l'un fut canoniſé, & l'autre prés de là, les ont mariés en l'epigramme ſuivante:

Qui modo Clementem voluiſti jungere Divis,
Et Spondam Divis annumerare potes.
In vitas Regum fuit inſidiator uterque:
Ille animum Regis ſuſtulit, hic animam.

Toy qui as voulu canoniſer Clement, tu peus bien auſſi canoniſer Sponde, l'un & l'autre a dreſſé des embuches à la vie des Rois. L'un a oſté la vie au Roy, l'autre luy a oſté l'ame. Que deviendront S. Chaſtel, S. Bourgoing, S. Guinan, S. Barriere, S Jean Nilhet, S. Garnet? Encore y aura-t-il place pour le Preſident Briſſon, pour les cinq martirs & le S. Boureau, qu'ils pendirent avec eux. Et à ce propos le

feu Admiral,faiſant prendre aux ſecondes guerres douze Sts Cordeliers de Chaſteau-Vilain, qui n'avoyent point aſſommé des ſains, mais des malades de l'armée, les pauvres martirs eurent ce deplaiſir, que deux de leurs freres briguerent la commiſſion de faire cet office. Sur ce debat ambitieux, leur fut baillé à chacun un cordeau, pour voir lequel des deux ſeroit le plus habile à ſucceder. Jamais Retiaires, Laqueaires ne firent plus de tordions contre Secuteurs & Mirmillons, que firent ces deux paillards,deſquels enfin l'un fut empoigné, comme il vouloit faire un paſſedeſſous. Le victorienx ayant fort bien eſtranglé ſon compagnon, pendit en ſuitte tout le reſte. Le pendeur & les pendus eſtoyent tout d'une meſme livrée. Ce rejetton de S. François, tant que la guerre dura, ne changea ni d'office ni d'habit, & ſçachant en quelque lieu un grand jeune novice, qui s'eſtoit ſauvé du convent, l'envoya querir pour eſtre ſon valet. Ils faiſoyent apres la beſogne bien joyeuſement, & ſervoyent mout à la police de l armée, quand on crioit aux goujats, gare le cordelier.Il me ſouvient que ce vilain ſe plaignoit, quand il n'avoit point de beſogne. Voicy les Neoteriques, S. Pere Henry d'Anvers, & S.... de Saumur, qui furent bruſlés pour eſtre Catholiques Romains, ſelon l'interpretation du Comte de la Rochefort, ils confeſſerent un exercice de leur pieté fort eſtrange, mais familier à cette ſorte de Saints, & ſans cette confeſſion on n'euſt ſceu faire bruſler le dernier. Car l'eſcolier & le Sergent ne furent que foüettés, pour avoir eſſayé devotement d'aſſaſſiner l'he-

l'herefiarque du Pleſſis. Icy prend ſa place M. S. Biron, qui ayant veſcu en meſpris de toute religion, devint tout à coup ſi bigot, que quand il trouvoit en ſon chemin quelque relique d'une croix caſſée, mettoit pied à terre, & cheminoit de genoux quatre-vingts ou cent pas, pour baiſer la pierre toute fangeuſe, juſques-là que prés de Bretigny en Bourgogne il en baiſa une entre deux eſtrons. Ce fut une grande perte pour l'Egliſe, car il avoit renié Dieu de bon cœur, & juré qu'il mettroit la guerre en France contre les Huguenots. C'eſtoit une belle fin d'homme, & en bons termes. Croyez qu'il ne juroit point en Huguenot, non plus que Coton, quand il receut un coup d'eſpée à la feſſe gauche. Vous avez un notable martir en M. S. Boſnier, duquel ce meſchant Feneſte nous a deſrobé l'Hiſtoire; mais il a oublié, ou ne l'a pas ſceu en la deſcrivant, la difference qu'il y eut entre ſa femme & la Comteſſe de Norton, ſur la robbe & les cotillons que gagna la Medecine, en faiſant & ne faiſant point: & la Comteſſe ayant declaré à ſon mary, qu'elle avoit fait un vœu de chaſteté pour quatre jour la ſepmaine, ſon mary en fit un pour les autres trois. Elle en mourut de deplaiſir, & c'eſt un martir à la mode.

CHAP. IX.

Corollaire.

UN jour qu'il tonnoit, M. le Convertiſſeur me vint voir, & me trouva fort eſtonné peu de temps apres ma converſion. Je n'avois pas bien dormy le nuit; & ſans mentir j'euſſe

voulu ma conſcience couchée à part. Ce qui m'avoit piqué au ſoir c'eſtoit l'amas de ſottes nouvelles, comme de quelque ordre nouveau, que donnoyent les Huguenots à leurs affaires. Ce badin de Luat m'avoit fait voir à l'œil, que depuis ma converſion le Roy ne ſe fioit point en moy : au contraire, que Roſny, qui demeuroit ferme heretique, gaignoit un grand païs en faveur vers le Roy, & en autorité en France. A ces penſées j'adjouſte les faſcheuſes morts de Sponde, defavoriſé du Roy auſſi-toſt qu'il fut converty : de Morlas, ne faiſant que commencer à faire profiter ſa revolte, pour le mettre à ſon aiſe : de Clairville, regrettant à la mort de s'eſtre dammé pour acquerir quelque choſe, ſans toutefois avoir gouſté le plaiſir d'en jouir. Du Fay mort desfavoriſé & deſeſperé au point qu'il diſputoit publiquement, que l'Egliſe Romaine eſtoit l'Egliſe de Chriſt. Barriere comme il commençoit a compoſer ſes Theſes. Sallettes entrant en meſme train, & ayant appris de ſa femme, que quiconque craint beaucoup Dieu, craignoit auſſi les hommes, elle qui ne craignoit & ne refuſoit homme du monde, eſtoit hardie contre Dieu. Toutes ces morts me vinrent en la penſée avec pluſieurs autres de meſme farine. Comme j'eſtois en cette agonie j'apperceus M. Cahier ſe promenant en la baſſe-cour. Je cours luy demander qu'eſtoit devenu le Miniſtre de Vaux. Monſieur, dit-il, ce malheureux, apres les belles promeſſes qu'il avoit faites à M. d'Evreux, & argent receu pour les executer, il luy prit une fiévre poltronne, & s'en alla d'icy en ſon païs ; criant & braillant

braillant que la cauſe de Dieu eſtoit trahie par luy, & cinq de ſes compagnons, leſquels il deſignoit ſans nommer. Il adjouſtoit à cela que Dieu luy feroit pardon, qu'il alloit à ſa maiſon, rendre ſon ame entre ſes mains, auſſitoſt qu'il ſeroit à Millaud. Il s'offrit cependant d'eſcrire des lettres à M. d'Evreux, leſquelles portoyent creance pour quelque habile homme, & ſur leſquelles M. d'Evreux deſcouvriroit la prevarication de la diſpute de Mantes, & les autres preparatifs de Rohan & de Serres, que vous ſçavez avoir promis leur perfide entremiſe de bonne heure. Les Huguenots furent ſi ſimples, que de refuſer ſon offre ; diſans que le regne de Chriſt ne s'eſtablit point par ruſes. Je remplis le propos de Cahier, & luy demanday, mais qu'eſt devenu de Vaux ? Peu de temps, dit-il, apres qu'il fut arrivé à Millaud, il continua ſes regrets, & ſes cris, & notamment le jour de ſa mort, auquel jour il ſe promena hors la ville avec ſes amis, ſoupa bien, & ſi-toſt qu'il fut au lit appelle ſa femme, luy dit qu'il faloit mourir, prononça le couplet du Pſalmiſte :

Je ſçay auſſi que tu aimes de fait
Vraye equité dedans la conſcience ;
Ce que n'ay eu moy, à qui tu as fait
Voir les ſecrets de ta grand'ſapience.

Et à ce mot il expira. Apres y avoir reſvé, je repris la parole, & demanday comment ſe peuvent aujourduy couvrir Rohan & Serres & les autres ? Ces deux-là, reſpond Cahier, n'ont que faire de couverture ; car ils ſont couverts de terre. Je vous diray comment. Sitoſt qu'ils eurent ſceu la confeſſion de de Vaux,

ils s'encouragerent l'un l'autre par lettres, se font eslire pour le Sinode National de Montpellier, avec resolution de passer le Rubicon, & avant faire retraitte essayer de gaigner quelque chose avec les confederés. Mais le malheur fut si grand, qu'ils sont tous deux morts à l'ouverture du Sinode. J'ay grand regret à l'argent que Serres avoit porté à sa femme; car elle mourut le mesme jour que son mary, aïnsi qu'Ananias & Sapphira, & cet argent eust esté bien employé pour moy. Monsieur, s'il vous plaisoit me faire ordonner quelque somme, & prendre les rescriptions, que... Je ne luy donnay pas le loisir d'achever. Je m'en vais souspirant, & repousse ce Marauld, qui m'importunoit, pour m'en aller au lit, non au repos. Au point du jour mes gens ayans adverty M. le Convertisseur de mes inquietudes & exclamations la nuit; le voicy entrer en ma chambre. Il prend luy mesme un siege, & commença ces paroles douces: Monsieur, j'ay sceu par vos gens, & dés-hier au soir par M Cahier, que vostre ame est agitée de quelques terreurs paniques: j'en connoy aussi quelque chose à vostre poux; mais je vous prie de gouster mes paroles, comme remedes lenitifs & palliatifs pour vostre playe exterieure. *Nulle violence de dehors, nulle promesse,* esperance ni crainte ne peuvent changer l'interieur des opinions, La raison seule qui les esmeut est celle qui les attache. Aussi sa puissance est la faculté des esperances & des craintes. Quand je parle de craintes & de desespoir, je l'entens des affaires de ce siecle: car à la verité quand il va du siecle à venir, lors l'esperance du bien & la

crainte

crainte du mal s'exercent sur l'une & sur l'autre. Les retraittes du cœur, vos pensées vous affligent. N'estes-vous pas bien-heureux de ne sentir que le doux regne & la puissance naturelle de vos pensées, & non pas la violence des necessités? Sçachez que presque tous les hommes en sont reduits à ce point, ou d'estre en mauvais mesnage avec la conscience, ou avec les affaires du siecle : mais parce qu'il n'y a point de felicité parfaite, les sages voyans persecuter la liberté de leurs pensées, s'enfuyent aux cachettes du cœur, & quand vostre conscience ne se peut unir aux conditions du temps, fuyez à ces cachettes des sages, asservissant à vous-mesmes les choses, dont vous estes le juge ; & aux autres, celles qui tombent sous le jugement. Nos actions exterieures peuvent estre jugées par ceux qui dominent, & parce qu'ils en ont la connoissance, vous ne pouvez empescher que cette partie ne soit de leur gibier, & qu'ils n'exercent sur elle la recompense ou la punition, mais ils ne peuvent executer sur vos pensées, auxquelles ils ne peuvent faire le procés. Je dis des choses pour vous & pour moy, Monsieur, pour vous prier que les combats de nos consciences ne sortent point dehors, & si la conscience pique pour esclatter, ne la pouvant rendre morte, il la faut pour le moins endormir. Cahier m'a dit que vous vous estonnez pour dix ou douze morts promptes de nos nouveaux convertis. Le Baron de Salignac & moy sommes encore en vie. Les femmes de luy & de Sallette, de Sponde & de Morlas, & autres ne sont pas mortes non plus. La raison en est facile : Ceux

qui sont morts ont voulu laisser vivre leur conscience, & elle les a tués. Il la faut donc tuer à bon escient, comme je me vante d'avoir fait, ou l'endormir par stupidité, comme le Baron, ou comme sa femme & les autres par mil petits passe-temps d'amour. Tenez, je vous donne un petit contenu, que je desrobay à Lucain hier au soir en me couchant. Plusieurs sont faits coupables par leur bon droit. La loyauté quoy que loüée est punie, quand elle soustient ceux, qui sont pressés par la fortune. Il faut suivre la faveur. Honorer ceux qui sont heureux, fuïr les miserables : Car jamais homme sage n'a choisi pour amis les malheureux. Il faut changer selon les affaires, & abandonner le party sur lequel on ne se peut plus appuyer. Suy le victorieux, & te laisse èmporter au courant des affaires. N'importe avec qui que ce soit que tu trebuches. Il y a autant de difference de l'utilité avec le droit, que du ciel à la terre, & de l'eau avec le feu. Les plus grandes maisons periroyent si l'on y vouloit faire estat de la justice. Le respect de ce qui est honneste est pour renverser les cités & les chasteaux. La liberté de commettre toute meschanceté maintient les Royaûmes. Quoy que haïs ne tenir aucune mesure au mal, ne rien faire que pour l'apparence, porte l'impunité quand on le fait. Que celuy sorte de la Cour qui veut estre pieux. La verité & la haute puissance ne s'accordent point. Toujours sera en crainte, qui aura honte du mal. Pourquoy est-ce qu'un sage aura honte de suivre l'exemple de son Roy? La meschanceté rend esgaux ceux qui en sont soüillés. Ce n'est

n'eſt pas petite louänge que de plaire aux Princes. La probité, qui n'eſt accompagnée de l'heur, eſt toujours meſpriſée. La miſerable pauvreté n'a rien de plus miſerable, que ce qu'elle rend les hommes ridicules, & la vertu eſt bien malheureuſe de ce que loüée elle ſouffre les mocqueries du vulgaire. J'en rapporterois davantage, tous deſrobés de differens auteurs, mais on me vint appeller pour reconcilier un mariage desbauché. Enfin, Monſieur, voyla à quoy j'ay paſſé le temps à voſtre contemplation, m'aſſeurant que vous en ferez voſtre profit, comme eſtant cette Medecine propre à voſtre naturel. Car au lieu d'eſlire des amis miſerables, vous inſultez aux affligés, comme vous fiſtes bravement à Compiani, lequel eſtant matté de trois ans de priſon, ayant veu tant de fois les voix miparties, la moitié à ſa mort, l'autre moitié a une vie pire que la mort; quand vous viſtes que la longueur eut adoucy le procés, comme il advient aux criminels, vous priſtes les temps de ſa frayeur, pour avoir de luy dix mil francs; deſquels vous vous rendiſtes garand envers vos collegues: mais vous corrompiſtes tous les autres de paroles, & vous de la ſomme. Bien fiſtes vous une feinte de bailler un memoire du partage eſcrit de voſtre main, qui fut difficile à recouvrer. Je remerciay M. le Convertiſſeur, & prenant ſon propos luy dis, je vous ay dit ces choſes en confeſſion. Je vous recommande mon honneur. Mais pour vous monſtrer que vos enſeignements ſont ſemés en bonne terre, tant s'en faut que je me vueille embrener de l'amitié des affligés,

j'ay appris de vous, Monsieur, qu'il faut manger les viandes lorsqu'elles sont mortifiées, & profiter sur les hommes, quand ils sont attendris par leurs miseres. Et à ce propos je vous conteray un brave trait que je fis à ma seconde conversion. Nous estions à Orleans l'Abbé du...... & moy, quand le massacre se fit. L'Abbé me conseilla de sortir en ruë l'espée à la main & faire le massacreur, pour sauver ma vie. Voyant que ce conseil avoit succedé, & que pour avoir mis mon espée dans le corps d'un pauvre chapelier mort, j'estois le bien-venu parmy les tueurs, il me va souvenir du sire à qui je devois encore ma nourriture pour quatre mois. Je m'en vais à la porte avec..... & autres compagnons. Ce bon homme estoit à genoux dedans sa chambre, se preparant à la mort: Quand il ouït ma voix à la porte, il y accourut soudain, me receut plein de joye, & s'escria tournant les yeux au Ciel: O Dieu, tu m'as envoyé cet amy comme un Ange, pour me secourir en mes peines. Ce fut bien pour l'en oster; car je luy fourre quand & quand mon espée dans le corps, & le fis bien achever. Je sauvay la vie à sa femme, qui fut accoustrée par moy &....... avec les autres compagnons, qui me la tenoyent. Puis apres elle se va presenter à des bateliers, qui tuoyent en cette ruë, & se fit pour le desplaisir du violement assommer à eux. Je faillis à tuër un valet Huguenot, qui ne voulut jamais faire comme moy, & pour n'avoir des gens à ma poste je ne gaignay que quatre-vingts escus, & un habit de camelot verd, & c'est ce que vous m'avez ouï reprocher

cher en paroles ouvertes à..... qui s'en revinrent à Paris avec moy. Voila, dit le Convertisseur, un brave trait, & c'est presque en mesme monnoye que vous avez payé le S[r] de Gennes, qui vous importunoit de cent mil escus : mais ç'a esté sans faire saigner la gorge. Tels propos me ragaillardissoyent pour un temps. Je me deliberay de m'endurcir en pareilles resolutions, penser peu au passé, souvent à l'avenir. Il ne me reste que deux petites craintes ; l'une d'Estat, & l'autre de Religion. La premiere est que si les Huguenots se ravissoyent en leurs affaires, suivant le discours du chapitre precedent, je voy que la meilleure part de la France fuyeroit entre leurs bras ; en ce cas nous sçavons, Dieu mercy, le chemin d'y aller, d'en venir, d'en retourner. Quitte pour contrefaire Eubolius, & me veautrer dans un sac à la porte de S. Ion de la Rochelle, en criant, Chrestiens, foulez moy aux pieds, qui suis sel sans saveur. *Calcate me, sal inspidum, Christiani.* La crainte de conscience est qu'une fievre chaude me promene, & me trompe, comme Morlàs : au fort peut-estre que Dieu me pardonnera ; si je puis, à l'exemple de ce bon compagnon, donner des coups de pieds à un Saint renversé, en signe de repentance.

FIN.

SYLLOGISME

Expositoire sur la controverse, si l'Eglise est des Esleus seulement; à Cahier, qui l'impugne.

Huguenots, qui croyez qu'au doux sein de l'Eglise,
Nous disons que parmy les agneaux, les esleus,
Elle embrasse les boucs, & les loups favorise:
Cahier voulut loger les putains en franchise,
Canoniser pour saints les verolés perdus:
Nostre Eglise le prit quand vous n'en vouliez plus,
Catholique il poursuit encor son entreprise:
La paillarde le voit martir pour les Bordeaux,
L'Advocat des putains, Sindic des Marquereaux.
Elle ouvre ses genoux, l'acolle tres-humaine,
Honteux, banny, puant, verolé, ladre vert.
Huguenots confessés, que l'Eglise Romaine
Tient son giron paillard à tous venans ouvert.

Sonnet promis au chap. 5. du 1. livre, que portoit au col le chien du Roy.

Sire, vostre citron, qui couchoit autrefois
Sur vostre lict sacré, couche ores sur la dure,
C'est ce fidele chien, qui apprit de nature
A faire des amis & des traistres le choix.
C'est luy qui les brigands effrayoit de sa voix,
Des dents les meurtriers; d'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les desdains & l'injure,
Payement coustumier du service des Rois?

Sa fierté, sa beauté, sa jeunesse agreable
Le fit cherir de vous, mais il fut redoutable
A vos fiers ennemis par sa dexterité.

Courtisans qui jettez vos desdaigneuses veuës
Sur ce chien delaissé, mort de faim par les ruës,
Attendez ce loyer de la fidelité.



Sont

Sont nourris & ſauvés les fideles ſans plus, ſur l'apotheoſe du Cardinal

S. CHARLES BORROMÉE.

NE penſez plus choſes eſtranges
D'eſtre logé parmy les Anges,
De voir comme Dieu eſtimé,
Mais admirez pour belle choſe
La ſacroſainte apotheoſe
Du S. Charles de Borromé.

S'il faloit par la perfidie
Faire la guerre à l'hereſie,
Diſpenſer d'un ferment formé,
Et faire tomber dans le piege,
Ceux qui n'adoroyent le S. ſiege,
On employoit S. Borromé.

Quand il faloit ſans conſcience
Allumer le feu de la France,
Et l'entretenir allumé,
Mettre la ligue à la campagne,
Perdre tout pour ſervir l'Eſpagne,
C'eſtoyent coups de S. Borromé.

Pour

Pour changer la paix à la guerre,
Mettre au ſang les Rois de la terre,
Et les armer à point nommé,
Pour profiter de leur diſcorde,
Qui ſçavoit toucher cette corde
Comme S. Charles Borromé ?

Si un Cardinal hipocrite
Avoit honte de ſa marmite,
Et conſentoit au reformé,
Ou s'il opinoit pour la France,
Une pilule de Florence
S'appreſtoit par S. Borromé.

Ou bien ſi quelque Dieu en terre
Approchoit les tours de S. Pierre,
Apres un Eſpagnol nommé,
On luy abregeoit ſes années,
Par les ſacroſaintes menées
De l'hipocrite Borromé.

Quand on fit aller à Veniſe
Les ſaints aſſaſſins de l'Egliſe
Rendre frere Paul aſſommé,
Qui fit cette infame menée,
Et qui a payé leur journée,
Sinon S. Charles Borromé ?

Voila les œuvres meritoires
Des œuvres surerogatoires,
Voila pourquoy est reclamé
Des S^ts parmy la compagnie,
Et chanté dans la Litanie,
Le bon Saint Charles Borromé.

Discite justitiam moniti.



Pri-

Privileges, Franchises, & Libertez de la Ville Capitalle de Boisbelle, pour convier tous financiers, lacquets, bouffons, macquereaux, forgeurs, & courtiers d'accés, partisans, demandeurs de dédomagement, & autres gens d'affaires d'y faire bâtir.

QUe Dieu sera servy en la ditte ville à la fantaisie du Prince d'icelle nonobstant le Concillede Trente, auquel quant à present y sera derogé.

Que la foy, & les Ceremonies de la primitive Eglise seront bannïes, comme surannées, ne servant qu'a tenir le peuple en humilité,. & obeissance, vices contraires à la reformation du temps qui court.

Que l'escriture sainᵭte aussy mal interpretée, que mal entenduë, sera la seule regle de salut sans prejudice des sermons du Pere Portugais, & des douceurs du Pere Cotton, &c.

Que le livre de duc Plessis Mornay y sera tenu pour oracle, attendant celuy de Monsieur du Perron, sans qu'il puisse plus étre mis sur le tapis à Fontainebleau, &c.

Qu'aucun jour de l'année n'y sera feste, que celuy auquel le sieur de Sancy fût dégradé des finances, auquel en sera fait feux de joye, & le canon tiré comme à la saint Jean,&c.

Que tous Juifs, Musulmans, Anabaptistes, Martinistes, Zuingliens, Puritains, Calvinistes, & autres tels gens de bien y seront admis avec la liberté de conscience tant necessaire pour main-

maintenir au monde l'indevotion & irreligion, &c.

Que tous capucins, Fueillans, Mandians, & autres n'y seront receus, sinon en jettant le froc aux orties pour travailler, non à la vigne du seigneur, mais a la multiplication du genre humain, &c.

Que tous Ecclesiastiques, Apostats, faineants, paillards, débauchez y auront seure retraitte, fors Monsieur l'Evesque de Beauvais, lequel à cause de son Privilege sera renvoyé au Parlement.

Que Nulle assemblée du Clergé de France ne s'y poura faire, s'il n'est question des Comptes de Castille, & que l'Evesque de Rieux, & Dame saincte y assistent.

Que l'inquisition ennemie jurée de l'eglise Gallicane ne pourra approcher de la ditte ville sans permission de l'advocat Servin.

Que tous Pellerinages, & Voyages de devotion seront deffendus aux habitans de la ditte ville, si ce n'est celuy de saint Mathurin, &c.

Que tous mariages se feront en la ditte ville à discretion, méme se pourront consommer par procureur sans procuriation, &c.

Que l'histoire fantasque du president de Toul corrigée par Cazobon sera authorisée, & si autrement il en est dit a Rome, il en sera appellé comme d'abus, &c.

Que le bon homme desdommagement fondateur de la ditte ville sera à perpetuité honoré en icelle, & les loix gardées, tant que l'on pourra, comme Salicques, & fondamentales de cét état, &c.

Que les biens acquis à son service seront te-

nus

nus en semblable respect, que les choses sacrées, dont la connoissance est interditte au vulgaire, &c.

Que la Rebellion d'Arnoult sera écritte en lettre rouges, à fin que la posterité sçache, qu'il a voulu controller sans controllé les actions de son bien-faicteur, &c.

Qu'il sera loysible à tous conseilliers d'état, intendants, presidens, & conseillers des Cours souveraines, Messieurs des Requestes, & tresoriers de France d'étre de tous partis, & sans qu'il leur soit besoin de dispence, pourveu qu'il y ait a gaigner, & qu'ils en conferent avec Duret, &c.

Qu'en l'a ditte Ville il y aura un parlement sans procez, desquels comme de toutes autres choses la connoissance sera reservée au conseil, & seront advertis les sieurs Faucon, Chevalier, Roy ssis, Boinville, Bellievre, le Gay, Mallon, & autres tels suffisans senateurs du temps, que les offices du dit Parlement seront au plus offrant, si la Presidente de Verdun ne l'empéche, &c.

Que tous differents, qui naistront en la ditte ville, seront terminez par la prudence, & bonne suffisance de Villemontée, & S. Maupeau.

Qu'il ne sera jamais mention en la ditte ville de la chambre de justice, & si Mangot s'en veut mesler, il y sera mal mené, &c.

Que l'on pourra parler librement en la ditte ville de toutes personnes méme des Princes du sang, si ce n'est que la marquise y soit presente, à la quelle il sera deffendu de s'y trouver dorenavant.

Que l'on poura aussi gourmander tout le monde sans respect d'aucun, fors Conchine, qui

sera

sera reservé pour la gallerie des merciers.

Que tous financiers, quoy que yssus de simples paysans, ou pauvres artisans, pourront donner en mariage à leur filles trois cent mille livres, bien que ce fût autrefois le dot ordinaire des filles de nos Roys, pourveu qu'ils ayent œuvré leurs charges trois ans & au dessoubs.

Que le Comte de Schomberg sera Gouverneur de la ditte ville, & Duret & Moisset gardes des portes d'icelle.

Qu'aucuns Princes du sang ne pourront passer sans le passeport du Pere Gonthier.

Que Descures ne pourra loger des gens de guerre és environs de la ditte ville, à cause du party par luy fait des impositions, & Billots de Bretaigne, &c.

Qu'en la ditte ville y aura une bastille, en laquelle sera transferé le Cabinet, qui est au hault de celle de Paris, & si le Comte d'Auvergne le veut empécher, il sera remis à l'ordinaire de Numigny.

Que la ditte ville servira de passage aux pacquets, qui seront portés de Geneve à la Rochelle pour la tranquillité de la France.

Qu'en la ditte ville y aura un magazin de pieces de Reformation, comme factions, monopoles, menées, entreprises, & autres tels outils propres à renverser le royaume pour en fournir, à qui en voudra, quelque empéchement, que vueille donner le mareschal de Bouillon,

Que les Almanacs de Mamiant & les présages portez par la Varenne, qui font esvanouir le monde, ne seront debitez en la ditte ville sans permission scellée du grand sçeau.

Que

Que la deffence d'y manger du Rosty à disner n'y durera, que six mois pour ceux, qui entreront aux affaires, & quant à l'inventaire de leurs biens elle sera mise en la chambre, mais retirée pour la supprimer.

Et Parce qu'il importe grandement pour la santé de ceux de la ditte ville, qu'elle soit tenuë nette des boües, il en sera fait party a la charge des advances, & pour memoire éternelle de l'heureuse edification de la ditte ville, sera gravée sur le front d'icelle cette honorable inscription.

Par l'audace d'un Ecossois,
Poussé d'un insolent merite,
Cette ville a éte construite,
Du sang le plus pur des François.



DISCOURS MERVEILLEUX

De la Vie, Actions & Deportemens de la Reyne

CATHERINE DE MEDICIS,

Mere de

FRANCOIS II,
CHARLES IX,
HENRY III,

Rois de France.



A COLOGNE,
Chez PIERRE DU MARTEAU.

M. DC. LXVI.

DISCOURS MERVEILLEUX
de la Vie, Actions & Deportemens de Catherine de Medicis Reyne Mere,

Declarant tous les moyens, qu'elle a tenus pour usurper le gouvernement du Royaume de France, & ruïner l'Estat d'iceluy.

COmme il seroit tres-utile que les vies de toutes personnes eslevées en dignité, qui en leur temps ont apporté quelque notable fruit au monde, fussent bien & diligemment escrites, tant pour recompense de leurs travaux, que pour demeurer en exemple de vertu à la posterité: Aussi pensé-je certainement qu'il seroit à souhaiter, que tous ceux qui n'ont pris plaisir, & qui n'ont employé le temps qu'à mal faire, fussent ensevelis au tombeau de perpetuelle oubliance, tant pour punition de leurs meschancetez indignes de memoire, que pour ne laisser aux hommes, trop enclins d'eux-mesmes à embrasser le mal, un patron de meschancetez, pour tant plustost s'y façonner. Voila pourquoy j'ay par quelque temps fait conscience d'escrire cet eschantillon de la vie & des actions de Catherine de Medicis, qui se dit & fait sentir aujourduy (comme des long-temps) Regente de nostre miserable Royaume de France: pource que cette

femme est un naïf tableau & exemplaire de tyrannie en ses deportemens publics, & de toutes sortes de vices en ses plus privez. J'ay craint de souiller aucunement mes mains & me faire mal au cœur, en remuant & sentant une matiere tant vilaine & puante. Mais considerant enfin qu'elle vit encore, & ne vit pas seulement, ains aussi gouverne tout à l'appetit des passions qui la maistrisent & ores, sous pretexte d'un titre audacieusement usurpé, nous regente & continue à nous fouëtter & bourreller cruellement, sans presques qu'aucun de nous face semblant de le sentir (comme si par ses coups de baguette & breuvages ensorcelez elle nous avoit changés en bestes brutes, & arraché l'humanité), je suis contraint laisser ces scrupules, pour mettre la main à cet ouvrage (bien qu'à contre-cœur), & monstrer à chacun qui est celle qui nous tient dessous ses pattes, & en considerant le passé, ce que nous devons esperer d'elle à l'avenir, si nous n'avisons aux moyens d'en eschapper.

Or je ne pretens point (Dieu le sçait) dire simplement mal d'elle, ains je tasche d'empescher qu'elle ne nous endommage point. Je ne la veux point injurier; ce m'est assez d'avertir chacun de son impieté, & des torts qu'elle a faits à ce Royaume. L'appetit de vengeance ne m'a point fait entrer en ce discours, & ce seroit une pauvre vengeance pour tant de maux qu'elle nous a faits. Je desire

fire seulement prevenir la finale ruïne que des long-temps elle brasse contre tous les gens de bien de ce Royaume,lesquels elle n'accuse en son cœur que d'innocence, ne hait que pour leur vertu, ne poursuit à mort que pour l'amour qu'ils ont au public.

Je sçay bien que quand Dieu & les hommes laisseroyent cette femme en paix, elle n'en sera pas plus heureuse, dautant que sa vie seule luy sera un suffisant bourreau, estant (comme elle est) corrompuë & travaillée de toute mechanceté. Mais puisque tous ne voyent cela si bien que je voudrois, il faut tâcher à le leur monstrer. Et dautant que c'est à faire à Dieu de besogner en cet endroit, je le prie qu'il nous rende à tous les yeux pour voir cette femme, le sens pour la connoistre, & le cœur pour nous en délivrer, tandis qu'il reste encore quelque peu de vie à ce pauvre & desolé Royaume. Nous commencerons donc par le pays & lieu de sa naissance, suivant le dire du Poëte. Que le naturel est caché au terroir.

Origine de Catherine de Medicis.

CAtherine de Medicis est Italienne & Florentine. Entre les nations, l'Italie emporte le pris de finesse & de subtilité : en Italie, la Toscane ;en Toscane la ville de Florence. Les proverbes en sont tout communs. Or quand ceste science de tromper tombe en personne qui n'a point de conscience, comme il se voit fort souvent aux gens de ce païs-là,

je laisse à penser combien de maux on en doit attendre. En apres, Catherine est de la maison de Medicis. Ceste maison ayant esté long espace de temps cachée a Florence, sous la lie du peuple, en petites ruettes, oû pour sa vileté, personne ne la connoissoit, commença à hausser le front par le moyen d'un charbonnier, qui acquit quelque peu de bien. Cestuy eut un fils Medecin, lequel commença à prendre surnom de son art. Et comme nous voyons aujourduy les gens de mestier prendre pour marque & enseigne l'un de leurs principaux outils; les massons, un marteau, ou une truelle; les tailleurs des ciseaux; & ainsi des autres: pareillement cestuy-cy prit pour ses armoiries cinq pilules, en nombre non-pair, comme le Medecins ont coustume de les ordonner: ce qui a esté si bien observé durant quelque temps, que le non-pair a esté retenu, encore qu'aucuns ayent changé le nombre pour la distinction des familles. Davantage ce Medecin voulant monstrer à la posterité, que par son art il estoit parvenu à quelque nom, prit le surnom de Medicis, en nombre plurier (à la façon d'Italie) qui a esté retenu jusques à ce jour. De fait, lisez tous les Historiens de Florence, vous n'y trouverez nulle mention de cette maison que sur la fin, encore qu'en parlant des factions de la ville, & nommant toutes les familles, ou nobles, ou notables, entre les populaires, qui

estoient

eſtoient contraintes de ſuivre l'une ou l'autre, il ſe preſente aſſez d'occaſion d'en parler. Bocace n'en fait aucune mention en ſon denombrement des familles illuſtres: & de fait, le premier degré où monta la maiſon de Medicis fut dreſſé par un certain Silveſtre, qui ſe rendit chef de populace contre les gentils-hommes. Puis elle s'enrichit par banques & uſures, corrompit le peuple par preſens, & finalement par diverſes ſortes de corruption ſe fit maiſtreſſe de la ville, & en cette maiſtriſe ſon principal but fut de deſraciner les plus anciennes & nobles races: comme il n'y a Florentin qui ne le ſache, ni Hiſtorien qui n'en ſoit teſmoin. En ſomme donc par moyens obliques & illegitimes cette maiſon empieta la domination tyrannique, en laquelle elle a ſceu ſe fortifier de telle ſorte avec le temps, que le Duc de Florence dernier mort, qui, pour avoir la poſſeſſion paiſible de Florence, ſe contentoit au commencement de douze mille ducats par an, pour ſon entretenement, en tiroit annuellement (au jour de ſon treſpas) juſques à douze cent mil, par ſes ſubtiles inventions favoriſées des citadelles & garniſons d'étrangers, pour marcher plus à l'aiſe (comme à deux pieds) ſur le ventre de ſa patrie.

Ainſi Catherine eſt venuë de tres-bas lieu. Partant, ſi ſelon le proverbe, Jamais mâtin n'aima levrier, la nobleſſe

 Fran-

Françoise ne doit attendre de cette femme, qu'un avilissement & aneantissement total, si tant est qu'on la laisse tousjours à sa poste. Les Florentins pour la pluspart (comme disent ceux qui ont mangé quelque peu de sel avec eux) se soucient peu de leur conscience: veulent sembler religieux & non pas l'estre, faisans grand cas (comme aussi Machiavel, l'un de leurs premiers politiques, le conseille à son Prince) de ce qu'avoit jadis fort souvent en la bouche l'ambitieux Ixion,

Cherche d'avoir d'homme droit le renom,
Mais les effets & justes œuvres non.
Fay seulement cela dont tu verras
Que recevoir du profit tu pourras.

Aussi n'aiment-ils personne qu'eux-mesmes, envient & haïssent mortellement tous ceux qui ont quelque chose plus qu'eux en vertu, noblesse, ou autre bonne qualité: mais sur tout ceux ausquels ils sont aucunement obligez, quoy qu'en apparence & ceremonieusement ils se montrent affables à chacun. Les Medicis ont chez eux la quintessence de toutes ces bonnes parties, comme leurs propres Historiens le remarquent, ou sans avoir pris de si prés garde à ce qu'ils escrivoyent, ou pour la reverence qu'ils ont portée à la verité. Mais outre tout cela ils sont taxez particulierement d'une prodigalité desmesurée du bien d'autrui envers personnes indignes & de

neant,

neant,de paillardises brutales,& sur tout d'une tres-profonde dissimulation, propre à effectuer toutes sortes de trahisons. Je ne veux point rechercher davantage les fondemens de cette race: pour le present ce me sera assez de parler de la plus illustre famille qui en est sortie, dont la memoire est toute fresche.

Côme & Laurens de Medicis ont esté loüez pour leur liberalité envers le peuple : mais cela ne tendoit qu'à tyrannie, & n'estoit cette douceur sinon un appast & hameçon jetté pour prendre les poissons, & les manger puis aprés. Cette finesse ne se peut appeller vertu, dautant que les actions vertueuses n'ont autre but que la vertu, & perdent ce nom incontinent qu'elles visent ailleurs. Or le peuple commença peu à peu à s'appercevoir de cette fausse monnoye : mais trop tard à y donner ordre : & l'effect a monstré à quelle fin tendoit cette ombre de vertu. Mais qui veut voir clairement pourquoy ces Medicis veulent sembler pour quelque temps autres que cruels imposteurs, il le pourra voir aux actions de Leon dixiéme,& de Clement septiéme, tous deux Papes, oncles de nostre Reyne Mere, qui ont esté l'honneur de cette race, & lesquels j'estime devoir estre plustost choisis qu'aucuns autres,puisqu'ils ont esté eslevez en lieu où chacun les pouvoit plus aisément contempler que parmy la foule d'un peuple, ou dans les partialitez d'une

Paul Jove livre 36.

ville, Voicy quels ils estoyent, si vous croyez Guicciardin Florentin, l'un des principaux de leur faction, & Paul Jove Evesque de Côme leur affectionné serviteur: lesquels (comme il est croyable) pour l'honneur du siege Apostolique, & l'amour qu'ils portoient à ces tres-saints Peres, les auront espargnez en leurs Histoires autant, qu'il leur a esté possible.

Naturel de Leon dixiéme.

LEON dixiéme, auquel nostre Reyne Mere ressemble (disent aucuns) tant en traits de visage qu'en complexions, avant qu'estre crée Pape, suyvant leur Aphorisme :

Il faut sembler homme de bien,
Et cependant ne valoir rien.

Paul Jove livre 31.

Faisoit tant du religieux & Saint homme, que chacun faisoit feste à soy-mesme de telle election, tant pour la paix publique, que pour le repos particulier, qu'on esperoit de luy apres les guerres, tumultes, & degasts de Jules second son predecesseur, qui avoit jetté dans le Tibre les clefs de Saint Pierre, & pris l'espée de Saint Paul. Mais si-tost qu'il fut assis en la chaire Papale, estant monté là où il pretendoit, chacun commença à le mesconnoistre & appercevoir la tromperie.

Il sema des divisions entre les Princes de la Chrestienté, & forgea des amitiez secrettes avec l'Empereur Charles, & avec le grand Roy François, ennemis ouverts & declarez. Il leur promet couvertement faveur & aide à tous deux en

un

un mesme temps, pour les encourager à s'entrebattre. Fait publier des Jubilez, & celebrer des Processions. Cependant se plonge jusques au col en toutes sortes de delices & voluptez. Il fait prescher en divers Royaumes & païs des croisades contre les Turcs, afin de tirer argent pour enrichir des maquereaux, boufons, flateurs, & gens de semblables mestiers. Promet Paradis au plus offrant, puis employe l'argent sacré en despenses excessives, en dons immenses, aux menus plaisirs de sa sœur Madelaine, laquelle eut tous les derniers d'Alemagne: qui occasiona Luther (dit Guiccardin liv. 3.) à décrier le Purgatoire, & entrer en lice contre les Papes. Nous sçavons ce qui en est avenu depuis en la Chrestienté. Leon donc semble liberal à merveilles, mais c'est du cuir d'autruy, comme on dit, & des thresors amassez par le Pape Jules son devancier. Quelques guerres qu'il entretinst, c'est des biens & honneurs de l'Eglise, qu'il depart seulement à ses parens, amis & serviteurs Toscans & Florentins. C'est le patrimoine de Saint Pierre qu'il dissipe. Les daces qu'il augmente journellement sont deniers exigez au double des expeditions beneficiales de toute la Chrétienté, & les employe à enrichir un petit nombre de personnes, avec lesquelles il gaudissoit. Cependant il donne occasion de murmure & division en l'Eglise, qui s'en sentent encore & s'en ressentira. Il apau-

Paul Jove liv. 25. Guicc. liv. 14.

vrit le Clergé pour un long-temps. Il engage l'Estat Ecclesiastique en Italie, de telle sorte que son successeur n'y trouve que prendre, dont le proverbe demeura, que son Pontificat demeuroit encore aprés sa mort. Bref, en dressant quelque beau colosse, ou enrichissant un portail, il ruïne toute la maison.

Naturel de Clemét septiéme. Venons à Clement septiéme, aussi oncle de nostre Catherine. Il fut fait Cardinal contre les decrets de l'Eglise, qui en excluent les bastards: & puis Pape, en achetant par argent & par grandes promesses les voix du Conclave, ayant auparavant assez bien joüé son personnage jusque à ce point. Or voicy comme ses serviteurs mesmes, vaincus par la force de verité, le nous depeignent. *Guicc. liv. 12 & 15.* Il parloit à tous propos d'inciter les Princes Chrétiens à se liguer avec luy pour faire la guerre aux Turcs : cependant il semoit & nourrissoit des guerres entre les Chrétiens, s'accostant ores d'un Prince, ores de l'autre, & par fois de tous deux ensemble, pour les faire entremanger. Ses plus frequens discours en public estoyent de ruïner les heretiques, & luy-mesme estoit si bon Catholique, qu'il fit disputer à Rome par quelques Philosophes ramassez de là autour, si l'ame humaine estoit immortelle ou non : & en vient jusques-là, de dire tout ouvertement, qu'il n'avoit jamais pû croire qu'elle fust immortelle.

Il parloit de traitter alliances avec l'Empereur,

l'Empereur, le Roy de France, & autres Princes : mais il estimoit sottise de tenir sa foy, si on n'y avoit du profit, dont il acquit le loyer des parjures, que de ce qu'il promettoit en intention de le tenir, personne ne le pouvoit plus croire. Cecy apparut en toutes ses negociations avec les Princes de la Chrétienté, & és vengeances qu'il exerça dans Florence aprés l'avoir reprise, y faisant mourir les plus notables contre les mots exprés de la capitulation. Puis quand ces Historiens viennent à descrire son naturel : Il se plaisoit fort (disent-ils) à dissimuler, & n'aimoit que ceux qui avoient estroite privauté avecques luy pour quelques affaires secrettes. On entend assez ces mots-cy, sans nommer les choses par leur nom. Or avançoit-il telles gens, sans honte, respect, ni regard aucun, jusques aux plus grands honneurs, & les enrichissoit sans mesure. Mais quant aux gens de bien, de merite & d'honneur (marquez le vray naturel de sa niece), il les entretenoit de belles paroles, mais en effet il les haïssoit en son cœur, & tous ceux specialement ausquels il estoit tenu & obligé, comme un mauvais payeur ses creanciers : jusques-là, qu'il dit un jour avoir eu plus de joye de ce que le Prince d'Orange, qui en sa faveur tenoit la ville de Florence estroitement assiegée, y fut tué, qu'il n'eut d'avoir recouvré la ville, ni mesmes d'avoir esté creé Pape : craignant (di-

Paul Jove liv.30.

Paul Jove liv.29.

Paul Jove livre 32. en ces mesmes mots.

Paul Jove liv 29 Paul Jove liv. 32. Guicc. liv. 20.

soit-il) que pour recompense ce Prince ne luy demandast en mariage sa niece Catherine, de laquelle (pour en tirer service) il luy avoit donné esperance. Mais c'estoit une pierre, de laquelle il vouloit faire de plus grands coups, regardant toujours à decevoir quelqu'un. Aussi mourut-il suspect en toutes ses actions à tous les Princes Chrestiens, odieux à la Cour de Rome, & si fort haï de chacun, que Corte son Medecin estant soupçonné de luy avoir donné le boucon, n'en fut recherché, & il n'y eut celuy qui ne l'en remerciast en son cœur, comme ayant fait un singulier service à toute la Chrestienté. & notamment à la ville de Rome, de l'en avoir delivré.

Paul Jove liv. 32.

En somme, on peut dire de Clement ce que Joachim du Bellay Poëte François a chanté en ses regrets de ses successeurs au Papat, c'est qu'en sa vie, pendant qu'il taschoit d'embrouiller tout le monde, luy en son Palais

Faisoit d'oisiveté son plus riche thresor,
Et sous l'infame orgueil de trois couronnes d'or
Couvoit l'ambition, la haine & la feintise.

Voila les oncles paternels de Catherine de Medicis. Je ne dis sinon ce que les plus approuvez Historiens de nostre temps tesmoignent. Ceux qui les ont connus particulierement en pourroient dire davantage. Que si vous voulez sçavoir qui estoit Laurens de Medicis son

pere,

pere, ils vous diront que c'estoit un homme confit en toutes sortes de vilenies, en adulteres, en incestes : un homme aveuglé d'ambition, à qui ne restoit que d'estre grand pour faire de grands maux. Et que par apres cet autre Laurens son cousin germain, feignant une estroite amitié par l'espace d'un an entier avec Alexandre de Medicis son plus prochain parant, se rendit esclave de tous les plaisirs d'iceluy, se fit son espion envers les Strozzes & tous ses autres ennemis, son maquereau vers toutes celles qu'il desiroit, choses tres execrables : puis l'ayant attiré finalement en sa maison, sous pretexte de le faire jouïr de quelque dame, le tua de sa main, dans son propre lict. *Paul Jove liv. 32.*

Vous voyez maintenant que le païs, la race, les actions des plus proches parens de nostre Reyne, nous doivent faire attendre de terribles choses d'elle. Or au temps qu'elle nasquit, on dit que les astres menacerent evidemment le lieu où elle feroit sa demeure. Ses parens curieux (comme ils le sont là ordinairement) de sçavoir le destin de sa vie, assemblerent les plus fameux Astrologues des environs, pour dresser sa nativité : entre autres Basile ce renommé Mathematicien, qui predit au Duc de Florence dernier mort, lorsqu'il n'y en avoit aucune apparence, qu'une grande & excellente dignité l'attendoit. Le registre, contenant l'opinion de ces Astrologues *Predictions en la naissance de Catherine.*

logues en forme de consultation., se pourroit encore recouvrer. Tous jugerent d'un accord qu'elle seroit cause, si elle vivoit, de tres-grandes calamitez, & finalement de ruïne totale à la maison & au lieu où elle seroit mariée. Ce qui estonna ses parens de telle sorte, qu'ayans esté aucunement en bransle de la jetter au loin, & faire esteindre de bonne heure ce flambeau, conclurent par pitié de la nourrir, & pour rendre vaines les predictions Astrologiques, de ne la marier jamais. Avint quelque temps aprés que Florence se voulut délivrer de la tyrannie des Medicis,& fut assiegée l'an mil cinq cents rente,à la poursuite du Pape Clement qui les y vouloit retenir. Cette prediction ne s'estoit peu du tout celer, car Clarice de Medicis sa tante,femme de Philippe Strozze,ennemie formelle de ces Medicis, qu'elle tenoit pour bâtards, avoit entendu le tout, & quelques autres aussi qui ne tenoyent pas compte de le celer. Donc ceux qui en oyoyent parler, n'imaginans pas qu'elle deust jamais estre mariée si haut,pensoyent qu'elle deust estre occasion de la ruïne de leur ville: & ce d'autant plus que Clement demandoit tousjours en premier lieu sa niece Catherine. Là-dessus fut assemblé le Conseil: Les uns furent d'avis de la mettre dans un panier, & la pendre sur le rampart entre deux creneaux, afin que quelque canonade l'emportast: mes-

Paul Iove, liv. 29.

mes

mes y eut quelque prescheur qui exhorta publiquement les Seigneurs à ce qu'ils s'en desfissent de telle sorte. Les autres, de la mettre en un bordeau quand elle seroit en aage. Aucuns, de l'oster aux Religieuses qui l'avoyent en garde, & la mettre au Convent des emmurées, afin qu'elle n'en sortist jamais. Tous d'un accord, de ne la rendre point à son oncle. Enfin la plus douce sentence en apparence, & en effect la plus cruelle fut suivie, qui fut de la laisser aux mains des Religieuses qui la gardoyent, comme de fait elle y demeura, tant que la ville se rendit.

Mariage de Catherine avec Henry second.

Clement en avoit fait feste au Prince d'Orange pendant le siege. Si-tost qu'il en est depesché, il la presente ores à François Sforce Duc de Milan en faveur de l'Empereur, ores à un autre. Finalement, un desir extreme de vengeance pratiqua l'infortuné mariage qui s'ensuit. Le Roy François premier n'estoit gueres content de la rigueur que l'Empereur luy avoit tenuë en sa prison, & aux traitez faits avant que sortir. Le Pape Clement estoit irrité de ce qu'on l'avoit rançonné au sac de Rome, entrepris [comme il disoit] par la connivence de l'Empereur, qui tout freschement encore avoit [comme arbitre accepté des parties] adjugé au Duc de Ferrare la ville de Modene, que Clement pretendoit sienne. Tous deux donc se vouloyent venger, mais ils se

Guicc. liu. 20. Paul Iove livre 31. Mart. du Bellay l. 4.

ſe desfioyent aucunement de leurs moyens, & avoyent à faire l'un de l'autorité Papale, l'autre des forces de France. Le Roy luy fait tenir propos par les Cardinaux de Tournon & de Grandmont du mariage de Henry Duc d'Orleans lors ſon ſecond fils, avec Catherine ſa niece. Clement le deſiroit ſi fort qu'il ne pouvoit croire que ce fuſt à bon eſcient. Il deſcouvre ceſte negotiation à l'Empereur, à qui il feignoit de ſe fier, pour l'alliance confirmée par le mariage de ſa fille naturelle avec Alexandre de Medicis. L'Empereur luy reſpond que s'il faiſoit mine de preſſer ceſte affaire, il appercevroit tout clairement que ce n'eſtoit qu'un amuſoir. Mais Clement preſſe ſi bien l'affaire, que les pouvoirs de contracter ſont envoyez, & toſt apres les accords paſſez, eſquels le mariage de Catherine fut aſſigné ſur une vaine & pernicieuſe eſperance des Duchez d'Urbin & de Milan, que le Pape aideroit à recouvrer, & ſur Parme, Plaiſance & Modene, qu'il y devoit adjoindre par autres peu aſſeurez moyens: deſquelles entrepriſes nous n'euſmes onc que ruïne en France. Auſſi, avant les pourparlers de ce mariage, Clement avoit toujours deſtourné le Roy de telles entrepriſes. L'Empereur ſe trouve deceu de ſon opinion, & entre en doute que ce mariage ne luy apportaſt quelque trouble en Italie. Pourtant il envoye ſoliciter Clement de ſes promeſſes, &

Guicc. liv. 15. & 16.

& l'advertit de ne prester pas l'oreille à toutes les promesses des François. Clement respond que la Chrétienté estoit fort desunie, tant par la multiplication des Lutheriens en tous endroits, que par la revolte du Roy d'Angleterre : que pour la reünir, l'alliance d'un si grand Roy luy estoit du tout necessaire. Mais que pour ce mariage l'Empereur ne devoit estre en peine, que Clement aimoit mieux estre arbitre de paix, qu'auteur ni fauteur de guerre. Et qu'au reste il avoit baillé aux François une femme qui brouilleroit tout leur estat. Son dire pouvoit bien estre fondé sur la prediction de ses Astrologues : mais je pense qu'il eut esgard aussi au naturel de sa race & de soy-mesme, ce qui luy faisoit concevoir telle opinion de sa niece. Finalement le mariage fut consommé à Marseille, l'an mil cinq cens trente-trois, où le Pape & le Roy s'entrevirent. Et ne put onc Clement s'en bien asseurer, qu'il ne les eust veus coucher ensemble. Voila les advertissemens du Ciel, les predictions des Astrologues, le jugement du Pape son oncle, auteur de ce mariage. La voila eschappée du Convent, du canon, du bordeau, estre mariée à un fils de Roy de France, lequel pouvoit bien predire aussi de son costé,

Entréz chez moy, femme de mauvais nom,
Pour ruiner mes fils & mon renom.

Il faut voir maintenant comme elle a bien

bien sceu accomplir ce qu'on avoit predit d'elle, & si en rien elle a degeneré de sa race. Je ne veux point m'arrester à ses premiers ans, ni m'enquerir de ses plaisirs secrets. Seulement diray-je qu'en sa plus tendre jeunesse elle a tousjours monstré des signes evidens d'un esprit tres-ambitieux, & sujet entierement à ses volontez. On sçait les grandes & fortes presomptions qui sont contre elle, d'avoir fait empoisonner le Dauphin François, aisné du Duc d'Orleans son mary. L'envie enragée qu'elle luy portoit pour le voir fort aimé du Roy, & honoré de toute la noblesse Françoise, pour ses vertus vrayement Royales: la jalousie qu'elle sçavoit estre entre ces deux freres, la familiarité qu'elle avoit avec ceux qui furent soupçonnez de ce meschant acte, en feront penser plus que je n'en dis. Puis aprés, Monseigneur François Duc d'Anguien venant en reputation à cause de ses proüesses, on sçait comme elle luy fut secrettement ennemie, les impressions qu'elle dressoit contre luy en la teste du Roy Henry son mary lors Dauphin, tant que Corneille Bentivole l'en depescha à la Roche-guion. Comme estant sur le point d'estre repudiée & renvoyée en Italie, tant à cause que la nature l'avoit comme condamnée à ne porter jamais enfans, que pour apparences de son mauvais naturel; elle gaigna la grand' Seneschale, depuis Duchesse de Valentinois,

Empoisonnement du Dauphin François.

tinois, afin qu'icelle l'entretinſt en grace avec Monſieur le Dauphin ſon mary, & n'eut honte d'eſtre comme maquerelle, pour parvenir à ſon intention. Veritablement voyla des actes enormes, & des grandes arres du mal qu'elle nous a fait depuis. Toutefois ce ne ſont que roſes & boutons (comme on dit) à comparaiſon des eſpines dont elle nous a piquez de toutes parts, quand elle s'eſt veuë avoir entrée au gouvernement. Et c'eſt là que je prie chacun d'arreſter principalement ſa veuë, ſuivant le dire des anciens, qu'au gourvernement, plus qu'en aucune autre choſe, on connoit le naturel d'une perſonne.

Ambition de Catherine.

Apres la mort de François premier, & qu'elle ſe vit mere par les artifices dont tous ont ouï parler, s'appercevant hors de danger d'eſtre renvoyée chez ſes parens, elle taſcha par tous moyens de ſe fourrer au gouvernement des affaires, & pour y parvenir faiſoit la cour à Monſieur le Conneſtable, afin d'y mettre un pied par ſon moyen, puis apres tout le corps par ſes propres ſubtilitez. Or combien que Monſieur le Conneſtable n'en euſt pas grand' envie, ſi en touchoit-il tousjours quelque mot au Roy Henry, pour contenter l'importunité de cette femme. Mais à tous coups qu'il en ouvroit la bouche, il recevoit des reſponſes froides & ambiguës: & y en a pluſieurs qui ſçavent qu'un jour le Roy s'ennuyant de ce que Monſieur le Con-

Connestable luy en battoit si souvent l'oreille, repondit en ces mesmes termes: Vous ne connoissez pas bien le naturel de ma femme : c'est la plus grande brouillonne du monde; adjoustant qu'elle gasteroit tout, si on luy donnoit entrée au gouvernement. Si ne put-il toutesfois tant faire qu'elle n'y fust aucunement introduite, pendant le voyage d'Alemagne : mais ce fut pour si peu de temps & avec si bonne bride, que le public n'en reçut dommage : joint qu'elle vouloit (à la mode de son païs) se monstrer bonne mesnagere en peu : pour desrober chose d'importance : & craignoit de desgouster les personnes de son gouvernement dez l'entrée.

Le Roy Henry mort (qu'elle ne pleura pas longuement) François son fils aisné vient à la Couronne. Il favorisoit fort Messieurs de Guise oncles de la Reyne d'Escosse sa femme, & se deschargeoit sur eux presque de toutes ses affaires. Or tenoyent-ils fort peu de conte de Catherine de Medicis, & luy donnoyent la moindre entrée au gouvernement, qu'il leur estoit possible, d'autant (disoyent-ils) qu'il estoit plus aisé & plus à propos de luy en fermer la porte, que de l'en chasser quand elle y seroit entrée. Elle donc voyant les Princes du sang un peu reculez, & les principaux Officiers de la Couronne mal-contents, montrant d'estre marrie qu'on les traitast ainsi; se resoud à part soy

ſoy de les mettre en colere pour ce gouvernement, afin d'y entrer ſous ombre de ſe faire arbitre de leurs differens. Elle s'addreſſe à feuë Madame de Montpenſier, Dame de grand entendement, qu'elle ſembloit aimer par deſſus toute autre : ſe plaint que le gouvernement eſt oſté aux Princes du ſang, legitimes adminiſtrateurs d'iceluy, & commis à des eſtrangers : ſe plaint auſſi du reculement de Monſieur le Conneſtable & de ſes enfans, meſmes de ſes neveux de Chaſtillon, auſquels elle deſiroit s'adjoindre, comme il ſembloit : du peu d'autorité qu'on laiſſoit aux principaux Officiers de la Couronne aprés leurs grands ſervices : du peu de conte qu'on faiſoit d'elle-meſme, femme & mere du Roy : appelle en termes exprés le Gouvernement de Meſſieurs de Guiſe une uſurpation tyrannique, & un commencement pour s'emparer de la Couronne, ſous pretexte de la ſucceſſion de Charlemagne, pour l'aneantiſſement des plus grands. Il ſembloit que quelque grand zele du bien public la pouſſât. Elle ſçavoit d'autrepart que Madame de Montpenſier adheroit dés lors à l'opinion des Lutheriens, & que ſur la fin du regne du Roy Henry, on en avoit deſcouvert un grand nombre en France, aucunement ſupportez (ce ſembloit) par quelques Princes du ſang. Pourtant fait-elle mine de haïr ces rigueurs qu'on leur tenoit, veut connoiſ-

tre

tre les fondemens de leur doctrine, & monstre avoir bonne envie d'y estre instruite, se fait recommander à leurs Consistoires, leur promet toute ayde & faveur, comme si elle n'eust desiré que leur avancement. Madame de Montpensier, à son instance, communique ce propos au Roy de Navarre & au Prince de Condé: pareillement en fait ouverture à Monsieur le Connestable, par l'entremise de Charles de Marillac Archevesque de Vienne, ensemble à plusieurs autres Seigneurs, qui (selon son jugement) y avoyent interest.

Ils avoyent tous quelque occasion d'y prester l'oreille, & eussent bien desiré de voir cet affaire acheminé de bonne sorte: mais connoissans que ce qui mouvoit la Reine d'entrer en telle deliberation, estoit son naturel, sujet à brouiller tout, ils ne s'en voulurent mesler à son adveu, & ne s'y monstrerent pas fort eschauffez. Ce neantmoins le bruit de la volonté qu'elle avoit de favoriser un changement, coula tellement, qu'enfin quelques-uns conclurent de s'en servir. De la nasquit l'entreprise d'Amboise, conduite par deux sortes de gens: les uns mal contens du gouvernement, les autres Lutheriens, mal contens des extremes rigueurs qu'on leur tenoit: tous deux enhardis, principalement par la faveur qu'ils avoyent entendu qu'elle leur portoit, s'ils pouvoyent (à quelque prix que ce fust) desempa-

Catherine cause de l'entreprise d'Amboise.

rer

rer Messieurs de Guise du gouvernement. Or, comme chacun sçait, l'issuë de cette entreprise fut tres-malheureuse pour les entrepreneurs d'icelle. Au moyen dequoy, la Reyne voyant sa deliberation n'avoir eu de ce costé-là tel succez qu'elle desiroit, prend une resolution contraire & bien convenable cependant à son esprit. C'est qu'elle delibere pour avoir le maniement, se ranger avec Messieurs de Guise, & s'accommoder à leur volonté, puisqu'ils estoyent si bien en possession du gouvernement, qu'on ne les en pouvoit dejetter. Pour les gagner, elle crie en premiere & le plus haut contre ces entrepreneurs, elle fait semblant de croire qu'ils avoyent conspiré contre elle, voire contre le Roy mesme: assiste à leur supplice, pour monstrer qu'elle l'approuvoit. Outre plus, pour leur complaire en toutes façons, amadouë si bien le Cardinal de Bourbon, qu'elle luy fait amener le Prince de Condé son frere en prison estroite. Entre en grandissime amitié & privauté avec le Cardinal de Lorraine, qui menoit tout : & chacun sçait par quels moyens & sur quoy cette familiarité fut fondée. Elle fait empoisonner le Vidame de Chartres en la prison, lequel voyant que cette femme faisoit mourir ceux que paravant elle avoit mis en besogne, s'escrioit souvent qu'elle seroit la ruine de ce Royaume. Bref elle cherche tant de moyens

Catherine change d'avu, voyant ses desseins mal succeder.

Impudence de Catherine. pour les gratifier, qu'elle propose sans aucune honte, qu'on ne feroit point de tort aux Princes du sang de France, quand aprés le premier Prince du sang marcheroit le premier de Lorraine, aprés le second le second, & ainsi consequemment des autres: chose que jamais (comme je pense) Messieurs de Guise n'eussent d'eux-mesmes voulu penser ni oser entreprendre. Ce n'estoit pas qu'elle aimast plus une religion que l'autre, ou Messieurs de Guise en general plus que les Princes du sang & narurels officiers de la Couronne: mais pour entrer au gouvernement de nostre Royaume, qui estoit tout ce qu'elle desiroit. Voila, comme il appert la cause du premier trouble, qui depuis semble avoir semé les autres.

Le Roy Francois second vient à mourir, & luy succede Charles neuvieme dernier decedé, âgé d'onze à douze ans, Prince de bon naturel, si elle n'eust employé tous moyens à le corrompre. Or tendoit elle à gouverner pendant sa minorité : mais elle craignoit que le Roy de Navarre, premier Prince du sang, majeur d'ans, voulust se saisir du gouvernement, qui de droit luy appartenoit, sans luy en faire part : & ce d'autant plus qu'elle le voyoit bien d'accord avec Monsieur le Connestable & ses neveux de Chastillon, & autres principaux officiers de la Couronne. Elle gaigne donc le Roy de Navarre par se monstrer affectionnée à la délivrance & justi-

ſtification du Prince de Condé ſon frere. Elle fait gaigner ceux de Chaſtillon par Madame de Montpenſier, qui y alloit à la bonne foy, penſant avancer ſa Religion, à laquelle eux adheroyent dés quelques années auparavant. Monſieur le Conneſtable, par ſes dits neveux, qu'alors il aimoit & croyoit beaucoup. Tellement que le Roy de Navarre, partie de ſon mouvement, partie par le conſeil de ſes amis, comme il eſtoit facile de ſon naturel; & peut-eſtre plus adonné à ſes plaiſirs qu'au profit du public, condeſcend facilement à ce poinct, que luy & la Reine manieroyent par enſemble les affaires du Royaume, par le conſeil des Princes du ſang, principaux officiers & conſeillers de la Couronne. C'eſtoit desja beaucoup gaigné, mais cela ne luy ſembloit rien, car elle vouloit eſtre ſeule, & le throſne du gouvernement eſtoit trop eſtoit pour ſon ambition.

Catherine gouverne avec le Roy de Navarre.

On vient peu de temps aprés à continuer l'aſſemblée des Eſtats encommencée ſous François ſecond, où cette femme ſceut ſi bien jouër ſon roole, qu'elle vint à bout de ſon intention, quoy qu'és Eſtats particuliers des Provinces on euſt deferé le gouveruement au Roy de Navarre. Mais voicy la ruſe. Le Roy de Navarre favoriſoit ſous-main les Huguenots, dont le nombre ſembloit alors fort grand, & plus grand qu'à la verité il n'eſtoit, pour le bruit qu'on en faiſoit par toutes les villes, & à cauſe des Gentils-hommes qui

s'y adjoignoyent de jour en jour. Or entreprend elle de les favoriser sous-main, en telle sorte qu'ils eussent recours à elle plustost qu'au Roy de Navarre, comme à celle dont ils tireroyent plus de support.

Catherine gaigne les Huguenots, pour gouverner seule.

Ainsi donc elle fait des demonstrations toutes ouvertes de ne trouver point leur doctrine mauvaise, fait prescher devant elle quelques-uns tenus de long-temps pour Lutheriens, comme l'Evesque de Valence, Bouteiller, & autres; dont plusieurs Catholiques se scandaliserent fort. Mais qui plus est, elle communique secrettement avec les plus apparens de leurs Ministres, lit leurs remonstrances & livrets, reçoit volontiers leurs requestes, promet tout avancement à leurs affaires, se fait recommander à leurs Eglises & consistoires, leur fait livrer argent pour les frais des voyages des Ministres arrivans de toutes parts au Colloque de Poissi: mesmes leur donne à entendre qu'elle veut faire instruire le Roy son fils & Messeigneurs ses enfans en leur religion. Appelle & oit fort particulierement Pierre Martir Florentin, l'un des plus doctes entre les Lutheriens, sur les poincts de la religion dont on estoit en different. Je laisse juger à tout bon Catholique, quel acte estoit cettuy-ci, veu que les Huguenots avoyent tousjours esté condamnez par les Roys precedens, & n'avoyent point encore obtenu l'Edit, par le-

lequel leur fut permis de vivre librement en leur religion. Par ces ſubtilitez gaigna-t-elle le Prince de Condé, les trois freres de Chaſtillon, & tous ceux qui deſiroyent changement en la religion: tellement que par leur confeſſion elle faiſoit plus pour eux que le Roy de Navarre,& en leurs affaires s'adreſſoyent plus volontiers à elle qu'a luy. Cependant elle ne laiſſoit pas de faire bonne mine à tout le monde, & dire en derriere aux Catholiques que ce n'eſtoit que pour eviter la diviſion qu'elle faiſoit cela: comme ainſi fuſt qu'il ne luy chaloit quelle religion fuſt ruïnée ou eſtablie, pourveu qu'elle parvint à ſon but, qui eſtoit de gouverner.

Pour y arriver encore plutoſt, elle connoiſſant l'humeur du Roy de Navarre l'amuſoit ſoigneuſement aux plaiſirs de la Cour. Il faiſoit l'amour à la Damoiſelle du Roüet, l'une des filles de la Reine.Elle commanda donc à ſaDamoiſelle d'entretenir cet amoureux, & luy complaire en tout ce qu'elle pourroit,afin qu'oubliant les affaires, il meſcontentaſt chacun:comme de fait elle en vint à bout par ce moyen.En ſomme elle s'inſinue ſi ſubtilement, que nonobſtant les oppoſitions d'aucuns des deputez des Eſtats,fondées ſur l'autorité de noſtre Loy Salique, & les mauvais ſuccez du gouvernement de femmes en ce Royaume, le Roy de Navarre y condeſcendant par nonchalance, & les deputez s'y rendans moins re- *Catherine endort le Roy de Navarre.*

tifs, par le peu de soin qu'ils voyoient en luy, le gouvernement est deferé à la Reine, comme personne qui procureroit le bien du Roy son fils,& par consequent de son Royaume, comme une vraye mere. L'Admiral de Chastillon & le Sieur du Mortier en porterent la parole aux Estats, dont ils ont esté recompensez [comme tous ceux qui autresfois ont fait service aux Medicis] l'un de mort, l'autre de haine. Voila comme pour son bien particulier elle favorisa les Huguenots,& par ses faveurs les fit multiplier en ce Royaume,les enhardit à prescher publiquement, & sortir des cavernes pour se monstrer par les villes: non pour opinion qu'elle eust plus à leur religion qu'à aucune autre, comme depuis est assez apparu, mais pour oster le party des Huguenots au Roy de Navarre son competiteur. De fait elle fut en partie cause que l'Edit de Janvier,qui leur permettoit libre exercice de leur religion par les fauxbourgs de toutes les villes de ce Royaume,leur fut accordé:fondement que depuis ils ont bien sceu retenir pour se justifier de toutes les guerres civiles. Mesmes quand aprés cet Edit les Huguenots de Rouën se retirerent de la ville, où ils s'assembloient pour faire les presches, & s'assembloient aux fauxbourgs, afin d'obeïr:elle fit grand semblant de le trouver mauvais,disant qu'ils se devoient faire prier, & que si grande facilité leur porteroit à l'avenir grand prejudice.

Or

Or ce n'eſt point aſſez de gouverner. Elle ne veut point avoir de controlleurs. Monſieur le Conneſtable avoit accouſtumé de la rabroüer. Et Meſſieurs de Guiſe pendant le regne de François ſecond l'avoient toujours tenuë baſſe & de court. Il faut donc s'aviſer de quelque voye indirecte pour les faire ſortir du Conſeil. Les Eſtats eſtoient tous confus & esbahis de voir tant de dettes publiques, veu l'argent que les Roys defunts avoient tiré de leur peuple, & euſſent eu bonne envie d'en demander les contes à ceux qui en avoyent eu le maniement, & rechercher les dons immenſes : cela ne ſe pouvoit faire ſans faſcher Monſieur le Conneſtable [qui toutefois avoit declaré un jour tout haut qu'il eſtoit tout preſt de ſa part, & que qui ſe ſentoit rogneux ſe devoit grater], Meſſieurs de Guiſe, & Monſieur le Mareſchal de S. André, qui avoient eu la principale autorité ſous les Roys defunts : ce que les Eſtats n'oſoient faire ſans ſupport. Elle les ſolicite donc ſans faire inſtance, leur promet toute aide & ſupport pour choſe qui ſembloit ſi raiſonnable, & fait tant que les Eſtats deliberent de faire rendre conte à ceux qui avoient adminiſtré le Royaume ſous les Roys precedens, & ce devant perſonnes notables, deputez à ce faire par l'aſſemblée des Eſtats : & que pendant icelle reddition de contes, ceux qui s'y trouveroyent ſujets n'en-

Moyen de chaſſer du Conſeil le Conneſtable & ceux de Guiſe.

treroyent point au Conseil. Voila, ce luy semble, sa partie bien faite avec le Prince de Condé, ceux de Chastillon & tous les Huguenots de France, qui multiplioyent à veuë d'œil par les faveurs qn'elle leur portoit. Mais voicy tout incontinent une autre partie qui se dresse pour s'opposer à la sienne. Le Roy de Navarre s'apperçoit que pendant qu'il s'amuse à l'amour, la Reine l'avoit à demy desarçonné. On le luy imprime en la teste tant qu'on peut. Il commence donc à s'en fascher à bon escient, & à l'en vouloir empescher. Paravant il se gouvernoit en partie par ceux de Chastillon : maintenant il les desdaigne comme auteurs presque du gouvernement de la Reine, & se declare leur ennemy ouvert. Il avoit chassé fort indignement de la Cour le Mareschal de S. André, pour quelques torts pretendus de luy pendant le regne de François second. Or pource que le Mareschal estoit aussi en mauvais mesnage avec la Reine, le Roy de Navarre se racoste de luy. Sur ces remuements, Messieurs de Guise malcontents du peu de conte qu'on fait d'eux, & des grands contes qu'on leur demande apres tant de services, pensent de faire valoir cette occasion. Et pourtant ils luy donnent esperance du Royaume de Sardagne en recompense de celuy de Navarre, l'asseurans de faire advoüer au Pape le divorce qu'il desiroit faire avec sa femme,

&

& le marier avec la Reine d'Escosse leur niece. En ce mesme temps aussi un certain Jurisconsulte nommé Balduin le vint trouver, & servit de souflet ausdits Sieurs de Guise pour dégouster ce Roy de la Religion des Huguenots, à laquelle il adheroit auparavant ; tellement qu'en peu d'heures on le vit oublier toute la haine que peu au precedent il portoit à Messieurs de Guise, & abandonner les Huguenots. Monsieur le Connestable d'autre part voit que les Huguenots s'augmentent à veuë d'œil, & qu'aussi on ne cherche sinon à se deffaire de luy par moyens obliques. Il pense d'y donner ordre, & tant pour l'affection qu'il portoit à l'Eglise, comme issu du premier Chrestien de France, que pour se maintenir contre les desseins de la Reine, se ralie tant plus estroitement avec le Roy de Navarre, & fait son appointement avec Messieurs de Guise. Voila une autre partie dressée du Roy de Navarre, de Monsieur le Connestable, de Messieurs de Guise, & du Mareschal de S. André : tant pour s'opposer au gouvernement de la Reine, qui les vouloit abaisser & aneantir, qu'à l'augmentation des Huguenots, ausquels elle prestoit la main.

Catherine cause des premieres troubles.

Ces parties ainsi faites, on ne tarda gueres à voir un terrible jeu. C'estoit à qui se rendroit maistre de Paris & de la Cour. Elle voyant que son autorité alloit donner du nez en terre, pense qu'il

faut opposer à ce danger eminent les Huguenots qu'elle avoit tant favorisez : & qu'eux arrestez à la conservation de la liberté de leurs consciences, sans prendre de si prés garde à ces matieres d'estat, luy serviroient d'archers de garde, ou plustost de marchepied pour demeurer debout, & voir toujours par dessus les autres. Partant appelle le Prince de Condé à Paris, lequel y entre accompagné de quelques Gentils-hommes ses amis. mais Monsieur le Connestable y estant arrivé tost aprés, s'y rendit le plus fort par l'autorité qu'il y avoit. Or elle fait que le Prince de Condé advertit ses amis de venir en Cour, pour se tenir prés de la personne du Roy : mais Messieurs de Guise y arriverent les premiers, qui les gardent d'en approcher. Cependant elle pleure, elle se plaint, & se tourmente que le Roy son fils & elle sont prisonniers entre leurs mains: qu'on luy a voulu desrober son second fils pour le mener en Lorraine : escrit au Prince de Condé qu'il prenne les armes, qu'elle luy recommande la mere & les enfans, & qu'il n'endure point qu'on les tienne ainsi miserablement en prison. Luy se voyant autorisé d'elle, se va mettre dedans Orleans, prend plusieurs villes à l'adveu des plaintes qu'elle luy faisoit, assemble ses amis de toutes parts, & fait prendre les armes par tous les coins du Royaume : ce qui est trop certain que sans elle ni luy ni ceux de Chastillon

lon n'eussent jamais osé entreprendre. Sur ce elle voyant que le Prince n'estoit pas assez fort pour la delivrer de là, & que la presence du Roy fortifioit infiniment le party de ses adversaires, elle temporise doucement, & se veut rendre arbitre entre les parties. Cependant toutefois ce ne sont que messagers vers le Prince de Condé, lettres secrettes, entreprises cachées, tous propos contraires à ce qu'elle disoit ou escrivoit ouvertement à l'instance & en faveur du party Catholique.

Elle prie le Prince de Condé de continuer, l'asseure de ramentevoir tellement au Roy le service qu'il luy fait, que jamais ne l'oubliera: l'advertit de ne prendre pied sur lettre qu'on luy face escrire par le Roy ni par elle, estans leurs vouloirs captifs avec leur corps: jusques-là, qu'une fois se voyant tenuë de trop prés par Messieurs de Guise & les autres Seigneurs Catholiques, elle fut sur le point de se desrober & emmener le Roy à Orleans, où estoit le Prince de Condé, si le Sieur de Serlan, qui est aujourduy son premier Maistre d'Hôtel, ne l'en eût destourné. Cecy fait que le Prince de Condé demeure ferme en sa deliberation, cecy luy conserve son autorité & luy entretient ses forces, mesmes luy fait avoir secours d'hommes & d'argent tant d'Allemagne que d'Angleterre, à l'adveu de ces lettres qui testifioient qu'il estoit armé pour delivrer le

Roy de captivité, & par ſon expres commandement. Et nous a falu payer cette armée:tellement qu'au lieu que le Prince de Condé fuſt incontinent venu à compoſition, elle fit tirer la guerre en grande longueur, & enaigrit les cœurs des uns contre les autres. En ce point demeura-t-elle, entretenant les Catholiques de bonne mine, & les Huguenots de belles parolles, tant que le Roy de Navarre ſon competiteur fut tué devant Rouën, de la mort duquel elle fut extremement joyeuſe; & luy, autrement bon Prince, pour n'avoir ſceu garder le rang auquel Dieu & les Eſtats du Royaume l'appelloient, perit pauvrement, & ſera ſa memoire deſagreable pour avoir ainſi perdu le cœur au beſoin.

Catherine devient Catholique.

Or, comme elle n'a pratiqué ſon ambition, cette mort luy fit changer de deſſein tout à coup. Vous l'avez veuë Huguenotte à l'envie du Roy de Navarre: maintenant vous la verrez Catholique en dépit du Prince de Condé. Tant que le Roy de Navarre ſon competiteur au gouvernement veſcut, elle favoriſe le Prince de Condé ſon frere contre luy, & par meſme moyen les Huguenots, deſquels il eſtoit chef. Maintenant puiſque par mort elle s'en voit délivrée, & peut tenir, ſans contredit, le premier lieu au parti Catholique, & que d'ailleurs le Prince de Condé vient à eſtre le plus proche du ſang, & du gouvernement par conſequent, craignant qu'il ne que-

relaſt

relaſt ce droit, eſtant devenu le plus fort, ſoudain elle devient ſon ennemie: tellement que le ſtyle de ſes lettres & propos eſt tout autre qu'il n'eſtoit trois jours auparavant. Elle luy avoit fait prendre les armes, qui l'avoyent rendu ennemy declaré de pluſieurs grands, & odieux à toute la France : maintenant ſans propos elle les luy veut faire quitter, & rendre toutes les villes qu'il tenoit. A ſon refus luy fait la guerre à toute outrance, au lieu que paravant elle favoriſoit ſes armes: bref, n'a plus autre deſſein que de le ruïner par le moyen des Catholiques, qu'elle encourage pour cet effet, afin de les choquer & caſſer les uns par les autres, ou (pour le moins) en ruïnant le party des Huguenots, affoiblir tant qu'elle pourroit celuy des Catholiques. Pour commencer elle fait envoyer au Prince de Condé par un Milanois, nommé Maiſtre René, ſon parfumeur, une pomme de ſenteurs qui eſtoit empoiſonnée : & n'euſt eſté que le Chirurgien du Prince, nommé le Cros, s'en doutant, à cauſe du lieu d'où ce preſent venoit, la luy oſta des mains, & la voulut ſentir, dont il devint tout enflé par le viſage : il n'y à doute que ce Prince euſt ſenty aux deſpens de ſa vie, que les preſens des amis & ennemis ſont autant contraires que la vie & la mort. Un chien auquel on fit manger des raclures de cette pomme avec du pain, en tomba tout roide mort.

Donc se voyant frustrée de ce costé, suivant son axiome,

Il faut tout tenter & faire,
Pour son ennemy desfaire.

elle continuë la guerre : & considerant que son appetit de dominer ne pouvoit prendre ferme racine, qu'en arrachant du monde ceux qui la coustoyoient de trop prés à son gré, contre l'avis de tous les Seigneurs qui avoyent charge en l'armée, notamment de Monsieur le Connestable & de Messieurs de Guise, qui appercevoyent à peu prés où elle tendoit, fit donner la sanglante bataille de Dreux, en laquelle tout le Royaume perdit infiniment, & elle seule gaigna la victoire. Nous y perdismes de nostre costé Monsieur de Nevers, Monsieur le Mareschal de S. André, Monsieur de Montbrun, Monsieur de Annebaut, & infinis gentils-hommes de nom & de valeur. Les Huguenots assez peu de gens de nom. Elle y perdit tous ces Seigneurs-là, dont elle estimoit la perte un grand gain pour elle, eut en ses mains le Prince de Condé prisonnier, & Monsieur le Connestable, qu'elle redoutoit plus que nul autre pour sa liberté de parler, és mains des Huguenots. Restoit Monsieur de Guise, dont elle eust bien voulu estre desfaite. Pour y parvenir, on luy va mettre la rage sus, & le faire estimer l'auteur & seul poursuiveur de la guerre, elle le mene assieger Orleans, où estoit le Sieur d'Andelot avec tel nombre

d'hom-

d'hommes qu'il euſt eſté mal-aiſé de la prendre ſans merveilleuſe perte des noſtres, mais d'autant plus grand gain pour elle, comme il avint, Monſieur de Guiſe y ayant eſté tué par Poltrot en la façon que chacun ſçait. Si elle en fut aiſe ou marrie, les freres de ce pauvre Seigneur le connurent bien. Et elle ne ſe put tenir de dire à Monſieur le Prince de la Roche-ſur-yon, qu'elle avoit perdu un des hommes du monde qu'elle haïſſoit le plus. Et au Prince de Condé lors priſonnier, qui luy diſoit que par la mort d'un tel homme le Royaume eſtoit déchargé d'un peſant fardeau: S'il eſt [reſpondit elle] par telle mort ſoulagé d'un peſant faix, mon cœur l'eſt de plus de dix. Voila la recompenſe de tant de hazards, voila le gré qu'on luy a ſceu pour avoir perdu la vie pour le ſervice d'elle, voila la bonne volonté dont peuvent avoir herité les enfans de ce Seigneur. Tel gré ont eu tous les autres qui ont fait ſervice à cette femme, & tel auſſi le devons nous tous attendre. Cependant pour appaiſer les Catholiques, mettre la rage ſus à l'Admiral, qu'elle haïſſoit mortellement pour le connoiſtre homme de conſeil, & qui pourroit ſervir au Prince de Condé, enflammer auſſi un party contre l'autre pour les entre-caſſer, elle fait tirer Poltrot à quatre chevaux, luy ayant fait dire ce qu'elle voulut, & attribué je ne ſçay quelles confeſſions, afin de couvrir plus fine-

Catherine ſe resjouit de la mort du Duc de Guiſe.

finement ses desirs. Or eust-elle bien voulu ruïner les Huguenots: mais l'Amiral s'estoit fait Maistre de la Normandie, avoit payé ses Reistres, & les ramenoit vers Orleans, en intention de donner bataille. Nous n'avions plus de chef bien autorisé pour la soustenir, & la perdant comme il y avoit bien grand danger, le Prince de Condé eust esté delivré, qui, peut estre, eust voulu gouverner. Partant elle se resout de faire la paix, & attendre un temps plus propre de se depescher des autres. Le Prince de Condé estoit dés-lors amoureux de la Damoiselle de Limeuil, l'une des filles, qu'elle luy avoit baillée pour le desbaucher, comme l'ambition trouve tout loisible, pourveu qu'elle atteigne à ses desseins. Il s'ennuyoit en prison, aussi faisoit Monsieur le Connestable. En peu de jours donc elle bastit la paix, & la haste tellement, que le Prince de Condé n'eut pas le loisir d'envoyer vers l'Amiral pour luy en communiquer: elle se servant de cette soudaineté pour une autre consideration, & faisant (comme on dit) d'une pierre plusieurs coups. C'est que ceux qui oyoient parler de paix, & verroient chacun se retirer si-tost apres la mort de Monsieur de Guise, attribuassent à ce seul Seigneur tous les maux de la guerre, comme ja on avoit commencé, & que luy seul en emportast la malediction, puisqu'incontinent aprés son decez on voyoit la paix rentrée en ce Royaume.

Pourquoy Catherine fait la paix.

Par

Par cette paix exercice de la Religion fut accordé aux Huguenots, non toutefois du tout si ample que par l'edit de Janvier. Aussi leurs armes furent advoüées & justifiées, & leurs estrangers payez des deniers du Royaume. Les Anglois vouloient retenir le Havre de Grace: mais il fut repris par une armée dressée à cette fin, de Catholiques & Huguenots, le Prince de Condé y estant en personne, & chacun monstrant à l'envi qu'il vouloit faire service au Roy. Au retour, la Reine fit declarer Majeur le Roy son fils aagé de quatorze à quinze ans, encore qu'aucuns estimassent que c'estoit trop tost, & contre les exemples passez. Or est-il bien aisé de juger à quelle intention elle le faisoit. Le Prince de Condé avoit fait quelque mine de se vouloir introduire au gouvernement, & elle luy avoit mis en teste le Cardinal de Bourbon son frere aisné, disant que pour estre d'Eglise il ne luy appartenoit pas moins de gouverner. Donc pour luy oster toute occasion d'en parler, & aux autres grands de s'opposer à ses pernicieux desseins, & à tous en general de demander que les Estats fussent tenus: suivant ce qui avoit esté requis de les assembler de deux ans en deux ans pendant la minorité du Roy: elle le fait Majeur, afin que par ce moyen elle peust gouverner seule au nom du Roy, auquel elle feroit dire & faire tout ce que bon luy sembleroit. Ce qui apparut dés le

Majorité du Roy. à quelle fin.

lende-

lendemain par les imperieux propos qu'elle luy fit tenir aux principaux, notamment aux deputez du Parlement de Paris. Comme ainsi soit que nos Roys precedens notoirement Majeurs n'ayent jamais pensé leur autorité mieux establir que par celle de leurs principaux Officiers, tant des armes que de la justice: Dés lors commença-t-elle aussi à diminuer l'autorité du Privé Conseil de nos Roys, où se souloient demener les grands affaires de nostre Estat, & à tenir des petits Conseils à l'oreille avec deux ou trois personnes de peu de valeur, qu'elle aimoit [comme son Oncle Clement] pour ses affaires plus secrettes, nommément avec Gondi, Sieur du Peron, peu auparavant Clerc d'un Commissaire des vivres, & qui par le moyen de sa mere, fort connuë à Lion & en d'autres endroits, estant entré en credit, devint Gentil-homme en une nuit, puis Guidon d'une Compagnie: & pour n'estre pas homme d'espée, ains plus propre à servir en chambre, fut rappellé en Cour, & afin d'estre plus prés de la Reine sa maistresse, creé Maistre de la Garde-robbe du Roy, depuis Comte de Rets, & ores Mareschal de France. Le Roy cependant n'entendoit de ses affaires non plus Majeur que Mineur, ressemblant à un personnage muët en une farce, qui ne sert qu'à se promener sur un eschafaut, ou ne dit que ce qu'on luy souffle à l'oreille: aussi ne vouloit elle pas qu'il en sceust davantage. En

En ses tendres ans elle luy avoit laissé quitter ses Precepteurs pour jouër à la toupie, & faire [par un sinistre presage] jouster les coqs l'un contre l'autre : & quand il est declaré Majeur, au lieu de teindre ceste royale jeunesse en toutes vertus elle tasche de corrompre son propre fils, & effacer tout son bon naturel. Laisser approcher de sa personne des maistres de juremens & blasphemes, des moqueurs de toute religion. Le fait solliciter par des maquereaux, qu'elle pose [comme en sentinelle] à l'entour de luy : mesmes perd tellement toute honte, qu'elle luy sert de maquerelle, comme auparavant elle avoit fait au Roy de Navarre, & au Prince de Condé, afin de luy faire oublier tout desir de connoistre les affaires de son Royaume, l'enivrant de toutes sortes de voluptez. Chacun sçait ce que je dis, tellement que j'ay horreur d'en parler davantage. Ainsi donc le Roy ne venoit au Conseil, que par l'importunité de quelques-uns, qui à leur grand regret le voyoient ainsi mal nourri. Pareillement pour mettre le Prince de Condé en mauvaise reputation envers les siens, elle l'entretenoit toujours aux despens de l'honneur de Limeuil, qui devint grosse. Et la Reine pour faire bonne mine, l'en voulant tancer, Limeuil eut bien la hardiesse de luy dire, qu'elle avoit en cela suivy l'exemple de sa Maistresse, & accompli son commandement.

Nourriture du Roy quelle.

Mon-

Monsieur le Connestable presque tout seul luy rompoit une partie de ses desseins, dautant qu'ayant si long-temps gouverné, il ne pouvoit endurer qu'elle fist tout sans luy, ni condescendre aussi à tout ce qu'elle vouloit. Cela rongeoit son ambitieux naturel : mais rien ne tourmentoit tant son esprit, que de voir ses neveux de Chastillon en bon mesnage avec luy, quelque different qu'il y eust : & par toute la France les Gentils-hommes tant Catholiques que Huguenots, & le peuple mesme se rallier ensemble par le moyen de la paix, & oublier de jour à autre les inimitiés & rancunes de la guerre civile. Or elle craignoit que par le moyen de cet accord les Grands ne s'opposassent à son gouvernement par le moyen de la Noblesse: les petits par le support des Grands au rehaussement des tailles & imposts qu'elle faisoit journellement, pour fournir à ses dons immenses & despenses excessives, contre ce qui avoit esté promis aux Estats; tous en general aux desseins de quelque champignon d'Italie qui la possedoit, & par elle estoit sur le point d'estre seul Gouverneur du Roy & du Royaume. Et de fait, desja commençoit-on à en murmurer. Or dautant que les choses susdites ne se pouvoient faire sans nostre entiere reconciliation, ni nostre reconciliation sans quelques années de paix, pour nous accoustumer aux humeurs les uns des autres

autres elle conclud en ſon entendement de troubler la paix qui nous reüniſſoit de jour en jour, & pour ce faire reſveiller les querelles de la Religion, qui eſtoient à demy aſſoupies. Elle fait donc entreprendre au Roy ce beau voyage de Bayonne, où elle deſpendit infiniment, ſous coleur de luy monſtrer ſon Royaume, mais en effet pour ſolliciter les plus remuans és villes & par toutes les provinces, les uns par preſens, les autres par careſſes, les autres par diſcours fondez ſur la religion, à l'extermination des Huguenots. *Catherine cauſe des ſeconds troubles.*

En ce voyage elle fit infinis Nobles & force Chevaliers de l'Ordre à l'intention ſuſdite. Un de ſes plus grands efforts fut qu'elle conſulta avec le Duc d'Albe des moyens de troubler ce Royaume. Je laiſſe juger à chacun ſi un ancien & capital ennemy des François s'eſpargnoit à luy faire de belles ouvertures pour nous ruïner.

A ſon retour, aprés avoir ainſi donné ordre à ſes affaires par tout où elle avoit paſſé, on vient à Moulins. Or taſchoit-elle toujours, ſuivant le conſeil du Duc d'Albe, de prendre les ſaumons pluſtoſt que les grenouilles: & pour ce ſollicitoit ſouvent l'Amiral & d'Andelot de venir en Cour, où le Prince de Condé eſtoit lors, afin de les pouvoir dépeſcher tous en un coup. Mais ils s'excuſoient toujours ſur la querelle qu'ils avoient avec Monſieur de Guiſe, qui les empe-

peschoit [disoient-ils] de se trouver là,sinon avec danger de leurs personnes. Pour couper ce nœud, elle appelle les deux parties à Moulins, pour faire leur appointement: mais c'estoit en esperance qu'ils se battroient en quelque rencontre; ou que pour le moins ceux de Chastillon n'auroient plus d'excuse de ne venir point en Cour, l'accord estant passé entr'eux. En somme elle s'asseuroit bien que tel accord changeroit seulement l'inimitié ouverte en rancune, & peut-estre pourroit aussi donner occasion de se desfaire de l'un des partis. Mais ceux de Chastillon y viennent si bien accompagnez, outre ce que Monsieur le Connestable les portoit, qu'on ne put les attaquer, & depuis mesme trouvoyent-ils toujours nouveaux moyens de ne se trouver pas tous ensemble en Cour. La Reine ne les pouvant avoir par cette ruse, poursuit son principal dessein. Elle fait venir six mille Suisses en France, sous couleur de se donner garde des troupes du Duc d'Albe, qui passoit le long de nostre frontiere pour aller en Flandres, mais en effet pour assaillir au despourveu le Prince de Condé & les Huguenots, veu que les Espagnols estoient ja passez avant la venuë des Suisses, & qu'à tout evenement les François estoient assez suffisans pour les empescher de mal faire. Or au retour du voyage de Bayonne, le Prince de la Roche-sur-yon meu de compassion des maux

maux qu'il prevoyoit, avoit descouvert au Priuce de Condé son parent, tant par hommes exprés, que mesme au lit de la mort, l'entreprise concluë à Bayonne contre luy & contre tous les Huguenots, disant que jusques à ce point il avoit celé cette conspiration, esperant qu'elle se pourroit rompre, & craignant d'estre occasion de renouveler les troubles: mais puisque le mal s'acheminoit tousjours, il en vouloit descharger sa conscience, pour ne laisser ruïner si miserablement tant de gens de bien, entre lesquels y en avoit qui luy attouchoient de prés. Il en pouvoit parler à la verité, ayant fait tout le voyage avec elle, & estant lors au nombre de ses intimes & plus familiers. Mais depuis, luy ayant consideré la consequence de cette entreprise, s'estoit un peu rapproché du Prince de Condé, pretendant aussi luy faire espouser sa niece veuve de feu Monsieur de Nevers, & luy donner une partie de son bien. D'autrepart M. le Mareschal de Bourdillon demeurant à Fontaine-bleau avoit dit à plusieurs de ses amis qui le visitoient en sa maladie, qu'il ne regrettoit aucunement de mourir, & qu'aussi bien avant qu'il fust six mois on verroit telle confusion au Royaume, que nul ne se pourroit asseurer de ses biens, ni de sa vie mesme. C'estoient de grands advertissements, venans des chefs de l'entreprise. Outre tout cela un pauvre Huguenot, qui

s'estoit

s'estoit endormy en la chambre où on tenoit conseil à Marchais, ouït (estant derriere la tapisserie) discourir tous les moyens d'executer cette resolution de Bayonne. Les determinations du Concile de Trente s'alloyent publier. Les Suisses approchoient la Cour pour commencer une armée contre ceux qui ne voudroyent point obeïr. M. Le Duc d'Anjou, poussé par la Reine sa mere, estant à S. Germain avoit pris une querelle d'Aleman contre le Prince de Condé, jusques à mettre la main à la dague; & à peine mesme en avoit-il pû sortir assez à temps pour fuïr une embuscade, qu'on luy avoit dressée sous ombre d'une chasse. On avoit desja empoisonné le Prince de Portian par une paire de gands parfumez de la façon de Maistre René, & ne taschoit-on tous les jours que de suborner quelqu'un pour en faire autant aux autres. Le Prince de Condé voyant tous ces effets de mauvaise volonté, & les preparatifs de l'executer promptement par quelque voye que ce fust, se resoud de prendre les armes avec les siens, ausquels on avoit desja beaucoup retranché de la liberté de leur religion. Et pour vray, je ne sçay qui ne l'eust fait, voyant tant de preparatifs. Or dautant que la Reine luy avoit autrefois persuadé, que tous tels desseins venoyent principalement de Messieurs de Guise, il entreprend de les chasser de la Cour, de laquelle toutefois

Le Prince de Portian empoisonné.

fois les dits Sieurs de Guise se retirent soudainement (comme on dit) sur le premier bruit qu'ils entendirent. Voila l'estincelle qui alluma les secondes guerres civiles en ce Royaume. Nous en donnions le tort au Prince de Condé & aux siens. Mon but n'est point de les excuser, & pleust à Dieu qu'ils s'y fussent portez autrement. Mais qui considerera le danger où estoient leurs vies, s'ils eussent attendu tant peu que ce soit, on accusera principalement les mauvais & pernicieux desseins de la Reine, qui contre la foy publique de la parole du Roy, laquelle doit estre la verité mesme, les vouloit exterminer: comme ainsi soit qu'en matiere de combats qui premier met l'espée au poing est coupable, & non qui premier frappe; & en matiere de guerre, qui premier rompt la paix est tenu de tous les maux que fait celuy qui prend les armes pour se defendre contre la violence de l'infraction.

Au partir de Meaux, les Huguenots viennent devant Paris, où le Roy s'estoit retiré. Puis, aprés quelques parlemens, une bataille se donne, en laquelle plusieurs Gentils-hommes demeurent d'une part & d'autre. Monsieur le Connestable s'en retourne à Paris, estant blessé à mort. Il estoit peu auparavant cette journée entré en quelque pique avec le Prince de Condé, en parlementant de la paix; & la douleur d'un coup tout fraischement receu, dont il estoit au lit de la mort, suffisoit assez pour l'es-

mouvoir à quelque vengeance. Nonobstant tout cela, tant estoit il affectionné au bien de ce Royaume, & plus enclin à obeïr à la raison, qu'à aucune passion, tant vehemente qu'elle peust estre, la Reine le venant visiter, il ne luy tint propos que de faire paix, en la plus grand' haste qu'il seroit possible, adjoustant ces mots, que les plus courtes folies estoient les meilleures, c'est à dire les moins dommageables. Il l'exhorte aussi (si elle desiroit le salut de ce Royaume) de ne troubler jamais la paix pour quelque chose que ce fust, en luy proposant combien la France s'affoiblissoit d'heure à autre par la perte de tant de Noblesse. Mais c'estoyent paroles perduës. Car d'où il prenoit ses raisons pour la paix, elle les prenoit pour la guerre: il monstroit la perte, elle trouvoit son gain: & d'où il conjecturoit certainement la ruïne du Royaume, elle se promettoit son establissement propre.

Le Connestable exhorte Catherine à la paix.

La voila depeschée de l'homme du monde qu'elle redoutoit le plus, & l'on sçait quel regret elle en eut, & comment elle tascha de rendre sa memoire odieuse au peuple de Paris, comme elle avoit essayé de rendre sa vie. Peu de temps aprés les Reistres vienent au secours des deux parties. Elle n'estoit point asseurée de ceux qu'amenoit le Duc Jean Guillaume de Saxe, parce qu'il estoit gendre de l'Electeur Palatin, & de la confession d'Ausbourg. D'autre part, le Prince de Condé estoit en esperance

de

de prendre Chartres, & en payer les Reiſtres. Sur cecy donc elle ſe reſoud à la paix, en fait moyenneurs ceux de Montmorency, commençant ja ſa foy à eſtre ſuſpecte, accorde aux Huguenots partie de ce qu'ils veulent, promet avec mille ſermens de ne la rompre jamais, & la fait jurer ſolemnellement au Roy, comme ſi c'eſtoit jeu de promettre en parole de Roy, & petit crime de profaner la foy d'un Prince & Roy Tres-chreſtien. Par ce moyen la paix eſt arreſtée en peu de temps. Mais on vid incontinent à quelle intention. C'eſtoit ſeulement afin que le Prince de Condé rompiſt ſon armée, renvoyaſt ſes eſtrangers, & les Huguenots du Royaume, eſtans prés de luy, chacun chez ſoy : ce qu'il fit dans le temps par luy promis. Elle d'autre coſté minutoit & dreſſoit les preparatifs de la guerre, pendant qu'on eſcrivoit les articles de la paix.

Je croy qu'il n'y a bon Catholique qui ne m'accorde, ou qu'on ne devoit rien promettre aux Huguenots, ou qu'on le leur devoit tenir. Car ce que nous tenons noſtre foy à quelqu'un n'eſt pas tant pour eſgard que nous ayons à ſa perſonne, que pour l'honneur que nous devons à Dieu, lequel eſt appellé à teſmoin, & pour la deſcharge de noſtre conſcience propre. Et c'eſt une choſe merveilleuſement indigne de perſonnes qui ont quelque goutte d'humanité, de ſe porter envers Dieu, ni plus ni moins

qu'envers le plus grand ennemy qu'on sçauroit avoir, voire encore pirement, & plus injurieusement: car celuy qui veut tromper son ennemy, moyennant la foy qu'il luy jure, donne à connoistre qu'il le craint, mais qu'il ne se soucie point de Dieu. Aussi ne voy-je que confusion en toutes actions humaines, si la foy, qui en est la seule liaison, vient en mespris. Nous avons veu le Roy d'Hongrie ruïné, pour l'avoir (à l'instance d'un Cardinal) faussée aux Turcs. Nous sçavons comme il nous en prit, quand à l'appetit du Pape Carafe nous la mesprisâmes, à l'endroit de l'Empereur: & les Histoires sont pleines de tels exemples. Il est trop certain que nul ne peut rompre sa foy à qui que ce soit, sans grandement offenser la Majesté de Dieu en son honneur propre. Encore cela est il moins supportable en un Prince, qui doit estre comme le temple de foy, mesmement à l'endroit de ses sujets, qu'il doit aimer comme un pere ses enfans, & panser comme un vray Medecin, s'ils sont malades.

Or voicy comme elle observe & fait observer la paix au Roy son fils. Elle met gardes sur tous les ports, ponts & passages des rivieres, afin que les Huguenots ne se peussent rejoindre, obtient une Bulle du Pape dés le mois de Juillet (la paix s'estoit faite en Mars, & faloit avoir du temps à soliciter la Bulle) pour vendre cinquante mille livres de rente du temporel des Ecclesiastiques, avec con-

dition apposée, qu'elles seroient employées seulement à l'extirpation des Huguenots: ce que depuis blasma fort le Chancelier de l'Hospital, disant en plein Conseil, que cela prejudicioit grandement à la reputation du Roy, dautant que de-là les estrangers concluroient que le Roy avoit fait la paix expressement pour tromper les Huguenots. Elle environne les maisons du Prince de Condé, de l'Amiral, & du Sieur d'Andelot, de compagnies de gens de pied, pour les surprendre à point nommé: les chasse de maison en maison, & leur dresse mille embuscades. Finalement envoye le Sieur de Goaz en Bourgogne, pour se saisir du Prince de Condé, qui estoit en sa maison de Noyers, & de l'Amiral à Tanlay, par les moyens que luy bailleroit le Sieur de Tavanes. Advint que quelques lettres du dit Sieur de Tavanes furent prises & apportées au Prince de Condé, par lesquelles il advertissoit la Reine en ces mots, Que la beste estoit aux toiles, & demandoit en quel temps elle vouloit qu'on executast l'entreprise. Sur ce le Prince partit la nuit, passa la riviere de Loire avec sa femme & ses petits enfans, & se retira à la Rochelle, qui seule estoit exempte de garnison, où il arriva environ le mois de Septembre. Nous voicy (comme vous voyez) enveloppez de plus grands troubles que jamais, par la seule desloyauté de cette femme, qui comme les malicieux barbiers, ne veut jamais

laisser refermer nostre playe, afin d'y gaigner toujours.

Mais considerez à quels moyens elle recourut en ce regret enragé de n'avoir pû executer son cruel dessein..

Les hommes dont la conscience n'a esté du tout amortie ont toujours abhorré les trahisons: mais en toutes les especes de trahison, ils ont estimé l'empoisonnement tant abominable, qu'ils ne s'en sont voulu servir qu'à l'endroit de leurs plus grands ennemis, encore bien peu souvent. Mais ce n'est que jeu à Catherine de Medicis. Elle a envoyé des Italiens pour empoisonner l'armée du Prince de Condé,& faire tout mourir tout en un coup; & donne à l'un d'eux, pour une fois, dix mille francs,afin de les emploier en drogues propres. Elle solicite des serviteurs és maisons du Prince de Condé, de l'Amiral,& d'Andelot, pour faire mourir leurs Maistres par poison: en attire d'autres pour les assassiner, & à cette fin leur promet presens & pensions. Et au lieu qu'Agesilaüs, parlant des traitres, disoit, qu'il iroit les tuër sur l'Autel mesme des Dieux, cette-cy les esleve aux honneurs: tesmoin l'Ordre qu'on ne souloit donner qu'à gens sans reproche, & par lequel on devient frere du Roy, maintenant promis à des traistres & assassins, s'ils peuvent venir à bout des Seigneurs sus-nommez. En la premiere bataille le Prince de Condé fut pris, estant accablé sous son cheval, & se rendit au Sieur d'Ar-

Empoisonnemens & assassins.

d'Argence, lequel luy promit sa foy qu'il luy sauveroit la vie. On envoye un Montesqui ou Capitaine des gardes du Duc d'Anjou, qui contre les loix de la guerre, contre la foy promise, de sang froid, sans respecter le lieu d'où le Prince estoit issu, luy donne par derriere un coup de pistolet dans la teste: tant cette femme avoit bien sçu pourvoir à tout evenement que ce pauvre Prince n'eschapast. L'Amiral & le Sieur d'Andelot son frere se sauvent. Peu de jours aprés ils sont tous deux empoisonnez en un mesme festin, dont l'un mourut, & l'autre fut extremement malade. Celuy qui fut executé pour ce crime confessa que la Reine luy avoit fait faire. Peu aprés, elle fait suborner Dominique d'Albe valet de chambre de l'Amiral, qui allant de la part de son Maistre vers le Duc de Deux-ponts, avoit esté pris par les nostres: luy fait bailler de la poison fort violente, enclose dans une escarcelle, & une bonne espée pour le tuër, ou de l'un ou de l'autre, selon que l'occasion se presenteroit. Ce miserable fut descouvert, convaincu & executé publiquement, aprés avoir tout confessé. Elle ne desiste point pourtant, ains sollicite tellement Maurevel, qu'il entreprend de tuër l'Amiral. Ne le pouvant faire sans grand danger il tuë le Sieur de Mouy son Capitaine & bienfaicteur.

Elle fait donner à cet assassin pension sur l'hostel de ville de Paris, pour l'en-

courager à telles entreprises, dont il est devenu grand ouvrier depuis. Voila comme il n'y a moyens tant execrables qu'on voudra, qui ne luy semblent honnestes, pourveu qu'ils luy servent à exterminer ceux qu'elle hait. Elle se parjure, elle tuë, elle empoisonne. Que si la loy des Perses, qui faisoit casser à coups de pierre la teste des empoisonneurs,eust esté partiquée en nostre France depuis que cette Parisatis y est entrée, je m'asseure qu'elle seroit des long-temps en son lieu, & nous en moins de troubles. Encore que les trahisons ayent esté approuvées par quelques ambitieux, si est-ce que les traistres & assassins ont toujours esté rejettez par ceux qui avoient encore quelque estincelle de vertu. Mais cette-cy s'eslevant contre nature mesme, deschirant bestialement l'humanité, ne veut ceder en rage à Furie aucune qui l'ait precedée és gouvernemens de ce monde. Et ne faut point nous abuser sur ce point qu'elle les haïsse pour la Religion. Quiconque se sert de tels moyens, il est sans conscience, & sans apprehension de divinité. Aussi ne devient-on point Catholique en un jour, comme vous l'avez veuë devenir par la mort du Roy ne Navarre. C'est seulement un desir de vengeance qui la tient,une jalousie contre tous,un desir de regner seule & sans controleurs la possede,une haine de tous les grands:& de mesmes moyens la verrez vous se servir cy-aprés contre les meilleurs Catholiques de ce Royaume. Le

Le Duc de Deux-ponts venant avec une armée de sept mille Reistres au secours des Huguenots (la cause desquels avoit semblé juste à la plus part des Princes d'Alemagne, pour les trahisons qu'ils descouvroyent, tendantes à exterminer ceux de leur religion), feu Monsieur d'Aumale avoit une armée sur la frontiere, & luy estoit commandé de par la Reyne de donner bataille sur le passage à quelque hazard que ce fust. Il assemble les principaux de son armée, & leur en demande conseil. Eux ne se sentans pas assez forts pour combattre, trouvent estrange qu'on face si peu de difficulté de hazarder la Noblesse Françoise contre des estrangers, & tels principalement qu'on ne pouvoit desfaire sans grande perte des Catholiques, & de fait ne diminuoyent point le nombre des Huguenots du Royaume. Aprés plusieurs disputes, ils concluënt de ne point donner bataille. La Reyne luy en veut jetter le chat aux jambes, & en tient des propos desavantageux, pour le mettre en la male-grace du Roy son fils. Tellement qu'on luy vouloit attribuer couvertement tout le mal que les Reistres avoient fait en ce Royaume. Bref, c'estoit poltronnerie que de conseiller de donner bataille quand l'envie en prenoit à cette femme, & crime de lese Majesté de ne hazarder la Noblesse à tous dangers, mesme jusques au mestier des vastadours. Veut-on voir cela plus clairement? En

cette troisiéme guerre plus longue & plus rigoureuse que les precedentes, se donnerent deux grandes batailles, elle se trouvant de fois à autres és armées pour y acharner les deux parties, se firent plusieurs rencontres, escarmouches, sieges & autres faits d'armes, esquels moururent plusieurs Seigneurs, Gentils-hommes & Capitaines tant de l'une que de l'autre Religion. Qu'elle se soit resjoüie de la mort des Huguenots, je ne m'en esmerveille point, encore que la perte de plusieurs d'entr'eux fust veritablement à regretter, & qu'un Prince qui ayme ses sujets, ne puisse prendre plaisir à leur mort, ores mesmes qu'ils eussent bien merité pire. Mais je me rapporte a tous ceux qui estoyent prés de sa personne, si jamais on la vid marrie de la mort de quelque Seigneur François tué à son service, comme des Seigneurs de Martigues, Brissac & autres regrettez des Catholiques. Si jamais on la vid affligée du mal commun, si onc on la vid esmeuë d'aucune piteuse nouvelle. Mais il ne s'en faut estonner : car elle a

Tout le cœur de noire teinture
Batu d'acier à trempe dure,
Ou bien forgé de diamant.

Et de fait on l'a toujours veu rire à gorge desployée pour la mort de trois ou quatre Huguenots, encore qu'elle eust esté achetée au prix de celle de cinquante Gentils-hommes Catholiques. Ceux qui luy en portoyent les nouvelles du camp le sçavent bien. Et d'où peut-

on

on dire que vienne cela, sinon d'un dessein qu'elle a d'affoiblir nostre party en exterminant l'autre, & toujours gagner par ce moyen, de quelque côté que la perte tombe? Il ne faut point s'esbahir si elle ayme ce jeu-là, puisqu'elle jouë si seurement, & aussi voyons-nous qu'elle ne veut faire autre chose.

Pacification des troisiémes troubles. Si faut-il enfin aprés tant de ruïnes de peuples, tant de Gentils-hommes & soldats perdus, tant d'argent despendu, revenir à parler de paix. L'Alemagne nous menace, l'Angleterre nous est suspecte, nostre armée pleine de division, la Noblesse rebuttée, & le peuple las de fournir d'argent. Aprés infinis traitez, elle se conclud. Et voicy ce que nous gagnons par nos ruptures de paix. Il faut advouër que les Huguenots ont pris les armes pour le service du Roy, duquel par consequent nous avons tué les serviteurs. Il faut s'obliger au payement de leurs Reistres, & leur permettre l'exercice de leur Religion. Qui plus est (tant est ja suspecte la foy Royale si souvent employée à tromperie, par la desloyauté d'une Italienne qui gouverne) il leur faut bailler quatre villes pour ostage & seureté de la paix. Et je vous prie aussi, qui s'y pouvoit plus fier? Tellement que toutes nos guerres sont inutiles, & nos deniers jettez dans l'eau. N'eust-il pas mieux valu dés le commencement laisser vivre chacun en paix, selon la forme que les Estats avoyent jugée necessaire pour le repos public, & cepen-

cependant essayer de reduire les Huguenots par sermons, remonstrances & admonitions, non pas s'entretuër, & ruïner à l'appetit d'une femme, qui n'aime ni l'un ni l'autre, & n'a soucy d'aucune Religion? Or si jamais on a deu garder une paix pour le respect de la foy promise, sans doute cette-cy la devoit estre. Le Roy la jure solennellement en plein conseil, la Reyne sa Mere & Messieurs ses freres pareillement. Tous les Officiers de la Couronne, les Conseillers du privé Conseil, les Cours de Parlement, le grand Conseil, les Gouverneurs des provinces, les Prevost & Eschevins de la ville de Paris. Bref, toutes les personnes qui avoyent quelque part d'autorité publique au Royaume. Les Princes d'Alemagne, & la Reyne d'Angleterre envoyans vers le Roy Ambassades honorables pour luy gratifier à cause de son mariage avec la fille de l'Empereur, il leur promet d'entretenir cette paix, comme tres-necessaire à la conservation de son Royaume. Somme, il n'y a sorte d'asseurance qui ne soit employée pour la rendre tres-authentique. Vous verrez cy-aprés quel compte cette femme a fait d'exposer à execrations entre toutes nations voisines, la foy royale, & de faire tenir tous les plus notables personnages de ce Royaume, pour parjures & infames, encore que la pluspart d'eux n'en puissent mais.

La Reyne de Navarre, les Princes de Na-

Navarre & de Condé, l'Amiral & autres principaux chefs des Huguenots, se tenoyent à la Rochelle, tandis que les ardeurs du peuple se refroidissoyent: par quoy il n'y avoit moyen de leur nuire. Donc ce malin esprit de femme, qui ne peut jamais avoir repos, ni bien qu'au mal d'autruy, trouve moyen de s'employer à son sujet accoustumé: & peu s'en faut qu'elle ne ruïne Monsieur de Guise, lequel ne faisoit que sortir des dangers de la guerre, [illegible] il s'estoit employé comme chacun sçait. Madame Marguerite sœur du Roy luy monstroit assez bon visage, comme à un jeune Seigneur agreable à chacun, qui avoit ja fait & monstré beaucoup de preuves de sa valeur, & promettoit de grandes choses à l'advenir. La Reyne Mere met en teste au Roy & au Duc d'Anjou que l'autre vouloit faire l'amour à leur sœur sa fille, leur remonstre qu'ils ne devoyent pas endurer qu'un tel petit galand (ainsi en parloit-elle) fust si presomptueux, que de penser espouser la sœur de son Maistre: & leur fait ce cas si criminel qu'ils concluent de le tuër. De fait le Duc d'Anjou, qui l'avoit aimé ardemment & familierement, l'attend en une galerie, resolu de luy donner d'une dague dans le sein quand il passeroit, dont toutefois il s'abstint se ressouvenant des services de ceux de cette maison. Peu de jours aprés, le Roy mesme, importuné par la Reine, donna une espée & un poignard à M. le

Catherine veut faire tuër le Duc de Guise.

grand Prieur son frere naturel, luy commandant quand il iroit à l'assemblée de piquer toujours tout joignant aprés luy. Et si M. de Guise se vouloit mettre entre-deux, à sa coustume, qu'il prist querelle à luy, & l'attaquast à bon escient : mesme le Roy luy bailla gens pour le secourir si besoin estoit. M. de Guise ne fait faute de se vouloir mettre entre-deux : Le grand Prieur fait mine de le vouloir choquer : toutefois, soit que l'amitié ancienne ou que l'evenement douteux le retint, il ne passa point outre, dont le Roy luy fit mauvais visage par quelque temps, & l'eut en mauvaise reputation. La Reine dit aussi, en taxant par-là la naissance du grand Prieur, que c'eust esté merveile s'il eust fait un beau coup. Je vous prie, posons le cas que M. de Guise (comme jeunes gens sont prompts à esperer) eust pretendu à ce mariage, seroit-ce la premiere fois que la maison de Lorraine auroit esté alliée à celle de France ? Et encore que non, sçait-on pas que l'amour est une sorte de maladie qui n'a pas toutes les considerations du monde ? que bien souvent mesme il couple les sceptres avec les houlettes, & joint les palais avec les cabanes ? Faloit-il prendre cela tant à la rigueur, pour en faire ainsi tuër un tel Seigneur ? Mais le mal ne gisoit là. Nous ne sommes pas si difficiles en amour que nous en faisons le semblant. Nous n'y observons pas toutes les breves & longues, comme nous le voulons faire

faire accroire. Mais c'est un jeune Seigneur bien nourri, fils d'un des premiers Capitaines de nostre temps, qui monstre dés cette jeunesse un cœur digne de son pere. Nous en voudrions estre dépeschez. La guerre ne l'a pû emporter, il faut trouver quelque autre occasion pour s'en desfaire. Voila le pere & le fils payez de leurs services en mesme monnoye. Elle fut bien aise de voir mourir le pere, & il luy greve de voir vivre le fils.

Retournons maintenant à l'entretenement de la paix. Le Roy estoit sur le point de se marier avec la fille de l'Empereur. La Reine donc fait convier aux nopces les chefs des Huguenots, afin de les attraper. Et pour preuve de son intention, fait escrire au Pape par le Cardinal de Sens, qu'il ne trouvast point mauvais qu'on eust pacifié avec les Huguenots à telles conditions, que c'estoit pour en venir à bout plus aisément: & que si les principaux d'entr'eux eussent voulu se trouver aux nopces du Roy, ç'en fust desja fait. Juge un chacun quel honneur ç'eust esté à nostre Roy de convier des personnes à son mariage, pour les y massacrer: & quel plaisir on eust fait à l'Empereur de consacrer les nopces de sa fille par une si meschante & abominable trahison. Or le peuple estoit encore mutiné en quelques endroits, dont ils prenoyent excuse pour ne point venir à la Cour qui leur estoit suspecte. Pourtant la Reine mere tascha d'appai-

Huguenots à quelle fin conviez aux nopces du Roy.

ser

ser tout ; & fait mine de vouloir punir les seditieux, qui s'enhardissoyent pour l'esperance qu'on leur donnoit sous main, qu'on vouloit seulement asseurer les Huguenots. Mais parce qu'elle connoissoit bien que par ses actions passées les presentes estoyent suspectes, & qu'elle avoit ja acquis la reputation de son oncle Clement (qui promettant quelque chose, mesmes en intention de la tenir, n'estoit plus creu à cause de ses parjures precedens), elle s'advise de faire joüer ce personnage au Roy son fils, qu'elle habilloit, & faisoit parler comme elle vouloit, sçachant bien qu'en telle jeunesse ses paroles seroyent moins mescreuës de feintise & dissimulation. Ainsi donc elle luy fait mettre deux choses en avant, propres sur toutes autres à tromper les Huguenots, comme celles que plus ils desiroyent, à sçavoir la guerre contre le Roy d'Espagne pour recouvrer le Païs-bas, & le mariage de Madame Marguerite sa sœur avec le Prince de Navarre. Elle poursuivit & achemina d'un train ces deux articles, jusques à tant qu'elle fust parvenuë à son but.

Le Prince d'Orange, Chef de ceux qui s'estoient eslevés és Païs-bas contre l'inquisition & le gouvernement des Espagnols, s'estoit retiré chez soy en Alemagne, & estoit instamment solicité d'accorder avec le Roy d'Espagne à conditions assez avantageuses, lesquelles l'Empereur (moyenneur de cet accord) luy

luy propoſoit & promettoit faire inviolablement obſerver, tellement qu'il eſtoit à demi encliné à les recevoir. Pour rompre ce traitté, Caherine fait que le Roy ſon fils eſcrit une lettre au Comte Ludovic de Naſſau, frere du Prince d'Orange, eſtant à la Rochelle, par laquelle il luy donna eſperance de ſecours contre le Roy d'Eſpagne, & le prie de ſe vouloir acheminer vers luy, pour entendre ſon intention plus particulierement. Le Comte part ſecrettement, & s'approche de Blandy en Brie, où eſtoit le Roy, qui avec petite compagnie le vint voir à Lumigny, & de là s'en alla à Fontaine-bleau, où le Comte le fut trouver, & communiquerent enſemble ſecrettement par l'eſpace de trois ou quatre jours: & lors le Roy luy fit de ſi belles & grandes ouvertures, qu'il conſeilla au Prince d'Orange ſon frere, de ne preſter plus l'oreille à ce traité encommencé avec le Roy d'Eſpagne, puiſque ſi belle occaſion de faire la guerre ſe repreſentoit à eux. Meſmes eſtant de retour à la Rochelle perſuada à l'Amiral, que le Roy avoit grande envie de faire cette guerre, comme il eſtoit à preſumer, veu les avantages tous apparens: Que la Reine eſtoit fort courroucée de la mort de ſa fille empoiſonnée en Eſpagne: Le Roy irrité grandement des bravades qu'on luy avoit faites en la Floride, de ce qu'auſſi l'on vouloit enjamber ſur ſes preéminences, & choſes ſemblables. Au moyen dequoy l'Amiral ſe laiſſa

laissa persuader que le Roy desiroit la guerre contre l'Espagnol, & par consequent la paix en son Royaume : selon une maxime qu'il avoit tousjours tenuë, que pour bien entretenir nostre paix, il faloit donner de la besogne aux gens de guerre contre les estrangers.

Cardinal de Chastillon empoisonné.

Environ ce temps aussi faisoit-on traiter par le Cardinal de Chastillon le mariage du Duc d'Anjou avec la Reine d'Angletrre. Mais comme il pensoit s'en revenir en France, il fut empoisonné par un sien valet de chambre nommé Vuillin, qui quelque temps auparavant avoit promis à la Reine de faire ce coup, & depuis, à sçavoir aprés les massacres, ayant esté attrapé à la Rochelle en qualité d'espion, avant qu'estre executé à mort, confessa qu'il avoit fait pis, & qu'à la solicitation de quelques Officiers de la Reine mere(qui luy promettoyent monts & merveilles) il avoit empoisonné son feu Maistre le Cardinal de Chastillon. C'est la recompense de l'homme du monde, à qui par le passé elle avoit autant monstré d'amitié qu'il est possible, & non sans cause : car il luy avoit sauvé la vie en une maladie qu'elle eut à Chaalons, où chacun l'avoit abandonnée comme morte, & avoit principalement empesché qu'elle n'avoit esté renvoyée à Florence à cause de sa sterilité. Or ce traité de mariage sembloit tendre aussi à l'entretement de la paix. Peu aprés le Roy appelle l'Amiral pour venir en Cour, pour com-

l'Amiral en Cour.

communiquer enſemble de la guerre de Flandres. Il y vint en cette eſperance, accompagné ſeulement de quarante chevaux. Deſlors on propoſa de s'en depeſcher, & à cette fin la garde du Roy fut renforcée de quarante arquebuſiers dedans la ville de Blois: mais enfin l'on conclud d'attendre une autre occaſion, pour en attrapper davantage en un coup. On ſuit donc pour cette heure-là un chemin contraire. Le Roy luy fit mille careſſes, & la Reyne Mere auſſi plus qu'onques ne luy en avoit fait. Et pour luy monſtrer qu'on ne le payoit pas de cela ſimplement, l'on ſe remit en luy de toute la charge & conduite de cette guerre des Païs-bas. Ainſi il ſe retire en ſa maiſon, bien content du Roy & de ſa Mere.

Le mariage de Madame ſœur du Roy avec le Prince de Navarre, qui eſtoit l'autre eſperance des Huguenots, s'acheminoit de meſme pas. Le Roy & ſa Mere feignoyent en avoir la plus grande envie du monde, diſans vouloir par tel moyen marier les Catholiques avec les Huguenots. Meſme, pour oſter toute difficulté, condeſcendoyent facilement à ce qu'ils ne fuſſent point mariez ſelon la forme ordinaire de l'Egliſe Catholique Romaine. Ne reſtoit plus, ſinon que la Reyne de Navarre vinſt pour paſſer les accords, & le Prince ſon fils pour les nopces. La Reine de Navarre, aprés quelques delais, y vint, & toſt-apres le traité de mariage fut conclu. Peu *Propos de Mariage de Madame.*

avant

Cardinal Alexandrin en Cour.

avant son arrivée, le Cardinal Alexandrin neveu du Pape dernier mort, vint hastivement à la Cour, pour rompre ce mariage, ensemble le dessein de la guerre de Flandres, & mesme remettre le Roy en guerre contre les Huguenots, ainsi qu'il estoit envoyé à cet effet. Pour les tromper donc on fait en apparence peu de conte de luy & de ses propositions, mais on l'asseure secrettement que toutes les mines qu'il voyoit ne tendoyent qu'à la ruïne des Huguenots. Nonobstant, le Roy entre bien avant en matiere avec le Comte Ludovic, qui estoit venu avec la Reyne de Navarre. Iceluy propose au Roy & à la Reyne mere les intelligences & entreprises qu'il avoit sur plusieurs bonnes villes de Flandres & de Hainaut. Le Roy luy promet secours de gens de pied & de cheval en tel nombre qu'il estimeroit suffisant, mande des plus notables Gentils-hommes Huguenots, pour distribuer à chacun d'eux son entreprise à executer par les moyens que ledit Comte Ludovic leur adresseroit. Envoye le Capitaine Minguetiere en un navire de guerre, equipé selon l'apparence en vaisseau de marchandise, reconnoistre les descentes du Perou. Fait ligue avec la Reyne d'Angleterre, lors mal d'accord avec le Roy d'Espagne : promettant entre autres choses l'aider en son païs, au cas que le Roy d'Espagne ne luy rendist ses sujets & leurs biens, si aucuns il en detenoit. Traitte aussi une al-

Acheminement de la guerre de Flandres.

liance

liance avec les Princes proteſtans d'Alemagne. Solicite le Duc de Florence, par le moyen de Fregoſe, de preſter argent pour ſe deſcharger de la guerre, laquelle il pouvoit craindre pour la Duché de Siene. Fait dreſſer une armée en Brouäge pour aſſaillir les Païs-bas par mer. Envoye meſme une honorable Ambaſſade au Turc, pour, ſi beſoin eſtoit, l'exhorter à deſcendre en Sicile. Le bruit eſtoit par tous les Païs-bas que le Roy favoriſoit le Prince d'Orange contre le Roy d'Eſpagne : dont advint que le Comte de la Marc parent & partiſan du Prince d'Orange, ayant pris la ville de Briel en Hollande, preſque toute cette iſle, enſemble la Zelande, ſe revoltent, ſous eſpoir d'éſtre ſecourus du Roy de France, qui armoit en Brouäge. Les affaires eſtant ainſi avancées tout à coup, le Comte Ludovic accompagné des François advoüez par les lettres du Roy, notament de Jenlis & la Noüe, ayant envoyé le Capitaine Poyet pour ſe ſaiſir au point du jour d'une des portes de Mons en Hainaut, ſous pretexte d'aller vers le Duc d'Albe, avec lettres du Roy à cet effet, ſurprend cette ville là : & un Gentil-homme des ſiens avec quelque nombre de François ſurprend auſſi Valenciennes (qui peu de jours aprés fut repriſe par la citadelle) principales villes & fortereſſes de Hainaut. Sur cecy le Roy prend occaſion de faire venir l'Amiral en Cour, pour avoir ſon advis touchant cette guerre : & ſi toſt qu'il

Priſe de Mons.

qu'il est arrivé luy baille un Thresorier, ayant charge de fournir deniers pour la conduite de cette guerre. Le Duc d'Alençon en est nommé chef. Jenlis revient de Mons parler au Roy, obtient lettres addressantes à quelques Gentils-hommes, pour y mener du secours, qui fut desfait en chemin, & les lettres du Roy trouvées & portées au Duc d'Albe. En ce mesme temps le Prince d'Orange sort d'Alemagne avec une puissante armée de Reistres, dont une partie des chefs estoyent pensionnaires & soudoyez du Roy, entre dans le Brabant, prend plusieurs bonnes villes, est receu dedans Louvain l'une des capitales, & dans Malines, où toutes les munitions du Païs estoyent. Bref, il mit en peu de jours tout l'Estat du Païs-bas du Roy d'Espagne en bransle de s'adjoindre à son party. Tout cecy (comme vous voyez) vient de nos menées, & je laisse à penser aux hommes qui ont quelque peu d'entendement, quel gré le Roy d'Espagne nous en peut avoir, & s'il la nous garde bonne à la premiere occasion. Cependant on n'attendoit plus que le Prince de Navarre, pour celebrer les nopces. Le Roy faisoit de l'impatient, jurant que sa povre sœur attendoit trop, & avoit souvent en la bouche ce propos, qu'il vouloit marier sa sœur aux Huguenots.

Et comme la pluspart s'attendoit qu'on iroit faire les dances au Païs-bas, la Reyne au contraire se preparoit à yattraper

traper

traper les Huguenots. Mais un tour luy sembla necessaire avant ce coup. Elle haïssoit extremement la Reyne de Navarre, & connoissoit de long-temps son esprit & son courage. Si elle la laissoit vivre aprés avoir massacre les autres, elle craignoit recevoir beaucoup d'affaires de ce costé puis aprés. Si elle la faisoit mourir au massacré qu'elle preparoit, sous couleur de l'ancienne querelle de Messieurs de Guise, contre ceux de Chastillon, elle n'y voyoit point de cause suffisante pour en remettre la faute sur ceux de Guise. (Car qu'avoyent-ils à partir avec la Reyne de Navarre?) Aussi estoit-elle hors d'espoir de pouvoir ranger le Prince de Navarre son gendre tandis que sa mere vivroit, & craignoit (peut-estre) que comme cette Dame estoit advisée & desfiante, elle ne s'apperceust de l'embuscade, & la fist reüssir en vain. Pourtant a-t-elle recours à Maistre René son empoisonneur à gages, qui en vendant des senteurs & colets parfumez à la Reyne de Navarre, trouva moyen de l'empoisonner, de telle sorte que peu de jours aprés elle en mourut, dont depuis il s'est osé vanter, jusques à dire qu'il avoit encore le cas tout prest pour deux ou trois autres, qui ne s'en desfioyent pas.

Empoisonnement de la Reyne de Navarre.

Il y avoit encore une difficulté; car le Pape avoit fait du restif à permettre la dispense de marier les fiancez contre la forme accoustumée en l'Eglise, & le Cardinal de Bourbon ne voulut condescen-

scendre à les marier sans dispense, crainte d'excommunication. Donc (voyez un peu quelle conscience !) Catherine faignit avoir receu lettres de M. le Cardinal de Lorraine, comme la dispense estoit accordée, mais non encore expediée, & que cependant on pourroit [si l'on vouloit] celebrer le mariage : & sur ce montre les lettres fausses & controuvées à M. le Cardinal de Bourbon, qui condescendit là-dessus de les marier selon la forme accordée avec les Huguenots, & furent les nopces celebrées le Lundy 16 jour d'Aoust 1572. Le Vendredy ensuivant, l'Amiral est blessé d'une arquebuzade par Maurevel, qui paravant avoit tué Mouy son Capitaine, La Reyne Mere, le Roy, Messeigneurs ses freres le visitent. Elle singulierement fait fort la courroucée contre les auteurs de ce coup, & en crie plus haut qu'aucun autre. Mais quelque semblant qu'elle monstrast à l'Amiral, elle l'eust desja voulu voir en pieces : comme elle le monstra pour un effet aussi tragique & malheureux que meschanceté qui ait jamais esté commise : car la nuit d'entre le Samedy & le Dimanche suivant, elle le fait massacrer cruellement avec tous ceux que l'on put attraper, desquels y avoit un roole dressé, afin de les dépecher tous. Les premiers en ce roole aprés l'Amiral estoyent les quatre freres de Montmorency, quoy que Catholiques, qui furent sauvez par l'absence du Mareschal de

Blessure de l'Amiral.

Massacre.

de Montmorency aisné de la maison, qui le Jeudy precedent estoit allé à la chasse. Le Mareschal de Cossé estoit le neuviéme en rang, puis le sieur de Biron & plusieurs autres. De fait on leur ferma la porte du Louvre, afin qu'ils demeurassent en proye. Et le sire Claude Marcel rencontrant le sieur de Thoré, l'advertit de se retirer promptement s'il aimoit sa vie, & qu'il ne faisoit pas bon à Paris ce jour-là pour ceux de sa maison. Quant au Mareschal de Cossé, sans les prieres de la Damoiselle de Chasteauneuf, qui y employa son credit envers le Duc d'Anjou, il passoit le pas avec les autres; comme aussi le sieur de Biron s'il ne se fust vistement retiré en l'Arcenal. Le Roy de Navarre fut sauvé à la requeste de Madame sœur du Roy sa nouvelle espouse: & le Prince de Condé par le Duc de Nevers son beau-frere, qui remonstra qu'il estoit jeune & delicat, & pourroit aisément changer d'opinion. Dieu, qui ne vouloit pas ruiner ce Royaume tout en un jour, les exempta de cet horrible massacre. Le corps de l'Amiral [duquel la teste fut premierement coupée pour la presenter à la Reyne] fut porté au gibet de Mont-faucon, où peu de jours aprés, pour en repaistre ses yeux, elle l'alla voir un soir, & y mena ses fils, sa fille & son gendre. Je laisse à penser combien cette veuë estoit digne de tels Princes que ceux-là, & à quelle intention elle les y me-

noit, pour les accouſtumer à toute cruauté: car elle en a fait tel ordinaire, qu'il n'y a ſi cruel ſpectacle qui ne luy donne ſingulier plaiſir, & où elle ne vueille ſe trouver. Pluſieurs Gentils-hommes notables, dont nous aurons un jour grand beſoin contre les eſtrangers, y furent vilainement mis à mort; meſme quelques bons Catholiques; entre autres, M. de Villemor Maiſtre des Requeſtes, fils du feu garde des ſeaux Bertrand, depuis Cardinal de Sens; & M. Rouillard Conſeiller d'Egliſe en la Cour de Parlement, & Chanoine de noſtre Dame; tous deux reconnus de chacun pour bons Catholiques, mais ennemis de cruauté, injuſtice & ſedition. Les coquins & garnemens de la ville, eſmeus de l'exemple & par la voix de ceux qui crioyent que les Huguenots avoyent voulu tuër le Roy, & de l'eſperance du pillage, maſſacrent tout ce qu'ils rencontrent, ſans reſpect de ſexe, aage, ni qualité. La Reyne mande aux Gouverneurs, qu'ils ayent à faire le ſemblable és villes de leurs gouvernemens: ce qui ſe fit d'une façon tres-cruelle és capitales du Royaume, encore qu'en aucunes les Bourreaux meſmes aimaſſent mieux quitter leur meſtier, que de s'employer à tuër des pauvres gens non condamnez par juſtice. Qui plus en tuë eſt mieux recompenſé. On en eſtrangle quelques-uns en priſon, en faveur de ceux qui en demandoyent les confiſcations: nommément le Mareſ-

Catholiques tuez.

chal

chal de Rets fit tuër dans les priſons du Châtelet Lomenie Secretaire du Roy, pour avoir ſa terre.

L'hiſtoire de tout ce fait ſeroit longue qui la voudroit deſduire par le menu. J'en ay horreur & chacun le ſçait. Diſputer icy ſi les maſſacrez avoyent conjuré ou non, c'eſt choſe ſuperfluë : Toutes preſomptions ſont alencontre. On n'en a veu aucun preparatif : & tant eſtoient nuds, & loin l'un de l'autre, ſans equipage ni compagnie : auſſi ceux qui conſeillerent de prendre ce pretexte, diſent que ce fut une belle invention. Mais, ſi ainſi eſtoit, que ne leur faiſoit-on leur procés? que ne les faiſoit-on executer par juſtice ? Ceux qui les tuërent au lit, les pouvoyent-ils pas prendre ? l'Amiral, depuis ſa bleſſure, eſtoit-il pas és mains des gardes du Roy, qu'on luy avoit baillez pour empécher les efforts des ſeditieux ? y avoit-il ſi grand nombre de Huguenots, que la ſeule garde du Roy n'en peuſt eſtre maiſtreſſe ? N'y a-t-il point de peuple à Paris ? N'y avoit-il point de gens de guerre ? Par ce moyen ſa reputation n'euſt point eſté revoquée en doute entre les Princes eſtrangers, ains tout à l'heure luy euſſent preſté la main pour chaſtier les conſpirateurs. Mais ce ſont les inventions d'un tyran Maximin, pour exterminer les grands d'entre le peuple Romain. Qui veut tuër ſon chien (comme on dit) il luy met la rage ſus. Le loup voulant devorer l'agneau, luy fait accroire qu'il

Conſpiration fauſſement miſe à ſus aux Huguenots.

a troublé l'eau. Or la Reyne est convaincuë par ses propres lettres, & celles qu'elle fit escrire par le Roy son fils aux Gouverneurs des Provinces & places de ce Royaume, & à ses Ambassadeurs pour en faire recit aux Princes ses voisins: esquelles elle dit expressément estre fort marrie de ce qui est avenu à l'Amiral & aux siens, contre la volonté du Roy & d'elle: mais que Messieurs de Guise, pour venger leurs vieilles querelles, avoyent forcé les gardes que le Roy luy avoit baillez pour sa seureté, tellement qu'on n'y avoit pû donner ordre. J'en prens à tesmoin tous les Gouverneurs. Les Ambassadeurs aussi me confesseront qu'ils rougissoyent de honte, quand quelques jours aprés avoir dit aux Princes, prés desquels ils estoyent, que Messieurs de Guise avoyent fait le massacre, & en avoir monstré lettres du Roy, les mandemens furent changez, & les chargea-t-on de donner à entendre que le Roy mesme l'avoit fait faire pour cause d'une conspiration descouverte contre leurs Majestez. Ils se souviennent bien qu'ils ne sçavoyent par quel bout commencer leurs propos, pour démentir ce qu'ils avoyent dit auparavant.

L'aide des Parisiens.

Je vous prie, examinons ce fait avec jugement: penetrons dans le pernicieux conseil de cette femme, & voyons si elle tend à l'extermination des Huguenots seulement, ou de tous les Grands de ce Royaume, sans esgard de Religion.

L'Ami-

L'Amiral convié à la Cour aux nopces d'une sœur du Roy, aprés mille sermens & mille caresses, y est massacré, & avec luy les plus notables d'entre les Huguenots qui avoyent accompagné le Roy de Navarre. Je pourrois dire qu'on devoit respecter la foy Royale pour le moins, & qu'on ne devoit pas employer les nopces d'une sœur du Roy à un si traitre & desloyal & vilain acte. Mais accordons qu'on doive aucunement supporter cela, & qu'on n'ait pas deu avoir toutes ces considerations en la personne d'un Amiral, qui avoit esté conducteur des armées des Huguenots, qui s'en estoit porté pour Chef, & par tels deportemens s'estoit acquis la malveillance du Roy; faloit-il pour cela poursuivre la vengeance sur toute la Noblesse de ce party, qui pour la pluspart, nonobstant la diversité de la Religion, estoit si affectionnée au service du Roy, qu'elle s'offroit faire la guerre au Roy d'Espagne à ses propres despens? Les faloit-il poursuivre jusques dans la chambre de la nouvelle mariée? Mais on me dira que c'estoyent Gentils-hommes qui avoyent credit entre ceux de leur Religion, Chefs de part, qu'on appelle, qui eussent peu renouveller & resusciter la guerre qu'on vouloit amortir. Posons le cas que cette replique soit recevable. Faloit-il doncques tuër tant de pauvres gens à Paris? Faloit-il tuër artisans, vieillars, femmes, enfans, toutes personnes incapables de porter armes,

meues seulement du desir de leur salut à suivre une autre Religion ? Mais en somme, c'estoyent des Huguenots obstinez en leur opinion : puisqu'on ne pouvoit autrement, il en faloit exterminer la race. Or je ne puis passer ce point si cruement. Il y avoit esperance de les gagner d'autre façon, & je ne trouve point que jamais Princes vrayement Chrestiens en ayent ainsi usé envers les Juifs ou les Turcs mesmes. Aussi s'est-il bien veu que les bons Catholiques de France approuvoyent si peu ce fait, qu'ils en ont sauvé autant qu'il leur a esté possible. Mais encore me veux je contenter pour cette heure de recevoir cette desraisonnable raison en payement. Faloit-il donc y comprendre Messieurs de Montmorency, M. le Mareschal de Cossé leur allié, principaux officiers de cette Couronne ? Et M. de Biron & autres Seigneurs, à quel propos estoyent-ils sur le roolle de ceux qu'on devoit massacrer ? Je vous prie, qu'avoyent-ils fait? En quoy les voulons-nous rendre coupables ? en quoy sont-ils dignes de tant inique traitement ? Estoyent-ils Huguenots ? Au contraire, ils sont sans comparaison meilleurs Catholiques que la Reyne, & jamais ne furent autres : voire il n'y a Seigneurs en France, qui ayent combatu plus courageusement qu'eux contre les Huguenots. Je ne veux point ramentevoir que feu M. le Connestable leur pere fut pris & blessé en la bataille de Dreux, & y
perdit

perdit un fils; depuis blessé en la journée de S. Denis, dont il mourut aagé de quatre-vingts ans. Je sçay bien que les bons services des peres n'excusent point les desservices des enfans. Mais s'est-il donné bataille contre les Huguenots, où ceux de cette maison, qu'on veut massacrer, n'ayent esté des premiers, n'ayent eu des principales charges, ne s'en soyent acquitez à leur honneur, ne se soyent souventesfois hazardez outre leur devoir? Qu'on en demande à tous les Capitaines de ce Royaume, que les armées en disent leur advis, & que les Huguenots mesmes declarent de qui les coups leur ont semblé plus pesans. On orra ce qu'ils en respondront. Et quant à M. le Mareschal, qui a plusieurs playes sur luy, receuës honorablement és guerres passées contre les ennemis de cette Couronne (Je laisse là les services du Mareschal de Brissac son frere, & du Comte de Brissac son neveu, qui est mort combatant les Huguenots): y a-t-il aucun qui luy puisse desrober l'honneur de la troisiéme guerre, & qui puisse nier qu'il soit cause de la plus-part des heureux succez que nous y ayons eus? Qui donna conseil en la bataille de Moncontour, où dix mille Huguenots furent tuez? Qui a esté cause de plusieurs notables faits d'armes avenus en cette guerre? Et de quoy aussi peut-on charger M. de Biron, qui a tant de fois hazardé sa vie és guerres civiles, & si fidelement & heureusement con-

duit nostre artillerie? Ils ne sont pas voirement Huguenots, me dira-t-on: Ils leur ont fait la guerre au possible; mais ceux de Montmorency sont proches parens & amis de l'Amiral & le Mareschal de Cossé est leur allié. Voire, mais posons le cas que l'Amiral ait conspiré: s'ensuit-il qu'il faille massacrer tous ses proches parens Catholiques? Est-il dit qu'il s'en faille mesme prendre aux alliez de ses parens, & aux amis de ses alliez? Que si le Roy mesme luy a fait mille demonstrances d'amitié, si, peu avant le massacre, il l'appelle son pere, est-il defendu à ceux qui naturellement luy sont obligez, de luy monstrer quelque amitié? Et qui est la maison de France exempte de crime qui est le Gentil-homme qui eschappast la corde, si c'est crime capital, non seulement punissable en justice, mais aussi sans forme ni figure de procez, d'estre ami, parent ou allié de l'Amiral, ou de ses alliez, parens & amis; Où est la loy entre les plus barbares du monde, qui face executer non les amis, mais les enfans propres d'un criminel de lese Majesté, si eux-mesmes ne sont convaincus d'y avoir adheré? La cause donc ne gist pas là. Mais nous voulons exterminer tous les chefs de la Noblesse, ceux qui sont nez ou devenus grands par notables services d'eux ou de leurs predecesseurs, ceux qui pourroient legitimement s'opposer à nos meschancetez, ceux qui par la honte de leur naturel ne peuvent com-

compatir avec nos desloyautez & trahisons. Voilà le but de Catherine: c'est ainsi qu'elle y tire ; pour y parvenir, faut bien commencer par quelque bout. Elle a fait mourir és guerres une infinité de vaillans hommes.

Les plus proches du sang Royal, les Chefs des maisons de Guise & de Montmorency, l'un Grand Maistre, & l'autre Connestable de France, y sont demeurez. Maintenant elle veut exterminer ceux de Montmorency avecques l'Amiral, puis protester par tout que ceux de Guise l'auront fait pour leurs querelles particulieres. Or voicy le fond de la malice. Pour executer le massacre de Paris elle s'est servie de Messieurs de Guise, comme de ceux qui par vengeance particuliere affectoient la mort de l'Amiral, encore qu'en icelle ils se gouvernent tellement que plusieurs Gentils-hommes Huguenots reconnoissent aujourduy leur vie d'eux. Aprés qu'elle en a fait, pour les rendre odieux à tous les Princes estrangers, elle les veut accuser d'estre auteurs de tout, & s'excuser à leurs despens, pour ainsi les chasser de la Cour, non point pour faire la bonne mine, mais pour leur en fermer & barrer la porte si tost qu'ils seront partis: afin que jamais ils n'y puissent rentrer, & (peut-estre) puis aprés leur faire leur procez, comme à gens qui ont troublé le repos public, forcé les gardes du Roy, pour executer leur vengeance, trait que cette femme a bien retenu de

Finesse pour ruiner ceux de Guise.

ſon Machiavel. Elle penſe que ceux de Montmorency, qui ſont eſchappez, ſont ſi proches parens de ceux de Chaſtillon, & ont eſté ſi bons amis de l'Amiral, qu'entendans que le Roy ne s'en meſlera point, ils ne faudront d'aſſembler leurs amis pour venger ſon maſſacre, comme ils avoient eſté fort irritez de ſa bleſſure. Les voilà donc irreconciliables, & en mortelle querelle pour toute leur vie. Mais de quelque coſté que la perte tombe, meure l'un, meure l'autre, ce luy eſt tousjours autant de gain & de paſſe-temps, c'eſt par tels moyens qu'elle approche toujours de ſon but. Or Dieu, qui ne veut point qu'elle y parvienne, ains ſemble avoir reſervé ces deux maiſons pour la confuſion de cette maudite femme, pour la conſervation d'eux-meſmes, & pour le reſtabliſſement de ce Royaume, ouvrit lors tellement les yeux à Meſſieurs de Guiſe, qu'ils ne voulurent oncques partir de la Cour, que prealablement le Roy, pour leûr deſcharge, n'eût advoüé tout le fait en plein Parlement. Et meſme ſe rencontrans depuis avec le Mareſchal de Montmorency luy voulurent bien declarer particulierement que la Reyne & non eux, avoit ſolicité Maurevel, par le Comte de Rets qui en avoit porté & fait porter la parole, à faire le coup dont l'Amiral fut bleſſé, & qu'encore qu'ils euſſent occaſion de s'esjoüir de ſa mort, ſi ne s'en fuſſent-ils pas voulu depeſcher de cette façon, ſans le commandement exprés du Roy.

Voyons

Voyons maintenant comme cette femme se surmonte elle-mesme en meschanceté. Nous sçavons tous qu'il n'y avoit point de conspiration : & l'avons tous veu signé de la main du Roy & de la Reyne. Messieurs de Guise sont sages, & ne veulent pas permettre qu'elle contente les Princes estrangers à leurs despens. Pour faire donc croire qu'il y a eu une conspiration, elle fait faire le procez à Briquemaut, Gentil-homme aagé de septante ans, qui avec reputation avoit usé sa vie és guerres des feux Rois; & à Cavagne Conseiller en la Cour de Parlement de Toulouse : tous deux pris pendant les fureurs du massacre. Premierement, elle promet leur sauver la vie, s'ils veulent confesser de leur gré s'il y a eu conspiration. A leur refus leur fait presenter la gehenne. N'en pouvant tirer autre chose, leur choisit des Juges pour les condamner, lesquels eurent tant de conscience qu'ils confesserent ne trouver point d'occasion pour les faire mourir. Finalement elle leur en donne d'autres à sa poste, qui pour donner quelque forme à leur procez, & s'en descharger vers la posterité, trouverent une calomnieuse subtilité de les condamner pour crime de peculat & larcin és deniers du Roy ; lesquels toutefois ils n'avoient onques maniez : & neantmoins les firent executer comme conspirateurs, encore qu'il n'y en eût aucun tesmoignage, ni par leur confession, ni par la deposition d'aucun

Execution de Briquemaut & de Cavagne.

autre. Et de fait ces prisonniers protesterent tousjours constamment jusques à la mort [à laquelle la Reyne voulut assister, & y fit venir le Roy, ses freres & le Roy de Navarre] qu'ils n'en avoient onc ouï parler, & qu'ils appelloyent au tribunal de Dieu. Je sçai que ce discours vous semblera estrange: mais vous vous estonnerez encore davantage de celuy des Catholiques, qu'on a fait mourir depuis peu de temps.

Vous avez veu comme elle a fait prendre les armes au Prince d'Orange & au Comte Ludovic, contre le Roy d'Espagne, leur a fait prendre plusieurs villes, a envoyé à Monts les François advouëz du Roy par lettres signées de sa main. Maintenant qu'elle est au bout de son entreprise, elle abandonne le Comte Ludovic, tellement qu'il est contraint de rendre à composition la ville de Monts, qu'elle luy avoit fait prendre, & de se mettre és mains de ses ennemis, vers lesquels il trouva plus de foy que vers elle. Car en ce mesme temps elle mande au sieur de Monslo Aleman, qu'elle avoit fait appointer au Prince d'Orange avec un regiment de cavalerie, qu'il le tuë & se retire en France, ou là où il se trouvera mieux: ce qu'il ne voulut faire. Mais luy voyant bien qu'il ne seroit plus soudoyé du Roy s'il demeuroit là, advertit le Prince d'Orange de la belle commission qu'on luy donnoit, & se retira en Alemagne, dont l'armée du Prince d'Orange fut fort esbranlée,

branlée, & luy en manifeste danger. Le mesme pratiquoit-elle auparavant par Schomberg, qui estant soudoyé du Roy, devoit aller au service du Prince d'Orange avec quatre mil Reistres, pour le desfaire aprés le Massacre executé. Est-ce pas là tromper & trahir de tous costez, sans aucune crainte d'infamie? Voila par ce moyen deux ennemis pour un, & si ne s'en soucie-t-elle point; quoy qu'on doive apprehender les plus petits ennemis; & à plus forte raison, un Estat deschiré comme le nostre. Or comme si tels tors estoyent aisez à reparer, afin d'appaiser le Roy d'Espagne qu'elle avoit attaqué par surprise, contre la paix, lorsqu'il estoit empéché contre le Turc, elle depêche des compagnies sur les passages pour tuër tous les François qui suivant la composition retourneroyent de Monts, où le Roy les avoit envoyez pour son service. Je demande, pourquoy on n'a continué cette guerre, si elle estoit juste? pour le moins, que n'a-t-on suivy l'esperance qui y estoit? A quel propos veut-on faire mourir (si on la veut poursuivre) ceux qui y sont allez par exprés commandement du Roy? Est-ce crime capital d'obeïr au Roy, d'aller à son service, d'y employer sa vie à son mandement? Que si la guerre est injuste, s'il n'y a occasion suffisante de rompre la paix, pourquoy l'a-t-on rompuë? pourquoi les y a-t-on envoyez? Est-ce aux soldats ou aux Capitaines, aux Capitaines ou au Roy, d'examiner si la guerre est

Catherine veut faire tuër ceux qui retournent de Monts.

juste ou non? Est-ce si peu de chose d'avoir le Roy d'Espagne pour ennemy? N'avons-nous pas assez esprouvé ses forces? les nostres sont-elles augmentées depuis quinze ans que nous nous entretuons, & les siennes diminuées par quelque notable perte qu'il ait receuë? Je vous prie, où sont aujourduy les hommes pour luy resister, les deniers pour les payer, les alliances pour nous appuyer? Mais nous ne nous soucions pas aux despens de qui nous facions nos vengeances. Nous ne regardons pas qui nous offensons, pourveu que nous meurtrissions ceux dont la vie fasche. Quand le Roy d'Espagne devroit envahir ce Royaume desolé & vuide d'hommes, comme il est, il ne nous en chaut pas, car autant nous est l'Espagnol comme le François. Nous avons autresfois bien projetté mettre la France és mains du Roy d'Espagne, contre la loy Salique, avenant la mort de nos enfans. Pourveu que nous exterminions la Noblesse, & contentions nos passions, c'est assez, en advienne aprés ce qui pourra. Le Roy d'Espagne est nostre gendre, aussi peu luy tenons nous la foy qu'aux autres, mais il en sçaura bien payer quelque jour ce Royaume, & Dieu veuille que les grands appareils qu'il fait aujourduy ne tendent point à s'en venger. La Reyne d'Angleterre nostre voisine, nostre bonne sœur, nostre alliée: Si avons-nous tasché durant la ligue, en luy parlant de mariage, luy brouiller & mettre en

Catherine mesprise l'amitié de tous les voisins du Royaume.

en confusion tout son Royaume. Nous parlons d'alliance aux Princes d'Alemagne : Eux nous estiment aujourduy chelmes, indignes de la communication & societé de tous hommes. Les Suisses sont nos plus anciens confederez. Aujourduy pour nostre lâcheté sont-ils sur le point de nous abandonner pour s'allier au Roy d'Espagne ? Tous ceux qui veulent bien gouverner un Estat le renforcent tant qu'ils peuvent de l'amitié de leurs voisins. Jugez si cette malheureuse femme jouë à autre jeu qu'à ruïner le nostre, quand tous les jours elle leur donne nouvelles causes d'inimitié, de haine & de guerre contre nous.

Or cependant, voila (ce semble) le party des Huguenots ruïné, leurs chefs estans par terre, le peuple massacré pour la plus part, les villes reprises, & pour retraitte ne leur reste plus que la Rochelle, qui, crainte de massacre, n'ose recevoir garnison, & se tient à ses anciens privileges ; joint que le Roy avoit escrit du commencement que Messieurs de Guise avoyent fait le carnage de Paris, sans faire mention de conjuration. Il la faut donc aller assieger. Mais en quelle façon ? Je vous prie ; remarquez toujours, comme cette femme-cy s'achemine à son but. Elle y mande toute la Noblesse de tous les endroits du Royaume : & y fait marcher tous les grands Seigneurs de France, Messieurs de Guise, partie de ceux de Mont-

Siege de la Rochelle.

Montmorency, les Ducs de Longueville, de Bouillon, & d'Uzez, & les Princes du Sang, & Messeigneurs ses enfans propres, de peur qu'aucun s'exemtast; non seulement pour estre au siege, pour estonner les Rochelois, & faire bonne mine, ains au contraire on les y met à tous les jours, à tous mestiers, à tous hazars: tellement que chacun void bien que l'on a envie de s'en desfaire. Messieurs de Guise pourroient bien parler, qui sçavent quel compte on fit de la mort de Monsieur d'Aumale. Les Gentils-hommes sçavent quels regrets on faisoit de la perte de leurs compagnons. Cettui-cy avoit esté bien advisé de s'y faire tuër, car aussi bien devoit-il plus que son vaillant. Cettui-là aussi, car il avoit fait son testament avant que de partir: Ceux qui y estoient m'entendent assez, & on sçait mesme le conseil qui y fut tenu d'y celebrer une autre S. Barthelemy, en quoy estoient compris le Roy de Navarre, le Prince de Condé, les Ducs de Longueville, & de Bouillon, M. le Mareschal de Cossé, les Sieurs de Biron, de Strozzi Colonel de l'infanterie, & plusieurs qui hazardoient tous les jours leur vie aussi avant que nuls autres. Et tout suivant les memoires & instructions de la Reine Mere & de son Comte de Rets, que tandis qu'en France y aura des Grands aimez de la Noblesse, le Roy y aura des controleurs, & partant par un moyen ou par autre il les faut exterminer avec tous leurs adherans.

Le Duc d'Aumale tué.

Propos de massacrer quelques Seigneurs Catholiques à la Rochelle.

herans. Que pour cela on n'aura point faute de Nobles : qu'il a assez d'Italiens & de François de basse condition qu'ils ennobliront pour tenir tous les fiefs du Royaume. C'est un propos qu'on a assez souflé aux oreilles de nos Roys, & Dieu vueille que nous ne le voiions point du tout executer. Pour venir au siege de la Rochelle, aprés y avoir perdu la fleur des soldats & Capitaines, avec plusieurs Gentils-hommes de nom, aprés avoir surchargé le peuple de nouvelles exactions pour maintenir ce siege ; si nous faut-il rendre la paix, confirmer aux assiegés leurs privileges, & leur accorder exercice de leur religion. Estoit-ce pas bien le plus court de les laisser en repos, veu qu'ils ne nous pouvoyent nuire, que d'y faire mourir inutilement tant de gens de bien ? Qu'y avons nous gagné, sinon qu'en divers endroits du Royaume chacun dit, que

Les Rochelois ont planté
Le glorieux fondement
De l'antique liberté?

Au retour de ce siege les Seigneurs Gentils hommes Catholiques pour la pluspart estoient saouls de guerres civiles, & ne s'y employoient plus qu'à regret : les Huguenots tant affoiblis & abattus qu'ils ne demandoyent qu'a vivre en liberté de conscience en quelque tolerable repos. Le peuple en plusieurs villes commençoit à s'ennuyer des charges de la guerre, & à se plaindre des tailles, notamment en Guyenne, Languedoc,

guedoc, Dauphiné & Provence, encore que ces Provinces ne fussent pas si chargées que quelques autres. Toute la France en general desiroit que les Estats fussent tenus pour pourvoir aux necessitez du Royaume. La Reyne, presque seule de son opinion, les fuyoit comme un examen de son gouvernement, qui avoit poussé ce Royaume en ruïne evidente. Or y avoit-il danger de refuser les Estats, crainte d'irriter le peuple. Ainsi donc elle en donne esperance, & les assigne à certain jour en la ville de Compiegne; mais avant l'assignation elle delibere de troubler ce Royaume de telle sorte, qu'il n'y eust aucun qui osast ou pût parler de tenir les Estats. Que si elle y estoit contrainte à l'instance du peuple, se resout d'y appeller tous les Grands (qui ne pourroyent refuser d'y venir), & y celebrer sur eux une autre S. Barthelemy. Pour en monstrer apparence, elle envoye (par maniere d'acquit) certains Gentils-hommes s'enquerir des plaintes du peuple pour les luy rapporter: mais elle se garde bien de faire tenir les Estats particuliers és Provinces, pour se preparer & dresser les cahiers pour les Estats generaux: car craignoit-elle que les Catholiques & Huguenots ne s'y accordassent pour le bien commun. Voicy cependant ses pratiques. Il me semble que je voy son oncle Clement promettre le Concile, puis allumer quelque guerre entre les Princes

Chre-

Chreftiens, de peur qu'il ne fe tienne. Elle commande aux Sieurs de Puy-gaillard & Landerau de dreffer une entreprife fur la Rochelle : ce qu'ils font, pratiquent quelques foldats & bourgeois de la ville, affignent jour & heure pour faire marcher les garnifons de S. Jean, Niort,& Angoulefme, au prochain rendez-vous, en une nuit à la Fond village prochain, & entrer au point du jour dans la ville, par une porte que les intelligences de dedans leur devoient tenir ouverte. Au temps que cela fe doit executer, le Roy & la Reine fe trouvoyent à Chantilly, pour fe faifir du Marefchal de Montmorency en fa maifon propre. Le feu fe mettoit à une trainée faite contre le Marefchal d'Anville, qui en fit executer aucuns des ouvriers, fous ombre d'avoir entrepris fur la ville de Montpelier où lors il eftoit. On depefchoit commiffions pour lever des gens de guerre par toute la France, fous pretexte de la guerre de Languedoc, encore que la treve ne fuft finié. Le Marefchal de Rets pratiquoit une levée de Reiftres en Alemagne, moyennant quatre cens mil francs qu'il y avoit portez, dont une partie fut depuis livrée au Comte Ludovic pour faire la guerre au Roy d'Efpagne, furprendre Maiftric, avec la ville & Chafteau d'Anvers. Or Dieu voulut qu'un Gentil-homme, qu'on vouloit faire eftre de cette menée de la Rochelle, entendant le maffacre general qui s'en enfuivroit, & le total anean-

Entreprife fur la Rochelle pour rompre l'affemblée des Eftats.

aneantissement des plus grandes maisons Catholiques de ce Royaume, descouvrit l'entreprise aux Rochelois, par deux lettres qu'il leur en escrivit: au moyen dequoy ils se tinrent sur leurs gardes, & saisirent quelques-uns des complices. Que fait là-dessus nostre bonne Reyne? Avez-vous pas ouï comme elle commanda qu'on courust sus aux Huguenots retournans de Monts, lesquels toutefois elle avoit mis en besogne? Maintenant elle escrit aux Rochelois qu'en cette conspiration n'y a rien du fait du Roy ni d'elle: leur mande par M. de S. Supplice qu'ils ne luy sçauroient faire plus grand plaisir, que de punir à toute rigueur les coupables, comme infracteurs de paix & perturbateurs du repos public. Est-ce pas belle recompense de leur bonne volonté? Hazardez vostre vie à ce qu'elle commande: si vostre entreprise succede mal, elle vous fera mettre sur une rouë; & toutefois tous confessoient que cette Furie avoit ourdi la toile où ils furent enveloppez. Et de fait tandis qu'on chastioit severement les coupables d'un si cruel attentat, elle en forgeoit un autre dés le lendemain, & pour l'executer fit escrire au fils d'un qui avoit esté Maire à la Rochelle, lequel n'estoit pas encore descouvert. Or combien qu'elle n'ait pas attrapé les Rochelois, si est-ce que le dessein seulement luy servoit de beaucoup: car elle craignoit l'assemblée des Estats, & pour

la

la rompre faloit remuer mefnage, & rallumer la guerre : comme de fait les Huguenots de Poictou prennent les armes pour fauver leurs vies, & à leur exemple quelques autres en Normandie qui fe fentoient en danger : tellement que le Royaume eftant ainfi troublé, voilà une excufe qui femble legitime pour ne plus affembler les Eftats.

Jufques icy s'eft-elle aucunement mafquée du fait de la Religion, ne s'attachant directement qu'aux Huguenots, encore que ceux qui la regardoient de prés viffent bien l'hipocrifie au travers de fon mafque. Maintenant que les grands du party Huguenot font tous efteints, elle aborde les Catholiques mefmes, mais non pas tous enfemble, car il faut que les uns luy fervent de bourreaux à executer les autres. Les bons Catholiques de France avoyent trouvé fort mauvais qu'au lieu d'entretenir la paix faite fi folemnellement, & d'attirer les Huguenots par prefches & admonitions, puis reünir le peuple par un bon Concile, comme cela s'eft fait de tout temps, on euft eu recours à trahifons, defloyautez & cruautez prodigieufes, qui avoyent rendu la France & les François odieux à tout le monde. Et tout par les maudites pratiques de cette Italienne, fleau de Dieu pour nous affliger juftement, puifque noftre fottife l'a mife en ce fiege, d'où elle nous fouette a fon plaifir.

Catholiques & Huguenots ont adoré

cette femme, les uns à l'envy des autres. Elle a defait les uns, maintenant elle en veut aux autres. Or en la plus grande fureur des Massacres, les paisibles Catholiques avoyent sauvé autant d'Huguenots qu'il leur estoit possible : ce qu'entendu par Catherine, elle disoit que jamais n'eust cuidé que le Roy eust eu des sujets si peu affectionnez, & qu'elle pensoit qu'au clin de son œil, on ne devoit laisser un seul Huguenot en vie. Mais qui s'enquerre qui ont esté les executeurs de cet execrable massacre (exceptés ceux qui exerçoyent leurs vengeances particulieres), on n'y trouvera que les belistres qui attendoyent du butin, sans se soucier d'où il pourroit venir, avec quelques renieurs de Dieu & contempteurs de Religion, qui y tuërent des Catholiques parmy les autres, ou pour leurs biens, ou pour inimitiés & procez qu'ils avoyent avec eux. Aussi la Reine, qui sçavoit bien que la pluspart des grands de ce Royaume abhorroient telles & si horribles meschancetez, ne leur avoit osé communiquer sa menée. Seulement choisit elle le Duc de Nevers & le Comte de Rets, pour la conduire, gens veritablement dignes de si haute & magnanime entreprise, tous deux estrangers, qui ne pouvoyent estre tenus par affection de leur patrie ; Italiens, qui font gloire de trahir, tuër les gens au lit, par derriere, & en toutes sortes. Davantage, l'un de la maison de Gonzague des long-temps al-

liée

liée des Espagnols contre ce Royaume, & encore aujourduy luy-mesme pensionnaire du Roy d'Espagne : l'autre pourveu par maquerellages & ruffienneries, qui ne desire que l'extermination de la Noblesse ennemie de ses ordures, & n'ayant honte, estant devenu si riche en ce Royaume, de tirer encore pension du Roy d'Espagne. Mesme quand le Roy parla premierement à Monsieur de Guise de tuër l'Amiral de telle façon, aucuns disent qu'il respondit que son cœur ne luy conseilloit pas de s'en venger ainsi : mais que s'il plaisoit au Roy (comme il en voit la puissance) les mettre eux deux en un champ cappe à cappe, Dieu monstreroit par l'evenement qui auroit ou le tort ou le droit. Mais par importunité on l'y fit condescendre, avec protestation que ce seroit pour obeïr au Roy. Et de fait il sauva plusieurs Gentils-hommes, & empescha que massacre ne se fist en son gouvernement. Mais il y avoit des Seigneurs entre les autres, qui depuis avoient fait ouverte demonstration de trouver mauvaises ces expeditives cruautez, & fuyoyent la Cour pour ne sembler participer à ces conseils pernicieux : joint qu'ils avoient clairement apperceu au siege de la Rochelle (où ils s'estoient trouvez) qu'il n'y alloit plus de la Religion, que le masque estoit descouvert, & qu'on ne cherchoit qu'à faire mourir toute la Noblesse du Royaume, les uns d'une façon, les autres d'une autre. De ceux-

Le Duc de Guise refuse d'estre bourreau du Roy.

ceux-cy estoient Messieurs de Montmorency, M. le Mareschal de Cossé & autres, qui pour n'avoir trempé leur couteau dans le sang François, comme on vouloit, & ne s'estre obligez au party de la Reyne par quelque insigne malefice, estoient au rang des ennemis capitaux, & se vouloit-on desfaire d'eux, de leurs serviteurs & principaux amis, au plustost qu'il seroit possible. On ne les avoit pû avoir le jour S. Barthelemy. Depuis Maurevel, assassin gagé de la Reyne, avoit eu charge à Fontainebleau de tuër le Mareschal de Montmorency. Une autre fois il l'avoit attendu avec quelque nombre de chevaux dedans la forest de Soissons. Pareillement, comme dit a esté cy-dessus, si on eust esté contraint de tenir les Estats à l'instance & requeste du peuple, elle avoit conclu de les y attraper. Enfin environ ce temps, les Mareschaux de Montmorency & de Cossé viennent trouver le Roy, qui les mene au Bois de Vincennes, pour se servir d'eux, disoit-il, au restablissement de son Royaume. Eux connurent bien la mauvaise volonté de leurs ennemis, mais dautant qu'ils s'appuyoyent sur leur innocence, ils se remettent du reste en Dieu leur protecteur, & se resolvent de suivre, puisqu'il plaisoit à leur Prince les appeller, & leur declarer son intention, pour sçavoir leur avis en chose de laquelle dependoit le salut de la partie. Or une chose seule retardoit l'execution de l'entreprise

Entreprise contre ceux de Montmorency.

treprise dreſſée contre eux, à ſçavoir l'abſence de M. le Mareſchal d'Anville, qui pour lors eſtoit en Languedoc avec moyens en main pour ſe reſſentir des torts qu'on leur feroit. Il avoit envoyé le ſieur de Montataire ſon Maiſtre de camp, pour ſoliciter le Roy d'envoyer ſecours d'argent & d'hommes en Languedoc, afin d'y faire la guerre à bon eſcient aux Huguenots. La Reyne au contraire luy reſpond qu'il ne faloit parler que de paix, que le Roy la vouloit avoir à quelque prix que ce fuſt, qu'elle prioit M. d'Anville de s'y employer de tout ſon pouvoir, & en prendre l'avis du Cardinal d'Armagnac reſidant en Avignon. Peu de jours aprés elle envoye les Sieurs de S. Supplice & Villeroy Secretaire des commandemens vers luy, ſous ombre de traitter la paix: mais en effet pour dreſſer une entrepriſe avec les Sieurs de Joyeuſe, Maugeron & Fourquenaux, pour ſe ſaiſir de ſa perſonne, & l'amener au Roy mort ou vif. Pendant cette menée, le Roy recommande toutes ſes affaires à M. le Mareſchal de Montmorency, luy remet tout en ſes mains, le prie (comme le plus fidele ſerviteur qu'il ait connu en ſon Royaume, & qu'il aime, non comme beau frere, mais comme frere propre) d'aviſer aux moyens de pacifier ſon eſtat. La Reyne ſemblablement luy proteſte que le Roy ſon fils ne ſe veut plus gouverner que par ſon avis, que le Roy eſt deliberé

En reprise surſie Mareſchal d'Anville.

d'accorder à ses sujets tous les articles qu'on proposera : qu'en somme il le constitue arbitre de tout.

Cependant le Roy, qui depuis le voyage de Vitry, où il conduisit son frere esleu Roy de Pologne, avoit eu assez peu de santé, commence à se trouver plus mal, & à s'attenuer & déchoir de plus en plus. Les Medecins font une mauvaise conclusion de sa maladie : car soit qu'ils y jugeassent du poison terminé ou autrement (on a parlé de la sausse d'un brochet) asseurent la Reyne qu'à toute peine passera-il le mois d'Avril. Ses devineurs, ausquels elle adjouste fort grande foy, luy confirment le mesme. Il faloit pourvoir de bonne heure à ce changement. Or avoit elle apperceu dés long-temps que Monsieur le Duc son fils condamnoit les trahisons & cruautes, & trouvoit mauvais qu'on fist si peu de cas d'exterminer la Noblesse, & qu'à cette fin l'on entretinst les guerres civiles au dommage de tout le peuple, & ruïne presque inevitable de ce Royaume. Pourtant haïssoit elle ce naturel genereux, ouvert, vrayement François, & incompatible avec le sien, qui ne prend plaisir, qu'à ruïne & desolation. Davantage, elle voyoit que le Roy vênant à mourir, comme l'apparence y estoit, le gouvernement du Royaume appartenoit à mon dit Seigneur le Duc, en l'absence du Roy de Pologne, comme plus proche du sang & Lieutenant General du Roy en toutes les

Calomnies pour rendre odieux M. le Duc.

les terres de ſon obeïſſance. Que le Roy de Pologne deuſt eſtre ſi-toſt de retour, il y avoit peu d'eſperance, car les Polonois, luy avoient fait promettre avant ſon couronnement, que pour quelconque occaſion que ce fuſt, meſmes avenant la mort du Roy ſon frere, il ne les abandonneroit point. Ils avoyent beaucoup frayé avant que le voir en leur Royaume. Ce ſont gens qui veulent qu'on leur tiene promeſſe. Le chemin eſt long, ſa perſonne debile, & au reſte, le haſard non petit de partir de là ſans leur dire Adieu. Donc pour pouvoir retenir le gouvernement en ſes mains, & en fruſtrer M. le Duc ſon fils, auquel les loix du Royaume & toutes anciennes couſtumes le deferent, Elle ſe reſoult incontinent de le rendre odieux aux Catholiques, par calomnnies & faux bruits. Sur le temps donc que les Huguenots avoient repris les armes, elle fait courir un bruit qne M. le Duc avoit intelligence avec eux : & ſous cette couleur fait oſter les armes à ſes gardes, le fait tenir de prés. & le ſerre comme priſonnier au Bois de Vincennes, enſemble le Roy de Navarre. Cela ne s'appelloit pas priſon, car le mot euſt eſté trop odieux: mais en ſomme il ne pouvoit ſortir qu'avec garde de gens, auſquels il eſtoit ſoigneuſement recommandé, n'oſoit parler à perſonne, & eſtoit eſpié juſques à conter ſes pas & ſes paroles. Tant plus le Roy s'affoiblit, plus trouve-t-elle de couleurs pour le

Captivité de M. le Duc.

M. le Duc delibere de se retirer.

resserrer. Au moyen dequoy ce jeune Prince magnanime & courageux, voyant que sa propre mere luy tenoit si estrange rigueur, entre en tel desespoir qu'il delibere de se retirer vers le Comte Ludovic, avec quelque petit nombre de ses domestiques. Ce qui luy faisoit choisir ce party plustost qu'aucun autre, comme de se retirer en Angleterre, où l'on avoit parlé de le marier, estoit qu'il ne vouloit demeurer en lieu où sa demeure pust estre suspecte de quelque ligue, ains où il eust moyen de faire service agreable au Roy son frere. Car environ ce temps le Comte Ludovic avoit une armée d'Alemans sur les marches de Brabant, soudoyez des deniers du Roy, que le Comte de Rets avoit peu de jours auparavant portez au Comte Ludovic, pour faire la guerre au Roy d'Espagne. & avoit receu la somme de deux cents quarante mil francs du dit Comte de Rets, qui avoit charge de bailler cent mil escus; mais il garda le reste pour ses espingles. Mesme, par permission du Roy deux mille pietons François s'acheminoyent au secours du Prince d'Orange: les Gouverneurs de Mets, Toul, Verdun, & autres principales frontieres, les laissans sortir des compagnies avec leurs armes, pour aller servir le Roy sous la charge du Capitaine Krather Aleman, & d'un chef, suivant ce qui avoit esté traité à diverses fois avec le Comte Ludovic par Jean Galeaz Fregose, & avec le Roy au

nom

nom du Prince d'Orange par le ſieur de Lumbres. Cette entrepriſe eſtant deſcouverte ſervit de tenir ce pauvre Prince encore ſerré de plus prés. Mais au lieu d'en publier la verité, elle perſevera à ſemer mille calomnies, ne tendant qu'à s'aſſeurer de la perſonne de ce Prince, avant la mort du Roy. De fait au meſme temps elle ſe ſaiſit du Roy de Navarre ſon gendre: & parce que le Prince de Condé eſtoit en ſon gouvernement de Picardie, où paravant le Roy l'avoit envoyé, encore qu'il n'euſt rien de commun avec cette entrepriſe, elle mande à Monſieur le Cardinal de Crequi, & au ſieur de Crevecœur Lieutenant du Prince, qu'ils euſſent à le prendre dans Amiens où il eſtoit, & eſcrit au Maire de la ville qu'il euſt à y tenir la main par le moyen du peuple; tellement que ſi le Prince ne s'en fuſt douté, tant par les propos qu'il entendit du courrier, que par les preparatifs qu'il en apperceut, il eſtoit priſonnier comme les autres. Il ſe retira en ſa maiſon de Muret, feignant d'aller à la chaſſe, puis ayant entendu que Monſieur le Duc & le Roy de Navarre eſtoient priſonniers, prit le chemin d'Alemagne, & paſſant par la Fere advertit le ſieur de Thoré, qui entendant qu'on s'eſtoit ſaiſi & ſaiſiſſoit-on encore des ſerviteurs de Monſieur le Duc, & de tous ceux qui avoient eſté plus prés de ſa perſonne, penſant bien qu'il ſeroit des premiers pourſuivy, ſe reſolut auſſi de ſortir du

Entrepriſe ſur le Prince de Condé.

Royaume. Voila en somme la verité du fait, & n'y eut onc autre deliberation.

Calomnies contre M le Duc.

Vous voyez comme cela s'accorde avec ce qu'on en veut faire croire. Une grande conspiration (disent ils) a esté descouverte. Monsieur le Duc se vouloit retirer avec les Huguenots pour troubler le Royaume. Par telle calomnie le voila rendu odieux à tous les Catholiques. Il y avoit un dessein de venger dedans Paris le massacre de S. Barthelemy. Le propre jour de Pasques, durant la grand-Messe, on devoit mettre le feu en divers endroits de la ville, & indifferemment reduire tout en cendre. Voila un autre moyen pour envenimer la ville capitale du Royaume, & consequemment toutes les autres alencontre de luy. Ainsi pretend elle parvenir à son but. Quand les Huguenots furent massacrez, ils avoyent conspiré. Aussi maintenant ces pauvres Princes, parce qu'on les veut tenir prisonniers & avoir leurs vies entre mains, pour en disposer selon qu'on trouvera plus à propos pour maintenir la tyrannie. Vous vistes executer publiquement Briquemaut & Cavagnes, pour colorer la conspiration de l'Amiral, & justifier les matines Parisiennes. Aussi avés-vous veu sur l'eschafaut & mettre à mort le Comte de Coconnas, le sieur de la Mole & autres, pour excuser l'emprisonnement de ces pauvres Princes. Je vous prie, examinons soigneusement ce fait, & ne nous laissons pas buffler à

tous venans. Ouvrons les yeux, & que les illusions de ces enchanteurs-cy ne nous facent pas voir une chose pour autre. Si cette conspiration est vraye, nous nous devons tous employer à ce que tels conspirateurs soient grievement punis. Mais si elle se trouve fausse, c'est à nous d'empécher que nos Princes ne soyent opprimez par calomnies. C'est à nous de leur ouvrir les prisons, leur oster les fers des pieds, les remettre au rang qu'ils doivent tenir. Pour cela portons-nous les armes, & pourtant il nous appartient aussi de discerner le faux pretexte de leur prison d'avec la vraye cause, la calomnie d'avec l'accusation, la couleur de droit d'avec le tort evident qu'on leur fait. Monsieur le Duc (disent-ils) s'entend avec les Huguenots, par le conseil du sieur de Thoré, du Vicomte de Turaine, du Comte de Coconnas, & du sieur de Mole. Considerez, je vous prie, quels conseillers il a choisis pour cet affaire. Le sieur de Thoré, fils de feu M. le Connestable, qui s'est trouvé en toutes les batailles contre les Huguenots, & que tous advoüent estre un des affectionnez & devots Catholiques de ce Royaume. Le Vicomte de Turaine son neveu, jeune Seigneur, instruit Catholiquement des sa jeunesse, qu'on vid dernierement faire merveilles au siege de la Rochelle, & pour recompenser on le fait poursuivre cent lieuës par le sieur de Megnane, afin de l'atrapper. Le Comte de Coconnas qui

Refutation des calomnies.

Aa 4 s'em-

s'employa aussi ardemment que nul autre au massacre de la S. Barthelemy, & qui fut conducteur de toutes les mines qui se firent à la Rochelle, dont n'y avoit celuy qui ne l'estimast digne de toute autre recompense. Le sieur de la Mole qui y fut blessé deux fois, & qu'on sçait aussi avoir esté si affectionné à la Messe, mesmes au milieu des armées, & en la corruption de la Cour, que s'il eust perdu un jour sans y aller, il eust pensé que quelque grand malheur luy en eust deu avenir. Je parle de personnes connuës d'un chacun, & non de chose dont tous ceux qui ont tant soit peu hanté la Cour ne m'advoüent. Mais parce que Monsieur le Duc les aimoit, il faloit les y mettre des premiers. Voila pas, je vous prie, des personnes qui l'ont pû conseiller de s'entendre avec les Huguenots? Et à quoy tendoit cette intelligence? A brusler [disent-ils] la ville de Paris, pour venger les massacres des Huguenots. Ceux qui toute leur vie ont fait guerre mortelle aux Huguenots, qui au hazard de leur vie ont travaillé à les exterminer, veulent maintenant exposer leur vie pour les venger. Voila un autre cas bien croyable. Et puis, s'ils eussent eu cette volonté, s'en fussent-ils pris aux bourgeois de Paris? entre lesquels ils ont des amis sans nombre, & de toutes qualitez, qui n'avoyent veu les cruautez qu'à regret, & à l'execution desquelles ne s'estoyent employez que les belistres & garne-

mens de la ville. Estoit-il pas plus raisonnable de se desfaire [s'ils avoient telle intention] de trois ou quatre estrangers qui en donnerent le conseil, en firent la menée, & partie de l'execution ? Mais peut-estre estoit-ce chose facile à faire dedans Paris. Jugez-le. En la plus peuplée ville de l'Europe, pleine de Gentils-hommes & de gens de guerre en tout temps, en laquelle un ennemy, si on luy ouvroit les portes, feroit difficulté d'y entrer avec quarante mil hommes. Je vous prie, quels apprests a-t-on trouvez pour effectuer telle entreprise ? car elle se devoit executer [disent ces menteurs] le lendemain que ces Princes furent emprisonnez. Ils n'ont garde d'en rien escrire, de peur de se convaincre eux-mesmes de mensonge : mais ils se contentent de busler le peuple, moyennant les faux bruits qu'ils sement par les places & marchez. A-t-on descouvert en la ville quelque nombre extraordinaire de soldats ? Je m'en rapporte aux Eschevins qui ont accoustumé de recevoir particulier advertissement de ceux qui arrivent en chaque quartier. A-t-on trouvé des armes cachées, des feux gregeois, des artifices ou choses semblables, chez ceux qu'on a pris? Bref, a-t-on descouvert en quartier, ruë ou maison de toute la ville, apparence aucune de ce qu'ils veulent faire croire au peuple, pour luy rendre odieux ce pauvre Prince & tous ses plns affectionnez serviteurs ? On me

Procés de Coconnas & de la Mole.

dira que Messieurs de Parlement n'auroyent pas condamné telles gens sans legitime occasion. Qui pense cela ne se souvient pas bien que

La tyrannie est mere d'injustice.

Nostre vie nous est plus chere que celle d'autruy. Il y a bien petit nombre de ces genereux qui osent refuser de condamner un innocent à mort, quand pour les y forcer on leur tient le cousteau sur la gorge. La Vacquerie premier President & ses compagnons du temps du Roy Louis onziesme sont morts sans successeurs de leur integrité, ou s'ils en ont laissé quelques-uns, ils sont si clair-semez qu'on ne les a pû voir alors. Mais, enquétez vous de la Cour, sur quoy on a fait le procés aux executés, s'ils ont rien confessé de ce qu'on leur mettoit à sus, si l'on en a ouï un seul tesmoin, si l'on à trouvé quelque conjecture ou presomption. Il n'y a celuy d'eux qui ne vous die à part que non. Je laisse à penser, si ceux qui ont leurs biens, femmes, enfans, & leurs personnes mesmes à Paris, eussent de bon cœur fait le procés à ceux qui estoient accusez d'y avoir voulu mettre le feu. Au contraire, leur estant commandé par exprés de faire mourir ces prisonniers, ils envoyerent remonstrer au Roy qu'ils ne trouvoyent point de cause suffisante pour les condamner, qu'on les avoit sondez & examinez à part autant qu'il estoit possible, mais avoient eu volonté d'obeïr & servir à Monsieur le

le Duc leur Maistre, en la deliberation qu'il avoit prise de se retirer avec le Comte Ludovic. Et dautant que le Roy n'avoit jamais declaré que ce Comte fust son ennemy, eux ne pouvoient en saine conscience sur cette confession condamner à mort ces prisonniers. Si faut-il (respond la Reine) qu'ils meurent, autrement le Roy n'en sera pas content. Voila pas une belle façon de proceder? Or à qui veut faire mourir quelqu'un, ne manque jamais occasion. Elle trouve donc ce bel expedient pour soulager les consciences de Messieurs de la Cour, puisqu'il ne tenoit qu'à cela que les prisonniers ne mourussent: que le Roy leur declaroit qu'il avoit toujours tenu le Comte Ludovic de Nassau pour son ennemy. De fait elle expedie lettres signées de la main du Roy, & mises au fond du sac du procés pour la descharge des juges. Et sur ce furent condamnez ces pauvres Gentils-hommes comme criminels de felonnie (sans specifier le fondement de leur procés), crime capital de vassal envers son Seigneur, pour les rendre d'autant plus odieux à chacun. Il n'y avoit pas un Conseiller qui en les condamnant ne gemist en son cœur, mais la Cour estoit contrainte de ployer sous la tyrannie. La loy condamne à mort ceux qui se retirent vers l'ennemy. Il est vray: mais c'est raison qu'il soit prouvé, & convaincu d'estre tel. Quand les Cours de Parlement qui le doivent sça-

voir, comme celles qui ont vies & honneurs entre mains, ignorent que le Comte Ludovic soit ennemy du Roy, le Comte de Coconnas, la Mole, & les autres Gentils-hommes particuliers serviteurs affectionnez à leur maistre peuvent-ils pas à bon droit l'ignorer ? Et quand au contraire, en lieu de guerre ouverte & fait d'hostilité, ils voyent que le Roy luy envoyoit tous les jours Ambassadeurs de qualité, pour traiter de leurs secrettes intelligences, en reçoit ordinairement des messages, luy fournit deniers pour dresser une armée de Reistres contre le Roy d'Espagne son beaufrere, par le moyen d'un Comte de Rets, d'un Mareschal de France, de celuy qui est plus prés de sa personne, luy fait appointer des Colonels de Reistres ses pensionnaires, par l'entremise de Fregose : desgarnit Mets, Toul, Verdun & autres places de la frontiere pour le secourir (l'on ne parle point des entreprises sur Mastric, & Anvers ville & chasteau, dautant que cela pouvoit estre ancore secret) ont-ils pas occasion de croire que le Roy tient ce Comte pour son amy, & de suivre leur Maistre se retirant vers iceluy ? veu mesme qu'ils sçavoient bien qu'avant la journée de saint Barthelemy, le Roy avoit proposé à Monsieur le Duc de le faire chef de la guerre qui se negotioit contre le Roy d'Espagne és Païs Bas par le moyen du Prince d'Orange & du Comte Ludovic son frere : & que tout freschement,

n'y

n'y avoit pas encore un mois, la Reine luy en avoit tenu propos, ſuivant les propoſitions du Comte Ludovic. Il ſera donc loiſible, toutes & quantesfois qu'on voudra faire mourir quelqu'un, le charger d'avoir intelligence avec un ennemy du Royaume, & pour cet effect declarer un amy ennemy, afin de condamner les innocens à mort. Que ne fait-on donques le procés au Mareſchal de Rets, à Galeas Fregoſe, & à tant d'autres qui ont fourny & mis és mains du Comte Ludovic l'argent pour faire la guerre? Ne ſont-ils pas plus coupables que ces pauvres Gentilshommes-cy ? S'en peuvent ils aucunement excuſer, ſi on leur tient telle rigueur? Mais peut-eſtre y a-t-il une autre loy pour ces eſtrangers, & une autre pour nos Princes en noſtre Royaume? meſme aux uns innocence eſt crime capital, aux autres un crime capital tient le lieu d'innocence. En ſomme, il faloit qu'ils mouruſſent maugré toute juſtice. Car la Reine vouloit perſuader (encore qu'il n'y eût apparence) que ce pauvre Prince ſon fils avoit conſpiré, afin de le rendre odieux à chacun, & avoir couleur de le tenir en eſtroite garde, avenant la mort du Roy, qu'on luy annonçoit eſtre prochaine.

Entrepriſe ſur trois Mareſchaux de Frãce.

Mais ce n'eſt pas encore aſſez. Si elle tient priſonnier Monſieur le Duc ſon fils, avenant la mort du Roy, les principaux officiers de la Couronne s'y pourront oppoſer, dautant que de droit le

gouvernement du Royaume luy appartient, jusqu'à tant que le Roy de Pologne vienne, & ne voudroient (ce doute-t-elle) endurer qu'elle achevast de ruïner ce Royaume par ses meschancetez ordinaires. Il est donc arresté qu'on se saisira de leur personnes afin qu'aucun ne reste, qui ait seulemet la hardiesse d'ouvrir la bouche, pour alleguer les anciennes loix pratiquées de tout temps en ce Royaume. Desja tient elle à la Cour les Mareschaux de Montmorency & de Cossé : mais il faut, premier que de leur mettre la main sur le colet, sçavoir des nouvelles de l'entreprise dressée sur la personne du Mareschal d'Anville leur frere & allié. Sur ces entrefaites donc arrive un courrier de Languedoc qui rapporte que le piege est si bien dressé que d'Anville n'en peut eschapper nullement. Dieu voulut toutefois qu'estant sur le chemin pour se jetter au danger, il en fut adverty & tourna bride. Cependant, la Reine, qui le pensoit ja tenir, fit prendre en un matin les deux autres Mareschaux, lesquels tous à l'heure furent menez à la Bastille, le tambour battant, par irrision & avec huées du peuple, comme contre gens infames & criminelles entierement. Au mesme instant on depescha quelques compagnies pour se saisir de Monsieur de Meru leur frere & gendre. Mais peu auparavant il estoit sorty de sa maison. On se saisit aussi de leurs domestiques qu'on put attraper.

Si

Si vous demandez, qu'ont fait ces pauvres Seigneurs pour estre traitez de telle façon ? on vous respondra qu'ils ont conspiré contre les Majestez, entrepris contre la personne mesme du Roy,aux gouverneurs par toutes les Provinces· Or vous pouvez à peu prés calculer combien il y a que cette menée de prendre M. le Mareschal de Montmorency se brasse. Si c'est pour conspiration qu'on l'a voulu prendre, elle estoit donc découverte avant que l'empoigner. Si elle estoit descouverte, par raison le Roy s'en devoit garder : pour moindre occasion a-t-il renforcé ses gardes: pour le moins ne devoit-il pas mettre sa vie és mains de qui la luy vouloit oster. Voyez s'il s'en garde, s'il s'en deffie, s'il a la moindre opinion. Durant tout ce temps M. de Montmorency est prés du Roy au bois de Vincennes,va où il luy plait, fait tout ce qu'il veut,commande aux gardes de la personne du Roy, qui ont exprés commandement de luy obeïr, a les clefs du Chasteau en sa puissance, donne le mot du guet, a toute telle autorité que peut avoir un Connestable,mesme le propre soir avant qu'il fust pris. Est-ce pas tendre la gorge à qui la luy voudroit couper ? Est-ce pas (si nous donnons lieu à leurs mensonges) se mettre és mains des conspirateurs,& (par maniere de dire)conspirer contre soy-mesme? Est-il croyable que qui a telle opinion sur quelqu'un se puisse tant fier en luy ? Au contraire

Refutation des calomnies qui leur sont imposées.

la

la Reine le connoissoit si homme de bien, qu'elle s'asseuroit que jamais ne luy entreroit au cœur d'abuser de telle puissance, & la luy permettoit exprés pour luy oster toute desfiance, attendant l'heure qu'on le devoit prendre. Comme sur le point que l'entreprise de la Rochelle estoit preste à executer, & qui devoit estre suivie d'un massacre general, notamment des Seigneurs dont est question, le Roy & la Reyne couchans à Chantilly, maison du Mareschal de Montmorency, n'y voulurent avoir autre garde que la sienne, pour montrer combien ils se fioyent en sa preud'hommie. On peut recueillir de cela, s'il a conspiré ou si l'on a conspiré contre luy. Et quand au Mareschal de Cossé, qui a fait tant de services en paix & en guerres estrangeres & civiles: & au Mareschal d'Anville, qui a si rudement promené les Huguenots de Languedoc, quelques occasions de mescontentement qu'il eust, qui seul, entre tous ceux qui ont fait la guerre depuis deux ans, avoit forcé plusieurs villes, qui y a hazardé sa personne & perdu M. de Candales son beau-frere; qui maintenant au mandement exprés de sa Majesté ne tasche qu'à pacifier son gouvernement (à l'occasion dequoy on luy tend ce piege) que leur peut-on mettre sus à tous deux? dequoy les peut-on taxer, sinon qu'ils sont Mareschaux de France, principaux officiers de la Couronne,

ronne, qui selon leur charge doivent tenir la main à ce que l'Estat soit gouverné comme & par qui il appartient;& qu'on pense que pour le bien de leur patrie, avenant la mort du Roy, ils y employeront leur autorité ? Que peut-on pareillement imputer à M. de Meru Colonel general des Suisses, qui s'est trouvé en toutes les batailles civiles avec reputation : mesme au siege de la Rochelle aprés la S.Barthelemy,où il faillit d'estre tué, sinon qu'il est fils d'un Connestable de France, & d'une maison qui dés long-temps a manié les affaires de ce Royaume au contentement d'un chacun, & laquelle on veut exterminer maintenant ? Or Dieu soit loüé que le Prince de Condé s'est sauvé, lequel la Reine ne veut pas approcher si prés de la Couronne, & que le Mareschal d'Anville a esté adverty à temps de l'embuscade qui l'attendoit. Car que pensez-vous que cette Medée eust fait de ces pauvres Princes ? Quant à moy, je m'asseure que nous eussions veu des tragedies aussi sanglantes que jamais, & quelque nouveau Saint renommé par le carnage des Gentils-hommes Catholiques, amis & serviteurs des prisonniers, & peut-estre fut-on venu aux autres puis aprés.

Le trentiéme jour de May 1574, le Roy vient à mourir. Tout incontinent la Reine Mere se va mettre dedans Paris au Louvre avec ces pauvres Princes, & fait griller fenestres, condamner portes,

tes, fermer advenues, redoubler gardes, de peur qu'ils ne ſoyent delivrez : bref, retient tout le gouvernement du Royaume, & s'en fait appeller REGENTE. Jugez par la fin où vous la voyez parvenuë, la verité de tout ce que je vous ay diſcouru par cy-devant. Connoiſſez maintenant ſon intention, & voyez comme elle ſçait pratiquer cette ſentence tyrannique :

Si violer la juſtice & le droit
Il eſt loiſible à l'homme en quelque endroit,
C'eſt pour regner qu'il ſe le doit permettre.

Regence uſurpée à faux titre. Je pourrois icy monſtrer que par noſtre loy Salique les femmes ont auſſi peu de droit de vouloir gouverner ce Royaume qu'en pretendre la ſucceſſion : que quand le contraire s'eſt fait, ç'a eſté par un abus tout manifeſte, dont nous avons toujours porté la peine : & que l'importance du danger public ne giſt point en ce qu'une femme eſt appellée Reyne, ou porte une Couronne, mais en ce que le plus ſouvent elle gouverne tout à l'appetit des immoderées paſſions qui la peuvent emporter, & du premier qui a la ſubtilité de ſe mettre par quelques ſervices en ſa bonne grace, comme nos hiſtoires le teſmoignent. Mais prenons le cas que les Regences des femmes ayent lieu en ce Royaume, & que quelques mal-heureux exemples doivent eſtre tirez en conſequence ! eſt il loiſible de ſe declarer Regent ou Regente ſoy-

ſoy-meſme? N'y a-t-il qu'à le faire eſcrire ſur les paquets par quelque Secretaire? Suffit-il de dire, comme le Pape Jean 23, *Ego ſum Papa?* Je vous prie, qui a declaré la Reyne mere Regente de ce Royaume? Eſt-ce le Roy defunt? Il ſe peut faire que comme de ſon vivant il a tenu telle mine & parlé comme ſa mere vouloit, qu'auſſi elle ſe ſoit fait donner ce nom à ſa mort. Et je croy bien qu'elle l'a tant importuné ſur ſes derniers ſouſpirs, qu'elle en a tiré quelque Ouy, pour colorer ſon audace. Comme de fait il appert par la declaration qu'on en publia, qu'elle fut declarée Regente par ſa bouche le propre jour qu'il mourut, encore que pour tromper le peuple elle ſe face declarer Regente à cauſe de ſon indiſpoſition, la maladie eſtant ja deſeſperée, & luy proche de ſon dernier ſouſpir. Mais accordons que le feu Roy euſt fait teſtament, qu'il l'euſt ſigné, qu'en iceluy il l'euſt ordonnée Regente, avoit-il aucune puiſſance de ce faire? Les Regences ſe doivent-elles donner, ou ſe donneront elles par teſtament? Voicy le point. Les Roys ſont eſtablis de Dieu pour adminiſtrateurs des Royaumes. Tandis qu'ils vivent ils ſont part de cette adminiſtration à leurs ſujets. Les bons par un legitime conſeil, avec l'advis duquel ils jugent des merites & capacitez d'un chacun: les mauvais à l'appetit des paſſions d'eux-meſmes ou de ceux qui les poſſedent, preferans bien ſouvent le meſchant au bon, &

& l'incapable au capable. Encore cela est-il aucunement à supporter. Mais ouït-on jamais dire qu'un Roy mourant donnast à quelqu'un l'administration du Royaume qu'il va perdre ? qu'un frere ordonnast par son testament un procureur à son frere & successeur? Encore que de son vivant il eust puissance d'aliener son bien, ce que n'ont pas nos Roys, sans le consentement des Estats. Qu'un Evesque decedant nommast un œconome ou dispensateur des biens de l'Evesché à son successeur ? Bref, que quelqu'un pût estre administrateur, Evesque, Roy aprés sa mort?C'est une moqnerie toute evidente. Les Roys mesmes, lorsqu'ils sont prisonniers,ne le peuvent faire,dautant qu'on persume tousjours que leur volonté est captive avec leur personne. Ainsi voyons-nous que le Roy Jean prisonnier en Angleterre, & François premier à Madrid en Espagne, ne pourvoyent point à l'administration de leur Royaume : mais pendant la prison de Jean les Estats y pourvoyent ; pendant celle de François la Regente, qu'il avoit luy-mesme nommée long-temps avant sa prison, est sur le point d'estre deboutée. Ainsi donc tandis que le feu Roy a vescu,elle peut avoir eu quelque couleurs de gouverner ce Royaume:& si pendant sa maladie il le luy avoit recommandé, ce gouvernement luy pouvoit estre tellement quellement acquis jusques au dernier souspir de son fils. Mais avec le feu Roy

Annales de France. M. du Bellay liv. 3.

Roy eſt morte & enſevelie ſon autorité; avec luy ſont annullez les mandemens qu'il a faits. Et comme par la mort du Maiſtre, tous commandemens, toutes procurations ſont abolies, & la puiſſance de les donner demeure au ſucceſſeur, ainſi toute la puiſſance qu'il pourroit avoir donnée à la Reyne mere en ſon vivant, eſt aneantie, & toute l'autorité eſcheuë au Roy de Pologne ſon ſucceſſeur. Eſt-ce donc de par noſtre Roy, qui eſtoit en Pologne, qu'elle s'attribua la Regence? Si elle a eu quelque blanc-ſigné de luy pour autres affaires, peut-eſtre qu'elle l'aura pû remplir de ce que bon luy a ſemblé,afin de tromper le peuple. Mais incontinent aprés la mort du Roy,à ſçavoir dés le troiſieſme de Juin,ſe mit-elle pas en pleine poſſeſſion de ce nom? ſe fit-elle pas publiquement nommer Regente moyennant ces belles lettres de declaration, un mois avant que noſtre Roy luy euſt pû envoyer ſon pouvoir de Regente? Et ores que peu aprés il luy en euſt envoyé confirmation, que peut-on autre choſe penſer, ſi non que la voyant inthroniſée,il craignoit (s'il l'en vouloit dejetter)qu'elle n'euſt le moyen de luy faire un mauvais tour? ainſi que ſouvent les ſages faignent de donner liberalement à quelques perſonnes ce qu'ils ne leur peuvent oſter. Quelqu'un me pourra dire que la Cour de Parlement la luy aura pû accorder ou confirmer. Moins encore a-t-elle telle puiſſance. Au contraire, il ne ſe trouvera point

point que les Cours de Parlement de ce Royaume ayent jamais eu autorité au cas dont est question. Il y a bien davantage. Car les Cours n'ont plus de pouvoir, ne peuvent juger personne, ni faire aucun procés; bref, elles sont abolies & mortes entierement, tant qu'elles soyent confirmées en corps par lettres du nouveau Roy, & comme remises en vie par sa voix, ou s'il estoit longuement absent, par une assemblée d'Estats. Il n'y a Conseiller en la Cour qui ne m'advouë ce point, & qui ne l'ait tousjours veu ainsi partiqué. Comment donc pourroyent Messieurs du Parlement la confirmer en une telle autorité, veu qu'ils n'en ont du tout point? veu qu'ils ne sont plus, veu qu'ils sont morts avec le Roy, & ne peuvent ressusciter que par lettres confirmatives du Roy (qui estoit lors en Pologne) ou des Estats? De dire que ç'a esté à l'instante priere de M. le Duc, & du Roy de Navarre, c'est aux petits enfans qu'il faut alleguer ces niaiseries-là. On sçait comme ils sont esclairez de prés. Qui a le corps prisonnier ne peut avoir la langue libre. Les grilles, les gardes, les clostures portent tesmoignage contre elle de ce que je dis. Mais nostre Roy estoit absent & loin. Il ne pouvoit pas revenir si tost, dont y avoit danger que les choses ne vinssent en des affaires. Qui nie cela? Nos loix n'ont-elles pas bien pourveu à tels inconveniens? C'est, comme de tout temps a esté pratiqué en changement ou longue

Regences données par les Estats, en l'absence des Roys.

longue abſence de nos Roys, que les Eſtats ſoyent deuëment aſſemblez, & ſelon leurs conſciences declarent quelqu'un Regent, luy attribuans pour ſon conſeil gens de bien & capables, afin que par leur avis il gouverne le Royaume. Quand le Roy Jean fut pris devant Poitiers & mené en Angleterre, nos hiſtoriens diſent que Charles Duc de Normandie ſon fils aiſné (comme Lieutenant General du Roy Jean ſon pere) aſſembla les trois Eſtats, pour pourvoir au gouvernement pendant cette priſon. Leſquels deuëment convoquez & legitimement aſſemblez à Paris, le declarerent & firent publier Regent du Royaume, & ordonnerent qu'on ſéelleroit de ſes ſeaux : & paravant qu'il fuſt declaré tel par les Eſtats, ne s'appella que Lieutenant du Roy ſon pere, comme il eſtoit paravant la priſon d'iceluy, bien qu'il fuſt ſon fils aiſné & majeur d'ans. Avant que le Roy s'acheminaſt à la conqueſte de Milan, l'année qu'il fut pris devant Pavie, il avoit laiſſé Madame Louïſe de Savoye ſa mere pour Regente. Ce neantmoins les plus grands du Royaume & Meſſieurs du Parlement de Paris ſoliciterent Monſeigneur Charles Duc de Vendoſme à prendre le gouvernement, comme plus proche Prince du ſang, tant à cauſe du bas aage des enfans de France, que pour l'abſence du Duc d'Alençon, & revolte du Duc de Bourbon : & luy promirent de tenir la main à ce que les Eſtats fuſſent aſſemblez, & de

Annales du Roy Jean.

M. du Bellay liv. 3.

negocier

negocier à cette fin avec les principales villes de France pour le faire declarer Regent, comme de droit cette autorité luy appartenoit. Et n'eust esté qu'il aima mieux quitter son droit, qu'estre cause de quelque dangereuse nouveauté, s'il le poursuyvoit, les Estats s'assembloyent pour le declarer Regent. Et toutefois elle estoit Regente avant la prise, & n'estoit pas de si dangereuse nature que cette-cy, ni ne tenoit prisonniers les officiers de la Couronne, ains se gouvernoit en partie par leur conseil. Ce sont exemples de fresche memoire. Qui les recherchera de plus haut, comme es voyages de nos Roys en la terre Sainte, verra cette mesme forme observée de tout temps. A quoy tient-il donc maintenant que nous ne faisons le semblable? Avons-nous perdu le cœur? Nos anciennes coustumes tant louäbles & si bien esprouvées sont-elles du tout abolies? Endurerons nous que nos Princes soyent dejettez du siege où ils doivent estre eslevez? que dis-je, dejettez? mais oppressez de calomnies, prisonniers entre les mains d'une femme, en danger de leur propre vie. Endurerez-vous, Messieurs de Paris, heritiers de tant de vrais Françeis, qui ont si bien maintenu le droit de leur Prince, que nostre ville serve de rampart à telle tyrannie? Sera-t-il dit que la maison où vous souliez honorablement loger vos Roys, serve d'estroite prison à leur sang? attendrez-vous qu'un de ces matins les estrangers

viennent brusler vos maisons, saccager vos champs, destruire vos metairies, pour vous contraindre de mettre en liberté ces pauvres Princes du sang de vos Roys? Penseront-ils pas, sous ombre que ces prisonniers sont dedans vos murailles, que vous tenez la main à telle servitude? Avez-vous point de honte qu'il faille que ceux qui n'y ont aucune obligation, viennent ouvrir les portes de vos prisons pour les retirer? Je ne puis croire qu'ayez tant oublié le sang royal, que ne le voulussiez voir en telle liberté & autorité que nature luy donne, & que sa vertu merite. Peut-estre vous entreregardez-vous, en attendant qui y mettra la main le premier.

Mais que craignez-vous? une femme, une estrangere, une ennemie & haïe de chacun, une qui n'est hardie que par nostre lascheté, entreprenante que par nostre fetardise, meurtriere que par nos mains propres? Si nous la laissons, si ceux qui detestent son gouvernement l'abandonnent, où sont ses sergens pour nous prendre, ses juges pour nous executer? Si ceux qui la delaissent en leur cœur l'abandonnent par effet, où sont ses armées pour nous forcer, ses gardes pour nous espouvanter, ses deniers pour les contenter? Il ne faut que faire mine de reprendre cœur, toute cette autorité, toute cette audace fondée & retenuë sur nostre endormissement & lascheté tombera d'elle-mesme. Je vous prie, qu'e-

ſtimez-vous qu'apportera la Regence de cette femme, gain ou dommage, bien ou mal, reſtabliſſement ou ruïne totale? Avonsnous ja oublié les grands maux que ce Royaume a ſoufferts & ſouffre encore par elle? Penſons-nous que ce nouveau titre l'ait amendée en une nuit? Le Clergé void-il point comme ſes biens ſont chargez de decimes & gaſtez par les Italiens qu'elle y pourvoit, expoſez en vente, ſous ombre des guerres civiles; mais en effet pour faire une infinité de folles deſpenſes, à la mode du Pape Leon ſon grand oncle? La Nobleſſe ſent-elle point comme ſes biens ſont diſſipez, ſes membres découpez & maſſacrez, les vivans deſpouillez de leurs honneurs & dignitez, pour en veſtir des eſtrangers, qui en ſont du tout indignes? Void-elle point à quoy tendent ces belles propoſitions d'oſter les juſtices aux Gentils-hommes, inventer des impoſts ſur les bapteſmes, mariages & choſes ſemblables? Ce qui feroit pieça conclu & arreſté ſans les Huguenots, leſquels elle nous a fait choquer pour un temps. Le peuple auſſi eſt-il ſi ſtupide qu'il ne ſente le faix des tailles & emprunts qu'on luy charge ſur les eſpaules, pour baſtir des maiſons inutiles, pour enrichir de dons immenſes certains eſtrangers, pour faire d'un petit beliſtre de Gondy un des plus riches Seigneurs de France? Qui ne ſçait que tous ces maux viennent d'elle, qui s'eſtoit tellement emparée du feu Roy par les honneſtes

nestes moyens que nous avons touchez, qu'il gouvernoit autant en aage de majorité, que lorsqu'il n'avoit que cinq ans? Mais sommes-nous si abusez de penser qu'elle s'amende? Vous voyez comme elle a empieté la Regence. Elle y est entrée par dessus les murailles & par la fenestre, comme le larron. N'attendons pas aussi qu'elle fasse autre chose sinon nous brigander. Desja voyez-vous ses beaux commandemens, elle a si bien amadoüé deux ou trois des principaux du Clergé, qu'à l'envy l'un de l'autre ils luy ont accordé une somme excessive, qui ne se peut payer sans grandement interesser tous les Ecclesiastiques, assez foulez du passé. Cependant c'est le pauvre beneficié qui y a interest, le pauvre Curé, l'Evesque qui reside simplement en son diocese, & non pas Monsieur le Cardinal, l'Evesque ou l'Abbé courtisan, qui sçait bien où s'en recompenser, qui en aura des premieres Abbaïes vacantes, & fait semblant d'estre liberal du sien, pour avoir juste occasion de l'estre du bien d'autruy. Elle a fait mourir une centaine de Gentilshommes tant de l'une que de l'autre Religion, pendant cette Regence, & continuë, au lieu de tenir toutes armes en surseance, attendant la venuë du Roy de Pologne. A qui pensent servir ceux qui commandent pour son service, & ceux qui leur obeïssent? Au Roy? Je ne sçay s'ils seront avoüez d'avoir mené ses sujets à la boucherie, sans son mandement.

Je ne sçay si l'on ne leur redemandera point quelque jour le sang & la vie de mille sujets du Roy, qu'ils ont fait mourir de part & d'autre, à l'appetit d'une femme qui n'a nulle autorité. C'est chose qui s'est veuë par le passé, & se pourroit bien encore revoir en ce cas-cy. Mais pourquoy pensez-vous que nagueres elle a fait trencher la teste au Comte de Montgommery prisonnier de guerre, & qui s'estoit rendu au sieur de Matignon, sous promesse d'avoir la vie sauve? La mort du feu Roy Henry ne luy peut estre imputée en sorte que ce soit. Pourquoy donc a-t-elle fait parjurer Matignon & amener Montgommery à Paris, sinon pour triompher de celuy qu'elle haïssoit mortellement, satisfaire à son appetit de vengeance, & afin que les Huguenots facent pareil traittement aux Seigneurs Catholiques qu'ils pourront attraper ? Que diray-je sur ce point, qu'elle ait esté si deshontée, tant inique, si cruelle, tant desnaturée, que de luy avoir fait bailler la gehenne ordinaire & extraordinaire,pour luy faire confesser que Monsieur le Duc l'avoit fait mettre en campagne ; pour achever de rendre ce pauvre Prince odieux à tous? Chose toutefois qu'il nia proche qu'il estoit de la mort,& qu'il n'avoit pris les armes que pour recouvrer ses biens & la liberté de sa Religion. Sçauroit-on inventer une meschanceté plus grande? Est-ce pas faire aussi-peu de cas de la vie & honneur de son enfant propre,

propre, que du moindre Huguenot de France? Et quant au tiers Eſtat (pour revenir à noſtre propos), voyez-vous point par quel bout elle commence, de vouloir prendre à l'entrée de ſa Regence les Rentes de l'Hoſtel de Ville de Paris? Y a-t-il bonne maiſon, je ne dis pas ſeulement dedans Paris, mais preſques par toute la France, qui n'y ait grand intereſt? Cependant ſous ombre de trois ou quatre perſonnes (auſquels elle donnera ſix fois plus que le principal qu'ils auront débourſé) qui l'auront accordé, il faudra que tout le Royaume paſſe par-là, & à quelle fin? Pour trouver moyen de tenir nos Princes & Seigneurs en priſon, maugré tous ceux qui les voudront delivrer, pour mettre de bonnes garniſons dedans les citadelles qu'elle a fait baſtir és villes: afin que perſonne n'ouvre la bouche pour parler de ſes actions: pour faire aprés de nos biens & de nos vies ce que bon luy ſemblera. Bref, elle nous fait payer la corde dont elle pretend nous pendre cy-aprés. N'attendons donc autre choſe d'elle que mal ſur mal, & ruïne ſur ruïne, jamais ne fit ni ne fera autrement, tandis qu'elle aura part au maniement des affaires. Si elle fait ſemblant d'en laiſſer la charge au Roy de Pologne, le bouchon ſera changé, mais nous boirons toujours d'un meſme vin, car elle eſt aſſez ruſée (qui n'y prendra garde de prés) pour abuſer de la jeuneſſe de ſon fils, uſurper ſon autorité, & en l'amu-

ſant aux delices de la Cour, mettre la Couronne ſur ſa teſte à la façon accouſtumée. C'eſt le naturel de cette femme de ne pouvoir repoſer ſans faire mal. Je puis dire encore davantage, c'eſt que jamais femme n'a gouverné noſtre Royaume, qu'elle n'y ait apporté tout malheur.

Pernicieux gouvernement des femmes en France. Je ne veux pas parler des vices monſtrueux de noſtre Reyne Mere ni des autres. Cette-ci ſeule auroit beſoin d'un gros volume à part, que le temps & les occaſions publieront. Je ne parle que du gouvernement. Fredegonde, Brunehaut, Plectrude, Judith, allumerent & entretinrent toute leur vie les guerres civiles en ce Royaume, & mirent en jalouſie le pere du fils, le frere du frere, afin de s'entretenir parmi la diſcorde. Blanche ayant envahi la tutele du Roy S. Louïs aagé d'onze à douze ans, pour empeſcher que les Eſtats ne luy oſtaſſent le gouvernement, mit en guerres les Catholiques contre les Albigeois, declarez heretiques par ſentence du Pape : & fut-on esbahi par aprés que tous les grands du Royaume eſtoient Albigeois, ou s'entendoyent avec eux, ainſi qu'elle leur vouloit faire croire. De fait, ſous ce pretexte elle ſe deſpeſcha d'eux : & comme le Roy ſon fils vint à eſtre grand, aprés l'avoir tenu en grande rigueur, trouva moyen, pour demeurer toujours ſeule au gouvernement, de l'envoyer à la conqueſte de la terre Sainte. C'eſt la leçon que noſtre

Otho Friſing. Aimoin Moine. Le ſire de Joinville.

Reyne

Reyne a pris d'elle, ainsi qu'on void qu'aujourduy elle nous voudroit faire accroire que nous sommes tous Huguenots, & aussi sçait-elle bien dire qu'elle a choisi l'autre pour exemple en sa façon de gouvernement. Si les Estats de ce Royaume n'eussent remedié d'heure à l'audace effrenée d'Isabeau de Bavieres femme de Charles sixiéme, & ne l'eussent envoyée faire des jardins à Tours, elle n'eust pas degeneré du naturel des autres, comme elle monstroit en ses commencemens. Madame de Beaujes ayant eu charge par les Estats de Tours d'avoir soin de la personne du Roy Charles huitiéme son frere, voulut avancer sa main jusques au gouvernement, & entra en telle jalousie contre le Duc d'Orleans, qu'elle le voulut faire prendre: ce qui le mit en tel desespoir qu'il se sauva où il put. C'est celuy qui depuis fut Louïs douziesme, surnommé pere du peuple: un des meilleurs Princes qui fut onc, auquel deslors tous les grands du Royaume descroyent la Regence. Et de fresche memoire, à sçavoir du temps de François premier, qui pendant son voyage d'Italie laissa pour Regente Madame Louïse de Savoye sa mere, fut-elle pas cause de la perte du Duché de Milan, quand elle se fit bailler par Semblance (qui pour ce fait fut executé à mort) les quatre cens mille escus que le Roy envoyoit à M. de Lautrec, dont son armée s'estant escartée à faute de payement, il fut con-

En-guer-de Mon-strelet. Annales de France.

contraint d'abandonner tout ? Or comme ainsi soit que Brunehaut, au jugement de tous, semble avoir emporté le pris de meschanceté entre toutes, & que nos historiens parlans de l'impudique Fredegonde, l'appellent la plus malheureuse du monde aprés Brunehaut, il semble, à considerer les actions de nostre Regente, qu'elle n'ait eu autre but toute sa vie que de surpasser Brunehaut en toutes meschancetez, comme il sera aisé de voir à qui fera comparaison des actions de l'une avec celles de l'autre. Un certain broüillon nommé Belleforest en ses additions aux Annales de France excuse Brunehaut, pource que sainct Gregoire louë grandement ses vertus és epistres qu'il luy a escrites, qui me fait (dit-il) presque douter si ce qu'on escrit contre elle est veritable, ou si les ennemis de son nom nous ont rempli les oreilles de telles calomnies. Peut-estre que ce maistre Aliboron a veu que Brunehaut & Catherine avoyent une merveilleuse convenance, & que pour couvrir la honte de nostre Regente, de la cuisine de laquelle il voudroit bien humer quelque soupe, il a ainsi barboüillé le papier : Mais je me douterois plustost, comme il est ignorant jusqu'au bout, qu'il n'a pas eu l'esprit de considerer que Brunehaut a fait la devotieuse, pour continuer en ses meschancetez plus licentieusement, & en recevant & bien payant les reliques qu'on luy envoyoit de Rome, a endormy ce bon homme

homme de Pape, qui en a fait un grand cas, dautant qu'il luy vendoit bien ses coquilles. Mais sans nous arrester davantage à Belleforest, faisons le paralele de Brunehaut avec Catherine. Qui en voudra connoistre davantage, lise les histoires de France.

Comparaison de Brunehaut avec Catherine.

BRUNEHAUT estoit Espagnole de nation. CATHERINE est Italienne & Florentine. Toutes deux estrangeres, qui ne portent affection ni amitié au Royaume. Or l'Italien trompe l'Espagnol, & le Florentin tout autre Italien. Celle-là estoit fille d'Achatilde Roy d'Espagne, dont elle devoit par raison aimer les grands. Cette-ci est fille de Laurent de Medicis, d'une maison de marchand eslevée par usures, qui ne peut aimer la Noblesse, & n'a jamais tasché qu'à l'exterminer. Une Sibille (dit nostre Histoire) prophetiza qu'une brune viendroit d'Espagne qui feroit mourir Rois & Princes, & finalement seroit deschirée par des chevaux. Vous avez veu les belles predictions qui furent faites de celle-ci dés sa nativité, qu'elle ruïneroit notamment le lieu où elle seroit mariée, & les divers conseils qui furent donnez là-dessus. Celle-là estoit fille d'un heretique Arien, nourrie & instruite en Arianisme. Et cette-ci, de race d'atheïstes, nourrie en atheïsme, a rempli d'atheïstes le Royaume, & specialement la Cour de France. Or est-ce moins de mal d'errer en une Religion que de n'en avoir point du tout, & faillir en un article

qu'en toute la foy. Celle-là fut mariée à Sigisbert Roy de Mets par le conseil de Godonne Maire du Palais, qui l'alla querir jusques en Espagne, & luy fit tout l'honneur qu'il put, dont pour recompense elle le fit mourir par aprés. Cette-ci mariée au bon Roy Henry, lors Duc d'Orleans, a toujours haï tous ceux qui luy ont fait du bien. Elle n'a pû endurer en vie Monsieur le Connestable, principal auteur de son mariage, & de tout l'honneur qu'elle eut onc, lequel alla jusques à l'un des bouts du Royaume, à fin de la recevoir. A fait empoisonner le Cardinal de Chastillon, qui presque seul tint la main à ce qu'elle ne fust renvoyée en Italie, & luy sauva la vie en sa maladie de Chaalons en Champagne. Finalement elle a fait massacrer l'Amiral, qui porta la parole aux Estats pour les faire condescendre à luy accorder le gouvernement. Celle-là voyant que son fils Chedebert ou Childebert, aprés la mort de son pere, s'appercevoit de ses pernicieux conseils, l'empoisonna en un bain, afin de gouverner le Royame sous pretexte de l'enfance de Theodebert & Theodoric ses fils: l'un desquels fut Roy de Mets & d'Austrasie, & l'autre d'Orleans. Cette-cy sur les premieres années fit empoisonner M. François Dauphin frere aisné du Roy Henry son mary, afin d'approcher plus prés de la Couronne : mena le feu Roy de Navarre à la boucherie, dautant que le gouvernement de ce Royaume luy

appartenoit

appartenoit legitimement. Or pour n'entrer aux presomptions que je pourrois alleguer touchant la mort du Roy Charles neuviéme, elle tient aujourduy tout ouvertement Monseigneur le Duc son fils & le Roy de Navarre son gendre prisonniers, pour plus facilement occuper la Regence. Et ne sçay s'ils ne fussent point desja morts de quelques trenchées, si le Prince de Condé (qu'elle ne veut pas laisser tant approcher de la Couronne) ne se fut sauvé de ses mains.

Brunehaut aimoit pour ses plus privez services un Proclaide Romain ou Lombard, homme de basse condition & de nulle valeur, lequel elle honnoroit des principaux estats du Royaume, dûs de tout droit à la Noblesse, & l'enrichissoit des tailles & exactions qu'elle mettoit sur le peuple : tellement que de petit coquin il devint grand seigneur, car elle luy acheta une Duché & l'en mit en possession. Catherine aime pour mesmes causes un Gondy, Florentin, issu de race de Maranes, fils d'un banquier, qui par deux fois fit banqueroute à Lion, & d'une premierement courtisanne, puis maquerelle en la mesme ville. On l'a veu suivre quelque temps la mule d'un thresorier; depuis il devint clerc d'un commissaire des vivres au camp d'Amiens. Peu aprés mignon de la Reyne, maistre de la garderobbe du Roy: & ores le void-on, sans avoir fait aucun bon service au Royaume, Comte de Rets, & presque seul Mareschal

de France. Brunehaut ne se gouvernoit que par son Proclaide,& ne le pouvoit faire assez grand à son gré : mais elle craignoit tousjours que les grands du Royaume ne s'y opposassent: pourtant fit-elle tuër Ratinus & Egila,grands Seigneurs, puis alluma la guerre entre Theodoric Roy d'Orleans, qu'elle gouvernoit à sa poste, & Clotaire Roy de Paris, exprés [dit nostre histoire] pour s'y desfaire des grands, nommément de Berthovaut Maire du Palais,vieux & sage Chevalier, qui fut tué en une bataille donnée sur la riviere d'Estampes, aprés la mort duquel elle fit son Proclaide Maire du Palais. Catherine voulant gouverner tout avec son Gondy, & craignant que les grands du Royaume s'opposassent à cet excessif avancement,fondé seulement sur la passion démesurée d'une femme, allume une guerre civile en ce Royaume, arme les freres & voisins les uns contre les autres, & fait tant qu'en peu de temps elle se desfait du Roy de Navarre, premier Prince du sang majeur d'ans, d'Anne de Montmorency Connestable, de François de Lorraine Duc de Guise, & grand Maistre, tous Pairs de France, du Mareschal de S. André & d'infinis autres Seigneurs, par poison & par glaive, afin que ce petit belistre demeure seul auprés d'elle à faire ce que bon luy semble. Theodebert Roy de Mets estoit au commencement le bon fils de Brunehaut, le mieux aimé, & à qui elle faisoit meil-

meilleure part des thresors de feu son pere: mais en peu de temps il s'apperçut de ses desseins,& la chasse de son Royaume, au moyen dequoy elle fut contrainte de se retirer avec son Proclaide vers Theodoric le Roy d'Orleans son autre arriere-fils,duquel elle fit Proclaide Maire du Palais. Vous avez veu au commencement que les Huguenots estoient les fideles sujets du Roy, les favoris de cette bonne Dame Catherine, les mieux venus. Sur ce ils s'apperçoivent de ses fraudes, & ne veulent plus negocier avec elle; au moyen dequoy elle se met à faire du tout la Catholique, & nous gouverne par le conseil de son Gondy, ainsi qu'il luy plait. Proclaide ne peut oublier son naturel: il charge le peuple de tailles & imposts: il abaisse en toutes sortes les Princes & Seigneurs du Royaume de Theodoric, dont il acquit la haine d'un chacun. Gondy introduit tous les jours mille inventions de fouler le peuple, met toutes les aides de France entre les mains des peagers & gabeliers d'Italie, partit ce Royaume entre ses semblables: finalement est si presomptueux, par se voir supporté de cette femme, qu'il hait à mort les Princes du sang, leur commande à baguette, & en veut faire ses valets. Qu'avint-il à Proclaide? Les Princes & Seigneurs du Royaume d'Orleans, qui contenoit presque un tiers de la France, commencent à s'ennuyer & penser à eux. Brunehaut pour divertir leurs pensées, les empesche ailleurs, & se defait

tousjours ce quelqu'un d'eux : puis avec le conseil de Proclaide met la guerre entre ses deux arriere-fils Theodebert & Theodoric, faisant accroire au pauvre Theodoric (que lors elle gouvernoit) que Theodebert, son bon fils auparavant, estoit bastard & fils d'une concubine. Desja commençoyent les Princes & grands Seigneurs de ce Royaume à s'appercevoir qu'on leur en vouloit, & craignoit fort nostre bonne Reyne qu'ils ne se reüinissent ensemble pour ruïner la grandeur que Gondy cherchoit en leur abaissement, & pourtant les faloit-il mettre en besogne, afin qu'ils n'eussent loisir d'y penser. Elle fait donc accroire à nous autres Catholiques (qui l'avons creüe & croyons à nostre grand dommage) que les Huguenots, qui paravant estoyent les mieux aymez, ne sont pas fidelles sujets du Roy, qu'ils sont rebelles, qu'il les faut chasser de la maison comme bastards & illegitimes; tellement que par telle subtilité la guerre se renouvelle, & nous tuons nos freres, parens, amis, & mourons aussi nous-mesmes avec eux.

Aprés beaucoup de sang espandu à l'appetit de Brunehaut, les Seigneurs du Royaume d'Orleans, où elle commandoit sous le nom de Theodoric son fils, retournent à leur premiere opinion, & conseillent au Roy de traitter la paix avec son frere, luy monstrans l'injustice de la guerre, & l'intention pour laquelle proprement on la luy mettoit en teste. Le Roy y est assez enclin, mais elle qui a

tout

tout pouvoir, n'y veut entendre, & Proclaide se bande à l'encontre, comme estant la paix & concorde des deux freres capitale ennemie de sa grandeur, laquelle il ne pouvoit entretenir que par le moyen de leur discorde. Enfin, ces Seigneurs voyans qu'un si bon conseil estoit retardé par ce Lombard seul, le vont trouver dedans sa tente, & d'un commun accord le tuënt là, puis font tant par remonstrances envers le Roy Theodoric qu'il s'accorde avec son frere. Les principaux Seigneurs de ce Royaume ayans veu le peu de conte qu'on faisoit de hazarder leurs vies, qu'on se mocquoit de ceux qui estoyent morts és guerres civiles, que mesme on les avoit voulu massacrer pesle-mesle avec les Huguenots, estoyent pour la pluspart bien resolus de s'employer à l'establissement de la paix publique, & ne rentrer jamais és guerres civiles, par lesquelles on pretendoit avoir le bout d'eux : mais soit qu'ils ayent perdu une partie de cette ancienne magnanimité Françoise, ou que par plus douce voye ils esperent remedier à tels malheurs, ils n'ont encore entrepris jusques-là que de tuër ce petit galand, encore qu'ils le tiennent pour principal Conseiller des guerres civiles, desloyautez, trahisons & massacres faits & qu'on veut faire encore pour les exterminer. Brunehaut femme d'esprit turbulent se veut venger à quelque pris que ce soit de la mort de son amy, & en poursuit les principaux auteurs, Utile & Bolsus,

ſus, juſques à la mort. Cette vengeance ſe pourroit aucunement ſupporter, dautant qu'on avoit tué celuy qu'elle aimoit tant, mais non contente de cela elle eſmeut derechef la guerre entre ſes arriere-fils, entre les deux freres & leurs Royaumes de Mets & d'Orleans, remettant en teſte à Theodoric, qu'elle poſſedoit, cette vieille calomnie que ſon frere Theodebert eſtoit baſtard & fils d'une concubine. Voyez combien noſtre Catherine eſt pire en ce point. Elle a fait maſſacrer par milliers nos freres ſous ombre du mariage de ſa fille propre: j'entens infinis Gentils-hommes Huguenots & autres de toutes qualitez, y a voulu peſle-meſle faire tuër les principaux d'entre nous, comme Meſſieurs de Montmorency, M. le Mareſchal de Coſſé, & autres: s'eſt ſervie de ce pretexte, pour chaſſer de la Cour Meſſieurs de Guiſe, diſant qu'ils en eſtoyent auteurs. Nous avons tout enduré patiemment, nous ne les troublons en rien ni elle ni ſon Proclaide, & ne demandons qu'à vivre en repos. Mais voilà, parce que nous ne voulons tremper nôtre couſteau avec elle dans le ſang de nos frere, elle nous pourſuit à mort, auſſi furieuſement qu'elle a couru aprés ceux cy-devant, en nous dreſſant mille embuſcades, appointant des aſſaſſins par centaines, afin de nous égorger. Encore vit elle & aprés tant de meſchancetez, a encore tant de credit à l'endroit d'aucuns de nous. Je ne ſçay par quel malheureux deſtin elle

nous

nous a fait remettre en armes les uns contre les autres ſous meſme pretexte que devant, ſous ombre de Religion : elle n'en a point,& n'en eut onc.Et quelle ſera la fin de tout cecy,ſi Dieu ne nous rend bien-tôt l'entendement & le cœur? Elle nous a tant eſtrillez, qu'il ſeroit aujourduy temps de le ſentir, & ſe garder de la derniere main.

Pour revenir à Brunehaut,Theodoric Roy d'Orleans chaſſa ſon frere Theodebert Roy de Mets hors du Royaume comme baſtard qu'elle luy dit qu'il eſt: taille en pieces preſque toute la Nobleſſe de ce party, l'aſſiege dans Cologne. ne bouge de-là juſqu'à tant qu'il en ait la teſte, en ramene les fils à Brunehaut qui les fait tuër.A peine a-t-il commis ce forfait, qu'il s'en repent, & en conçoit un merveilleux regret en ſa conſcience. Avient qu'il luy prend envie d'eſpouſer la fille de ſon feu frere, laquelle eſtoit unique, & penſe que ce mariage luy eſt permis, dautant qu'il tenoit (dit l'hiſtoire) le defunt pour baſtard. Brunehaut qui s'eſtoit ſervie de ce pretexte pour un temps, afin de les entretuër, & auparavant l'avoit fourny de concubine pour luy faire laiſſer ſa premiere femme, entre en doute qu'il ne prenne en affection cette-cy, qui puis aprés la pourroit chaſſer du gouvernement. Et pourtant elle luy dit qu'il ne pouvoit faire ce mariage. en ſaine conſcience, dautant que c'eſtoit la fille de ſon frere. Lors il apperçoit (mais trop tard) la meſchanceté de cet-

te

te femme : Ah malheureuse (dit-il) tu m'as fait tuër mon frere, tu m'as fait exterminer sa race, & me disois qu'il ne m'estoit de rien ! Peu servit à ce miserable Prince d'en estre entré en colere. Car peu de jours aprés elle luy verse du poison, dont il mourut. Ja avons-nous assez tué de nos freres à l'instigation de cette-cy. Il n'y en a tantost plus : nous les avons sacrifiez par milliers à cette Brunehaut Florentine : & tous les jours encore y en a-t-il d'entre nous qui luy en amenent, pour les tuër. Ores devons-nous connoistre evidemment que ce qu'elle les accuse d'estre bastards & rebelles à la Couronne, est faux & controuvé par exprés afin de nous faire entretuër. Nous commençons aussi, pour la plus saine part, graces à Dieu, à sentir un remors de conscience des meurtres, cruautez & massacres que nous avons tolerez, & ausquels aucuns de nous ont presté la main : & puisque nous ne les pouvons ressusciter, nous commençons pour le moins à aimer & conserver ce peu qui en reste. Mais que fait aussi nostre Brunehaut en cet endroit ? La voyez-vous pas versant le poison à son autre fils ? & aprés s'estre ainsi arraché les entrailles d'une main, luy appercevez-vous pas le cousteau encore tout sanglant en l'autre, afin de nous esgorger ? combien de Gentils-hommes Catholiques fait-elle mourir tous les jours ? Qui sont Messieurs de Montmorency, M. le Mareschal de Cossé, & autres Seigneurs Ca-

tholiques qu'elle pourchaſſe à mort, ſi non les principaux d'entre nous, qu'elle veut faire mourir pour nous exterminer tous par aprés? Voyez-vous pas qu'autant luy eſt le legitime que le baſtard, le Catholique que le Huguenot? qu'elle n'aime ni l'un ni l'antre, & qu'elle a fait ſemblant d'aimer l'un tant qu'il ait eu meurtri ſon frere pour le faire mourir puis aprés?' Mais pour parler ſelon la lettre, quel accord pouvons-nous eſperer qu'elle mettra entre les deux freres qui reſtent? Le temps fera paroiſtre pour certain qu'elle ne les ſupportera ſinon autant qu'elle les verra ployer ſous le joug de ſes deſirs. Et qui voudra ſe maintenir prés d'elle, c'eſt force forcée ou qu'elle ſoit tout, ou qu'elle ne ſoit rien.

Brunehaut s'eſt defaitte de ſes deux arriere-fils, comme l'avez entendu. La Nobleſſe des deux Royaumes eſt eſteinte pour la pluſpart. Maintenant au lieu qu'elle ſe ſervoit du pretexte de baſtardiſe pour les entreruïner, elle-meſme veut gouverner les Royaumes comme tutrice des baſtards de Theodoric qu'elle a empoiſonné, & veut forclorre Clotaire Roy de Paris, proche heritier, & à qui ces Royaumes appartiennent de droit. Or ſçavoit-elle bien que les Seigneurs du Païs s'efforceroient de garder le droit à qui il appartient; qu'un Garnier Maire du Palais n'endureroit aucunement que la Regence ſi illegitimement uſurpée luy en demeuraſt. Elle fait donc ſemblant de l'employer aux affaires du Royaume,

Royaume,& cependant escrit à un de ses partisans nommé Albon qu'il ne face faute de tuër Garnier. Dieu voulut qu'Albon deschira les lettres de Brunehaut aprés les avoir leuës, & que les pieces en furent amassées & apportées à Garnier, qui se sauva du mieux qu'il put, & aida à Clotaire heritier legitime à se mettre en possession des Royaumes qui luy appartenoyent. Que fait nostre Catherine? Voyez comme elle suit les traits de ce patron de meschanceté: mais plustost voyez comme elle se surmonte en toutes ses parties. Le Roy son fils est sur le point de mourir. Il y a apparence que le Roy de Pologne ne peut venir si tost,tant pour son indisposition,que pour la longueur du chemin. Elle veut retenir le gouvernement par tel moyen illegitime que ce soit. D'assembler les Estats pour y pourvoir,elle sçait bien qu'ils ont trop mauvaise opinion de ses actions, & que selon le droit ils donneroyent le gouvernement à Monsieur le Duc comme plus proche du sang, & ja Lieutenant General du feu Roy. Ainsi donc l'ayant cauteleusement diffamé & rendu odieux par ses calomnies, elle l'emprisonne avec le Roy de Navarre,& tasche d'attraper aussi le Prince de Condé. Et sçachant bien que les principaux officiers de la Couronne ne pourroyent approuver en leur cœur ses tant malheureux deportemens,se doutant aussi qu'ils tascheroyent de delivrer leurs Princes d'entre ses mains, elle mande aux sieurs de

de Joyeuse, Maugeron & Fouquenaux, qu'ils ayent à se saisir de M. le Mareschal d'Anville mort ou vif, pendant qu'elle l'employe à la pacification de son gouvernement. Sur le point qu'ils le devoyent faire, se saisit de Messieurs de Montmorency & de Cossé: puis pour les rendre odieux, donne à entendre qu'ils ont conspiré. Dieu a voulu que l'entreprise faite contre le Mareschal d'Anville a esté descouverte assez à temps, & ne permettra point (s'il luy plait) qu'elle execute sa meschanceté sur les autres.

Mais quelle est aussi la fin de Brunehaut, apres tant de cruautez, de trahisons, de parricides, d'impietez? Clotaire vient à la Couronne en despit d'elle. Tous les Estats le portent (par maniere de dire) sur leurs espaules jusques au throne royal. Le procés de Brunehaut se fait publiquement en l'assemblée des Estats. Finalement, par le commun consentement de tous, Clotaire prononçant à haute voix la sentence que dés long-temps chacun luy donnoit en son cœur, elle est trainée à la queuë d'un cheval, & finit sa meschante vie estant deschirée par pieces. Maintenant que chacun juge quelle sentence a merité cette-cy, qui en un jour a plus fait massacrer d'hommes, femmes & enfans, que Brunehaut ne fit mourir d'hommes en toutes ses guerres. Je m'asseure qu'il n'y a celuy qui en son cœur, ne luy en donne une plus rigoureuse que celle-là. Mais je proteste que je ne requiers autre vengeance que de

Dieu,

Dieu,à qui seul cela appartient,& qui en temps & lieu la sçaura bien chastier des maux qu'elle a fait au public & à chacun de nous. Seulement desiré-je que Clotaire soit receu en son endroit, que nostre Roy legitime regne, que nos Princes & Seigneurs soyent delivrez de ses sanglantes mains, que celuy, à qui le gouvernement appartient,y soit estably pour remedier aux maux qu'elle a faits, & prevenir ceux qu'elle pourroit faire, & fera pour certain,si on la laisse continuer.

Pour conclusion, j'addresseray ma parole à vous, Messeigneurs les Princes du sang.Le sang royal duquel vous estes issus,vous convie à si sainte & louäble entreprise. N'endurez donc point davantage que la vie de ces pauvres Princes & Seigneurs soit à la discretion de celle qui se baigne en vostre sang. N'acquerez ce deshonneur que les estrangers, qui ne leur attouchent de rien, se monstrent plus affectionnez à leur delivrance que vous-mesmes. A cela mesme vostre devoir & honneur vous appelle, Seigneurs & Gentils-hommes François, Ce n'est pas pour contenance que vous portez les armes. C'est pour le salut de vos Princes, de vostre patrie, & de vous-mesmes. N'endurez donc pas que vos Princes soyent esclaves, que les principaux officiers de cette Couronne, pour la seule affection qu'on sçait qu'ils portent à la conservation d'icelle, soyent en danger de leur vie : que vous-mesmes soyez tous les jours exposez à la mort,pour satis-

tisfaire à l'appetit de vengeance d'une femme, qui se veut venger de vous & par vous tout ensemble. Reconnoissons, quelque different de Religion qu'il y ait entre nous, que neantmoins nous sommes tous François, enfans legitimes d'une mesme Patrie, mais en un mesme Royaume, sujets d'un mesme Roy. Que Brunehaut ne nous face plus partir nostre heritage au trenchant de l'espée. Qu'elle ne nous mette plus en teste (pour nous faire entretuër) que nos freres sont bastards, illegitimes, & autres que vrais François. Enfin, comme vous voyez, elle feroit mourir l'un & l'autre. Marchons donc tous d'un cœur & d'un pas. Tous, dis-je, de tous estats & qualitez, Gentils-hommes, bourgeois & païsans, & la contraignons de nous rendre nos Princes & Seigneurs en liberté. A vous, Messieurs de Paris, l'occasion se presente pour acquerir cet honneur. N'endurez donc qu'autre vous y previenne, vostre Ville est la capitale de ce Royaume, le siege de nos Roys & Princes. Permettrez-vous donc qu'ils soyent prisonniers dans l'enceinte de vos murailles? que ceux qui de si long-temps vous gardent vostre liberté, soyent captifs en lieu où vous ayez puissance de les delivrer? Que Brunehaut ait retraite chez vous, & que Clotaire y soit prisonnier? Je sçay, Messieurs, que vous n'en ferez rien. Dieu par sa providence a voulu qu'elle les ait menez en une franchise, les pensant mener en une prison.

Car

Car vous vous ressouviendrez (je m'asseure) de vostre ancienne valeur, vous prendrez vos armes, vous irez droit aux prisons, où l'on les tient, vous les arracherez d'entre les mains de cette maudite Brunehaut: & n'y aura closture, muraille, treillis ni garde qui empesche ou retarde cette entreprise. Ainsi ces pauvres Princes & Seigneurs reconoistront la vie de vous, vous obligerez ce Royaume à perpetuité envers vostre Ville : toute la Chrestienté loüera l'affection singuliere que vous portez au sang & aux bons serviteurs de vos Roys, & la posterité celebrera à jamais un acte tant insigne, tant louäble & saint, digne par dessus tous autres de perpetuelle memoire.

F I N.



